

AVIS

L'adresse postale de la Section doit être rédigée comme suit :

École pratique des Hautes Études,
IVe Section (Sciences historiques et philologiques),
à la Sorbonne, 45-47, rue des Écoles,
Paris (5e)

N. B. — Ne pas oublier d'indiquer le numéro de la Section

Au cas où une réponse est demandée, prière d'envoyer, pour la France et l'étranger, les timbres ou coupons-réponse nécessaires.

Adresse téléphonique :
ODÉON 24.13, poste 473 (Secrétariat)
Poste 633
(Cabinet du Président et du Secrétaire de la Section)

Adresse téléphonique de la Comptabilité :
ODÉON 83-57
et ODÉON 24.13, poste 110

On peut se procurer l'Annuaire
au secrétariat de la Section, à la Sorbonne
(Escalier E, galerie Richelieu, premier étage)

1.

École pratique des Hautes Études
IVe SECTION
SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES

ANNUAIRE

1966 - 1967

99e année

M. FLEURY :
UNE LETTRE INÉDITE DE VICTOR DURUY
À EDMOND ABOUT (1868)

J. FILLIOZAT :
FRANÇOIS MARTINI
(1895-1965)

A. GUILLAUMONT :
ÉDOUARD DHORME
(1881-1966)

RAPPORTS (1965-1966)
PROGRAMMES (1966-1967)
POSITIONS DES THÈSES

PARIS
à la Sorbonne
45-47, rue des Écoles

1966

CALENDRIER POUR 1966-1967

NOVEMBRE 1966

6 Dimanche.. *Réunion du Conseil (10 h.)* [1].

DÉCEMBRE

25 Samedi.... NOËL (*Vacances du mercredi 22 décembre au soir au mercredi 5 janvier au matin*).

JANVIER 1967

8 Dimanche.. *Réunion du Conseil (10 h.)* [1]; *renouvellement des commissions ordinaires.*

MARS

19 Dimanche de la Passion..... *Réunion du Conseil (10 h.)* [1].

26 Dimanche.. PÂQUES (*Vacances du mercredi 29 mars au soir au vendredi 14 avril au matin*).

MAI

4 Jeudi...... ASCENSION. — *Vacances.*

14 Dimanche.. PENTECÔTE. — *Vacances le lundi 15 mai.*

JUIN

18 Dimanche.. *Réunion du Conseil (9 h. 30)* [1] : *rapport sur les conférences; affiche pour 1967-1968; désignation des élèves titulaires; Fermeture des conférences.*

NOVEMBRE

5 Dimanche.. *Réunion du Conseil (10 h.)*

DÉCEMBRE

25 Lundi..... NOËL.

---

(1) Ordre du jour de toutes les réunions : présentation de thèses, rapports des commissions responsables, propositions de publications.

NOTICE SUR LA IVe SECTION

(SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES)

DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES [1]

L'École pratique des Hautes Études a été créée par décret du 31 juillet 1868, sur la proposition de Victor Duruy.

Elle se composait, à l'origine, de quatre sections : *Mathématiques* (Ire section), *Physique et chimie* (IIe section), *Histoire naturelle et physiologie* (IIIe section), *Sciences historiques et philologiques* (IVe section). De cette dernière sont issues les sections des *Sciences religieuses* (Ve section) [1886] et des *Sciences économiques et sociales* (VIe section) [1947].

Les six sections de l'École sont entièrement indépendantes les unes des autres.

*
* *

La IVe section de l'École pratique des Hautes Études a pour objet de diriger et de préparer les personnes qui désirent se consacrer à la recherche dans le domaine des sciences historiques et philologiques.

Les cours portent le nom de *conférences*, les professeurs, le titre de *directeurs d'études*.

---

(1) On trouvera un historique et un recueil de documents sur la Section dans les fascicules 100 et 231 de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* et, ci-après, le décret de fondation et des extraits des principaux textes réglementaires.

Dans les conférences, les élèves ou auditeurs poursuivent en commun des travaux d'érudition et reçoivent des directeurs d'études des conseils pour leurs travaux personnels.

*
* *

Pour être inscrit (1) comme élève ou auditeur aucune condition d'âge, de titre ou de nationalité n'est exigée.

Après un stage, et sur proposition du directeur d'études, après avis du Conseil, les élèves peuvent être titularisés par le Ministre.

Au bout de deux ans d'études (stage compris), un élève titulaire peut solliciter le titre d'élève diplômé. A cet effet, il soumet au directeur d'études une *thèse*. Le directeur d'études, s'il trouve la thèse satisfaisante, la présente au Conseil de la Section.

Le Conseil élit pour examiner la thèse une commission de deux membres, auxquels le président de la Section a le droit de s'adjoindre. Sur le rapport écrit de la commission, le Conseil se prononce sur l'acceptation de la thèse.

Si la décision est favorable, le titre d'élève diplômé est acquis après impression de l'ouvrage ou, tout au moins, de ses *positions* (2) dans l'*Annuaire* de l'École.

*
* *

Des élèves diplômés de la Section peuvent être présentés par le Conseil à l'École française de Rome (3), être chargés par le Ministre de missions scientifiques, recevoir des médailles, des mentions, des subventions, des récompenses spéciales (4) ou être autorisés à faire des conférences supplémentaires.

Le titre d'élève diplômé donne accès aux emplois de la 1re catégorie B du personnel contractuel technique du Centre national de la recherche scientifique (5), permet de se présenter au

---

(1) On s'inscrit au secrétariat de la Section, à la Sorbone, escalier E (galerie Richelieu), premier étage.

(2) L'impression des positions des thèses dans l'*Annuaire* a été décidée par le conseil de la Section dans sa séance du 5 novembre 1961.

(3) Cf., p. 15, l'extrait du décret du 20 novembre 1875, concernant l'École de Rome.

(4) Cf., p. 10 et 12, les articles 8 et 13 du décret du 31 juillet 1868.

(5) Décret du 9 décembre 1959 (*Journal officiel* du 15 décembre 1959).

concours d'admission à l'École nationale d'administration (1), au concours de recrutement du personnel scientifique relevant de la direction des bibliothèques de France (2) et à celui d'assistant des musées de France (3).

Il qualifie les chercheurs qui sollicitent leur admission à l'École française d'Extrême-Orient et à l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.

L'enseignement préparatoire au doctorat de IIIe cycle (ou doctorat de spécialité) est, conformément au décret du 19 avril 1958, dispensé par la IVe section de l'École pratique des Hautes Études (4). Le titre d'élève diplômé de la Section peut dispenser de la première année de scolarité.

*
* *

La Section publie, depuis sa fondation, une collection appelée *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* et un *Annuaire* où sont imprimés les rapport annuels sur les travaux de chaque conférence, les programmes des enseignements, les positions des thèses (5) et divers articles.

Elle a constitué un *Centre de recherches d'histoire et de philologie,* divisé en départements correspondant à une ou plusieurs directions d'études. Ce Centre publie plusieurs collections.

---

(1) Arrêté du 3 février 1959 (*Journal officiel* du 9).

(2) Décrets du 16 mai 1952 (*Journal officiel* du 25) et du 7 mars 1960 (*Journal officiel* du 16).

(3) Décret du 17 septembre 1963 (*Journal officiel* du 25).

(4) Cf., p. 15-17, une notice sur l'enseignement de 3e cycle.

(5) L'impression des positions des thèses dans l'*Annuaire* de la Section a été décidée par le Conseil dans sa séance du 5 novembre 1961.



DOCUMENTS

RELATIFS À L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

I. *Décret relatif à la création d'une École pratique des Hautes Études*

NAPOLÉON par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS.

A tous présents et à venir, SALUT.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

Vu le décret en date du 31 juillet 1868, relatif aux laboratoires d'enseignement et à la création de laboratoires de recherches;

Le Conseil impérial de l'Instruction publique entendu,

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Il est fondé à Paris, auprès des établissements scientifiques qui relèvent du Ministère de l'Instruction publique, une *École pratique des Hautes Études* ayant pour but de placer, à côté de l'enseignement théorique les exercices qui peuvent le fortifier et l'étendre.

ART. 2

Cette École est divisée en quatre sections :

1° Mathématiques;

2° Physique et chimie;

3° Histoire naturelle et physiologie;

4° Sciences historiques et philologiques.

Les professeurs ou les savants, chargés de diriger les travaux des élèves, prennent, dans la seconde et la troisième section, le titre de directeurs de laboratoires, dans la première et la quatrième, celui de directeurs d'études.

Des avantages analogues à ceux qui sont faits aux directeurs de laboratoires de recherches par le décret, en date de ce jour sur les laboratoires, peuvent être attribués, dans la même forme aux directeurs d'études.

ART. 3

Il n'est exigé aucune condition d'âge, de grade ou de nationalité pour l'admission à l'École pratique; mais les candidats sont soumis à un stage.

Admis provisoirement sur l'avis du directeur qui les accepte, leur situation est régularisée par une épreuve de trois mois au plus sur le rapport de ce directeur et l'avis de la Commission permanente mentionnée à l'article 9.

L'admission est prononcée par le Ministre.

Un élève peut appartenir à plusieurs sections.

ART. 4

La jouissance des avantages que confère l'inscription à l'École pratique ne peut pas dépasser trois ans.

Les élèves de l'École pratique sont admis : aux leçons normales faites par les professeurs, dans leurs cours publics, aux conférences particulières faites soit par les professeurs eux-mêmes, soit par des répétiteurs, et aux travaux des laboratoires d'enseignement.

Ils sont tenus : 1° de fournir des travaux écrits sur des sujets déterminés et des analyses d'ouvrages de science et d'érudition publiés en France ou à l'étranger; 2° d'effectuer sur des sujets déterminés des recherches dans les bibliothèques et les musées, et d'en produire des résultats par écrit.

Les élèves de la section d'histoire naturelle et de physiologie prennent part aux excursions scientifiques dirigées par les professeurs; ceux des sections de mathématiques, de physique et de chimie, aux visites des usines renommées par leur outillage mécanique ou par leurs procédés de fabrication.

ART. 5

Une indemnité annuelle peut être accordée par le Ministre, après avis du Conseil supérieur, à des élèves de l'École pratique des Hautes Études.

ART. 6

Les élèves de l'École pratique des Hautes Études qui l'ont mérité par leurs travaux peuvent, par décision spéciale prise sur l'avis du Conseil supérieur de l'École être dispensés des épreuves de la licence pour se présenter au doctorat.

ART. 7

Des élèves sortant de l'École normale supérieure et des agrégés de l'enseignement public peuvent être désignés par le Ministre, pour être attachés exclusivement, pendant deux ans, en qualité de préparateurs auxiliaires ou de répétiteurs, à une des sections de l'École pratique des Hautes Études.

Durant ces deux années, les premiers jouissent des avantages assurés aux élèves de l'École normale supérieure et d'une indemnité de 12 F; les seconds, d'une indemnité de 20 F.

ART. 8

Des missions scientifiques à l'étranger sont confiées, par le Ministre de l'Instruction publique, à des répétiteurs ou à des élèves de l'École pratique des Hautes Études.

ART. 9

Les élèves de chacune des sections de l'École pratique sont placés sous le patronage d'une Commission permanente de cinq membres, nommés pour trois ans par le Ministre de l'Instruction publique, et choisis parmi les directeurs de laboratoires et d'études.

Ces commissions prennent les mesures nécessaires pour obtenir l'entrée

des élèves dans les laboratoires de recherches ou dans les autres lieux d'études où elles jugent utile de les placer.

Elles donnent, quand il y a lieu, leur avis sur la publication, avec le concours ou aux frais de l'État, des travaux effectués par les élèves.

Elles proposent en faveur des élèves, après les avoir soumis à un examen spécial, en tenant compte des travaux qu'ils ont publiés ou produits, les indemnités, les dispenses et les missions mentionnées aux articles 5, 6 et 8. Le Ministre prononce, après avis du Conseil supérieur institué par l'article 10 du présent décret.

Les directeurs des laboratoires dans lesquels les élèves de l'École sont reçus siègent dans la Commission avec voix délibérative toutes les fois qu'il s'agit de question intéressant leur laboratoire.

Les directeurs des laboratoires et d'études rendent annuellement compte par un rapport écrit des travaux accomplis sous leur direction et des titres acquis par chaque élève. Ces rapports sont soumis par la Commission au Ministre pour être transmis au Conseil supérieur.

ART. 10

Le Conseil supérieur de l'École (1) est formé des Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Administrateur du Collège de France, des Directeurs du Muséum, de l'Observatoire, de l'École normale, des Archives de l'Empire et de l'École des chartes, de l'Administrateur général de la Bibliothèque impériale, des Conservateurs du Musée des Antiques, des Doyens des Facultés des sciences, des lettres et de médecine, et des membres des quatre commissions instituées par l'article 9.

Le Conseil donne son avis sur les matières suivantes :

1° Subventions pour la création et le développement des laboratoires de recherches;

2° Indemnités à allouer aux directeurs des laboratoires de recherches ou aux directeurs d'études dépendant de l'École pratique;

3° Indemnités à allouer aux élèves les plus méritants de l'École pratique, ou à ceux des laboratoires particuliers;

4° Dispense du grade de licencié à accorder aux élèves de l'École qui aspirent au doctorat ès lettres et ès sciences;

5° Missions scientifiques à l'étranger, prévues par l'article 8;

6° Désignation des élèves sortants qui peuvent être, à raison de leur aptitude, chargés de cours dans l'enseignement secondaire, ou être employés comme préparateurs dans l'enseignement supérieur, comme aides naturalistes au Muséum, aides astronomes à l'Observatoire impérial, bibliothécaires, etc.

Le Conseil peut être appelé à donner son avis sur les questions générales concernant l'École pratique des Hautes Études.

Il se réunit, sur la convocation du Ministre, au moins deux fois par an, au commencement et à la fin de chaque année scolaire.

ART. 11

Sur la proposition du directeur de laboratoire ou d'études auprès duquel ils ont pris part aux travaux de l'École, et après avis de la Commission permanente, les candidats au doctorat peuvent être autorisés, par le Ministre, à préparer leur thèse de docteur dans les locaux de l'École.

---

(1) N. B. — Ce Conseil supérieur n'a jamais fonctionné.

ART. 12

Les directeurs de laboratoires ou d'études peuvent donner des certificats d'études à leurs élèves. Ces certificats sont délivrés, au nom de l'École, par la Commission permanente.

ART. 13

Tous les ans, après examen des rapports des directeurs de laboratoires et d'études, sur l'avis de la Commission permanente et le Conseil supérieur entendu, le Ministre donne des missions aux élèves, leur accorde des médailles, des mentions, des subventions ou des récompenses spéciales.

ART. 14

Il est pourvu par des règlements intérieurs, préparés par les commissions permanentes, aux dispositions particulières à chacune des sections de l'École pratique.

ART. 15

Par décision du Ministre, rendue après avis du Conseil supérieur, l'École pratique des Hautes Études peut comprendre des annexes instituées auprès des établissements scientifiques des départements. Les directeurs de laboratoires ou d'études et leurs élèves jouissent dans ce cas des avantages énumérés au présent décret.

ART. 16

Notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Plombières, le 31 juillet 1868.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'État
au département de l'Instruction publique,
V. DURUY.

II. *Extrait du règlement commun aux IVe et Ve sections* (8 novembre 1923)

1. La section des Sciences historiques et philologiques et la section des ciences religieuses de l'École pratique des Hautes Études ont pour objet de diriger et préparer les personnes qui désirent se consacrer à des travaux d'érudition.

2. L'enseignement est donné par les directeurs d'études nommés par le Ministre, après présentation ou avis du conseil de la Section.

3. Dans les conférences, les élèves et auditeurs poursuivent en commun des études d'érudition. Chacun d'eux reçoit des directeurs d'études des conseils pour ses travaux personnels.

4. Les conférences sont indépendantes les unes des autres, mais elles peuvent être réunies pour un travail commun.

5. A la fin de l'année scolaire, chaque directeur d'études remet au président de la Section un rapport sur les travaux de sa conférence.

6. Dans chaque section, l'assemblée des directeurs d'études constitue le Conseil de la section.

7. Le Conseil est réuni par le Président :

1° Au commencement de l'année scolaire;

2° Au commencement de janvier;

3° La semaine qui précède la semaine sainte;

4° A la fin de l'année scolaire.

Le Président peut, en outre, convoquer le Conseil toutes les fois qu'il le juge utile.

8. Le Conseil fait des présentations ou donne son avis pour la nomination des directeurs d'études.
Il arrête les sujets et les heures des conférences.

9. Le Conseil propose au Ministre la liste des élèves stagiaires à titulariser; il lui soumet des projets de modification des études, les demandes relatives, soit aux missions scientifiques et aux indemnités prévues pour les élèves dans le décret du 31 juillet 1868, soit à des bourses de provenance quelconque.

10. Dans les collections de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* peuvent être admis :

1° Des travaux de directeurs d'études;

2° Des thèses d'élèves diplômés;

3° Sur l'initiative du directeur d'études compétent, d'autres travaux d'élèves diplômés ou non diplômés.

L'admission dans la *Bibliothèque* est prononcée par le Conseil.

11. Pour être inscrit comme élève ou auditeur, il n'est exigé aucune condition d'âge, de grade universitaire ou de nationalité. On ne devient élève titulaire qu'après un stage.

12. Les élèves et les auditeurs choisissent les conférences qu'ils veulent suivre. Les directeurs d'études peuvent exclure ceux qui leur sembleraient insuffisamment préparés.

13. Avant chaque conférence, les assistants signent sur un registre de présence. Toute absence prolongée doit être justifiée.

14. La durée de scolarité est de trois ans, stage compris.

15. L'année scolaire commence après la première semaine de novembre et finit avec la dernière semaine de juin. Les conférences sont suspendues du 25 décembre au 6 janvier inclusivement (1), pendant la semaine sainte et pendant la semaine de Pâques.

---

(1) Les dates des vacances de Noël sont actuellement fixées, chaque année, par le Ministre.

16. Après au moins deux ans d'études (stage compris), un élève titulaire peut demander le titre d'élève diplômé. A cet effet, il soumet au directeur d'études un mémoire dit *thèse.* Le directeur d'études, s'il trouve la thèse satisfaisante, la présente au conseil de la Section.

Le Conseil désigne pour examiner la thèse une commission de deux membres auxquels le président de la Section a le droit de s'adjoindre. Sur le rapport écrit de la commission, le Conseil se prononce sur l'acceptation de la thèse.

17. Le titre *d'élève diplômé* n'est acquis et le diplôme n'est conféré qu'après impression de la thèse.

18. Si la thèse est imprimée dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études,* chaque exemplaire doit porter la mention suivante :

« Sur l'avis de M. ...., directeur d'études, et de MM. ... et ... commissaires responsables, la présente thèse a valu à M. ..., le titre d'élève diplômé de la section des sciences... de l'École des Hautes Études. Le directeur d'études (*signé*)..., les commissaires responsables (*signé*)..., le président de la Section (*signé*)... »

19. Si la thèse est publiée en dehors de la *Bibliothèque,* l'impression sera surveillée par les soins de la Section. Cinq (2) exemplaires munis de la mention susdite imprimée, devront être remis au secrétariat. En outre, il devra être remis un exemplaire à chacun des directeurs d'études qui en auront fait d'avance la demande

20. Sur la proposition du directeur d'études compétent, les élèves diplômés peuvent être autorisés par le Conseil à des conférences supplémentaires.

21. Des deux commissaires responsables chargés d'examiner une thèse, l'un pourra être un élève diplômé.

22. Le bénéfice des missions et indemnités visées à l'article 9 peut être étendu aux élèves diplômés.

23. Sur la proposition du directeur d'études compétent, et par décision spécial du Conseil, il peut être tenu compte du temps d'études ou de mission passé, par un candidat au diplôme, soit en province, soit à l'étranger.

24. Des conférences temporaires peuvent être confiées à des savants français ou étrangers après vote du Conseil et sur autorisation du Ministre.

III. *Extrait du décret concernant l'École de Rome* (20 novembre 1875)

1. L'École se compose :

1° Des membres de première année de l'École d'Athènes;

2° Des membres propres à l'École de Rome.

2. ... Les membres propres à l'École de Rome sont au nombre de six. Les places sont attribuées soit à des candidats présentés par l'École normale supérieure, par l'École des chartes et par la *Section d'histoire et de philologie*

(2) Nombre porté ultérieurement à dix.

de l'École pratique des Hautes Études, soit à des docteurs reçus avec distinction ou à des jeunes gens signalés par leurs travaux.

Les candidats... de l'École des Hautes Études... doivent avoir le titre d'élève diplômé.

IV. *Règlement du doctorat de troisième cycle ou doctorat de spécialité* (décrets des 19 avril 1958 et 18 juillet 1959)

ARTICLE PREMIER

Dans l'enseignement supérieur des lettres, les conférences et travaux pratiques destinés à donner aux étudiants des connaissances approfondies dans une spécialité, et à les former au maniement des méthodes de recherche, sont aménagés en un troisième cycle d'enseignement qui prolonge le cycle préparant au certificat d'études littéraires générales et le cycle préparant à la licence.

ART. 2

Peuvent être admis à s'inscrire en première année, les étudiants qui possèdent le grade de licencié ès lettres ou, à titre exceptionnel, ceux qui, sans avoir ce grade, ont donné la preuve d'une aptitude particulière à la recherche. Les demandes des candidats doivent indiquer les titres et travaux dont ils justifient et être accompagnées d'un rapport favorable de l'un des directeurs de recherches prévus à l'article 4 et de l'avis du doyen ou du chef de l'établissement intéressés. Elles sont examinées dans les conditions prévues à l'article 8.

ART. 3

La durée du troisième cycle d'enseignement est fixée au minimum à deux années, consécutives ou non. Au début de chaque année, les candidats prennent une inscription annuelle dans une Faculté des Lettres ou dans l'un des autres établissements d'enseignement supérieur énumérés à l'article 4 ou dans un institut d'université ou de faculté.

ART. 4

Les étudiants admis à s'inscrire doivent participer aux activités d'un groupe de travail placé sous le contrôle d'un directeur de recherches. Ce directeur de recherches est soit professeur ou maître de conférences des Facultés des lettres, soit professeur au Collège de France, *directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études (3e, 4e, 5e et 6e sections)*, professeur à l'École nationale des chartes, professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes, directeur d'études au cycle supérieur d'études politiques, directeur de recherches au C.N.R.S., professeur ou maître de conférences à la Faculté de théologie catholique ou à la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg.

A titre exceptionnel, il peut être fait appel pour exercer les fonctions de directeur de recherches à toute autre personnalité scientifique habilitée par décision ministérielle, sur proposition de l'assemblée de l'établissement intéressé, et après avis de la commission prévue à l'article 8.

ART. 5

Le candidat n'est admis à poursuivre ses études en deuxième année que par décision conjointe de son directeur de recherches et d'un autre directeur désigné par le doyen ou par le chef de l'établissement; il devra leur soumettre un rapport sur le travail accompli au cours de la première année et faire preuve, dans une interrogation orale et des exercices pratiques d'une initiation suffisante aux techniques de recherche propres à la spécialité qu'il a choisie.

Sur rapport motivé du directeur de recherches justifiant la demande et sur avis du doyen ou du chef de l'établissement, des candidats pourvus du diplôme d'études supérieures de lettres ou du diplôme de l'École pratique des Hautes Études (3e, 4e, 5e et 6e sections) ou du diplôme d'archiviste-paléographe ou de diplômes français ou étrangers obtenus après rédaction de travaux personnels pourront être dispensés de la première année de scolarité ou du premier examen par décision de la Commission nationale.

Tout candidat étranger devra, avant d'être admis à s'inscrire en deuxième année, justifier d'une connaissance suffisante de la langue française.

A la fin de la deuxième année ou postérieurement, le candidat peut soutenir devant une Faculté des lettres une thèse en vue d'obtenir un doctorat défini par une spécialité déterminée par le jury d'examen et figurant dans une liste fixée pour chaque Faculté des lettres par arrêté du ministre de l'Éducation nationale. Cette liste est établie sur proposition de l'assemblée de la Faculté et après avis de la commission prévue à l'article 8 et du Conseil de l'enseignement supérieur.

Dans cette thèse, le candidat peut, avec l'autorisation de son directeur, utiliser le résultat de recherches antérieurement effectuées en vue de l'obtention d'un autre diplôme.

Les étudiants admis à suivre l'enseignement du troisième cycle peuvent se consacrer à des recherches personnelles ou à des travaux d'intérêt collectif sans prétendre à aucune sanction officielle.

ART. 6

Le jury d'examen devant lequel la thèse est soutenue comprend trois membres.

Le directeur de recherches sous le contrôle duquel le candidat a travaillé en est membre de droit. Les deux autres membres doivent être professeurs d'un établissement d'enseignement supérieur public ou docteur ès lettres. L'un au moins doit être professeur en exercice dans une Faculté des lettres.

La désignation de ces membres est faite :

1° Dans les Facultés des lettres des universités des départements, par le doyen de la Faculté des lettres;

2° A la Faculté des lettres des universités de Paris, par le doyen de la Faculté, sur la proposition d'une commission formée de l'administrateur du Collège de France ou de vice-président de l'assemblée du collège, du secrétaire de cette assemblée, de cinq professeurs de la Faculté des lettres désignés par le Conseil de la Faculté et des professeurs de cette Faculté qui exercent la direction des écoles normales supérieures, *des présidents et secrétaires des 4e, 5e et 6e sections de l'École pratique des Hautes Études,* du président de la 3e section de cet établissement, du directeur de l'École nationale des chartes, du président du Comité de direction du cycle supérieur d'études politiques de la Fondation nationale des sciences politiques, de l'administrateur de l'École nationale des langues orientales vivantes et du directeur adjoint

du C.N.R.S. pour les sciences humaines. Cette Commission est présidée par le doyen de la Faculté des lettres. Elle peut déléguer ses pouvoirs à des sous-commissions.

Lorsque la thèse a été préparée sous le contrôle d'un directeur d'études au cycle supérieur d'études politiques de la Fondation nationale des sciences politiques, le doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques désigne les membres du jury conjointement avec le doyen de la Faculté des lettres et sciences humaines. Dans ce cas, le jury comprend, outre le directeur d'études intéressé, un professeur en exercice dans chacune des Facultés des lettres et de droit; le président du jury, qui doit être professeur en exercice dans l'une des deux Facultés est désigné par accord entre les deux doyens.

Les trois membres du jury, sous la présidence du professeur de Faculté des lettres le plus ancien, se réunissent en vue d'établir un rapport commun; après avoir invité le candidat à présenter oralement des explications complémentaires, ils prononcent l'admission ou l'ajournement; ils peuvent déclarer que la thèse mérite d'être tenue pour équivalente à une thèse complémentaire de doctorat ès lettres.

ART. 7

Les candidats au doctorat ès lettres qui remplissent la condition indiquée dans le dernier alinéa de l'article 6 sont dispensés de la thèse complémentaire.

ART. 8

Il est institué au ministère de l'Éducation nationale une Commission nationale du troisième cycle de l'enseignement supérieur des lettres.

Cette Commission est formée des membres de la Commission prévue à l'article 6 pour la Faculté des lettres de l'Université de Paris et des doyens des Facultés des lettres des universités des départements.

Elle est présidée par le directeur général de l'enseignement supérieur.

Elle est chargée de donner tous avis et de formuler toutes suggestions au ministre de l'Éducation nationale sur l'organisation du troisième cycle de l'enseignement supérieur des lettres.

Elle statue, sur les demandes des candidats visés aux articles 2 et 5, soit par elle-même, soit par une ou plusieurs sous-commissions auxquelles elle délègue ses pouvoirs.

V. *Dispositions pratiques pour l'inscription en troisième cycle et la présentation des thèses*

1° Tout candidat désirant préparer une thèse de troisième cycle sous la direction d'un directeur d'études de la Section doit constituer pour le 1er septembre un dossier comprenant les pièces suivantes :

— une demande d'inscription en première année de troisième cycle, ou en seconde année s'il remplit les conditions fixées à l'article 5 du décret du 19 avril 1958; la demande doit être adressée au président de la Section;

— un curriculum vitæ;

— une liste des titres et travaux;

— une copie de ses diplômes;

— une attestation du directeur d'études certifiant son aptitude à la recherche.

L'inscription est gratuite.

2° La thèse préparée dans une direction d'études de la Section doit être déposée en cinq exemplaires au secrétariat de la Section avant le 20 avril, de manière à pouvoir être transmise avant la date du 10 mai à la Faculté des lettres et sciences humaines qui en organise la soutenance avant le 1er juillet. Selon un règlement de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Paris, la date limite du 10 mai est fixée pour le dépôt des thèses de troisième cycle dont les auteurs accomplissent leur deuxième année de scolarité pendant l'année universitaire en cours. Elle est avancée au *15 mars* pour les élèves ayant accompli cette année antérieurement. A titre exceptionnel, les élèves étrangers fournissant la preuve qu'ils doivent quitter la France en fin d'année, seront admis à soutenance avant le 1er juillet, si les exemplaires de leur thèse sont parvenus au Secrétariat de la Faculté entre le 15 mars et le 10 mai.

VI. *Extrait de l'arrêté ministériel du 22 juin 1966* (1) *fixant la liste des titres français admis en équivalence de l'examen de fin de première année du premier cycle en vue du diplôme universitaire d'études littéraires*

ARTICLE PREMIER

En application de l'article 6 du décret n° 66-412 du 22 juin 1966 susvisé *sont admis en équivalence de l'examen de fin de première année en vue d'un diplôme universitaire d'études littéraires,* les titres suivants :

— diplôme de l'École pratique des Hautes Études;
— diplôme de docteur de troisième cycle.

---

(1) *Journal officiel* du 23 juin.

PRÉSIDENTS DE LA SECTION

1868-1885 : Léon Renier

1885-1895 : Gaston Paris

1895-1912 : Gabriel Monod

1912-1925 : Louis Havet

1925-1936 : Antoine Meillet

1936-1961 : Mario Roques

1961 : Pierre Chantraine

ÉTAT DE LA SECTION

AU 1ER NOVEMBRE 1966

Président : M. Pierre Chantraine, membre de l'Institut

Secrétaire : M. Michel Fleury

DIRECTEURS D'ÉTUDES

MM.

André (Jacques), rue de l'Abbé-Groult, 129, Paris (XVe); tél. *Victor 22-41* [Philologie latine].

Aubin (Jean), rue Andrieux, 7, Paris (VIIIe); tél. *Laborde 13-33*, et Maison du Roi Jean, B.P. 10, Chauvigny (86-Vienne); tél. [*16*] *49-44-30-56* [Histoire de l'Iran].

Bachellery (Édouard), rue de l'Orient, 7, Versailles (78–Yvelines); tél. *950-18-34* [Philologie celtique].

Bareau (André), boulevard Colbert, 16, Sceaux (92–Hauts-de-Seine); tél. *Robinson 37-60* [Philologie des textes bouddhiques].

Bazin (Louis), quai du Port-au-Fouarre, 77, Saint-Maur (94–Val-de-Marne) [Histoire et philologie turques].

Beaujouan (Guy), rue Louis-Rolland, 3, Montrouge (92–Hauts-de-Seine); tél. *Alésia 95-53* [Histoire des sciences au Moyen Âge].

Benveniste (Émile), membre de l'Institut, rue Monticelli, 1, Paris (XIVe); tél. *Gobelins 81-30* [Grammaire comparée; Iranien].

Blachère (Régis), rue Émile-Duclaux, 7, Paris (XVe); tél. *Ségur 68-11* [Philologie arabe].

Bloch (Raymond), rue Émile-Faguet, 12, Paris (XIVe); tél. *Gobelins 63-82* [Épigraphie latine et antiquités romaines].

Bottéro (Jean), rue de la Guyonnerie, Gif-sur-Yvette (91–Essonne); tél. *928-51-31* [Antiquités assyro-babyloniennes].

Boussard (Jacques), boulevard Beaumarchais, 103, Paris (IIIe); tél. *Turbigo 93-50* [Histoire de l'Angleterre au Moyen Âge].

Boutruche (Robert), rue Marx-Dormoy, 63, Fontenay-aux-Roses (92–Hauts-de-Seine); tél. *Robinson 79-28* (Histoire du Moyen Âge].

Braudel (Fernand), rue Monticelli, 11, Paris (XIVe); tél. *Gobelins 64-91.*

Brunel (Clovis), membre de l'Institut, rue Cassette, 11, Paris (VIe); tél. *Littré 97-26.*

Chantraine (Pierre), membre de l'Institut, rue Boulard, 38 *bis*, Paris (XIVe); tél. *Ségur 25-68* [Philologie grecque].

Chastel (André), rue de Lubeck, 30, Paris (XVIe); tél. *Kléber 48-52* [Histoire de la Renaissance].

Clère (Jacques J.), rue du Cotentin, 34, Paris (XVe); tél. *Ségur 83-84* [Égyptien].

Cohen (Marcel), rue Joseph-Bertrand, 20, Viroflay (78–Yvelines); tél. *926-51-52* [Éthiopien et sudarabique].

Coornaert (Émile), membre de l'Institut, rue Paillet, 3, Paris (Ve); tél. *Odéon 92-35.*

Mlle

Corbin (Solange), rue de Bellechasse, 6, Paris (VIIe); tél. *Invalides 48-58,* et rue Bourbeau, 15, Poitiers (86–Vienne); tél. [16-49] *41-41-56* [Paléographie musicale du Moyen Âge].

MM.

Courcelle (Pierre), membre de l'Institut, rue Monticelli, 11, Paris (XIVe) [Philologie latine].

Dainville (le P. François de), rue Monsieur, 15, Paris (VIIe); tél. *Ségur 74-77* [Cartographie historique occidentale].

Demiéville (Paul), membre de l'Institut, boulevard Raspail, 234, Paris (XIVe); tél. *Odéon 41-84.*

Dibon (Paul), chemin de Dainville, Villiers-sur-Morin (77-Seine-et-Marne) [Histoire des idées au xviie siècle].

Dupont-Sommer (André), membre de l'Institut, rue du Val-de-Grâce, 9, Paris (Ve); tél. *Odéon 08-48* [Histoire ancienne de l'Orient].

Duval (Paul-Marie), rue Alasseur, 7, Paris (XVe); tél. *Ségur 92-17* [Antiquités de la Gaule romaine].

Ernout (Alfred), membre de l'Institut, boulevard Jourdan, 95, Paris (XIVe); tél. *Gobelins 93-96.*

Favier (Jean), rue Cassette, 17, Paris (VIe); tél. *Babylone 81-53* [Histoire administrative et financière du Moyen Âge occidental].

Février (James-G.), rue Lagarde, 11 *bis*, Paris (Ve); tél. *Port-Royal 60-96* [Antiquités sémitiques].

Filliozat (Jean), rue François-Rolland, 35, Nogent-sur-Marne (94–Val-de-Marne); tél. *Tremblay 35-31* [Philologie indienne].

Fleury (Michel), rue de l'Université, 8, Paris (VIIe); tél. *Littré 11-92* [Histoire de Paris].

Frank (Bernard), avenue de Neuilly, 55, Neuilly-sur-Seine (92–Hauts-de-Seine); tél. *Maillot 64-95* [Histoire et philologie japonaises].

Guillaumont (Antoine), rue de Vaugirard, 164, Paris (XVe) [Hébreu et araméen].

Hambis (Louis), rue de Passy, 76, Paris (XVIe); tél. *Auteuil 06-63* [Civilisation et langues de la Haute-Asie].

Mlle

Homburger (Lilias), rue de la Tour, 98, Paris (XVIe); tél. *Trocadéro 51-22* [Linguistique africaine].

MM.

Irigoin (Jean), rue Chernoviz, 9 *bis*, Paris (XVIe); tél. *Mirabeau 41-19* [Philologie grecque].

Jestin (Raymond), rue Timbaud, 30, Châtillon-sous-Bagneux (92–Hauts-de-Seine) [Sumérien].

Joüon des Longrais (Frédéric), rue de la Terrasse, 4, Paris (XVIIe); tél. *950-33-04* [Histoire étrangère].

Labat (René), rue Émile-Faguet, 2, Paris (XIVe); tél. *Gobelins 62-17* [Assyrien].

Labrousse (C.-E.), rue Claude-Bernard, 62, Paris (Ve); tél. *Gobelins 57-89.*

La Coste-Messelière (Pierre, marquis de), membre de l'Institut, rue de la Planche, 1, Paris (VIIe); tél. *Babylone 44-38.*

Lafaurie (Jean), rue de l'Abbé-Guilleminault, 3, Nogent-sur-Marne (94-Val-de-Marne); tél. *Tremblay 15-72* [Numismatique romaine et médiévale].

Mlle

Lalou (Marcelle), rue de Seine, 6, Paris (VIe); tél. *Odéon 73-01* [Tibétain].

MM.

Lecoy (Félix), rue de Tournon, 2, Paris (VIe) [Philologie romane].

Lejeune (Michel), membre de l'Institut, boulevard Jourdan, 35, Paris (XIVe); tél. *Gobelins 63-10* [Grammaire comparée].

Lemerle (Paul), membre de l'Institut, rue François-Ier, 60, Paris (VIIIe); tél. *Élysées 40-33* [Histoire byzantine].

Lépissier (Jacques), avenue René-Coty, 34, Paris (XIVe); tél. *Port-Royal 86-86* [Langues et littératures slaves du Moyen Âge].

Le Rider (Georges), rue Eugénie-Gérard, 3, Vincennes (94–Val-de-Marne); tél. *Daumesnil 47-55* [Numismatique grecque].

Mme

Macdonald (Ariane), rue de Budé, 15, Paris (IVe); tél. *Danton 80-82* et rue Thomas-Pactius, 8, à Loches (Indre-et-Loire); tél. [16] 47-59-91-11 (511 à Loches) [Histoire et philologie tibétaines].

MM.

Malinine (Michel), rue Alphonse-XIII, 6, Paris (XVIe); tél. *Jasmin 74-23* [Démotique et copte].

Marguerite (Henri), rue du Général-de-Gaulle, 109, Enghien (95–Val-d'Oise).

Marichal (Robert), rue Chanoinesse, 14, Paris (IVe); tél. *Odéon 11-72*, et rue Fougiesse, 2, Mandres (94–Val-de-Marne); tél. *922-90-65* [Paléographie latine et française].

Martin (Henri-Jean), avenue Adolphe-Max, 2, Lyon (Ve) (69–Rhône); tél. [16-78] *42-13-35* [Histoire et civilisation du Livre].

Martin (Roland), l'Ermitage, Fixin (21–Côte-d'Or) [Archéologie grecque].

Martinet (André), place de la Gare, 3, Sceaux (92–Hauts-de-Seine); tél. *Robinson 12-04* [Linguistique structurale].

Masson (Olivier), rue Berthollet, 17, Paris (Ve); tél. *Kellermann 80-31* [Philologie grecque].

MINARD (Armand), rue de Vaugirard, 285, Paris (XVe); tél. *Blomet 71-45* [Grammaire comparée].

MORAZÉ (Charles), avenue Paul-Doumer, 15, Paris (XVIe) [Histoire des faits et des doctrines économiques].

POSENER (Georges), rue Gabriel-Péri, 12, Massy (91–Essonne); tél. *920-17-56* [Histoire et archéologie égyptiennes].

RÉMONDON (Roger), rue Pascal, 39, Paris (XIIIe); tél. *Kellermann 11-01* [Papyrologie et histoire de l'Égypte gréco-romaine].

RÉVAH (I.-S.), rue Grandjean, 7 *bis*, Créteil (94–Val-de-Marne); tél. *Bossuet 03-02* [Langues et littératures du Midi de la France et de la péninsule Ibérique].

ROBERT (Louis), membre de l'Institut, avenue René-Coty, 31, Paris (XIVe) [Épigraphie grecque et géographie historique du monde hellénique].

RODINSON (Maxime), rue Vaneau, 27, Paris (VIIe); tél. *Solférino 97-24* [Éthiopien et sudarabique].

SAMARAN (Charles), membre de l'Institut, avenue Gourgaud, 8, Paris (XVIIe); tél. *Galvani 90-23.*

SCHNEIDER (Jean), rue du Haut-Bourgeois, 8, Nancy (54–Meurthe-et-Moselle) [Histoire du Moyen Âge].

Mme

SOURDEL-THOMINE (Janine), rue Abel, 7, Paris (XIIe); tél. *Diderot 24-94* [Paléographie et épigraphie arabes].

MM.

SOYMIÉ (Michel), résidence du Clos-Vert, avenue Raymond-Crolland, 4, Fontenay-aux-Roses (92–Hauts-de-Seine); tél. 350-59-81 [Histoire et philologie chinoises].

TOUBERT (Pierre), avenue Franklin-Roosevelt, 4, Sceaux (92) [Histoire de l'Italie médiévale].

TULARD (Jean), boulevard de Port-Royal, 82, Paris (Ve); tél. *350-59-81* [Histoiredu Premier Empire].

VAILLANT (André), rue Pierre-Nicole 37, Paris (Ve) [Langues et littératures slaves du Moyen Âge].

Mlle

VAUDEVILLE (Charlotte), d'octobre à janvier : Deccan College, Poona 6 (Inde). — De février à juin : École française d'Extrême-Orient, place Marcelin-Berthelot, 11, Paris (Ve); tél. *Médicis 17-02* [Histoire et philologie de l'Inde moderne].

MM.

Vernet (André), rue Georges-de-Porto-Riche, 2, Paris (XIVe); tél. *Port-Royal 36-65* [Langue et littérature latines du Moyen Âge].

Wagner (R.-Léon), rue Émile-Faguet, 2, Paris (XIVe) [Développement moderne de la langue française].

SOUS-DIRECTEUR D'ÉTUDES

Mme

Pronteau (Jeanne), boulevard Saint-Jacques, 24, Paris (XIVe); tél. *Port-Royal 67-71* [Histoire de Paris].

MAÎTRES-ASSISTANTS

MM.

Dufour (Jean), rue Dombasle, 13, Paris (XVe) [Paléographie latine et française].

Grosdidier de Matons (José), rue de la Tour, 75, Paris (XVIe); tél. *Trocadéro 17-61* [Philologie grecque classique et byzantine].

Langlois (Pierre), place du Marché, 14, Le Vésinet (78–Yvelines); tél. *966-40-80* [Philologie classique (bibliographie)].

Rochefort (Gabriel), rue Lekain, 7, Paris (XVIe); tél. *Auteuil 16-45* [Paléographie grecque].

ÉLÈVES DIPLÔMÉS DE LA SECTION CHARGÉS DE CONFÉRENCES

MM.

Cohen (David), rue Louvois, 6, Viroflay (78–Yvelines); tél. *926-67-16* [Philologie arabe].

Jacques (Claude), École française d'Extrême-Orient, boulevard Preah Bat Monivong, 36, Phnom-Penh (Cambodge) [Philologie indienne].

Pépin (Jean), rue de Sèvres, 17, Paris (VIe); tél. *Babylone 03-88* [Textes et doctrines de la fin de l'Antiquité].

Pflaum (H.-G.), rue Poulletier, 8, Paris (IVe); tél. *Danton 26-87* [Épigraphie romaine impériale].

Ville (Georges), rue Pugno, 6, Montrouge (92–Hauts-de-Seine); tél. *Pelletan 27-16* [Iconographie romaine].

CHARGÉS DE CONFÉRENCES TEMPORAIRES

MM.

Au Chhieng, rue Camille-Pelletan, 59, Châtenay-Malabry (92–Hauts-de-Seine) [Philologie indo-khmère].

Beldiceanu (Nicoară), avenue Henri-Barbusse, 48, Yerres (91–Essonne) [Bibliographie et sources de l'histoire de l'empire ottoman (xve-xvie siècles)].

Boratav (Pertev), avenue du Général-Leclerc, 1, Ivry-sur-Seine (94-Val-de-Marne) [Folklore et littérature populaires turcs].

Bruguière (Michel), Fondation Thiers, rond-point Bugeaud, 5, Paris (XVIe); tél. *Passy 99-84* [Histoire financière du xixe siècle].

Mme

Daniel (Suzanne), avenue Paul Vaillant-Couturier, 65 *bis*, Gentilly (Seine); tél. *Alésia 04-82* [Philologie grecque].

MM.

Dubois (Dom Jacques), rue de la Source, 5, Paris (XVIe); tél. *Jasmin 11-32* [Hagiographie historique].

Mme

Galand (Paulette), rue André-Theuriet, 12, Bourg-la-Reine (92–Hauts-de-Siene); tél. *702-72-21* [Philologie et littérature berbères].

MM.

Gignoux (Philippe), rue Emile-Duclaux, 39, Suresnes (92–Hauts-de-Seine); tél. *Longchamp 68-98* [Initiation au pehlvi].

Haudricout (André), rue d'Assas, 47, Paris (VIe); tél. *Babylone 15-33* [Linguistique indochinoise et océanienne].

Henry (Louis), route de Brie, 80, Brunoy (91–Essonne) Démographie historique].

HIGOUNET (Charles), rue Ségalier, 9, Bordeaux (33–Gironde); tél. [16-56] *48-84-92* [Géographie historique de l'Occident médiéval].

HOUIS (Maurice), rue des Églantines, 1, Ris-Orangis (91–Essonne); tél. [11] *73-68* au Verger [Langues africaines].

HUARD (Docteur Pierre), rue Ernest-Cresson, 6, Paris (XIVe); tél. *Ségur 89-66* [Histoire de la médecine orientale et occidentale].

JOFFROY (René), musée des Antiquités nationales, château de Saint-Germain-en-Laye (78–Yvelines); tél. *963-00-22* [Protohistoire européenne].

Mme

LABROUSSE (Elisabeth), rue Saint-Benoît, 8, Paris (VIe); tél. *Babylone 05-99* [Histoire des idées au XVIIe siècle].

Mlle

LA VÉRONNE (Chantal DE), square Desaix, 6, Paris (XVe); tél. *Ségur 55-66* [Histoire des relations entre le Maroc et la péninsule Ibérique].

MM.

NGUYÊN TRÂN HUÂN, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 51, Paris (Ve); tél. *Kellermann 03-88* [Philologie vietnamienne].

OFFERLÉ (Docteur Pierre), rue Saint-Jacques, 220, Paris (Ve); tél. *Odéon 17-38* [Assyriologie].

OUY (Gilbert), rue Boussingault, 9, Paris (XIIIe); tél. *Port-Royal 96-65* [Codicologie latine médiévale].

PARET (Roger), rue de Vaugirard, 195, Paris (XVe); tél. *Ségur 99-91* [L'Orient entre Byzance et les Arabes du Ve au VIIIe siècle].

REIMEN (Jean-René), rue Edmont-About, 28, Nancy (54–Meurthe-et-Moselle) [Linguistique structurale].

ROBLIN (Michel), boulevard Saint-Marcel, 22 *bis*, Paris (XIIIe); tél. *Port-Royal 38-07* [Histoire du peuplement et de l'habitat en France aux époques anciennes].

STERN (Henri), allée de Trévise, 17, Sceaux (92–Hauts-de-Seine); tél. *Robinson 32-86* [Histoire de la mosaïque].

Mme

VEYRIN-FORRER (Jeanne), rue de Grenelle, 146, Paris (XVIe); tél. *Invalides 33-67* [Histoire et civilisation du Livre].

CHRONIQUE DE L'ANNÉE 1965-1966

CONSEIL DU 7 NOVEMBRE 1965

Dépôts de thèses

Par M. Bloch, de la thèse de M. Jacques Gascou, *Le décret municipal de Tergeste en l'honneur de Lucius Fabius Severus*, commissaires responsables MM. Duval et Pflaum, élève diplômé.

Par M. Louis Robert, de la thèse de M. Jean-Paul Rey-Coquais, *Les inscriptions d'Hélioupolis et de la Coelésyrie*, commissaires responsables MM. Le Rider et Pflaum, élève diplômé.

Rapport sur une thèse

De MM. Bottéro et Garelli, élève diplômé, sur la thèse de Mme Danielle Calvot, *Documents nouveaux de Sillûs-Dagan* (*Dréhem*), présentée par M. Jestin : conclusions favorables adoptées.

*
* *

M. Bloch est désigné pour représenter la Section au Conseil supérieur de la recherche archéologique en France en remplacement de M. Duval, appelé à représenter le Collège de France dans cet organisme.

CONSEIL DU 9 JANVIER 1966

Nécrologie

M. Chantraine, président, évoque la mémoire de M. Élie Debidour, décédé le 6 juillet 1965.

Rapports sur des thèses

Pour MM. Clère et Malinine sur la thèse de M. André Vila, *Les pratiques funéraires méroïtiques et le cimetière d'Aksha,* présenté par M. Posener : conclusions favorables adoptées.

Par MM. Le Rider et Pflaum, élève diplômé, sur la thèse de M. Jean-Paul Rey-Coquais, *Les inscriptions d'Hélioupolis et de la Coelésyrie,* présentée par M. Louis Robert : conclusions favorables adoptées.

Par M. Filliozat et Mlle Lalou sur la thèse de M. Christian Devêvre, *Les règles concernant le logement des moines bouddhistes,* présentée par M. Bareau : conclusions favorables adoptées.

CONSEIL DU 27 MARS 1966

Nécrologie

M. Chantraine, président, évoque la mémoire de M. Édouard Dhorme, décédé le 19 janvier 1966.

Dépôts de thèses

Par M. Tulard de la thèse de Mlle Nicole Célestin, *Les notaires de Paris sous le Consulat et l'Empire,* commissaires responsables M. Fleury et Mme Pronteau.

Par Mlle Lalou de la thèse de Mme Brunehilde Ortoli, *Matériaux pour l'étude des croyances maitreyennes,* commissaires responsables Mme Macdonald et M. Filliozat.

Par M. Bloch de la thèse de M. Daniel Nony, *Recherches sur les représentations des* suovetaurilia, commissaires responsables MM. Duval et Ville, élève diplômé.

Rapports sur des thèses

Par Mme Vaudeville et M. Damais sur la thèse de M. Jean Deloche, *Recherches sur les routes de l'Inde au temps des Mogols : étude critique des sources,* présentée par M. Filliozat : conclusions favorables adoptées.

Par MM. DUVAL et PFLAUM, élève diplômé, sur la thèse de M. Jacques GASCOU, *Le décret municipal de Tergeste en l'honneur de L. Fabius Severus*, présentée par M. BLOCH : conclusions favorables adoptées.

Par M. FILLIOZAT et Mme MACDONALD sur la thèse de Mme A.-M. BLONDEAU, *Matériaux pour l'étude de l'hippologie et de l'hippiatrie tibétaines* : conclusions favorables adoptées.

Élection du président et du secrétaire de la Section

Le Conseil, sous la présidence de M. SAMARAN (1), procède au renouvellement du Bureau :

M. CHANTRAINE et M. FLEURY sont réélus respectivement président et secrétaire de la Section.

Élection d'une commission

Une commission composée de MM. BENVENISTE, FRANK, LEMERLE, MARICHAL, ROBERT, RODINSON et TULARD est élue pour présenter des propositions au Conseil en vue de pourvoir aux postes créés par le budget de 1966, à savoir 2 directeurs d'études et 1 maître-assistant.

Élection d'un représentant de la Section à la Casa de Velasquez

M. LECOY est désigné comme représentant de la Section à la Casa de Velasquez.

---

(1) Résumé statistique du développement de la Section de 1961 à 1966, extrait du rapport de M. Samaran : les crédits sont passés de 5.350.800 anciens francs en 1961 à 19.114.400 anciens francs en 1966. Il a été créé, de 1961 à 1966, 38 postes, à savoir : 13 directeurs d'études, 4 maîtres-assistants, 3 collaborateurs techniques de l'enseignement supérieur, 1 bibliothécaire, 7 chefs de travaux, 1 préparateur non licencié, 1 secrétaire d'administration universitaire, 1 magasinier de bibliothèque, 2 sténo-dactylographes, 3 aides de laboratoire, 2 agents de service.

CONSEIL EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 1966

Nécrologie

M. Chantraine évoque la mémoire de M. Maurice Durand, décédé le 30 avril 1966.

Dépôt de thèse

Par M. Jestin, de la thèse de Mlle Agnès Spycket, *La statue de culte en Mésopotamie*, commissaires responsables MM. Bottéro et Nougayrol, élève diplômé.

Propositions pour l'École française de Rome

Sur proposition de la Commission *ad hoc* sont proposés pour l'École de Rome, à l'unanimité, en première ligne, M. Bruno Neveu, en seconde ligne *ex-aequo*, Mme Gourevitch et M. Gros, en troisième ligne, M. Gascou.

*
* *

Le Conseil décide que les thèses seront dorénavant déposées en deux exemplaires, l'un étant destiné à être conservé dans les archives de la Section; où il ne sera consultable que sur autorisation de l'auteur.

CONSEIL DU 19 JUIN 1966

Nécrologie

M. Chantraine évoque la mémoire de M. Damais, décédé le 23 mai 1966.

Dépôt d'une thèse

Par M. Fleury, de la thèse de M. François Bluche, *Une cour souveraine à Paris : les magistrats du Grand Conseil au* XVIIIe *siècle (1690-1791)*, commissaires responsables MM. Tulard et Gille, élève diplômé.

Rapport sur une thèse

Par MM. DUVAL et VILLE, élève diplômé, de la thèse de M. Daniel NONY, *Recherches sur les représentations du sacrifice des* suovetaurilia, déposée par M. BLOCH : conclusions favorables adoptées.

Élection de deux directeurs d'études et d'un maître-assistant

Après lecture du rapport de la Commission *ad hoc*, le P. François DE DAINVILLE est élu directeur d'études non-cumulant de Cartographie historique occidentale; M. Michel SOYMIÉ, directeur d'études non-cumulant d'Histoire et philologie chinoises; M. Jean DUFOUR, maître-assistant de Paléographie latine et française.

Élection d'une commission

Sur la proposition de M. CHANTRAINE, président, une Commission composée de MM. BEAUJOUAN, FILLIOZAT, Mme MACDONALD, MM. MARTINET, MASSON, RENOU et TOUBERT, est élue pour présenter un rapport au Conseil, lors de la prochaine séance, en vue de pourvoir aux postes laissés vacants par le décès de MM. DURAND et DAMAIS.

Désignation d'élèves diplômés chargés de conférences

Sur la proposition de la Commission des maîtres temporaires, le Conseil renouvelle les conférences d'élèves diplômés de MM. David COHEN (*Philologie arabe*), Jean PÉPIN (*Textes et doctrines de la fin de l'Antiquité*), H.-G. PFLAUM (*Épigraphie romaine impériale*), Claude JACQUES (*Philologie indienne*) et Georges VILLE (*Iconographie romaine*).

Désignation de maîtres de conférences temporaires

Sur la proposition de la Commission des maîtres temporaires, le Conseil renouvelle les conférences de MM. AU CHHIENG (*Philologie indo-khmère*), Nicoara BELDICEANU (*Bibliographie et sources de l'histoire de l'Empire ottoman*), Pertev BORATAV

(*Folklore et littérature populaire turcs*), de Mmes Suzanne Daniel (*Philologie grecque*), et Paulette Galand (*Philologie et littérature berbères*), de MM. André Haudricourt (*Linguistique indochinoise et océanienne*), Louis Henry (*Démographie historique*), Charles Higounet (*Géographie historique de l'Occident médiéval*), René Joffroy (*Protohistoire européenne*), de Mlle Chantal de La Véronne (*Sources européennes de l'histoire du Maghreb*), de MM. Nguyễn Trân Huân (*Philologie vietnamienne*), Gilbert Ouy (*Codicologie latine médiévale*), Michel Roblin (*Histoire du peuplement et de l'habitat en France aux époques anciennes*), et Henri Stern (*Histoire de la mosaïque*).

Il charge de conférences temporaires : Dom Jacques Dubois (*Hagiographie historique*), MM. Philippe Gignoux (*Initiation au pehlevi*), Maurice Houis (*Langues africaines*), Mme Élisabeth Labrousse (*Histoire des idées au* XVII*e siècle*), le Dr Paul Offerlé (*Assyrien*), MM. Roger Paret (*L'Orient entre Byzance et les Arabes du* V*e au* VIII*e siècle*), Jean-René Reimen (*Linguistique structurale*), Mme Jeanne Veyrin-Forrer (*Histoire et civilisation du Livre*).

COMMISSIONS ORDINAIRES POUR 1966

École de Rome : MM. Chastel, Marichal, Courcelle, Robert, Duval, Bloch, Lemerle et (1964) Lejeune.

Maîtres temporaires : MM. Renou (†), Duval et (1964) Boutruche, Révah, Martinet.

Publications : MM. André, Filliozat et (1964) Lejeune, Beaujouan.

Salles de travail : MM. Labat et André.

PUBLICATIONS

EN 1965-1966

I. PUBLICATIONS DU CENTRE DE RECHERCHES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE DE LA IVe SECTION DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES :

Guy BEAUJOUAN, Yvonne POULLE-DRIEUX et Jeanne-Marie DUREAU-LAPEYSSONNIE, *Médecine humaine et vétérinaire à la fin du moyen âge,* Genève, Droz; Paris, Minard, 1966. In-8°, 474 p. et 4 pl. h. t. (Hautes Études médiévales et modernes, 2).

Louis ROBERT, *Monnaies antiques en Troade,* Genève, Droz; Paris, Minard, 1966. In-8°, 145 p., 4 pl. (Hautes Études numismatiques, 1).

Louis ROBERT, *Documents de l'Asie Mineure méridionale. Inscriptions, monnaies et géographie,* Genève, Droz; Paris, Minard, 1966. In-8°, 125 p., 16 pl. (Hautes Études du monde gréco-romain, 2).

II. HORS COLLECTION (*concours à une publication au C.N.R.S.*) :

Répertoire des manuscrits médiévaux contenant des notations musicales [publié] *sous la direction de* Solange CORBIN : I. *Bibliothèque Sainte-Geneviève* (*Paris*) *par* Madeleine BERNARD, Paris, éd. du Centre national de la Recherche scientifique, 1966. In-4°, 162 p., 28 pl. h. t. [En tête du titre : *École pratique des Hautes Études... IVe Section. Sciences historiques et philologiques.*]

UNE LETTRE DE VICTOR DURUY À EDMOND ABOUT (1868)

La lettre que nous publions ci-après (1) a été écrite exactement deux semaines après que Victor Duruy eut fait signer à Napoléon III le décret instituant notre École (2). Elle caractérise on ne peut mieux le génie inventif du grand ministre du Second Empire.

Celui-ci, en s'inspirant des exemples donnés à l'étranger, singulièrement en Allemagne, a conçu le projet de doter la France d'une haute institution scientifique qui, au lieu de « présenter à un grand public les résultats de la science sous une forme théorique, comme les facultés, exerce les jeunes gens désireux de se former à la pratique de la science et de l'érudition, par des conférences privées, par des discussions familières, à l'usage des méthodes d'observation et de découverte » (3).

Il obtient le décret de création le 31 juillet 1868 (2). Le 16 août, il n'a guère d'argent, pas de locaux, et tremble d'avoir trop d'étudiants. Pourtant, il ne désespère nullement, il ne doute même pas : il est sûr que tout sera prêt le 1er décembre. Faute d'un « palais de Sorbonne », qu'on ne veut pas lui donner et qui ne sera bâti que trente ans plus tard, il trouve des locaux au Collège de France, à la Sorbonne, à l'École normale, au Muséum, il « subtilise » à Haussmann un hectare du parc de Montsouris, et la bâtisse provisoire (et toujours debout) du palais du Bardo, épave de l'exposition universelle de 1867. Là où il ne peut disposer d'un recoin dans un bâtiment existant, il se sert de « quelques planches, de bitume, de carton goudronné ».

---

(1) Ce document est conservé dans les archives de la famille Loste. M. et Mme Jacques Loste, M. Sébastien Loste ont bien voulu nous le communiquer et nous autoriser à le publier. Qu'ils veuillent bien, ainsi que M. Michel Bruguière, qui nous en a signalé l'existence, agréer l'expression de nos remerciements.

(2) Ce texte est publié, ci-dessus, p. 13-16.

(3) *École pratique des Hautes Études. IVe Section. Sciences historiques et philologiques (1868-1872)*, p. 3-4.

Il fait flèche de tout bois pour loger tant les « laboratoires d'enseignement » où les jeunes gens apprennent à manipuler, à observer, à expérimenter, que les « laboratoires de recherches », où, « guidés par les conseils du maître, les néophytes s'essayent à des travaux destinés à fournir la solution de questions non encore résolues » (1). Et le miracle se produit : ce n'est pas le 1er décembre mais le 1er novembre 1868 que s'ouvrent les conférences de la Section des sciences historiques et philologiques, qui, à elle seule ne comptera pas moins de 51 élèves réguliers dans sa première année d'existence (2), alors que, un peu plus de deux mois auparavant, le chiffre de 70 élèves, pour les quatre sections de l'École, inquiétait notre fondateur.

Au vrai cette inquiétude est, à dessein, exagérée. Sous le Second Empire, un ministre de l'Instruction publique pouvait obtenir les locaux qu'il jugeait nécessaires de sa propre administration, sinon des autres services de l'État. Mais il devait compter avec ses adversaires et ceux-ci ne manquaient pas à Duruy, de tous côtés. La lettre que nous publions ne s'adresse donc pas à l'auteur du *Roi des montagnes* et de *L'homme à l'oreille cassée* mais au brillant publiciste, au journaliste influent, son cadet de l'École normale, « en flirt » avec l'Empire. C'est une sorte de discret mémorandum, qui pourrait nourrir un article où la politique du ministre de Napoléon III serait soutenue par un ami du prince Napoléon.

On notera qu'il n'y est question que de ce qui, dans l'École, était en rapport avec les « Sections des sciences » (3), et surtout d'un point de vue pratique, presque utilitaire. Est-ce là l'esprit du temps, auquel il semble que Duruy ait quelque peu cédé au début? (4). Ou bien le ministre a-t-il simplement fourni à son correspondant les arguments qu'il jugeait être les plus

(1) *Rapport sur l'École pratique des Hautes Études. Sections des sciences* (*1871-1872*), p. 1-2.

(2) *École pratique des Hautes Études. IVe Section. Sciences historiques et philologiques* (*1868-1872*), p. 23.

(3) Voyez ci-dessus, n. 1.

(4) Voir, à ce sujet, les souvenirs de Duruy rapportés par L. Havet : *Célébration du Cinquantenaire de l'École pratique des Hautes Études* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études,* fasc. 231, 1922), p. 7.

efficaces pour le défendre, alors qu'il était violemment attaqué? Les études qui sont préparées sur les origines de la Section, à l'occasion de son centième anniversaire, devraient permettre de répondre à cette question.

Michel FLEURY.

Cabinet du Ministre
de l'Instruction publique

Villeneuve-Saint-Georges,
le 16 août 1868.

Mon cher ami,

Je vous savais bien brave; je ne croyais pourtant pas que vous le seriez assez pour me défendre, en ce moment, dans un journal mais j'ai tort de vous parler de moi; je ne l'aurais pas fait, si je n'avais tenu, tout d'abord, à vous remercier.

Que de vérité et de courage dans cet article du *Gaulois* (1) et quel beau rôle vous prenez. Je ne désespère plus du journalisme, si, pour combattre avec vous, vous en trouvez trois seulement qui aient, je ne dis pas votre esprit et votre phrase ailée, comme celle de Voltaire, mais un peu de votre bon sens.

La foule qu'on sature d'alcool de betteraves accourrait pour respirer un air vif et frais.

Ce matin, j'ai lu 100 pages de votre A.B.C. (2) et quand les dossiers sont venus me traquer jusqu'ici, j'ai donné le volume à George (3), ne croyant pas qu'il puisse trouver en aucun autre livre une aussi grande masse d'idées justes et saines, mises à la portée des esprits de tout âge et de toute culture.

Vous m'avez dernièrement écrit une lettre que j'ai mise précieusement en un coin pour y répondre. Je l'ai si bien cachée

---

(1) About a donné au *Gaulois* des articles les 5, 12, 19, 26 juillet et 9 août 1868. Il n'y est pas question de Duruy. Une note du 9 août, due à Edmond Tarbé, signale la création de l'École et en loue Duruy.

(2) *A B C du travailleur*, Paris, 1868, in-16.

(3) George Duruy (1853-1918), historien et romancier, fils de Victor Duruy.

que je ne la retrouve plus. Un de mes gars est bien capable de me l'avoir soustraite. Il me semble cependant avoir fait quelques-unes des choses que vous me demandiez. Si je suis en reste avec vous, écrivez encore.

Je vous envoie la Statistique des cours d'adultes pour 1868 : c'est merveilleux. J'y joins les documents relatifs à l'École pratique des Hautes Études (1). Je sais que vous aimez à être tenu au courant de ces petites affaires qui vous paraissent, comme à moi, très grosses.

Croiriez-vous que, malgré les vacances, j'ai déjà 70 inscriptions pour cette école. Je tremble qu'il y en ait trop en décembre.

Aussi je me hâte de préparer la place :

Laboratoires de recherches pour Cl. Bernard (2), Pasteur (3), Berthelot (4), Milne-Edwards (5), Blanchard (6), Decaisne (7), etc.

Laboratoires d'enseignement pour Deluynes (8), Duchartre (9), Frémy (10), Hébert (11), etc.; trois amphithéâtres, rue Gerson, pour les jeunes filles.

---

(1) Il doit s'agir du *Rapport à l'Empereur à l'appui de deux projets de décrets relatifs . . . à la création d'une École pratique de Hautes Études.*

(2) Claude Bernard figure comme directeur du laboratoire de recherches pour la physiologie comparée, « organisé dans de très bonnes conditions au Muséum d'histoire naturelle ».(*Rapport sur l'École pratique des Hautes Études. Sections des sciences (1871-1872)* [Section des sciences naturelles], p. 15.

(3) Pasteur apparaît comme directeur du laboratoire de chimie physiologique, établi apparemment après la guerre de 1870 (*ibid.,* Section des sciences physico-chimiques, p. 58).

(4) Le laboratoire de chimie organique dirigé par Berthelot au Collège de France commença à fonctionner dès 1868 (*ibid.,* p. 50).

(5) Laboratoire de zoologie anatomique et physiologique, au Muséum : il fut le premier ouvert (*ibid.* [Section des sciences naturelles], p. 3).

(6) Nous n'avons pas trouvé le nom de Blanchard comme directeur de laboratoire dans le *Rapport ... (1871-1872).*

(7) Decaisne, membre de l'Institut, directeur, avec Brongniart, d'un laboratoire de botanique (*ibid.,* p. 9).

(8) Ce nom ne figure pas parmi les directeurs de laboratoire, dans le *Rapport... (1871-1872).*

(9) Duchartre, membre de l'Institut, directeur d'un laboratoire de botanique (*ibid.,* p. 8).

(10) Frémy, membre de l'Institut, directeur du laboratoire de chimie (*ibid.,* p. 43).

(11) Hébert, directeur d'une « École pratique de géologie », organisée dans le laboratoire de la Faculté des Sciences, ouverte en décembre 1868 (*ibid.,* p. 11).

Où trouverai-je l'argent? Je n'en sais rien; mais je sais bien que tout cela sera prêt le 1er décembre.

Il est vrai que je n'y mets pas de luxe et que j'utilise tout. Avec quelques planches, du bitume et du carton goudronné, je ferai derrière la Sorbonne un laboratoire de Chimie où 50 étudiants manipuleront à la fois.

On ne veut pas me faire le palais de Sorbonne; comme je ne suis pas Amphion, je m'en passerai et je mettrai, s'il le faut, la science dans un gourbis. Pourvu qu'elle ait de l'air, du jour et de l'espace qu'importe le reste... provisoirement.

Cependant M. Haussmann me donne un palais, le Bardo (1), que je lui ai subtilisé avec un hectare du parc de Montsouris pour y loger la Météorologie, science vieille et nouvelle, puisqu'elle est à peu près vierge encore, malgré Leverrier (2).

En même temps, j'organise une École supérieure d'agronomie, au Muséum, pour ranimer ces fossiles, et utiliser d'immenses ressources. Ce vénérable Mathusalem possède depuis 10 ou 15 ans, à Vincennes, 18 hectares qui sont en friche. Je propose à l'Empereur d'y instituer une grande école d'horticulture qui n'existe nulle part.

Les fruits, légumes et racines entrent pour un tiers dans l'alimentation de Paris, pour un demi dans celle de la France; c'est une production de plusieurs milliards que la science peut améliorer et développer.

Ah! Ils veulent de la science *orthodoxe*, on va leur en donner : *Mehr Licht! Mehr Licht!*

---

(1) Il s'agit du spécimen du palais du Bardo, construit au Champ de Mars pour l'Exposition universelle de 1867. Acquis par la Ville en 1868 pour 150 000 F et remonté au parc de Montsouris, nouvellement créé, il fut mis par le Conseil municipal de Paris à la disposition du ministère de l'Instruction publique en 1869, pendant 18 années, pour l'établissement d'un observatoire météorologique.

Le bâtiment, qui existe encore, fort délabré, abrite aujourd'hui le Service de contrôle des eaux de la ville de Paris et le Service d'études et de statistiques climatiques dépendant de la Météorologie nationale (*Historique du Laboratoire municipal* [*Observatoire de Montsouris*], *1872-1900,* dans *Annales de l'Observatoire municipal* (*Observatoire de Montsouris,* t. I, 1900, p. VII-LVI) et H. GRISOLLET, *Histoire administrative et scientifique du Service d'études et de statistiques climatiques de la ville de Paris et des observatoires de Montsouris et de la Tour Saint-Jacques,* dans *La Météorologie,* juillet-septembre 1950, p. 129-142. Nous remercions MM. les Ingénieurs en chef Le Strat et Grisollet des renseignements qu'ils ont bien voulu nous donner sur leurs services.

(2) Le Verrier, nommé directeur de l'Observatoire de Paris en 1854, avait organisé le premier réseau météorologique (H. GRISOLLET, *art. cité,* p. 135).

Broca, Vulpian sont décorés.
Pouchet est fait officier.
Pasteur, Deville, commandeurs.
En avant!

Votre tout dévoué,

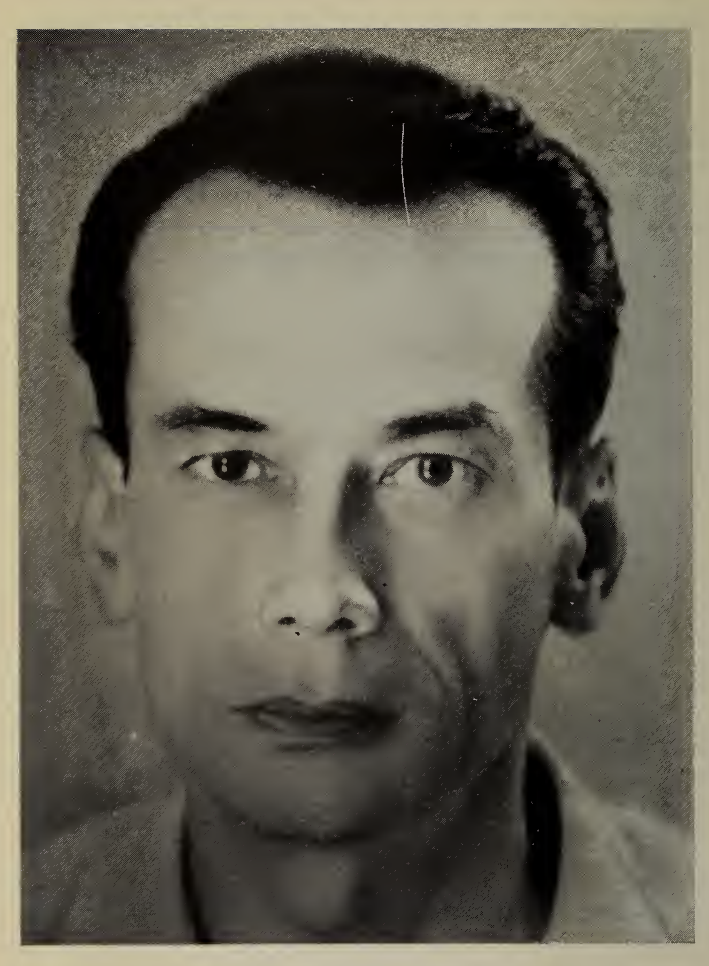
V. Duruy.

Vous n'avez pas vu le nouveau laboratoire de physique à la Sorbonne; vous avez tort : c'est un organisme vivant.

Je vous recommande pour des articles de science un agrégé de la Faculté, le Dr Joulin (1), dont vous avez lu des articles au *Figaro* signés Flavius : du savant, de l'esprit et du trait, il peut vous être utile.

---

(1) Désiré-Joseph Joulin (1821-1874), médecin et journaliste, adversaire de Mgr Dupanloup qui, lui-même, combattait la politique de Duruy en matière d'enseignement des jeunes filles. Cette recommandation est bien dans le ton général de la lettre, tel que nous l'indiquons ci-dessus.



François MARTINI (1895-1965)

FRANÇOIS MARTINI
(1895-1965)

L'étude scientifique régulière des civilisations de la Péninsule indochinoise a été inaugurée par la IVe Section de l'École pratique des Hautes Études dès les années 1880 avec les travaux d'Abel Bergaigne sur les inscriptions sanskrites du Cambodge et du royaume de Campa. C'était alors la philologie indienne qui jetait les premières lumières sur l'histoire de ce qu'on a appelé abusivement la « Plus grande Inde ». Mais en dépit de l'importance de l'épigraphie sanskrite dans cette région du monde, les études ultérieures ont montré clairement qu'on ne trouvait pas là des pays relevant simplement de la civilisation indienne et constituant une Inde marginale. L'originalité profonde des cultures diverses de l'Indochine comme de l'Indonésie se marque non seulement par la variété des langages mais encore par celle des états sociaux et des grandes réalisations des arts. Les composantes indiennes communes aux civilisations de tous les peuples du Sud-Est de l'Asie, pour déterminantes qu'elles aient pu être dans les domaines des religions et du savoir général, ne sont que des composantes. Elles ne forment pas la base unique des cultures du Sud-Est Asiatique qui ont chacune non seulement leur langue mais encore leur génie propre.

C'est pourquoi la IVe Section de l'École avait accueilli François Martini dès 1940, d'abord comme suppléant de Jean Przyluski, puis comme chargé de conférences, enfin comme directeur d'études. Le titre de sa direction d'études était : *Linguistique indochinoise*, mais la portée ne s'en limitait pas aux formes des langages étudiées indépendamment des peuples. Martini était un connaisseur profond des uns et des autres.

Il était né le 20 mai 1895 à Cantho, au Sud-Viêtnam qu'on appelait alors Cochinchine, mais dans cette région tardivement conquise par les Viêtnamiens sur le royaume du Cambodge et qui conservait un fort élément de population khmère. Il était à demi un enfant du pays. Il y a séjourné non seulement dans son enfance mais encore à plusieurs reprises et longuement

au cours de sa carrière. Il s'est familiarisé ainsi de bonne heure à la vie des Khmers et des Viêtnamiens et s'y est retrempé plusieurs fois.

Sa carrière scientifique a commencé en 1927, quand il a été nommé répétiteur à l'École des langues orientales vivantes. En 1930, il a été nommé chargé de cours à l'École coloniale et en 1933 à l'École des langues orientales. Il est devenu professeur à la première en 1943, en même temps que professeur délégué à la seconde et il est demeuré jusqu'en 1945 attaché à l'une et à l'autre. De 1940 à 1944, il a suppléé Jean Przyluski à l'École pratique des Hautes Études pour y être chargé de conférences en 1944-1945. Dans toute cette période les trois établissements se partageaient son activité de maître pour le cambodgien, le thaï siamois et toute la linguistique indochinoise incluant, en plus des langues khmère et thaïe, le viêtnamien et les parlers multiples qui s'apparentent à l'une et à l'autre et aux langues de l'Indonésie. Mais les langues khmère et thaïe étant en outre très fortement influencées par les langues de culture générale ou de religion provenant de l'Inde et de Ceylan, le sanskrit et le pâli, il s'était aussi familiarisé auprès de Sylvain Lévi et de Jules Bloch et par des relations suivies avec Helmer Smith, à l'une et à l'autre.

Les langues de la Péninsule indochinoise, à quelque famille linguistique qu'elles appartiennent et en dehors des emprunts réciproques nombreux qu'elles se sont faits, ont des caractères communs, en particulier dans la syntaxe. Leur rapprochement géographique, la compétence de Martini étendue à toutes n'étaient donc pas seuls à leur donner une unité, apparemment plus régionale et culturelle que structurale et lexicale.

Le premier travail qui ait fait connaître François Martini comme un linguiste et un philologue a été sa thèse pour le diplôme de la Section, le *Dasabodhisattauddesa*. Il s'agit là d'un texte pâli qu'il a édité et traduit et qui présentait un triple intérêt, d'abord comme document religieux bouddhique, ensuite comme composé en Indochine et formant par là un exemple des productions du bouddhisme extérieur à l'Inde et à Ceylan autres que celles, plus nombreuses et plus étudiées, de l'Asie continentale, de la Chine et du Japon. Enfin, par les particularités de sa grammaire, l'ouvrage intéressait la linguistique et l'histoire du pâli.

Après l'achèvement de cette contribution à l'étude du pâli, Martini s'est consacré parallèlement à l'étude du *Rāmāyaṇa*

cambodgien et des contes cambodgiens d'une part, à celle des langues propres à l'Indochine d'autre part.

Dans le premier domaine, ses sources lui fournissaient des données sur le cambodgien littéraire, alors peu exploré, et sur les croyances du pays khmer qu'il a su mettre à l'occasion en rapport avec les prodigieuses réalisations architecturales et artistiques de ce pays. Dans le domaine linguistique, il a travaillé avec un grand succès à l'étude phonologique des langues et à établir des systèmes de translittération supérieurs aux transcriptions individuelles multiples et concurrentes dont les meilleures ne représentaient directement ni l'orthographe ni la prononciation réelle.

Il a établi que, pour des langues écrites avec des caractères empruntés à l'Inde, il convenait d'adopter une translittération conforme à celle qui est universellement admise pour l'Inde et qui, représentant mécaniquement l'orthographe, permet de rendre exactement les usages des textes épigraphiques ou littéraires sans figurer la prononciation autrement que ne le font les caractères originaux eux-mêmes. Pour les langues ʾtai sans écriture ou rarement écrites, il a établi un système de notation commune des formes fondamentales qui, lu selon la prononciation de chaque dialecte, met en évidence pour le linguiste leur unité foncière, autrefois masquée par les transcriptions pseudo-phonétiques diverses, et qui, pour les usagers de ces langues ou dialectes, permet des communications écrites directes, comme l'écriture chinoise les permet entre Chinois aux dialectes différents.

Ces travaux ont nécessité l'observation et l'expérience sur le terrain. Ils ont interrompu longuement l'enseignement de Martini à Paris, mais la recherche en domaine neuf prime toujours les enseignements qui, sans elle, seraient prématurés.

D'août 1945 à février 1950, François Martini a accompli en Asie du Sud-Est le plus fructueux de ses séjours, au Viêtnam puis surtout au Cambodge, dès 1946, où il a été conseiller auprès du Gouvernement du Cambodge pour les cultes, l'enseignement religieux et les beaux-arts. Ses études et son activité en collaboration avec les savants cambodgiens qui publiaient des dictionnaires et choisissaient les termes techniques destinés à rendre en cambodgien les expressions techniques modernes ont été avec tous amicales et heureuses. Elles n'ont pas empêché plusieurs missions en pays ʾtay du Nord de la Péninsule indochinoise dont l'une, ethno-linguistique, avec le regretté Maurice

Durand (1947, 1949), et en pays de montagne du Viêtnam habité par des populations non-viêtnamiennes (Dalat, Djiring, 1949).

Une santé fort éprouvée au cours de ces missions l'a empêché, de retour en France, d'achever beaucoup des travaux de philologie cambodgienne et de linguistique qu'il avait entrepris dans son vaste domaine de recherche. Mais surtout son double enseignement, à l'École nationale des langues orientales vivantes et à l'École pratique des Hautes Études, a absorbé les forces de ses dernières années d'autant plus qu'il n'hésitait jamais à différer ses propres travaux pour aider ceux de ses élèves et de tous les savants de France et de partout qui sans cesse recouraient, jamais déçus, à ses compétences multiples. Ce qu'il leur a donné individuellement a retardé ce que ses publications projetées eussent donné à la science générale.

La retraite allait lui permettre de mettre au point ces publications, mais le 18 juin 1965, la mort, à laquelle il avait déjà plusieurs fois échappé, a prévenu son intention en l'enlevant aux siens, à ses disciples et à ses amis.

Jean Filliozat.

PUBLICATIONS DE FRANÇOIS MARTINI

Méthode de lecture cambodgienne, Paris, 1re partie 1932, 2e partie 1934, in-8o, 75 et 5 p., 133, 5 et 13 p.

Rapport dans *Dossiers de la coopération intellectuelle : l'adoption universelle des caractères latins,* Paris, 1934.

Dasa-bodhisatta-uddesa. Texte pāli publié avec une traduction et un index grammatical (*Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient,* t. 36, fasc. 2, 1936, p. 287-413).

En marge du Rāmāyaṇa cambodgien (*Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient,* t. 38, fasc. 2, 1938, p. 285-295, 1 pl.).

En marge du Rāmāyaṇa cambodgien [2e article] (*Journal asiatique*, 1950, p. 81-90).

Note sur l'empreinte du bouddhisme dans la version cambodgienne du Rāmāyaṇa (*Journal asiatique*, 1952, p. 67-70).

Contes populaires inédits du Cambodge (en collaboration avec Solange Bernard), Paris, 1946, in-12, 292 p.

Aperçu phonologique. du cambodgien (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. 42, 1946, p. 113-131).

L'organisation du clergé bouddhique au Cambodge (*France-Asie*, 1947).

De la réduction des mots sanskrits passés en cambodgien (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. 50, 1954, p. 244-261).

De la signification du « ba » et « me » affixés aux noms des monuments khmers (*Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, t. 44, 1951, p. 201-209).

Romanisation des parlés 'tay du Nord-Vietnam (*Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, t. 46, 1954, p. 555-572).

La langue cambodgienne (*France-Asie*, 1955).

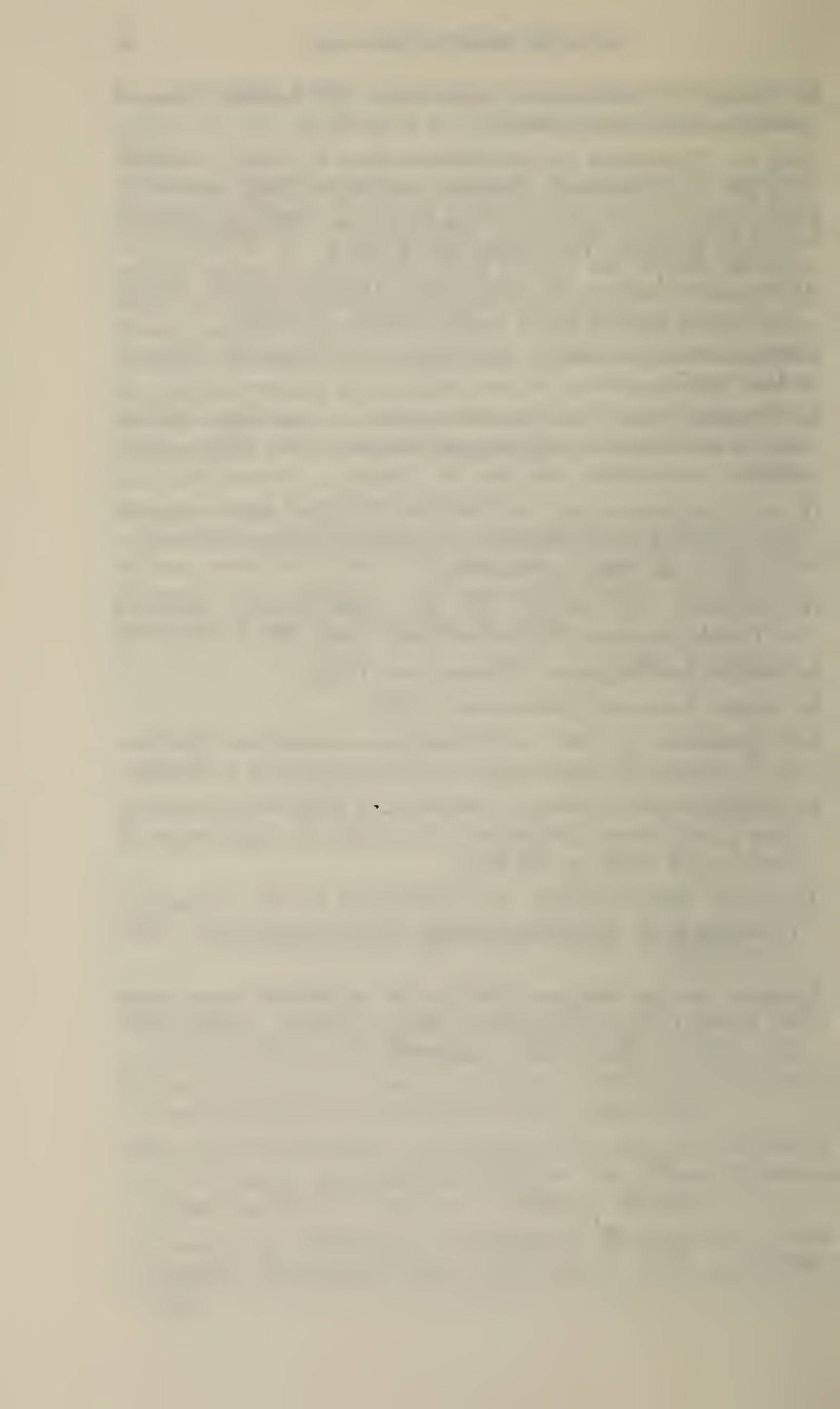
La langue laotienne (*France-Asie*, 1956).

Les expressions de « être » en siamois et en cambodgien (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. 52, 1956, p. 289-306).

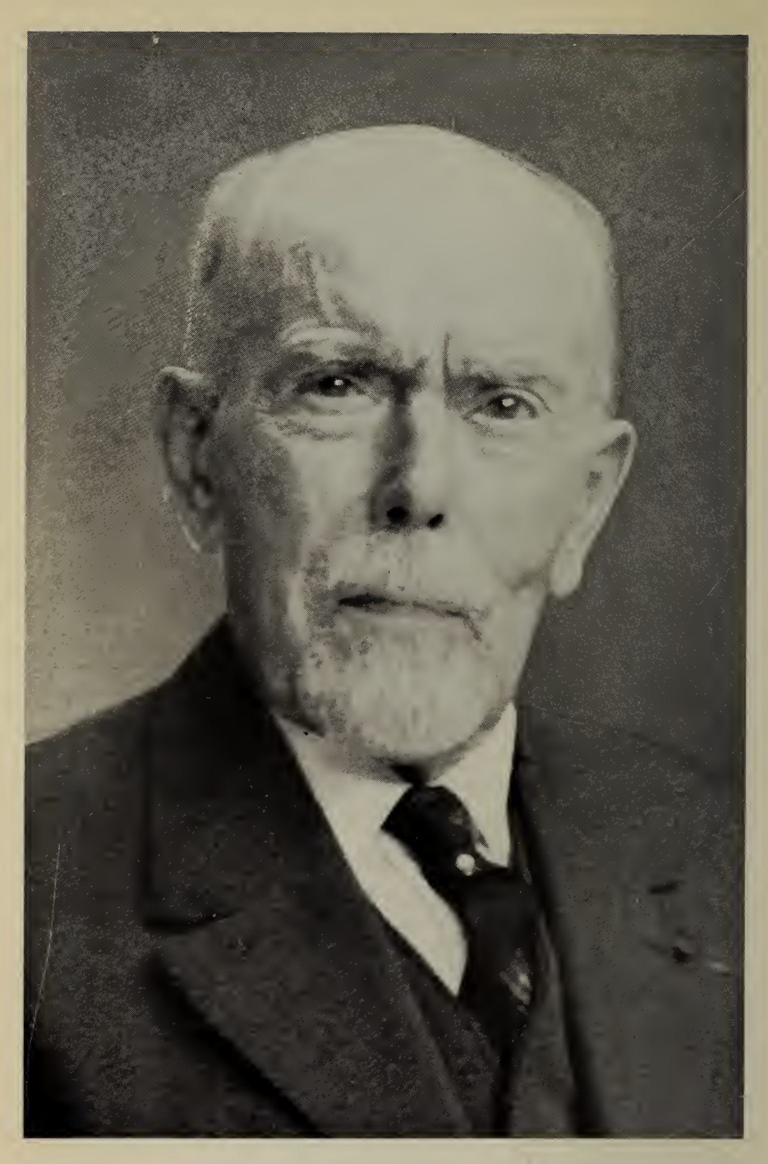
La distinction du prédicat de qualité et de l'épithète en cambodgien et en siamois (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. 53, 1958, p. 295-305).

Tournures impersonnelles en cambodgien et en vietnamien (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. 54, 1959, p. 136-148.

Comptes rendus critiques (*Bulletin de la Société linguistique de Paris*, t. 55, p. 370-374; t. 58, p. 319-322; t. 59, p. 283-285, *ZDMG* 102/2, 1952, p. 433-443).







Édouard DHORME (1881-1966)

ÉDOUARD DHORME

(1881-1966)

Le 19 janvier 1966 est mort Édouard Dhorme, membre de l'Institut, qui fut directeur d'études à notre Section, titulaire de la chaire d'hébreu et d'araméen, de 1933 à 1951, date à laquelle il devint directeur d'études honoraire.

Né à Armentières (Nord) le 15 janvier 1881, il fit de solides études classiques au collège Saint-Jude de sa ville natale, puis entra, tout jeune encore, dans l'ordre de Saint-Dominique, prenant en religion le prénom de Paul. Il allait accomplir ses dix-neuf ans quand, en décembre 1899, ses supérieurs l'envoyèrent poursuivre ses études à Jérusalem, auprès de l'École pratique d'études bibliques. Cette école avait été fondée quelque dix ans auparavant par le P. Lagrange qui, le premier, eut l'idée féconde de créer, dans le pays même où la Bible s'est constituée, un établissement consacré aux sciences bibliques, et spécialement à l'archéologie. Le P. Lagrange remarqua bien vite les dons exceptionnels qu'avait le jeune Dhorme pour l'étude des langues et de l'histoire et il le fit entrer dans l'équipe de ses premiers collaborateurs : Dhorme fut le benjamin de la génération — à divers égards héroïque — des pionniers, dont les plus connus sont restés les PP. Vincent, Abel, Jaussen et Savignac. Le P. Lagrange, homme d'une grande science et d'une vaste culture, formait lui-même ses collaborateurs, orientant chacun vers une spécialisation déterminée; à son école, Dhorme acquit bientôt une connaissance approfondie des langues sémitiques et se consacra plus spécialement à l'étude de l'assyrien; à son tour, et rapidement, il devint un maître; dès 1904, il était professeur à l'École biblique, et il devait le rester pendant vingt-sept ans, avec la seule interruption due à la guerre de 1914-1918, chargé de l'enseignement de l'assyrien, de l'hébreu et des langues sémitiques comparées.

En 1907, sa maîtrise en assyrien s'affirmait d'emblée aux yeux des spécialistes par la publication de son *Choix de textes assyro-babyloniens;* il y traduisait, pour la première fois en français,

transcrivait et commentait les grands textes littéraires cunéiformes, entre autres le Poème de la Création et l'Épopée de Gilgameš, dont la découverte avait renouvelé, depuis peu, la critique littéraire biblique; en 1910, il rédigeait une première synthèse sur *La religion assyro-babylonienne* et, l'année suivante, dans *Les pays bibliques et l'Assyrie,* il faisait la somme des renseignements fournis par les inscriptions des rois d'Assyrie et de Babylonie concernant l'histoire des pays de l'Ouest, Syrie, Phénicie et Palestine. Ces travaux assyriologiques étaient menés de front avec d'autres relatifs à l'exégèse biblique; en 1910, il donnait une première contribution aux *Études bibliques,* monumentale série de commentaires qui devaient, dans la pensée du P. Lagrange, couvrir tout le champ de l'Ancien et du Nouveau Testament, en publiant *Les Livres de Samuel,* donnant en même temps la preuve de sa maîtrise dans l'exégèse d'un texte réputé difficile. Depuis 1907, il collaborait assidûment à la *Revue biblique,* publiée par les membres de l'École; les articles qu'il fit paraître en 1913 et 1914 sur *La langue de Canaan* forment une contribution majeure à la philologie sémitique et hébraïque : il y reconstituait, à l'aide des gloses cananéennes qui accompagnent la correspondance babylonienne d'El-Amarna, le plus ancien état de la langue qui fut le prototype de l'hébreu biblique.

Cependant, les cours, le travail sur les textes et en bibliothèque n'étaient pas les seules activités auxquelles se livraient les membres de l'École biblique; si le P. Lagrange avait voulu fonder son école à Jérusalem, c'était pour y étudier les textes en les confrontant aux données fournies par le pays lui-même. Dhorme n'acquit pas seulement une connaissance familière des sites de Palestine et de Transjordanie; dès 1905, il parcourait les côtes de Phénicie et l'intérieur du pays jusqu'à Damas; en 1910, nouveau voyage en Syrie, suivi de maints autres par la suite; en 1912, c'était l'Égypte, parcourue du Nord au Sud, jusqu'à l'île d'Éléphantine; en février-mars 1913, il participait à l'expédition géographique et archéologique que fit l'École biblique au Sinaï. Ces voyages ne se faisaient pas dans les conditions relativement faciles et rapides où on les fait aujourd'hui; c'était le plus souvent à dos de chameau et il fallait ainsi près d'une journée pour couvrir la distance que l'automobile franchit maintenant en une heure; le voyageur pouvait, de la sorte, contempler longuement les paysages, se familiariser, en s'y associant, avec les us et coutumes des gens ! Il devait arriver souvent à Dhorme, soit dans son enseignement, soit dans ses livres, d'invoquer l'expé-

rience acquise au cours de ces longues randonnées. Après la guerre, en 1923, il accompagna Thureau-Dangin dans une mission archéologique en Mésopotamie et explora avec l'illustre assyriologue les principaux sites du bassin du Tigre et de l'Euphrate. La guerre elle-même, qui suspendit nécessairement ses autres travaux, lui permit de reprendre occasionnellement ses activités archéologiques : affecté au corps expéditionnaire d'Orient, il fouilla, pendant l'occupation des Dardanelles, la nécropole d'Éléonte de Thrace, sauvant ainsi de la destruction les sarcophages et objets funéraires qui s'y trouvaient.

Après la guerre, il rentra à Jérusalem et il reprit ses cours à l'École biblique qui, en 1920, devint, par décision de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, École française archéologique de Jérusalem. En 1923, le P. Lagrange lui remettait la direction de l'École, ainsi que celle de la *Revue biblique.* Cette même année, il publiait, d'abord sous la forme d'articles dans cette revue, puis en un petit volume — récemment réédité — *L'emploi métaphorique des noms de parties du corps en hébreu et en accadien,* étude de sémantique et de lexicographie qui, en raison de la clarté et de la sûreté de ses analyses, est devenue un manuel classique pour les hébraïsants. Une autre série d'articles était consacrée, de 1924 à 1926, à *L'aurore de l'histoire babylonienne.* Mais ces années d'intense labeur qui suivirent immédiatement la guerre, il les employa surtout à achever la préparation de son admirable commentaire du *Livre de Job* qui, malgré les années écoulées, reste le chef-d'œuvre de la collection des *Études bibliques,* riche pourtant en ouvrages de qualité; c'est encore le meilleur commentaire que l'on ait de *Job,* comme s'en convainc aisément quiconque refait une étude continue de ce texte; une édition anglaise de ce gros volume de plus de 600 pages in-8° a été établie dernièrement et doit paraître cette année-ci : preuve que l'ouvrage, après quarante ans, n'a rien perdu de sa valeur ! Cette époque est celle aussi d'importantes études historiques, publiées dans la *Revue biblique,* de 1928 à 1931 : *Les Amorrhéens,* où, partant de l'onomastique, il jetait une lumière nouvelle sur l'histoire des populations ouest-sémitiques au IIe et au Ier millénaire; *Abraham dans le cadre de l'histoire,* où, grâce aux sources accadiennes, il reconstituait le cadre historique des récits bibliques relatifs à la migration d'Abraham. Le goût et le talent qu'il avait pour les exposés de synthèse, sa compétence aussi dans l'ensemble des langues sémitiques, se manifestent, en 1930, dans *Langues et écritures sémitiques,* qui est l'intro-

duction, élargie aux dimensions d'un livre, d'un ouvrage projeté sur « l'hébreu à travers les âges ».

Les travaux de Dhorme avaient principalement pour but d'exploiter au bénéfice de l'exégèse biblique toutes les ressources qu'offrait la documentation assyriologique. Brusquement, en 1930, avec les textes de Ras-Shamra, une documentation nouvelle surgit, qui allait, à son tour, renouveler le champ des études bibliques, et, dans cette découverte, Dhorme joua un rôle décisif. Au cours de fouilles faites aux printemps de 1929 et de 1930 à Ras-Shamra, sur le site de l'ancienne Ougarit, MM. Schaeffer et Chenet mettaient au jour une importante collection de tablettes d'argile, dont beaucoup étaient couvertes d'une écriture de type cunéiforme, mais inconnue. Aussitôt après la publication des premières tablettes par M. Virolleaud, Dhorme se mit, en même temps que ce dernier et le savant allemand Hans Bauer, à travailler à leur déchiffrement; lui-même a raconté (cf. *Recueil Édouard Dhorme*, p. 531 et suiv.) comment, au cours de l'été 1930, rectifiant et complétant les premiers déchiffrements proposés par Hans Bauer, il put donner dans le numéro de janvier 1931 de la *Revue biblique* des résultats à peu près définitifs. Ainsi était fournie la clé de toute une littérature nouvelle dont l'étude allait être d'immense portée pour la connaissance de l'histoire politique du Proche-Orient aux environs de 1500 avant J.-C., et plus encore pour la connaissance de la religion et de la mythologie des Sémites de l'Ouest; en particulier des peuples de Canaan. Les textes de Ras-Shamra étaient, en effet, appelés à renouveler les études bibliques, comme l'avait fait, plus d'un demi-siècle auparavant, le déchiffrement des textes cunéiformes.

L'année 1931 fut, à un autre point de vue, témoin d'un brusque changement d'orientation dans la vie de Dhorme. Pour des motifs purement personnels, qu'il ne nous appartient pas d'apprécier, il quittait Jérusalem et l'École biblique. C'est à Paris que sa carrière allait désormais se poursuivre, sans cesser d'être aussi laborieuse et féconde. A la fin de l'année sortait le premier livre signé de son nom de baptême, Édouard Dhorme : *La poésie biblique;* après une introduction qui contient les meilleures pages qui aient été écrites sur la prosodie chez les Hébreux, il traduisait, dans une langue belle et ferme, une trentaine de poèmes. Au début de 1932, le Conseil municipal de Lyon fit appel à lui pour le cours d'histoire des religions fondé par Édouard Herriot; il y traita des rapports de la Bible et de l'Orient, sous forme de conférences qu'il poursuivit jusqu'en 1937. Dès l'année univer-

sitaire 1932-1933, il fut chargé d'un enseignement à l'École pratique des Hautes Études, d'abord sous la forme modeste, à la Ve Section, d'une conférence temporaire. Mais, dans sa séance du 18 juin 1933, notre Section l'élisait comme directeur d'études pour occuper la chaire d'hébreu et d'araméen, vacante depuis la mort de Mayer-Lambert, survenue en 1930. Pendant dix-huit ans il assura cet enseignement, partagé entre l'étude de la grammaire hébraïque et l'explication des textes; doué d'un esprit clair et sûr, c'était un professeur remarquable, et nombreux sont ceux qui, hébraïsants et sémitisants, français ou étrangers, furent marqués de sa forte empreinte. En 1937, la Faculté des Lettres lui confiait le cours de langue et littérature hébraïques, dont il resta chargé jusqu'en 1945. Cette même année 1937, il soutenait ses thèses pour le doctorat ès lettres; sa thèse principale était consacrée à *La religion des Hébreux nomades :* utilisant sa vaste érudition d'assyriologue et de sémitisant en même temps que toutes les ressources de son esprit rompu à la critique des textes, il tentait de reconstituer, à partir des traditions bibliques, la religion des Hébreux à l'époque patriarcale et prémosaïque; sa thèse complémentaire portait sur un sujet qui lui était entre tous familier, *La littérature babylonienne et assyrienne.* Il continuait, en effet, sa carrière d'assyriologue, en même temps que celle d'hébraïsant; en 1945, il était nommé titulaire de la chaire d'assyriologie au Collège de France.

Les dons de déchiffreur dont il avait fait preuve lors de la découverte des textes de Ras-Shamra allaient se manifester, brillamment, une nouvelle fois. En 1945, Dunand publiait une dizaine d'inscriptions, les unes sur pierre, les autres sur bronze, provenant de ses fouilles de Byblos; elles étaient d'une écriture, dite pseudo-hiéroglyphique, et d'une langue également inconnues, et les hypothèses les plus diverses avaient été proposées. Le 2 août 1946, Dhorme annonçait, dans une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qu'il était parvenu à déchiffrer les inscriptions pseudo-hiéroglyphiques de Byblos; la langue était du phénicien et les signes employés relevaient, pour la plupart, d'un système alphabétique d'origine hiéroglyphique; ainsi se trouvait posé un nouveau et important jalon de l'histoire de l'écriture, entre les hiéroglyphes et l'alphabet phénicien. En 1948, Dhorme entrait à l'Institut de France, comme membre ordinaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, recevant ainsi la consécration officielle de ses mérites scientifiques. Maître incontesté des études sémitiques en France

— il fut président de l'Institut d'études sémitiques de 1938 à 1945, date à laquelle il devint président honoraire —, jouissant d'un très grand prestige dans le monde savant, il continua son double enseignement, d'assyrien et d'hébreu, jusqu'à l'âge de la retraite, survenu en 1951. Ce fut une grande joie pour lui de se voir offrir à cette occasion, par les soins de MM. Dossin, Parrot et Nougayrol, le *Recueil Édouard Dhorme*, magnifique volume de plus de huit cents pages qui, rassemblant les plus importants de ses articles, était comme le témoignage tangible de ses longs et fructueux labeurs.

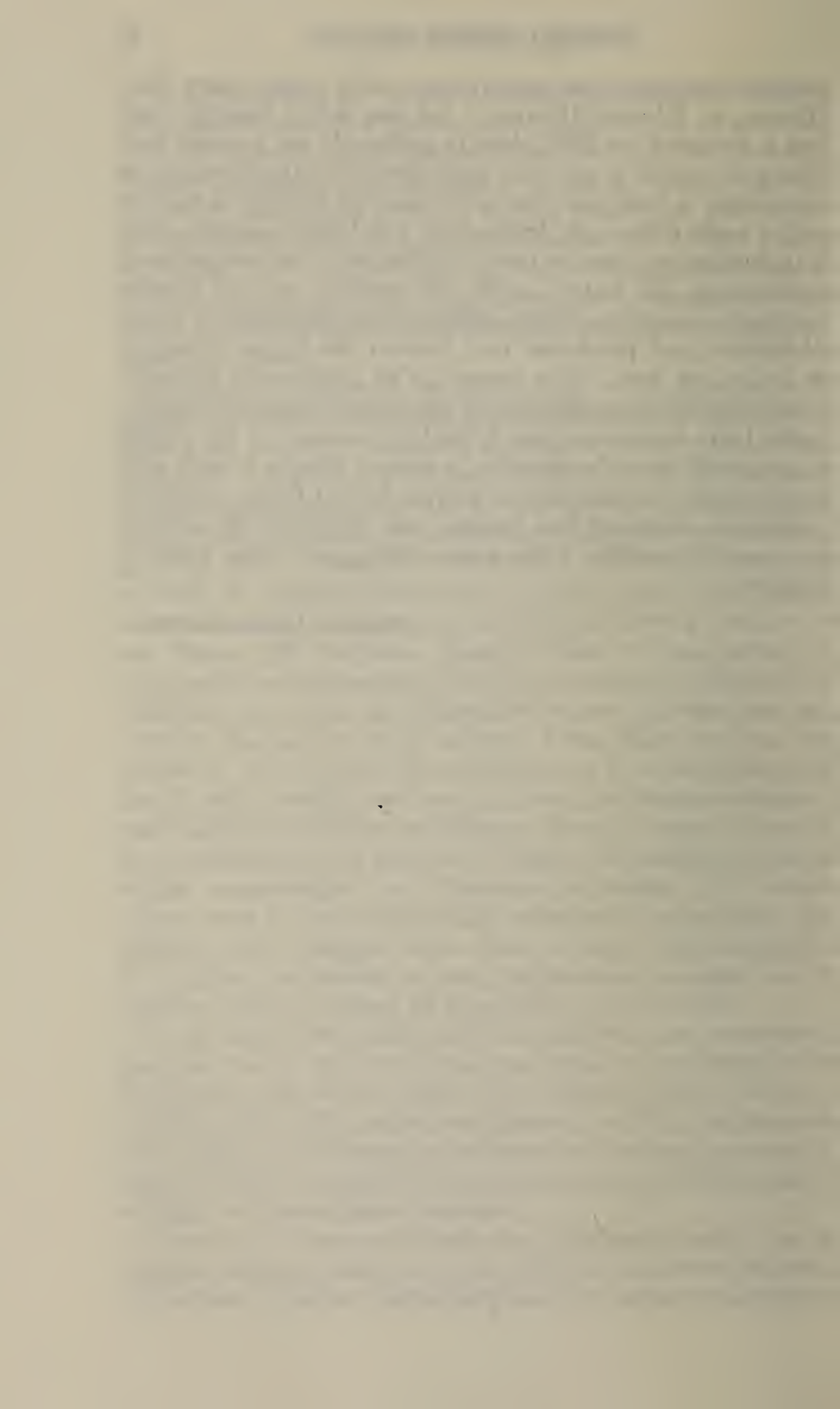
La mise à la retraite ne fut pas pour lui le signal du repos. Il s'empressa d'utiliser les loisirs qui lui étaient ainsi donnés pour réaliser un projet qu'il caressait depuis longtemps : donner une traduction complète de l'Ancien Testament, tâche colossale qu'il sut rapidement mener à bien; cette traduction, accompagnée d'une riche annotation de caractère philologique et historique, parut en deux volumes de la collection de la Pléiade, en 1956 et 1959. Si, craignant d'être trahi par ses forces avant d'avoir achevé, il confia la traduction de quelques livres à certains de ses élèves, MM. Michaéli, Kœnig, Hadot et nous-même, il n'en garda pas moins pour lui les trois quarts du fardeau, se chargeant, en outre, de rédiger les longues introductions qui ouvrent chacun des deux volumes. Cette Bible fut pour lui comme le couronnement de son œuvre, et il en était justement fier. Il avait travaillé dans tout le champ des études sémitiques, mais la Bible, la religion des Hébreux, furent le centre et le point de convergence de ses travaux. Ni l'âge, ni la maladie ne purent arrêter complètement cet infatigable travailleur : il rédigea encore pour le *Saint Paul* de la collection « Le mémorial des siècles », paru quelques mois avant sa mort, une biographie de l'Apôtre des gentils, en une cinquantaine de pages, où se retrouve toute la vigueur de sa pensée et de son style.

Il est une tâche enfin dont il s'acquitta, avec conscience, jusqu'au bout et qu'il convient, pour finir, de mentionner, celle de directeur de revues. Après avoir dirigé la *Revue biblique*, de 1923 à 1931, il fut appelé par Dussaud, en 1935, à la direction de la *Revue de l'histoire des religions* et il assuma, en outre, à partir de 1944, aux côtés de Conteneau, celle de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*.

L'œuvre de Dhorme présente une remarquable unité, que la rupture survenue dans sa vie en 1931 n'a nullement affectée. Les mêmes principes méthodologiques, les mêmes conceptions

générales inspirent tous ses ouvrages, qu'ils soient signés Paul Dhorme ou Édouard Dhorme. « J'ai visé à être objectif avant tout », écrivait-il, en 1907, dans la préface de son premier livre (*Choix de textes,* p. II) : on peut dire que cette intention est sous-jacente à toute son œuvre. L'objectivité, telle est la marque qu'il a voulu donner, en dernier lieu, à sa Bible, aussi bien dans la traduction que dans les notes. Il abhorrait toute interprétation tendancieuse des textes, qu'elle fût inspirée par une exégèse majorante ou par une critique arbitraire. Ce philologue, ce grand déchiffreur avait par-dessus tout l'amour des textes, le respect de ce qui est écrit : plus encore qu'un principe de méthode, c'était chez lui la manifestation d'une grande honnêteté intellectuelle. Cette loyauté qui était le fond de sa nature et qui s'alliait à une grande force de caractère, la science étendue et sûre qu'il avait acquise, son jugement qu'il avait droit et ferme, toutes ces qualités qui donnaient à sa personne une exceptionnelle autorité, ne cessent de conférer à son œuvre entière une valeur solide et durable.

Antoine GUILLAUMONT.



RAPPORTS SUR LES CONFÉRENCES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1965-1966

ÉGYPTIEN

Directeur d'études : M. Jacques J. Clère

L'étude des textes d'oracles, commencée au cours de l'année scolaire précédente, a été poursuivie pendant la première heure, d'un bout à l'autre de l'année, et elle sera encore au programme en 1966-1967, le matériel à examiner étant très abondant. Continuant l'examen de la série des documents en écriture hiératique, on a traduit successivement, en début d'année, l'ostracon British Museum 5637 et le papyrus British Museum 10417, l'un et l'autre d'après l'édition de A. Blackman, *Journal of Egyptian Archaeology*, 12 (1926) — complétée, pour le second document, par la publication plus récente (1939) de J. Černý, *Late Ramesside Letters*, § 14; puis le « Papyrus Nevill », d'après l'édition de J. Barns, *Journal of Egyptian Archaeology*, 35 (1949), qui l'a fait connaître; enfin, une série de très petits ostraca sur lesquels sont inscrites des « questions adressées aux oracles », et qui étaient présentés à la divinité lors de ses processions. Pour ces derniers documents, on a utilisé les deux études que leur a consacrées J. Černý dans les t. 35 (1934) et 41 (1942) du *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale;* quelques pièces supplémentaires ont été fournies par le *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el-Médineh* (nos 572 à 576) de S. Sauneron. Après ces documents hiératiques, on a entrepris l'examen

d'une série d'inscriptions hiéroglyphiques datant de l'époque ramesside. Deux d'entre elles offrent l'intérêt particulier d'être accompagnées d'une représentation de la procession divine à l'occasion de laquelle l'oracle pouvait être consulté : on voit, portée par les prêtres, la barque dans laquelle se trouvait la statue divine; devant elle, rendant hommage à la divinité, est figuré le personnage qui s'adresse à l'oracle, assisté de ses témoins. Le premier de ces deux documents est la stèle Caire E. 43649, publiée tout d'abord par G. Legrain en 1916 (*Un miracle d'Ahmès Ier à Abydos sous le règne de Ramsès II*, dans *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte*, 16) et reprise ensuite par A. Moret et par d'autres. La consultation de l'oracle que cette inscription rapporte avait pour but le règlement d'un litige au sujet de la propriété d'un champ. Une des légendes de la représentation, dont le sens avait été méconnu par les précédents traducteurs, a pu être interprétée correctement grâce à un rapprochement de ce texte avec un de ceux que nous avions étudiés en 1963-1964. Le second document que nous avons examiné est une inscription du temple de Karnak publiée par Ch. Nims, en 1948, dans le t. 7 du *Journal of Near Eastern Studies;* ce texte relate la nomination, par le truchement de l'oracle d'Amon, d'un certain Nesamon au poste de scribe du magasin du domaine de ce dieu. En fin d'année, on a commencé la traduction d'un troisième texte d'oracle ramesside, qui concerne également une nomination dans le personnel du dieu Amon, celle de son grand prêtre Nébounénef; on a utilisé l'édition de K. Sethe, de 1907, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 44.

Pendant la seconde heure, consacrée cette année encore aux textes hiéroglyphiques gréco-romains, on a examiné les inscriptions de trois statues datant de l'époque ptolémaïque. La première était une des deux statues du général Hor, celle qui est conservée au musée d'Alexandrie (sans numéro), l'autre — celle du musée du Louvre (n° A 88) — ayant été étudiée l'année dernière; on a suivi l'édition de J. Vercoutter, dans le *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, 49, 1950, et une des leçons a été réservée à l'examen des problèmes relatifs à l'édification à Héra-kléopolis, par le général Hor, de certains édifices religieux, dont il est question dans les deux documents. On a traduit ensuite les inscriptions d'une statue du musée de Lausanne (H. Wild, *Statue de Hor-Néfer au Musée des Beaux-Arts de Lausanne*, dans *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, 54, 1954), puis celles de la statue d'un haut fonctionnaire tentyrite

conservée au musée de Philadelphie (H. Ranke, *A Late Ptolemaic Statue of Hathor from Her Temple at Dendereh*, dans *Journal of the American Oriental Society*, 65, 1945). Ce dernier document, qui est très tardif, soulève de nombreux problèmes de lecture que, en l'absence d'une reproduction photographique du texte dans la publication, il n'a pas toujours été possible de résoudre. L'étude en a été facilitée par la comparaison avec des textes parallèles fournis par d'autres statues de même époque et provenant pareillement de Dendérah.

Le dépouillement — commencé en 1959-1960 — du *Wörterbuch der ägyptischen Sprache*, en vue de l'établissement d'un fichier des valeurs ptolémaïques des signes hiéroglyphiques, a été terminé cette année, avec l'examen de la fin du tome IV et de la totalité du tome V.

Les deux conférences ont été suivies avec une grande régularité par Mme A. Langlet, Mlle B. Letellier et MM. J. Parlebas et A. Roccati, et celle de la première heure par Mme E. Barre et MM. B. Kroeber et H. de Novion. M. B. Kroeber a aussi participé, pendant la première moitié de l'année, à la première conférence. M. Cl. Vandersleyen, pendant toute la durée de son séjour d'études à Paris, a suivi avec assiduité la première conférence. Mme Y. Le Corsu a été, comme chaque année, une auditrice assidue et active de la conférence de deuxième heure. Enfin, MM. J.-Cl. L'Herbette et D. Meeks ont assisté à quelques leçons en début d'année. L'explication des textes a été confiée, en première heure, à Mlle B. Letellier et à MM. B. Kroeber, H. de Novion, A. Roccati et Cl. Vandersleyen, et, en deuxième heure, à Mme Y. Le Corsu et à M. J. Parlebas. Le dépouillement du *Wörterbuch* a été effectué cette année par Mlle B. Letellier et par M. J. Parlebas. Enfin, en cours d'année, M. B. Kroeber s'est chargé de faire un exposé, qui a occupé deux leçons, sur la métrique des textes égyptiens du Nouvel Empire, suivant les théories de son professeur M. Gerhard Fecht, de l'Université de Heidelberg.



HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES

Directeur d'études : M. Georges POSENER

La première conférence a été consacrée à l'étude de manuscrits hiératiques inédits datant de l'époque tardive. Jusqu'aux vacances de Pâques, un papyrus magique, attribuable au IVe siècle av. J.-C. environ, a été expliqué. Ce papyrus contient deux textes du même type illustrés chacun par une vignette qui représente un Bès panthée ayant neuf têtes dans un cas et sept dans l'autre. La figure de la divinité est chaque fois soigneusement décrite; le magicien doit reproduire l'image sur un feuillet de papyrus vierge destiné à être suspendu au cou du client. Les formules à réciter ont été conçues pour assurer la défense du pharaon; elles ont été ensuite détournées pour servir à l'usage commun. Leur objet est de prévenir les entreprises hostiles de toute sorte d'êtres dangereux, notamment celles de « l'abominable truie », désignation sémitique transcrite en égyptien. La langue des textes est un amalgame de la langue classique et du néo-égyptien. L'exécution matérielle du manuscrit est irréprochable autant pour les dessins que pour l'écriture, mais les erreurs de copie ne sont pas rares.

A partir du mois d'avril, la lecture d'un papyrus sensiblement contemporain du précédent a été entreprise. Le manuscrit contient un écrit didactique inconnu jusqu'à présent. Le texte est difficile en soi et de nombreuses lacunes rendent son interprétation encore plus malaisée. On a examiné une page relativement mieux conservée que les autres; elle traite de l'agriculture et décrit les activités du cultivateur, les devoirs du propriétaire terrien. Les qualités exigées sont l'énergie, la ténacité et la prévoyance, faute de quoi les paysans « meurent de faim dans les rues ». Mais s'ils ont les vertus nécessaires, s'ils ont le courage d'un lion, ils acquièrent des richesses et possèdent argent, or, bétail, greniers. L'agriculteur est à la tête de tous les corps de métiers car « ses mains sont leur souffle de vie ». Le texte est écrit en néo-égyptien et présente de nombreuses graphies récentes.

La deuxième heure a été consacrée au déchiffrement rapide

d'une variété de textes cursifs de différentes époques, en choisissant de préférence des documents peu connus, jamais transcrits ou inédits. Les auditeurs, pour la plupart déjà très avancés dans leurs études, ont eu ainsi l'occasion de parfaire leur connaissance de l'écriture hiératique et de ses transformations depuis l'Ancien Empire jusqu'à la Basse Époque. Par la même occasion, ils ont pu examiner des écrits appartenant aux genres les plus divers. On a lu, entre autres, quelques ostraca ramessides; deux tablettes scolaires datant, l'une de la XVIIIe dynastie, l'autre sans doute de la XXVe dynastie; une brève inscription récemment découverte au Soudan et remontant à la fin du Moyen Empire; un spécimen de textes d'envoûtement datant du début de la XIIe dynastie et écrit sur une figurine d'albâtre représentant un prisonnier. Plus de deux mois ont été occupés par l'explication de quelques extraits du livre des comptes du papyrus Boulaq XVIII et plus spécialement de ce qu'on appelle le « Petit Manuscrit », publié seulement en fac-similés. L'intérêt de ce manuscrit fragmentaire est de fournir un des plus anciens exemples de l'écriture du type dit « hyksôs » puisque ce papyrus appartient au milieu de la XIIIe dynastie. On a lu deux inscriptions cursives provenant sans doute de Hatnoub et datées du règne de Sésostris Ier; l'une d'elles, qui est nouvelle, se raccorde avec un fragment publié, laissant des lacunes le long du joint qu'on s'est exercé à combler. Pour occuper les dernières conférences de l'année, on a examiné quelques pages inédites de la collection des Archives d'Abousir, ce qui a permis aux auditeurs de se faire une idée de l'hiératique de la Ve dynastie.

Ces conférences ont été suivies par Mmes L. Grelier, O. Lamblin; Mlles B. Letellier, M. Scriabine; MM. J.-P. Corteggiani, B. Kroeber, D. Meeks, H. de Novion, A. Roccati, S. Tateossian, C. Vandersleyen.

DÉMOTIQUE ET COPTE

Directeur d'études : M. Michel Malinine

L'auditoire de la première conférence comprenait, cette année, d'une part, deux auditeurs anciens qui possèdent déjà des connaissances sérieuses dans le domaine du démotique : Mme F. de Cénival et M. D. Meeks, d'autre part deux auditeurs débutants : Mme B. Menu et M. A. Roccati (Italien), égyptologues expérimentés, désireux de s'entraîner à la lecture de la cursive d'époque tardive. On a donc jugé nécessaire d'organiser, à leur intention, un cours complémentaire consacré à l'explication des textes rédigés en démotique ancien (XXVI-XXXe dyn.), par lesquels il convient de commencer l'étude de la paléographie démotique. En cette première heure, on a réussi, grâce au concours prêté par les deux élèves avancés, a transcrire en hiéroglyphes, traduire et commenter toute une série de documents importants choisis parmi les plus représentatifs de l'époque et, en même temps, les moins connus ou inédits : 1° pap. Vienne D 10151 — contrat d'échange portant sur les revenus afférents aux différentes fonctions sacerdotales du temple de Khnoum à Éléphantine (datant de l'an 5 d'Artaxerxès I = 460 av. J.-C.). Ce long et intéressant texte, encore inédit au moment où on a abordé son étude, a été publié depuis par M. L. Lüddeckens (*Götting. Nachträge,* dans *Nachr. Akad. Wissen. in Göttingen,* 1965); 2° pap. Louvre E 9292 — contrat de vente d'une moitié de génisse (règne de Darius Ier; publ. dans *Corp. papyr.*, I, pl. 23) où l'on relève des jeux d'orthographe intentionnels dans la graphie des mots les plus courants; 3° pap. Inst. Orient. (Chicago) 17481 — contrat de mariage (datant de l'an 17 de Nectanébo Ier), remarquable par sa calligraphie (publ. par N. Nims, dans *Mitteil. deutsch. Arch. Inst.*, XVI, 237 et suiv.); 4° pap. Lonsdorfer I — contrat de mariage (datant de l'an 15 de Nectanébo I = 367 av. J.-C.; publ. par Junker, dans *Sitzungsber. Akad. Wien,* 1921, Bd. 197; cf. aussi Erichsen, *Auswahl frühdem. Texte,* 70); 5°-6° pap. Lille n° 23 et nos 22 + 24 (complémenté d'un nouveau fragment) — actes identiques se rapportant aux terres affectées à des liturgies du temple d'Harsaphès à Hnès (datant de l'an 8 de Nectanébo Ier; publ. par Sottas, Pap. Lille, pl. IX-XI) dont la lecture présente

de grandes difficultés; 7° pap. Moscou (inédit) — contrat de vente des parts de revenus afférents aux fonctions sacerdotales et laïques du temple de Khnoum à Éléphantine (datant de l'an 12 de Nectanébo II = 347 av. J.-C.); 8° pap. Louvre E 2412 — contrat de vente des parts de revenus afférents à la fonction du Choachyte (règne du jeune Alexandre; publ. dans *Corp. pap.*, I, pl. IV); 9° pap. Caire 50067 — écrit contenant la résolution concernant un pâtre (époque perse; publ. par Spiegelberg, *Dem. Inschr. u. Pap.* (*Fortsetzung*), pl. 29; 10° pap. Caire 50072 — lettre à Anubis (époque perse; publ. *ibid.*, pl. 32); 11° pap. Gardiner (Chicago 19422) — lettre à Thot (an 20 de Darius Ier = 502 av. J.-C.; publ. par M. Hughes, dans *Journ. of Near East. Stud.*, XXII, n° 1); 12°-13° stèles de Florence 1658 (2536) et 1639 (2507) — ventes de tombes sises dans la nécropole memphite (datant respectivement de l'an III de Psammétique Ier et de l'an IV d'Apriès; publ. par Schiaparelli, *Museo archeol. di Firenze*, p. 396-398 et p. 375, pl. VII). Il s'agit là de deux textes hiéroglyphiques transcrits des originaux rédigés en démotique. Enfin, les deux derniers cours de l'année ont été occupés par la lecture des pap. Loeb nos 9 et 11 — lettres (datant du règne du jeune Alexandre; publ. par Spiegelberg, *Dem. Pap. Loeb*, pl. 7-9) offrant des spécimens de l'écriture démotique ayant déjà atteint les formes qui lui seront caractéristiques à l'époque ptolémaïque. Parallèlement à ce travail mené en commun, les auditeurs débutants — Mme Menu et M. Roccati — ont été tenus de faire des exercices de transcription hiéroglyphique du démotique ancien, d'après les textes réunis dans la chrestomathie d'Erichsen (*Auswahl frühdem. Texte*, 1950). Mme Menu et M. Roccati se sont acquittés de cette tâche avec une grande diligence et succès.

Les travaux de la deuxième heure, réservés aux auditeurs avancés, se sont déroulés suivant le programme prévu. Tout le premier et une grande partie du deuxième trimestre ont été employés à l'explication du pap. Bibl. nat. n° 215, contenant un ouvrage littéraire connu sous le nom de « Chronique démotique » (publ. par Spiegelberg, dans ses *Demot Studien*, VII, 1914). On est passé ensuite à la lecture de la section démotique de la stèle du musée du Caire contenant un décret trilingue en l'honneur de Ptolémée IV (publ. par Gauthier et Sottas en 1925), document d'un grand intérêt historique dont on a pu enfin établir un fac-similé aussi précis que possible, en se servant des textes parallèles (*Revue archéologique*, 1960, I, 87-90) et des photographies nouvelles prises par le directeur d'études lors de sa dernière

mission en Égypte en 1944. L'analyse attentive de ces deux documents difficiles et, en ce qui concerne le premier d'entre eux, en grande partie très obscur, a permis, grâce aux efforts communs, d'apporter quelques améliorations, soit à la lecture des textes mêmes, soit à leur interprétation.

La seconde conférence, réservée au copte, a bénéficié cette année d'une assistance sensiblement plus nombreuse que dans les années précédentes. La présence parmi les auditeurs nouveaux de plusieurs débutants a décidé le directeur d'études de consacrer, cette année encore, une heure supplémentaire à l'étude de la grammaire copte. Ce cours élémentaire était donc entièrement réservé aux exposés théoriques portant sur la phonétique, la morphologie et la syntaxe coptes, suivis, à la fin de l'année, des exercices de lecture, d'après les textes publiés dans la chrestomathie de la *Koptische Grammatik* de Till. Les auditeurs réguliers de ce cours ont été : Mlle G. Favrelle, MM. D. Meeks, G. Schroeder, J. Marcoux et A. Le Bouluec.

La conférence de la deuxième heure, qui a groupé plusieurs auditeurs déjà bien familiarisés avec la langue copte, a eu pour objet l'explication d'un nombre de textes en différents dialectes, plus ou moins difficiles — Saïdique : 1° Vie de sainte Hilaria (ms. de la bibliothèque Pierpont Morgan, publ. par Drescher, *Three Coptic Legends*, 1-13); 2° Ascéticon de l'abbé Éphraïm (publ. par Budge, *Coptic Martyrdom*, 157 et suiv.); 3° la nature (hypostase) des Archontes (ms. du Caire, publié en phototypie par P. Labib, *Coptic Gnostic Texts*, pl. 134-145); 4° texte juridique (acte de décharge), publ. d'après un ms. du Metropolitan Mus., par A. Schiller, *Ten Coptic Legal Texts*, 18-29 (traduction bien imparfaite) et pl. I-III. — Fayoumique : Lamentations de Jérémie, v; Lettre de Jérémie (= Baruch, vi); Matthieu, xiii-xiv (d'après Till, *Koptische Chrestom. für den fayoumischen Dialekt*, 9-16). — Achmimique : I Jonas, i-iv; Habacuc, i-ii; Zacharie, i-vii (d'après M. Malinine, *Version achmimique des Petits Prophètes*, dans *Studies Crum*, 379-390). Les trois dernières leçons ont été réservées à la lecture des textes écrits en ancien copte : 1° ancien horoscope (pap. London 98, récemment réédité par Černý, Khale et Parker, dans *Journ. of Egyp. Arch.* 47, 86-100) et papyrus Bibl. nationale 574, contenant un texte magique (publ. dans K. Preisendanz, *Papyri graecae magicae*, I, 66-76). Ont pris part régulièrement aux travaux de ce cours : Mme F. de Cénival; MM. B. Kroeber, A. Roccati, R. P. Vermeulen.

SUMÉRIEN

Directeur d'études : M. Raymond-Riec Jestin

Comme il est bon de revenir périodiquement aux sources, on a consacré le premier semestre à l'étude des textes historiques les plus anciens. Beaucoup d'entre eux n'ont d'ailleurs pas été repris depuis leur édition il y a déjà très longtemps, ce qui s'explique par la brièveté de la plupart et le fait qu'ils présentent en général un type commun : la relation de l'activité des chefs de cité dont l'œuvre majeure consistait à élever des sanctuaires. Cependant il y a bien des remarques profitables à faire en relisant ces documents du début du troisième millénaire av. J.-C., tant au point de vue de la grammaire qu'à celui des conceptions religieuses et sociales. En ce qui concerne la religion, on ne possède malheureusement qu'un nombre infime de textes qui s'y rapportent directement. L'un d'eux, très court, est la « Plaque de diorite » du roi qu'on appelait jusqu'à ces dernières années Ur-Nanše, puis Ur-Nazi, en attendant de revenir plutôt à la première lecture (à mon avis les deux sont très possibles et ne représentent que des variantes dialectales, l'alternance *š/z* existant ailleurs et le *n* devant le *š* ne représentant qu'un fait de nasalisation bien connu aussi). Son caractère particulier a conduit divers auteurs à l'étudier à nouveau (moi-même, puis Edmond Sollberger, Thorkild Jacobsen, entre autres) sans que toutes les obscurités aient été dissipées et que l'unanimité se soit faite partout dans les interprétations.

C'est à la traduction suivante qu'après diverses confrontations on s'est arrêté :

« Roseau pur, roseau de l'Engur, ô roseau (ici $^{\tilde{g}i\check{s}}$*gi,* avec le déterminatif qui donne une valeur de « par excellence » dans la catégorie), roseau que le Maître de la magie (*pa azu : pa* à interpréter soit comme $\sqrt{pab}$, cf. *pab-pab* « dame », « souveraine »; soit comme *pab* « père », « excellent premier », soit comme le *pa* qu'on trouve dans *PA-TEMEN.*SIG_9) a fait naître, assise de

l'art magique du dieu En-ki qui de façon unique (*ki-l-g̃ál, ki* en fonction d'indice de l'abstrait) (est le) Maître de la magie! Lorsqu'il porte la prière, puisse le *mystérieux instrument* de la magie, le produit (litt. : « l'œuf » du Kur (le monde encore inorganisé, ce qui donne à penser que la forme magique, désirant directement de ce monde que les dieux n'ont pas encore mis en ordre, était captée, non créée par eux)), le roseau qui conduit le devenir du Kur (se transformant en *G̃ur-sag,* le monde organisé), le roseau du Seigneur du lieu saint d'Eridug, puisse-t-il faire plier le genou! Que le dieu En-ki prononce un oracle! Dans le *šeš-ib...*, son temple des décrets (divins), le dieu En-ki (ici trois interprétations possibles *g̃iš bulùg̃ ŠÙ-šub* « les sorts a jeté » (*VSP* (1946)). — *bulùg̃ g̃iš še-RU* < *ši-e-RU* « le malt a répandu » (Edm. Sollberger). — *pab-pab g̃iš-(e-)šè-šub* « l'auguste, les sorts a jetés »). Le dieu Nin-g̃ìr-su du sanctuaire des décrets (ou « éminant dans les décrets »), le dieu Šul-udul, dieu du roi (plutôt que « dieu-roi ») le coussin pur ont porté... Ur-Nanše..., le sanctuaire de G̃ìr-su a bâti ».

On remarquera que le système préfical *mu-i/e* fonctionne très bien : deux fois *mu-* pour les actions faites en faveur des dieux par les hommes, trois fois *e-* pour les actions accomplies par les dieux en faveur des hommes.

Un autre texte, un peu moins ancien, beaucoup plus long et très important bien que, par grande infortune, il ait été gravement mutilé, est la célèbre « Stèle des Vautours » qui n'a pas encore, elle non plus, reçu une mise au point tout à fait satisfaisante et qui ne la recevra probablement jamais, en l'absence de tout duplicat. On lui a consacré plusieurs leçons sans que des changements notables aient pu être apportés aux résultats déjà acquis.

Par contre, dans la traduction de divers petits textes publiés pour la première fois par George Barton en 1919, des améliorations ont été rendues possibles par une révision serrée. On peut noter çà et là, l'ordre encore abritraire des signes placés dans les cases, souvent plus par recherche d'esthétique graphique que par logique grammaticale, ainsi *mu-a-ru* par *a-mu-ru.* L'absence de genre se manifeste encore mieux dans ses applications à très haute époque : ainsi *Ur.Nanše, Tab B :* nin en « Dame souveraine » (plutôt que « dame prêtresse en », « en », d'ailleurs, changerait de sens, mais non de nature). On relève des cas d'incorporation verbale comme *Ur-Nanše, Pierre de seuil : gú-g̃iš-mu-g̃ál* « du bois il transporta » (v. comp. *gú... g̃ál*); un bel exemple d'exposé

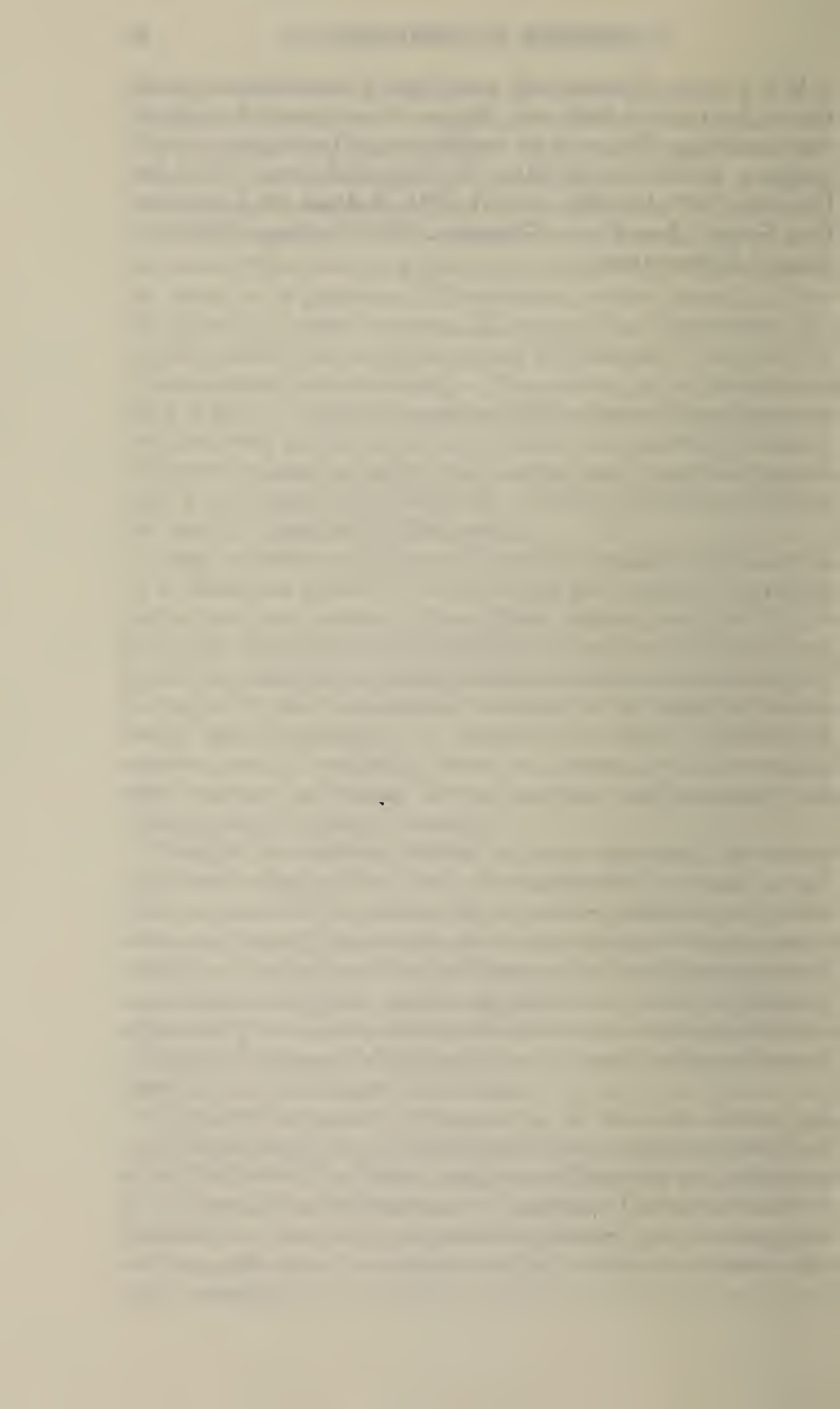
du sujet dans *E-an-na-túm, galet A* : *^{d}Nin-gír-su-ra,* «au dieu Nin-g̃ir-su» le vrai datif apparaissant sous la même forme et à sa place, plusieurs lignes plus loin. Une curieuse imbrication des éléments d'un assemblage de propositions avec une véritable incorporation du sujet est offerte par le même texte où l'on trouve *ud-ba E-an-na-túm-ma É-an-na-tum mu ú-rum-ma-ni mu né-né-ni lum-ma-a ^{d}Nin-g̃ir-su-ra a g̃ibil mu-na-dun* « En ce jour comme les biens et la puissance d'E-an-na-tum avaient grandi, au dieu Nin-g̃ir-su un canal nouveau il creusa». La construction qui n'avait pas été bien comprise donne littéralement : « en ce jour, d'E-an-na-tum (*nomen rectum*) — E-an-na-tum (sujet du verbe qui est à la fin) — comme possessions (et) puissance (*nomina regentia*) (avaient) grandi, au dieu N. (une) 'eau nouvelle' creusa ». Un autre «exposé du sujet» plus complet que le précédent dans le vase A de Lugal-ki-DU-NI-du$_7$-du$_7$: « Le dieu En-líl roi de (tous les) pays à Lugal-ki-DU-NI-du$_7$-du$_7$ ».

Après ces textes archaïques on a pris au contraire des exemples de la littérature tardive en commençant par un texte récemment publié, avec une maîtrise qu'on a plaisir à saluer, par J. Van Dijk et qui relate une insurrection déclenchée à Lagaš avant l'avènement du roi Nur-Adad (on reconnaît immédiatement le nom sémitique). La langue de cette composition littéraire de 240 lignes est encore bonne dans l'ensemble, on y rencontre une forme verbale figée comme *ga-tìl-e* « puissé-je vivre » = « guérison » et la syntaxe offre souvent un emploi de propositions subordonnées plus compliqué qu'à l'époque classique.

L'emploi du système préfixal est assez déroutant, on trouve ainsi dans les lignes 90 et suiv. une énumération d'actions accomplies par une divinité en faveur du roi avec le préfixe *mu-* devant les verbes qui les expriment alors que celui-ci indique le mouvement contraire, à moins peut-être que l'auteur n'ait considéré ces actions sous l'angle de la gloire qu'elles apportaient au dieu? L'arbitraire régnait de plus en plus dans le maniement de ce système difficile, le génie de la langue s'affaiblissait chez un peuple progressivement absorbé par l'entourage babylonien.

Si ce texte est correct, il n'en est pas de même du dernier qui a été étudié, celui du roi Šamaš-šum-ukin, largement postérieur et qui fait l'effet d'un thème composé péniblement par quelqu'un qui ne maniait pas très aisément le sumérien. Des fautes énormes l'émaillent et souvent la version akkadienne qui l'accompagne est bien utile pour comprendre ce qu'a voulu dire l'auteur du texte sumérien.

Mlle Yvonne Rosengarten a expliqué à la suite de ces conférences des textes relatifs aux démons et au moyen de conjurer leurs maléfices. Ont suivi les conférences et participé aux explications : le R.P. André Baer, M. Richard Banks, Mlle Achsa Belkind, Mme Danielle Calvot, MM. Kalman de Gostonyi, Éric Godet, Jean-Pierre Grégoire, Mlles Gratiane Offner et Yvonne Rosengarten.



ASSYRIEN

Directeur d'études : M. René Labat

Comme les années précédentes, la conférence supplémentaire du *samedi* a été confiée au Dr. P. Offerlé, qui a initié les débutants à la lecture du cunéiforme et à l'étude de la grammaire akkadienne. Pour cette dernière, on a particulièrement insisté, cette année, sur la conjugaison des verbes réguliers, des verbes à première, deuxième ou troisième consonne faible, et des verbes dits géminés. Le syllabaire et son évolution, au cours des époques et suivant les dialectes, ont fait l'objet de plusieurs exposés, à l'occasion des textes, de date et de genre divers, qui ont été successivement pris comme exercices de lecture. Dès que les auditeurs, en effet, ont pu s'exercer avec fruit au déchiffrement des documents cunéiformes, on les a entraînés à lire des textes historiques (inscriptions de Šarkališarri, Tukulti-Ninurta I[er] et Nabuchodonosor II), des textes juridiques (passages du Code de Hammurapi et des lois assyriennes), des textes littéraires (récit de la construction de l'Arche dans l'épopée de Gilgameš et quelques épisodes du mythe d'Etana).

Les deux cours du *mardi* étaient, comme de coutume, réservés aux auditeurs déjà familiarisés avec la lecture des cunéiformes et la connaissance de la langue.

Le premier était consacré à l'explication de *textes littéraires*. De nombreux auditeurs avaient demandé que l'on reprît à cette occasion, comme sujet d'explication, deux des mythes les plus connus de la littérature akkadienne, la *Descente d'Ištar aux Enfers* et la *Légende d'Adapa*. L'étude du premier s'est inscrite dans une étude plus vaste, faite ailleurs, de ce que l'on peut appeler le Cycle d'Ištar. L'existence de deux traditions parallèles, d'Assur et de Ninive, nous a permis une étude attentive des variantes graphiques et dialectales.

Quant au mythe d'Adapa, son commentaire a pu profiter de ce qu'apporte à notre connaissance de la tradition des Sages en Mésopotamie ancienne la publication par J. van Dijk de la tablette des *apkallu/ummannu* (*UVB*, XVIII [1962], 44 et suiv.).

La traduction de ces deux textes a servi, d'autre part, de prétexte à une révision grammaticale poussée et à des exercices de contrôle sur le syllabaire et le dessin des signes cunéiformes.

L'autre série de conférences a eu, cette année, pour objet, parmi les *textes techniques*, divers types d'*hémérologies*. L'explication a commencé par celle des premiers jours de Tešrît qui, à l'occasion du début symbolique de la deuxième partie de l'année, édicte un certain nombre d'interdits, dont la plupart sont de caractère alimentaire. L'intérêt pédagogique de ce texte réside dans la confrontation possible de quatre traditions parallèles, d'époques différentes. Leurs variantes et leurs divergences ont fourni matière à un commentaire particulièrement nourri. Le même avantage se présentait pour le Calendrier royal *Enbu bêl aḫrim*, dont chaque tablette, correspondant à un mois, si elle est rédigée sur un schéma commun à toutes, n'en présente pas moins diverses notations particulières. La lecture de ces textes a été d'autant plus instructive que la plupart sont encore inédits et que leur étude s'est effectuée sur des reproductions photographiques appartenant au directeur d'études. Les auditeurs ont ainsi pu s'entraîner au déchiffrement sur photographie. Cet entraînement s'est poursuivi lorsqu'on est passé à l'étude de l'hémérologie particulière, K. 3769, donnant pour toute l'année une série de prescriptions qu'il convient d'observer dans des circonstances que la cassure du texte ne permet pas de préciser. C'est en partie, en effet, sur photographie que le document a été étudié : de ce fait, certains points de l'ancienne copie faite par Ch. Virolleaud (*Fragments*, 19-20; *Bab.* IV, 104) ont pu être corrigés. De ce texte a été naturellement rapproché le *rituel contre les éclipses* (*CT* IV, nº 5 : *Bu* 88-5-12, 11), dont la similitude partielle avait été déjà signalée. Quelques améliorations ont été proposées aux interprétations de P. Jensen (*KB* VI/2, 42-47) et de C. Frank (*Studien z. babyl. Religion*, p. 118-120).

De nombreux auditeurs ont assisté à ces différentes conférences. Celle du *samedi* a été régulièrement suivie par Mlles J.-N. Berset, Fr. Grillot, A. Guilliot, toutes trois élèves de l'École du Louvre; M. J.-M. Durand, agrégé de l'Université, assistant à la Faculté des Lettres de Lyon; M. H. Farzat (Syrien); M. Cl. Gauthier, licencié d'anglais; M. M. Gouelle, qui prépare le doctorat en droit et envisage, sous la direction du Pr. Cardascia, de se spécialiser dans l'étude du droit de l'ancien Orient; M. Silva (Mexicain), licencié de philosophie et boursier de l'U.N.E.S.C.O.; M. Suliman (Iraquien), licencié d'archéologie

de l'Université de Bagdad; M. J. Mallet, licencié d'histoire et diplômé des sciences politiques et de l'École des langues orientales vivantes; et M. B. Chabachoff.

Les deux autres séries de conférences ont eu pour auditeurs assidus : Mme Fl. Labat-Malbran; Mlles G. Dollfus, M. Kanawaty, S. Lackenbacher; MM. W. Al-Jadir (Iraquien), A. Baer, M. Carneiro da Cunha (Brésilien), J.-J. Glassner, P. Herrero (Espagnol), Dr. M. Pinsky-Moore, J. Sapin, G. Silva (Mexicain), Fr. Vallat (Suisse); quelques conférences ont été suivies par M. Malinovitz Moshe (Israélien).

En fin d'année scolaire, Mlle S. Lackenbacher a passé avec succès l'examen de première année de IIIe cycle.

Au cours de l'année, le directeur d'études, a publié :

Jeux numériques dans l'idéographie susienne, dans les *Studies in honor of B. Landsberger..., Assyriol. Studies,* n° 16 (Chicago, 1965), p. 257-260.

Cryptographie cunéiforme, dans *Revue d'assyriologie,* 69 (1965), p. 183.

Médecins, devins et prêtres guérisseurs en Mésopotamie ancienne, dans *Archeologia,* 10 (1966), p. 11-15.

Il a en outre participé à un jury de thèse de doctorat d'Etat à la Faculté des Lettres de Strasbourg (juin 1966) et à la *XVe Rencontre assyriologique internationale* (Liège, juillet 1966).

Le directeur d'études a été élu membre correspondant du *Deutsches Archaeologisches Institut.*



ANTIQUITÉS ASSYRO-BABYLONIENNES

Directeur d'études : M. Jean Bottéro

Ce qu'on appelle « lois médio-assyriennes » (1) et dont nous avions fait l'objet de notre *première conférence,* c'est un ensemble de documents découverts à Assur lors des fouilles menées par W. Andrae en cette antique capitale, entre 1903 et 1914, et que leurs coordonnées de trouvaille et leur analyse interne ont fait dater de la période médiane de l'histoire assyrienne : en gros la seconde moitié du IIe millénaire avant notre ère. Il y en a 14 en tout, couramment désignés par les lettres de notre alphabet, de *A* à *O.* Le texte de *A-I* a été publié en 1920 par O. Schroeder (nos 1-6; 143 et suiv. et 193 des *Keilschrifttexte aus Assur verschiedenen Inhalts*) et celui de *K-O* une quinzaine d'années plus tard, par E. Weidner (*Archiv für Orientforschung,* XII, p. 51 et suiv.). La plupart de ces documents, toutefois, ne sont plus guère que des débris, dont plusieurs, du reste, ont pu faire partie d'une même tablette ou d'un même recueil.

Ce n'est point le cas du premier : **A** (no d'inventaire : *VAT 10 000*), auquel seul nous avons porté attention cette année : pièce indépendante, d'assez notables dimensions (plus de 30 cm de haut sur plus de 20 de large), contenant à l'origine plus de 800 lignes de texte, et dont la présentation est celle d'une « tablette de bibliothèque », soignée et même élégante (photo de la face dans M. San Nicolo, *Beiträge zur Rechtsgeschichte im Bereiche der keilschriftlichen Rechtsquellen,* 1931, Taf. 1).

Son copiste, pourtant, n'est pas irréprochable. Non seulement il use d'une orthographe assez libre et variant parfois, pour le même mot, d'une ligne à l'autre — phénomène qu'on ne saurait tenir pour exceptionnel en Mésopotamie ancienne —, mais, surtout, son travail n'est pas exempt de négligences et de fautes. Il lui arrive d'omettre des mots (**24** 66; **30** 21 et 27) (2) ou des signes (**15** 46; **33** 70; **38** 25; **40** 69 et 75; **45** 61) essentiels; de

(1) On avait dit d'abord « paléo-assyriennes ».

(2) Références aux paragraphes (en compacte romaine) et aux lignes, mais sans préciser la colonne.

66 0645 0 67 046 3 . 6

prendre l'un pour l'autre des mots (**13** 29) ou des signes (**29** 13; **34** 71; **36** 105 et 13; **47** 22; **55** 24) voisins mais de signification différente; et même d'ajouter çà et là des signes (**15** 45 et suiv.; **36** 95, et peut être 104 et suiv.), voire des mots (**30** 24) inattendus et qui faussent ou perturbent le sens.

Il a distribué son texte sur huit colonnes d'à peu près cent lignes d'écriture chacune : quatre à la face et quatre au revers de la tablette; et il en a soigneusement divisé les articulations, par des lignes horizontales, en soixante-deux paragraphes, plus deux autres, à la fin, pour les indications de copie (peut-être son nom, ou celui de ses mandants, aujourd'hui illisibles; et la date : voir plus loin, p. 97). Pour une raison qui nous échappe, il a effacé les trois derniers alinéas du texte proprement dit (respectivement de 10, 4 et 4 lignes), dont il surnage trop peu de signes ou d'éléments de signes pour nous donner la moindre idée de ce qu'ils contenaient (voir p. 96).

Des cinquante-neuf autres, deux seulement (**11** et **54**) ont totalement disparu, par l'effet des dégradations de la tablette; et sept ou huit en partie : un morceau de **16** 58; les lignes 62-64 de **33**; quelques passages du début de **40**; la portion limitrophe entre **48** et **49**, la fin de **53**, une partie de 9-10 en **55**, et **57-58** aux trois quarts. Ailleurs, on arrive presque toujours sans peine à combler les lacunes : il subsiste donc, suffisamment intelligibles, plus de 750 lignes de notre document; on voit qu'il est de taille et méritait de notre part une étude approfondie.

Le premier coup d'œil fait constater à quel point **A** est proche des « Codes » que nous venons de passer plusieurs années à analyser. Comme eux, il est fait essentiellement d'une suite de périodes composées, en tout et pour tout, d'une protase, généralement introduite par *šumma :* « si » (exceptions notamment en **40** et **57-59**; mais ce phénomène n'est pas inconnu dans le Code de Ḫammurabi — cité ici *CH* — et surtout celui d'Ešnunna — cité *CE* — voir *Annuaire 1965/1966 de l'École pratique des Hautes Études, IV*ᵉ *Section*, p. 98 et suiv.), où se trouve décrite une situation de *fait*, et d'une apodose, marquant l'obligation de *droit* qui la commande. Par exemple : «*Si une femme a porté la main contre un homme et qu'on l'a démontrée* (*coupable*) : *elle* (*lui*) *remettra 30 mines d'étain et on lui administrera 20 coups de bâton* » (**7**). Ou encore : « *Quiconque voit une serve voilée doit l'appréhender et la conduire au Palais : on lui coupera les oreilles et celui qui l'avait appréhendée pourra s'emparer de ses vêtements* » (lignes 88-93 de **40**).

Comme nous l'avions souligné, tant à propos du *CH* (*Annuaire 1964/1965*, p. 116) que du *CE* (*1965/1966*, p. 96 et suiv.), les articles ainsi présentés ne sont rien moins que des « lois » au sens propre du mot. Il y subsiste quantité de traits individualisés rappelant qu'il s'est agi d'abord de problèmes concrets posés par des situations particulières et résolus par les décisions de l'autorité à laquelle on les avait soumis. Il est facile d'en trouver en **A** d'innombrables exemples. Bien des circonstances du viol de la femme en pleine rue (**12**), de l'histoire de l'entremetteuse (**23**) ou de la complice qui aide une femme mariée à s'enfuir du domicile conjugal (**24**), par exemple, sont parfaitement indifférentes du point de vue juridique et ne figurent donc dans ces paragraphes que parce qu'y est condensée ou rappelée une affaire qui, en effet, s'est bel et bien déroulée de la sorte. Au § **25** on suppose que la femme dont le mari est décédé : 1° a des beaux-frères; 2° que ces derniers vivent ensemble, sur leur patrimoine indivis; et 3° que parmi les « bijoux » en possession de l'épouse, il s'en trouve certains dont l'origine est douteuse : autant de particularités accumulées qui rendent hautement improbable la fréquence ou la répétition d'un tel état de fait. Le § **47**, lui, est hermétique à qui n'entrevoit pas, au-delà du mot à mot, concis et parfois ténébreux, tout un canevas compliqué, dont l'enchevêtrement ne saurait s'expliquer autrement que parce qu'il s'est bien déroulé comme on nous le résume. Il y a donc d'abord un sorcier, personnage principal de l'article, dont tout le but est d'expliquer qu'il faut l'exterminer. Il y a ensuite un témoin oculaire, qui l'a vu préparer ses maléfices, et qui s'en est vanté. Puis un témoin auriculaire qui a entendu parler le témoin oculaire et, n'écoutant que son devoir, s'en est allé le dénoncer au roi — non certes en tant que spectateur ou complice, mais parce que, connaissant l'identité du sorcier, il peut aider à supprimer ce malfaisant. Le témoin oculaire, interrogé mais, sans doute, craignant les pouvoirs surnaturels de celui qu'on lui demande de désigner, nie l'avoir jamais vu. On soumet alors son dénonciateur à un serment ordalique, dont il sort sain et sauf : donc innocent et tenu pour véridique. La preuve indirecte ainsi acquise que le témoin oculaire en a menti, il s'agit de lui faire avouer la vérité. Le roi « cuisine » donc le malheureux; mais il n'en tire rien. On se décide alors à le soumettre, à son tour, à un serment ordalique solennel; mais, auparavant, un ministre du culte l'admoneste en lui rappelant énergiquement ce qu'il risque à se parjurer devant les dieux qu'il va affronter. Le texte de l'article, mot pour mot, ne contient pas le tiers des explica-

tions que l'on vient de lire : il est pourtant impénétrable tant qu'on n'a pas restitué l'histoire qu'il suppose nécessairement et ne fait que résumer. C'est là un cas extrême; mais il n'y a guère de paragraphe, en **A**, où l'on ne pourrait déceler, clairement enregistrée ou abrégée et obscurcie, quelque donnée de fait dont aurait dû faire abstraction un « législateur », du moins selon l'idée que nous nous en faisons.

Or, justement, l'abstraction n'était pas le fort des vieux Mésopotamiens. Dans l'incapacité radicale où paraît s'être trouvé leur esprit de dégager de ses incarnations particularisées et d'énoncer en sa généralité une proposition universelle, une « loi », ils se sont toujours contentés de la suggérer par un exemple singulier où elle se concrétisait, et quand un seul ne suffisait point, en accumulant, côte à côte, plusieurs « cas » analogues, dont les similitudes en même temps que les variations devaient donner une appréhension convenable, une manière de sentiment vif et confus à la fois, de la « loi » sous-jacente, informulée. C'est là le propre appareil, et comme la dialectique de toute leur « science » : jurisprudence tout autant que mathématique, astronomie, médecine, divination et philologie. Voilà pourquoi, comme les recueils analogues, et en particulier *CH* et *CE*, **A** n'est qu'une sorte de manuel de *casuistique* composé, en articulations successives, du rappel de problèmes particuliers résolus sur le plan juridique.

On les trouve isolés quand ils sont supposés inculquer par soi-même le principe juridique à appliquer aux cas analogues qui pourront se présenter : **47**, par exemple (ci-dessus), suggère indiscutablement l'idée que pour « exterminer le sorcier, on peut recourir à toutes enquêtes propres à le débusquer parmi le secret dont il s'entoure, en s'aidant de quiconque a eu rapport avec lui ».

Lorsque le problème est plus complexe, on les trouve multipliés à suffisance pour que soient suggérées au moins les principales éventualités de fait et de droit. C'est ainsi qu'en lisant **25** et suiv., qui traitent des « biens des époux » (« bijoux », offerts par le mari à sa femme : **25-26**; « douaire » qu'il lui a consenti : **27**; « dot » qu'elle a emportée de chez elle : **29**), on acquiert l'idée générale, dont on chercherait en vain l'énoncé, qu'« en dépit des échanges provoqués par le mariage, les biens patrimoniaux, pour chacun des conjoints, demeurent dans le domaine patrimonial ». De même, les quatre alinéas enchaînés qui composent **43** sont-ils calculés pour enseigner, par l'exposé et la solution des difficultés pouvant intervenir avant que la jeune bru acquise par une famille y entre en effet comme épouse, qu' « après son acquisition régu-

lière, une bru reste la propriété de la famille qui l'a acquise, tant qu'il s'y trouve un mari possible » : proposition générale qui, latente partout, n'est pourtant épelée nulle part.

De ces « cas » ainsi multipliés, plusieurs agencements sont possibles. Le plus souvent dans le *CH* et le *CE*, mais beaucoup moins dans **A**, chacun forme un paragraphe simple (protase + apodosose) et ces « articles » sont placés l'un après l'autre, comme s'il s'agissait de sujets différents. Par contre (et alors que dans le *CH* le nombre des exemples est infime : **32**; **129**; **141**; **168** et suiv.; **172**) en **A**, les groupes protase + apodose sont très fréquemment réunis, asyndétiquement ou avec *u* : « mais, par contre », dans le même paragraphe. Au § **3**, par exemple, à propos du vol commis par l'épouse en son propre foyer, nous trouvons mis ensemble deux « articles » simples, faits chacun de sa protase et de son apodose et coordonnés par *u*, dont le premier envisage la circonstance aggravante : le mari « mort ou malade » pendant que son épouse lui déménage sa maison; et le second la circonstance atténuante : le mari « vivant et en bonne santé », donc capable de surveiller sa femme et de garder ses biens.

Les articles ainsi regroupés en un seul paragraphe sont quelquefois multipliés jusqu'à constituer des alinéas interminables : ainsi **40**, qui comprend jusqu'à 65 lignes! Ce dernier est du reste intéressant encore en ceci qu'il trahit un autre effet de la même tendance, propre à **A**, au regroupement et comme à la synthèse : elle peut aboutir à des manières d'ébauches de petits traités, où l'auteur semble vouloir inclure, sinon tout ce qu'il sait, au moins tout ce qu'il veut qu'on sache à propos du thème en question. Le principe que **40** doit inculquer, c'est que « seules les femmes mariées ou d'un certain rang social ont droit à couvrir leur tête du voile, marque vestimentaire de leur honorabilité ». Pour l'établir, **40** aligne donc une liste apparemment complète de toutes les catégories sociales de femmes, dont il est décidé chaque fois si et dans quelle mesure elles ont droit au port du voile : femmes mariées (lignes 42-45); filles à marier (46-50; les lignes 51-57 sont trop endommagées pour qu'on en devine seulement le sujet précis); concubines (58-60); hiérodules (61-65); courtisanes (66-87) et serves (88-106). Mais comme si l'auteur voulait tout à la fois souligner plus fortement l'importance du privilège en question et faire le tour du sujet, il a introduit dans les deux dernières sections des dispositions plus complexes et d'un objet formel tout autre, visant l'obligation commune de dénoncer toute femme ornée du voile alors qu'elle n'y a nul droit, avec la punition réser-

vée, d'une part, à la contrevenante (66-76 pour la courtisane, et 88-93 pour la serve), d'autre part au non-dénonciateur (77-87 pour la courtisane et 94-106 pour la serve).

Tel qu'il est rédigé, ce même § **40** a un autre avantage : il fait pour ainsi dire toucher du doigt à quel point un recueil comme **A** est le résultat d'une *compilation.* Certes, on pouvait s'y attendre : une fois défini comme « traité de casuistique », **A** ne saurait être imaginé composé autrement que par une collection de faits, empruntés, cela va de soi, à des contextes différents, ou réels, ou imaginaires, ou « livresques », c'est-à-dire déjà consignés par écrit d'une façon ou d'une autre. Mais ici, le procédé lui-même saute aux yeux. Tout d'abord, comme il n'est guère vraisemblable que la détermination du costume féminin relève du même acte administratif ou législatif que le devoir de dénoncer tout contrevenant à une obligation importante de la vie sociale, il faut donc que l'« auteur » de **40** soit allé puiser au moins à deux sources différentes ce qu'il nous transmet, d'une part sur le privilège du voile, et de l'autre sur le devoir de dénoncer toute usurpation de ce privilège. Mieux encore, si l'on compare mot pour mot la double rangée de dispositions relatives à la courtisane (66-87) et à la serve (88-106) indûment voilées, on y relèvera, sur une identité foncière, trop de variantes notables, non seulement de graphie, mais de vocabulaire, de mise en ordre et même d'application du droit, pour que même ici il ne faille point soupçonner encore l'emprunt à des textes différents, dont les ressemblances nous donnent à penser qu'ils se trouvent génétiquement liés par une histoire assez complexe.

On trouve ailleurs, en **A**, le même phénomène, qui contraint à poser les mêmes conclusions. Par exemple, dans **43** il y a deux tournures bien différentes pour rendre les « cadeaux » faits à la famille de la future pour s'acquérir cette dernière : *tûrtu* (mot difficile, mais que le contexte oblige à tenir pour concret et à traduire par quelque chose comme « cadeau ») en 34 (voir aussi **42** 18), et *abnu u mimma ša lâ akâli* (« pierres-de-valeur et tous autres-biens non consommables ») en 37; et deux manières de souligner qu'en cas de résiliation du contrat, de tels cadeaux doivent être restitués « intégralement » : *ana mitḫar* (« à équivalence ») en 35 et *qaqqadum-ma* (« au complet ») en 38 (voir aussi **30** 38). Et ces mêmes « cadeaux », on les trouve encore désignés autrement, dans le contexte parallèle des §§ **30-31** : d'une part *biblu* (**30** 21) et *zubullû* (**39** 29 et 33, et sans doute omis par erreur en 21 et 27; aussi **31** 41), qui signifient quelque chose comme

« apport », avec des nuances différentes, et d'autre part *anaku ṣarpu ḫurâṣu ša lâ akâli* (« étain, argent-fin, or, tous-biens non consommables ») en **30** 37; et simplement *kaspu* (autre nom de l' « argent » que le *ṣarpu* ci-dessus) en **31** 46 et 49. On ne croira point aisément que seul un pur hasard ait fait désigner ici la « monnaie » de trois manières différentes : « pierres-de-valeur » (*abnu*), « métaux-de-valeur » (*anaku ṣarpu ḫurâṣu*) et « argent » (*kaspu*), avec une double terminologie pour ce dernier (*ṣarpu* et *kaspu*).

La simple analyse formelle suffit donc à nous persuader déjà que **A**, comme les recueils analogues, est un tout composite, obtenu par compilation de « cas » plus ou moins décantés depuis leur constatation première, et introduits ici, non certes pour leur valeur anecdotique et leurs traits singuliers, mais comme l'incarnation et la mise en acte d'une de ces maximes qui régissent la vie humaine en société et que nous appelons « lois ».

Moins encore que dans le *CE* (*Annuaire 1965/1966,* p. 102 et suiv.), et même le *CH* (*id. 1964/1965,* p. 117), il ne saurait être question de considérer **A** comme un « Code » véritable, embrassant toute la vie sociale.

Du reste, à première lecture, il saute aux yeux que son domaine d'intérêt est d'emblée limité, puisqu'en chacun de ses paragraphes le sujet ou l'objet est régulièrement *une femme*, soit en général (**1** et suiv. et **7** et suiv.), soit, le plus souvent, en rapports actuels ou virtuels avec le mariage (épouse ou fille à marier, mère ou veuve [**3-6**; **9**; **12-18**; **21-43**; **45** et suiv.; **48-59**]). Dans trois articles, par exception, le sujet est « un homme ou une femme » (**10** et **47**; en **44** : « un Assyrien ou une Assyrienne » a pratiquement le même sens); mais la présence du nom de la femme à côté de celui de l'homme, lequel suffit, dans les autres Codes, pour désigner le sujet du droit, montre assez que les auteurs de notre document voulaient insister sur le fait que lesdits articles s'entendaient *de la femme aussi bien que de l'homme* et qu'elle restait donc au centre de leurs préoccupations. Deux paragraphes seuls (**19** et suiv.), relatifs à la sodomie, ont pour sujet unique « un homme », et nulle femme n'y figure ès qualités. On a expliqué la présence ici de ce morceau apparemment erratique par une sorte d' « attraction » exercée par **17** et suiv., dont le thème (Accusation d'adultère) est analogue et la teneur parfois identique (voir P. Koschaker, *Quellenkritische Untersuchungen zu den altassyrischen Gesetzen*, 1921, p. 14). Mais avant de souscrire à une telle explication, peut-être un peu mécaniste, il faudrait se demander si, dans la mentalité du lieu et du temps,

le sodomiste passif, tenant le rôle féminin (voir en particulier le « proverbe », malheureusement incomplet, sur l'« inversion des sexes », dans W.G. Lambert, *Babylonian Wisdom Literature,* p. 226, lignes 1-7), n'était pas plus ou moins consciemment assimilé à une femme.

Même de la seule femme **A** ne se propose point de détailler *tous* les droits et devoirs. Il suffira de le résumer ici pour en suggérer les « lacunes », bien plus nombreuses encore que dans *CE* et *CH* (*Annuaire 1965/1966,* p. 100 et suiv.).

Ce qui pose un réel problème, c'est du reste moins le caractère « incomplet » de notre document que la mise en un certain ordre logique de ce qu'il nous présente. Qu'un plan, au moins général, y préside n'est pas douteux : on s'aperçoit assez vite qu'autour d'une masse centrale d'articles relatifs au « mariage » (**25-49**), ont été groupés, en tête (**1-24**) et en queue (**50-59**) des dispositions proprement « pénales » pour les divers délits ou crimes pouvant être commis par ou sur une femme. A l'intérieur de chacun des trois groupes, on peut également trouver une certaine ordonnance : à condition toutefois de supposer çà et là le déplacement de tel ou tel paragraphe, et d'accepter que, pour un certain nombre de cas, le même sujet ait été repris en termes différents.

Le rangement est à peu près sans reproche dans le premier groupe de « lois pénales » : **1-24**, si du moins l'on accepte de remettre en tête le paragraphe **2**, qui, là où il se trouve aujourd'hui, coupe évidemment la séquence **1-3** et suiv. On obtient donc :

1° *Calomnie :* **2**;

2° *Vol :* au temple : **1**; au foyer : **3-4**; ailleurs qu'au foyer : **5-6**;

3° *Coups et blessures :* portés par la femme : **7-8**; portés sur la femme : **9**;

4° *Meurtre :* **10** (**11** est entièrement perdu);

5° *Adultère :* la femme étant forcée : **12**; complice : **13**; ou s'étant mise d'abord dans une situation équivoque ou dangereuse pour sa vertu : **14. 15-16**, qui traitent eux aussi de la punition de l'adultère, paraissent bien reprendre, d'un autre point de vue, les données des paragraphes précédents;

6° *Accusation d'adultère :* formulée en secret : **17**; en public : **18**;

7° *Accusation* : **19**, et *délit* : **20** de *sodomie;*

8° *Avortement provoqué par des coups* : **21**;

9° *Détournement d'une femme mariée* : par un tiers qui l'engage comme « compagne de voyage » : **22**; par une entremetteuse qui la livre à un amant : **23**; par une amie mariée, qui la cache lorsqu'elle veut fuir son foyer : **24**.

Pour en venir tout de suite au second groupe de « lois pénales », du reste assez peu développé : **50-59**, il semble lui aussi suffisamment rangé et facile à suivre :

1° Il faut toutefois y réintroduire, on ne sait trop bien où, **47**, égaré parmi la section du « mariage » avec quoi il n'a rien à faire puisqu'il s'occupe de la *répression de la sorcellerie;*

2° **50** et suiv., reprennent en détail un sujet déjà abordé en **21** : l'*avortement provoqué* : par des coups, sur une femme mariée : **50**; sur une femme sujette aux avortements spontanés : **51**; sur une courtisane, en d'autres termes une mère sans mari : **52**; par une femme sur elle-même : **53** (**54** est perdu);

3° «*Viol d'une vierge*» : sans son consentement : **55**; avec son consentement : **56**;

4° Enfin, **57-59** sont détruits en partie et leur objet précis n'est plus nettement discernable; on voit seulement qu'il y est question de diverses *punitions corporelles* applicables à une femme, et en particulier par son mari (**59**).

Il est beaucoup plus difficile de retrouver un ordre logique et qui nous satisfasse, dans la section centrale relative au « Mariage » : **25-49**.

1° Il y est tout d'abord traité, semble-t-il, des *Biens conjugaux* provenant de l'une ou de l'autre famille des époux et dont ces derniers ont l'usage : « bijoux » (**25** et suiv.) et « douaire » (**27**) offerts par l'époux ou sa famille, et « dot », remise à l'épouse par ses parents (**29**; **28** rompt le contexte et a dû être pris ailleurs; voir plus loin sous 3°) : il s'agit de savoir ce que ces biens deviennent lorsque le mariage est rompu.

2° On revient alors à l'*Inauguration du mariage.* Celui-ci, on le sait (voir *Annuaire 1963/1964...*, p. 74 et suiv.), se faisait en deux temps : d'abord, une période que nous appelons « inchoative », laquelle commençait par le versement d'un « prix-du-mariage » moyennant quoi la famille du futur « s'appropriait » la bru, considérée dès lors comme épouse véritable, bien que vivant encore chez ses parents. Lorsqu'après un temps plus ou moins long elle les quittait pour aller vivre chez son époux en totale communauté avec lui, le mariage devenait, dirions-nous, « définitif ». Ici, **30-31** considèrent le premier de ces deux temps et stipulent que les obligations créées par le versement du « prix-du-mariage » survivent à la mort d'un des conjoints : mari (**30**) ou femme (**31**). **32**, lui, semble souligner le rôle capital que jouait le versement du « douaire » pour consacrer l'entrée en mariage « définitif ».

3° Le titre qui conviendrait le mieux aux paragraphes qui suivent est *La veuve.* Il faut entendre par là, explique **33** (voir cependant encore plus bas 9°), une femme qui, après le décès de son mari, se retrouve sans beau-père ni fils en âge de travailler, pour subvenir à ses besoins. Elle peut se remarier : **34**; et **35** définit les effets de ce remariage sur les biens qu'y apporte chacun des deux conjoints. C'est très probablement ici qu'irait le mieux **28**, où est déterminée la position, dans la nouvelle famille de la veuve remariée, de ses enfants du premier lit.

4° Viendrait ensuite une section relative à l'*Abandon de l'épouse :* par éloignement du mari, qui la laisse sans ressources : **36**; par répudiation : **37** et suiv. Pour **39** voir plus loin 7°.

5° Puis le *Mariage avec une concubine.* Pour faire de cette dernière une épouse de plein droit, il suffisait de lui imposer le « voile » devant témoins : **41**. Il est donc fort possible qu'avant ce paragraphe, **40** ait été introduit pour donner la clé de ce cérémonial en précisant la vraie signification du « voile » (voir ci-dessus, p. 85).

6° **42-43** paraissent bien reprendre la question, déjà ventilée en **30** et suiv. (ci-dessus 2°) de l'*Inauguration du mariage,* qu'ils traitent du reste d'un point de vue quelque peu différent.

7° On est tenté de regrouper ensuite, en supposant qu'à l'origine ils allaient de concert, les trois articles paraissant se rapporter aux *Droits du créancier* sur la femme qu'il détenait en garantie d'une dette : il pouvait la châtier, jusqu'à un certain point (**44**); la marier, mais à de certaines conditions (**48**); et si elle tombait en d'autres mains que les siennes, son nouveau détenteur pouvait également la marier, sous certaines réserves : **39**.

8° Il faut, en fin de compte, considérer **45** lui aussi comme reprenant dans un autre esprit un sujet déjà abordé, en **36** : l'*Abandon de l'épouse* par un mari parti en la laissant privée de ressources.

9° Le même jugement est à porter sur **46**, qui, déterminant le *Sort de la femme après la mort de son mari,* «double» dans une certaine mesure **33**, sans aboutir, toutefois, comme ce dernier, à une sorte de définition de l'état de viduité (voir plus haut 3°).

10° Enfin, **49**, peut-être à rattacher plus ou moins subtilement à **46**, semble, à ce qu'il en reste, consacré au *Sort des enfants de la courtisane* (femme sans mari) après la mort de leur mère.

Un tel « ordre » est loin de nous satisfaire : pourquoi commence-t-il par la rupture du mariage (1°) pour revenir aussitôt après à son inauguration (2°)? Et l'on formulerait sans peine d'autres objections analogues. Aussi va-t-il sans dire qu'il est loisible, sur des critères autrement choisis, de proposer d'autres analyses tout aussi valables, pour le moins. On pourrait, par exemple, se fonder sur le fait qu'un certain nombre d'articles, dont beaucoup sont groupés, ne visent que la femme au cours du mariage « inchoatif », lorsqu'« elle demeurait encore seulement chez son père » (*ina bît abi-ša-ma usbat*) : **25-27** — cf. aussi **30** et suiv.; **32** et suiv.; **36**; **38**, alors que d'autres se réfèrent, expressément (**28** et suiv.; **35**; **45**) ou non (**34**; **37**; **46**), au mariage «définitif», lorsque la femme « a été livrée » (*tadnat*) à son mari, ou « est entrée en la maison » de ce dernier (*ana bît... tetarab*). Mais dans l'ignorance irrémédiable où nous nous trouvons des préoccupations de l'auteur et du point de vue sous lequel il contemplait les choses, il ne nous est plus possible de retrouver ni les critères authentiques ni le sens de son rangement des sujets à la suite. Nous devons nous contenter de procéder suivant des don-

nées objectives, sans pouvoir garantir que ce soient précisément celles que notre auteur avait en tête.

Quoi qu'il en soit de son authenticité, nous avons remarqué qu'on ne saurait retrouver ici un ordre quelconque sans faire appel, pour expliquer un certain nombre d'anomalies et d' « illogismes », à des accidents dans la transmission ou dans la composition du document.

a. Certains paragraphes, qui rompent, de toute évidence, leur contexte actuel, ont dû être l'objet d'un déplacement : ainsi **2, 28** et **47** (ci-dessus, p. 83). Par faute d'autres témoins que la seule tablette *VAT 10 000,* nous ne pouvons expliquer le pourquoi ou le comment de telles translations; et s'il est fort probable qu'on doive les imputer à quelque scribe inattentif, rien ne prouve qu'ils n'ont pas été, pour une raison ou une autre, le fait d'un éditeur.

b. D'autres, non moins évidemment, reprennent le même sujet, encore qu'avec des différences de vocabulaire et de point de vue, aussi bien dans le fait que dans le droit. Voici les moins discutables de ces « doublets » :

— punition de l'adultère..	**12-14** et **15-16**	(ci-dessus, p. 88)
— avortement provoqué...	**21** et **50-53**	(— p. 89)
— interruption du mariage « inchoatif » par décès d'un conjoint..........	**30-31** et **42-43**	(— p. 90)
— abandon de l'épouse...	**36** et **45**	(— p. 90-91)
— sort de l'épouse après le décès du mari.......	**33** et **46**	(— p. 90-91)

Il est à peu près impensable d'imputer ces répétitions à des copistes : seuls des éditeurs en peuvent être responsables.

Aussi leur due constatation, ajoutée à celle que nous avions faite plus haut (p. 86 et suiv.) de variations et de parallélismes dans le vocabulaire, nous conduit-elle à poser le problème de la *composition* et de la *formation progressive* de notre document, même si les données nous manquent, surtout ici, pour une véritable enquête historique.

Nous n'avons pour point de départ sur ce chapitre que deux certitudes acquises jusqu'à présent : *a)* nombre d'articles ou de groupes d'articles, doivent être le résultat d'un travail de *compilation;* et *b*) l'existence de doublets suppose un travail de *reprise.*

De soi, une compilation oblige à poser, non pas une pluralité d'auteurs, mais seulement une pluralité de *sources*. Parmi ces dernières, il va de soi que nous supposerons d'abord, comme nous l'avions fait pour le *CH* (*Annuaire 1964/1965*, p. 120 et suiv.) et le *CE* (*id.*, *1965/1966*, p. 98), des documents de la pratique quotidienne des tribunaux : souvenirs des décisions plus ou moins importantes ou nouvelles portées, dans un passé plus ou moins reculé, par un roi ou un juge, sur des problèmes soumis à leur compétence, et que l'on avait pu consigner déjà par écrit en un ou plusieurs recueils. **47**, tel que nous l'avons analysé (p. 83 et suiv.), en offrirait ici un bon exemple. Il est normal, du reste, que dans un royaume comme l'était alors l'Assyrie, non seulement autonome, mais conscient de sa force et de son originalité par rapport à la Babylonie, dont il avait pourtant reçu et continuait de recevoir le plus clair de sa culture, on ait eu souci d'introduire ici des « cas » et des dispositions traduisant cette spécificité dans le domaine juridique. L'usage du terme *aššuraḭû u aššuraḭîtu* (**24** 46; et **44** 40) « Assyrien et Assyrienne » (= sujets du royaume d'Assyrie), et peut-être celui de *âlu* « la ville », au sens de « la Capitale » = Assur (notamment en **24** 43 — cf. *ib.* 44, où il pourrait être question par contraste, des « faubourgs »), matérialisent possiblement un tel souci.

Parmi les juristes d'Assur, comme de Babylone, devait avoir également cours toute une problématique traditionnelle, pouvant remonter fort loin dans le temps et peut-être en partie d'origine sémitique ou traduisant un esprit juridique commun aux Sémites. C'est ainsi que plusieurs articles de **A** ont des répondants, et parfois extraordinairement proches, dans le vieux droit israélite, lequel pourtant ne devait être couché par écrit, à notre connaissance, que plusieurs siècles plus tard : surtout le cas de la femme qui, intervenant en faveur de l'un d'eux au cours d'une bagarre entre hommes, saisit l'autre par les testicules (**8** comparé à *Deutéronome*, XXV, 11 et suiv.); et, d'un point de vue quelque peu différent, l'affaire du « viol d'une vierge » (**55** comparé à *Exode*, XXII, 15 et suiv. et à *Deutéronome*, XX, 28 et suiv.; comparer aussi, de plus loin, le viol de la femme « en ville », au § **12**, avec *Deutéronome*, XXII, 23 et suiv., d'une part, et avec le *Code hittite*, § 83*, d'autre part).

Outre ces éphémérides de l'administration de la justice et cette sorte de « tradition d'école », il faut également supposer à **A** des sources écrites : non seulement des ordonnances et des édits royaux, analogues à ceux dont certains rois assyriens avaient

fait faire des recueils (voir plus loin, p. 97), mais même des « Codes » déjà constitués, depuis plus ou moins longtemps, et en premier lieu celui de Ḫammurabi, lequel, faisant partie du patrimoine culturel de la Babylonie, devait être passé avec lui en Assyrie, et y jouir d'une célébrité égale. Nous pouvons avancer au moins un ou deux exemples probants de l'importance qu'il devait garder aux yeux des auteurs de **A**. Si, par exemple, on lit la protase du premier paragraphe que ce dernier consacre à l'*Avortement provoqué par des coups* (**21**, 98 et suiv.), on ne manquera pas d'être frappé par le fait que le binôme *mârat a'îli* (mot à mot : «fille d'homme») qui y intervient, ne peut absolument pas y avoir le sens qu'il a partout ailleurs dans **A** (**1** 2; **2** 15; **40** 46) de « fille à marier », mais doit signifier, au contraire « femme(-mariée) » (partout ailleurs : *aššat a'îli :* **1** 1; **2** 14; **3** 29, 32 et 41; **4** 47; **5** 57, etc.) : « *Si un homme, pour avoir frappé une* (*mârat a'îli* =) *femme*(*-mariée*), *lui a fait jeter-bas son fœtus...* ». Cette anomalie s'explique lorsqu'on se reporte à *CH* **209**, paragraphe correspondant au nôtre et dont le mot à mot de la protase est identique, à la seule exception du verbe *nadû* « jeter-bas » auquel l'usage assyrien préférait *ṣalâ'u*, de même sens (*Chicago Assyrian Dictionary*, Ṣ, p. 71 et suiv.). Dans le *CH*, qui mesure d'emblée la gravité du crime au rang social de la victime, *mârât awîlim* (correspondant babylonien du *mârat a'îli* médio-assyrien) au sens de « femme(-mariée) » est à sa place, encore que le contexte lui confère la nuance précise de « femme de la haute classe ». Il suffisait de le sortir de ce contexte, où l'opposition avec d'autres « classes » de femmes imposait une telle précision, pour qu'il retrouvât la signification générale de «femme(-mariée)». S'il figure, et avec ce dernier sens, dans **A 21**, où l'on s'attendrait à trouver, comme partout ailleurs, *aššat a'îli,* c'est donc, fort vraisemblablement, que l'auteur de **A**, tenant le texte de *CH* pour une source à respecter le plus possible, a préféré le transcrire simplement ici.

On notera pourtant qu'il n'a repris à son compte, et mot pour mot, que la *protase* de *CH* **209** *:* après quoi, il a introduit une suite originale conforme à sa propre mentalité juridique, notablement différente, au moins dans le détail, de celle que traduisait le *CH*. Tout d'abord, à cette même protase, notre auteur a donc ajouté un point important à ses yeux, puisqu'il revient, en **A**, presque partout où il s'agit d'un crime grave à châtier : on semble alors s'être grandement préoccupé, à l'époque, d'exiger une preuve solide de la culpabilité avant que la condamnation

intervînt (voir plus loin, p. 000). C'est pourquoi nous lisons en **21** 100 et suiv. l'alternative récurrente (cf. encore **1** 7 et suiv.; **7** 75; **9** 90 et suiv.; **12** 22; **15** 42 et suiv. et 49 et suiv.; **16** 64 et suiv.; **20** 94 et suiv.; **40** 98 et suiv.; **47** 4 et suiv.; **53** 94 et suiv.) : *ubta'eruš*(*u*) *ukta'inuš*(*u*) : « une fois qu'on l'aura prouvé ou convaincu (coupable) ». D'autre part, dans l'apodose, là où *CH* se contentait d'infliger au coupable une amende compensatoire de 10 sicles d'argent, l'auteur de **A 21**, conformément à ses propres vues, beaucoup plus draconiennes en matière de pénalité (voir plus loin, p. 100), non seulement compte l'amende compensatoire en étain, suivant l'usage du pays et du temps, mais, considéré l'équivalence probable des monnaies (l'argent faisant entre 10 et 15 fois la valeur de l'étain), il porte cette amende à près de 50 fois celle que prévoyait le *CH :* quelque chose comme 75 kg d'étain au lieu de la centaine de grammes d'argent ! En sus, et comme souvent ailleurs (voir plus loin, p. 99), il ajoute les peines cumulatives de 50 coups de bâton et de 1 mois de service public. Un tel exemple est tout à fait typique du travail que les auteurs de **A** ont dû exécuter sur leurs sources, et notamment leurs sources écrites, pour les repenser et les adapter au coutumier et au droit propres à leur pays et à leur temps. On ne saurait donc guère, à leur propos, imaginer une *compilation* quasi mécanique et n'allant pas plus loin que le choix et la transcription pure et simple des sources.

Le même exemple, à savoir la « législation » de l'Avortement provoqué, peut nous édifier encore sur l'autre type d'activité que nous avons dû mettre au compte des auteurs ou des éditeurs de notre document : celle de *reprise,* — en entendant par là l'addition, à des paragraphes consacrés à un sujet donné, d'alinéas ultérieurs qui reprennent, à leur façon, le même sujet. Il se trouve en effet que le thème de l'Avortement provoqué, expédié en un article au paragraphe **21**, a été repris avec beaucoup plus de détail et de précision en **50-53**. Là où **21** présentait pour victime, sans plus, une « femme quelconque », **50** distingue la simple mort du fœtus de la mort de la mère, consécutive à son accident (lignes 63-73); il pose également la question de savoir si le père du bébé mort avant terme avait déjà des enfants ou si c'était son premier (74-79); et encore si le fœtus expulsé était ou non de sexe féminin — la faute étant alors réputée plus vénielle, compte tenu de la moindre valeur attachée à la progéniture féminine (80-81). Il se préoccupe également du cas où la victime était sujette aux avortements spontanés, circonstance atténuante

(**51**). Il ne néglige pas de souligner que le crime est aussi grave quand l'avortée est une femme sans mari : une courtisane (**52**). Enfin, il va jusqu'à prévoir l'auto-avortement (**53**). On touche ici du doigt, non seulement cette propension, que nous avons déjà soulignée (p. 84 et suiv.), à la synthèse et à l'« épuisement » du sujet, mais tout le progrès intervenu entre **21** et **50-53**, et le long travail d'analyse et de précision qu'il suppose, en matière jurisprudentielle, et dont le résultat palpable est un *doublet* ajouté, par *reprise*, dans la seconde partie de notre document.

Tout s'est donc passé comme si la teneur de ce dernier, d'abord plus réduite, avait été ultérieurement augmentée de paragraphes dévoués à reprendre sous d'autres biais des sujets déjà traités, avec de nouvelles précisions et d'autres éléments dans le fait et le droit. Ceci expliquerait que, mis à part **15-16**, intercalés juste après les paragraphes dont ils ont repris le sujet, la plupart des *doublets* figurent dans la seconde partie du texte, après le paragraphe **41** (voir la liste ci-dessus, p. 92). On peut même constater qu'en fait, une bonne partie de ce qui suit le paragraphe **41** ne constitue ni plus ni moins que la reprise de quelque passage antérieur, comme on le voit à la dite liste. La dernière partie de l'ouvrage (**50-59**) revient même sur les questions « pénales », censées expédiées en **1-24** : n'est-ce point là comme une preuve que la mise au net de notre document en sa teneur définitive a supposé quantité d'additions et de remise en chantier?

On n'y a naturellement pas ajouté que des « doublets » de sujets déjà traités : les « Droits du créancier » (ci-dessus, p. 91, 7°); le Sort des enfants de la courtisane après la mort de leur mère (*ibid.*, 10°); le Viol de la vierge (p. 89, 3°), et les derniers articles : **57-59**, sont des sujets entièrement nouveaux, intercalés justement parce qu'ils ne figuraient pas dans la version première. Le caractère additionnel de **57-59** est même accusé encore, non seulement par leur forme quelque peu insolite (voir ci-dessus, p. 82), mais par le renvoi explicite qu'ils font, en l'appelant « la tablette » (**57** 52 et **59** 58 et suiv.), au propre texte du document dans son état antérieur : « *Outre les punitions à appliquer à une femme mariée et* (*déjà*) *inscrites sur* « *la tablette* », *un homme peut aussi fouetter sa femme,* etc. » (**59** 58 et suiv.). Il n'est pas impossible que l'effacement des trois derniers paragraphes (voir ci-dessus, p. 82), illustre aussi, de son côté, les tâtonnements et les interventions sans doute multiples et variées qu'a dû comporter une telle élaboration, comme elle a dû se prolonger et à quel point il nous est impossible d'en retracer

l'histoire. En l'état où nous l'avons aujourd'hui dans la tablette *VAT 10 000*, **A** est au terme d'une évolution prolongée qui suppose compilateurs, réviseurs et éditeurs successifs, sur bien des années et peut-être des siècles.

De cette longue histoire nous ne sommes en état de fixer que le *terminus ad quem* : notre tablette est datée du « *second jour du mois de Sârâte, (l'an de) l'éponymat de Sagi'u* » (col. VIII, dernier par.), en d'autres termes d'une des années (nous ignorons précisément laquelle) du règne de Teglatphalassar I[er], entre 1115 et 1077 (E. Weidner, *Archiv für Orientforschung*, XII, p. 48; et XVI, p. 213-215). Nous connaissons l'activité littéraire de ce grand roi (*op. cit.*, XVI, p. 197 et suiv.), et en particulier dans le domaine administratif et juridique : il avait notamment fait composer un recueil des édits touchant la réglementation du Palais, du Harem royal et de la Cour, portés par ses prédécesseurs, depuis au moins Aššur-uballiṭ I[er] (1365-1330), près de trois siècles avant lui (E. Weidner, *op. cit.*, XVII, p. 257 et suiv.). On peut imaginer qu'il aurait pareillement donné ordre de compiler en **A** des « lois », voire en petits recueils, promulguées depuis plus ou moins longtemps. Une étude linguistique attentive du contenu de **A** pourrait permettre d'y discerner, au moins en gros, des strates successives, couvrant les périodes qu'aurait mis ce document à se constituer : quant à fixer les étapes de ce devenir, il est prudent d'y renoncer par avance.

Peut-on au moins savoir dans quel but notre recueil a été mis au point? Contrairement au *CH* et au *CE* (*Annuaire 1965/1966*, p. 103), il n'offre ni Prologue ni Épilogue pour nous faire part des intentions de ses auteurs. Mais, justement, une telle prétérition pourrait bien être significative. Elle démontrerait que les auteurs de **A** ne se sont pas le moins du monde préoccupés, comme ceux du *CE* (*loc. cit.*) et surtout du *CH* (*Annuaire 1964/1965*, p. 118 et suiv.), de la gloire du roi promulgateur et de l'exaltation de sa sagesse comme administrateur et comme juge. Une fois débarrassé de cette finalité accidentelle, il ne reste sans dout à **A** que sa valeur interne et essentielle de *recueil de sentences destinées à apprendre à juger*, de « traité pratique de droit ».

Son but *pratique* est peut-être souligné par les circonstances de sa trouvaille : on l'a en effet ramassé, avec d'autres tablettes de contenu analogue, sur l'emplacement de la « Porte de Šamaš », à Assur, à l'endroit où les fouilleurs ont pensé voir le Grand Tribunal de la ville (E. Weidner, *Archiv für Orientforschung*, XII, p. 48 et n. 5). Il faisait donc probablement partie des archives

et de la bibliothèque de ce tribunal, comme un ouvrage destiné aux juges, lesquels l'avaient de la sorte sous la main pour le consulter, se l'assimiler et se rendre ainsi capables de connaître le droit et de l'appliquer en rendant la justice. En ceci, **A** n'est pas différent des autres « Codes », ordonnés eux aussi, encore que peut-être moins immédiatement ou exclusivement, à la pratique des tribunaux. Mais qu'il ait été centré d'emblée sur un objet précis et restreint : le monde de la femme, et qu'on y trouve plus qu'ailleurs, non seulement un réel progrès dans l'analyse (voir par exemple p. 84 et suiv.), mais un souci de synthèse et de perfection (*ibid.*) nous ferait volontiers majorer sa valeur proprement objective et scientifique. Beaucoup plus que *CE* et *CH,* **A** est déjà un véritable *traité* et il suppose dans le milieu où il a vu le jour une importante approche de la *science du droit.*

Quant à son contenu proprement juridique, aux particularités du droit qu'il expose, et aux progrès ou aux régressions qu'on y trouve par rapport aux époques antérieures, mieux vaut laisser à des juristes qualifiés d'en connaître. On ne peut pourtant guère, même sans être du métier, s'empêcher de marquer ici au moins ce qui nous a paru le plus fort et le moins contestable.

Parmi les points qui semblent distinguer le droit médio-assyrien du paléo-babylonien connu par *CE* et *CH,* il faut au moins noter, d'une part, l'insistance remarquable sur le prolongement de l'étape dite « inchoative » du mariage (voir les références ci-dessus, p. 90), laquelle supposait, non seulement le droit de visite de la femme par le mari (**27** 104), mais même la procréation d'enfants (**33** 54 et suiv.); et, d'autre part, l'usage étendu et même pour ainsi dire élargi du « lévirat » (**30** et suiv. et **43**).

Plusieurs traits paraissent régressifs par rapport aux autres Codes, ou à certains d'entre eux. Comme le *CH,* **A** maintient, en matière pénale, le *talion :* celui qui a mordu une femme doit avoir la lèvre inférieure coupée (**9**); l'auteur de l'adultère est châtré (**15** 54); de même le sodomiste, du reste sodomisé également (**20** 96 et suiv.). Peut-être trouve-t-on en **15** 41-46 les traces d'une justice sommaire, paraissant d'ailleurs présentée comme une tolérance et un vestige? Dans certains cas, au moins, **A** s'en tient à la *responsabilité familiale :* l'exemple le plus frappant est celui du violateur de la vierge, dont l'épouse (et non la fille ! anomalie bizarre et difficile à expliquer), s'il est marié, doit être violentée en retour (**55** 24 et suiv.). Autre marque, sinon de régression, au moins de non-progrès et d'archaïsme dans **A** :

l'*extrême rigueur des peines prévues.* La mort n'est pas rare (**3** 31; **10** 102; **12** 23; **13** 29; **15** 45, 51 et 52; **23** 36 et 40; **47** 6; **50** 71 et 79; et aussi **53** 96). Certains châtiments corporels sont assez raffinés ou cruels, comme le découpement de la lèvre en **9** 94 et suiv., la crevaison des yeux en **8** 87, et l'essorillement ou la suppression du nez, particulièrement fréquents (**4** 50, 52 et 54 et suiv.; **5** 65 et 69; **15** 53; **24** 55, 57 et cf. 79; **40** 92; voir aussi **58** 55). Il était de même courant de « percer et abîmer les oreilles » (**14** 45 et **59** 60 et suiv.), de fouetter (*ibid.*) et d'administrer de 20 à 50 coups de bâton (**7** 77; **18** 78; **19** 90; **21** 103; **40** 75, 81 et 100). On aura remarqué déjà combien les amendes pouvaient être extraordinairement lourdes (voir p. 95). Il faut noter encore la fréquence des peines cumulatives : amende, bastonnade et travail forcé sont plusieurs fois prévus ensemble (**7** 76 et suiv.; **21** 102 et suiv.), à quoi **18** 78 et suiv. et **19** 90 ajoutent la tonsure (?), **40** 76 la poix bouillante versée sur le tête, et **40** 100 et suiv. la cordelette passée dans des trous faits aux oreilles, puis nouée derrière la tête. La peine du travail forcé, « pour le compte du roi » (autrement dit dans l'intérêt public), en général « un mois de temps » (**18** 79; **19** 91; **21** 104; **40** 87 et 106), apparaît ici pour la première fois dans un Code; mais on devait la pratiquer déjà depuis longtemps (voir par exemple *Archives royales de Mari,* VII, p. 246, n. 2).

Dans un autre domaine, il faut probablement mettre au compte d'un traditionnalisme plus ferme qu'ailleurs, et explicable par l'isolement relatif de l'Assyrie, plus tard venue à la civilisation suméro-accadienne, l'*extrême soumission,* beaucoup plus forte qu'à Babylone, *de la femme à son mari :* il peut la punir à son gré, et même dans son corps (**59**; cf. aussi **4** 52 et suiv.; **5** 65; **24** 55 et 79); lorsqu'elle est coupable, c'est lui qui doit choisir son châtiment (**3** 38 et suiv. et 44; **4** 33 et suiv. et 39 et suiv.; **15** 53 et suiv.; **16** 61 et suiv.; **22** 11 et suiv.; **23** 38 et suiv.); dans certains cas, il est même autorisé à la tuer (**15** 51 et suiv.). Et s'il veut la répudier, il n'est même pas obligé, comme le prévoit le *CH* (**137** et suiv.) à Babylone, de lui verser la moindre compensation (**37**).

Pourtant, et ce doit être un progrès considérable, l'existence même de **A** : « *Traité du droit féminin* », démontre à quel point s'était affirmée, aux yeux des Assyriens, la *personnalité sociale, juridique et morale de la femme.* Cette dernière est devenue officiellement et explicitement sujet du droit au même titre que l'homme : à telles enseignes que les articles **10, 44** et **47,** après

avoir été mis au point, dans un autre contexte, avec le seul homme pour sujet (voir ci-dessus, p. 87), ont été, c'est le plus vraisemblable, délibérément étendus à la femme par insertion du nom de cette dernière.

Dans le même sens, et en dépit des archaïsmes plus haut relevés, il semble, à lire **A**, qu'un grand pas ait été fait, à travers cette mise en valeur de la femme, vers la *responsabilité strictement individuelle.* Elle est affirmée dès le premier article de **A**, à savoir le § **2** (dont nous savons qu'il devait précéder l'actuel § **1** — voir ci-dessus, p. 88), lequel proclame, à mon sens, très éloquemment : « *Si une femme, mariée ou non, a proféré un blasphème ou une calomnie* (?) : *cette femme* (*en personne*) *en supportera la punition, sans que l'on touche à son mari, ses fils ou ses filles* ».

C'est également comme un souci de *justice plus stricte* qu'il faut interpréter la nécessité, fort souvent affirmée en **A** (voir les références, p. 95), d'établir dûment la preuve du crime avant d'en condamner l'auteur présumé : « *quand on l'aura prouvé ou convaincu* (*coupable*) »; il s'agit vraisemblablement de preuves testimoniales ou indiciales, d'une part, mais aussi de preuves « légales » : serment et ordalie sont fréquemment mentionnés (**17** 71; **22** 8 et 10; **24** 67, 70 et 74 et suiv.; **25** 93; **47** 16 et suiv. et 26 et suiv.).

Et même dans l'idée de culpabilité intervient pour la première fois d'une façon explicite et systématique la *distinction entre culpabilité matérielle et formelle :* seul est vraiment coupable *celui qui savait ce qu'il faisait.* Il faut donc poser la question et elle est plusieurs fois posée dans **A** (**13** 28 et suiv.; **14** 32 et suiv. et 36 et suiv.; **22** 108 et suiv. et 1 et suiv.; **23** 17 et suiv. et 27 et suiv.; **24** 49 et suiv. et 61 et suiv.).

Ce voisinage d'archaïsmes et de progrès montre surtout qu'au temps de **A** se préparaient de profondes réformes, aussi bien dans le domaine du droit qu'en d'autres, et ce n'est pas un des moindres avantages de ce texte si riche et difficile que le témoignage qu'il nous apporte d'une aussi considérable transformation.

*
* *

Depuis plusieurs années nous avions réservé notre *deuxième conférence* à l'étude approfondie des documents publiés par W. G. Lambert dans son ouvrage capital : *Babylonian Wisdom Literature* (1960). Le dernier qu'il nous restait à analyser, cette

année, n'est pas le moins curieux ni le moins intéressant (voir *op. cit.*, p. 63 et suiv.). Le titre qu'on lui a donné de « Théodicée babylonienne » (B. Landsberger, in *Zeitschrift für Assyriologie*, XLIII [1936], p. 32 et suiv.), résume assez bien son contenu : il s'agit du problème que pose aux hommes la justice divine et son intervention dans la marche du monde.

Ce problème est discuté ici entre deux « amis », dont l'un, qui ouvre les débats, puis les clôt, peut-être considéré comme le « protagoniste » (**P**), et l'autre comme son « répondant » (**R**). Demandes et réponses sont en vers, disposés en strophes de onze chacune, et chaque strophe, mise alternativement dans la bouche de **P** et de **R**, constitue un élément du dialogue. Comme quatre ou cinq autres connus dans la littérature accadienne (voir R. Marcus, in *Journal of Near Eastern Studies*, VI [1947], p. 109 et suiv.), d'assez basse époque, le poème est acrostiche, c'est-à-dire, puisque l'écriture cunéiforme est syllabique, que tous les vers d'une même strophe commencent par la même syllabe, l'ensemble des vingt-sept syllabes réunies donnant la proposition suivante : *A-na-ku Sa-ag-gi-il-ki-i-na-am-ub-bi-ib ma-aš-ma-šu ka-ri-bu ša i-li u šar-ri* « Je suis Saggil-kînam-ubbib, prêtre-*masmaššu*, dévôt des dieux et du roi ».

C'est là sans doute l'auteur de la pièce. Et le même nom, dont la facture n'est pas antérieure à la seconde moitié du IIe millénaire avant notre ère, est cité à deux ou trois reprises dans la littérature, en particulier par une « liste chronologique des grands Sages », qui place le personnage entre le quatrième roi de la IIe dynastie d'Isin : Nabuchodonosor Ier (env. 1124-1103) et le huitième de la même dynastie : Adad-apla-iddin (env. 1067-1046), ce qui supposerait (s'il s'agit bien du même lettré dans les deux cas), une activité poursuivie une cinquantaine d'années, jusqu'à un âge avancé parfaitement imaginable. Le style et la langue du poème vont bien avec la fin du second millénaire. Mais on ne peut rien dire de plus.

Il nous en reste, par fragments, une douzaine de manuscrits, les plus anciens tirés de la bibliothèque d'Assurbanipal, le plus récent d'époque séleucide ou même parthe, plus les trois quarts d'un fort intéressant commentaire. En remettant ensemble tous ces débris, on a pu reconstituer près des deux tiers de l'ouvrage : autour de 180 vers sur 297. Il s'agit surtout des huit premières strophes et des six dernières. Entre les deux, IX-XI ont entièrement disparu et de XII-XXI ne subsistent que des fragments, tantôt quasiment incompréhensibles, tantôt pouvant donner au

moins quelques repères sur les « progrès » de la discussion. De sorte que si bien des points demeurent irrémédiablement dans l'ombre, nous pouvons acquérir au moins une idée générale du tout. Il n'est du reste pas question ici de tenter une analyse fouillée du poème, qui nous entraînerait beaucoup trop loin.

Par sa *forme* il évoque les vieilles tensons suméro-accadiennes (*Annuaire 1962/1963*, p. 49 et suiv.), dont il nous a paru représenter le produit le plus évolué. Comme dans ces antiques tournois littéraires, chaque interlocuteur défend sa thèse et développe les arguments les plus propres à la faire triompher, tout en essayant, çà et là, de démolir ceux de son adversaire. Toutefois, les critiques, et même les injures que les compétiteurs ne s'épargnaient point dans les tensons, sont ici assez rares (ainsi IV, 34-37; VII, 78-81, etc.); elles ont cédé la place, le plus souvent, à une sorte de politesse quelque peu compassée (I, 1-6; II, 12-15; III, 23 et suiv., etc.). C'est que les deux disputeurs ne sont plus des êtres plus ou moins mythiques : le Tamaris et le Palmier, l'Été et l'Hiver, le Renard et le Chien, mais deux hommes, deux « lettrés » qui défendent chacun ses idées. Le dernier vers, 297, hors strophe :

Le Pasteur, le Soleil de son peuple, fait paître ce dernier,
[comme (s'il était) un dieu !

manifestement une sorte d'« envoi » au roi, sans aucun lien avec ce qui précède, pourrait constituer, après tout, une lointaine réminiscence de la conclusion des *a.da.mìn* sumériennes, où un roi tenait parfois le rôle d'arbitre (thèse inédite de IIIe cycle de M. Civil : *Le débat sumérien entre la Houe et l'Araire*, Paris, 1965, p. 4).

C'est surtout par son *contenu* que notre poème dépasse de haut tous ces vieux tournois littéraires. Pour ne point parler de sa langue sobre, nette, souvent recherchée et tentée par le terme ou la tournure rares, le style de l'auteur est d'une concision extrême, à mille lieues de l'emphase et du verbiage du *Ludlul* (*Annuaire 1965/1966*, p. 106 et suiv.). Chaque vers, ou chaque couple, ou tercet, est le plus souvent frappé comme une sentence, ramassée et laconique, parfois fort peu facile à comprendre d'emblée. A part quelques ruptures, qui peuvent être mises au compte de l'entêtement des adversaires, chacun revenant sur sa position sans trop se soucier de ce qu'a répondu l'autre, on discerne assez bien l'enchaînement des pensées, et **R**, notamment, essaie toujours de reprendre, pour le corriger ou le contredire,

ce que **P** vient de mettre en avant. L'œuvre est certainement une de celles qui s'approchent le plus (même si elle en reste au bout du compte encore loin, à notre gré) d'une certaine rigueur, voire hauteur de pensée : pour tout dire en un mot, d'un certain style « philosophique ».

Le problème posé par **P** n'est pas celui du Mal dans toute son ampleur : par exemple, s'il se dit et redit malheureux, il insiste à peine sur la souffrance et la déchéance physiques (III, 26), qui tenaient une si grande place dans le *Ludlul* (*loc. cit.*, p. 106 et suiv.). Ce dont il se plaint est plutôt d'ordre moral : l'appauvrissement et la misère (III, 28 et suiv.; VI, 75; XXV, 275), commencés dès son plus jeune âge (I, 7 et suiv.), l'humiliation et le déclassement (VI, 76 et suiv.; XXIII, 251 et suiv.). Tout cela, il l'impute d'abord au Destin (*šimtu* : I, 9) et à l'Enfer (k u r . n u . g i4 : I, 10), c'est-à-dire en définitive aux dieux, mais indirectement et comme discrètement encore. Peu à peu, toutefois (à partir de la strophe V), d'une part il généralise sa propre destinée et montre partout ici-bas les justes opprimés et les méchants et arrogants prospères; et, d'autre part, il rend directement les dieux responsables d'un tel état de choses, par leur incurie, sinon par leur injustice :

(Seuls) marchent en plein bonheur ceux qui ne s'occupent pas
[du Dieu,
Tandis que s'appauvrissent et perdent tout les sectateurs fervents
[de la Déesse.
Dès ma prime jeunesse, je m'étais attaché à obéir à mon Dieu,
Je n'ai cessé de rechercher ma Déesse en adoration et prière :
J'ai porté comme un joug une servitude qui ne m'a rien rap-
[porté ! (VI, 70 et suiv.).

Poursuivant jusqu'à ses conséquences extrêmes le fil de sa pensée, il finit par considérer qu'ici-bas règne en quelque sorte un renversement général des valeurs :

J'ai beau examiner le monde : tout y est sens dessus-dessous,
Non, le Dieu ne barre point la route au Diable !
Voilà un père haleur de bateaux
Cependant que son fils paillarde dans son lit !
Un frère traverse la vie (fier et puissant) comme un lion,
Tandis que son aîné se félicite d'avoir une place d'ânier !
Et pendant qu'un héritier vagabonde comme portefaix,

Son puîné tient table ouverte pour les pauvres !
Moi qui me suis abaissé devant le Dieu : qu'y ai-je donc gagné ?
(XXIII, 242 et suiv.; cf. aussi XXV, 267 et suiv.).

On le voit à ce dernier vers, et à d'autres, çà et là : il en vient presque à la révolte. C'est bien dommage que le texte et le contexte de XIII soient en si mauvais état : **P** (peut-être par réaction contre le tableau édifiant que **R** vient de lui brosser de son existence rangée *et par conséquent* réussie : XII) semble y montrer un vif attrait pour une existence anarchique et en dehors de toutes les conventions sociales.

En somme, **P** se fonde surtout sur les *faits :* sur sa propre expérience, sur ce qu'il voit et que tout le monde peut constater de même autour de soi. C'est de là qu'il tire ses conclusions pessimistes.

En regard, **R** représenterait plutôt un certain dogmatisme. Par delà les faits, il fait appel aux « Lois » universelles et inéluctables, qui les expliquent. Pourquoi se plaindre de la mort puisqu'elle est le destin même de tous les hommes comme tels (II, 16 et suiv.)? Pourquoi se lamenter d'être devenu pauvre quand :

C'est une loi vieille comme le monde que l'alternance de pauvreté et de richesse (XVIII, 198).

Or, c'est à ses yeux une des « lois » fondamentales de l'histoire, d'une part que tout est entre les mains des dieux, et, de l'autre, que ces derniers se montrent bienveillants pour qui leur rend tous ses devoirs : forcément, ils récompensent donc leurs fidèles et punissent les mécréants :

Seul obtient la réussite qui regarde la Face du Dieu,
Seul l'humble adorateur de la Déesse accumule les biens !
(II, 21 et suiv.).

Suis donc la voie du Dieu et garde ses préceptes,
[*Alors tout...*] *te sera compté en bonheur !* (XX, 220)

Et même si cette récompense paraît chétive, du moins est-elle sûre et durable :

Qui porte le joug du Dieu, fût-elle maigre, a une pitance assurée!
(XXII, 240).

Il admet qu'à cette règle on puisse constater des exceptions apparentes, où les méchants semblent prospérer : ce sont des états transitoires et qui finissent toujours mal (VI, 59 et suiv.). Et lorsque **P**, devant ces cas dont il ne veut pas « voir la fin » et qu'il généralise indûment, conclut à un renversement universel des valeurs, **R** lui oppose une autre « loi » absolue, celle de la Transcendance divine :

Or, les desseins du Dieu sont aussi loin de nous que le tréfonds
[du Ciel :
L'on ne saurait pénétrer ce qui sort de la bouche de la Déesse.
Les comprendre exactement [*nous est impossible*] :
Leurs pensées sont inaccessibles aux mortels...
(VII, 82 et suiv.).

Le cœur du Dieu est aussi loin de nous que le tréfonds du Ciel,
Son intelligence est impénétrable et la multitude humaine
[l'ignore.
... Oui, on a beau chercher à comprendre le Plan divin : la
multitude humaine l'ignore (XXIV, 256-264).

C'est là une vieille maxime de la théologie sémitique et mésopotamienne. Et notre auteur ne fait que la prendre par un autre biais lorsqu'il met sur la bouche de **R** :

Le roi des dieux, Narru, Créateur des mortels,
Le glorieux Zulummar, qui modela leur argile,
La Reine qui les façonna, la souveraine Mami,
Ont donné en partage à l'humanité un raisonnement perverti,
Ils lui ont remis à jamais, non point la vérité, mais l'erreur !
(XXVI, 276 et suiv.).

Seuls donc les dieux connaissent la vérité, parce que seuls ils mènent le monde, à leur idée. Nous, nous ne savons rien, et nous aurions grand tort d'épiloguer et de théoriser avec notre courte expérience et notre regard de taupes. Et la preuve que c'est bien là la thèse défendue, en définitive, par notre auteur à travers son dialogue, c'est que ce dernier argument l'emporte et qu'en réponse **P** se déclare vaincu : dans la dernière strophe, comme rappelé à la réalité et à la raison, il ne parle plus qu'avec modestie et timidité et s'en remet, au bout du compte, à la bienveillance divine, dont il ne lui reste qu'à espérer le retour, au

lieu de protester en édifiant des spéculations dangereuses et fausses :

Que le Dieu, qui m'avait abandonné, m'accorde derechef son [aide!
Que la Déesse, après [*m'avoir délaissé*(?)], *me reprenne en pitié!*
(XXVII, 296 et suiv.).

Par là, la « Théodicée » rejoint les conclusions essentielles du *Ludlul* (*loc. cit.*, p. 110 et suiv.), qu'elle dépasse pourtant par une hauteur de vues et une rigueur de pensée bien plus grandes. C'est une pièce capitale pour l'étude de la pensée religieuse et « philosophique » de la vieille Mésopotamie.

* * *

Ont régulièrement pris part aux travaux des deux conférences : Mmes M. Burke et F. Malbran, Mlles N. Berset, M. Kanawaty et S. Lackenbacher, et MM. M. Birot, M. Carneiro da Cunha, P. Herrero, J.-J. Glassner, Walid al-Jadir, ainsi que le jeune D. Levine.

Le 6 juin 1966, Mme F. Malbran et M. M. Carneiro da Cunha ont subi avec succès l'examen de passage en deuxième année de IIIe cycle.

Le 21 avril 1966, ses collègues allemands ont fait au Directeur d'études le grand honneur de l'élire membre correspondant du *Deutsches archäologisches Institut*.

HÉBREU ET ARAMÉEN

Directeurs d'études :

MM. Édouard DHORME (†), *membre de l'Institut*
et Antoine GUILLAUMONT

Le directeur d'études ayant été, pendant les mois de novembre et de décembre, en Egypte pour y conduire une seconde campagne de fouilles sur le site des Kellia, les conférences ont commencé seulement à la rentrée de janvier.

La conférence d'hébreu a été consacrée à l'explication du texte d'Osée, le premier des Douze Prophètes. Ce texte est, parmi les livres bibliques, l'un des plus mal conservés et il abonde en difficultés, bien connues des exégètes. On a tenté, tout au long de l'explication, de s'aider des versions anciennes, grecque et syriaque, mais leur consultation s'est révélée, le plus souvent, décevante, le texte sur lequel elles ont été faites étant déjà corrompu et, dans l'ensemble, peu différent de notre texte massorétique. Cependant toutes les difficultés ne viennent pas de l'état de corruption du texte : il en est beaucoup qui tiennent à la langue même d'Osée (mots rares, tours syntaxiques inhabituels, etc.), et, plus encore, à son style affectif, passionné, volontiers brisé et elliptique.

La prédication d'Osée se situe dans le royaume du Nord, au temps des rois Jéroboam II et Menahem. Le prophète dénonce, à l'intérieur, l'abandon du culte de Iahvé au profit des cultes idolâtriques, et, à l'extérieur, la politique d'alliance avec l'Egypte et surtout avec l'Assyrie. Plusieurs difficultés et incohérences du texte se résolvent si l'on admet que le livre a subi postérieurement, dans le royaume de Juda, une révision qui a eu pour but de l'adapter à une situation historique nouvelle, aux perspectives purement judéennes; ainsi s'expliquent certaines additions, voire corrections (par ex., en 12, 3, la substitution du nom de Juda à celui d'Israël exigé par le contexte).

Les chapitres les plus discutés sont les trois premiers, qui rapportent le mariage que le prophète aurait contracté, sur l'ordre de Iahvé, avec Gomer, une prostituée. Ce mariage est-il un fait réel, ou un simple apologue destiné à exprimer d'une façon particulièrement vive et concrète le message prophétique, un pur symbole inspiré par l'assimilation de l'alliance établie entre Iahvé et Israël à une alliance nuptiale? En faveur de cette dernière opinion, on a depuis longtemps fait valoir l'invraisemblace du récit : comment prendre celui-ci à la lettre et admettre que Iahvé aurait ordonné à Osée d'épouser une prostituée à seule fin de représenter dans les faits, dans les mésaventures conjugales du prophète, les vicissitudes de son alliance avec Israël? Mais la signification allégorique du mariage d'Osée, qui est évidente (le prophète lui-même l'explicitant au chapitre 2), n'est pas incompatible avec le réalisme du récit. Seulement il importe de bien comprendre le rapport existant entre la réalité et le symbole. Iahvé ne donne pas ordre à Osée d'épouser une prostituée pour que ses mésaventures conjugales servent d'expression symbolique aux rapports de Iahvé et d'Israël infidèle. Il faut, nous a-t-il semblé, se représenter le mariage d'Osée et ses infortunes domestiques qui suivirent comme un événement antérieur à la délivrance du message prophétique, et c'est après avoir reçu ce message qu'Osée a compris que ses déceptions personnelles étaient analogues à celles de Iahvé à l'égard d'Israël. Après coup, son mariage avec une femme qui devait lui être infidèle lui a paru avoir une signification prophétique : c'est pour qu'il puisse mieux comprendre l'amour déçu de Iahvé qu'il a été engagé dans un mariage qui fut suivi pour lui d'amères déceptions. La réalité est ainsi sur deux plans : celui de la vie privée du prophète et celui, plus général, des rapports de Iahvé et d'Israël; c'est l'intuition du prophète qui a établi une relation entre les deux : la déception de Iahvé est la même que celle de l'époux trompé qu'il a été. Cette intuition d'Osée est à l'origine du thème qui devait connaître une grande fortune dans la littérature prophétique : l'alliance de Iahvé avec son peuple représentée à l'image de l'alliance nuptiale; c'est notamment sous l'influence de ce thème que le Cantique des Cantiques a pu rapidement recevoir une signification allégorique.

Il va de soi que la réalité signifiée l'emporte sur la réalité prise pour signe et influe sur sa présentation; ainsi les noms attribués aux trois enfants de Gomer sont en relation étroite avec le message du prophète et la signification symbolique de son mariage; fréquemment interviennent dans le récit des expressions qui sont

appropriées, non au mariage d'Osée, mais aux rapports de Iahvé et d'Israël.

D'assez nombreux exégètes contemporains pensent que la « prostitution » de Gomer doit s'entendre non seulement au sens propre du mot, mais, et principalement, au sens figuré (ainsi la réalité prise pour signe inclurait déjà la réalité symbolique qu'elle est chargée d'exprimer) ; Gomer aurait été une prostituée sacrée, comme l'on sait qu'il en existait dans les sanctuaires cananéens. Cette hypothèse, qu'aucun détail du récit ne suggère, n'a pas paru nécessaire à l'élucidation du texte. Celui-ci, du reste, ne dit pas nécessairement que Gomer était, lors de son mariage, une prostituée, mais une « femme de prostitution », c'est-à-dire portée à se prostituer.

Dans le chapitre 3 il semble être question d'un nouveau mariage d'Osée avec une femme qui, cette fois-ci, n'est pas nommée. D'aucuns ont pensé que le prophète avait épousé successivement deux femmes, dont la seconde était également une prostituée. Il est plus vraisemblable que la femme du chapitre 3 n'est autre que Gomer elle-même. Mais, en ce cas, deux explications sont possibles : Osée aurait raconté deux fois, en des termes différents, son mariage avec Gomer; ou bien le chapitre 3 continue le récit du chapitre 1 et rapporte un remariage d'Osée avec Gomer, à laquelle il avait pardonné; cette seconde explication est plus satisfaisante; il ne peut toutefois s'agir d'un remariage, qui aurait été contraire à la Loi (Deut. 24, 1-5; cf. Jér. 3, 1), mais d'une simple réconciliation, suivie d'une reprise de la vie commune; le verset 2, en effet, ne fait pas allusion à une dot versée par le prophète, comme on le pense généralement, mais aux premiers gages du bien-être que le prophète s'engage à procurer de nouveau à son épouse, en échange de sa fidélité à venir; de même Iahvé, dans sa prévenance, rend à la nation d'Israël repentante, pour se l'attacher de nouveau, les récoltes dont il l'avait privée pour la châtier de ses infidélités.

Cette conférence a bénéficié de la participation active d'hébraïsants bien exercés : Mlles M. Gresland, O. Huber, M. Tartrat; MM. E. Blanc, R. Ifrah, A. Lévine, G. Schroeder.

La seconde conférence a été consacrée à l'étude de la grammaire syriaque; on a particulièrement insisté sur la morphologie du verbe, les formes attestées en syriaque étant expliquées à partir des formes théoriques du sémitique commun; on a étudié également le mécanisme de la suffixation, les formes avec suffixes

étant celles qui offrent le plus de difficulté pour les débutants. On a pu reprendre, assez rapidement, la lecture, entreprise les années précédentes, de l'Évangile selon saint Jean dans la Peshitta. Ont suivi assidûment les travaux de cette conférences : M[me] H. Bénichou, M[lle] H. Ruben, MM. M. Farzat, Ch. Fontinoy, J. Marcoux; une partie de l'année seulement : M[lles] C. Morley, K. Vogt, M. N. Sibony.

ANTIQUITÉS SÉMITIQUES

Directeur d'études : M. James-G. Février

La conférence du vendredi (14 heures) a été consacrée essentiellement à l'étude de l'inscription punique de Pyrgi en Étrurie. Le directeur d'études a passé en revue et discuté les traductions proposées par MM. Garbini, Levi della Vida, Dupont-Sommer, Moscati, Pfiffig, etc. Il a cherché à légitimer sa propre interprétation, telle qu'il l'avait présentée dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions* (8 janvier 1965), dans *Oriens Antiquus* (1965, p. 175-180) et dans le *Journal asiatique* (1965, p. 11-13). Une seule modification a été retenue. Aux lignes 5 et 6 le directeur d'études lit désormais WBNTW (au lieu de WBMTW), avec Pfiffig et Garbini, et comprend : « et je l'ai bâti (le lieu saint), parce que Astarté a été épousée par mes soins ».

Compte tenu de ce léger changement l'interprétation du directeur d'études est caractérisée surtout par les trois points suivants.

1° A la ligne 1 il voit dans le «lieu saint» une sorte de chapelle sacrée, située à l'intérieur du temple d'Astarté et où se célébrait le mystère du *hieros gamos*. La première date concerne l'édification de cette chapelle; la seconde, la première célébration du *hieros gamos*.

2° A la ligne 6 la traduction est commandée par le sens qu'on donne au mot ʾRŠ et au mot BDY. Pour le premier mot on peut se référer à deux racines, signifiant l'une « désirer » et l'autre « se fiancer à, épouser »; quant à l'autre, la quasi-totalité des sémitisants le traduit par «par sa (ou : ma) main». Dans ces conditions le recours au sens de « désirer » ne conduit à aucune solution acceptable : on est amené à la fois à forcer la signification du mot (choisir, favoriser) et à violer la construction grammaticale. Au contraire, si l'on fait de ʾRŠ un parfait pual, c'est-à-dire passif, d'un verbe voulant dire « se fiancer à, épouser », on aboutit à une interprétation correcte, aussi bien du point de vue du

vocabulaire que de celui de la grammaire. Dans ce cas là on doit renoncer évidemment à trouver une allusion à un événement proprement politique; mais il convient de se soumettre d'abord au texte.

A cette explication par un mariage sacré on a opposé l'indication fournie par les lignes 8 et 9 : « au jour de l'ensevelissement de la divinité (dieu ou déesse) ». Mais la religion égyptienne, qui influença la vieille religion phénicienne, nous offre un parallèle saisissant. Des représentations figurées nous montrent Isis, sous la forme d'un faucon femelle, posée sur le corps inerte d'Osiris mort et se faisant féconder par lui (par exemple au temple de Séti Ier à Abydos). Clermont-Ganneau d'ailleurs (*Recueil d'arch. or.*, VII, p. 173) avait cru pouvoir retrouver le même thème dans un passage célèbre de Damascius, à propos d'Eshmoun et d'Astronoé.

Mais il y a plus. A Carthage est fréquemment attesté un sacerdoce qui porte le nom de MQM ʾLM MTRḤ ʿŠTRNY. Le dernier mot est la forme sémitique d'Astronoé : c'est un nom divin complexe, comprenant comme premier élément Astarté. En s'appuyant sur *Osée* 6, 2 on peut traduire ce titre par : « le ressusciteur de la divinité (= du dieu mâle) l'époux d'Astronoé ». Un tel sacerdoce a franchi les limites du monde strictement punique, puisqu'il a été exercé par un descendant de Massinissa. Ne serait-ce pas ce même sacerdoce qu'a exercé le roi étrusque de Caere?

3° Enfin à la ligne 9 le directeur d'études a proposé de retrouver dans le mot LMʾŠ une conjonction composée, formée avec LM(N), « depuis » et ʾŠ « que », soit « depuis que ». On comparera la conjonction ʾḤR ʾŠ « après que » dans la Cherchell I.

La conférence a été suivie régulièrement par Mme Picard, Mlle Halff, MM. Delavault, Snycer et Farzat.

HISTOIRE ANCIENNE DE L'ORIENT

Directeur d'études : M. André Dupont-Sommer
membre de l'Institut

La première conférence a porté, comme les années précédentes sur les manuscrits de la mer Morte et les Pseudépigraphes de l'Ancien Testament.

1° On a d'abord présenté et analysé l'ouvrage de J. A. Sanders, *The Psalms Scroll of Qumran Cave 11* (*11Q Ps*[a]), paru fin septembre 1965 dans la collection *Discoveries in the Judean Desert of Jordan,* t. IV (Oxford). C'est l'édition d'un rouleau des Psaumes découvert dans la grotte XI de Qoumrân en 1956 et qui fut déroulé seulement en 1961. Sont représentés dans la partie conservée de ce rouleau 38 psaumes de la collection canonique; il y figure, en outre, huit compositions non canoniques, y compris le fameux Psaume CLI qui vient en dernier dans le Psautier qoumrânien, tout comme il forme la conclusion du Psautier de la Septante. Le directeur d'études a réservé pour l'un de ses cours du Collège de France de cette même année scolaire l'explication détaillée des compositions apocryphes contenues dans *11Q Ps*[a].

2° S'aidant d'un article de P. W. Skehan, *The Biblical Scrolls from Qumran and the Text of the Old Testament,* tout récemment paru dans *The Biblical Archaeologist,* vol. XXVIII, n° 3 (septembre 1965), p. 87-100, et d'autres informations, il a ensuite montré l'importance des trouvailles de Qoumrân tant pour l'étude du texte prémassorétique que pour celle de la Septante. L'inventaire des rouleaux *bibliques* représentés dans les diverses grottes de Qoumrân s'établit pour le moment comme suit : 15 rouleaux de *Genèse,* 16 d'*Exode,* 9 de *Lévitique,* 6 de *Nombres,* 25 de *Deutéronome,* 2 de *Josué,* 3 de *Juges,* 4 de *Samuel,* 3 de *Rois,* 18 d'*Isaïe,* 4 de *Jérémie,* 6 d'*Ézéchiel,* 8 de *Petits Prophètes,* 27 de *Psaumes,* 4 de *Job,* 2 de *Proverbes,* 4 de *Ruth,* 4 de *Cantique des Cantiques,* 2 d'*Ecclésiaste,* 4 de *Lamentations,* 8 de *Daniel,* 1 d'*Esdras-Néhémie,* 1 de *Chroniques.* Seul, parmi les livres qui composent la Bible juive canonique, est absent le livre d'*Esther.* Une telle liste présente un certain intérêt statistique; elle suggère, en effet, que les livres bibliques les plus copiés et les

plus lus dans la secte de Qoumrân étaient (par ordre décroissant) : *Psaumes, Deutéronome, Isaïe, Exode, Genèse, Lévitique, Petits Prophètes, Daniel,* etc.

3° On a exposé ensuite les principaux résultats des fouilles dirigées à Masada par le professeur israélien Yigaël Yadin, en s'appuyant sur l'ouvrage que celui-ci venait de publier : *Masada. Preliminary Report. First Season of Excavations, 1963-4* (Jérusalem, 1965; extrait de *Israel Exploration Journal,* vol. 15). On a signalé tout spécialement les découvertes de manuscrits bibliques et autres, et aussi d'inscriptions en hébreu et en araméen (*ibid.*, p. 103-114); parmi ces découvertes, les plus importantes sont celles d'un fragment d'un écrit hébreu désigné sous le titre de *Liturgies* (ou *Cantiques*) *de l'holocauste du sabbat,* dont une partie avait été trouvée antérieurement à Qoumrân, et celle de fragments de l'apocryphe couramment appelé *Siracide* (ou *Ecclésiastique*). Ces derniers fragments ont été tous publiés, avec une diligence fort louable, par Y. Yadin : *The Ben Sira Scroll from Masada, with Introduction, Emendations and Commentary* (Jérusalem, 1965). On a montré l'intérêt de cette publication, qui livre des morceaux étendus du texte hébreu primitif du célèbre apocryphe et apporte de nouvelles données essentielles pour la solution du délicat et fondamental problème des rapports entre le texte hébreu découvert en 1896 dans la *Geniza* de la Synagogue qaraïte du Vieux-Caire et les versions grecque et syriaque; on a seulement situé le problème, réservant à un peu plus tard l'étude détaillée des textes.

4° On a fait connaître l'ouvrage du Professeur G. R. Driver, tout récemment paru : *The Judean Scrolls* (Oxford, 1965). L'auteur y reprend la thèse du docteur Cecil Roth sur l'origine zélote des rouleaux qoumrâniens, thèse qui s'était fait jour en 1957 et que le directeur d'études avait discutée dans la première édition de ses *Écrits esséniens* (1959), p. 409-415. Le livre de Driver n'apporte guère d'argument nouveau et probant. Le fait qu'on ait découvert à Masada, comme il vient d'être rappelé, un écrit identique à l'un de ceux qui furent trouvés à Qoumrân est allégué par Driver, ainsi que par C. Roth, comme une confirmation décisive de la thèse de l'origine zélote; mais il ne saurait suffire à redonner vie à la thèse de l'origine zélote, à laquelle font obstacle toutes sortes d'arguments de caractère historique et archéologique : sur cette utilisation abusive de la trouvaille de Masada, le directeur d'études s'était déjà expliqué l'an dernier (voir *Annuaire*

de la IVe Section, 1964-1965, p. 138-139), et dans le même sens que Yadin lui-même.

5° Aussi peu recevable est la thèse du docteur J. L. Teicher, de Cambridge, sur l'origine judéo-chrétienne des rouleaux qoumrâniens, thèse qu'il avait déjà soutenue en 1951 (voir *Écrits esséniens*, p. 406-408), et qu'il a cherché à relancer dans deux articles récents : « The Dead Sea Scrolls. Facts and Myths », paru dans *The Synagogue Review* (mars 1966, p. 146-150; avril 1966, p. 176-177). On a analysé cette étude et constaté que l'auteur, convaincu de l'identité du Maître de Justice et de Jésus le Nazaréen, continuait à fermer les yeux sur les données archéologiques; s'il y a des affinités entre la secte de Qoumrân et le christianisme ancien, elles s'expliquent parfaitement par l'antériorité de la secte juive et l'influence que celle-ci a pu exercer sur la primitive Église.

6° Une large partie des séances de la première conférence a été occupée par une remarquable série d'exposés présentés par M. Jean Hadot, docteur de IIIe cycle, chargé de recherche au C.N.R.S., sur l'Apocalypse syriaque de Baruch (II *Baruch*). L'an dernier déjà, M. Jean Hadot avait commencé l'étude de cette Apocalypse, scrutant les difficiles problèmes de sa composition et de sa datation et expliquant les cinq premiers chapitres du livre (voir *Annuaire de la IVe section*, 1965-1966, p. 119-122). Cette année, il a poursuivi cette étude; ses exposés, très consciencieux et approfondis, ont été constamment accompagnés d'échanges de vues et de fructueuses discussions.

Il est revenu d'abord sur le problème capital de la datation et de l'origine du livre, se prononçant avec plus de fermeté que l'an dernier en faveur de l'opinion de J. E. T. Thomson, de M. Friedländer et de P. Riessler, qui ont insisté sur le rapprochement de II *Baruch* avec les *Psaumes de Salomon* (ce livre qui se rattache incontestablement aux événements de 63 av. J.-C., à savoir la prise de Jérusalem par Pompée et l'asservissement de la Palestine aux Romains) et opiné pour son origine essénienne. En cette recherche, il a laissé de côté, provisoirement, IV *Esdras*. Les écrits qoumrâniens, qui, dans l'ensemble, montrent l'importance qu'avaient revêtue aux yeux des sectaires esséniens la période de la rivalité des deux frères Aristobule II et Hyrcan II et la prise de Jérusalem par Pompée, lui ont paru justifier une réaction contre la tendance ancienne, assez générale, à dater II *Baruch*, comme IV *Esdras*, des années qui suivirent la prise de Jérusalem par Titus (en 70 de l'ère chrétienne).

M. Jean Hadot a expliqué ensuite deux nouvelles sections du livre avec le souci d'en comparer les idées avec les doctrines des autres apocalypses juives et surtout avec celles des écrits qoumrâniens. La section composée des chapitres XIII-XX a été considérée par Kabisch, De Faye et Charles comme appartenant aux couches les plus récentes du livre, à situer nettement après 70, à cause de son pessimisme, et aussi parce qu'on y trouve, affirme Charles, une « polémique latente contre le christianisme »; de même J. M. Lagrange (*Revue biblique,* 1905, p. 510) a soutenu que, « sans engager une controverse ouverte contre le christianisme, Baruch en a tenu compte pour donner une solution juive tantôt conforme tantôt opposée à la solution chrétienne ». Au contraire, M. Jean Hadot a montré, par l'étude méthodique des chap. XIII-XX, que l'auteur ne polémique pas avec des chrétiens, et surtout pas avec Paul, mais que sa problématique est beaucoup plus ancienne, que c'est celle de la rétribution. Ce qui est en question, c'est le Jugement des nations; le problème est de concilier l'annonce de ce Jugement avec la réalité de la ruine de Jérusalem et du peuple juif. II *Baruch* ne nie pas la culpabilité du peuple juif, mais il constate que les nations aussi sont coupables (XIII, 11 et suivantes); ce qui leur est reproché, ce sont les péchés d'idolâtrie, de luxure et d'homicide : le grand péché des nations, c'est d'avoir refusé la Loi — il s'agit de la Loi non écrite, que les hommes « ont refusée à cause de leur orgueil » (XLVIII, 40). Le jugement sera juste, parce que l'homme « a reçu la Loi et a été averti par l'intelligence » (XV, 5); « c'est sciemment qu'il a désobéi, c'est sciemment aussi qu'il sera tourmenté » (XV, 6). II *Baruch,* tout en admettant le fait du péché d'Adam (XVII, 2-3; etc.), l'envisage seulement comme un mauvais exemple, que les hommes ont librement suivi (XVIII, 2); «Adam, lit-on encore (LIV, 19), n'a été cause de la punition que pour lui-même; quant à nous tous, chacun fut pour lui-même Adam ».

L'autre section étudiée comprend les chapitres LIII-LXXIV. Kabisch, De Faye et Charles pensent qu'il s'agit d'un texte antérieur à 70 ap. J.-C.; mais Thomson et Friedländer la situent, comme le reste de l'ouvrage, peu de temps après 63 av. J.-C. Cette section représente l'histoire du monde comme un immense nuage, d'où tombent successivement douze pluies, puis deux autres, — alternativement ténébreuses et lumineuses. Du côté des pluies lumineuses, se trouve d'abord Abraham, point de départ de la lignée des justes, lui qui a observé la Loi non écrite et reçu la promesse de la vie future; suivent Moïse et son groupe, puis

David et Salomon, ensuite Ezéchias, plus tard Josias; la sixième pluie lumineuse, c'est la Ville sainte reconstruite. Quant à la septième et dernière, c'est l'apparition de la Cité céleste, à la fin des temps, quand brillera l'éclair qui symbolise le Fils de l'homme. En face de la lignée des justes, du côté des pluies ténébreuses, sont décrits les représentants de la lignée des méchants (en premier lieu Adam). Une telle opposition évoque la distinction radicale que les spéculations qoumrâniennes établissent entre fils de lumière et fils de ténèbres. Chacune des pluies correspond à une période de temps voulue et déterminée par Dieu. Dieu, en effet, est maître du temps; la notion de « l'ordre des temps » est fondamentale dans II *Baruch*, tout comme elle l'est dans les écrits qoumrâniens : « Voici que tu m'as fait connaître l'ordre des temps », lit-on dans l'Apocalypse syriaque (XIV, 1). Le texte syriaque porte *dûbr*ᵉ*hôn d*ᵉ*zabné* (ce qui est rendu en grec, comme le montre un fragment papyrologique d'Oxyrhinque, καιρῶν τάξεις); le rapprochement avec l'expression qoumrânienne *tikkûn* (ou *tikkuney*) *ha'ittim* (ou *haqqéṣîm*) s'impose.

Ont pris part à cette conférence : MM. Pierre BORDREUIL, Gilbert BRUNET, David COHEN (Tunisien), Mme Thérèse CRÉANGE, MM. Bernard DELAVAULT, Harb FARZAT (Syrien), Mlle M.-O. FINCK, M. Jean HADOT, Mme Irène JONKER, MM. Jean-Jacques LECHARTIER, Valentin NIKIPROWETZKY, Mlle Madeleine PETIT, M. Jean-Claude PICARD, Mlle Hélène RUBEN, MM. Francis SCHMIDT, Maurice SZNYCER (Polonais), Simon SZYSZMAN (Polonais) Leonas VISOCEKAS.

La seconde conférence a été consacrée à l'étude de divers documents épigraphiques. On a d'abord longuement étudié une inscription araméenne récemment découverte près de l'ancien Daskyleion, chef-lieu de la satrapie de Phrygie hellespontique à l'époque achéménide. Cette inscription est gravée sur une stèle ornée de reliefs, qui fut trouvée en même temps que deux autres stèles, portant, elles aussi, des reliefs, mais anépigraphes. Ces trois stèles sont maintenant exposées au Musée archéologique d'Istanbul, dans la salle même où figurent depuis une cinquantaine d'années diverses sculptures dites « gréco-perses ». qui avaient été trouvées aussi dans la région de Daskyleion. L'inscription araméenne, qui se date, comme les sculptures, d'environ 400 av. J.-C., indique que la stèle où elle est gravée, et probablement aussi les deux autres stèles découvertes avec elle, a un caractère votif; elle signale, en effet que cette stèle fut érigée par un

certain «Elnâf fils de Ishaï», un Sémite, vraisemblablement un Araméen, exerçant la profession de caravanier, de marchand, en vue de commémorer une cérémonie placée sous le patronage des dieux Bêl et Nabou, auxquels on demandait protection pour le voyage de la caravane. Cette caravane est représentée sur la stèle même, défilant processionnellement au cours de la cérémonie. Chargé par le directeur du musée archéologique d'Istanbul de publier cette inscription, le directeur d'études a présenté sur celle-ci une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 21 janvier 1966 (communication publiée dans les *Comptes rendus des séances* de ladite Académie). En outre, il s'est rendu en avril 1966 à Istanbul pour y étudier directement les diverses stèles issues de Daskyleion. Il est allé aussi à Daskyleion même (aujourd'hui Ergili), situé près de la rive orientale du lac Manyas, à 25 kilomètres environ au Sud de Bandirma, port de la côte méridionale de la Marmara ; il s'est ainsi rendu compte exactement de l'importance de ce site, des fouilles qui y ont été effectuées il y a une dizaine d'années sous la direction du professeur Ekrem Akurgal, des chances qui s'y offrent d'y découvrir de nouveaux documents si de nouvelles fouilles y étaient entreprises. Il s'est enfin rendu à Ankara pour y examiner la riche collection de « bulles » qui ont été découvertes à Daskyleion durant les fouilles et qui sont actuellement en dépôt à l'Université d'Ankara; une trentaine de ces « bulles » (il s'agit de petites boules d'argile sur lesquelles est gravé un sceau destiné à authentiquer des documents officiels) porte une inscription en perse, neuf en araméen, une en grec. Le directeur d'études a été invité à assurer la publication de ces documents. A son retour de Turquie, il a exposé aux auditeurs de la conférence les résultats de son voyage.

En second lieu, on a expliqué un papyrus araméen de l'époque de Darius II récemment acquis par le Museo Arqueológico Nacional de Madrid et publié par J. Teixidor (*Syria*, XLI, 1964, p. 285-290); ce papyrus est originaire d'Egypte et fut probablement rédigé à Abydos, la ville sainte du dieu Osiris : c'est un acte commémorant le pèlerinage de deux frères, ʿAbdbaʿal et ʿAzarbaʿal, fils de ʿAbdṣédèq, des Sidoniens.

De ce document tout nouveau on a rapproché les graffiti phéniciens et araméens des temples d'Abydos antérieurement connus (cf. *C.I.S.*, II, n°s 125-133; M. Lidzbarski, *Die phönizischen und aramäischen Inschriften in den Tempeln von Abydos in Ägypten*, dans *Ephemeris für semitische Epigraphik*, III, p. 93-116). On s'est appliqué spécialement au graffito publié dans

C.I.S., II, n° 129, et réétudié par Lidzbarski, *op. cit.*, p. 103 et planche IX, 34 (= *R.É.S.*, n° 1367); Lidbarski découvrit un second graffito, qui est comme un doublet du précédent et qu'il publia, *op. cit.*, p. 103-106 et planche IX, 35 (= *R.É.S.*, n° 1372). On a repris entièrement l'étude de ces deux graffiti. La première phrase du second graffito est à corriger et à lire ainsi (cf. N. Aimé-Giron, *Textes araméens d'Égypte*, p. 79) : « Le 25 de Meḥ[ir, Šamaš - šu]mukin (?) fils de Mîtasalma (?) est venu à Abydos de[vant Osiris...] », — formule semblable à celle du papyrus de Madrid indiqué plus haut : « Le trois de Kislev de l'an 7..., ʿAbdbaʿal le Sidonien, fils de ʿAbdṣédèq, est venu avec son frère ʿAzarbaʿal à Abydos devant Osiris, le dieu grand... ». Quant au mot qui accompagne dans les deux graffiti le nom propre TRBMY et que Lidzbarski a lu PLWTH (mot inconnu pour lequel il suppose un sens comme « *sein Begleiter* », « *sein Diener* », « *sein Schüler* »), on a proposé de le lire PLGTH (les copies du *C.I.S.* et de Lidzbarski autorisent pour la 3e lettre la lecture d'un G autant et mieux que celle d'un W); ce mot PLGTH, où le H final, comme l'a bien vu Lidzbarski, est le pronom suffixe de la 3e personne masculin singulier, n'est autre que l'équivalent araméen de l'hébreu (*pilègèš*) « concubine » (cf. grec πάλλαξ, παλλακίς; latin *pellex*), attesté en judéo-araméen sous la forme *pilaqtâ*, pl. *pilaqtîn* (cf. dictionnaires de Jastrow, Dalman, etc.). On a donc ainsi traduit : « Béni soit Rabbâ(?) Tarkumnâ(?), le Pisidien de 'WGNN (?), et bénis soient Terbemi *sa concubine* et Ubramôs, qui sont venus à nouveau (?) devant lui (Osiris) ! » Ce titre de concubine n'était nullement péjoratif; dans la Bible hébraïque, il est donné à la femme en second (« *Nebenweib* ») de plusieurs patriarches, Abraham, Jacob, etc.

A l'étude de ces graffiti d'Abydos on a joint celle d'un graffito de Suse, comportant deux lignes, découvert par R. de Mecquenem en 1932 et encore inédit. Sur la photographie que lui a communiquée M. Pierre Amiet, conservateur au musée du Louvre, le directeur d'études lit clairement à la première ligne : BRYK BL BR ʿBDY « Béni soit Bêl fils de ʿAbdî... ». La seconde ligne devait indiquer le nom du dieu : « par... »; elle est malheureusement trop mutilée pour que ce nom puisse être reconnu. Ce graffito, par son écriture, se date de l'époque achéménide; si rares sont les inscriptions araméennes de cette époque trouvées en Perse qu'il n'est pas sans importance.

On a examiné ensuite plusieurs étiquettes en bois provenant d'Égypte, également d'époque achéménide; l'inscription ara-

méenne indique le nom du propriétaire. On a déchiffré ces noms, qui sont typiquement juifs. Ces petits documents, encore inédits, appartiennent à une collection privée.

Puis ont été étudiés plusieurs papyrus araméens publiés par Mlle Edda Bresciani : le premier dans *Aegyptus*, 1959, p. 3-8, sous le titre *Un papiro aramaico da El Hibeh del Museo Archeologico di Firenze* (cf. J. T. Milik, *Lettre araméenne d'El-Hibeh*, dans *Aegyptus*, 1960, p. 79-81; J. Hoftijzer, *Ein Papyrusfragment aus el-Hibeh*, dans *Vetus Testamentum*, XII, 1962, p. 341-342); les autres dans *Rivista degli Studi Orientali*, XXXV (1960), p. 11-24, sous le titre *Papiri aramaici egiziani di epoca persiana presso il Museo civico di Padova* (cf. J. A. Fitzmyer, *The Padua Aramaic Papyrus Letters*, dans *Journal of Near Eastern Studies*, XXI [1962], p. 15-24).

On a examiné, en outre, deux inscriptions palmyréniennes tout récemment découvertes à Palmyre par M. R. du Mesnil du Buisson, qui les a fait connaître à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans une communication en date du 18 mars 1966. Le directeur d'études a cherché notamment à élucider deux passages difficiles de ces inscriptions : le mot MLBN, pour lequel il propose le sens de « porte », « portail »; l'expression ŠR GBʾ DY NḤŠʾ, qui lui semble devoir se traduire : « le mur du bassin (ou la margelle du puits) d'airain ».

En dehors de ces documents araméens, le directeur d'études a demandé à M. Maurice Sznycer, élève diplômé de la Section, de faire quelques exposés sur les fouilles récentes de Monte-Sirai, près de Carbonia, en Sardaigne; cet ancien site punique a livré notamment une lamelle de bronze sur laquelle est gravée une inscription de 4 lignes. L'éditeur de cette inscription, Giovanni Garbini, a traduit les mots BʿL ḤRŠ « incisore » (sculpteur, ou graveur); M. Sznycer, à juste titre, préfère la traduction « maître d'œuvre », — celle même que propose J. Hoftijzer dans son *Dictionnaire des inscriptions sémitiques de l'Ouest* (p. 97) —, en justifiant cette traduction par une étude attentive des quatre autres inscriptions où se rencontre la même expression BʿL ḤRŠ.

Ont pris part, de façon très assidue, à cette conférence : Mlle Dominique Auscher, MM. Pierre Bordreuil, Bernard Delavault, Harb Farzat (Syrien), Jean Hadot, Valentin Nikiprowetzky, Mlle Madeleine Petit, M. Jean-Claude Picard, Mlle Hélène Ruben, MM. Francis Schmidt, Maurice Sznycer (Polonais), Leonas Visocekas.

ÉTHIOPIEN ET SUDARABIQUE

Directeurs d'études : MM. Marcel Cohen et Maxime Rodinson

Conférences de M. Marcel Cohen

Les réunions de travail ont eu lieu avec irrégularité en raison des intempéries et d'absences.

A la séance de mai, MM. Maxime Rodinson et David Cohen qui, ainsi que M. Joseph Tubiana, ont assisté au début d'avril à la troisième conférence internationale des études éthiopiennes qui s'est tenue à Addis-Ababa, ont rendu compte de cette conférence très réussie, marquée en particulier par la participation étendue des chercheurs éthiopiens. Une nouvelle intéressante est la découverte de 126 églises monolithes dans le nord du pays.

Conférences de M. Maxime Rodinson

En suradabique, on a continué d'étudier systématiquement les inscriptions du VIe siècle en rapport avec les guerres entre Byzantins et Sassanides, le royaume juif de Dhoû Nowâs, la persécution des Chrétiens de Nedjrân et les événements subséquents.

On est un peu revenu d'abord sur les inscriptions étudiées l'année précédente en tirant partie de quelques indications du livre récent sur le Yémen contemporain de Mohamed Saïd El Attar, *Le sous-développement économique et social du Yémen, perspectives de la révolution yéménite* (Alger, Editions du Tiers Monde, 1964, 360 p., 3 cartes). L'auteur, ancien ministre yéménite, a bien voulu assister aux cours et développer les indications de son livre.

Sur l'inscription Ry 506, l. 7, M. S. El Attar indique l'expression arabe yéménite actuelle *yəḏall ʿala qabîla,* « il se fait le protecteur d'une tribu » qui confirme l'interprétation donnée de

dnw k.ẓl « il s'approcha (ou jugea) en tant que protecteur (de Maʿadd) ». — Il note aussi que la pratique des otages gardés par le souverain pour s'assurer de la fidélité des tribus (il s'agit d'un personnage très important, souvent le fils du chef) était d'usage courant jusqu'aux derniers temps de l'imamat. La République abolit cette pratique (cf. le livre cité p. 70, 266), mais il fallut bientôt la rétablir. Une maison spéciale à Ṣanʿāʾ est consacrée aux otages des tribus.

Sur l'inscription Ry 507, l. 10, à propos de la question de « la chaîne d'al-Mandab », M. S. El Attar a donné des précisions qu'on évoquera ci-dessous à propos du passage parallèle Ry 508, l. 8.

L'inscription Ry 508

On a abordé ensuite l'étude de l'inscription en question, Ry 508, découverte à Kawkab dans la chaîne du Qâra, le 15 janvier 1952, par l'expédition Philby-Ryckmans. Une discussion serrée du texte et des interprétations proposées jusqu'ici a abouti à proposer la traduction qui va suivre. Je donne d'abord une « lecture » interprétative de cette inscription, c'est-à-dire une translittération allégée (sans les barres de séparation entre mots et ne tenant pas compte par conséquent de leur absence éventuelle), disposée par phrases selon l'interprétation adoptée. Les mots sont dissociés en leurs constituants grammaticaux par des points (suivant la pratique des égyptologues) et les suffixes de mimation et de nounation placés en exposants, ce qui suppose encore, dans certains cas au moins, une prise de parti, de même que les majuscules au début des noms propres.

Lecture de l'inscription

I. *Introduction. Le roi à Ẓafar.*

(1) qyl^{n} Šrḥ'l Yqbl bn Šrḥb'l Ykml bnw Yz'n w.Gdn^{m} w.Ḥb^{m} w.Ns'n w.Ġb' (2) tsṭrw b.ḏn msnd^{n} ḏ.šmw b.sb't^{m} 'wd.h

k.hm⟨w⟩ [rg]ʿm mr'.hmw mlk^{n} Ysf 's'r (3) ʿly 'ḥbš^{n} b.Ẓfr w.dhrw qls^{n}

II. *Les opérations contre la côte.*

a. *Les opérations.*

w.wrd mlk^{n} ’šʿr^{n} w.ḏky.hw b.gyš^{m} w.ḥrb Mḫw^{n} w.hrg (4) kl ḥwr.hw w.dhr qls^{n} w.ḥrb kl mṣnʿ Šmr w.shl.hw w.hdr’ mlk^{n} b.’šʿr^{n}

b. *Bilan des pertes ennemies.*

w.tgmʿ kl (5) ḏ.hrgw w.ġnmw ’gyš mlk^{n} ṯlṯt-ʿšr ’’lf^{m} mhrgt^{m} w.ḫms-m’t^{m} w.tsʿt ’’lf^{m} sb(y)^{m} (6) w.ṯmny w.ṯty m’tn ’’lf^{m} ’’bl^{m} w.bqr^{m} w.ʿnz^{m}

III. *Amorce de nouvelles opérations militaires.*

a. *Du* qayl *sur Nağrān.*

w.bn.⟨hw⟩ ḏky.hw mlk^{n} l.qrn ʿly Ngrn bn (7) qrm bn ’z’n w.b.’šʿb Ḏ-Hmdn w.hgr.hmw w.’ʿrb.hmw w.’ʿrb Kdt w.Mrd^{m} w.Mḏḫg^{m}

b. *Du roi contre les Abyssins.*

w.mlk^{n} h-(8)rzy b.mqrnt Ḥbšt w.l.ṣnʿn sslt Mdb^{n} b.’gyš.hw w.ʿm.hw ’ḫwt.hw ’qwl^{n} Lḥyʿ(9)t Yrḫm w.Smyfʿ ’šwʿ w.Šrḥb’l ’sʿd ’lht Yz’n b.šʿb.hmw ’z’n^{n}

IV. *Datation. Invocation.*

a. *Datation.*

wrḫ.hw ḏ.qyẓn d.l.ṯl-(10)ṯt w.ṯlṯy w.sṯ m’t^{m}

b. *Invocation.*

w.’’lh^{n} ḏ.l.hw smy^{n} w.’rḍ^{n} l.yṣrnn mlk^{n} Ysf b.ʿly kl ’šn’.hw — w.b.(11)ḫfr Rḥmn^{n} (ḏ)n msnd^{n} bn kl ḫss[s]^{m} w.mḫdʿ^{m} — w.trḥm ʿly kl ʿlm Rḥmn^{n} — rḥm.k — mr’ ’t.

Traduction

I. *Introduction. Le roi à Ẓafar* (cf. Ry 507 $^{1-4}$).

(1) « Le *qayl* ŠRḤ’L YQBL, fils de ŠRḤB’L YKML, de la tribu de Yaz’an, (les clans) GDN^{m}, ḤB^{m}, NS’N et ĠB’ (2) ont consigné dans cette inscription qu’ils ont fait placer au cours d’une

campagne dont ils avaient été chargés : qu'ils étaient avec leur seigneur, le roi Yūsuf ʾSʾR (3) contre les Abyssins à Ẓafar et qu'ils détruisirent (ou : brûlèrent?) l'église.

II. *Les opérations contre la côte* (cf. Ry 507 $^{4-6}$).

a. *Les opérations.*

« Et le roi descendit vers ʾAšʿar$^{\bar{a}n}$ et il l'envoya (le *qayl*) avec une troupe, et il (le *qayl*) combattit contre al-Moḫā et tua (4) tous ses habitants et il détruisit (ou : brûla?) l'église et il combattit toutes les « forteresses de ŠMR » et sa plaine tandis que le roi se rendait maître par surprise de ʾAšʿar$^{\bar{a}n}$ (ou : et il [le *qayl*] rejoignit le roi en ʾAšʿar$^{\bar{a}n}$).

b. *Bilan des pertes ennemies* (comp. Ry 507 $^{8-9}$).

« Et se monta tout ce (5) que tuèrent et prirent comme butin les troupes du roi à 13.000 tués et 9.500 prisonniers (6) ainsi que 280.000 dromadaires, bovins et caprins.

III. *Amorce de nouvelles opérations militaires.*

a. *Du* qayl *sur Naǧrān* (comp. Ry 507 $^{6-7}$)

« Et de là le roi l'envoya pour combattre contre Naǧrān, (lui choisi) parmi (7) les hommes valeureux d'entre les ʾUzʾūn et avec les tribus de Hamdān, leurs citadins et leurs Bédouins, ainsi que les Bédouins de Ki(n)da^{t}, de Murād et de Maḏḥiǧ.

b. *Du roi contre les Abyssins* (comp. Ry 507 $^{9-10}$).

« Et le roi de-(8)meura pour affronter l'Abyssinie et pour remettre en état la chaîne d'al-Ma(n)dab avec ses troupes, étant en sa compagnie ses frères (c'est-à-dire ceux du *qayl*), les *qayl*-s : LḤYʿ-(9)T YRḪM, SMYFʿ ʾŠWʿ et ŠRḤBL ʾSʿD, de (la tribu de) Yazʾan avec leur tribu, les ʾUzʾūn.

IV. *Datation. Invocation.*

a. *Datation* (comp. Ry. 507 ^{10})

« Au mois de Ḏū QYẒN de 6-(10)33.

b. *Invocation* (comp. Ry 507 $^{10-11}$).

« Et puisse Dieu, maître du Ciel et de la Terre, prêter assistance au roi Yūsuf contre tous ses ennemis; et que sous la (11) protection du Miséricordieux (soit placée) cette inscription par rapport à tout dommage et à toute falsification (ou : à tout déprédateur et falsificateur)! Que le Miséricordieux soit compatissant envers le monde entier (?). Puisse-t-il te faire miséricorde! (?) C'est Toi le Seigneur! (?) »

Commentaire

Les principaux points sur lesquels l'étude a permis de prendre parti dans les discussions antérieures (G. Ryckmans, *Muséon*, 66, 1953, p. 295-303; J. Ryckmans, *ibd.*, p. 330-339; W. Caskel, *Entdeckungen in Arabien*, Köln u. Opladen, 1954, p. 14-17, 22-26; J. Ryckmans, *BiOr*, 14, 1957, p. 94; A.F.L. Beeston, *Orientalia*, n.s., 25, 1956, p. 296; Sidney Smith, *BSOAS*, 16, 1954, p. 458; J. Ryckmans, *La Persécution des Chrétiens himyarites au VIe siècle*, Istanbul, 1956, p. 13 et suiv.; A. G. Lundin, *Yužnaja Aravija v VI veke*, Moscou-Leningrad, 1961 [= *Palestinskij Sbornik*, 8 = 71] passim) et éventuellement de proposer des solutions nouvelles sont les suivants.

L. 1-2. Il paraît impossible de lire *rgʿ* = arabe *rağaʿa* « revenir » (non attesté en sudarabique) à la ligne 2. Dès lors, il faut considérer que le martelage des lettres *rg* avait bien pour but de rectifier le texte. Comme il paraît peu vraisemblable de tenir KHM pour un nom de lieu (première hypothèse de Beeston), la solution la plus normale est, suivant la seconde hypothèse de celui-ci, de lire : *k.hm⟨w⟩ ʿm mrʾ.hmw*. L'objection de J. Ryckmans (*ap.* Beeston, *Orientalia*, 25, 1956, 296, n. 4) selon laquelle on ne peut comprendre que le *qayl* était « avec » le roi puisque tous deux opéraient dans des zones différentes pourrait être valable et la réponse de Beeston comme quoi il s'agissait de deux opérations entrant dans le même plan stratégique et que, dans ce sens, on peut parler d'un « accompagnement » paraît peu convaincante. Bien plutôt, comme on l'avait déjà dégagé l'année précédente, de l'étude de Ry 507, il a semblé que le début des deux inscriptions fait allusion à une campagne antérieure à la séparation des deux corps d'armée. C'est ce qu'admet d'ailleurs implicitement J. Ryckmans (*Persécution*, p. 13, 21; *Muséon*, 66, 1953, p. 332).

Dès lors, le *k-* de *k.hmw* ne peut indiquer la concomitance. Il faut voir ici la fonction bien dégagée par Beeston, de déclaration : « comme quoi, à savoir que » (*Descriptive Grammar*, § 54 : 3).

Ces observations limitent le nombre des hypothèses que l'on peut faire sur la proposition antérieure. *Šmw* est très vraisemblablement employé au sens de « dresser, élever, mettre en place » (Cf. *CIH* 314 [13] et le sens du correspondant étymologique syriaque *såm* « poser, placer, établir; poser les fondations; dédier, etc. », héb. *śîm*, etc.). Mais le grand problème est posé par *ʾwdh*. Il ne paraît pas douteux que le *-h* final soit le pronom suffixe de la 3e pers. fém. sing. Il doit donc se rapporter à *sbʾt*, « campagne militaire » qui précède. *ʾwdh* forme donc une proposition relative. Si on ne le lie pas à KHM en une proposition nominale selon la première hypothèse de Beeston pour les raisons énoncées ci-dessus, il ne reste plus qu'à voir en *ʾwd* un verbe. Or on ne connaît en sudarabique pour le mot qu'un sens nominal : « ligne d'écriture (en dernier lieu Ja 550 et Ja 551 = *CIH* 374, 375; Ja 554, 555, 556, 557; cf. *RÉS* 3015 et *CIH* 337[7]); limite, borne, frontière (Ry 535[2]; cf. *CIH* 510, *RÉS* 2865[2]) ». Si, en *ʾwd*, on a un verbe comme le suppose Beeston, le sens dénominatif qu'il propose « suivre une *ligne* de marche = accomplir (la campagne) » paraît un peu forcé. La référence à des correspondants étymologiques permet peut-être d'entrevoir des solutions plus satisfaisantes. En arabe, *ʾawida* signifie non seulement « être courbé, etc. », mais « peser sur quelqu'un (fardeau, affaire, etc.) », cf. *Coran* 2 : 256/255 et le *Dictionnaire* de R. Blachère, p. 290. On peut rapprocher tigré *awwädä* « prétendre à, avoir des droits sur; devoir, être redevable de », *mäʾäwäd* « dette » et peut-être tigrigna *ʾawwāwädä* « préparer des outils pour entreprendre un travail ». L'idée de « charger » ou « être chargé, se charger » de quelque chose conviendrait particulièrement bien ici, ou encore celle de « préparer ». Il faudrait donc traduire « une campagne qu'ils avaient préparée » ou « une campagne dont ils s'étaient chargés, dont ils avaient été chargés ». Dans ce dernier cas, il faut voir ici un passif interne, quelque chose comme **ʾuwwidū-hā* si on transposait strictement la vocalisation arabe. Pour la construction, cf. en arabe *qullida hāḏā l-amr^a^* « il fut chargé de cette affaire » (Dozy, *Supplément*, II, 392 *b*). — L'interprétation de Sidney Smith est invraisemblable : « une campagne par des lits de ouadis et une vallée fluviale ». Un pluriel **ʾwd-* de *wdy* est peu admissible et on n'a aucune attestation d'un *-h* représentant « *an adverbial ending in* -a » qui n'est pas

non plus attesté; *khm* ne peut signifier « et » et il est peu plausible de voir dans *rgʿm* l'arabe *raǧʿ* « réservoir d'eau, cours d'eau » etc.

L. 3. A propos de l'interprétation de *dhr*, voir ce qui a été dit sur le texte parallèle Ry 507[4] dans *Annuaire 1965/1966,* p. 133. Il semble clair que deux corps d'armée se séparent après une campagne commune. Sur ʾAšʿar$^{\bar{a}n}$ et al-Moḫā, voir l'*Annuaire 1965/1966,* p. 133 et suiv.

L. 4. Sur *ḥwr*, «colon; habitant», cf. W.W. Müller, *Die Wurzeln Mediae und Tertiae Y/W im Altsüdarabischen,* thèse, Tübingen, 1962, p. 44. — Sur *dhr qls^n*, voir plus haut, l. 3. — Sur les « forteresses de ŠMR »; cf. *Annuaire 1965/1966,* p. 134. Le pronom suffixe après *shl* (ar. *sahl* et non *sāḥil!*) « plaine », *-hw,* se rapporte à ŠMR, nom de personnage ou de montagne; il serait plus compréhensible après un nom de montagne : « les forteresses du Šamīr (?) et sa plaine », c'est-à-dire la plaine qui s'étend à ses pieds. — Un problème est posé par *hdrʾ* qui ne semble pas attesté. On peut déduire le sens « se rendre maître par surprise de » à partir de l'ar. *daraʾa* (*ʿalà*) « fondre sur l'ennemi à l'improviste», *darà* «se mettre en embuscade pour attaquer sa proie», IV *ʾadrà* « tromper, prendre en traître, attraper (une bête fauve, etc.) », III *dārà* « tromper, circonvenir, flatter », soqotri *ʾedre* « chasser (quelqu'un) » (Leslau, *Lexique*, 135). Le sujet serait ainsi le roi comme l'ont compris G. Ryckmans, S. Smith et W. Caskel, ce dernier traduisant « combattre ». Mais le sujet pourrait aussi bien être le *qayl* qui rejoint son maître une fois sa tâche accomplie. L'idée de « fondre sur » pourrait ici être devenue simplement « descendre, aller vers »; comp. tigré *dära* « descendre, faire descendre » (amharique *därra*, « avoir le toit mal en pente, former une conque où l'eau séjourne »). Cette seconde solution me paraît plus en harmonie avec la logique du récit, les actes du roi n'étant pas séparés en deux par ceux du *qayl.* — Sur *tgmʿ*, cf. *Annuaire 1965/1966,* p. 136.

L. 5. Corriger dans l'édition princeps *sbʾm* en *sbym* p. 296 (texte sudarabique) et 297 (translittération latine) conformément à ce qui est dit p. 300 dans le commentaire.

L. 6. Il paraît impossible de comprendre le début de la troisième partie si l'on n'introduit pas de correction. Les essais de traduction proposés ne paraissent pas grammaticalement justifiés, car l'équivalence de *bn* avec l'arabe *man* (G. Ryckmans) n'est

pas attestée sûrement (*CIH* 539 est fragmentaire avec plusieurs interprétations possibles; et c'est *mn* qui correspond à l'ar. *man*, cf. Beeston, *Descriptive Grammar*, § 40 : 8). De même, l'équivalence avec l'ar. *mundu* « depuis que » (W. Caskel) est difficile à soutenir linguistiquement et la structure de la phrase ne paraît pas non plus la justifier. Les traductions « et alors, et cependant » avancées par S. Smith et Lundin sont suggérées par le sens, mais non justifiées par le texte tel qu'il est, car le rapprochement avec le phénicien et la désignation du *-n* comme déictique (S. Smith) ne peuvent s'admettre et n'avancent à rien. Trois solutions paraissent possibles. On peut corriger en *b⟨k⟩n* « pendant que, lorsque » (cf. par exemple Ja 662[2]) ou en (*k*)*n* « quand », mais on aurait alors des propositions subordonnées, ce que la structure de la phrase me paraît exclure. A mon sens, il vaut mieux corriger simplement en *bn⟨hw⟩* « à partir de là » (Ry 535[4], etc.) en supposant un oubli du lapicide. — *Qrn* est à rapprocher comme cela a été bien vu par Conti Rossini, en particulier à propos de *CIH* 541 [54–79], du guèze *taqārana*, « être opposé à, s'opposer » et non de l'arabe « être compagnon de quelqu'un », d'où Caskel tire un sens de « monter la garde » (d'après un sens fondamental supposé de « se tenir en face de »). Cf. *Annuaire 1965/1966*, p. 136, et le sens d' « attaquer, se rebeller » que Jamme dégage des textes du temple de Māreb; noter que, dans Ja 662[12] (où cet auteur traduit « se diriger vers »), on peut aussi comprendre « pour combattre ».

L. 7. On l'a choisi, lui, parmi les ʾUzʾûn, car les autres hommes valeureux (ou chefs) de cette tribu sont avec le roi sur le front d'al-Moḫā (cf. ici l. 7-9 et Ry 507[10]). La correction *qr⟨n⟩m* de Caskel et sa traduction « parmi des gens qui montaient la garde » sont peu vraisemblables. Comme l'a bien vu G. Ryckmans, il faut lire ici l'équivalent de l'ar. *qarm*, plur. *qurûm*, « étalon; maître, seigneur, chef de tribu ». Il est vrai que c'est un terme poétique signifiant surtout « héros » comme le dit Caskel, mais cet emploi est admissible ici. Le fait qu'il n'est pas attesté ailleurs incline à penser en effet que le sens est « homme valeureux » (héb. *gibbôr*) plutôt que « chef » qui serait forcément attesté ailleurs. Noter que le terme se perpétue dans la région sud-érythréenne, cf. ar. daṯînois *qarm*, « héros, gaillard » (Landberg) et tigré *qärîm*, « chef, délégué », *qärmä*, « prendre soin de », *qärrämä*, « empêcher par la force ». — *Hgr* est « ville », au pluriel *ʾhgr* en général, mais le pluriel *hgr* est attesté (Ja 577[14]; Ry 535[4] = Ja

576^{4} d'après la lecture de Jamme). Noter que *hagar* en guèze est parfois employé, comme ici apparemment, au sens de « citadin, citoyen » (Dillmann, *Lexicon*, 20) et comparer ar. *al-ḥaḍar* qui désigne à la fois un pays de sédentaires et les sédentaires eux-mêmes. — « Et leurs Bédouins » a été omis par lapsus par G. Ryckmans dans sa traduction (p. 298). — On retrouve ici Kinda et Murād comme vingt-neuf ans plus tard dans Ry 506^{4-5} avec Abraha (cf. *Annuaire 1965/1966*, p. 128), mais ici avec Maḏḥiǧ, tribu bien connue. On sait que Saʿd (al-ʿašīra), mentionné dans Ry 506^{5}, est une branche de Maḏḥiǧ.

L. 8. Pour *hrzy*, l'opposition à la première partie de la phrase (ici le paragraphe III *a*) semble favoriser le sens « demeurer », cf. daṯînois *'arzà*, « rester dans un endroit, rester immobile », au ʿOman *marzà* «l'endroit où l'on reste fixé et où on est en sûreté» (Landberg, *Glossaire daṯînois*, II, 1260). — *Mqrnt* correspond ici à *qrn*^{m} *b⟨n⟩Ḥbšt* de Ry 507^{10}. Il est tentant d'y voir un infinitif 0^{3}, en arabe *muqāranat*, d'un schème qui ne semble pas attesté, il est vrai, en sudarabique. Evidemment il conviendrait bien en face de la forme t^{3} attestée par le guèze *taqārana*. On pourrait avoir en Ry 507^{10} le correspondant de l'équivalent arabe *qirān*^{an}. Comme le fait remarquer J. Ryckmans (*Muséon*, 66, 1953, p. 332, n. 16) *Ḥbšt* est à traduire (aussi en Ry 507^{10}) par « l'Abyssinie » et non par « les Abyssins » (*'ḥbš*^{n}). — Sur la traduction de *l.ṣnʿn sslt Mdb*^{n}, cf. ce qui a été dit *Annuaire 1965/1966*, p. 138. Il est intéressant de lire dans le livre de M.S. El Attar, cité ci-dessus, aux p. 51 et suiv., la description des difficultés d'accostage dans les ports yéménites. Les ports « ne disposent d'aucun quai en eau profonde et, les navires ne pouvant mouiller qu'à plusieurs milles de là, les boutres remplissent la fonction d'intermédiaires obligatoires à l'embarquement et au débarquement de la cargaison. L'opération n'est pas pour autant terminée car les boutres n'accostent pas davantage aux quais d'où la nécessité d'effectuer les manœuvres à tête d'homme ». Comp. les notations d'A. Grohmann, *Südarabien als Wirtschaftsgebiet*, II, Brünn-Prag-Leipzig-Wien, R. M. Rohrer, 1933, p. 132 et suiv. et par exemple sur les conditions à Ḥudaya, un des meilleurs ports, avant les travaux récents, *Western Arabia and the Red Sea*, Naval Intelligence Division, June 1946, p. 547. Même si, à certaines époques, des installations portuaires relativement bonnes ont pu exister, l'entretien demandait une attention incessante et le moindre relâchement était fatal. On conçoit donc que le barrage

par une chaîne de l'approche à un des rares ports en fonctionnement ait pu suffire à entraver très sérieusement et à rendre très périlleux et aléatoire un débarquement. — « Ses frères » sont bien ceux du *qayl*, auteur de l'inscription, quoi qu'en dise Caskel, comme le montre la comparaison avec Ry 507. Deux d'entre eux figurent aussi comme fils de ŠRḤBʾL (YKML) dans *RÉS* 4069. Ce n'est nullement « impossible du point de vue stylistique » et on sait combien les plaintes concernant l'indécision où nous laissent les auteurs sur les personnes auxquelles se réfèrent les pronoms personnels sont un leitmotiv des sémitisants! On ne discutera pas ici de l'identification des personnages rendue difficile par les homonymies et sur laquelle les théories sont si différentes. — Ḏū QYẒN est à situer vers mai-juin selon Beeston (*Calendars*, p. 24), en effet mois de la grande chaleur estivale (ar. *qayẓ*, mehri *qáyṭ*, « šḫawri » *qūẓ*, soqotri *qiyaṭ*, etc.) selon le *Western Arabia and the Red Sea*, 1946, p. 178 et suiv. Le même *qayl* fait graver l'inscription Ry 507 en Ḏū MḎR'N de la même année (juillet à septembre selon Beeston).

L. 10. On a probablement en *ʾʾlh*^{n} un pluriel interne (non attesté ailleurs) de *ʾlh*, « dieu », employé par décalque de l'hébreu *ʾĕlōhīm*, procédé qui n'est attesté que bien des siècles auparavant en araméen d'Empire (*Aḥiqar*, 126 à ce qu'il semble).

L. 11. Grammaticalement *mḫdʿ* pourrait être un participe actif du thème 0^2 (ar. II) ou même 0^1 (Grundstamm), mais ce peut être aussi un abstrait, comp. *mqm* « pouvoir, autorité » et le parallélisme avec *ḫss*, où il est difficile de voir un participe, inclinerait à cette solution. Pour *ḫss*, cf. ar. *ḫassa*, « faire à quelqu'un une part trop petite, diminuer sa part », « décroître, désemplir ». Pour *mḫdʿ*, cf. ar. *ḫadaʿa* «tromper, décevoir», *ʾaḫdaʿa*, «exciter à tromper», mais aussi ar. syrien *ḫádaʿ*, «pousser, secouer brutalement ». Les attestations de la racine en sudarabique ne sont malheureusement pas très claires. Une des plus nettes est sans doute Ja 649[21]. Le contexte y est : (19) *w.zḫn b.hw ḫms zḫn*^{m} *mḍyt-*(20)^{m} *fḫḏy.hw w.rgly.hw w.frs.hw ndf w.zḫ*(21)*-n w.ḥḏr k.tḫdʿnn rgl.hw w.ymtn frs.h-*(22)*w w.mtʿ.hw ʾlmqh*... Jamme traduit : « *but he was wounded there by five wounds* [*which are*] *passed :* (20) *his two thighs and his two feet and his horse Nâdif; and he was wounded* (21) *and feared his foot being lost and his horse crippled;* (22)*but Ilumquh... saved him* ». Je traduirais plutôt : « il fut blessé là de cinq blessures pénétrantes (ar. *māḍ*^{in} « qui pénètre dans le corps, tranchant, aigu»)

en parlant d'un sabre) à ses cuisses et à ses pieds (ou jambes), mais son cheval s'emballa (ar. *nadafa*, « mouvoir avec rapidité les pieds de devant et courir vite » en parlant d'un cheval) et fut blessé et (on?) prit garde à ce que son pied (sa jambe?) ne soit mis hors d'usage et que son cheval ne meure; mais Almaqah le protégea...». Pour la formule, comparer par exemple la formule romaine sur les monuments funéraires : *Huic monumento dolus malus abesto.* W. Caskel a bien vu la difficulté qu'entraînait la traduction de G. Ryckmans : « et que s'étende sur le monde entier, ô Miséricordieux, ta miséricorde », ce qui en réalité suppose : « et que soit miséricordieux envers le monde entier, ô Miséricordieux, ta miséricorde! ». D'après les formules analogues en Ry 513 (aussi à Kawkab), *CIH* 926, Fakhry 74 et l'arabe, il faut couper comme Caskel. — Mais *rḥm.k* reste difficile à expliquer. Caskel traduit par une exclamation isolée : « Ta miséricorde! ». C'est peu vraisemblable. J. Ryckmans (*Le christianisme en Arabie du Sud préislamique,* dans l'*Oriente cristiano nella storia della civiltà,* Roma, 1964, p. 438) traduit par un parfait équivalent à l'ar. *raḥimta,* avec le sens « tu es miséricordieux », mais il me semble qu'on eût employé dans ce sens plutôt un participe qu'un parfait. Le parfait dans ces formules a un sens optatif. Comparer les formules arabes *raḥima.hu llâh,* etc. — L'expression *mr' 't* est non moins difficile. *Mr'* pourrait traduire *'ădôn,* cf. la prière tannaïtique : «Adonaï tu es le Seigneur (*'adôn*) de tous ceux qui entrent au monde » (*ap.* J. Bonsirven, *Le judaïsme palestinien,* I, p. 122).

*
* *

L'inscription Ry 510

On a étudié ensuite de la même façon l'inscription Ry 510 découverte au Wādī Māsil, encaissé entre les parois des monts Māsil et Ǧumḥ, les 7 et 8 février 1952, par l'expédition Philby-Ryckmans. Le lieu appelé Māsil al-Ǧumḥ actuellement est déjà nommé *M'sl Gmḥ*^{n} dans l'inscription Ry 509[5] (premier quart du v[e] siècle) et ici même l. 3. On est à quelque 750 km au Nord de Naǧrān.

« Lecture » de l'inscription

I. *Préambule.*

(1) Mʿdkrb Yʿfr, mlk Sbʾ w. Ḏ-Rydn w. H(ḍ)-(2)rmt w. Ymnt w.ʾʿrb.hmw ṭwd^{m} w.thmt^{m} (3) ⟨t⟩(ḫ)wrw w.wtf ḏn msnd^{n} b.Msʾl^{m} Gmḥ^{n}

II. *Vue générale de la campagne.*

(4) ʿly mhn sbʾt^{m} b.ʿrq Ktʾ lhm [ghm?] ḏ.n-(5)dyn.hmw ʾʿrb^{n} qsd^{m} w.ḥrb.hmw Mḏ-(6)r^{m}

III. *Détail des forces qui y participèrent.*

w.sbʾw b.ʾšʿb.hmw Sbʾ w.Ḥmyr^{m} w.Rḥb-(7)t^{n} w.Ḥ(ḍ)rmt w.Y(zʾ?)n

w.b.ʿm ʾʿrb.hmw Kdt w.Mḏ-(8)ḥ⟨g^{m}⟩

w.b.ʿm Bny Ṯʿlbt w.Mḍr wsʿ ʿ. . . (?)

IV. *Datation.*

(9)⟨b.wr⟩ḫ^{n} ḏ.qy⟨ẓ⟩n ḏ.l.ʾḥd w.ṯlṯy w.sṯ mʾt^{m}

Traduction

I. *Préambule. Circonstances de la rédaction de l'inscription.*

« (1) Maʿdīkarib YʿFR, roi de Saba, de Ḏū-Raydan, du Ḥaḍ-(2)ramūt et du YMNT, ainsi que de leur (ou : de Ses) Bédouins, dans le haut pays et la plaine côtière, (3) a commandé et fait établir cette inscription à Maʾsil Gumḥ^{ān}...

II. *Vue générale de la campagne.*

«(4) ...au cours des opérations (tribulations?) de la campagne dans la steppe de KTʾ au moment où Le har-(5)celèrent les Bédouins en rébellion que Mu(n)-(6)ḏir vint (aussi) combattre [? ou «avait combattus»? ou encore « et Munḏir vint Le combattre»].

III. *Détail des forces qui y participèrent.*

« Or, Il avait fait campagne au milieu de Ses tribus Saba, Ḥimyar, Ruḥāb-(7)at^{ān}, Ḥa(ḍ)ramawt et YḤN (Yazʾan?) et en

compagnie de Ses Bédouins Ki(n)da^{t} et Maḏ-(8)ḥi(ğ) et en compagnie des Banī Ṯaʿlabat, de Muḍar et de...

IV. *Datation.*

« (9) ⟨au mo⟩is de ḏū QY⟨Ẓ⟩N de l'an 631. »

COMMENTAIRE

Les principaux points sur lesquels l'étude a permis de prendre parti dans les discussions antérieures (G. Ryckmans, *Muséon*, 66, 1953, p. 307-310; J. Ryckmans, *ibid.*, p. 326 et suiv., 328-330; W. Caskel, *Entdeckungen in Arabien*, Köln u. Opladen, 1954, p. 10-13; Sidney Smith, *BSOAS*, 16, 1954, p. 460 et suiv.; A. F. L. Beeston, *Orientalia*, n. s., 25, 1956, p. 292-302; J. Ryckmans, *La Persécution des Chrétiens himyarites au VIe siècle*, Istanbul, 1956, p. 12; J. Ryckmans, *Bibliotheca Orientalis*, 14, 1957, p. 93-94; A. G. Lundin, *Južnaja Aravija v VI veke*, Moscou-Leningrad, 1961 [= *Palestinskij Sbornik*, 8 = 71], *passim;* N. V. Pigulevskaja, *Araby u granic Vizantii i Irana*, Moscou-Léningrad, 1964, p. 73 et suiv., 144 et suiv.) et éventuellement de proposer des solutions nouvelles sont les suivants :

L. 1. Il s'agit très probablement du Maʿadkarim, d'après le *Livre des Himyarites* prédécesseur immédiat de Ḏū Nuwās, comme l'a bien vu J. Ryckmans puisque deux ans plus tard les inscriptions Ry 507 et Ry 508 nous montrent déjà Ḏū Nuwās sur le trône, en lutte avec les Chrétiens d'Arabie du Sud et les Abyssins. Il était peut-être juif comme le suppose J. Ryckmans ou chrétien comme ont pensé W. Caskel, A. G. Lundin, etc. L'absence de toute référence religieuse dans notre texte est bien curieuse. Elle a peut-être une signification.

L. 3. Les explications de J. Ryckmans dans sa lettre reproduite par Beeston ne sont pas claires. Faut-il lire ⟨*t*⟩(*ḥ*) *wrw ?* On lirait plutôt *ḥwrw* d'après *RÉS*, 3878[13], et on comprendrait que le roi a ordonné, commandé de faire graver l'inscription. — Le terme *wtf* n'a rien à voir avec une institution de concessions foncières comme l'a montré J. Ryckmans (*Muséon*, 69, 1956, p. 94-98). Il s'agit d'éditer, de publier, de promulguer, de valider un document public ou privé; comp. de la même racine (à ce qu'il semble) *wfy*, en arabe *waffà*, « confirmer (un acte) par sa

suscription » (Dozy, *Supplément,* II, 825 *b*), *waffà* ou *'awfà* « mettre un contrat à exécution, lui faire sortir ses effets, le valider » (E. Fagnan, *Additions aux dictionnaires arabes,* Alger, 1923, p. 188).

L. 4. L'auteur de l'inscription s'est nommé et indique ensuite la localisation de celle-ci et les circonstances de la rédaction de ce texte. L'argumentation de Beeston contre l'analyse par G. Ryckmans du complexe *'ly mhn sb'*t^m est convaincante. Mais sa suggestion de voir dans *mḥn* (après correction de *h* en *ḥ*) l'équivalent de l'hébreu *maḥănè*(*h*) « camp » est peu heureuse. Il y a renoncé dans sa *Descriptive Grammar* (§ 51 : 8) où il traduit « *during the course of an expedition* », probablement d'après une autre de ses suggestions, un rapprochement avec l'ar. *mawhin* « milieu », en réalité « milieu de la nuit ». L'explication est peu vraisemblable. Il vaudrait mieux invoquer l'ar. *mihna*^{t} (plur. *mihan*), « service, travail, occupation, surtout travail pénible » (cf. *māhana,* « manier, manipuler, traiter une affaire ») ou, si l'on admet la correction en *ḥ* que l'observation de J. Ryckmans sur le *h* « pas tout à fait certain » ne décourage pas, *miḥan* (plur. de *miḥna*^{t}), « épreuves, souffrances ». On traduirait donc : « au cours des opérations (*mihan*) » ou (avec Caskel) « au cours des tribulations (*miḥan*) de la campagne ». — Le groupe *lhm ḏ*- est le plus énigmatique de tout le texte. Aucune des solutions proposées (en général d'ailleurs des traductions non appuyées sur une argumentation) n'est démontrable. Le développement à partir de la préposition *l*- supposé par Beeston (*Descriptive Grammar,* § 55 : 9) se conçoit mal sauf en minéen et nous sommes loin du minéen. On est tenté d'invoquer l'ar. *'alhama* « inspirer, rappeler à la mémoire, faire se ressouvenir », équivalent à *ḏakkara.* Le thème 0^2 *lahham* est attesté dans ce sens dans les dialectes nord-arabes actuels d'Arabie du Sud (Landberg, *Glossaire datînois,* 2649). Mais on attendrait quelque chose comme **lhm*^{m} « en mémoire de ce que ». Une autre hardiesse à laquelle pousserait l'impasse où nous sommes acculés serait de voir là, le *g* et le *l* ayant absolument la même forme dans cette inscription, un mot *ghm,* non attesté en sudarabique épigraphique, mais qui a certainement existé dans la langue parlée de l'Arabie du Sud ancienne et qui aurait pu affleurer dans la langue écrite à la faveur de ces bouleversements que nous soupçonnons à cette époque et qui introduisent aussi beaucoup de mots nord-arabes non attestés antérieurement. L'existence de *ghm* peut être déduite

avec assurance de sa présence dans les langues sudarabiques modernes : mehri *ǧiheme* « matin », *ǧîhem* « voyager, partir le matin », « šḫawri » *gehúm* « devenir matin », soqotri *gehem* « faire quelque chose à midi, arriver à midi; conduire le bétail » (Leslau, *Lexique soqotri,* p. 103 et suiv.). Dans les dialectes nord-arabes d'Arabie du Sud *ǧaham* signifie « faire quelque chose de bonne heure le matin; partir le matin; attaquer le matin; aller » (Landberg, *Glossaire daṯînois,* 303 et suiv.). C'est l'équivalent sémantique du nord-arabe *ġadâ* « venir de grand matin ». On pourrait donc supposer (avec un *ḏ* relatif « fonctionnellement explétif », cf. Beeston, *Descriptive Grammar,* § 40 : 4, *e*) un sens comparable à celui, classique, de *ywm* « jour » devenu conjonction « au jour où, quand », les verbes, noms et adverbes qui désignent une partie de la journée ayant tendance à étendre leur champ sémantique à la totalité de celle-ci, en sémitique comme ailleurs. Cela justifierait la traduction déduite par Beeston du contexte.

L. 4-5. On a cherché par principe à éviter la correction de Lundin *ḏ⟨y⟩ndyn.hmw,* mais on a été réduit à l'accepter car on n'a pas trouvé d'exemple d'infinitif après *ḏ;* il n'a pas semblé que l'exemple après conjonction *ʿdy hšqr.hw* « jusqu'à ce qu'il l'ait mené au sommet » (*CIH* 540 [8–9], [23–24], [27–28]) puisse lui être assimilé. On a été tenté aussi, corrélativement à une traduction par l'infinitif, de voir dans le suffixe *-hmw* le sujet direct se rapportant au roi (pluriel de majesté) comme il eût été possible en arabe (cf. C. Brockelmann, *Grundriss,* II, p. 335). Mais on n'a pas trouvé de constructions sudarabiques où le suffixe pronominal après l'infinitif ait un autre rôle que celui de complément (cf. en dernier lieu, Ja. B. Gruntfest, *Infinitiv v južnorarabskom jazyke,* dans *Semitskie jazyki,* vypusk 2, časť 1, Moscou, Nauka, 1965, p. 285-306). On a donc été rejeté sur une traduction par l'imparfait qui suppose que le mot suivant *ʿrbn* est sujet. Des commentateurs ont proposé de comprendre *ndy* d'après l'arabe *nadā* « appeler ». Les Bédouins en révolte (contre un autre, à savoir Munḏir de Ḥīra) auraient fait appel au roi de Saba pour les soutenir. Mais il paraît peu vraisemblable que celui-ci eût employé le terme péjoratif de rébellion pour désigner un mouvement dont il devait considérer les auteurs comme des sujets ou des protégés (comp. Ry 509 gravée peut-être un siècle auparavant à côté de notre inscription et aussi Ry 506 commentée dans *Annuaire 1965/1966,* p. 126 et suiv.). De son

point de vue, les Bédouins eussent été en état de résistance légitime à des empiètements étrangers. C'est donc au sens de « chasser, expulser » qu'il faut ramener le verbe. Ce sens semble convenir pour la seule attestation antérieure en *CIH* 548^{7} (selon Grimme, le *Corpus* et Beeston) bien que M. Höfner traduise par « dévoiler un secret ». La correspondance étymologique est avec le guèze *nad'a*, « pousser devant soi des animaux, un troupeau, des captifs », héb. *nådåh*, « repousser, exclure », *nådå'* « détacher, séparer », akk. *nadū* « jeter, placer, négliger ». En rapport avec le guèze, on a tigré *näd'ä* « envoyer, expulser, laisser échapper », tigriña *näd'e* « pousser devant soi les bêtes pour les mener à la bergerie; subjuguer, soumettre », amh. *nädda* « pousser, aiguillonner, conduire un troupeau ». Comme on peut le voir d'après les exemples cités par Dillmann, les langues éthiopiennes lient le sens de « pousser un troupeau » avec l'idée de razzia. On peut penser ici (bien naturellement dans cette région) à des harcèlements de la part des Bédouins, particulièrement sur les bagages et provisions accompagnant la colonne royale ou à des razzias dont auraient souffert des sujets ou protégés du roi et qu'il s'agit de venger.

L. 5. On peut lire *ʿ*rb^{n} (collectif avec nounation) ou *ʿrbn* (pluriel à l'état absolu analogue à l'arabe dialectal *ʿurbān* qui semble bien attesté dans Ry 507^{2}). Cela ne change rien à la signification du texte. — Il semble bien qu'il faille lire qsd^{m} et non fsd^{m}. Le terme est bien attesté par les inscriptions de cette époque et le sens de « rébellion; rebelle » est incontestable (par ex. Ja 577 $^{8-13}$). L'étymologie est simplement à chercher dans ar. *qaṣada* « tramer, comploter la mort de quelqu'un; être inconstant; en vouloir à quelqu'un, attaquer ». La perte de l'emphase par assimilation partielle à une consonne non emphatique de même localisation est un phénomène bien connu (Brockelmann, *Grundriss,* I, p. 154, 156) et l'instabilité de la racine est attestée par l'évolution contraire de l'arabe syro-libanais où la troisième radicale s'est emphatisée (*qaṣaḍ*). Il faut comprendre à l'accusatif adverbial (avec Beeston) : « en rébellion ». — Le suffixe *-hmw* après *ḥrb* est (une fois de plus) équivoque. Mundir de Ḥīra a combattu soit les Bédouins en rébellion, nocifs à la fois pour les deux États voisins, soit au contraire le roi du Grand Saba qui venait les mater.

L. 7. L'interprétation *yḫn* par un verbe suggérée par S. Smith et reprise par N. V. Pigulevskaja ne paraît pas en accord avec la

structure de l'inscription. La seconde lettre étant indistincte et une tribu Yḥn étant inconnue, on serait très tenté de lire *Yz'n* en songeant au rôle capital de cette tribu à cette époque et déjà dans les inscriptions de deux années seulement postérieures à notre texte.

L. 8. Il faut lire MḌR (Muḍar) au lieu de MḎR (Munḏir) insolite sans article ni mimation et à qui un relief plus grand eût sans doute été accordé. C'est la lecture des deux copies faites sur place selon J. Ryckmans (*BiOr*, 14, 1957, 93 et suiv.). Les BNY ṮʿLBT sont une des nombreuses fractions de ce nom (cf. H. H. Bräu, art. *Thaʿlaba* in *EI*, IV), plus vraisemblablement celle que des alliances matrimoniales liaient aux Lakhmides et aussi aux rois de Kinda (cf. Martin Hartmann, *Arabische Frage*, p. 460) si l'on admet au moins une convergence des opérations entre le roi de Saba et celui de Ḥīra. On comprend dès lors la structure de ce catalogue des contingents qui suivent le roi. D'abord les tribus sudarabiques proprement dites (Il est « au milieu » d'elles, *b*-), ensuite les contingents auxiliaires bédouins tributaires réguliers (Il est en leur compagnie, *b.ʿm*-), enfin les alliés occasionnels (avec *b.ʿm*- également). Noter que l'examen de la photo publiée ne semble pas rendre nécessaire de lire avec J. Ryckmans (*BiOr*, 14, 1957, 93 et suiv.), les deux fois *b.ʿḏ* (équivalent à un ar. **bi-ʿawḏ* « avec le secours de ») non attesté par ailleurs. Il est imprudent de chercher à lire quelque chose à la fin de la ligne, que ce soit un nom de tribu *w.Sbʿ* avec G. Ryckmans et Caskel ou, encore plus, un verbe *wsʿ* « et (Munḏir) conclut la paix » (Pigulevkaja) avec ou sans l'addition de *ʿzl* « avec (payement) d'un tribut » ? (Lundin). J. Ryckmans qui a vu et copié l'inscription dit simplement que la lecture de ce mot (*wsbʿ*) reste fort douteuse.

Suivant la marge de datation de l'ère sabéenne qu'on s'est donnée l'année dernière (*Annuaire 1965/1966*, p. 139 et suiv.), l'expédition et l'inscription se situeraient vers 509-513. On est en période de paix entre Byzance et l'Iran. Rien ne s'oppose donc, même si Maʿdīkarib est chrétien et pro-byzantin, à une conjonction avec al-Munḏir III de Ḥīra. Le but de l'expédition, comme de celle commémorée par l'inscription voisine, Ry 509, antérieure d'un siècle environ, a pu être simplement une démonstration de force avec perception de tribut, compliquée cette fois-ci par des attaques de tribus (cela rappelle beaucoup les périples des *maḥalla* du sultan marocain en pays insoumis,

cf. le verbe *ḥllw*, Ry 509[5]). On peut penser aussi à un appui donné aux tributaires du désert contre Mundir et l'État lakhmide. C'est peu de temps après que Ḥāriṯ ibn ʿAmr de Kinda, profitant de l'affaiblissement des Sassanides au moment de l'expérience « communiste » de Kawādh, chasse Mundir du trône de Ḥīra et se met à sa place (avant 529 ?). Noter aussi que, vers l'époque de notre inscription, des Arabes (non soumis aux Lakhmides évidemment) font des incursions dans l'Empire sassanide (A. Christensen, *L'Iran sous les Sassanides*, 1944, p. 347 et suiv.). De telles expéditions n'impliquent pas de grands faits d'armes et on ne s'étonnera donc pas de n'en pas voir mentionnés. Le caractère énigmatique des mots-clés de l'inscription ne permet pas de choisir entre ces hypothèses ni de préciser plus.

* * *

En éthiopien, on a continué la lecture de l'*Histoire des martyrs de Nagrān* toujours en en comparant le texte, grâce à la collaboration de M. R. Paret, avec les *Actes d'Arethas* en grec. Des observations intéressantes ont été faites malgré la gêne qu'apporte le manque de l'intermédiaire arabe. On a continué le cours de grammaire guèze en suivant le précis inédit de M. Marcel Cohen, tout en le complétant et en le mettant au point en vue d'une édition éventuelle.

* * *

Le directeur d'études s'est absenté une semaine en mars pour un cours à Alger et une autre semaine à la suite des vacances de Pâques, se trouvant alors en Éthiopie où il avait assisté au IIIe Congrès international des études éthiopiennes (Addis Ababa). Il y a fait une communication sur les prohibitions alimentaires éthiopiennes.

Les deux cours ont été suivis assidument par M. Roger Paret dont la collaboration des plus compétentes s'est montrée toujours aussi fructueuse, par M. Robert Beylot, licencié d'histoire, qui a l'intention de se spécialiser dans l'histoire religieuse de l'Éthiopie, et par M. François Enguehard, religieux capucin qui a une expérience vécue de l'Éthiopie, au début de l'année aussi par Mme Marie-Françoise Rachet. Le cours d'éthiopien a été égale-

ment suivi par M[lle] Denise Bartfeld qui débute aussi en amharique et a fait rapidement de grands progrès, par M. J.-M. Le Gal, ancien élève, qui a continué ses efforts et ses progrès, par M. Mekonnen Argaou qui a mené à son terme une thèse de l'École comportant l'édition d'un *sawāsew* (glossaire guèze-amharique illustré d'exemples). Comme il a été dit, M. Mohamed Saïd El Attar a bien voulu assister au début de l'année scolaire à plusieurs conférences de sudarabique avant d'être rappelé au Yémen par les événements politiques. M. Michel Perret, professeur d'histoire, en seconde année d'amharique à l'École des langues orientales, a suivi pendant quelques mois les cours d'éthiopien, mais a dû abandonner provisoirement, le temps lui manquant.



PHILOLOGIE ARABE

Directeur d'études : M. Régis BLACHÈRE

Chargé de conférences : M. David COHEN
chargé de recherche au C.N.R.S., élève diplômé de la Section

Conférences de M. Régis BLACHÈRE

Pour conserver à chacune des heures de cette direction d'études la diversité de caractère demandée par certains élèves, la première conférence a été consacrée à des études purement grammaticales ou linguistiques tandis que la seconde a été réservée à une série de séminaires.

Jusqu'à la fin janvier les travaux et recherches en première heure ont porté sur la sourate LII du *Coran.* Une large utilisation a été faite du commentaire de Tabari duquel, comme toujours, on a pu tirer les éléments d'une exégèse plus ancienne et exclusivement orale; les thèmes traités dans ce texte coranique ont fourni, plus que d'autres, une riche matière aux amplifications et aux explications de commentateurs issus de couches populaires; l'influence des milieux iraqiens paraît dominante sans que pour autant il soit permis d'écarter un courant médinois. Nécessairement on a été conduit à insister sur des particularités de vocabulaire et de style, notamment sur le tour oratoire que revêt celui-ci dans les derniers développements de la sourate. Toutes ces considérations achèvent de confirmer la date de ce texte qui, sans nul doute, appartient à la première période de l'apostolat de Mahomet à la Mekke. — A partir de février, cette même conférence a porté sur l'étude de la prosodie en arabe classique. Le cadre historique de l'enquête avait été défini durant la précédente année scolaire. Il s'est donc agi en fait de continuer les recherches d'une façon pratique en faisant leur place à des faits demeurés indifférents aux métriciens arabes et entrevus seulement d'une manière théorique par des auteurs d' « arts poétiques » comme Qudâma au Xe siècle ou Ibn Rachîq au siècle

suivant. Deux mètres, le *khafîf* et le *kâmil*, ont été choisis pour servir de matière à l'analyse; une édition récente du *Dîwân* d'Abû l-ʿAtâhiya a donné de très nombreux exemples d'emplois du premier de ces mètres ainsi que des cas multiples d'altération du second. Il semble bien établi que le choix d'un mètre classique a été imposé au poète par les thèmes développés dans ses vers, sans cependant négliger d'autres considérations; cela explique l'emploi d'un mètre bref comme le *khafîf*, ou d'un mètre susceptible d'être abrégé comme le *kâmil*, dans des compositions poétiques d'inspiration élégiaque, destinées à être chantées par des musiciens de la cour califienne à Bagdad.

La seconde conférence, en novembre et décembre, a été consacrée à un séminaire animé par M. J.-J. Schmidt, portant sur les milieux littéraires à Nichapour au xe siècle. Ce centre offre en effet un spécial intérêt pour l'histoire des idées, car nous possédons, grâce à une anthologie d'ath-Thaʿâlibi, de très nombreux textes littéraires en prose et en vers illustrant les sources d'inspiration des poètes, le tour mondain pris par leur composition, l'afféterie de la correspondance entre érudits ou beaux esprits. Durant ce séminaire on a été amené à s'interroger sur la place à faire désormais à l'examen du bilinguisme arabo-persan dans les cercles littéraires d'Iran jusqu'ici trop souvent considérés en fonction des productions en langue arabe. Sur la demande de M. Mélikian une conférence a été consacrée à une mise en place des problèmes plus généraux touchant l'art et les tendances esthétiques dans un centre aussi raffiné que nous paraît avoir été Nichapour à l'époque considérée. En janvier un second séminaire a été animé par M. R. Paret, au cours duquel a été entrepris l'examen conjoint des plus anciennes traditions arabo-musulmanes et byzantines où est fixé le souvenir de la pénétration en Palestine et en Syrie du Sud des conquérants musulmans venus de la Péninsule arabique. L'étude a porté non sur la succession chronologique des événements que les recherches de De Goeje et de Caetani ont pour l'essentiel permis d'établir, mais sur les conditions de formation et les modes de transmission des récits qu'a conservés la tradition littéraire chez les vaincus et chez les vainqueurs. Dans le domaine arabe, ont été analysés les chapitres 1 à 8 de la seconde partie des *Futûḥ al-Buldân* d'al-Balâḏuri (éd. De Goeje, p. 107-130), consacrés aux combats livrés en 634-635 (années 13 et 14 de l'hégire), en particulier aux batailles d'Ajnâ, dayn et de Marj aṣ-Ṣuffar, et à la première occupation de Damas; la liste des « garants » dont l'autorité est invoquée par al-Balâḏuri

pour fonder le caractère véridique des faits rapportés, révèle la juxtaposition de récits hétérogènes et aussi l'importance des « dits » enregistrés en Syrie même, qui permettent de déceler les traces d'une tradition locale élaborée dès le premier siècle de l'occupation. Dans le domaine byzantin, la confrontation a porté sur les brèves notations du patriarche Nikephoros (éd. de Boor, p. 21-28) et surtout sur les passages de la chronique de Théophanes (éd. de Boor, p. 332-337) qui décrivent les origines de la communauté musulmane, le ralliement à l'Islam des tribus arabes chrétiennes et les défaites des troupes impériales en Palestine; ces textes fragmentaires procèdent de deux traditions différentes; l'intérêt particulier des récits sur l'Islam insérés dans la compilation de Théophanes, qui semblent dérivés, ainsi que l'avait conjecturé Brooks, d'une source perdue d'origine orientale, peut-être d'une chronique palestinienne composée au début du VIIIe siècle, tient à ce qu'ils forment le plus ancien témoin authentique de la tradition byzantine concernant la personne et la prédication de Mahomet; à ce titre, ils ne fournissent pas seulement des éléments pour l'histoire de la conquête arabe, mais, plus encore, des données de premier ordre pour la connaissance des attitudes, devant cette conquête, des populations de l'Orient chrétien. — Au début de février et à la fin de mai, plusieurs conférences ont également été consacrées à M. Ben Salem qui a exposé les résultats de ses recherches sur le grammairien iraqien Ibn Durayd († 933). Jusqu'ici ce savant était apparu comme un lexicographe conduit par la mode du temps à tenir un rôle de panégyriste auprès de quelques grands personnages; un examen plus attentif des données biographiques et des textes conservés sous le nom de ce savant conduit à une présentation plus nuancée et plus intéressante; témoin en effet de la révolte « spartakiste » des Zandj du Bas-Iraq, Ibn Durayd s'est vu contraint de chercher refuge auprès d'émirs du Oman, puis de mécènes iraniens au Fârs; il est possible en outre que, pour vivre, il ait été conduit à se livrer au négoce avant de se consacrer, dans la dernière partie de sa vie, à l'enseignement de la grammaire et de la lexicographie; cette figure tranche par ses aspects sur celle de ses contemporains plus austères; il restera à définir ce que son œuvre à pu offrir d'original en son siècle, car le rôle d'Ibn Durayd comme maître ès sciences grammaticales a été déterminant et s'est manifesté bien au-delà des limites de l'Iraq. — Le problème de l'emprunt en arabe moderne a fait l'objet au cours de la précédente année d'une suite d'exposés magistraux. Les recherches

ont été poursuivies, dans la cadre de cette seconde conférence, de la fin mars à la mi-mai. Pour sortir d'un système d'enquête portant uniquement sur la place de l'emprunt dans le domaine scientifique, on a estimé qu'il y aurait intérêt à mieux délimiter la nature de cet emprunt et sa spécificité dans des domaines nettement circonscrits : sciences physiques, sciences humaines, et enfin littérature. Par là apparaîtront sans nul doute sous leur véritable éclairage les besoins réels d'où procèdent les emprunts en arabe moderne, dans les divers domaines de l'activité intellectuelle; par là aussi se définiront les difficultés des créations et des adaptations verbales ainsi que les approximations auxquelles aboutissent trop souvent des calques ou des emprunts brutaux, impulsifs ou maladroits, tirés du français et de l'anglais. Par prudence on a estimé devoir commencer l'enquête menée dans cet esprit par l'examen de textes littéraires et l'on a choisi des pages tirées du roman *as-Sukkariyya* de l'écrivain égyptien Naguib Mahfuz dont le style et la langue offrent un modèle de ce que l'arabe moderne peut fournir sous la plume d'un auteur non imprégné, de son aveu même, de l'emploi vivant du français et de l'anglais. A la faveur de cet examen il ressort qu'un auteur comme Naguib Mahfuz ne recourt pour ainsi dire pas à l'emprunt des mots étrangers (en 40 pages analysées on n'a relevé que cinq termes vraiment modernes empruntés au français comme « canapé »); en revanche, se rencontrent constamment des tournures adaptées, des mouvements de phrases qui révèlent les besoins profonds d'un romancier porté à définir des états psychologiques, des contradictions sentimentales, des concepts à demi formulés, toutes choses en somme dont l'expression n'est pas toujours atteinte dans sa plénitude par le seul recours à la langue classique ou néo-classique. On souhaite pouvoir continuer cette enquête sur d'autres auteurs plus imprégnés d'influences linguistiques étrangères à l'arabe, mais un tel travail ne pourrait se faire qu'en équipe et avec des moyens dont nous ne disposons pas.

Ces conférences ont été animées d'une manière heureuse par MM. Roger Paret, Mélikian, Ben Salem et Schmidt. Elles ont attiré et retenu des élèves qui ont largement participé aux recherches et aux discussions. Ont été d'une assiduité soutenue : Mme Inani, Mlles Bouali, Fade, Landron, MM. Allain, Baladi, Ben Ayed, Ben Hamida, Ben Salem, Ferré, Fleutiaux, Hamzaoui, Inani, Justel, Limayen, Macquet, Ouannès, Schmidt, Schulz, Viennot et Al-Zemmouri.

Conférences de M. David Cohen

La conférence de sémitique (jeudi) a été consacrée, pendant le premier semestre, à divers problèmes de phonologie diachronique comparée. On a essayé de suivre, dans diverses langues pour lesquelles il était possible de reconstituer plusieurs stades successifs, les évolutions des systèmes en tant que tels. L'élimination des « interdentales » (telles en arabe, mais peut-être palatales en proto-sémitique) dans la plupart des dialectes, l'affaiblissement ou la perte des « emphatiques » dans certains d'entre eux, la réorganisation des systèmes vocaliques par suite de la neutralisation sporadique de l'opposition de quantité, ou, dans quelques cas, de la confusion de deux sur trois des voyelles brèves originelles, ont fait l'objet d'essais d'explication structurale. Elles ont permis en tout cas de mettre en valeur des changements parallèles, réalisés indépendamment, sous l'effet des mêmes dynamismes.

Au cours du second semestre, on s'est livré à une revue des problèmes posés par le système verbal sémitique. On s'est arrêté longuement sur le problème de l'aspect que divers travaux récents, influencés par la linguistique indo-européenne, ont peut-être contribué à obscurcir, en particulier en essayant de déterminer des oppositions diverses de « duratif » à « ponctuel », d' « ingressif » à « continuatif », de « singulatif » à « habituatif », etc. En fait, il convient de partir des formes en distinguant de manière tranchée ce qui relève de l'opposition générale du paradigme à flexion préfixale au paradigme à flexion suffixale dans laquelle s'actualise obligatoirement chacun des thèmes, et ce qui est des diverses formations thématiques. Seule cette opposition générale peut définir des aspects : à savoir un aspect marqué, communément décrit comme « accompli » (ou selon le choix terminologique récent de Brockelmann qui fera ultérieurement l'objet d'une analyse approfondie : « constatif ») et un aspect non marqué généralement nommé « inaccompli » (« cursif » selon Brockelmann). Les autres valeurs « aspectuelles » qui ont été dégagées dans diverses études ne sont que le résultat de la conjonction

de la valeur aspectuelle fondamentale avec celles que confèrent à une forme verbale le thème dans lequel elle se réalise et son sémantisme radical.

Les thèmes sont soit augmentés, différant par la nature de leurs augments, soit simples, différant par la nature de leur voyelle thématique. La coexistence de ces deux types de thèmes juxtapose un système de « voix » vivant à un système ancien et figé.

La constitution des systèmes formels d'expression de l'opposition aspectuelle fondamentale a fait l'objet d'une étude préliminaire en vue d'un essai de reconstitution portant sur l'analogie des formes d'inaccompli en akkadien (*iparras*) et en éthiopien classique (*yənaggər*). Il apparaît bien, à replacer les formes dans leurs systèmes respectifs, que l'analogie n'est qu'apparente et fortuite, et qu'il s'agit dans les deux cas d'innovations indépendantes. Ces conclusions concordent pour l'essentiel avec celles de F. Rundgren, dont les analyses ont été mises à contribution. Elles s'en séparent cependant pour ce qui concerne la formation des deux systèmes, comme il apparaîtra dans des exposés ultérieurs.

Cette conférence a été suivie par Mlles Mantoura Andari, Jocelyne Clevers, Zohra Riahi, et MM. Moudhir Ben Milad, Christian Robin, Sekik, Peter Schultz, de façon irrégulière par Mlle Charlette Amar et M. Nessim Sibony.

La deuxième conférence (vendredi) a été consacrée à l'analyse comparative de la phonologie de trois dialectes maghrébins : les deux parlers (musulman et juif) de Tunis et celui de l'île de Malte.

Malgré des différences éclatantes, non seulement les trois dialectes s'intègrent parfaitement dans le groupe « citadin » oriental, mais ils semblent avoir des relations génétiques particulièrement étroites (ce qui pour le maltais va à l'encontre de la thèse de Stumme). Mais alors que le parler de Tunis musulman comporte des traits qui marquent une influence hilalienne, le parler de Tunis juif et le maltais sont des témoins particulièrement éclairants de la première phase de l'arabisation du Maghrib. En particulier Tunis juif et Malte présentent la même tendance, inégalement réalisée, à la réduction du système des voyelles brèves à deux phonèmes, l'un représentant l'ancien *ŭ* et l'autre la résultante de la confusion de *ă* et *ĭ*.

Pour ce qui concerne le maltais, d'une part cette confusion n'a pas été totale, d'autre part le système a suivi des voies d'évolu-

tion propres qui l'ont conduit à une organisation originale différente de celle de Tunis juif :

TUNIS JUIF			MALTAIS		ARABE CLASSIQUE		
	—		—			—	
	ə̆		ă	ĕ	ŭ		ĭ
	ö̆		ŏ	ĭ		ă	
ū		ī	ā	ē	ū		ī
	ā		ī	ı̅ə̅		ā	
			ū	ō			

Le mécanisme du passage du système vocalique ancien au système du maltais apparaît clairement. Pour */ĕ/* en tant que phonème différent de */ĭ/*, l'innovation maltaise est due manifestement à une évolution arrêtée, figeant des différenciations qui tendaient à produire des variantes conditionnées. L'opposition */ĕ/* : */ĭ/* représente donc en partie l'ancienne opposition */ă/* : */ĭ/*.

Quant à l'existence de */ă/* et */ā/*, elle est l'effet d'une cause commune : la confusion des consonnes « emphatiques » avec les non «emphatiques» correspondantes. A la suite de cette confusion, *ă* et *ā* dont le timbre n'était maintenu que par le contact des « emphatiques » les empêchant de passer à *ĕ* et *ē*, sont devenues indépendantes du contexte. Il y a eu phonologisation de variantes avec transfert de distinctivité. Les formes qui se distinguaient par la présence dans l'une d'entre elles du trait d' « emphase» se sont désormais différenciées par l'opposition de *a* à une autre voyelle. Ainsi, une paire de formes qui au stade pré-maltais était : */ṣăyf/* [*ṣăyf*] « été » : */săyf/* [*sĕyf*] « épée », est devenue en maltais */sayf/* : */seyf/*.

De même, dans la paire */tāb/* « il s'est repenti » : */ṭāb/* « il a été cuit », l'opposition *ṭ : t* s'était accompagnée, à partir d'un certain moment, d'un contraste entre une voyelle fermée à la première forme et une voyelle ouverte à la seconde. C'est ce contraste qui devient seul trait critique en maltais actuel où l'opposition a la forme : */tı̅ə̅b/* : */tāb/*.

Il est d'ailleurs permis de penser que la redondance de distinctivité qui se manifeste dans une opposition comme *ṣa : se* a été la condition déterminante pour que les «emphatiques» perdent leur trait caractéristique sous des pressions sans doute externes, substrat ou superstrat.

C'est à ces influences externes, précisément celle du roman sous sa forme italo-sicilienne, que le maltais doit enfin ses deux autres voyelles longues /ō/ et /ē/, qui n'ont pénétré dans son système que par le truchement des emprunts massifs faits à partir du XIe siècle.

Ont suivi cette conférence : Mlles Arlette Roth, Zohra Riahi, MM. Moudhir Ben Milad, Peter Schulz et Sekik.

ÉPIGRAPHIE ET PALÉOGRAPHIE ARABES

Directeur d'études : Mme Janine Sourdel-Thomine

Les souhaits des auditeurs, en majorité nouveaux et désireux d'acquérir une connaissance méthodique des grandes étapes de l'évolution de l'écriture arabe tout en s'initiant au déchiffrement de spécimens caractéristiques, a imposé cette année encore — et ce sera le cas tant qu'on n'aura pu établir un enseignement séparé à l'usage des débutants — de réserver la première conférence à des exposés et exercices où ne pouvait trouver place l'étude de la question plus limitée auparavant mise au programme. Sans s'attacher cependant à évoquer dans son ensemble, comme on l'a fait parfois, l'histoire tout entière des graphies arabes, il a semblé préférable d'orienter les efforts vers une présentation de l'écriture archaïque dite coufique aux époques umayyade et ʿabbāside et de ses divers aspects envisagés successivement d'après les témoignages des inscriptions et des manuscrits.

L'initiation à la lecture de ces textes difficiles offrait d'une part l'occasion d'excellents travaux pratiques. Elle ouvrait d'autre part l'accès à un ensemble de documents variés dont la forme extérieure sobre, mais soignée, et le contenu encore simple permettent de comprendre bien des transformations ultérieures du décor et du formulaire des documents et inscriptions. Elle permettait enfin de grouper, après les généralités indispensables à toute approche de la paléographie et de l'épigraphie arabes, quelques séries de remarques portant sur des questions d'un particulier intérêt.

On revint ainsi à loisir sur le problème de l'origine des caractères arabes ou proto-arabes les plus anciens, auquel il avait été déjà fait allusion l'an dernier à propos de la théorie récemment élaborée par J. Starcky et J.-T. Milik. Rappelons que la position de ces deux savants, qui refusent d'admettre la filiation jusqu'ici communément acceptée du nabatéen à l'arabe, fait suite à leurs recherches sur des textes nabatéens tardifs (papyrus et inscriptions) où ils n'ont pas découvert de tendances vers la cursive

ainsi qu'ils s'y attendaient et à partir desquels ils ont mis en cause les formes rares ou suspectes attribuées à des graffites du Sinaï d'après des relevés trop souvent fantaisistes. Certes leur seconde affirmation, celle que « l'écriture arabe archaïque », étant relativement homogène, dérive tout entière du syriaque tel qu'il était écrit dans la capitale lakhmide », reste encore aujourd'hui non démontrée, faute de vestiges subsistant dudit prototype. Mais les comparaisons d'ordre paléographique qu'ils invoquent, en se référant à des tracés de lettres syriaques qui proviennent de textes ou inscriptions d'autres régions, paraissent à bien des égards probantes et, en tout état de cause, leur suggestion a le mérite de s'accorder avec des conditions historiques qui opposaient à l'ancienne opinion d'irréductibles difficultés : il restait en effet jusque-là inexplicable que les Arabes, voulant noter leur langue, aient emprunté les signes nécessaires à un alphabet déjà tombé en désuétude et dans un territoire où des ruines abandonnées continuaient seules à porter témoignage de la puissance nabatéenne disparue. S'il faut, pour le moment, suspendre son jugement jusqu'à ce que de plus longues investigations, menées conjointement par des spécialistes du syriaque et de l'arabe, aient enfin permis d'atteindre à des conclusions sûres, on ne saurait déjà que se féliciter de l'utile travail critique accompli par J. Starcky et J. T. Milik dans un domaine jusqu'ici trop négligé.

Ce fut ensuite sur les problèmes de classement des écritures « coraniques » les plus anciennes que l'on choisit d'attirer l'attention des auditeurs, en même temps que l'on insistait sur l'importance des données fournies à cet égard par des documents contemporains exactement datés, les stèles funéraires à épitaphes qui sont conservées en Égypte à de multiples exemplaires et susceptibles de servir de base à l'établissement de tableaux alphabétiques. On pouvait à cette occasion aborder les questions de méthode posées par l'épigraphie arabe de la période. On les fit suivre de l'étude de quelques manuscrits non coraniques pourvus de ces signatures de copistes et autres mentions auxquelles il importe que les nouveaux catalogues de manuscrits arabes acceptent de réserver une place suffisante dans la description extérieure des ouvrages.

Le travail de cette conférence a été régulièrement suivi par un groupe actif et zélé où quelques étrangers préparant un doctorat d'État à la Sorbonne, M. Ibrahim CHABBOUH (Tunisie), pendant le premier semestre, et M. Joseph SADAN (Israël), pendant

le second, se sont joints à deux bibliothécaires du Cabinet oriental à la Bibliothèque nationale, M. Michel Boisset et M[lle] Yvette Sauvan, ainsi qu'à des étudiants de licence également intéressés par cette formation spécialisée, M[lles] Danielle Contrepois et M.-D. Fade, MM. Philippe Allain, K.N. Baladi, André Ferret et Braulio Justel (Espagne). Une candidate au diplôme d'études supérieures, M[lle] Ferhat (Maroc), a assisté aux dernières séances.

L'abondance des questions que l'on se proposait d'autre part de traiter à la deuxième conférence a contraint de diviser son programme en deux parties distinctes.

Pendant le premier semestre ont été abordés les résultats de recherches d'ordre à la fois archéologique et épigraphique, qui ont permis de dégager les grands traits des habitudes ornementales en usage pour la décoration extérieure des documents ġūrides d'Afghanistan : jeux de briques en relief faisant corps avec le gros œuvre ou mosaïques de briques aux menus éléments collés sur un lit de plâtre et parfois enrichis de simples sculptures de stuc. Les exemples étudiés, choisis notamment sur les parois du minaret de Ǧām/Fīrūzkoh, conduisirent à souligner la qualité des stylisations florales et des entrelacs géométriques dominant parmi les motifs de ce décor tapissant, motifs qui présentent de très nets rapports avec ceux des décors salǧūqides en Iran comme en Anatolie et qui, à cet égard, intéressaient tout particulièrement une jeune archéologue turque, M[lle] Özden Süslü.

Quelques séances ont été aussi consacrées à un bilan critique de récentes études touchant des édifices ou des sites de fouilles islamiques, en Algérie et en Tunisie notamment, tandis qu'on s'attachait à caractériser l'œuvre accomplie par K. A. C. Creswell — à propos de la publication du volume de mélanges dédié à ce savant — et que le volume de photographies documentaires d'un extrême intérêt, provenant surtout d'Iran et d'Asie Centrale, que viennent de réunir et de commenter D. Hill et O. Grabar méritait une longue mention.

Une séance fut également réservée à la claire et suggestive présentation que M. Alexandre Lézine, maître de recherche au C.N.R.S. et fouilleur actuellement résidant à Aix-en-Provence, voulut bien nous faire sur ses plus récents travaux touchant l'architecture des mosquées aġlabides du IX[e] siècle.

M[lle] Özden Süslü a en outre entretenu le directeur d'études du premier développement de ses recherches en vue d'une thèse de III[e] cycle. Après avoir dressé l'inventaire détaillé des céra-

miques ottomanes conservées dans les musées de Paris, en précisant certaines identifications d'après son excellente connaissance des pièces comparables conservées en Turquie, elle est décidée à faire porter ses efforts sur l'analyse et le classement de leurs motifs décoratifs.

Ce cycle de conférences a été suivi assidûment par Mlles D. Contrepois et Y. Sauvan, ainsi que par MM. M. Boisset et I. Chabbouh (pour ce dernier dans la mesure de sa présence à Paris), auxquels se sont joints un peu plus tard Mlle Monique Kervran, étudiante en histoire et histoire de l'art, et M. J. Sadan. M. Amor Saïdi, occupé à la rédaction de sa thèse de IIIe cycle, a eu néanmoins le mérite de faire quelques apparitions.

Au deuxième semestre, à partir du moment où les auditeurs commençaient à être familiarisés avec l'écriture archaïque, on a pu aborder la lecture d'un texte inédit ancien, de déchiffrement difficile et particulièrement remarquable du point de vue paléographique. Il s'agissait d'un écrit anonyme et incomplet, conservé sur un petit cahier de dix feuillets en parchemin et appartenant à la collection des documents damascains du musée des Arts turcs et islamiques d'Istanbul, dont l'exploitation méthodique a été entreprise depuis trois ans et au cours de missions successives, par le directeur d'études et M. Dominique Sourdel. M. D. Sourdel, qui doit donner prochainement de ce texte une édition et traduction annotée dans la *Revue des études islamiques*, l'a identifié comme un fragment important d'un ouvrage de polémique anti-chrétienne rédigé vraisemblablement en Palestine dans le cours du IIIe/IXe siècle et susceptible de s'insérer dans une tradition critique et apologétique bien connue, tout en s'y faisant remarquer par l'originalité de sa composition et de ses arguments ainsi que par l'abondance de ses citations évangéliques relativement exactes.

Lors du travail poursuivi à la conférence on a pu mettre à profit les recherches et rapprochements effectués par M. D. Sourdel pour la compréhension de passages souvent obscurs et déformés par un copiste ignorant. Il n'était point question cependant d'insister sur le contenu de cette épître, intéressante surtout à étudier dans son contexte historico-religieux, et les remarques ont été essentiellement orientées, soit vers les problèmes de critique textuelle se posant à partir d'un *unicum* défectueux, soit vers les caractéristiques d'une écriture qui relève d'un type analogue — quoique en plus cursif — à celui de l'écriture coranique dite

« semi-coufique » ou « brisée » et qui se rapproche également de l'écriture utilisée dans certains manuscrits arabes chrétiens. Un détail significatif, la notation du *qāf* par un point au-dessous de la ligne, apparente ce manuscrit à des manuscrits palestiniens des IIIe ou IVe siècles de l'hégire.

Au déchiffrement de ce texte ont pris part Mlles D. Contrepois et Y. Sauvan, MM. M. Boisset, A. Ferret, B. Justel et J. Sadan, tous auditeurs dont les tentatives perspicaces d'interprétation ont animé la conférence.

Pendant ce temps l'activité de Mlle Solange Ory, chef de travaux au Centre d'épigraphie et de paléographie arabes, était principalement orientée vers la poursuite des travaux de classement entrepris par ses soins depuis déjà deux ans à Genève et Istanbul.

A Genève l'achèvement de la photothéque de consultation des clichés Max Van Berchem met désormais de manière commode à la disposition des savants intéressés un lot de près de 4.000 documents. Il a fallu ensuite entamer la seconde moitié du projet, à savoir le regroupement parallèle, dans des dossiers également classés par localités selon un ordre alphabétique, du contenu de dossiers manuscrits jusque là éparpillés en divers paquets et enveloppes et comportant essentiellement des copies d'inscriptions, parfois élaborées et accompagnées de commentaires, ainsi que de nombreuses notes d'ordre archéologique ou historique.

A Istanbul a été continué le catalogue détaillé des fragments coraniques sur feuillets de parchemin appartenant à la collection damascaine du musée des Arts turcs et islamiques. Le chiffre de 800 pièces inventoriées a été atteint et les particularités paléographiques des écritures notées avec une minutie qui doit faciliter l'établissement postérieur de tableaux alphabétiques détaillés. Une annexe à cette entreprise de longue durée vient d'être publiée par Mlle S. Ory sous forme d'un imposant article accompagné de dessins et intitulé *Un nouveau type de muṣḥaf. Inventaire des Corans en rouleaux de provenance damascaine conservés à Istanbul,* dans *Revue des études islamiques,* XXXIII, 1965.

Les travaux personnels de Mlle S. Ory en vue d'une thèse de IIIe cycle ont d'autre part continué de porter sur la collecte critique et le commentaire des inscriptions de la ville syrienne de Bosra dans le Hauran. Les progrès de ses recherches, qui visent à une vérification méthodique des déchiffrements d'iné-

gale valeur publiés jusqu'à ce jour en ordre dispersé, mais qui ont été aussi pour elle l'occasion de découvertes neuves et intéressantes, ont fait l'objet de divers entretiens avec le directeur d'études et lui ont permis d'apprécier les qualités de méthode et d'intelligente persévérance déployées par M[lle] S. Ory dans ses enquêtes sur le terrain.

Le directeur d'études a publié au cours de l'année scolaire :

Le testament politique du Shaikh ʿAlī al-Harawī, dans *Arabic and Islamic Studies in Honor of Hamilton A.R. Gibb,* Leyde, 1965, p. 609-618.

Le classement des documents Max Van Berchem, à Genève dans *Revue des études islamiques,* XXXIII (1965), p. 195-197.

En collaboration avec D. Sourdel : *A propos des documents de la grande mosquée de Damas conservés à Istanbul. Résultats de la seconde enquête,* dans *Revue des études islamiques,* XXXIII 1965, p. 73-85.

En collaboration avec D. Sourdel : *Trois actes de vente damascains du début du* IV[e]/X[e] *siècle,* dans *Journal of Economic and Social History of the Orient,* VIII-2 (1965), p. 164-185.

En collaboration avec D. Sourdel : publication d'un ouvrage posthume de Jean Sauvaget, *Introduction à l'étude de la céramique musulmane,* paru sous forme d'un article dans la *Revue des études islamiques,* XXXIII (1965), p. 1-72 (p. 69-72, postface).

PHILOLOGIE ET LITTÉRATURE BERBÈRES

Chargé de conférences : Mme Paulette Galand

Les premières conférences ont été consacrées à un aperçu historique des études berbères, avec des indications bibliographiques et l'explication de certains textes anciens comme l'*Oratio dominica* en chleuh, recueillie par Jezreel Jones et éditée par J. Chamberlayne (1715), et à une étude des problèmes pratiques de notation. Pour cette étude, qui concernait plus particulièrement l'un des auditeurs, chargé de mettre au point un système de notation pour une collecte de contes maghrébins — entreprise par un groupe de recherche dépendant du C.N.R.S. —, nous avons essayé de montrer comment l'analyse phonologique permettait d'organiser les données phonétiques et d'aboutir à un système de notation économique. L'examen de la morphologie du verbe a ensuite permis de faire ressortir l'unité de la « langue berbère » au travers des différents parlers et de dégager quelques traits propres au chleuh.

Dans les exposés suivants, nous avons fait un inventaire rapide de la littérature chleuh, esquissé les problèmes que posent les manuscrits en caractères arabes, écouté et commenté des enregistrements de chants villageois (chants de dépiquage, de quête, de moulin, de mariage). Une étude du motif de *lkibr* « l'orgueil face aux hommes et face à Dieu », à travers un traité de morale islamique, écrit au début du XVIIIe siècle, *l'Océan des Pleurs*, d. 240 et suiv. de l'édition Stricker, une chanson de trouveur (Stumme, *Dichtung und Gedichte der Shluḥ*, v. 252 et suiv.), un chant de divertissement de femmes et un chant de moulin (inédits), a montré qu'il n'y a pas de solution de continuité entre la poésie écrite des clercs, la poésie professionnelle des trouveurs et la chanson villageoise.

Une fois la tradition berbère de *Job* située dans cet ensemble, nous avons lu deux poèmes chleuhs de *Job :* l'un, du trouveur Ḥmd Lmntagi, vient d'un enregistrement commercial sur disque, datant de quelques années; l'autre, du *ṛṛays* Karṭuš, m'a été dicté et partiellement chanté par un de ses élèves, également chanteur

professionnel. L'étude et la comparaison de ces deux textes avec un troisième, que je tiens d'un autre trouveur, et avec des fragments, déjà publiés ou inédits, de prologue de la *lqiṣt n yub*, ainsi qu'avec des légendes de Job en prose, permettent de conclure à l'existence d'une version chleuh de la légende de Job, qui possède ses caractéristiques propres en regard des récits sur Job transmis par les auteurs musulmans de langue arabe. Certains traits et l'allure dramatique générale du *Job* chleuh le font très proche du *Job* des *Leyendas moriscas sacadas de varios manuscritos...*, en langue espagnole mais destinées à des auditoires musulmans, que F. Guillén Robles a publiées en 1885-1886. Il faut sans doute chercher le modèle du *Job* chleuh dans cette version morisque ou une version refaite en arabe, au Maroc, d'après la version morisque, plutôt que dans un ancêtre commun à la version morisque et à la version chleuh. L'histoire des Morisques, refoulés d'Espagne au Maroc, ne s'opposerait pas à cette hypothèse; une tradition berbère, qui considère ces poèmes de Job comme des chants originaires du Tazeroualt (le pays de Sidi Ḥmd u Musa, grand marabout du XVIe siècle), c'est-à-dire comme des chants réputés anciens, la mention, également, dans une notice de manuscrits, d'un poème chleuh de Job, qui remonterait au XVIIe siècle, peut-être même au XVIe, iraient dans le même sens.

Enfin, sur l'enregistrement du Mntagi, nous avons examiné de façon précise les rapports de l'accompagnement musical et de l'agencement du texte, poursuivant ainsi notre étude sur l'importance des faits de démarcation — dont le prologue et la conclusion ne sont que des cas particuliers — dans cet art de diffusion orale qu'est la poésie chleuh.

MM. G. Grandguillaume et T. Penchoen ont participé assidûment à ces conférences, qu'ils ont fait bénéficier de leur expérience ethnologique et linguistique. Au début de l'année scolaire, M. K. Brown, ancien élève de l'Université de Californie, s'était joint à eux avant de partir pour le Maroc où il se consacre à une étude sociologique.

HISTOIRE DES RELATIONS ENTRE LE MAROC ET LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

Chargé de conférences : M[lle] Chantal DE LA VÉRONNE,
directeur de la Section historique du Maroc

Les premières conférences ont été consacrées à l'exposé du parallélisme entre l'installation des Idrīsides et des Umayyades en Occident; puis à partir de décembre nous avons étudié et préparé pour l'édition une série de documents destinés à former le premier fascicule du tome VII de la *2e série* (France), des *Sources inédites de l'histoire du Maroc.*

Ces documents peuvent être répartis en deux groupes : d'abord ceux qui concernent la suite de l'avanie de 1716 (étudiée dans le tome VI de la même collection, Paris, 1960) entre les années 1718 et 1721, ensuite ceux qui traitent des relations anglo-hispano-marocaines pour cette même période.

Le tome VI de la *2e série* (France), des *Sources inédites de l'histoire du Maroc* (publié par Philippe de Cossé Brissac) prenait fin avec des documents de l'année 1718 dont une grande partie concernait l'avanie subie par la « nation française » de Salé à la suite des incidents de 1716 et qui avait ruiné tous les commerçants. Parmi les nombreux documents relatifs à cette affaire, qui tous seront cités et étudiés dans notre recueil, nous avons retenu, à fin de publication intégrale :

1° Un projet d'arrêt du Conseil d'État (Paris) pour dédommager les sieurs Coutille et Blanc, marchands de Salé (avant septembre 1718);

2° Un inventaire des marchandises saisies dans les magasins de ces commerçants avec leurs prix et la liste des commanditaires de la firme (19 septembre 1718). Ce document très intéressant a permis d'étudier la vie de la colonie française de Salé;

3° Deux lettres du chancelier du consulat de France à Salé, l'une du 22 septembre 1718 envoyée à l'ex-consul de France dans ce même consulat (supprimé depuis le 2 mai 1718), La Magdeleine, alors résidant à Cadix, où il essayait d'obtenir l'aide financière de la « nation française » de Cadix; l'autre du 6 février 1719, adressée à la Chambre de commerce de Marseille et l'informant de l'abandon de l'Échelle de Salé;

4° Une attestation des marchands de Salé, Pierre Brouillet et Claude Seignoret relative au droit de tonnelage (14 octobre 1718).

Dans l'autre série de documents, signalons :

1° Une lettre du consul La Magdeleine au Conseil de marine contant les démêlés de l'ambassadeur d'Angleterre Norbury avec le gouvernement de Meknès et son renvoi à Gibraltar (30 avril 1718);

2° Une lettre de Partyet, consul de France à Cadix, au Conseil de marine : la paix n'est pas rétablie entre le Maroc et l'Angleterre, le commerce de la colonie française de Cadix périclite (2 mai 1718);

3° Un mémoire du Conseil de marine adressé à l'abbé Dubois qui relate une série d'incidents provoqués par les Anglais contre les navires français se rendant au Maroc : les cargaisons sont saisies et certains bateaux emmenés à Gibraltar (18 décembre 1718);

4° Une traduction française du traité de paix et de commerce anglo-marocain de janvier 1721;

5° La liste des présents remis par l'ambassadeur d'Angleterre, Ch. Stewart, à Moulay Isma'īl et à son entourage en juillet 1721; on connaît ainsi la composition de la cour de Meknès et du gouvernement marocain. Cette liste complète l'ouvrage de John Windus, *A journey to Mequinez... in the year 1721*, London, 1725.

Nous avons également étudié en dehors de ces deux groupes de documents un mémoire sur le commerce de la «nation française » de Cadix avec le Maroc, interdit par le gouvernement espagnol (22 octobre 1718), et enfin un dossier sur l'expédition de Cassard qui devait reconnaître les côtes marocaines en 1720.

Ces divers documents proviennent soit des Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille (série J), soit des Archives nationales (fonds des Affaires étrangères, série B^1), soit des Archives des Affaires étrangères (Mémoires et documents).

M. Kenneth Brown, professeur à l'Université de Los Angeles, a suivi les premières conférences avant son départ pour le Maroc; M. Antonio Dias Farinha, licencié ès lettres (histoire) de l'Université de Lisbonne, a assisté avec une très grande assiduité à l'ensemble des conférences et a participé à l'établissement des analyses et des notes de plusieurs documents. Mlle Annie de Courlon en début d'année, Mlle Josée Balagna dans le cours des 2e et 3e trimestres, ont également participé aux travaux. Mme Françoise Durand est venue prendre conseil du chargé de conférences pour la préparation de sa thèse d'École des chartes, soutenue avec succès en mars 1966 : « Les relations de la France et du Maroc sous le consulat de Louis Chénier (1767-1782) ».

Publications du chargé de conférences au cours de l'année scolaire :

Formation topographique des villes hispano-mauresques, dans *Bulletin philologique et historique* (année 1961), Paris, 1964, 14 p.

Acconage et « Caravelas de cona » (en collaboration avec Simone Lamotte), dans *Revue d'histoire économique et sociale,* XLIIe vol., année 1964, nº 4, p. 601-602.

État actuel des recherches exécutées par la Section historique du Maroc, dans *Atti del Iº Congresso Internazionale di Studi Nord-Africani,* Cagliari, janvier 1965, 14 p.

Le chargé de conférences a été nommé, en décembre 1965, directeur de la Section historique du Maroc, à Paris.



PHILOLOGIE GRECQUE

Directeurs d'études :

MM. Pierre Chantraine, *membre de l'Institut*
Henri Marguerite, Jean Irigoin et Olivier Masson

Maître-assistant : M. Gabriel Rochefort

Chargé de conférences : Mme Suzanne Daniel

Conférences de M. Pierre Chantraine *membre de l'Institut*

On ne s'est pas lassé cette année d'explorer le vaste champ offert à la recherche par l'histoire du vocabulaire grec.

1. Dans une première série de leçons on a examiné tout ce qui se rapportait au verbe ἔχω « avoir » et aux mots qui s'y rapportent. D'abord ce verbe lui-même dans sa morphologie avec les problèmes posés notamment par son vieux parfait συνοκωχότε et peut-être ἐπώχατο. On a également étudié les présents parallèles, ἴσχω, ἰσχάνω, etc. Bien entendu on a posé le problème de la fonction propre du verbe ἔχω, de la naissance du sens «avoir» en s'appuyant sur l'article d'A. Meillet dans l'*Antidoron Wackernagel* et sur celui de M. É. Benveniste dans le *BSL,* t. 55 (1956) : le sens de possession constitue un « être à » renversé, ce qui rend compte de l'importance des emplois intransitifs. Il a fallu également examiner la variété des formes à préverbes. Les composés proprement dits ont été étudiés, notamment ceux dont le premier terme est ἐχε- avec des termes aussi remarquables que ἐκε-χειρία « suspension d'armes », ou ἐχε-νηίς nom de la *remora* petit poisson qui s'accroche au navire et en ralentit la marche. Le thème ἰσχε- comme premier terme n'apparaît qu'une fois dans le terme technique ἰσχέ-θυρον à Delos. La dérivation est riche, diverse de sens et de structure variés avec des mots comme ἔχμα « barrière, appui » (en mycénien déjà avec l'ortho-

graphe *ekama*), ἕξις, mais aussi σχέσις qu'il y a lieu de distinguer. On n'a pas manqué de recenser les composés en -οχος, ἡνίοχος, σκηπτοῦχος, etc., sans oublier le mycénien *kotonooko*, les adverbes ἔξοχον, ἔξοχα étudiés par M. Leumann etc. Enfin la série remarquable de ἀνοκωχή « cessation, suspension d'armes, mise en panne d'un navire », etc. Nous ne donnons ici que quelques points marquants d'un long exposé.

2. La publication d'un livre récent, *Ananke* par M. Schreckenberg a servi de point de départ pour une nouvelle étude de ce mot important et difficile. M. Schreckenberg a bien vu que ἀνάγκη ne se réfère originellement ni à une obligation, ni à une fatalité, mais exprime proprement la notion de lien. D'où l'emploi pour l'esclavage, les prisonniers de guerre, etc.; dans un autre domaine pour un lien logique; dans un domaine encore différent pour les liens de parenté par alliance. M. Schreckenberg exploite cette vue juste (que nous avions adoptée nous-même avant de le lire) mais il l'exploite avec quelque excès; on hésite à le suivre lorsqu'il enseigne que dans *Od.* 9, 938 les compagnons d'Ulysse sont enchaînés et sous le joug; et on l'abandonne complètement lorsqu'il propose une étymologie sémitique qui n'est obtenue que par des acrobaties inadmissibles. Il faut d'ailleurs avouer que lorsque nous avons examiné les diverses étymologies énumérées chez Frisk nous n'avons pu en adopter aucune et nous avons conclu par un *non liquet.*

3. Dans la dernière partie de l'année scolaire nous avons essayé de préciser ce que l'on sait du macédonien. Le problème a été embrouillé par des arrière-pensées politiques, conscientes ou non. Voici ce qui nous est apparu. Il a existé une langue macédonienne franchement distincte du grec dont nous n'aurons jamais aucun texte écrit et que nous ne connaissons que par quelques gloses plus ou moins bien transmises comme ἀϐροῦτες· ὀφρῦς Μακεδόνες. Mais la plupart des termes donnés par les Anciens comme macédoniens sont en fait des mots grecs empruntés par l'armée et l'administration, la « classe dirigeante » s'étant hellénisée de bonne heure. On a ainsi examiné ἄγημα, ἐλέατρος, ἑταῖροι et des anthroponymes, en s'attachant surtout à Ἄδυμος qui a été étudié en détail.

La conférence a été suivie par quinze à vingt auditeurs bien préparés, notamment, Mme Alexandre qui a brillamment soutenu avec M. Marrou une thèse de IIIe cycle consistant dans

l'édition d'un traité de Philon. Mme Kyritsos, Mme Lebeau, M. Perpillou, Mme Simondon, tous assistants à Paris ou en province; des chercheurs de qualité comme Mlle Cadell dont les *Papyrus de la Sorbonne* viennent de paraître, le P. Aubineau qui vient de publier le *De Virginitate* de Grégoire de Nysse. M. Leroux, Mlle Favrelle, Mme Masson qui a brillamment soutenu une thèse de IIIe cycle sur les anciens emprunts sémitiques en grec, Mme et Mlle Regnot, Mlle Pilon, M. Christol. Parmi les étrangers MM. Atsalos et Evangelinos (Grèce), M. Beck (États-Unis), Mme Lecco-Mandić (Yougoslave), qui a apporté au directeur d'études une précieuse collaboration, Mlle Cardoso (Brésilienne), etc.



Conférences de M. Jean Irigoin

L'an dernier, la première conférence avait porté sur les origines de l'écriture minuscule et sur son évolution au cours des ixe et xe siècles. Il a paru bon, cette année, d'étudier les manuscrits copiés durant la même période, en se plaçant à des points de vue différents : manuscrits contenant des textes apparentés; manuscrits copiés par un même scribe ou dans le même centre; manuscrits copiés dans la même région; manuscrits copiés pour le même collectionneur; manuscrits présentant le même type d'écriture.

On a ainsi examiné tout à tour les manuscrits scientifiques du ixe siècle, dont on a précisé la date et déterminé la filiation; les deux collections philosophiques du ixe siècle (Aristote, Platon et leurs commentateurs); les premiers manuscrits copiés au monastère de Stoudios, à Constantinople; la bibliothèque d'Aréthas, archevêque de Césarée de Cappadoce; les manuscrits copiés sur la côte occidentale de l'Asie Mineure; la minuscule bouclée du xe siècle et son aire d'emploi; les manuscrits copiés par Éphrem, moine à Constantinople vers le milieu du xe siècle, et ceux qui peuvent être attribués au même centre, un monastère de la capitale non encore identifié. On a terminé en étudiant quelques manuscrits d'auteurs classiques (Aristote, Strabon, Dion Cassius), dont une analyse attentive permet de reconnaître la constitution primitive, et en cherchant à déterminer leurs relations avec les autres témoins, directs ou indirects, de la tradition.

On a systématiquement essayé d'utiliser l'ensemble des données objectives offertes par les manuscrits : préparation du parchemin, ordonnance des cahiers, encre et écriture, décoration, sans négliger les confirmations qu'apportent l'étude philologique du texte et l'histoire ultérieure du manuscrit (localisation dans une bibliothèque, restauration, reliure, copies successives, etc.). M. G. Rochefort, maître-assistant, a fourni une utile contribution en analy-

sant méthodiquement l'écriture d'un bon nombre des manuscrits étudiés. Un auditeur, M. R. BALADIÉ, a fait un exposé remarqué sur la tradition, directe et indirecte, de Strabon.

A la seconde conférence, on a poursuivi l'enquête commencée l'année précédente à propos du Corpus hippocratique. L'étude des cinq plus anciens témoins du Corpus, copiés entre le début du Xe siècle et la fin du XIIe, a permis d'établir que les collections les plus importantes, celles du *Marcianus gr.* 269 (M) et celle du *Vaticanus gr.* 276 (V), ont été constituées assez tard, à partir de collections plus réduites, comparables à celles qu'offrent les trois autres témoins (*Parisinus gr.* 2253 [A], *Laurentianus* 74, 7 [B], *Vindobonensis med. gr.* 4 [θ]). On a cherché alors à restituer des sous-ensembles, petites collections qui apparaissent telles quelles dans deux témoins ou plus, et présentent les mêmes traités soit dans le même ordre, soit avec des interversions; c'est le cas, par exemple, des dix premiers traités du *Vindobonensis*, qui sont groupés dans le *Marcianus*, avec décalage des deux premiers, ou des quatre premiers traités du *Laurentianus*, qui forment un bloc dans le *Vaticanus*. L'étude du *Vaticanus*, tenant compte du travail de C. D. Lienau (dissertation de Kiel, 1963), a permis de reconstituer, grâce à l'examen des lacunes et des transpositions de texte, le contenu et la mise en pages du modèle utilisé pour la première partie du *Vaticanus* (Va); il semble que sa présentation était très proche de celle du *Vindobonensis*, mais on ne peut exclure l'hypothèse d'un modèle en onciale, d'autant plus que Va remonte à une translittération particulière.

On a alors abordé l'étude du problème, difficile et controversé, des *recentiores*, témoins qui paraissent issus du *Marcianus* avant la grave mutilation dont il soufre. Des travaux récents, notamment ceux des élèves de H. Diller, les livres d'A. Rivier et de B. Alexanderson, et deux articles de R. Joly, ont permis de faire le point sur l'état des recherches. Plutôt que de tenter une enquête personnelle à partir des données fournies par nos devanciers, il a paru bon de reprendre le problème directement sur les manuscrits, à propos d'un traité qui n'avait pas été encore étudié; cette méthode offrait l'avantage supplémentaire d'initier au travail de l'édition les auditeurs, fort nombreux, qui n'en avaient pas encore pratiqué la technique. Plusieurs séances ont été réservées à la collation des manuscrits (une quinzaine au total, dont chacun était confié à un ou deux auditeurs), à la discussion des fautes et à la rédaction d'un apparat critique provisoire; on a essayé à partir de là d'établir un stemma schématisant les relations des

témoins. En complément à la série de notices des manuscrits hippocratiques donnée l'an dernier, M. B. Atsalos a présenté le *Parisinus gr.* 2146 et M. N. Evangelinos le *Parisinus gr.* 2145. Le premier exposé a fourni l'occasion d'une mise au point sur les manuscrits de Michel Damaskinos et sur ceux de Constantin Mesobotès; quant au second, il a permis à un autre auditeur, M. P. Bertrac, de reconnaître dans le copiste du manuscrit d'Hippocrate le scribe d'un manuscrit de Diodore de Sicile conservé à Venise (*Marcianus gr.* 376) : l'étude de l'écriture et l'examen codicologique (filigranes du papier, confection et signatures des cahiers, mise en pages, etc.) confirment la communauté d'origine des deux manuscrits.

En étudiant les problèmes que pose la préparation d'une édition critique, on a présenté deux méthodes mathématiques de classement des manuscrits : celle des PP. Canivet et Malvaux (*La tradition manuscrite du* Περὶ τῆς θείας ἀγάπης, *Byzantion*, t. 34 [1964, paru en 1965], p. 385-413) et celle de Dom Froger, dont on a un bon exposé dans le dernier numéro du *Bulletin d'information de l'Institut de recherche et d'histoire des textes* et qui fera prochainement l'objet d'une thèse de l'École.

Les deux conférences ont été suivies régulièrement par un groupe d'auditeurs bien formés, dont plusieurs enseignent déjà en Faculté : M. B. Atsalos (Hellène), M. R. Baladié, Mme J. Bertier, M. P. Bertrac, Mlle M. Boulmer (1er semestre), M. J.-P. Bourgeau (Canadien), M. R. Clavaud, M. N. Evangelinos (Hellène), Mlle S. Follet, Mme M.-Cl. Galpérine, Mlle D. Ginestet, M. P. Goukowsky, Mme Cl. Guillaumont, M. J. Jouanna, Mlle D. Jourdan, M. P. Kucharski, M. B. Langlois, Mlle A.-M. Malingrey (1er semestre), M. J. Métayer, M. M. Papathomopoulos (Hellène), le P. J. Paramelle (1er semestre), Mlle A. du Pasquier, M. P. Petitmengin, Mlle N. Pilon (1er semestre), Mlle A. Prost (1er semestre), Mlle H. Sarian (Brésilienne), M. S. Stanitsas (Hellène), M. P. Thillet, M. A. Wartelle. Quelques auditeurs ont fait des apparitions irrégulières, notamment Mlle S. Ikonomou (Hellène), Mlle M. Koukoulès (Hellène), Mlle M.-Th. Olivier, M. M. Patillon et M. G. Schroeder. Tout au long de l'année, M. G. Rochefort a bien voulu assister aux deux conférences.

Mlle H. Sarian a poursuivi ses recherches en vue de sa thèse de l'École. Mme Cl. Guillaumont, MM. B. Atsalos, R. Clavaud et N. Evangelinos achèvent leurs thèses de IIIe cycle.

*
* *

Les travaux pratiques de paléographie grecque ont été dirigés par M. G. Rochefort. Destinés à des catégories différentes d'auditeurs, ils offrent aux débutants une étude d'ensemble de la minuscule, d'après des manuscrits de lecture aisée, alors que ceux qui sont déjà initiés peuvent se perfectionner en abordant des manuscrits plus difficiles. Outre un bon nombre d'auditeurs des deux conférences, un groupe compact de débutants et de chercheurs déjà confirmés ont pris part à l'une ou à l'autre des séries de travaux pratiques; parmi eux, on citera : M. F. Amada (Cameroun), M. P. Bonfils, M. M. Casevitz, M. P. Corsetti, Mlle A. Doucakis (Hellène), M. Y. Duval, M. F. Georgeon, M. J. Marcoux, Mlle A. Pouillon, M. J. Prévost, M. J.-F. Rousseau, M. M. Toporkoff, Mme Y. Vernière.

Conférences de M. Olivier Masson

La première conférence, consacrée à la dialectologie grecque ancienne, a eu comme sujet principal le début d'une description systématique du dialecte chypriote. Cette étude, annoncée dans nos *Inscriptions chypriotes syllabiques,* est destinée à figurer dans un ouvrage complémentaire de ce recueil, où seront réunis des textes nouveaux et des suppléments divers, tels qu'un vocabulaire chypriote complet, des index inverses, etc.

La description a commencé par le chapitre de la morphologie nominale. On a examiné en détail les formes de la première et de la deuxième déclinaison, en abordant seulement la déclinaison athématique. On a pris comme point de départ, naturellement, le matériel épigraphique, en revenant à l'occasion sur la constitution du texte de telle ou telle inscription, mais on a aussi utilisé, autant que possible, les gloses chypriotes transmises par les lexicographes.

En outre, suivant les hasards de l'actualité, on a fait connaître par des analyses préliminaires quelques inscriptions chypriotes nouvelles, notamment des découvertes faites durant les fouilles de M. V. Karageorghis, directeur des Antiquités de Chypre. On a insisté sur l'intérêt historique et linguistique de l'épitaphe d'un homme de Salamine (tombe 33 de la nécropole). L'analyse onomastique montre qu'il s'agit d'un Phénicien, *Abdoubalos,* dont le père avait un nom asianique, *Molès.* C'est précisément à l'époque de cette épitaphe que nous connaissons par quelques rares témoignages la présence de tyrans phéniciens à Salamine, dans la seconde moitié du ve siècle. Le nouveau document apporte une confirmation épigraphique remarquable de cette prépondérance des Phéniciens, avant la restauration d'une dynastie hellénique par Évagoras Ier, en 411.

Divers excursus ont été consacrés à des problèmes intéressant certains auditeurs. On a examiné par exemple quelques gloses chypriotes d'origine sémitique, et les formes du préverbe très rare ἐὐ- valant ἐπι- en chypriote, à propos de son existence éventuelle dans le dialecte mycénien. On a étudié l'inscription thessalienne *SEG* XVII, n° 287 (Jeffery, *Local Scripts,* p. 97), qui atteste l'existence d'un mot δικάστωρ et n'avait pas encore

été interprétée d'ensemble d'une manière satisfaisante. Plusieurs recherches d'onomastique mycénienne ont été présentées, d'une part sur le thème des rapports entre l'anthroponymie grecque du Ier millénaire et celle de l'époque mycénienne, d'autre part sur le répertoire des noms propres de Thèbes et les divers problèmes posés par les inscriptions des vases mycéniens de cette ville, en relation avec la préparation par M. Jacques RAISON de son livre intitulé *Les vases à inscriptions peintes de l'âge mycénien et leur contexte archéologique,* qui sera bientôt publié dans la série *Incunabula graeca.* Enfin, on a touché au domaine du vocabulaire grec en général, avec un exposé présenté par Mme Emilia MASSON sur le problème de l'origine du nom βύϐλος, qui serait à séparer définitivement du nom de la ville phénicienne de Byblos, bien que cette étymologie soit devenue traditionnelle.

Pour la seconde conférence, on avait choisi l'étude approfondie d'un suffixe grec n'ayant jamais fait l'objet d'une monographie, à savoir le suffixe -ᾶς, qui est attesté depuis le VIIe siècle avant notre ère et se trouve troujours très vivant en grec moderne (ἁμαξᾶς « cocher », φαγᾶς « glouton », etc.). Ce suffixe pose des problèmes très nombreux (origine, signification, chronologie, diffusion dialectale, formes des cas obliques avec les génitifs divers -ᾶδος, -ᾶτος, -ᾶ(ϝ)ος, -ᾶ). Peu représenté dans les textes littéraires, il doit être étudié surtout à travers la documentation épigraphique et numismatique de régions très variées (noms d'homme, surnoms) et papyrologique (notamment pour la catégorie des noms de métier). En effet, les appellatifs de cette série ne sont pas très nombreux, appartenant à des groupes bien délimités : qualifications péjoratives (καταφαγᾶς « glouton », etc.), noms d'oiseaux (ἀτταγᾶς « francolin »), surtout, avec une grande extension à époque récente, noms de métier ou d'occupation (κλειδᾶς « serrurier », etc.), ces derniers s'étant probablement développés à partir de diminutifs créés pour des composés trop lourds (par exemple ἀργυρᾶς pour ἀργυρο-κόπος, κερνᾶς pour κερνο-φόρος). Les noms propres, eux, deviennent de plus en plus nombreux et variés avec les siècles, les principales catégories étant les hypocoristiques constitués sur des composés traditionnels (Σωκρᾶς de Σω-κράτης, Ζηνᾶς de Ζηνό-δωρος) ; les sobriquets, qui sont en concurrence avec des noms pourvus d'autres suffixes (Μικᾶς en face de Μικίας, Μίκυλλος, etc. ; Στραϐᾶς en face du plus courant Στράϐων, etc.), ou en rapport avec des surnoms de la vie sociale et professionnelle; enfin, des noms d'origine étrangère qui ont été fréquemment hellénisés à l'aide de notre suffixe (noms origi-

naires de la Thrace, de l'Asie Mineure, du monde sémitique, de l'Égypte ou du monde romain).

On donnera ici les principales « têtes de chapitre » de notre enquête. Au début, on a fait un historique de la question, avec sa bibliographie, depuis les grammairiens anciens (Hérodien s'est intéressé à ces formes) jusqu'aux érudits de notre époque (de Lobeck et Letronne à W. Petersen et G. Björck). Puis s'est posée une question préliminaire : le suffixe existerait-il déjà au IIe millénaire en mycénien, comme l'ont supposé certains en proposant des noms propres tels que *Καφαλᾶς (pour Κεφαλᾶς?) ou *'Ιξελᾶς, etc.? On a vu rapidement que ces hypothèses ne reposaient sur rien de solide.

On a commencé ensuite un recensement critique des appellatifs et des anthroponymes dans les dialectes où ils apparaissent, en laissant en principe de côté les formes qui se trouvent seulement à partir de la *koinê.* A) En attique, on connaît un petit nombre d'appellatifs, qualifications péjoratives du type καταφαγᾶς « glouton », et des noms d'oiseaux, notamment chez Aristophane, mais pas de nom de métier. Quant aux noms propres, ils semblent manquer complètement pour la période considérée, les rares exemples offerts par les recueils étant accentués de manière incorrecte ou représentants des noms d'étrangers en Attique; l'absence de tout hypocoristique et sobriquet est notable, en face de la fréquence de telles formes en ionien. B) En arcado-chypriote et pamphylien. *a*) Pour l'arcadien ancien, la documentation est maigre. Cependant, un nom typique pour ce pays, Κερκιδας, est écrit par les modernes Κερκίδας ou Κερκιδᾶς. Il a paru raisonnable de se rallier à la seconde interprétation (Bechtel, en 1898) : un nom de petit métier, *κερκιδᾶς « fabricant de navettes », diminutif du composé *κερκιδο-ποιός (garanti par κερκιδο-ποιική chez Aristote), a dû exister et donner naissance au sobriquet correspondant Κερκιδᾶς, suivant un processus banal. *b*) Pour le chypriote, les témoignages sont plus nombreux. D'une part, l'existence d'une catégorie d'appellatifs est attestée par l'existence d'une glose des Salaminiens, καγρᾶ(ς), équivalent sémantique exact du καταφαγᾶς « glouton » en attique (famille du vieux verbe *γράσμι, γράω, « dévorer », skr. *grásati*); d'autre part, on a une série cohérente de noms propres qui sont pourvus ici d'une flexion originale (génitif -ᾶϝος et -ᾶος, inconnu ailleurs) : ainsi Κιλικᾶς, le plus répandu (sobriquet du type Αἰγυπτᾶς, dont nous avions décelé l'existence en chypriote syllabique, *Festschrift H. Krahe,* 1958, 67 et suiv.), etc.; il existe aussi des noms phéniciens adaptés,

comme *Σαμᾶς, génitif ΣαμᾶϜος. *c*) Pour le pamphylien, la conférence a bénéficié d'un bon exposé de M. Claude Brixhe, qui travaille sur l'épigraphie de cette région. Ici, aucun appellatif connu, mais des noms de diverses catégories : des sobriquets comme Μεᾶς, Μεᾶτυς (correspond à *Μεγᾶς, *Μεγᾶτος) ou Μελανᾶς, -ᾶτυς; des hypocoristiques de composés comme Πελλᾶς, -ᾶτυς (correspondant, avec aphérèse, à Ἀπελλᾶς, -ᾶτος), enfin des noms indigènes adaptés, comme ΚεδειϜᾶς.

Pour le groupe éolien, il semble que seuls le béotien et le thessalien fournissent des exemples anciens, uniquement pour des sobriquets. A) En Béotie, on relève Χαϐᾶς et Στομᾶς (celui-ci connu hors de Béotie), Θειϐᾶς (du type Αἰγυπτᾶς et Κιλικᾶς). B) En Thessalie, situation analogue avec un nom très rare comme Ῥυϐᾶς, à expliquer par éolien ῥυϐός « recourbé », qui doit être ancien et dialectal, malgré la date où nous le saisissons (IIe siècle avant notre ère); on a aussi Στραϐᾶς et Φακᾶς, connus ailleurs.

Dans les dialectes du Nord-Ouest, les exemples deviennent encore plus rares ou d'ancienneté incertaine; du moins l'existence du sobriquet Τριχᾶς nous paraît-elle incontestable à Delphes au début du Ve siècle (inscription rupestre des Labyades, ἐπὶ Τριχᾶ ἄρχοντος, Schwyzer, 320). Quant au domaine dorien, nous n'avons pas eu le temps de l'explorer en détail : il ne semble offrir, d'ailleurs, que des exemples sporadiques.

Enfin, on a abordé l'étude de nos noms dans les territoires ioniens. Chose curieuse, les appellatifs semblent marquer, mais la fréquence des diminutifs et des sobriquets est notable et avait déjà été remarquée (par exemple chez Hérodien). Une première reconnaissance a été limitée au cadre fixé plus haut, c'est-à-dire aux inscriptions dialectales. A Amorgos, l'existence d'un sobriquet archaïque Πυγμᾶς (en rapport, selon nous, avec πυγμή « poing » ou « boxe ») est bien établie pour la première moitié du VIIe siècle : sauf erreur, c'est notre plus ancien témoin. A Milet, il convient de mettre en relief l'existence pour le VIe siècle des hypocoristiques de composés Σωκρᾶς, Νεομᾶς et Ζωγᾶς (tous au génitif ancien en -ᾶδος), dans la grande inscription des *molpoi* (*Delphinion*, n° 122). De tels noms, plus ou moins nombreux suivant la richesse de l'épigraphie dialectale, se retrouvent dans l'onomastique de Colophon (ici, beaucoup d'exemples intéressants), à Érythrées, Éphèse, Téos et Smyrne, ainsi que dans de grandes îles du domaine ionien, Chios, Samos et Thasos, et dans plusieurs colonies ioniennes.

L'enquête préliminaire n'étant pas terminée, on n'a pas voulu

aborder à fond le problème de l'origine du suffixe, qui demeure épineux. La présence précoce et le foisonnement des anthroponymes en -ᾶς en Ionie sont des faits incontestables, mais suffisent-ils à démontrer une origine ionienne de la formation? Comme on l'a vu, nous sommes persuadés de l'existence assez ancienne d'appellatifs en -ᾶς et de noms propres (surtout des sobriquets) dans un bon nombre d'autres dialectes, et il faudra tenir compte de ces constatations.

Les conférences ont été suivies régulièrement par M[mes] Mandić et Masson; MM. Wolfgang Dressler, assistant à l'Université de Vienne, J.-L. Perpillou, assistant à la Sorbonne, J. Raison, chargé de recherche au C.N.R.S. En outre, ont assisté à une ou plusieurs conférences différents visiteurs, français comme MM. Cl. Brixhe, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres de Nancy, et P. Roesch, attaché au C.N.R.S. (Lyon), ou étrangers, M. L. Deroy, professeur à l'Université de Liège, M[lle] Gérard et M. P. Wathelet, assistants à la même Université, M. G.-J. Te Riele, assistant à l'Université d'Amsterdam.

Le directeur d'études a publié au cours de l'année scolaire :

Anthroponymie grecque et dialectologie, III. ἄφενος « *richesses* » *et les noms propres en* -αφένης, *etc.*, dans *Revue de philologie*, III[e] série, XXXIX (1965), p. 235-240.

Quelques vases inscrits de Salamine de Chypre (en collaboration avec Vassos Karageorghis), dans *Kadmos*, IV (1965), p. 146-153.

A propos de deux formules redoublées au locatif, mycénien weteiwetei « *chaque année* » *et* amatiamati « *chaque jour* », dans *Živa Antika* [Skopje], XV, 2 (1966), p. 257-266.

Trois questions de dialectologie grecque : I. *Sur de prétendus emplois de l'adjectif patronymique en* -iyo- *hors de l'éolien;* II. *Connaît-on des exemples épigraphiques de patronymiques en* -δας/-δης *?;* III. *Connaît-on beaucoup d'exemples assurés de génitifs masculins en* -ας *?*, dans *Glotta*, XLIII, 2 (1966), p. 217-234.

Kypriaka, II. *Recherches sur les antiquités de la région de Pyla;* III. *Albâtres inscrits du temple de Golgoi*, dans *Bull. de correspondance hellénique*, XC (1966), p. 1-31.



ARCHÉOLOGIE GRECQUE

Directeur d'études : M. Roland MARTIN

La première conférence est consacrée à l'étude systématique et approfondie des techniques et des formes architecturales. Au cours de la présente année, les recherches ont été orientées vers l'examen des colonnades et de leurs éléments constitutifs, en particulier des supports, colonnes et piliers. On a montré l'intérêt de ne pas s'en tenir aux idées traditionnellement admises en ce domaine et la nécessité de réviser un certain nombre d'opinions sur l'origine et l'histoire des bases et des chapiteaux en particulier en mettant en œuvre toute la documentation : architecturale, épigraphique et picturale (représentations des céramiques). Il apparaît nettement qu'à l'origine les bases ne sont pas liées à un ordre, mais se rencontrent dans tous les types de colonnes; elles s'expliquent par des raisons pratiques : nature des matériaux, rôle et emplacement du support dans l'édifice, habitudes et traditions régionales. On a pu suivre ainsi l'évolution et le développement des bases de colonnes, à peu près sans solution de continuité, depuis les constructions minoennes et mycéniennes jusqu'à la formation des types classiques. On a pu apporter quelques éléments nouveaux à l'histoire de la base historiée ionienne par l'intervention des bases hittites et syro-hittites dont plusieurs exemples inédits se trouvent au musée d'Ankara, et dont les formes se retrouvent dans des éléments de la côte égéenne à l'époque archaïque.

Par les mêmes méthodes on a montré les nuances qu'il importe d'introduire dans l'étude des chapiteaux doriques primitifs. A côté de la forme traditionnelle dite « en miche », à l'échine très aplatie et largement développée, il existe des formes plus trapues, plus épaisses dont on retrouve les vestiges dans les régions périphériques de l'ordre dorique, en particulier dans le dorique d'Asie Mineure et ses dérivations étrusques et italiques. Les plus anciennes représentations peintes de chapiteaux doriques illustrent ce type qui a été supplanté en Grèce continentale par le type en miche. D'autre part l'étude détaillée et précise des

représentations céramiques, associées aux observations techniques faites sur les éléments les plus anciens des ordres grecs, ont permis d'écarter certaines hypothèses sur des chapiteaux en terre cuite, c'est le bois et la pierre qui sont les matériaux d'emploi presque exclusifs.

Dans l'étude de la formation et de l'évolution des chapiteaux ioniques, on a mis en valeur l'importance des valeurs décoratives qui, à l'origine, sont essentielles et ont déterminé la formation des divers types, sans qu'il y ait passage ou dérivation de l'un à l'autre. Elles ont gêné l'extension du chapiteau éolique, peu propre à un important développement des formes et des volumes. On a étudié les conditions d'emploi de ce chapiteau et quelques-unes des formes du développement régional des chapiteaux à volutes verticales qui ont eu un très large développement dans les architectures périphériques, à Chypre, en Phénicie, en Italie méridionale, dans l'architecture punique jusqu'aux époques récentes. Ces recherches ont permis de définir les conditions d'une publication d'un recueil des chapiteaux ioniques, à partir d'une étude critique du volume de A. von Merklin sur les chapiteaux historiés. Les critères de classement suivis par l'auteur ne lui ont pas permis de mettre en valeur des éléments essentiels de ce type architectural : évolution stylistique, choix des sujets, valeur symbolique des représentations, etc.

Quelques conférences ont été consacrées à un examen préalable des problèmes posés par l'histoire de l'entablement. Il importe d'abord de définir avec précision les termes employés dans les textes, en particulier dans les inscriptions, pour désigner les diverses parties de l'entablement. On a constaté que les études récentes sur l'entablement ionique ne tenaient pas compte suffisamment de l'extension beaucoup plus large qu'on ne l'admet de la frise lisse; ses emplois sont anciens, et apparaissent dès le VIe siècle, elle a été trop souvent négligée au profit de la frise sculptée. Les recherches sur l'entablement n'ont pas tenu compte suffisamment de la structure des toits et des charpentes; les deux problèmes sont étroitement liés; ils font l'objet du programme de 1966-1967.

La deuxième conférence avait pris pour objet l'étude des plans et des structures en rapport avec les fonctions de l'édifice. On a commencé par les temples oraculaires. Le point de départ était donné par les installations oraculaires du temple d'Apollon à Claros. L'examen de l'histoire et des formes de la crypte clarienne

a permis de consacrer en particulier plusieurs conférences à l'étude de la forme et de l'emploi de la voûte dans l'architecture grecque. On a pu constater que les conclusions chronologiques trop hâtives doivent être révisées en tenant compte du rôle dévolu à la voûte dans les édifices. C'est d'abord dans les constructions souterraines qu'elle fut utilisée et ici il faut faire remonter son emploi au moins jusqu'au début du IVe siècle (édifices religieux, architecture funéraire, théâtres, etc.), mais l'arcature comme la voûte continue n'apparaissent que tardivement dans les édifices en élévation, par un développement continu à l'intérieur de l'architecture grecque et non sous les influences romaines, comme on le dit parfois. En Italie même, l'emploi de la voûte est relativement récent; il est lié à l'emploi de certains matériaux et il importe de mieux préciser les influences des architectures italiques préromaines.

Envisagés dans cette perspective fonctionnelle, le plan et les détails du temple de Didymes se comprennent et s'expliquent; on a tiré ici un grand parti des publications de *Didyma* I et II, architecturale et épigraphique. La conclusion de cette conférence nous a amené à reprendre en détail les problèmes relatifs à l'installation oraculaire de Delphes, à la lumière des études et des recherches récentes sur l'architecture et la topographie du sanctuaire delphique. Il a été possible de mieux saisir les étapes et les dispositions architecturales du temple et de ses abords à partir des données primitives sur l'oracle qui fut d'abord associé à Castalie et à sa gorge, pour être ensuite transposé et enfermé dans le dispositif architectural lié à l'installation d'Apollon dans son sanctuaire à la fin du VIIIe siècle. Des détails d'architecture montrent que le dispositif du temple du VIe siècle était autre que celui du IVe siècle, et que des raisons propres à l'évolution de l'oracle et à l'histoire du sanctuaire ont provoqué les transformations du nouveau et déterminé les aménagements en rapport avec les fontaines et les points d'eau primitifs. Dans les trois sanctuaires apolliniens de Didymes, de Claros et de Delphes, ce sont les éléments naturalistes primitifs de l'oracle et la nécessité de les intégrer dans un dispositif architectural qui sont à l'origine des plans de ces temples et en expliquent les particularités.

Parmi les auditeurs assidus, toujours au nombre d'une quinzaine, une contribution intéressante a été apportée par les architectes, M. Adam et, en fin de cours, M. Olivier, qui ont souvent illustré par leurs dessins et leurs croquis les hypothèses et les discussions; les contributions de M. Rolley sur Delphes,

Olympie, les représentations céramiques ont permis de mieux cerner certains problèmes chronologiques; M[lle] Debey a fait un exposé sur le sujet de son diplôme consacré à l'architecture archaïque de Crète. M. Étienne a amorcé une étude sur les palais et leur rôle dans les ensembles architecturaux d'époque hellénistique et M[me] Boucher sur les apports hellénistiques dans les plans d'habitation d'époque tardive.

PAPYROLOGIE ET HISTOIRE DE L'ÉGYPTE GRÉCO-ROMAINE

Directeur d'études : M. Roger Rémondon

Les deux conférences, le lundi de 9 h 30 à midi, ont été consacrées, comme chaque année, la première à une recherche suivie, la seconde à l'étude de textes papyrologiques variés.

La recherche a porté sur les papyrus documentaires relatifs à l'Église d'Égypte (églises proprement dites, monastères, clergé séculier et régulier, solitaires des deux sexes), depuis la fin du IIIe siècle jusqu'aux toutes premières années du VIe. Ces limites chronologiques ont été imposées par la documentation elle-même : en effet, le premier papyrus à mentionner une église et son évêque — l'église d'Alexandrie et le *papas* Maximos — est le *P. Amherst* 3 a, qui date de 264-282, cependant qu'à partir du début du VIe siècle, à la suite notamment de la constitution d'archives d'églises ou de monastères (cf. nos remarques dans *L'Égypte au Ve siècle de notre ère : les sources papyrologiques et leurs problèmes,* à paraître dans les *Actes du XIe Congrès international de papyrologie*), l'abondance des textes devient telle que leur étude doit prendre la forme de monographies distinctes consacrées aux divers établissements religieux. Ce fait, c'est-à-dire l'absence de cohésion et la relative pauvreté de la documentation antérieure aux années 500, explique le choix de notre sujet de recherche : les témoignages n'avaient été ni groupés ni exploités.

Pour cette période comprise entre le dernier tiers du IIIe siècle et le début du VIe, il a été possible de rassembler 250 papyrus environ, dont un peu moins de la moitié est exactement datée ou datable. En règle générale, c'est l'importance du témoignage apporté qui a déterminé le choix des textes que nous avons étudiés; mais nous avons tenu à donner aux auditeurs la liste complète de ceux que nous négligions.

L'enquête a été menée par lieux de provenance des papyrus, ou, ce qui revient le plus souvent au même, église par église :

Alexandrie, Arsinoé, Héracléopolis, le Cynopolite, et surtout Oxyrhynchos et Hermoupolis. En outre, autant qu'il a été possible, l'ordre chronologique des témoignages a été respecté.

Les résultats auxquels cette recherche a abouti sont de deux ordres. Au point de vue du travail papyrologique d'abord, certaines archives ont été reconstituées (celles de l'église d'Hermoupolis par exemple, à la fin du ve siècle, à partir de papyrus conservés à Florence, à Strasbourg et à Alexandrie) ; des documents d'un même type ont été rassemblés (cf. la lettre de recommandation en faveur de « frères » allant d'une communauté à une autre, et qui est représentée par *P. Alex.* 29, *P. Goth.* 11, *P. Oxy.* 1162, 2603, *PSI* 208, 1041, *Sammelb.* 7269) ; nous avons déterminé la date ou la provenance de plusieurs papyrus (*P. Alex.* 32, *P. Flor.* 71, 87, *P. Lips.* 101) ; pour certains, comme *P. Stras.* 15, l'établissement du texte et l'interprétation ont été critiqués et corrigés.

Quant aux renseignements d'ordre historique qui ont pu être apportés, ils concernent les sujets suivants : la période de la plus grande diffusion, dans les villes et dans les campagnes, des institutions religieuses, qui se place approximativement entre 325 et 375 ; l'origine sociale des membres de l'Église, leur fortune privée, leur niveau intellectuel ; les ressources et la richesse des établissements religieux ; le rôle des évêques, des prêtres et des moines dans la vie publique et privée des habitants de l'Égypte. Sur diverses questions (telles que le maintien du paganisme dans l'armée au ive siècle, le rôle de l'*audientia episcopalis*, ou la culture et la connaissance du grec des membres du clergé), il semble qu'il faille nuancer ou corriger des opinions couramment admises. Entre l'Église égyptienne du ive siècle et du ve et celle des siècles postérieurs, il y a de profondes différences.

Les travaux de la seconde conférence se sont répartis en trois groupes. A la demande de certains auditeurs ou en liaison avec leurs préoccupations, nous avons étudié plusieurs textes mentionnant des médecins (en particulier *P. Lond.* 982, *P. Oxy.* 40 et *PRG* III, 1), un papyrus magique (*P. Warren* 21), un contrat de location de vignoble (*Studien* XX, 218). Nous avons d'autre part, comme chaque année, critiqué l'établissement du texte et l'interprétation d'un certain nombre de documents (*PSI* V, 472 ; *P. Bodl.* d 54 = *Sammelb.* 9269 ; *P. Lond.* III, 982 ; *P. Herm. Rees* 79 ; *P. Goth.* 9 ; *P. Vars.* 31). Enfin, *P. Lond.* inv. 2574 = *Sammelb.* 7756 a fait l'objet d'une étude détaillée. C'est un reçu d'impôt daté de 359, qui donne un extrait du barème fixant à

tant de myriades de deniers par κεφαλή le taux de certaines taxes. A. Déléage (*La capitation du Bas-Empire*, p. 112-114) et à sa suite, tout récemment, Mlle J. Lallemand (*L'administration civile de l'Égypte de l'avènement de Dioclétien à la création du diocèse*, p. 185) ont donné au terme κεφαλή le sens de *iugum*, et ont conclu que l'introduction du *iugum*, comme base de taxation, « établit en Égypte le système d'assiette qui était en vigueur dans d'autres parties de l'Empire depuis les réformes de Dioclétien, celui de la capitation ». Nous avons cru pouvoir montrer que κεφαλή, dans ce document, était exactement synonyme de κεφαλὴ τῶν ἀγροίκων cité en 297 par l'édit du préfet Optatus (*P. Cairo Isidoros* 1). Il s'agirait donc simplement d'un μερισμὸς κατ' ἄνδρα à l'intérieur d'une communauté villageoise (cf. *P. Cairo Goodspeed* 12, *BGU* 21, *P. Lond.* 1793).

Ces conférences ont retrouvé un noyau assidu et fidèle de vétérans. M. Marc BELLOC, byzantiniste, a continué à se former au travail papyrologique tout en poursuivant ses recherches sur les règlements militaires d'Anastase. Mme Danielle BONNEAU, maître-assistant à l'université de Caen, a mis au point son étude des incidences de la crue du Nil sur la fiscalité. Mlle Hélène CADELL (C.N.R.S.) a publié cette année le premier tome des *Papyrus de la Sorbonne*, ouvrage qu'elle avait préparé sous la direction d'André Bataille, et présenté en 1964 comme thèse de doctorat de IIIe cycle; dans la *Chronique d'Égypte*, t. XL, no 80, elle a fait paraître un article sur *P. Caire IFAO inv. 45, P. Oxy. XIV 1719 et les privilèges des Antinoïtes.* Citons encore, parmi les anciens, M. Jean KOUKOULÈS et Mme Sylvie SCHNEIDER.

Les conférences ont eu des auditeurs nouveaux. Mme Geneviève HUSSON (C.N.R.S.) travaille sous la direction de M. Jean Scherer à une thèse de doctorat d'État sur la maison; elle a mis au point, cette année, une étude des termes προάστειον et προάστεια dans les papyrus. Mlle Sophia IKONOMOU (Grèce), candidate au doctorat de IIIe cycle, prépare sous la direction du directeur d'études le corpus des textes grecs, sur papyrus et ostraca, relatifs à la médecine et aux médecins. Mme Yolande TRIANTAFYLLIDOU (Grèce) a commencé heureusement son initiation à la technique du travail papyrologique. Un ancien élève de M. Jacques Schwartz, M. Basile ATSALOS (Grèce), a assisté à quelques conférences.

C'est avec le plus grand plaisir que nous avons retrouvé à l'occasion M. Pierre VIDAL-NAQUET, maître de conférences à l'Université de Lyon, et que nous avons eu pour auditeur, au troisième

trimestre, un papyrologue confirmé, M. Joseph VAN HAELST (Liège).

Le directeur d'études a publié au cours de l'année scolaire :

Graffiti grecs du monastère de Phoebammon, dans l'ouvrage collectif *Le Monastère de Phoebammon dans la Thébaïde*, t. II (Le Caire, 1965), p. 1-20 et 2 pl.

P. Hamb. 56 et P. Lond. 1419 (*notes sur les finances d'Aphrodito du VIe siècle au VIIIe*), dans *Chronique d'Égypte*, t. XL, nº 80 (juillet 1965), p. 401-430.

Papyrologica : PSI V, 472; P. Bodl. d 54; P. Lond. III, 982; P. Herm. Rees 79; P. Goth. 9; P. Vars. 31, dans *Chronique d'Égypte*, t. XLI, nº 81 (janvier 1966), p. 161-179.

ÉPIGRAPHIE GRECQUE ET GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DU MONDE HELLÉNIQUE

Directeur d'études : M. Louis Robert, *membre de l'Institut*

Une partie des conférences a été consacrée aux inscriptions grecques de l'époque romaine, selon une tradition trentenaire qui n'a pas encore porté tous les fruits utiles chez les spécialistes de l'épigraphie romaine. On a expliqué d'abord la plupart des inscriptions d'Assos à l'époque impériale, après une introduction sur cette ville de Troade, son site magnifique, ses ruines superbes et sa tradition éolienne. On a vu successivement, dans *IGRom.*, IV, les nos 257, 258, 254, 255, 253, 251, 252, 248, 249, 250. On a constaté une fois de plus les vices de cette publication : mots sautés, crochets oubliés ou mis à tort, éditions ignorées, explications maigres et controuvées, lemmes inutilisables, absence de critique sur tous les points. On se reportait pour la plupart de ces textes à l'édition de Sterrett dans *Papers Amer. Sch. Ath.*, I (1882-1883), et on appréciait l'utilité des soigneux fac-similés non remplacés et toujours indispensables, et la bonne volonté des traductions et des explications qui abordaient les difficultés. On peut mesurer le tort causé à la science ou aux savants sans méfiance par de telles reproductions détériorées et erronées qui, souvent, sont seules consultées au détriment des vraies éditions.

On a ensuite expliqué la série des décrets de Sardes et de la Province d'Asie en l'honneur du bienfaiteur Ménogénès, *I. Sardis*, n. 8. On s'est attaché au style et au vocabulaire comme aux institutions; on a distingué dans l'apparat ce qui était fautes du graveur et, plus souvent, faits de langue. On a pu progresser sur certains points : sens et construction des lignes 8-9; le second génitif, après le nom d'Apollonios, l. 52 et 63, n'est pas précédé d'un sigle de l'article au génitif τοῦ, mais d'un sigle qui est l'abréviation connue de φύ(σει), pour distinguer du père adoptif; le Smyrnien Philistès, v. 90; sens et occasion du second nom d'Isidôros, fils de Ménogénès, à savoir *Asianos* (l. 113, 116, 138), qui n'est pas un ethnique, comme on l'a cru, mais un surnom, parce que le gamin était né pendant que

son père exerçait des magistratures pour la Province d'Asie.

Le reste du temps a été consacré à traduire quelques grandes inscriptions hellénistiques et à les expliquer au point de vue de la langue, des institutions et de l'histoire. On a continué une série de l'an dernier en expliquant les deux morceaux du règlement de la fondation faite à Téos par Polythrous pour l'éducation des enfants; on a constaté que celui qui était connu depuis le XVIIIe siècle ne pouvait, dans son isolement, être interprété exactement avant la découverte du second en 1880; utile rappel encore des conditions où travaillait un Boeckh et de la façon dont il convient d'apprécier son œuvre. Les lettres de l'abbé Sevin publiées par H. Omont ont montré que les copies des inscriptions de Téos faites par Guérin de Smyrne (dont celle-ci) ne furent pas chaudement appréciées. Nous lisons avec mélancolie ces lignes : « Toute l'Asie est pleine de pareils monuments et, si on voulait copier tout ce qui s'y en trouve, il y aurait de quoi en composer plusieurs gros volumes, dont l'utilité ne serait pas fort considérable. Ce que je suis donc obligé de vous recommander pour l'avenir, c'est d'employer tout ce que vous avez et de science et de jours pour faire un choix judicieux de ce qui pourra mériter d'être copié; une seule pièce de copies nous fera plus de plaisir que cent autres, dont tout le mérite serait d'être fidèlement tiré d'après l'antique ». Ferme réprimande pour les auteurs de Corpus. — Le décret de Stratonicée pour des juges d'Assos, trouvé dans cette dernière ville, a permis d'expliquer brièvement le système du recours à des tribunaux étrangers, et de constater que l'édition de Michel, n. 477, et celle de *IGRom.*, IV, n. 247, étaient remplies d'inexactitudes pour les restitutions. — On a eu l'occasion d'expliquer un morceau d'un décret de Pergame pour le bienfaiteur Diodôros, *IGRom.*, IV, 293, colonne II; restitutions d'Ad. Wilhelm pour certains passages; nouvelle restitution de la ligne 6 d'après un décret inédit de Colophon à Claros; sens des honneurs au bienfaiteur, bien expliqués par l'éditeur H. Hepding et pris à contresens par J. Delorme; sens du titre κηδεμών, qui n'a rien de religieux; les parallèles, les origines, l'emploi, et notamment pour des gouverneurs romains. — On s'est ensuite arrêté longuement à Ilion : décret pour des Ténédiens, — décret de la Confédération d'Athéna Ilias pour Malousios de Gargara sous Antigone le Borgne, — loi d'Ilion contre la tyrannie, avec plusieurs passages fort difficiles, — enfin le décret de la ville pour Antiochos III, *OGI*, 219. Pour ce dernier texte, on a indiqué certains progrès décisifs de la restitution depuis Dittenberger et étudié la consti-

tution du texte jusqu'à ce moment avec ce qui revient déjà à Chishull, puis à Dobree, puis à Boeckh. Les *Lettres sur la Turquie* de Lady Montague ont permis de fixer l'enlèvement du marbre à Sigée et son transport en Angleterre à la date de juin 1718. On a rappelé l'œuvre — du moins en ces *Lettres* — de cette femme spirituelle et esquissé un tableau du milieu décrit dans le voyage de l'ambassadeur et surtout à Constantinople, en lisant quelques pages et en y apportant des précisions. Aux lignes 31-32 du décret d'Ilion on a retrouvé la mention de sacrifices pour le roi célébrés par maisons ou par rues. Pour la justifier on a rassemblé et discuté en détail plusieurs témoignages qui montrent combien fut répandu à l'époque hellénistique l'usage pour les particuliers de s'associer à une fête publique par des sacrifices sur des autels devant leurs maisons : décret de Magnésie du Méandre, papyrus Petrie, Maccabées sur Antiochos IV en Palestine, papyrus de Gourob sur la campagne de Ptolémée Evergète, décret de Cyrène. Un bel exemple a été apporté par un papyrus d'Oxyrhyncos récemment publié, n. 2465, fragment de l'ouvrage de Satyros sur les Dèmes d'Alexandrie, contenant une loi sacrée sur le culte de la reine Arsinoè Philadelphe. On a corrigé la mention des participants à la procession publique, expliqué par l'assimilation de la reine avec Aphrodite l'interdiction de sacrifier chèvre ou bouc et l'obligation de faire en sable les autels privés ou d'y ajouter du sable. Ces autels grossiers devant les maisons privées ou sur les toits ont donné l'explication des inscriptions, surtout à Chypre et dans l'Égée, avec l'inscription : « d'Arsinoè Philadelphe »; c'étaient des plaques insérées dans des autels en briques ou en matériau analogue. On est revenu sur les autels dans les rues de Délos et sur des inscriptions de Priène. On a constaté que le génitif, normal comme inscription d'un autel, avait été souvent étrangement méconnu et considéré comme une rareté alors qu'il y en a des centaines d'exemples. Cette question des inscriptions des autels et celle des autels 'rustiques' mériteront de nouveaux développements.

Les dernières conférences ont été consacrées à la lecture de la grande inscription de Smyrne *OGI*, 229, sur le traité entre Smyrne et les colons de Magnésie du Sipyle, vers le début du règne de Séleucos II et avec les complications de la royauté assumée par Antiochos Hiérax, soutenu par sa mère et par son oncle Alexandros. La sympolitie prépare l'annexion du territoire par Smyrne. C'est le « territoire ancestral » promis à Smyrne par Séleucos II, selon ce que rappelle le décret de Delphes relatif

à l'asylie de Smyrne et au culte d'Aphrodite Stratonikis. On a délimité sur la carte géologique de Philippson ce qu'était le territoire inaliénable de Smyrne et les régions où il s'était étendu suivant les époques, d'une part dans la plaine de Nif (Nymphaion), au delà du fort de Belkahve et avec le fort de Nif, d'autre part au delà du Sipyle, avec Magnésie et la bordure de la plaine Hyrcanienne avec ses colons perses. Des traductions d'extraits de voyageurs du XIXe siècle ont montré l'aspect de divers lieux : Moltke pour la plaine de Smyrne, Prokesch von Osten pour le voyage de Smyrne à Manisa à-travers le Sipyle, Carl Humann pour le Sipyle.

On avait consacré une matinée à une introduction dans un domaine technique, dont la connaissance est au moins aussi indispensable à l'archéologie et au voyage historique que celle du criblage des déblais. Tout archéologue et tout voyageur historien doit avoir une certaine connaissance de la botanique des pays classiques et savoir orienter ses recherches dans les publications spéciales. On s'est concentré sur la botanique de la Grèce et, en général, de l'Égée. On a mis en mains une brochure et un livre qui venaient de paraître, *Flowers in Greece, an outline of the flora,* par A. J. Huxley, et *Flowers of the Mediterranean,* par O. Polunin et A. Huxley, comme aussi les *Wild flowers of Attica,* par Sh. Ch. Atchley (1938). A ce propos, on a parlé de la tradition du dessin de fleurs et montré quelques albums sur la flore de nos régions. On a indiqué un certain nombre des recueils fondamentaux, depuis la *Flora Orientalis* du Genevois Edmond Boissier (ses voyages, son œuvre, l'Herbarium Boissier), jusqu'à la *Flora Aegaea* de H. K. Rechinger (*Denkschr. Wien, Mathem. naturwiss. Klasse,* 103; 1943). On a souligné la prédominance de la floristique sur la géographie botanique dans la production, et appelé l'attention sur l'intérêt pour l'helléniste des anciens commentaires, depuis Tournefort ou Sibthorp. On a attiré l'attention, pour la géographie botanique, les paysages et les ressources, sur des travaux comme le mémoire de Rauh sur l'Athos, Lemnos, etc., et sur les géographes, comme Philippson en tous ses ouvrages, lui dont le *Mittelmeergebiet* reste sans doute la meilleure introduction pour l'historien et le philologue à la vie physique de la Grèce. On a rappelé que l'ouvrage de C. Neumann et J. Partsch, *Physikalische Geographie von Griechenland mit besonderer Rücksicht auf das Altertum* (1885), n'était nullement périmé et contenait une foule de notions indispensables, exprimées sans jargon obscurcissant.

Dans les derniers jours de juin, les auditeurs ont passé deux matinées dans la galerie épigraphique du Louvre. Avec l'assistance de Mme Jeanne Robert, ils ont appris la pratique de l'estampage et de la copie soigneuse, l'usage du charbon de bois pour la lecture, et de la carde pour le nettoyage de certaines pierres, et on a commenté quelques pierres pour le monument et pour l'écriture lapidaire.

Cette année encore, la conférence a rassemblé des auditeurs nombreux et variés. Il y avait un fort contingent de savants déjà formés et qui travaillent à des thèses plus ou moins avancées et dont certaines sont en voie d'achèvement : Mlles Hélène Cadell (thèse de IIIe cycle, publication de papyrus de la Sorbonne, a paru) et Cécile Daude (vocabulaire social de la cité à l'époque impériale); MM. André Bernand (le Corpus des inscriptions ptolémaïques est rédigé entièrement), Étienne Bernand (nommé maître de conférences à Besançon), Pierre Ducrey (nommé membre suisse de l'École d'Athènes), Philippe Gauthier (traités juridiques entre villes grecques), Jean Métayer (Dion Chrysostome), Claude Nicolet (thèse sur les chevaliers romains soutenue en mai), Manolis Papathomopoulos (travaux sur le Sicyonien de Ménandre et sur Oppien), Pierre Vidal-Naquet (maître de conférences à Lyon). Mlle A.-M. Verilhac est venue plusieurs fois de Lyon. M. Helmut Engelmann, de Cologne, n'a pu revenir cette année, ayant obtenu une bourse de voyage pour la Grèce et la Turquie. A cette équipe d'anciens sont venus se joindre plusieurs autres agrégés : Mlle Marguerite Flusin (Hérodote), ancienne auditrice, MM. Félix Bourriot (le travail en Grèce; un article suggestif sur la Dame de Vix, son vase et son char), Jean-Pierre Michaud (maître-assistant à l'Université de Besançon), Pierre Cabanes (l'Épire hellénistique), Mlle Nicole Piton. Devenus agrégés et profitant d'une quatrième année à l'École normale supérieure, MM. Jean-Jacques Maffre et Jean-René Trichon ont de nouveau été assidus à la conférence et à ses explications de textes. L'apport nouveau était fourni par des étudiants de l'une ou l'autre des Écoles normales ou de la Sorbonne, qui presque tous préparaient un diplôme : MM. Christian Augé (numismatique de Tégée et de Mantinée), Jean-Marie Bertrand (Sylla en Asie), Roland Étienne (palais hellénistique), Mlles Marie-Thérèse Juchault, Marie-Françoise Debey (temples archaïques de la Crète), Suzanne Renault (lieux de culte dans Hérodote), Marie-Pierre Rideau (épigraphie latine et histoire moderne).

Le directeur d'études a publié au cours de l'année scolaire :

Bulletin épigraphique 1966 (*Revue des études grecques*, 1966, p. 335-449), avec Jeanne Robert;

Monnaies antiques en Troade (*École des Hautes Études, IVe Section, Hautes Études numismastiques*, 1; 139 p. et 4 pl., in-8°);

Documents de l'Asie Mineure méridionale; inscriptions, monnaies et géographie (*École des Hautes Études, IVe Section, Hautes Études du monde gréco-romain*, 2; 125 p. et 16 pl., in-8°) : I. *Une ville de Lycie, Inscriptions et témoignages sur Pinara, Une inscription de Byblos et deux inscriptions de Pinara;* II. *Une donation de terres à Xanthos;* III. *Une pierre à Phasélis et une inscription de Cilicie;* IV. *Décret hellénistique de Termessos;* V. *Inscriptions, sites et monnaies de la Cilicie Trachée, Questions topographiques et autres, Questions d'édition et d'érudition, Iotapè, Questions d'institutions. Un oracle à Syedra, les monnaies et le culte d'Arès;* VI. *Inscription d'un athlète à Séleucie du Calycadnos;*

Rapport sur les travaux de l'École d'Athènes en 1964 (*Comptes rendus Acad. Inscriptions*, 1965, p. 313-328);

Héraclite à son fourneau (*Annuaire de la IVe Section...*, 1965-1966, p. 61-73);

Rapport sur les cours d'épigraphie et antiquités grecques, publications et missions (*Annuaire du Collège de France, 65e année* [1965], p. 395-401).

NUMISMATIQUE GRECQUE

Directeur d'études : M. Georges Le Rider

Une introduction d'ensemble destinée aux nouveaux auditeurs a permis de reprendre des questions d'ordre technique qui avaient été abordées l'an dernier. On a insisté sur l'importance du classement par coins et mentionné l'intéressante étude faite récemment par un statisticien anglais, F. Marriott, dont les recherches sont exposées par E.-J.-P. Raven dans un article encore sous presse : supposons que les monnaies connues d'un groupe donné soient représentatives de l'ensemble du groupe et que l'utilisation des coins ait été régulière; si nos classements font apparaître cinq ou six pièces par coin, nous avons environ une chance sur vingt de rencontrer dans l'avenir un coin nouveau; si nous disposons de sept ou huit pièces par coin, nous n'avons qu'une chance sur cent de découvrir un coin nouveau; au contraire, si le nombre des exemplaires par coin est inférieur à cinq, les chances de trouver des coins nouveaux sont assez grandes. L'étude de certains monnayages semble vérifier en général ces conclusions. A Athènes, par exemple, plusieurs séries de tétradrachmes stéphanéphores du IIe siècle ont été très abondantes et il nous en est parvenu un grand nombre d'exemplaires : dans certaines émissions, nous avons actuellement plus de 7-8 pièces par coin, et il est exact, comme l'a noté Marg. Thompson, que la découverte de coins nouveaux est exceptionnelle. Au contraire, dans les séries frappées par Athènes à la fin du VIe siècle et au début du Ve, la situation est toute différente puisque l'on ne connaît guère en moyenne plus de deux pièces par coin. Il reste donc, semble-t-il, beaucoup à découvrir dans ce monnayage, et les classements actuels auront peut-être à subir des modifications dans l'avenir.

On a parlé également des expériences effectuées par un ingénieur anglais, D. G. Sellwood, qui a entrepris de frapper des monnaies comme dans l'Antiquité et qui a publié le résultat de ses essais dans *Numismatic Chronicle,* 1963. Son rapport contient beaucoup de remarques intéressantes sur les conditions

de la frappe, sur l'utilisation et la vie des coins qu'il avait confectionnés, et nous donne probablement un aperçu assez exact des procédés en usage dans les ateliers grecs.

Une série de conférences a été consacrée aux problèmes de l'origine de la monnaie, problèmes souvent évoqués, et qui ont de nouveau fait l'objet de plusieurs études au cours de ces deux dernières décennies. On a rappelé tout d'abord les conclusions auxquelles était arrivé en 1951 E.S.G. Robinson en reprenant l'examen des monnaies d'électrum et d'argent découvertes lors des fouilles de l'Artémision d'Éphèse. Ces trouvailles renfermaient les premières monnaies qui aient été frappées, et celles-ci peuvent être placées entre 650 et 625 : cette nouvelle datation, sensiblement plus basse que la datation traditionnelle, oblige à revoir la chronologie de tous les monnayages de cette époque. Il est probable que ce sont les rois de Lydie qui ont eu l'idée de fabriquer des monnaies, mais que ce sont les Grecs, en particulier les Éginètes, qui leur ont donné, vers 600, la forme et l'aspect qui devaient devenir habituels.

Selon une opinion assez générale, les premières monnaies n'ont pas été destinées aux échanges commerciaux (qu'il s'agisse du commerce avec l'extérieur ou des menues transactions quotidiennes) et il a fallu beaucoup de temps avant qu'elles n'aient reçu la destination à laquelle nous sommes si habitués aujourd'hui que nous devons faire un effort pour en imaginer une autre. On a indiqué l'interprétation d'Édouard Will, *De l'aspect éthique des origines grecques de la monnaie* (*Rev. hist.*, 212 (1954), cf. *Korinthakia* (1955) et *Rev. num.*, 1955), selon qui la monnaie à l'origine était « l'instrument d'évaluation d'une justice sociale distributive, destiné à maintenir la réciprocité des rapports sociaux sur le plan de la justice ». On a examiné les réflexions de R. M. Cook, *Speculations on the origins of the coinage, Historia,* 7 (1958), p. 257-262; il considère que les monnaies n'ont pas été inventées pour servir aux transactions importantes, qu'elles ne pouvaient faciliter; il observe d'autre part que longtemps les monnaies ont été en métal précieux, et que les plus petites divisions connues représentaient une somme trop importante pour qu'elles fussent utilisables dans les échanges quotidiens. R. M. Cook serait donc enclin à penser que les monnaies ont été inventées pour permettre d'effectuer commodément un certain nombre de payements uniformes, par exemple le payement de soldes de mercenaires. On a étudié l'important article de C. M. Kraay, *Hoards, small change and the*

origin of coinage, J. Hell. St., 84 (1964), p. 76-91. Kraay examine d'abord la circulation des monnaies au VIe et au Ve siècle et dresse la liste des trésors monétaires trouvés à cette époque dans le monde grec. Il constate que les monnaies ont tendance à ne pas sortir des aires dans lesquelles elles ont été émises et qu'elles ne paraissent donc pas avoir été destinées à faciliter le commerce extérieur (du reste, si tel avait été leur rôle, comment expliquer que les Phéniciens, les Carthaginois, les Étrusques n'aient frappé monnaie que tardivement?). Kraay montre par exemple que les statères d'Égine, dont on aurait pu croire qu'ils circulaient largement, ne sortaient guère en réalité d'une région assez étroite, le Péloponnèse et le Sud de la mer Égée. Seules dans le monde grec circulaient sur une aire étendue les monnaies de deux pays producteurs de métal précieux : celles de Thrace et de Macédoine et celles d'Athènes (et non pas les premières monnaies d'Athènes, mais seulement les tétradrachmes aux types d'Athéna et de la chouette, dont la frappe commence à la fin du VIe siècle). C. M. Kraay étudie ensuite les monnaies de petit module et constate que peu de villes en émettaient, et que ces petites espèces, de toute façon, représentaient des sommes assez élevées, puisqu'elles étaient en argent : elles ne pouvaient dans ces conditions servir commodément au commerce de détail. Quelle a donc été au début la fonction des monnaies? Kraay insiste avec raison sur leur caractère officiel et estime qu'elles ont dû servir à l'État pour des payements (distributions aux citoyens, paye de soldats et de mercenaires, salaire versé à des médecins, à des architectes, achats de matériaux pour des travaux publics), en même temps qu'elles lui constituaient une source de profit (l'État bénéficie de la prime qui s'attache à la monnaie qu'il a émise et qu'il exige comme moyen de payement).

On a souligné l'importance de cette étude bien documentée, qui contient des vues d'ensemble et des remarques de détail très intéressantes sur les monnayages du VIe et du Ve siècle. Quelques observations ont été présentées. L'enquête de C. M. Kraay s'arrête à la fin du Ve siècle : or, dans les siècles suivants, l'image de la circulation monétaire donnée par les trésors resterait dans beaucoup de cas sensiblement la même, à une époque pourtant où les monnaies sont devenues sans conteste les instruments du commerce extérieur. Les trésors peuvent ne pas toujours donner une image exacte des arrivages de monnaies dans une région. On sait qu'à l'époque hellénistique des pays comme

le royaume lagide et, ainsi que vient de le montrer H. Seyrig, le royaume de Pergame après l'institution du cistophore, ou encore Byzance et Calcédoine, ont établi à l'intérieur de leurs frontières, d'une façon durable ou temporaire, un marché monétaire fermé, interdisant la circulation des espèces étrangères. De telles situations ont pu exister dès le VIe ou le Ve siècle. L'étude des monnaies surfrappées d'Italie du Sud a montré que des monnaies étrangères arrivaient dans cette région : pourtant les trésors monétaires n'en contiennent à peu près aucune. Quand on considère que les villes d'Italie méridionale ont adopté un étalon particulier et ont donné à leurs pièces (les fameuses monnaies incuses) un aspect original, on peut se demander si ces villes n'avaient pas institué entre elles une économie monétaire fermée, qui expliquerait la rareté des monnaies étrangères dans les trésors. — Quant aux pièces de petit module, on a fait remarquer qu'il est difficile de se fonder sur la documentation actuelle : comme elles s'usaient et disparaissaient beaucoup plus vite que les monnaies de grand module et qu'elles étaient peu thésaurisées à cause de leur moins grande valeur, elles ne nous sont parvenues qu'en petit nombre et les exemplaires connus ne sont peut-être pas très représentatifs. — En ce qui concerne l'origine du monnayage, on a insisté sur le fait que les monnaies ont constitué pour les États non seulement une source de profit, mais aussi une source de prestige, et que ce dernier aspect a joué certainement un rôle important dans l'adoption du nouveau moyen de payement.

Pour mieux illustrer les monnayages de la fin du VIIe siècle, du VIe et du Ve siècle, on a étudié, à la lumière des nouvelles datations proposées au cours de ces dernières années, les émissions d'Égine (il est certain maintenant que les séries à la tortue de terre commencent non au IVe siècle, mais au siècle précédent, entre 457 et 431), celles d'Athènes (les premières chouettes sont datées de la fin du VIe siècle, ce qui renouvelle entièrement l'image qu'on se faisait du monnayage d'Athènes à cette époque), celles de Corinthe et de Thasos.

Une autre série de conférences a été consacrée à la numismatique des Séleucides. Ces souverains ont régné sur un immense empire qui s'étendait à une certaine époque de l'Asie Mineure occidentale à l'Indus et qui renfermait un grand nombre d'ateliers monétaires. La tâche la plus importante est de répartir les monnaies entre les divers ateliers du royaume. C'est seulement ainsi qu'on peut donner une idée juste du mon-

nayage de ces rois et un tel classement peut aboutir à des résultats d'un grand intérêt historique, puisque l'arrêt de la frappe dans un atelier peut signifier qu'il avait cessé d'appartenir au royaume. Le numismate américain E. T. Newell, dans deux ouvrages parus en 1938 et en 1940, a jeté les bases d'un classement systématique des monnaies séleucides par ateliers, et les groupements qu'il a proposés demeurent pour la plupart excellents. Ils doivent cependant être complétés et précisés à l'aide des séries nouvelles qui sont apparues depuis vingt-cinq ans. On a essayé de montrer par quels raisonnements on pouvait attribuer tel groupe de monnaies à tel atelier. Sauf quelques rares exceptions (qu'on rencontre tardivement dans des ateliers phéniciens) le nom de l'atelier n'est jamais inscrit sur les pièces. Les monogrammes et les symboles ne donnent non plus aucune indication claire sur l'origine de l'émission : ils permettent assurément de former des groupes, mais il reste à les attribuer. Les types demeurent également peu explicites : sur les monnaies d'argent, ils sont en général les mêmes dans les divers ateliers du royaume (tête du roi au droit et Apollon assis sur l'omphalos au revers); sur les monnaies de bronze, ils sont bien plus variés et souvent différents d'un atelier à l'autre (par suite du caractère local du monnayage de bronze), mais ils demeurent trop banals pour être attribués à tel atelier plutôt qu'à tel autre (ce sont en général des divinités grecques ou des attributs de divinités). L'examen du style fournit sans aucun doute des renseignements plus utiles : on peut souvent avec un peu d'expérience se rendre compte qu'une émission a été frappée dans les ateliers de l'Est du royaume plutôt que dans ceux de l'Ouest, ou inversement, mais ce genre d'appréciation, outre les risques d'erreur qu'il comporte, ne fournit que des indications générales qu'il faut encore préciser. En réalité le point de départ le plus sûr est donné par les lieux de trouvaille des monnaies de bronze : celles-ci, à la différence des monnaies d'argent, n'ont en effet le plus souvent qu'une circulation locale, et la découverte répétée dans telle région d'exemplaires d'une même série permet de déterminer l'atelier qui les a émis. On dispose dès lors d'une attribution solide à partir de laquelle d'autres classements à l'atelier en question seront possibles : on utilisera les rapprochements fondés sur les symboles, les monogrammes, le style; on pourra observer aussi la forme que donne l'atelier au flan de ses monnaies et la technique de frappe qu'il emploie (ajustement ou non-ajustement des coins). On arrivera de la sorte à

66 0645 0 67 046 3 13

constituer pour chaque atelier des séries de plus en plus larges et cohérentes.

Ont suivi régulièrement les conférences : M. Lenain, qui, comme l'an dernier, a fait bénéficier les auditeurs de ses connaissances techniques et a apporté à chaque conférence un choix de monnaies grecques de sa collection personnelle; M. Lepage; Mlle Mainjonet et Mme Nicolet, de la Bibliothèque nationale; M. Ducrey, de l'Université de Lausanne; M. Vidal-Naquet, de la Faculté de Lyon, dont les interventions ont été très intéressantes; M. Gauthier, de la Sorbonne; M. Michaud, de la Faculté de Besançon; M. Goukowsky, de la Faculté de Nancy; M. Augé, de l'École normale supérieure.

Le directeur d'études a publié au cours de l'année scolaire :

Un atelier monétaire séleucide dans la province de la mer Érythrée? (*Revue numismatique*, 1965, p. 36-43).

Une monnaie nouvelle de Cyrène utilisée comme flan à Gortyne de Crète (*Bull. Soc. franç. num.*, 21 (1966), p. 26-27).

Julien Cain et le Cabinet des Médailles (*Gazette des Beaux-arts*, juillet-août 1966, p. 72-75).

En collaboration avec J. Mazard, P. Prieur et J. Yvon : *La Société française de numismatique, 1865-1965* (*Revue numismatique*, 1965, p. 15-29).

ÉPIGRAPHIE LATINE IMPÉRIALE

Chargé des conférences : M. H.-G. Pflaum,
directeur scientifique au C.N.R.S., *élève diplômé de la Section*

On a d'abord continué, reprenant les recherches de l'année précédente, à s'occuper de l'histoire d'un régiment de cavalerie stationné en Numidie. l'*ala I Pannoniorum,* en espérant que se dégage parmi les auditeurs une équipe désireuse de s'atteler à l'article qu'on leur proposait. Mais comme le sujet ne paraissait pas susciter un intérêt suffisant parmi l'assistance, l'on s'est tourné vers diverses inscriptions sénatoriales, équestres et municipales posant des problèmes de restitution ou d'interprétation. C'est ainsi que l'on a expliqué un texte de Cuicul, l'actuelle Djemila (*CIL,* VIII, 20144 + *Actes du IVe Congrès épigraphique de Vienne,* 1962, p. 224 et suiv.) où il était question de la *taxatio.* Une autre inscription de cette colonie, le cursus de Q. Planius Sardus L. Varius Ambibulus, D. 9486 a démontré que la mélecture de la longueur d'un tilde peut changer la compréhension du texte. Dans une inscription de Sardaigne, récemment rééditée par Mlle G. Sotgiu (*Iscrizioni latine della Sardegna,* I, 1961, 52) on a pu montrer que les lettres ITALI précédant la mention du tribunal militaire laticlave de l'intéressé devaient être la désinence ITALI de *capitali* et qu'il s'agissait donc du poste de *III vir capitalis,* que l'on attend à cet endroit de la carrière.

L'on a également présenté aux auditeurs divers textes contenant des expressions caractéristiques soit pour une région, soit à cause de leur emploi différencié. C'est ainsi que l'on ne trouve la formule de deuil *pius in suis* que dans la partie méridionale de la péninsule ibérique. Quand on la rencontre en dehors de ce territoire, il s'agit toujours d'un homme, ou d'une femme, originaire de ce secteur de l'Espagne. En faisant connaître le premier tome des *Inscriptions of Roman Britain,* publié en 1966 par les soins de R. C. Collingwood et M. R. P. Wright, l'on a traité de la différence entre les titulatures de *subprocurator* et *adiutor* à la lumière d'une inscription de ce recueil (*IRB* 1288). Il s'avère

que l'on donne le titre de *subprocurator*, quand on insiste sur la situation officielle de l'intéressé, tandis que l'on préfère le terme *adiutor talis procuratoris cuiusdam provinciae vel officii*, quand l'on veut souligner les liens qui unissent le détenteur du poste subalterne à son supérieur hiérarchique. Une autre formule que l'on a commentée est celle des *cives consistentes*, à propos de résidents romains à Édesse en Osrhoène.

C'est en revenant sur certaines inscriptions équestres d'Espagne dont on avait traité au Colloque de Madrid (*Les Empereurs romains d'Espagne*, 1966, p. 91 et suiv.) que l'on s'est aperçu que l'on a omis jadis, en travaillant sur les procurateurs équestres, de s'occuper des débuts des procuratèles provinciales. On a par conséquent consacré les séances des mois d'avril et mai à des recherches sur ce sujet en proposant aux auditeurs de publier un article à la suite de l'élaboration du matériel au cours de l'année 1966/1967. En attendant nous avons montré la différence d'attributions entre un *praefectus fisci*, un *procurator* et un *pro legato*, entre un *procurator Caesaris Augusti in Syria* et un *proc. provinciae Syriae*, etc. Comme plusieurs vétérans parmi les auditeurs ont manifesté un grand intérêt, nous espérons que ce projet pourra être mené à bonne fin.

Mentionnons enfin, que M. R. PREUX, assistant d'histoire romaine à la Faculté des Lettres de Lille, qui a entrepris sous notre direction de commenter deux décrets de consolation de Pouzzoles (*CIL*, *X*, 1784 et 1785) a entretenu l'assistance à trois reprises des progrès de sa recherche. La résolution des sigles V. O. (*vir ornatus, vir* (*h*)*onestus, vir optimus*) a retenu l'attention.

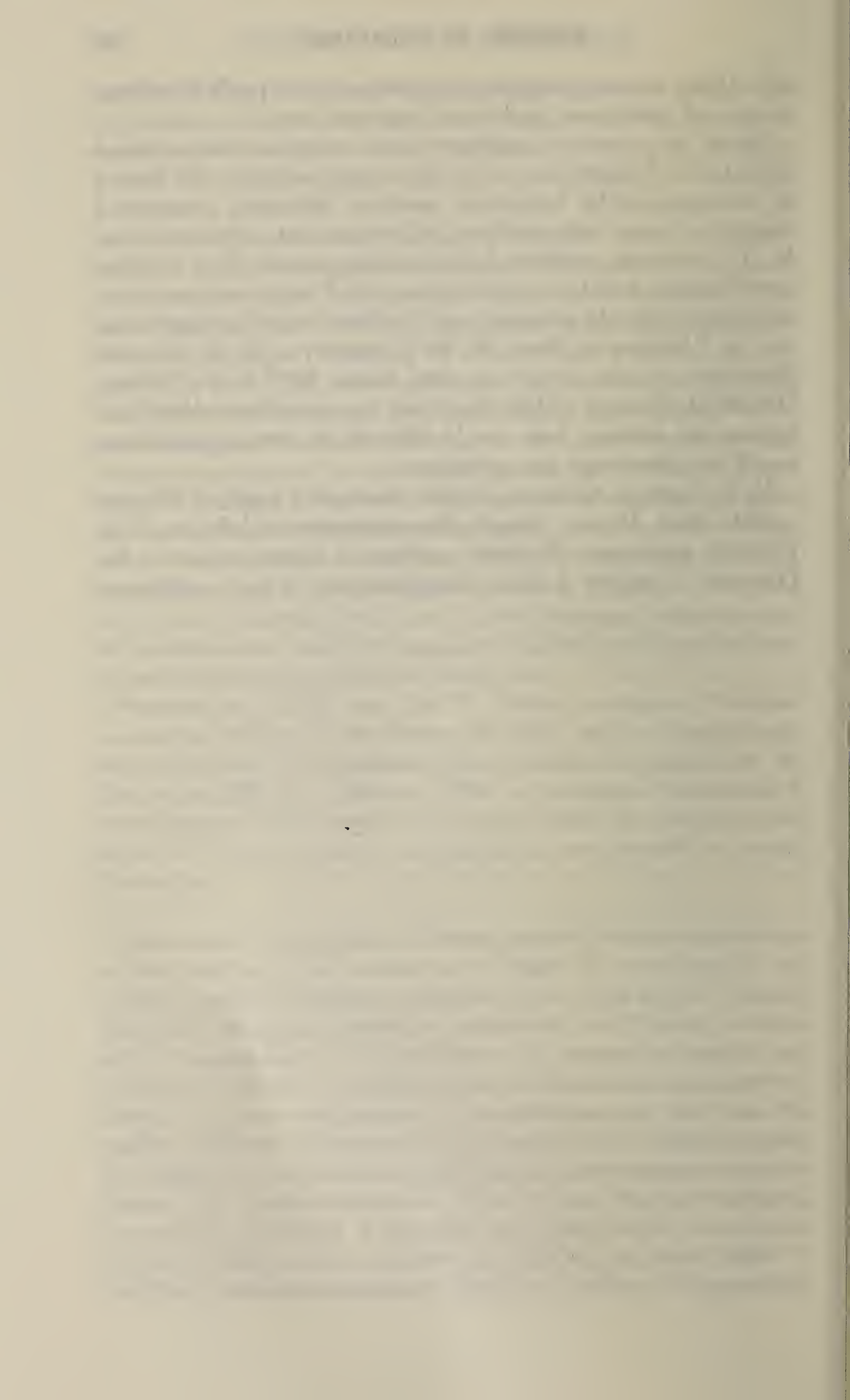
L'assistance a été plus nombreuse que les années précédentes et fort assidue. Nous avons eu le plaisir de voir revenir un certain nombre d'anciens auditeurs. C'est ainsi que M. Marcel BENABOU, Marocain, attaché de recherche au C.N.R.S., a suivi notre enseignement. Il s'intéresse à la résistance berbère en Afrique du Nord en vue d'une thèse de lettres et est en passe de devenir un bon épigraphiste. Une remarque sur une ruse du célèbre affranchi d'Auguste, le procurateur des Gaules Licinus, l'a engagé à une recherche qui paraîtra incessamment dans la *Revue des études anciennes*. Miss Valerie MASON, Anglaise, est toujours appliquée à terminer son travail sur le voyage de Septime Sévère et de sa famille en Afrique du Nord. MM. Y. DE KISCH, normalien agrégé, X. LORIOT, candidat à l'agrégation,

et E. Haag, Luxembourgeois, ont continué avec profit à montrer un très vif intérêt aux problèmes épigraphiques.

Parmi les nouveaux auditeurs nous mentionnerons d'abord MM. J. Cl. Frédouille et R. Stuveras, assistants de latin à la Sorbonne et M. Lepelley, assistant d'histoire ancienne à Nanterre. Leurs interventions judicieuses ont été fort utiles. M. P. Corbier, candidat à l'agrégation, auteur d'un diplôme sur l'histoire sociale et économique de Cuicul, est un jeune chercheur plein de promesses et d'intérêt pour l'épigraphie latine de l'Afrique du Nord. M. M. Rapoport et M. S. Sellami, Marocain, ont été pleins de zèle. Enfin, Mme M.-P. Rideau, Mme M.-O. Mouton et Chr. Saulnier ont assisté sans défaillance à toutes les séances, bien que la difficulté de certains problèmes aurait pu décourager des néophytes.

M. F. Jochum, Allemand, a suivi nos cours à partir de Pâques.

MM. Noël Duval, chargé d'enseignement à Lille et P.-A. Février, professeur d'histoire ancienne à Alger, nous ont fait l'honneur d'assister à deux, respectivement à une conférence.



ÉPIGRAPHIE LATINE ET ANTIQUITÉS ROMAINES

Directeur d'études : M. Raymond Bloch

Comme les années précédentes, il a paru utile, plutôt que de faire des cours dogmatiques portant sur de grandes questions d'épigraphie et d'archéologie, de montrer, en partant de la base concrète des textes classiques, comment les progrès de nos connaissances et les découvertes nouvelles permettaient d'éclairer ces textes en des points demeurés encore obscurs. Une telle méthode de travail nous paraît correspondre à la vocation de l'enseignement des Hautes Études puisqu'elle illustre concrètement le processus même du travail de l'histoire. Alors que les premiers livres de Tite-Live nous avaient auparavant servi de thèmes d'études, cette année l'Énéide ou plutôt certains de ses passages ont constitué le point de départ de la recherche. L'exégèse fut centrée sur un certain nombre de problèmes dont nous donnerons ici quelques exemples.

Les découvertes de céramique mycénienne se multiplient actuellement en Italie du Sud et les récentes fouilles de l'École suédoise de Rome ont mis au jour en Étrurie, à Luni, près de San Giovenale, les premiers tessons mycéniens qui y soient jamais apparus. Ces tessons datent de la période allant de 1400 à 1200 avant J.-C. Un tel mouvement commercial allant de l'Égée vers l'Ouest — même s'il ne s'agit pas d'une précolonisation — doit aujourd'hui entrer en ligne de compte, lorsque l'on étudie la genèse de la légende concernant la venue d'Héraklès sur les bords du Tibre, l'établissement d'Évandre sur le Palatin, enfin la fondation troyenne de Rome. Il parut donc nécessaire de présenter l'ensemble des données du problème et l'on fut ainsi amené à faire brièvement le point de la question mycénienne, des fouilles de Troie et du problème homérique (grâce en particulier au livre récent et remarquable de G. S. Kirk, *The songs of Homer*, Cambridge, 1962). De telles recherches ont mis en lumière un des aspects difficiles de la science actuelle; très spéciali-

sée si l'on veut espérer progresser quelque peu, elle nécessite cependant des connaissances extrêmement complexes et variées et qui mettent en jeu des civilisations diverses. C'est une raison, parmi d'autres, qui rend indispensable le travail par équipes, souvent difficile à instituer dans nos disciplines et qui est seul capable cependant de répartir et de coordonner les efforts et les travaux.

Une étude comparative de certaines des compétitions funéraires, si admirablement traitées dans le chant XXIII de l'Iliade et le livre V de l'Énéide, permet de mettre en valeur et d'analyser l'originalité et les intentions virgiliennes d'une part, dans le tableau des régates (qui sont comme une transposition hardie, sur l'eau, de la course de chars homérique), de l'autre dans celui du carrousel équestre des jeunes Troyens appelé *ludus Troiae.* L'arrivée et l'établissement des Troyens dans le Latium, qui occupent le livre VII, furent l'occasion d'utiliser, d'analyser et éventuellement de critiquer certains passages du récent livre d'A. Alföldi, *Early Rome and the Latins,* paru en 1965.

Le commentaire de Servius n'a pas échappé à notre analyse et, par le recours simultané d'une part aux données archéologiques, de l'autre aux principes religieux des Étrusques, nous avons cru pouvoir expliquer un passage resté curieusement jusqu'ici incompris. Il s'agit de la phrase fameuse (Servius, *En.,* I, 422) concernant la première prise de contact d'Énée avec Carthage. Suivi de son fidèle Achate, Énée gravit une colline et de son sommet contemple Carthage naissante. Il admire la cité monumentale, jadis un amas de gourbis (*magalia quondam*), il admire les portes, le bruissement de la foule, le pavé des rues :

Miratur portas strepitumque et strata viarum.

Le commentaire se lit ainsi (éd. de Harvard, 1946, vol. 2) : «*Quidam hoc* «*portas et vias magalia quondam miratur*» *non simpliciter dictum volunt quoniam prudentes etruscae disciplinae aiunt apud conditores etruscarum urbium non putatas iustas urbes fuisse in quibus non tres portae essent dedicatae et tot viae et tot templa, Iovis, Iunonis, Mineruae. Bene ergo miratur Aeneas, ubi fuerant magalia, illic esse legitimam ciuitatem; nam et portas et vias uidebat et mox templum Iunoni ingens et strata uiarum. Primi enim Poeni uias lapidibus stravisse dicuntur*».

Les érudits s'étonnent depuis toujours d'une telle définition de la structure de la cité étrusque, définition qui semble en contradiction avec la doctrine fondamentale des livres rituels et avec les données des fouilles. Le plan de la cité étrusque repose, on le sait, en principe sur la croisée axiale du *cardo*, orienté Nord-Sud et du *decumanus*, orienté Est-Ouest et, en fait, des plans orthogonaux apparaissent en toute lumière, à partir de la fin du VIe siècle avant J.-C., dans les fondations coloniales des Étrusques, à Capoue, en Campanie, à Marzabotto, et Spina dans la plaine du Pô. Cette structure a justement été mise en rapport avec la popularité du plan en échiquier dans les cités contemporaines de l'Ionie grecque et avec les principes mis en forme et répandus un peu plus tard par les écrits d'Hippodamos de Milet. La différence cependant existe : l'orientation des villes grecques est éminemment variable, celle des cités étrusques orthogonales strictement fixée d'après les points cardinaux. C'est que l'orientation du monde commande toute la pensée religieuse des Étrusques, le foie de Plaisance et la division du ciel le prouvent suffisamment. Et voici que nous nous acheminons vers l'explication de la phrase servienne. Les Dieux en effet, sur terre comme dans le ciel, occupent la partie nord d'où ils surveillent et protègent le monde. Varron (Festus, 339) écrit : « *A deorum sede cum in meridiem spectes ad sinistram sunt partes mundi exorientes, ad dexteram occidentes* ». Ce siège des Dieux (*Deorum sedes*) est représenté, dans les villes, par l'Acropole, colline située au Nord et où s'élèvent les temples des Dieux majeurs. Selon les principes étrusques, conservés par la phrase de Servius, et c'est ainsi qu'il la faut interpréter, toute cité toscane, régulièrement orientée, comprend au Nord trois temples ou bien — comme ce sera le cas à Rome — un temple tripartite dédié à la triade suprême, Jupiter, Junon et Minerve. Un tel sanctuaire domine, sur une acropole, toute la ville, la protège et, du côté du Nord, en ferme l'accès. Il reste, par conséquent, trois portes, et trois voies menant du centre axial de la ville à ces portes. En fait, l'archéologie a révélé l'existence de nombreuses villes préromaines à trois portes; le fameux texte de Gubbio indique l'exécution de sacrifices devant les trois portes du Mont Fisius; et il faut, d'une manière générale, ne pas tirer, de l'existence d'un plan axial et orthogonal, valable pour l'intérieur de la ville, des conséquences pour la structure de l'enceinte qui, elle, s'adapte aux nécessités du terrain et aux ouvertures de cette enceinte sur le monde extérieur. Cette analyse a été pré-

sentée en juin 1966 à un colloque réuni à Bologne sur la ville étrusque et italique.

L'auditoire, parmi lequel disparurent, en seconde partie de l'année, ceux qui étaient le plus occupés par les soins de la préparation de leurs examens ou de leurs concours, a compris, comme à l'accoutumée, des éléments nombreux et divers. Voici les noms des auditeurs dont plusieurs avaient été présents au cours des années antérieures. Anciens élèves ou élèves de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm : MM. Andreau, de Kisch, Baudot, Pailler, Capdeville, Thuillier, — élèves de l'École normale supérieure de Sèvres : Mlles Gardes et Pau-rault, — professeurs de lycées et assistants de Facultés : Mme Regnot, MM. Bouloumié, Hano, Laisi, Liou — étudiants à Paris : Mme Le Goff, Mlles Grosset et Wilmotte, MM. Ferdière, Rapoport, Vacsler, Stromberg, Weil-Goudchaux, — étrangers, Mlle Valery Mason, Anglaise, MM. Stropponi, Italien, Zaga-nianis, Grec. Plusieurs anciens auditeurs et amis ont tenu à venir participer exceptionnellement à nos cours, ainsi Mlle Briguet, attachée au C.N.R.S., MM. P. Gros, ancien élève de l'École normale supérieure, R. Stuveras, assistant à la Faculté des Lettres de Paris, Mme Barbet, attaché au C.N.R.S., Mlle Catherine Klein, candidate à l'agrégation, Mme Thérèse Prince-Falmagne, professeur à la Faculté des lettres de Montréal. Plusieurs exposés ont tenu l'auditoire au courant des travaux poursuivis : M. R. Stuveras a fait le point de ses recherches romaines sur l'iconographie du « putto » bacchique, Mme Barbet a présenté ses conclusions sur les peintures romaines de Provence, M. Thuillier a présenté une étude d'ensemble sur les frères Vibennae, condottieres de l'Étrurie archaïque. M. de Kisch nous parla de ses recherches sur l'Histoire Auguste. Le général Schmiedt, directeur-adjoint de l'Institut géographique militaire de Florence, a pu, à l'occasion d'un court séjour à Paris, présenter à nos auditeurs un tableau d'ensemble de ses recherches de photographie aérienne concernant divers aspects de la civilisation urbaine de l'Italie ancienne. Admirablement illustré par des projections en couleurs de qualité exceptionnelle, cet exposé a suffi à montrer, par l'exemple, le grand intérêt que présente l'utilisation systématique de la photographie aérienne pour les recherches archéologiques. Nous avons été particulièrement frappé, pour notre compte, par les données nouvelles ainsi apportées, concernant les installations portuaires puniques de Sardaigne et de Sicile.

Publications et conférences du directeur d'études :

Livre : *L'Art des Étrusques,* Bibliothèque des Arts, Paris, 1965.

Articles : *Liberté et déterminisme dans la divination étrusque,* dans les *Studi in onore di Luisa Banti,* Rome, 1965, p. 63-68.

Traditions celtiques dans l'histoire des premiers siècles de Rome, dans les *Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire offerts à J. Carcopino,* Paris, 1966, p. 125-137.

Lettres et signes d'assemblage : documents relatifs au cratère de Vix, dans les *Mélanges offerts à A. Piganiol,* Paris, 1966, 2, p. 621-636.

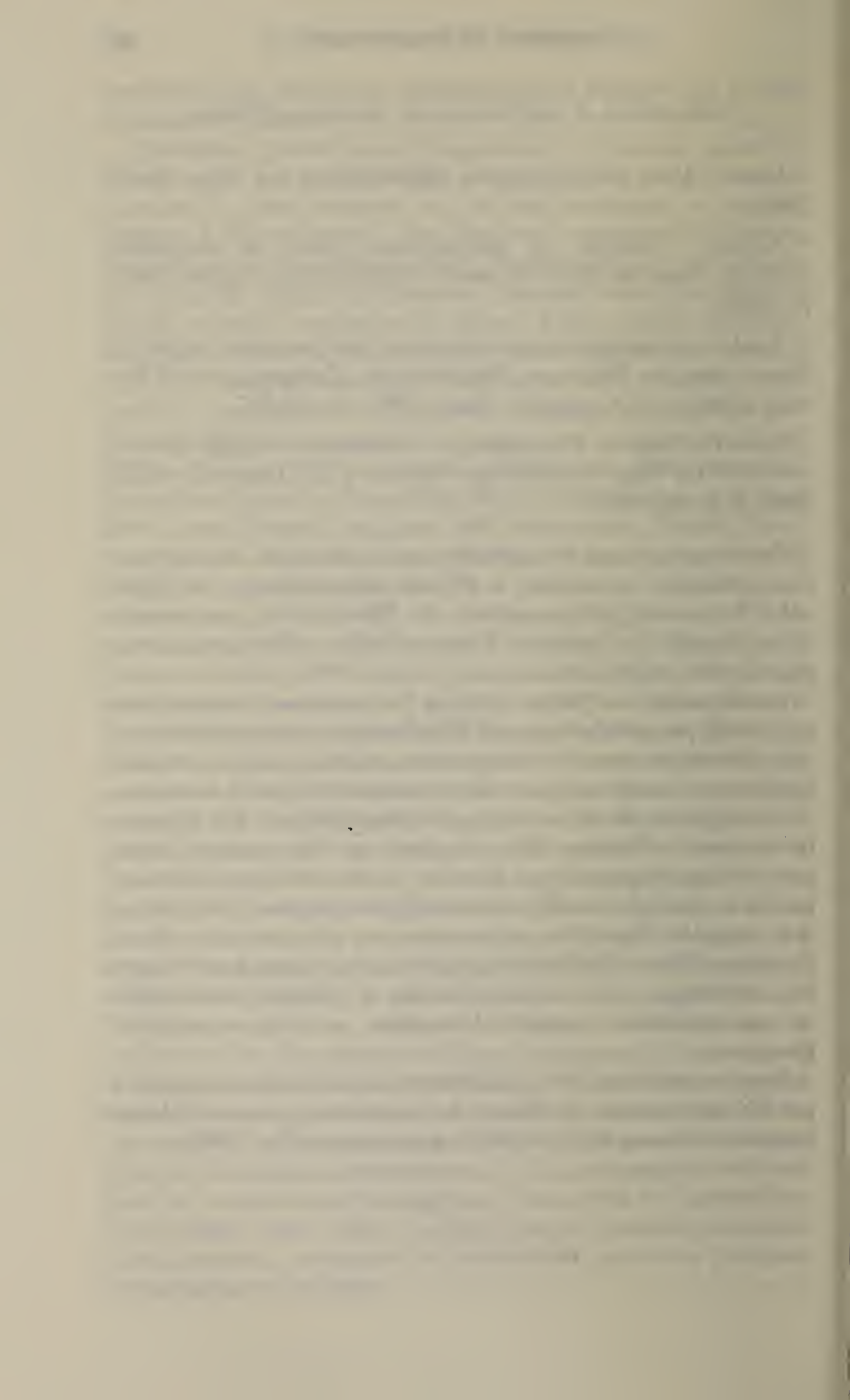
Conférences, dans le cadre des cours d'histoire de l'art, sur l'art étrusque et romain, à l'École polytechnique de Paris.

Le 28 janvier 1966, conférence à l'Institut de droit romain de la Faculté de droit de Paris, intitulée « *Réflexions sur le plus ancien droit romain* ».

Participation, en juillet 1965, à la rencontre internationale assyriologique qui s'est tenue à Strasbourg et avait pour thème : « la divination dans la Mésopotamie ancienne et les régions voisines » et conférence sur « *la divination étrusque et romaine* ».

Participation du 6 au 11 septembre 1965 au XIe Congrès international d'histoire des religions, au Claremont College, près de Los Angeles. Dans le cadre de l'un des grands thèmes traités au Congrès, *Guilt and rites of purification,* communication intitulée *Nature et valeur des rites de purification dans l'ancienne Rome.* Participation, du 31 mai au 4 juin, à un congrès tenu à Bologne sur « la cité étrusque et italique préromaine » et communication intitulée *Urbanisme et religion chez les Étrusques.*

Reprise, en juillet 1966, de la direction des fouilles, organisées par l'École française de Rome, à Casalecchio, près de Bologne (fouilles commencées en 1961, interrompues en 1965).



PROTOHISTOIRE EUROPÉENNE

Chargé de conférences : M. René JOFFROY, conservateur en chef du Musée des Antiquités nationales

Comme l'année précédente, les conférences ont été consacrées à l'étude de la civilisation du premier âge du Fer en Europe. On a insisté sur l'importance économique de la substitution du fer au bronze dans l'armement — substitution qui correspond à de grands bouleversements sociaux. La diffusion du fer en Europe centrale et occidentale ne peut se comparer en aucune façon à ce que fut celle du bronze : elle s'est faite plus ou moins rapidement selon la vitesse des courants économiques et des mouvements migratoires qui la commandèrent. Si au Sud de la mer Noire, chez les Hittites, on trouve le fer dès 1400, ce dernier ne pénètre en Espagne que vers 850, et en Angleterre que vers 400-350. Il est bien évident que de tels décalages chronologiques entraînent obligatoirement de profondes différences, tant dans la forme des outils et des armes que dans les rites funéraires.

Au cours de cette année, on s'est efforcé plus particulièrement de préciser quels ont été les traits distinctifs de la civilisation du premier âge du Fer dans la France du Sud-Ouest et en Espagne. Des travaux récents et excellents, permettent de se rendre compte de l'unité du hallstattien de part et d'autre des Pyrénées, encore qu'il faille tenir compte d'éléments indigènes qui concourent à la création de faciès régionaux. Le premier âge du Fer languedocien a été étudié d'après les travaux de M. Louis et d'O. et J. Taffanel. Ce sont les recherches de Malaquer de Motes au Cortes de Navarra — important habitat — qui ont servi d'exemple typique pour l'Espagne.

Une autre série de conférences a étudié les nécropoles de la vallée du Tessin, notamment les cimetières de Giubiasco, de Castione, de Cerinasca d'Arbedo, dont l'intérêt est fort grand puisque les sépultudes contenaient des objets de parure et des vases métalliques montrant l'importance des échanges économiques entre l'Italie du Nord et le plateau Suisse.

En Belgique, les tombelles hallstattiennes de Court Saint-Étienne qui renfermaient des rasoirs pédonculés, des épées

à antennes accompagnées de nombreux éléments de harnachement, ont permis de mettre en évidence des influences orientales venant de la Bohême.

Enfin, la dernière conférence a été consacrée à une revision de la typologie des fibules du premier âge du Fer.

Les conférences ont été suivies par Mmes Adrian, Boucher, Billet, Teitgen, Bourgeois, Hervé, Mercier, Jacq Le Rouzic, Mlles Nassoy, Suquet, Richard, Deflandre, MM. Revailler, Lapointe.

ICONOGRAPHIE ANTIQUE

Chargé de conférences : M. Georges VILLE,
conservateur au Musée du Louvre

Après une introduction méthodologique sur les principes fondamentaux de toute étude iconographique et sur les niveaux de signification d'une image antique, nous avons entrepris d'étudier un célèbre relief du Louvre, la base dite de Domitius Ahenobarbus; nous avons pour commencer fait table rase de l'importante bibliographie suscitée par ce monument; la plupart des travaux qui lui ont été consacrés ne sont que le développement d'une idée préconçue sans mise en série sérieuse. Notre propos était de considérer tous les aspects du relief qui pouvaient être isolés, à la fois pour eux-mêmes et pour dater et expliquer cette image dans son ensemble.

D'abord les toges : on admet communément qu'il y a une toge républicaine sans *umbo* ni *balteus,* avec une simple amorce de *sinus,* ce qui est vérifiable; on admet aussi que cette toge républicaine, d'abord courte (*toga exigua*), comme on voit sur l'*Arringatore* de Florence, cède la place dans le courant du Ier siècle avant notre ère à une toge plus longue; les auteurs divergent toutefois sur la date de ce changement — ce qui n'est pas sans influer sur les datations nombreuses qui se fondent sur ce critère; or nous avons montré en refaisant l'histoire de la toge depuis ses origines étrusques — la toge apparaît dans l'iconographie dès le Ve siècle, jusqu'au changement d'ère et à l'apparition des premières toges impériales, que l'on rencontre très tôt des toges « longues »; en outre, un examen du monnayage républicain confirme qu'entre le milieu du IIe siècle et le changement d'ère on connaît aussi bien la toge courte que la toge longue avec au demeurant toutes les formes intermédiaires possibles. Nous avons accessoirement montré que le passage de la toge « républicaine » à la toge « impériale » ne se faisait que progressivement : à l'Ara Pacis, les toges de l'enceinte sont déjà des toges « impériales », tandis que les toges de l'autel proprement dit sont encore des toges « républicaines ».

Pour le couple de musiciens — un joueur de flûte et un joueur

de lyre (qui n'apparaît que trois fois dans les reliefs sacrificiels romains), nous sommes aussi remonté aux origines dans l'imagerie étrusque : ce couple se rencontre dans toutes sortes de contextes, cultuels, cérémoniels, privés; si d'autre part le sacrifice romain exclut dès la fin de la République le joueur de lyre, l'existence d'un *collegium tibicinum et fidicinum Romanorum qui s*(*acris*) *p*(*ublicis*) *p*(*raesto*) *s*(*unt*), atteste encore au début du IIe siècle de notre ère la survivance du couple primitif.

Avant de rechercher l'origine du type du Mars représenté à gauche de l'autel, nous avons essayé de dénombrer un certain nombre de « Mars » étrusques dont l'image cultuelle nous était connue par des séries d'ex-voto en bronze ou en terre cuite que nous avons tenté de replacer dans un centre et à une époque donnés.

Nous nous sommes ensuite longuement attaché à l'armement que portent les soldats; nous avons montré combien ces problèmes attendaient encore la plupart de leurs solutions et qu'en particulier, on ne devait pas faire le moindre crédit aux *Armes romaines* de P. Couissin. Parmi les approximations que nous avons proposées, nous retiendrons celle-ci : la remarquable fixité de l'armement dans l'armée romaine, surtout dans la cavalerie : les cavaliers du monument de Paul Émile à Delphes portent des armes qui se retrouvent à peu près semblables sur les reliefs de la colonne Trajane ou du monument d'Adam Klissi; la réalité est toutefois un peu différente dans l'infanterie à cause de l'adoption sous l'Empire de la cuirasse *segmentata*.

Ces recherches se sont finalement révélées plus intéressantes pour elles-mêmes que pour le but qu'elles s'étaient proposé initialement et qui était d'apporter une contribution décisive au problème de la datation de la base; paradoxalement c'est la stylistique qui fournit les données les plus sûres; les progrès qui ont été accomplis ces dernières décennies dans la connaissance de la sculpture néo-attique, à la fois au sens strict et au sens large, ne permettent plus d'adopter pour la partie munichoise de notre relief les datations hautes que l'on proposait parfois (la seconde moitié du IIe siècle ou la première moitié du Ier siècle); l'ensemble Paris-Munich appartient à l'extrême fin de la République ou aux toutes premières années de l'Empire; à cela vient s'ajouter pour la datation des noces de Neptune et d'Amphitrite de Munich le rapprochement plus iconographique que stylistique indiqué par K. Schefold avec les monnaies émises par les préfets de la flotte d'Antoine et qui

figurent Antoine et Octavie sur un char tiré par quatre chevaux marins (en 37).

En manière de conclusion, nous avons proposé aussi une exégèse et une date; nous avons d'abord admis ainsi qu'a montré Castagnoli qu'il n'y avait pas de rapport nécessaire entre le relief et les Domitii Ahenobarbi et le temple de Neptune; les exégèses possibles se ramenaient à deux : cens et *lustrum*, ou *missio* (ou *dilectus*) *exercitus;* l'absence de licteurs et de costume militaire pour l'officiant excluant d'emblée cette seconde hypothèse, force était de se rallier à la première. Pour la date, l'impossibilité de rattacher la scène au dernier *lustrum* républicain connu (70) posait un problème difficile, car on ne pouvait d'autre part voir dans le relief une représentation du cens et du *lustrum* effectués par Auguste en 28.

Comme on devait exclure *a priori* qu'il s'agisse d'une scène générique, ce qui est étranger au relief historique romain, il restait à supposer qu'un membre de la *nobilitas* avait voulu exalter (comme faisaient les monnayeurs) un ancêtre de leur *gens* qui avait géré, sans doute au IIe siècle, car au Ier la censure a beaucoup perdu de son prestige, une censure célèbre; et l'on pourrait songer, sans que cela soit nécessaire, au mouvement d'opinion en faveur de la censure qu'a dû provoquer le geste d'Auguste en 28 : l'exaltation d'un ancêtre gentilice se serait alors doublée d'un geste politique à l'égard du Prince.

La conférence a été suivie par Mmes ou Mlles AMAD (Égypte), BIDAUT, BRIGUET, BROMBERGER, CHAIGNE, CLERGIER, DOUAU, GOUY, HOUSSET, JULLIAN, MEILHAN, PINELLI, PLAETE, VAFOPOULO (Grèce); MM. LAPOINTE, LÉON (Espagne), DE MONTBRIZON, PONTON (Canada).



PHILOLOGIE LATINE

Directeurs d'études : MM. Alfred ERNOUT, *membre de l'Institut,* et Jacques ANDRÉ

Conférences de M. Jacques ANDRÉ

Dans la première conférence ont été continuées les recherches esquissées l'année précédente sur un domaine bien délimité du lexique latin : les noms d'oiseaux. A l'intérieur même de cette catégorie, on a choisi d'examiner de façon approfondie les formations onomatopéiques. Ce procédé de création verbale, quelle que soit la partie du lexique envisagée, est, d'une façon générale, étudiée de façon peu systématique. Dans un premier temps, dont les recherches ont été longues et étendues, on s'est efforcé d'en dresser la liste (en éliminant les transcriptions du grec chez les auteurs techniques) d'après les étymologies des anciens et des modernes, et par une confrontation d'une part avec la terminologie grecque et les noms des diverses langues, d'autre part, avec le cri ou le chant des oiseaux désignés, notés dans les ouvrages récents, grâce à des enregistrements au magnétophone. On a ainsi dénombré 46 onomatopées pour 30 oiseaux, soit 28 % des espèces représentées dans le lexique latin, proportion assez considérable. On a reconnu l'arbitraire relatif du signe, dénoncé par la coexistence de plusieurs perceptions possibles d'un même son (*bubo/bufo/gufo* — *cicirrus/coccus*), confirmées par les noms modernes. On a enfin cherché quels étaient les éléments phoniques les plus caractéristiques de ces formations du point de vue du consonantisme (prédominance des palatales sur les dentales), du vocalisme (prédominance de *a/i/u*) et de la constitution du mot (redoublement intégral ou brisé).

Au cours de la seconde heure, consacrée à la critique verbale, on a pris comme texte d'étude le livre XXI de l'*Hist. nat.* de Pline l'Ancien. Le texte a été étudié sur photocopies de 6 manuscrits représentant les deux classes (*Vde* et *ERp*). Les auditeurs, dont certains étaient débutants, ont procédé à des collations vérifiées ensuite en commun et à l'établissement d'un apparat. Ces travaux ont confirmé la valeur de certains *recentiores* comme *d* et on a adjoint un 7e manuscrit, que nous avons appelé *g*, le

Parisinus Latinus 6800, où nous avons retrouvé la plupart des leçons — excellentes ou exécrables — données par les premiers éditeurs, qui les lui devaient sans doute.

Ont suivi les conférences avec assiduité Mmes BARBE-BANVARD (assistante à la Sorbonne), GOUREVITCH et LAMBRET, MM. DUMONT (assistant à Nanterre), MARTIN et RICHARD (assistants à la Sorbonne), ZAGANIARIS (Grec).

LITTÉRATURE LATINE D'ÉPOQUE CHRÉTIENNE

Directeur d'études : M. Pierre COURCELLE,
membre de l'Institut

Le directeur d'études a fait lui-même des exposés sur deux sujets distincts.

Le premier touchait la numismatique impériale du ve siècle. Sur les monnaies de huit empereurs, de l'an 425 à l'an 474, on voit chaque fois l'empereur poser le pied droit sur la tête d'un serpent à face humaine. Ce serpent ne peut être Attila, comme on l'a cru autrefois, puisque ce type est antérieur. Après un examen critique de diverses théories touchant l'origine du type, on s'est efforcé d'en expliquer la diffusion à l'aide de textes contemporains très nombreux touchant les invasions germaniques. Certains auteurs parlent des *dracones* barbares, mais le *draco* était aussi bien, depuis Trajan, une enseigne d'emploi courant dans l'armée romaine. D'autres commentent le *Psaume* XC, 13 : *Conculcabis leonem et draconem*, en l'appliquant aux hérétiques, agents au service du Serpent diabolique. Au ve siècle le *draco* est, aux yeux des propagandistes catholiques et Romains, avant tout le persécuteur arien, c'est-à-dire le roi vandale. Le succès de ce type au cours du ve siècle, tant en Orient qu'en Occident, doit s'expliquer de la sorte, même si, en fait, les préparatifs contre les rois vandales furent couronnés d'échecs.

Une autre recherche eut pour objet des scènes d'interprétation difficile, représentées sur plusieurs miniatures romanes inédites. Une solution fut proposée, selon le cas, à partir de l'*Arithmétique*, de la *Musique* ou des *Opuscula theologica* de Boèce.

Les auditeurs, tous munis d'une culture spécialisée et tous assidus (sauf exceptions très légitimes) furent : Mmes S. DELÉANI, assistante à Nanterre, E. LUCIANI, licenciée ès lettres, et Mlle A. PONCET, élève de l'École normale supérieure de jeunes filles; MM. CHOLLET, élève de l'École normale supérieure; COURTÈS, chargé de conférences à la Faculté des lettres de Nancy; DA SILVA, Brésilien; DOIGNON, chargé de conférences à la Faculté des lettres de Besançon; R. P. GILLET, O.S.B.; MM. HUFTIER;

Jungblut, assistant à Nanterre; de Kisch, élève agrégé à l'École normale supérieure; Langlois, maître-assistant à la IVe section de l'École des Hautes Études; R.P. Madec, professeur à l'Institut catholique; MM. Mouret, Muzerelle, élève à l'École des chartes; Paquette (Canadien); Petitmengin, bibliothécaire à l'École normale supérieure; Roques; Savon, Schröder; Simonnet; Strenna, assistant à Dijon; Vaillant, Vanderlinden (Belge); Zaganiaris (Grec). Bon nombre d'entre eux préparent un doctorat de IIIe cycle ou un doctorat d'État.

Ceux qui ont fait eux-mêmes, dans la seconde moitié de l'année scolaire, une conférence de deux heures sur leurs propres recherches sont :

M. Vaillant, *Πρακτική et 'caritas' dans la pensée de Jean Cassien.*

M. Doignon, *Hilaire de Poitiers et la préparation à l'épreuve de foi.*

R. P. Madec, *Deux 'Sentences' de Sextus utilisées par saint Ambroise.*

M. de Kisch, *L'« Histoire Auguste » : état présent des études, et directions personnelles de recherches.*

M. Savon, *Le « don de la Grâce » dans l'enseignement de saint Ambroise.*

R. P. Gillet, *Mystique de la « vision de Dieu » chez Grégoire le Grand.*

M. Huftier, *Le libre-arbitre est-il, pour saint Augustin, la faculté de choisir entre le bien et le mal?*

M. Chollet, *Le Livre I des 'Institutiones' de Lactance, et sa conception de la divinité.*

M. Langlois, *Le premier « Mythographe du Vatican » est-il antique ou médiéval?*

M. Simonnet, *Vocabulaire de la création chez Tertullien et Lactance.*

M. Vanderlinden, *Les données autobiographiques et l'expérience personnelle de saint Augustin dans la 'Cité de Dieu'.*

Mme Luciani, *Pétrarque et Horace.*

M. Jungblut, *Éducation et culture chez Grégoire de Tours.*

M. Schröder, *La prière des anciens Hébreux d'après le Livre VII de la « Praeparatio » d'Eusèbe.*

M. Petitmengin, *La survie de Tertullien au Moyen Âge.*

Chacun de ces exposés a fait l'objet d'échanges de vues bibliographiques et de discussions d'ordre méthodologique.

Publications du directeur d'études au cours de l'année scolaire (*l'astérisque indique les livres*) :

— *L'immanence dans les 'Confessions' augustiniennes*, dans Collection Latomus, t. LXX, Hommages à J. Bayet, Bruxelles, 1964, p. 161-171.

— *Quelques illustrations du 'Contra Faustum' de saint Augustin*, dans *Oikoumene, Studi paleocristiani pubblicati in onore del concilio ecumenico Vaticano II*, Catania, 1964, p. 1-9, et 5 planches.

— *Scènes anciennes de l'iconographie augustinienne*, dans *Revues des études augustiniennes*, t. X, 1964, p. 51-71 et 24 pl.

— *Points de vue patristiques sur le stoïcisme romain*, dans *Actes du VIIe Congrès de l'Association Guillaume Budé*, Paris, 1964, p. 256-258.

— *Virgile et l'immanence divine chez Minucius Felix*, dans *Mullus, Festschrift Theodor Klauser* (*Jahrbuch für Antike und Christentum, Ergänzungsheft I*), Münster, 1964, p. 34-42.

*— *Vita sancti Augustini imaginibus adornata* (*Manuscrit de Boston, Public Library, n° 1483, s.* XV, *inédit*), *édition critique et commentaire iconographique*, 1 vol. in-8°, Paris, Études augustiniennes, 256 pages et 109 planches, dont une en couleurs.

— *Sonnets de Pétrarque et 'Confessions' augustiniennes*, dans *Latomus*, t. XXIII, 1964, p. 345-347.

— *Nouvelles illustrations des 'Confessions' augustiniennes*, dans *Revue des études augustiniennes*, t. X, 1964, p. 343-364, et 14 planches.

*— *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, 3e *éd. augmentée et illustrée*, 1 vol. in-8°, Paris, Études augustiniennes, 1964, 436 pages et 71 planches, dont une en couleurs.

— *Boèce*, dans *Dictionnaire des Lettres françaises, Le Moyen Âge*, Paris, Arthème Fayard, 1964, p. 139-141.

— *Deux grands courants de pensée dans la littérature latine tardive : stoïcisme et néo-platonisme*, dans *Revue des études latines*, t. XLIII, 1964, p. 122-140.

— *L'âme en cage*, dans *Parusia. Studien zur Philosophie Platons und zur Problemgeschichte des Platonismus. Festgabe für J. Hirschberger*, Frankfurt-am-Main, Minerva, 1965, p. 103-116.

— *Quodvultdeus redivivus*, dans *Revue des études anciennes*, t. LXVII, 1965, p. 165-170.

*— *Iconograp hiede saint Augustin : Les cycles du* XIVe *siècle*, 1 vol. gr. in-8°, Paris, Études augustiniennes, 1965, 253 pages et 110 planches, dont une en couleurs.

— *Tradition platonicienne et traditions chrétiennes du corps-prison* (*Phédon 62b; Cratyle 400c*), dans *Revue des études latines*, t. XLIII, 1965, p. 406-443.

— *Jules Marouzeau* [Notice nécrologique], dans *Annuaire de l'École pratique des Hautes Études, IVe section*, XCVIII^e^ année, 1965/1966, p. 43-47.

— *Parietes faciunt christianos?* dans *Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire offerts à Jérôme Carcopino*, Paris, Hachette, 1966, p. 241-248.

— *Le 'Tolle, lege' de George Sand*, dans *Revue des études augustiniennes*, t. XII, 1966, p. 1-7.

— *Le serpent à face humaine dans la numismatique impériale du* V^e^ *siècle*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à André Piganiol*, Paris, P.U.F., t. I, 1966, p. 241-248.

— *Le corps-tombeau (Platon,* Gorgias *493 a; Cratyle 400 c)* dans *Revue des études anciennes*, t. LVIII, 1966, p. 101-122.

TEXTES ET DOCTRINES DE LA FIN DE L'ANTIQUITÉ

Chargé de conférences : M. Jean PÉPIN,
maître de recherche au C.N.R.S.

Les conférences de cette année ont été employées entièrement à une étude littéraire de l'opuscule de Porphyre intitulé *De antro nympharum*, dans lequel l'auteur néoplatonicien a voulu déchiffrer par l'allégorie quelques vers d'Homère (*Odyssée*, XIII, 102-112).

Pour préparer à cette étude, on a examiné d'abord les autres travaux de Porphyre sur Homère, dont il ne reste que des fragments plus ou moins considérables et sûrs; en partant des quelques indications chronologiques dont on dispose et de divers indices épars dans les fragments en question, on a essayé de retracer l'évolution probable de Porphyre en matière d'exégèse homérique. Dans cette enquête, on s'est arrêté plus longuement aux *Quaestiones homericae*, en raison de l'abondance des fragments rapportés à cette œuvre porphyrienne (avec un optimisme souvent excessif) par H. Schrader; on a vu les circonstances de la composition et les tendances générales de ce commentaire; on a parcouru, avec exemples à l'appui, les quatre sortes de λύσεις qu'il met principalement en œuvre; on y a repéré d'assez nombreux témoignages d'exégèse allégorique, dans lesquels ce type d'interprétation est curieusement identifié à l'exégèse ἀπὸ τῆς λέξεως.

Après ces éclaircissements préliminaires destinés à le situer dans l'œuvre homérique de Porphyre, on a abordé l'examen du *De antro nympharum*. Après une analyse succincte, on y a étudié longuement les citations et *testimonia*, qui sont en nombre considérable eu égard à la brièveté du traité. Ce matériel historiographique a été réparti comme suit : 1° les références vagues ou anonymes; 2° les poètes (Homère, Hésiode, « Orphée », Sophocle, *Hymne à Apollon*); 3° les philosophes présocratiques (Phérécyde, Pythagore, Héraclite, Parménide, Empédocle); 4° Platon; 5° les stoïciens; 6° le géographe Artémidore d'Éphèse; 7° l'historien de la religion perse Euboulos; 8° les néopythagoriciens Numénius et Cronius. Il restera à dégager l'originalité du

De antro relativement aux autres commentaires de la même description homérique dus à Porphyre et à divers autres auteurs, et enfin à suivre le *Fortleben* du petit traité dans l'Antiquité tardive et à travers le Moyen Âge; ce sera le programme initial des conférences de l'an prochain.

Ces séances ont été suivies avec assiduité par M. Bouffartigue, le R. P. Saffrey, O.P., MM. Schröder, Segonds, Thillet, Vanderlinden (Belge); de façon variable par le R. P. Aubineau, S.J., le R. P. du Roy (Belge), Mme Galpérine, M. Paquette (Canadien), Mme Rachet, M. Vincent, Mlle Zumbrünn (Suisse). Elles ont donné lieu à deux exposés d'auditeurs : le P. Aubineau nous a soumis certaines difficultés qu'il rencontre dans l'édition de *De virginitate* de Grégoire de Nysse; M. Vanderlinden nous a fait part de l'une de ses recherches sur les prodromes du christianisme chez les auteurs païens d'après la *Cité de Dieu* de saint Augustin.

ANTIQUITÉS DE LA GAULE ROMAINE

Directeur d'études : M. Paul-Marie DUVAL

La première conférence a été consacrée à l'étude de la cité gauloise et gallo-romaine des Helvètes, qui occupait la moitié environ du territoire helvétique actuel, essentiellement le vaste couloir de circulation du plateau suisse, sa bordure jurassienne à l'ouest et sa bordure pré-alpine à l'est; on y a joint l'étude du Valais, bien qu'il fit l'objet à l'époque romaine d'une circonscription administrative séparée, les Alpes Pennines. La toponymie celtique de la Suisse est riche, particulièrement bien étudiée mais l'absence d'inscriptions gauloises n'en est que plus frappante : le pays a été, semble-t-il, tôt et fortement italianisé. Un exposé du D[r] COLBERT DE BEAULIEU a montré qu'on ne peut faire état actuellement d'un monnayage attribué avec certitude aux Helvètes, malgré les affirmations de Forrer, sauf toutefois pour les bronzes de la dernière époque; l'enquête est à faire pour les monnaies d'or, par dépouillement des périodiques suisses. Un autre exposé, de M[me] BRETZ-MAHLER, a fait le point sur les découvertes faites de 1858 à 1880 à La Tène et qui remonte, en gros, au II[e] siècle : tout, ou presque tout, paraît y avoir été importé et la majorité des trouvailles a été faite dans la rivière. Il ne s'agit pas d'ateliers ni même, comme on l'avait proposé, d'un poste de douane : l'hypothèse d'un grand sanctuaire, situé en un lieu de passage important, paraît la plus vraisemblable. L'étude du décor des armes, renouvelée par J. DE NAVARRO, permet de préciser la chronologie des styles celtiques.

La cité gallo-romaine a fourni un grand nombre d'inscriptions. Les Helvètes sont peu connus hors de chez eux mais, dans la cité, l'onomastique humaine et divine est abondante : les cultes indigènes ont été ainsi passés en revue et la forme des monuments votifs a été précisée — ce critère, mieux connu désormais, étant précieux pour la chronologie relative des inscriptions. Les dédicaces aux *Biuiae*, *Triuiae*, *Quadruuiae*, aux *Suleae* ou *Suleuiae*, aux *Lugones* ont fait l'objet d'une étude particulière, ainsi que le nom de la *dea Artio*. (Dans ce domaine, MM. L. FLEURIOT

et J. Pinault ont fait profiter les auditeurs de leur connaissance des langues celtiques). Les sculptures gallo-romaines des Helvètes ont donné lieu à des comparaisons d'après le livre récent de J.-J. Hatt, *Sculptures gauloises, 600 av. J.-C.-400 ap. J.-C.* (Paris, 1966).

Plusieurs exposés ont complété les conférences : Mlle Macé sur la vaisselle de bronze du Musée des antiquités nationales, comparée à celle d'autres collections; de M. Pelletier sur la ville de Vienne (Isère) au Bas-Empire, histoire et topographie; de Mme Barbet sur les enduits peints de *Glanum*, leur chronologie, leur constitution; de Mlle Astoin sur les fouilles d'un sanctuaire gallo-romain au Chastellard de Lardier (Basses-Alpes); de Mlle Thélier sur les échanges des cultures des peuples « périphériques » européens avec les civilisations grecque et romaine, d'après les *Actes* du VIIIe Congrès international d'archéologie classique (Paris, 1963), exposé limité à la Gaule préromaine et aux peuples balkaniques.

* * *

A la seconde conférence, a été poursuivie et terminée la restitution du texte du calendrier gaulois de Coligny, à l'aide d'une série de photographies de détail effectuées au musée de Fourvière en 1965.

Ce travail a permis; en cours d'année, de trouver une interprétation correcte d'une notation restée jusqu'alors inexpliquée, la notation N lorsqu'elle se trouve ajoutée à D avec addition de S et S. On croyait jusqu'alors à l'existence d'une notation NSDS, différente de N. En fait, il s'agit de N juxtaposé non seulement à D mais parfois aussi à D AMB et à MD, c'est-à-dire aux trois notations fondamentales quotidiennes du calendrier : tantôt, N supplante d'une de ces trois notations, tantôt, il s'y ajoute et dans ce cas la notation s'augmente de S et S. On a ainsi NSDS, DSNS AMB ou DS M(at)NS. La raison d'être de S et S n'est pas encore claire : il pourrait s'agir d'un mot gaulois correspondant au latin *semis* et indiquant ici le partage du jour de 24 heures en deux moitiés marquées l'une par N, l'autre par l'une des trois notations fondamentales. D'autre part, l'identité de N isolé et de N dans N INIS R a été prouvée. La question des notations énigmatiques comportant l'abréviation N est ainsi notablement simplifiée.

Un autre gain est l'incomptabilité du N avec les « signes triples » constitués de trois hastes dont une ou deux sont plus grandes que les autres et barrées. Des incertitudes fréquentes sont ainsi supprimées dans la restitution.

Enfin, plusieurs lectures ont été améliorées au cours de la restitution des deux mois intercalaires.

Ont assisté à la première conférence : Mmes Barbet, Boucher, Bretz-Mahler, Cartier; Mlles Astoin, Clavel, Fischer, Klein, Macé, Miss Mason, Mlles d'Orléans, Rideau, Saulnier, Thélier; MM. Adam, Bailhache, le Dr Colbert de Beaulieu, Ferdière, Fleuriot, Jacques, Mitard, Pinault; à la seconde conférence : Mme Bretz-Mahler, Mlles Clavel, Fischer, d'Orléans, Rideau, Saulnier, Thélier, MM. le Dr Colbert de Beaulieu, Fleuriot, Pinault.

Le directeur d'études a dirigé la thèse de IIIe cycle de Mme Bretz-Mahler, *Recherches sur la civilisation de La Tène I : Le faciès marnien*, qui a été soutenue avec succès le 20 juin 1966.

Il a dirigé la mise en fiches, par M. L. Fleuriot, des mots gaulois expliqués par J. Vendryes dans toute son œuvre écrite.

Il a publié :

Observations sur le Calendrier de Coligny, IV (*Études celtiques*, XI, 1, 1964-1965, p. 7-45, fig. 1-2).

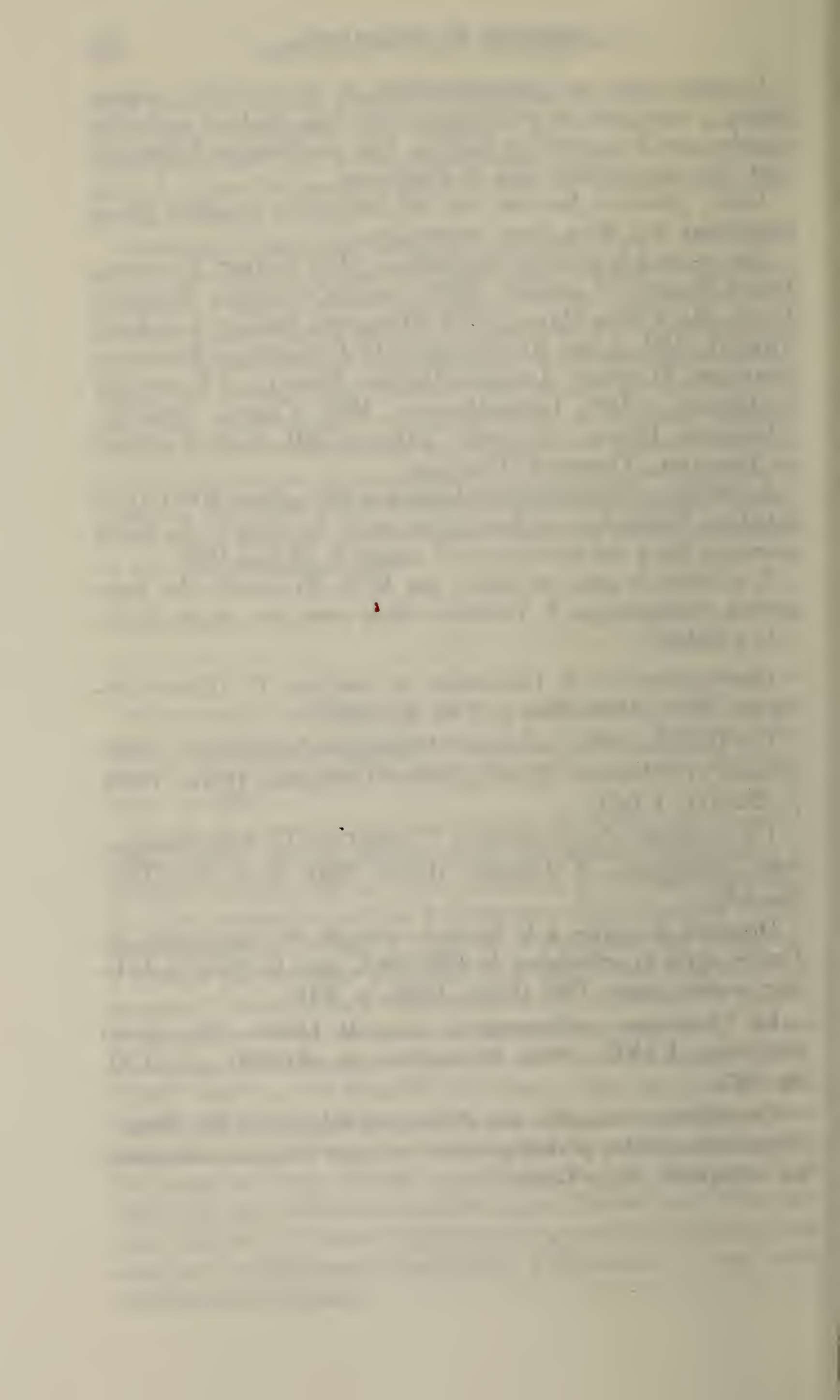
Les Gaulois et le calendrier (*Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire offerts à Jérôme Carcopino*, [Paris, 1966], p. 295-311, 1 fig.).

Un « compte d'enfournement » inédit de La Graufesenque, dans *Mélanges... A. Piganiol* (Paris, 1966, II, p. 1341-1352, fig. 1-4).

Discours de sortie à la Société nationale des antiquaires de France après la présidence de 1963-1964, dans le *Bulletin* de ladite société, année 1964 (Paris, 1965), p. 3-19.

La *Chronique gallo-romaine* annuelle (*Revue des études anciennes*, LXVII, 1965, 82 notices, p. 402-450, pl. XXI, fig. 1-2).

Contribution annuelle aux *Fasti archaelogici* (XVI, 1964) : dépouillement des périodiques et ouvrages français concernant les antiquités de la Gaule.



Histoire du peuplement et de l'habitat en France aux époques anciennes

Chargé de conférences : M. Michel Roblin,
docteur ès lettres, maître de recherche au C.N.R.S.

Notre méthode de recherche, appliquée les deux années précédentes à une région très restreinte, la *civitas* des Silvanectes, s'est exercée cette année dans un cadre aux dimensions bien plus vastes, la *civitas* des Bellovaques, au cours des dix premiers siècles de notre ère.

Le problème le plus délicat était d'abord, comme partout ailleurs, de déterminer en quelle mesure les limites de la *civitas* avaient été conservées par le diocèse de Beauvais, son héritier théorique. Pouvait-on raisonnablement admettre l'identité, même d'une façon approximative, entre le territoire de l'épiscopat de Beauvais, dont les frontières n'apparaissent avec précision qu'au début du XIVe siècle, et celui de la cité gallo-romaine des Bellovaques, mille ans auparavant?

Les conférences précédentes nous avaient permis de répondre par l'affirmative en ce qui concerne l'ancien diocèse de Senlis et la cité des Silvanectes, mais nous ne pouvions nous dispenser d'une enquête comparable, en l'absence de textes antiques, palliée par l'abondance relative des documents du Moyen Âge. Entre le Xe et le XIVe siècle, les textes relatifs aux abbayes et aux prieurés, fondés ou rénovés sous les premiers Capétiens, permettent d'établir la fixité très ancienne des limites diocésaines, inchangées entre 987 et 1789. Pour les époques mérovingienne et carolingienne, les précisions, sans être aussi fréquentes, nous autorisent quand même, avec quelques dizaines d'exemples, à poser le principe de l'immuabilité du cadre territorial du diocèse de Beauvais depuis la fin de l'époque romaine et ainsi de la possibilité de son utilisation pour étudier les conditions de l'habitat et du peuplement dans la *civitas* des Bellovaques, entre la conquête de César et l'avènement de Hugues Capet.

Il a donc été établi, en prenant pour base la récente carte

d'état-major au 100.000e, une carte de la *civitas*, destinée également à figurer les témoignages archéologiques, historiques et toponymiques, au fur et à mesure de l'avancement des recherches. Cette carte a déjà permis une constatation intéressante : le tracé, très particulier, très irrégulier, de ces frontières, où les impératifs géographiques sont souvent délaissés au profit de nécessités historiques et humaines. Ces faits semblent bien correspondre à des vicissitudes politiques et militaires de l'époque celtique, plutôt qu'à une planification territoriale romaine : limites d'un État pleinement indépendant, comme toute *civitas* de la Gaule pré-romaine, et dont le dessin irrégulier, qui semblerait illogique, s'explique alors parfaitement par les rapports entre les forces inégales des diverses *civitates*, les motifs économiques et surtout stratégiques.

A l'intérieur de ce cadre précis, l'étude des plans du cadastre napoléonien a constitué, comme les années précédentes, la base habituelle de notre enquête, des travaux et des remarques de nos auditeurs. Sur les quatre cents communes de l'ancien diocèse de Beauvais, une centaine ont été ainsi prospectées, selon la méthode déjà exposée : relevé sur une carte au 10.000e des chemins, des lieux-dits et des renseignements divers fournis par les feuilles du plan, en général à l'échelle du 1.000e, puis constitution d'un fichier, destiné à enrichir le répertoire historique et archéologique. L'exemplaire conservé au cadastre central de Beauvais a malheureusement brûlé, lors de l'incendie de 1940, il a donc fallu se rendre dans chaque commune, méthode plus longue, mais qui présente cependant l'avantage de faire coïncider le relevé du plan avec certaines recherches, certaines vérifications d'ordre historique, topographique et archéologique.

Quelques plans ont pu être consultés au cadastre central de Compiègne, qui avait échappé aux destructions de la dernière guerre; ils ne concernent malheureusement que l'extrémité orientale du terroir des Bellovaques. Les remarques formulées, l'an passé, à propos des plans cadastraux de la région de Senlis ont été pleinement confirmées : une masse énorme de documents encore inexploités nous est offerte, mais elle ne prend toute sa valeur qu'au terme d'une longue prospection permettant de l'enrichir au contact de l'histoire, de l'archéologie et de la philologie. Inversement, les précisions du plan autorisent souvent l'adoption ou le rejet de certaines hypothèses conçues sans tenir suffisamment compte des facteurs topographiques.

*
* *

Entre Pont-Sainte-Maxence, Estrées-Saint-Denis, Venette et Ressons-sur-Matz, le peuplement et l'habitat anciens ont donc été étudiés avec minutie, après examen des textes mérovingiens et carolingiens, des trouvailles monétaires gallo-romaines et franques, parfois même celtiques, des comptes rendus, trop souvent imprécis, des fouilles dans les cimetières antiques et médiévaux. Notre attention a ainsi été attirée par certaines localités où des recherches archéologiques menées selon les techniques modernes et sous la direction de spécialistes qualifiés, permettraient d'intéressantes découvertes, précisant les données premières déjà fournies par l'histoire, la philologie, la géographie et les anciennes prospections des fouilleurs et des collectionneurs locaux.

A Cinqueux, jadis *Sinquez*, les celtisants cherchent les traces d'un culte à la divinité *Sinquatis*. La topographie permet de distinguer très nettement, au pied du mamelon couronné par l'église Saint-Martin, les contours d'une conque portant encore le nom caractéristique d'Airaines. S'il n'est pas douteux que l'appellatif latin *arena* rende compte de ce toponyme, il est peu probable qu'il s'agisse ici du sens originel, car dans la région l'abondance des lieux-dits *Les Sables*, *Les Sablons*, *La Sablonnière*, avec des formes picardes comme *Les Solons* et *La Solonnière*, nous prouve le remplacement ancien et exclusif du vocable par un synonyme, *sabulum*, et nous autorise à penser que le sens second d'amphithéâtre ou de théâtre a seul permis au terme *arena* de parvenir jusqu'à nous, par le témoignage de l'onomastique et avec des formes dépourvues d'article, donc très anciennement cristallisées. Comme à Paris et comme à Senlis, le souvenir des arènes antiques aurait donc été conservé dans la nomenclature du cadastre de Cinqueux et nous aurions là un haut lieu cultuel, précisé également par l'existence d'une source, complément habituel des ensembles religieux gallo-romains. Des remarques analogues ont attiré notre attention sur des lieux-dits homonymes à Pont-Sainte-Maxence, Bailleul-le-Soc et Villers-Saint-Paul.

Le contrôle sur la carte, précédé par une vérification sur le terrain de la voie présumée antique unissant Saint-Martin-Longueau à Roye a fait au contraire apparaître un tracé bien trop irrégulier pour pouvoir correspondre à la technique suivie

par les ingénieurs romains. Cependant sa qualification de *strata publica* au XIIe siècle et le fait qu'elle unissait Ressons-sur-Matz, capitale d'un *pagus* cité au VIe siècle, à Estrées-Saint-Denis où l'appellatif *strata* est cristallisé anciennement sous une forme au pluriel indiquant un carrefour, militent en faveur d'une chaussée sans doute secondaire, mais bien distincte toutefois des chemins anhistoriques, dont le relevé indispensable ne doit pas conduire, sans enquête exhaustive, à gonfler inutilement l'inventaire des grandes liaisons routières au cours de l'Antiquité et du haut Moyen Âge.

C'est un tableau tout différent que nous offrit le site de Saint-Just-en-Chaussée, sur le croisement des deux grandes voies antiques, des deux *chaussées Brunehaut*, de Beauvais à Bavai par Roiglise et de Senlis à Amiens par Pont-Sainte-Maxence et Saint-Martin-Longueau. Une *Vita S. Justi*, dans un manuscrit du VIIIe siècle, y mentionne une fontaine, *fons Sirica*, voisine d'une caverne à l'intérieur de laquelle se trouvaient les ruines d'un vieil édifice. Selon Camille Jullian, il aurait pu s'agir, comme dans d'autres *Vitae* du cycle de Rictiovar, d'une grotte consacrée au culte de Mithra, d'un antre mithraïque, avec la présence obligatoire de la fontaine. Or cette source, désignée aujourd'hui sous le nom commun picard de *puchot*, le petit puits, est appelée, d'une troisième façon, *fontem Oresmus*, dans un texte du XIIe siècle, toponyme que nous retrouvons dans la nomenclature cadastrale de Saint-Just, *La Prairie d'Orémeaux* et *Le Fond des Prés d'Orémeaux*, et de la commune limitrophe du Plessier, *Le Fond d'Oresmau*, tandis que ces trois lieux-dits voisins du *puchot* sont reliés à la commune plus éloignée de Brunvillers par *Le Chemin d'Orémeaux* du cadastre de Plainval. Des formes de la fin du Moyen Âge, *Orémieux* et *Oresmieux*, concernant non plus la source, mais un hameau contigu, sont identiques au nom d'un hameau de Wicres (Nord), connu seulement vers le XIVe siècle, et situé sur la grande route, d'âge incertain, unissant Lille à Arras. Un texte du XIIe siècle, concernant les possessions de l'abbaye d'Ourscamp à Lagny, près de Noyon, mentionne un *territorium Oresmiex*, dont le nom n'est plus appliqué maintenant qu'au ruisseau d'*Oremus*, au pied de la Pierre Quinpierre, peut-être un mégalithe, même si on a utilisé dans ce but un rocher en place; la grande voie impériale de Milan à Boulogne passe à cinq cents mètres de là. C'est au XIIe siècle également que nous trouvons, dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast, la mention d'un *territorium Oresmiex juxta Batpalmas;* malheureuse-

ment cette terre abbatiale semble échapper à ses possesseurs et disparaître de la nomenclature de Bapaume (Pas-de-Calais). Toutefois, on peut vraisemblablement en retrouver la trace dans l'une des rues de la ville, sous la graphie déformée depuis longtemps, *rue d'Oribus*, conduisant en un lieu où fut mise au jour, au XVIIIe siècle, une fontaine construite avec art, au milieu d'un terrain rempli de monnaies du haut empire romain. Bapaume a dû son nom et son importance à une fortification féodale, mais ce fut également, dans l'Antiquité, le carrefour de plusieurs voies bien repérées, permettant de joindre Amiens, Arras, Cambrai et Saint-Quentin. Oresmaux (Somme) n'est cité, lui aussi, qu'au XIIe siècle, *Oresmiex*, *Oresmeax*, c'est aujourd'hui un gros village, à cinq cents mètres de la Chaussée Brunehaut de Beauvais à Amiens qui borne son territoire à l'Ouest, et à deux kilomètres d'une autre voie antique, vers l'Est, la Chaussée Brunehaut de Senlis à Amiens, déjà signalée à Saint-Just-en-Chaussée. L'église, consacrée à Notre-Dame est voisine du lieu-dit *La Fontenelle*, significatif sur ces plateaux crayeux et secs de Picardie. On aurait pu croire que ces cinq exemples limiteraient au Nord de la France l'extension de ce nom insolite, mais un des auditeurs de la conférence, M. J. WAGNEUR, vient d'y ajouter celui de *La Vallée d'Orémus*, à Santeuil (Val d'Oise), partie supérieure du vallon où sourd la *Mère Fontaine*, à deux cents mètres de la Chaussée Brunehaut de Meulan à Beauvais et à deux kilomètres de la Chaussée de César de Rouen à Paris. Dominant cette vallée d'Orémus, un mamelon, fouillé au siècle dernier, a livré une chambre sépulcrale néolithique. Près de Darney (Vosges), à proximité de la frontière entre les Séquanes et les Leuques et d'un carrefour permettant de gagner Langres, Toul, Besançon et Bâle, la ferme des *Orémus* était établie au XIXe siècle, au milieu des premières avancées de la forêt vosgienne. La source, alimentant la Saône naissante, est également présente, mais il n'a pas été possible, malgré la complaisance de la mairie de Bonvillet, de pouvoir retracer, pas plus qu'à Santeuil, l'histoire de ce terroir.

L'enquête n'est donc pas terminée; elle permet cependant de constater la présence permanente de la grande route, de la fontaine, et parfois d'un culte préchrétien; les deux premiers éléments semblent complémentaires, car la route toujours voisine, est parfois assez éloignée, et la source ne saurait nous suggérer un hydronyme, puisque nous l'avons déjà à Saint-Just, non seulement avec *fons Sirica* et le *puchot*, mais avec le nom

même, pré-latin, de la rivière naissante, l'Arrè, *Arraga*, à Santeuil, avec la *Mère Fontaine*, Le troisième élément, peut-être intimement lié aux deux premiers, mérite notre attention, encore que le caractère archaïque du nom au XIIe siècle déjà, avec des formes à peine latinisées, rende curieuse l'absence de notations antérieures, latines ou celtiques. Il est malgré tout possible d'écarter définitivement les deux étymologies avancées, les ormeaux et les orémus, pour des raisons philologiques suffisamment justifiées par les formes anciennes et modernes citées précédemment et, sans pouvoir, à l'heure actuelle, déterminer l'origine et la nature du toponyme, de formuler l'hypothèse d'une allusion à un habitat, voire même à une construction, en liaison directe ou indirecte avec la vie commerciale, militaire ou religieuse de notre premier millénaire.

*
* *

L'identification de certaines localités mentionnées aux époques franques soulève souvent de délicats problèmes en raison de leur fréquente homonymie. C'est ainsi que le *Fraxinetum* concédé par les Carolingiens à l'abbaye de Charroux n'est ni Fresnoy-en-Thelle, *in pago Camiliacensi*, ni Fresnoy-la-Rivière, ni Fresnoy-le-Luat, *in pago Silvanectensi*, mais bien Grandfresnoy, *in pago Bellovacensi*, qui resta possession abbatiale jusqu'à la Révolution. Le plan cadastral de Grandfresnoy nous permet de proposer également cette localité pour l'identification de la *Fraxnidum villa* où Charles le Chauve signa un acte en 840, plutôt que Frénois près Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or) ou Fresnoy-en-Chaussée, près Moreuil (Somme). En effet, les deux lieux-dits *Le Palais* et *Le Petit Palais* ne se laissent expliquer en aucune manière par une résidence abbatiale, ni par l'exercice de la justice seigneuriale; d'autre part la rareté de l'appellatif dans la nomenclature cadastrale du département ne peut être justifiée qu'en fonction du sens initial de résidence royale, sans pour autant supposer une construction importante, étant donné le grand nombre des *villas* où les rois francs séjournaient avec leur cour, au milieu de leur *palais* itinérant. L'importance du site est confirmée d'ailleurs par le récit du convoi de saint Ansbert, au VIIIe siècle, sur un chemin unissant Venette à la Chaussée Brunehaut de Beauvais à Senlis et par le patronage du Sauveur de son église, contemporain plutôt de la titulature

identique de l'abbaye de Charroux, que procédant d'une initiative abbatiale.

La villa du nom de *Worma* où Charles le Simple résidait le 8 août 908 peut difficilement se retrouver au hameau flamand de Worme, à Velzeke par Alost, car le séjour du roi en ce lieu se place entre son passage à Brugny (Marne) et à Laon; nous proposerions Viarmes, noté *Wirmes* au cours des XIIe et XIIIe siècles, à proximité des résidences royales bien identifiées de Luzarches et de La Morlaye, dont les origines sont cependant encore trop imprécises pour autoriser une affirmation définitive.

Une étude historique et archéologique du site du mont Ganelon, commandant le confluent de l'Oise et de l'Aisne, nous a donné l'occasion de souligner l'importance de l'éperon de Clairoix, de l'époque gauloise à la fin des temps mérovingiens, en liaison avec le rôle stratégique de la frontière entre les *civitates* des Bellovaques, des Suessions et des Viromands. Cette importance nous a permis de justifier l'attribution, maintes fois proposée, à Clairoix, de la monnaie mérovingienne frappée *Clarucco Castro* et souvent attribuée par erreur à Cléry-sur-Loire ou à Clairac d'Agenais.

Une enquête parallèle à Ressons-sur-Matz, capitale de l'éphémère *pagus Rossontensis* du VIe siècle, a confirmé l'importance religieuse et commerciale de la bourgade au cours du premier millénaire, au carrefour de voies antiques secondaires permettant de rejoindre Roiglise, Boulogne-la-Grasse, Champlieu et Pont-Sainte-Maxence. C'est donc bien à Ressons-sur-Matz et non à Ressons-le-Long qu'il faut situer l'atelier monétaire mérovingien signalé il y a cinquante ans par la trouvaille de Domburg en Zélande.

Dans le cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne, une donation royale concernant *casellas in Burgundia* ne pouvait être expliquée, ni par Chazelles en Bourgogne, ni par de petites maisons à Bourgogne en Champagne, pour des motifs historiques évidents. Une troisième identification, suggérant un lieu-dit *Bourgogne*, du côté de Venette, plus plausible, manquait cependant de témoignages probants. Il nous a été possible de résoudre ce petit problème selon la méthode habituelle : un *chemin de Bourgogne*, sans rapports avec la province, désigne, sur les plans cadastraux d'Antheuil, Marquéglise et Ressons un chemin unissant Venette à Montdidier et fréquenté intensément durant le Moyen Âge; sur ce chemin, nous pouvons placer une *Remise*

de Bourgogne, signalée à Ressons au XVIIe siècle, à proximité immédiate d'un habitat où s'élevait avant la Révolution une chapelle Saint-Médard, citée dès le XIVe siècle, et une ferme de Plaisance, établie au XVIe siècle. Des précisions intéressantes nous sont fournies par l'exhumation, il y a cent ans environ, de quelques sarcophages du haut Moyen Âge, par le nom de Camp de César attribué parfois à ce plateau dominant la rivière et bénéficiant, avec plusieurs sources, de toutes les conditions nécessaires pour la fixation d'un habitat.

Par les quatre exemples de Grandfresnoy, Clairoix, Ressons et Bourgogne on essaye de montrer l'importance de l'identification des localités citées avant le Xe siècle pour dresser un tableau de l'occupation humaine appuyé sur des faits précis.

*
* *

L'importance stratégique de la rivière Oise à l'époque gauloise ressort de l'intérêt pris par les Suessions de réussir à installer, évidemment par la force, deux têtes de pont sur la rive droite bellovaque, à Thourotte et Verberie. Mais l'Oise était aussi une frontière pacifique, notamment sous la domination romaine, avec un pont, encore signalé en 917, le pont de Venette, en aval des ponts postérieurs de Compiègne. Ce pont, précédé peut-être par un bac, explique parfaitement le développement initial de Compiègne, *Compendium* dès le VIe siècle, sur un *compendium* desservant le centre cultuel de Champlieu. Le *Compendium* originel, à mille mètres du centre actuel de Compiègne, était en effet aux abords de l'église Saint-Germain, sur les bords mêmes de ce *compendium*. De l'autre côté de la rivière, le village de Venette, *Venitta*, est lui aussi une allusion au trafic routier, à la venelle, à la venette, à la petite route, prolongeant le *compendium* vers Ressons et Roiglise par le vieux village de Braisnes-Revenne.

La formation de la forêt de Compiègne, jadis forêt de Cuise, est également apparue à l'examen des textes et des documents archéologiques. La forêt n'a pas été créée par les rois de la lignée de Clovis, car la *silva Cotia* est mentionnée au VIe siècle, mais elle s'est développée d'Est en Ouest, de Cuise-la-Motte qui la désigna au début, à Compiègne. Cuise, *Cotia*, malgré son homonymie relative avec le breton *coat*, n'est pas un nom de forêt, c'est un hydronyme répandu dans toute la France sous les formes

bien connues *Cuse*, *Cuise* ou *Couse*, qui, avant de qualifier le village, puis la forêt, a dû désigner le très gros ru qui arrose Cuise, le ru de Cuise, aujourd'hui le ru de Vandy, et le procédé est trop courant pour qu'il soit nécessaire d'insister. C'est à Cuise-la-Motte et, dans le voisinage immédiat, du côté de Saint-Pierre-en-Chastre que la prospection archéologique a été la plus fructueuse pour les époques pré-historiques, et pour la période gallo-romaine, sans pouvoir évidemment rivaliser avec les découvertes de Champlieu, les trouvailles attestent la continuité d'un peuplement important. Il est donc normal que la forêt, très diffuse, des temps gallo-romains ait été désignée du nom de l'habitat le plus voisin et le plus important. A l'époque suivante, le palais de Compiègne utilise la forêt, puis la développe dans ses environs immédiats, mais le nom de forêt de Compiègne s'impose très tardivement, appuyé aussi par l'administration des Eaux et Forêts dont un département était fixé en cette ville.

*
* *

Les problèmes plus généraux suscités par l'étude du peuplement et de l'occupation du sol, à l'échelle nationale et non plus seulement locale et régionale, sont abordés régulièrement, au début de chaque conférence, pour permettre l'enrichissement de la culture historique, archéologique et philologique des auditeurs et par là-même le perfectionnement de leurs enquêtes, selon les méthodes appliquées pour la *civitas* des Bellovaques, mais pour des régions différentes, amenant parfois la découverte de problèmes nouveaux. L'établissement du tracé des grands axes routiers devant toujours fournir le canevas indispensable à l'étude d'un terroir antique, nous avons précisé, à l'aide d'exemples empruntés à la France entière, le sens des termes employés depuis l'Antiquité pour désigner les divers aspects du système routier, comme *via*, *calceata*, *caminus*, *semita*, *rupta*, *ruga*, *compendium*. L'importance des carrefours, des centres cultuels et des constructions isolées nous a permis de poser les premières bases d'une enquête sur les hautes-bornes, trop rares en onomastique, avec les lieux-dits *La Haute-Borne* pour avoir désigné au départ de simples bornes seigneuriales, mais qui ne jalonnent pas exclusivement les grandes voies antiques. Il s'agirait bien de bornes routières et non pas de mégalithes plutôt appelés pierres, comme dans les nombreux lieux-dits *La Pierre Fite*

mais ces bornes, si elles étaient antiques, soulèvent alors le problème de l'établissement de milliaires sur des chemins secondaires; dans l'autre hypothèse, elles pourraient avoir précédé, au Moyen Âge, les poteaux dont les cadastres nous donnent les emplacements. La question serait tranchée si nous pouvions retrouver sur le terrain les restes tangibles de ces hautes-bornes, le fait semble possible dans les régions granitiques, mais difficile partout ailleurs.

L'aide, souvent négligée, apportée par l'étude du patronage des églises et des chapelles, nous a conduit à exposer quelques exemples de cultes assez archaïques, comme ceux de saint Vincent et de saint Laurent, et à familiariser nos auditeurs avec les *Acta Sanctorum*, avec *Les Vies des saints*, récemment éditées par les Bénédictins de Paris.

*
* *

La contribution de nos auditeurs nous a prouvé, comme les deux premières années, et d'une façon plus affirmée encore, l'intérêt des questions abordées.

M. R. Blaise continue son étude de l'habitat ancien dans la région de Villiers-sur-Morin. Il a ainsi été amené à préciser l'apport possible de la numismatique pour le cas particulier de Crécy-sur-Morin auprès de M. Lafaurie, au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, qui a bien voulu l'aider dans ses recherches. Il a ensuite étudié la liaison entre l'habitat et l'exploitation de la pierre à bâtir, à propos des carrières de Lursines où nous retrouvons le problème soulevé par les carrières parisiennes de Lourcines.

M. R. Mancheron termine une monographie sur l'exploitation du sol à Pontpoint (Oise), vue à travers la nomenclature cadastrale, en complément de notre étude sur l'habitat ancien dans la région de Pont-Sainte-Maxence.

M. Linotte, déjà spécialisé dans l'enseignement supérieur belge en ce qui concerne le peuplement et l'histoire agraire de la région de Liège, actuellement élève à notre École normale supérieure, donne à tout l'auditoire l'occasion permanente d'une comparaison avec les faits et les méthodes de son pays d'origine; il a fait un exposé sur certains aspects historiques du peuplement de la vallée wallonne de la Meuse.

M. Portier, venu du Québec pour étudier les problèmes de

l'onomastique française, nous a exposé les problèmes posés au Canada par le substrat indien et une explication du nom de Montréal. Ce nom occitan, qui est insolite dans une région colonisée par des originaires des pays de langue d'oil, serait celui d'un compagnon de Jacques Cartier, possesseur de l'île où la principale éminence a reçu, normalement, la dénomination de mont Royal, conforme à la phonétique de la majorité des colons. Ainsi se trouve pleinement illustrée l'importance des *transferts* en toponymie.

MM. C. et J. Wagneur prospectent dans la vallée de l'École, à la lisière de la forêt de Fontainebleau, pour y recueillir les témoignages archéologiques et historiques les plus anciens, en liaison avec l'étude du cadastre. Pour compléter notre inventaire de la *civitas* des Bellovaques, ils dirigent également leurs recherches sur le terroir des Véliocasses, entre Gisors et Pontoise, spécialement dans le but de retouver la voie unissant Beauvais à Mantes par *Petromantalum*, dans les parages du site cultuel antique de Genainville.

MM. Chapelot et Ferdière, qui explorent le site antique et mérovingien de Chelles, MM. Broise et Dufournet, qui s'attachent à l'inventaire archéologique de la vallée savoyarde du Rhône, M. Rougier, qui étudie la circulation antique sur les bords de l'Isère, enrichissent et précisent, au contact de disciplines nouvelles, leurs travaux originellement orientés exclusivement vers l'archéologie, tandis que MM. Chastang, Baron et Duboscq, attirés d'abord par la philologie, élargissent à l'histoire et l'archéologie le centre de leurs préoccupations.

Le colonel Reyniers et Mme Mulon continuent à nous apporter l'appui de leurs connaissances et à animer la recherche commune dans la solution des questions les plus délicates.

*
* *

Le chargé de conférences a publié au cours de l'année scolaire :

Le culte de saint Martin dans la région de Senlis. Contribution à l'histoire du peuplement dans la civitas *des Silvanectes* (*Journal des Savants*, juillet-septembre 1965, p. 543-563).

De Lourcines à la Tombe-Issoire (*Paris et Ile-de-France. Mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et*

archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, tome XV, 1964, Paris, 1965, p. 7-42).

Cités ou citadelles? Les enceintes romaines du Bas Empire d'après l'exemple de Senlis (*Revue des études anciennes*, tome LXVII, juillet-décembre 1965, p. 368-391).

L'habitat ancien dans la région de Pont-Sainte-Maxence (*Mélanges offerts à M. André Piganiol*, Paris, 1966, p. 1087-1110).

Habitats disparus dans la région de Senlis (*Actes du 90e Congrès des Sociétés savantes*, Nice, 1965, sous presse).

L'Oise et ses affluents dans la région orientale de la civitas *des Bellovaques, au cours du premier millénaire de notre ère : stratégie, économie, habitat* (*Actes du 91e Congrès des Sociétés savantes*, Rennes, 1966, sous presse).

HISTOIRE DE LA MOSAÏQUE

Chargé de conférences : M. Henri STERN,
directeur scientifique au C.N.R.S

En continuation du cours de l'année précédente, on a étudié la naissance et les premiers développements de *la mosaïque romaine.* Dès le début celle-ci se distingue de la mosaïque grecque qui, imitant la peinture, atteint au — IIe siècle (1) son point culminant dans les pavements de Pergame. La mosaïque romaine du — IIe et du début du — Ier siècle est fruste : l'*opus signinum,* ciment de couleur rouge éclatante, est décoré de grêles dessins en cubes blancs, parfois mêlés de noirs qui imitent des ornements grecs, mais en font des décors couvrant la surface du pavé : méandres en forme de pannetons de clé, imbrications d'écailles, réseaux droits ou obliques losangés, lacis d'hexagones et d'octogones. A partir de la fin de l'époque de Sylla (— 79) les mêmes motifs sont traduits dans la technique de l'*opus tessellatum* qui est bichrome, noir et blanc, à l'encontre des modèles grecs à plusieurs couleurs. L'*emblema* hellénique, copiant des tableaux, n'est pas abandonné, mais ne se trouve que dans des demeures particulièrement opulentes.

Ainsi, au cours du dernier siècle avant l'ère chrétienne un style décoratif prend naissance qui sera la base de l'art de la mosaïque de pavement romaine des siècles à venir. La mosaïque grecque était un tapis, ajoutant sa polychromie à celle des murs, sans former avec eux des ensembles organisés. La mosaïque romaine tend à s'intégrer au décor intérieur de la maison. Certains dessins annoncent l'imitation du canevas des voûtes ou des plafonds à caissons (2) dont la mosaïque de Teramo (dans les monts Albans près de Rome) est le meilleur exemple (3). A Pompéi, les orne-

---

(1) Les dates avant notre ère sont précédées du signe « — ».

(2) Cf., par ex., G. Becatti, *Mosaici e pavimenti marmorei* (t. IV des *Scavi di Ostia*), Rome, 1961, nº 68.

(3) M. E. Blake, *The Pavements of the Roman Buildings of the Republic and the Early Empire,* dans *Memoirs of the American Academy in Rome,* t. VIII, 1930, pl. hors texte; cf. E. Pernice, *Pavimente und figürliche Mosaïken,* t. VI de *Die hellenistische Kunst in Popeji,* Berlin, 1938, p. 17 et suiv.

ments sculptés d'un cryptoportique de la fin du dernier siècle avant notre ère reviennent dans les pavements (1).

Dans une autre demeure de la ville campanienne, de *Cuspius Pansa* (Paquius Proculus), du milieu du Ier siècle après l'ère chrétienne, un nouveau pas est fait vers le rapprochement du décor des pavements avec celui des plafonds et des murs. La polychromie réapparaît sur le sol, mais les tableaux à couleurs, insérés dans des canevas géométriques noirs et blancs sont travaillés sur place et font corps avec le fond.

Le désir de créer une ambiance homogène à l'intérieur de l'édifice se manifeste de manière plus frappante encore dans les peintures murales de certaines constructions de plaisance du début de l'Empire. Les fresques de la maison de Livie à Prima Porta (Musée des Thermes), une salle octogonale des bains de Stabie à Pompéi, dont la coupole représentait la voûte constellée du ciel, la description par Varron (*De re rustica,* IV, 5, 9) de son pavillon « aux oiseaux » (2) illustrent le désir des contemporains de s'évader du monde réel, de s'entourer d'une nature paradisiaque.

Le style « géométrique » en *opus signinum* et en *opus tessellatum* s'est répandu dans les provinces latines (Espagne : *Ampurias;* Gaule : *Glanum;* Sicile : Solonte, Agrigente; Cyrénaïque : *Ptolemaïs*), mais ne semble pas avoir atteint les provinces grecques (3).

Une nouvelle phase de l'histoire de la mosaïque s'ouvre sous le règne d'Hadrien. L'expérience tentée dans la maison de Cuspius Pansa n'est pas poursuivie à Rome. On s'en tient à la bichromie, noir et blanc, qui restera dominante en Italie centrale jusqu'à la fin du IIIe siècle. Mais les artistes de cette époque, en rapprochant toujours davantage les schèmes des pavements et des plafonds, abandonnent le morcellement des surfaces du style julioclaudien et flavien pour créer de grands tableaux qui s'étendent d'un seul tenant sur toute la pièce. La rigidité des canevas géo-

(1) Cf. G. Spinazzola, *Pompei alla luce degli scavi di via dell'Abbondanza,* Rome, 1955-1957, p. 549 et suiv.

(2) Cf., sur le texte de Varron, G. Fuchs dans *Römische Mitteilungen,* 1962, p. 96 à 105.

(3) Des mosaïques d'époque augustéenne, découvertes récemment à Masada, Israël (cf. Y. Yadin, *The Excavations of Masada 1963-1964, Preliminary Report,* dans *Israel Exploration Journal,* t. XV, 1965, nos 1 et 2, p. 1 et suiv.) sont d'un type mixte, grec et romain.

métriques est assouplie par l'introduction d'éléments végétaux qui jaillissent des nombreuses lignes courbes et des volutes. Certains pavements de ce style que le XVIII[e] siècle appelle celui des « arabesques » (1) reproduisent exactement le décor de coupoles (2). L'utilisation croissante par les architectes romains de plafonds voûtés (hémisphériques, en berceau ou d'arête) est la cause première de cette fusion progressive du style de la décoration des plafonds et des pavés.

Au même moment, d'autres compositions font leur apparition dans la mosaïque romaine. Les thiases marins, sujet traditionnel de l'art hellénique, commencent à couvrir les pavés des salles immenses des thermes. Le mouvement fougueux des monstres de la mer, des Tritons et des Néréides, conduits par Neptune ou par Amphitrite (thermes de Neptune d'Ostie, Becatti, *o. l.*, n° 71), se communique à la composition tout entière. Parfois des représentations de la vie journalière s'associent à ces sujets marins : des charretiers transportent des voyageurs ou abreuvent leurs bêtes (thermes des Cisiari d'Ostie, Becatti, *o. l.*, n° 63). Sur un pavé des thermes des *Sept Savants* (Becatti, *o. l.*, n° 269) de magnifiques rinceaux d'acanthe entourent des chasseurs qui poursuivent des bêtes de l'amphithéâtre (*venationes*).

Les mêmes thermes ont livré l'échantillon unique d'une mosaïque de voûte du premier quart du II[e] siècle. C'est le plus ancien exemple d'un genre de revêtement dont les textes (Pline, Sénèque) commencent à faire mention cinquante ans plus tôt. Inventée au dernier siècle avant J.-C., peut-être à Rome, pour orner tout d'abord des grottes naturelles ou artificielles (*musaea* = demeures des Muses), puis des nymphées et des fontaines (3), la mosaïque de revêtement passe ensuite sur les voûtes des thermes. Elle est plus résistante à l'humidité que la peinture, son éclat s'intensifie par l'action même de l'eau. Imitant au départ la

---

(1) N. Ponce, *Arabesques antiques des bains de Livie et de la villa adrienne*, Paris, 1789.

(2) Ponce, *o. l.*, en particulier pl. 2, à comparer avec pl. LXXVI (n° 292, *Casa di Bacco e di Ariana*) dans Becatti, *o. l.*

(3) Cf. H. Stern, *Origine et débuts de la mosaïque murale*, dans *Études d'archéologie classique*. II. *Annales de l'Est, Faculté des lettres de Nancy*, Mémoire 22, Paris, 1959, p. 99 à 122. — G. Becatti, *o. l.*, p. 291 et suiv., qui n'a pas connu l'étude précédente, ne relève pas l'origine *italienne* de la mosaïque de revêtement que je considère comme certaine.

peinture murale, la mosaïque de revêtement, appliquée aux plafonds, en adopte le style qui, de son côté, se rapproche de celui des pavements. Alors qu'elle était réservée dans l'art hellénique au décor du sol, la mosaïque s'étend maintenant à la plupart des surfaces qui clôturent la pièce. On pressent le rôle prédominant qu'elle jouera dans l'art paléochrétien et byzantin.

A côté des pavements noirs sur blanc, la mosaïque polychrome occupe une place effacée en Italie. Elle semble être réservée aux pièces d'apparat et aux demeures particulièrement luxueuses. Le sol du *triclinium* d'un collège de fidèles de Sérapis (Becatti, *o. l.*, n° 283), et celui d'une grande salle du « palais impérial » (Becatti, *o. l.*, n° 296) à Ostie en étaient ornés. Le dessin ne s'écarte pas des canevas noirs sur blanc.

Quelques leçons ont été consacrées à la mosaïque de l'Afrique du Nord. L'influence « alexandrine », affirmée depuis de longues années, est une notion trop vague pour en expliquer les origines et en définir la nature. Les rares échantillons conservés de la mosaïque et de la peinture égyptiennes des époques hellénistique et romaine contredisent d'ailleurs cette thèse traditionnelle (1). Les mosaïques de l'Afrique du Nord dont des exemples d'Algérie (Lambèse, Hippone, Sétif, Timgad, Orléansville...) ont été étudiés, paraissent être inspirées par des œuvres romaines. Mais les artistes africains ont plus souvent eu recours à l'imitation directe de la peinture monumentale contemporaine ou antérieure (hellénistique) que leurs collègues de la métropole. Aussi ont-ils réussi à créer un style pictural d'une belle vigueur qui n'est pas qu'une variante de l'art de l'Italie. Il a rayonné, au IVe siècle, en Sicile, à Rome et jusqu'en Orient.

Un cortège de Néréides, un fragment à sujet inexpliqué (une nymphe en présence d'un personnage masculin), des scènes bachiques prises dans les enroulements de branches de vigne et un tapis décoratif, trouvés il y a soixante ans dans une villa de Lambèse, sont les produits d'un seul atelier dont le maître d'œuvre a signé le premier de ces tableaux de son nom grec *Aspasios*. Les lettres K et H qui suivent ce nom, séparées par un vide qui est l'emplacement d'une troisième lettre perdue, suggèrent son origine crétoise (ΚΡΗΤΑΙΕѠϹ). Malgré cette signa-

(1) C'est la conclusion à laquelle arrive Bl. Brown, *Ptolemaic Paintings and Mosaics and the Alexandrian style,* Cambridge, Mass., 1957.

ture, il serait abusif d'appeler grec le style des tableaux figurés, éminemment pictural, et sans doute inspiré par le « grand » art. Les nombreux reliefs de cortèges marins semblables sur des sarcophages romains suggèrent l'existence d'un art de la *koiné* antique qui ne serait pas très différent à l'Ouest et à l'Est de la Méditerranée. La date, début du IIIe siècle, jamais encore discutée, se déduit du style ornemental, d'une mosaïque adjacente.

Plus spécifiquement nord-africains sont les tableaux d'un autre site de l'Est algérien, d'une villa du front de mer d'Hippone (près de Bône) (1). Deux strates de mosaïques s'y superposent dont l'inférieure date de la première moitié du IIIe siècle (2), la supérieure du milieu du IVe. D'un savoir-faire moins raffiné que les tableaux de Lambèse, ceux du premier groupe représentent l'art de la mosaïque nord-africaine à son apogée. Le groupe récent, un immense tableau de capture de bêtes et une Vénus anadyomène entourée du cortège marin habituel, est d'un colorisme plus heurté, d'un réalisme plus brutal. Cet art tardif a pu influencer la mosaïque du Bas Empire d'Italie (Sainte-Constance), de Sicile (Piazza Armerina) et du Proche-Orient (3).

Les magnifiques tapis décoratifs de Timgad, fouillés avant et peu après la première guerre mondiale, ont été étudiés récemment (4). Tributaires de l'art des mosaïstes d'Hadrien pour les schèmes du fond et les motifs, mais modifiés par une gamme chromatique d'une extrême richesse, ils sont les plus beaux exemples de la mosaïque décorative romaine du IIIe siècle. Dans un groupe de pavements tardifs de la maison de l'évêque donatiste Optat (388-398), ce style raffiné et luxuriant est abandonné. Les canevas sont géométriques, la facture est grossière, la gamme des couleurs réduite. C'est vers la fin du IIe et au IIIe siècle que se

---

(1) E. Marec, *Trois mosaïques d'Hippone à sujets marins* et *Une nouvelle mosaïque des Muses à Hippone,* dans *Libyca,* t. VI, 1, 1958, p. 99 à 140.

(2) E. Marec, *o. l.*, a certainement fait erreur en attribuant les mosaïques de la première strate au IIe (*l. c.*, p. 99) ou même au Ier (?) siècle (*l. c.*, p. 116). G.-Ch. Picard, dans *Revue archéologique,* 1960, II, p. 38 et suiv., a déjà corrigé cette erreur.

(3) I. Lavin, *The Hunting Mosaics of Antioch and their Sources,* dans *Dumbarton Oaks Papers,* t. XVII, 1963, p. 179 à 286, a, le premier, suggéré un rayonnement de l'art des mosaïques africaines en Italie et dans le Proche-Orient.

(4) Mlle S. Warot, *Inventaire des mosaïques de Timgad,* thèse de IIIe cycle soutenue à la Sorbonne en été 1965. Cette thèse sera publiée par le Centre des recherches sur l'Afrique méditerranéenne (CRAM) (Alger).

place l'essort de l'école tamugadienne. En ces années, les ateliers de la ville, comme ceux des autres provinces de l'Empire, atteignent le sommet de leur art.

L'une des tâches urgentes de l'archéologie romaine sera de recueillir l'immense documentation que présentent ces mosaïques. Elles permettront de définir les caractères d'écoles régionales et révéleront la variété considérable de «styles» qui surgissent de toute part à l'intérieur des frontières de l'Empire.

Parmi les auditeurs Mmes A. Barbet, inscrite pour une thèse de IIIe cycle sur des peintures gallo-romaines, et J. Christophe, collaboratrice au C.N.R.S., Mlles J. Breda, élève de l'École normale supérieure, D. Joly, maître-assistant à la Faculté des lettres de Dijon, M. Lemée, inscrite pour une thèse de IIIe cycle sur un groupe de mosaïques de Djémila (Algérie), MM. N. Adam et M. Pellé, ont suivi le cours avec le plus grand zèle, Mme R. Zerez y a assisté de façon suivie depuis le mois de mai. Mme Barbet a fait un exposé (en deux leçons) de sa thèse de l'École du Louvre sur *les peintures de quelques maisons de Glanum*, thèse qu'elle a brillamment soutenue au mois de mars 1966. Mlle Lemée a rendu compte des controverses sur la datation des mosaïques de Zliten (Libye). Cette communication a donné lieu à des suppléments d'information par M. G. Ville, conservateur au Musée du Louvre, qui avait étudié de près cet ensemble exceptionnel dont la date reste toujours sujette à caution. M. Bechaouch, élève de l'École normale supérieure, a bien voulu nous communiquer les résultats fort intéressants de ses recherches sur les inscriptions d'une mosaïque, trouvée à Smirat près de Monastir en Tunisie. Cette mosaïque, qui représente des *venationes* de l'amphithéâtre, offre par ses textes une véritable somme des acclamations qui furent en usage à Rome. Elle permet aussi d'expliquer toute une série de symboles, fréquents sur des pavements nord-africains du IIIe et du IVe siècle. Enfin, M. Christophe, ingénieur, a exposé et commenté l'étude récemment parue d'un mathématicien anglais, M. R. E. M. Moore, sur la structure des mosaïques romaines et sur leurs méthodes de «construction», étude qui est appelée à influencer considérablement nos recherches.

NUMISMATIQUE ROMAINE ET MÉDIÉVALE

Directeur d'études : M. Jean Lafaurie

La conférence des mardis devait être consacrée à l'étude des monnaies françaises pendant la guerre de Cent ans, conférence essentiellement destinée à des chartistes. Seul le petit groupe habituel des auditeurs auquel se sont joints M. Pierre Verret et pendant un temps Mlle Lerolle, s'étant présenté, le sujet en a été modifié et la conférence a eu pour objet principal l'étude de deux trésors monétaires carolingiens trouvés, l'un à Saumeray (Eure-et-Loir) en 1933, enfoui vers 880/882, l'autre à Rennes (Ille-et-Vilaine) en 1964, enfoui vers 920/923. L'étude de ces trésors, qui permet d'établir la distinction difficile entre les monnaies frappées par Charles le Chauve et Charles le Simple, a été complétée par l'examen d'autres trésors publiés anciennement : Montrieux-Courbanton (enfoui vers 900), Preston-Cuerdale (enfoui vers 905/910) et Juaye-Mondaye (enfoui vers 920/923) qui établissent la liaison entre les enfouissements des deux dernières périodes des invasions normandes.

La distinction des monnaies au type *Gratia Dei Rex* frappées par Charles le Chauve et par Charles le Simple est essentiellement d'ordre métrologique. Le poids moyen des deniers de Charles le Chauve du trésor de Saumeray est 1,737 g (1/184e de la livre romaine), celui des monnaies de Charles le Simple du trésor de Rennes est 1,408 g, mais la courbe des poids indique deux étapes de dévaluation qui se situent à 1,48 g et 1,33 g. Cette étude métrologique devrait être complétée par l'examen du titre des monnaies mais la rareté des exemplaires ne permet qu'une analyse non destructive et les méthodes utilisées actuellement ne sont pas assez précises pour pouvoir être prises en considération.

Les critères chronologiques fournis par l'examen du style des monnaies est décevant. Les monnaies de Charles le Simple paraissent assez semblables à celles de son grand-père Charles le Chauve mais des marques visibles d'usure, parfois considérables, des coins qui ont servi à les frapper montrent une utilisation intensive du matériel de fabrication provenant soit de la diffi-

culté pour les ateliers monétaires de se procurer des graveurs compétents, soit de la mauvaise fabrication des coins, soit encore par la réalisation des alliages ou des trempes nécessaires à une longue utilisation. L'évolution des techniques de gravures de légendes ne se manifeste qu'au cours du xe siècle.

L'étude de la numismatique carolingienne est essentiellement dépendante de celle de chaque atelier monétaire et de l'examen minutieux des coins qui ont été utilisés. Le type de droit à la légende, *Gratia Dei Rex* entourant le monogramme de *Karolus,* commun à tous les ateliers monétaires du royaume, doit être soigneusement examiné. Des coins de monnaies de Troyes, du trésor d'Ablaincourt, ont été utilisés pour des deniers portant le nom du mont Lassois. Des monnaies de Rennes du trésor de Rennes paraissent avoir été frappées avec des coins de droit de l'atelier d'Orléans. Transfert de matrice? Centre commun de fabrication? L'édit de Pîtres qui désigne dix ateliers monétaires pour l'ensemble du Royaume — fait qui a donné lieu à de multiples hypothèses — est mieux compréhensible si l'on considère que ces dix ateliers étaient les « usines » fabriquant les monnaies de toute une région. Les diverses « réformes » monétaires de 805, 823, 864 sont essentiellement des mesures prises contre les faux monnayeurs : le type des monnaies est changé et la circulation des anciennes monnaies est prohibée et il est possible que ce soit le désir d'une meilleure surveillance de la fabrication qui ait restreint la frappe en des centres organisés. Les noms de lieux inscrits sur les monnaies seraient donc ceux des lieux d'émission et non de fabrication.

Au cours de l'année, un ouvrage : Hans Hermann Völckers, *Karolingische Münzfunde der Frühzeit* (751-800), Göttingen 1965 et un article : Philip Grierson, *Money and Coinage under Charlemagne*, extrait de *Karl Der Grosse,* Düsseldorf, 1965, p. 501-536 ont été analysés. H. H. Völckers donne un répertoire précieux des trésors et des trouvailles isolées des monnaies carolingiennes frappées jusqu'au couronnement impérial de Charlemagne qui servira, mieux que l'ouvrage de Gariel, à l'étude de ces monnaies bien souvent énigmatiques. L'article de Ph. Grierson apporte, comme tous les travaux de ce savant, des idées originales et pertinentes. La relative abondance des monnaies de Charlemagne frappées après la réforme de 793/794 et la rareté des deniers sur lesquels la titulature de Charlemagne mentionne le titre d'*Imperator* inscrite autour d'un buste de l'empereur ont fait penser, avec juste raison semble-t-il, que

ces monnaies n'ont été frappées qu'à partir de 806, en conséquence du capitulaire de Thionville daté de Noël 805. Quant aux lettres F, C, M, V, qui sont inscrites sous les bustes, elles sont les marques des ateliers de *Franconoforte* (Francfort), *Confluentia* (Coblence), *Mogontia* (Mayence), *Vormacia* (Worms) et non de Florence, Mantoue ou Milan, Venise ainsi que cela avait été proposé par Monneret de Villard et Schramm.

Ces conférences ont été suivie avec assiduité par MM. Jean Duplessy, Michel Kampmann, Mlle Françoise Roswag, M. Pierre Verret et pendant quelque temps par Mlle Lerolle et M. Gaston Frétault.



Un trésor de monnaies, la plupart locales, du IIIe siècle, découvert il y a une trentaine d'années aux Bolars, commune de Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or) a fait l'objet de recherches lors des conférences des samedis. Ce trésor est en effet remarquable car les monnaies qui le composent proviennent, en grande partie, d'un même atelier ce qui a pour conséquence de grouper des suites de monnaies frappées avec les mêmes coins et de trouver de nombreux exemples de liaisons de coins. Ces liaisons de coins sont extrêmement précieuses car souvent elles montrent l'association, avec un même coin de droit, de revers différents et avec un même coin de revers de droits différents. Il a pu être ainsi constaté des groupements homogènes de trois coins d'effigies avec huit coins de revers, deux coins d'effigies avec cinq coins de revers, cinq coins d'effigies avec un coin de revers, etc. Parfois ces liaisons de coins montrent entre les droits et les revers des différences de styles qui permettent de constater la présence de plusieurs graveurs dans un même atelier local.

La nature de ces monnaies a été longuement examinée : sont-elles des monnaies de faux-monnayeurs privés ou des monnaies de nécessité émises par des autorités locales civiles ou militaires? Si les imitations de monnaies romaines en Gaule apparaissent sporadiquement depuis le début de la pénétration de la civilisation romaine — de nombreuses monnaies gauloises ne sont pas autre chose que des imitations de monnaies romaines — dès la fin du règne de Tétricus, ces émissions prennent une extension extraordinaire dont l'équivalent ne se trouve à aucune autre époque — sauf au cours des XVIIIe et XIXe siècles — ni

dans aucune autre partie de l'Empire. Ces monnaies seront résorbées par les ateliers de Lyon et Trèves après la reconquête de la Gaule par les armées impériales. Dès l'apparition, dans les trésors, des monnaies des tétrarques, ces monnaies disparaissent à peu près complètement. Leur période de fabrication peut être, ainsi que l'a montré M. J.-B. Giard, limitée à la période 269-280/281 avec un maximum d'intensité vers 274-278, après l'abdication de Tétricus, au moment où la Gaule vit dans l'anarchie, sans gouvernement et livrée aux envahisseurs. L'importance de cette constatation est considérable et doit inciter à la prudence : au cours de dix ou douze années a été frappée une masse énorme de monnaies locales et cela avait incité autrefois les numismates à étaler leur fabrication pendant un siècle et même plus.

La circulation, l'origine ou plutôt les origines de ces monnaies ne sont pas encore connues. Si quelques trésors montrent des monnaies qui n'ont guère circulé, il n'en est pas de même de nombreux autres trésors dans lesquels se retrouvent des exemplaires semblables qui prouvent une circulation assez générale. Au cours de la conférence, on s'est attaché particulièrement à la comparaison des trésors de Coesmes (Ille-et-Vilaine) étudié autrefois par P. Le Gentilhomme et celui de Nuits-Saint-Georges-Les Bolars. Presque toutes les monnaies de ce dernier trésor sont représentées par des exemplaires frappés avec les mêmes coins dans celui de Coesmes. La recherche de l'origine de ces monnaies n'en est pas facilitée. Pour tenter d'arriver à une certitude, un embryon de fichier, dans lequel les monnaies locales sont classées par types, par styles, par coins a été constitué, travail auquel tous les auditeurs ont participé par l'examen minutieux des photographies des monnaies, l'identification des prototypes, la recherche des liaisons de coins. Ce fichier dont l'importance pour la connaissance de la monnaie locale du IIIe siècle est considérable, sera continué et perfectionné au fur et à mesure des trouvailles nouvelles et de la reconstitution des trouvailles anciennes. Cette mise en œuvre de plusieurs dizaines de milliers de pièces difficilement identifiables, dont les classements demanderont des remaniements continuels, est un travail de longue haleine. Dès maintenant, une petite équipe s'est constituée qui poursuivra ses travaux et plusieurs conférences seront consacrées chaque année à ce sujet.

Les dernières conférences de l'année scolaire ont eu pour objet quelques problèmes posés par le monnayage de Postume : un aureus inédit du Cabinet des médailles et un « médaillon »

d'une importance exceptionnelle, vendu à Amsterdam avec la collection Graham, le 10 juin 1966, n° 2503. L'authenticité de cette pièce avait été mise en doute par L. Laffranchi, *Riv. ital. num.*, XLIII, p. 138-140. La réapparition sur le marché de cette pièce disparue depuis près de trente ans a permis d'en reprendre l'examen et de constater son authenticité. La recherche de son origine a montré qu'elle a été découverte à Baâlon (Meuse) en 1808, en même temps qu'un « médaillon » aussi de bronze, au nom de Victorin, acquis en 1808 par le Cabinet des médailles. La pièce de Postume est restée dans la collection de l'inventeur jusqu'à sa vente à Verdun les 17 et 18 mai 1919. L'authenticité de cette pièce ainsi prouvée permet de réhabiliter une série d'émissions monétaires proposée par Elmer.

Un récent article de Jenö Fitz, *Les antoniniani des légions de Gallien,* publié dans les *Mélanges... Jérôme Carcopino,* p. 353-365 a été prétexte à l'étude des monnaies frappées en l'honneur des légions par Marc Antoine, Clodius Macer, Septime Sévère, Albin, Gallien, Marius, Lélien et Carausius. Des pointages sur des cartes ont permis de rechercher les causes de cet honneur décerné à certaines légions.

Ces conférences ont été suivies avec assiduité par Mlles Monique Astoin, Claude Brenot, MM. Gaston Frétault, Raymond Habrekorn, Michel Kampmann, Mme Cécile Morrisson, Mlle Françoise Roswag qui ont tous fait des exposés et participé à la constitution du fichier des monnaies locales. Ont participé moins régulièrement à ces conférences, MM. Duran, J.-P. Garnier, Andrzej Kunisz, Pierre Verret et M. Michel Manson qui a fait un exposé sur les monnaies des légions.

Publications du directeur d'études au cours de l'année scolaire :

Numismatique romaine :

Aureus de Postume trouvé près d'Autun, dans *Bull. soc. fr. num.,* mai 1966, p. 50-51; Préface, p. 1-5 des *Études numismatiques 3,* publiées par la Bibliothèque royale de Belgique, 1965.

Numismatique mérovingienne :

Monnaie mérovingienne frappée à Suse (*B.S.F.N.*, juillet 1965, p. 491-492); *Denier de Childéric II trouvé à Onzain* (*Loir-et-Cher*) (*ibid.*, nov. 1965, p. 512-514); *Trouvaille d'un*

triens mérovingien à Lyon (*ibid.*, nov. 1965, p. 518-519); *A propos du trésor monétaire de la tombe de Bökingen* (*ibid.*, mars 1966, p. 28); *Monnaies franques en argent trouvées à Ouerre* (*Eure-et-Loir*), (*Bull. des soc. arch. Eure-et-Loir*, 1er trim. 1966, *Chroniques 2*, p. 49-54); *Une pièce d'or mérovingienne à Mézières* (*Études ardennaises*, 42, juillet-septembre 1965, p. 41-42).

Numismatique carolingienne :

Le denier de Brioude du trésor de Rennes (*B.S.F.N.*, février 1966, p. 14-16); *Deux trésors monétaires carolingiens : Saumeray* (*Eure-et-Loir*), *Rennes* (*Ille-et-Vilaine*) (*Rev. num.*, 1965, p. 262-305, pl. XXIV-XXXI).

Divers :

Remarques sur les dates de quelques inscriptions du début du IVe *siècle* (*C.R.A.I.*, janvier-juin 1965, p. 192-210); *Dies imperii Constantini Augusti : 25 décembre 307, Essai sur quelques problèmes de chronologie constantinienne* (*Mélanges... André Piganiol*, p. 795-806); *Le premier emploi du mot Franc sur les monnaies* (*B.S.F.N.*, oct. 1965, p. 501-502).

Publications de travaux d'élèves au cours de l'année scolaire :

Bastien (Dr Pierre), *Trouvaille de monnaies constantiniennes* (*317-328*) (*Rev. belge num.*, 1964, p. 53-68); *Sesterce de Postume : remploi d'un coin de revers après correction d'une légende fautive* (*B.S.F.N.*, 1965, p. 511-512); *Trouvaille de Muirancourt* (*Oise*) (*Schweizer Münzblatter*, nov. 1965, p. 137-142); *Una moneta della serie « Vota Publica » con l'effigie di Galerio August* (*Numismatica*, mai-août 1965, p. 97-98).

Brenot (Claude), *Un antoninianus de Tacite attribué à l'atelier d'Antioche* (*B.S.F.N.*, déc. 1955, p. 524-525); en collaboration avec H.-G. Pflaum : *Les émissions orientales de la fin du* IIIe *siècle après J.-C. à la lumière de deux trésors découverts en Syrie* (*Rev. num.*, 1965, p. 134-205, pl. VI-XVII).

Dumas (Françoise), *Monnaies du* XVIe *siècle trouvées en mer* (*B.S.F.N.*, févr. 1966, p. 13-14); *Le monnayage d'Eudes IV de Bourgogne* (*Annales de Bourgogne*, t. XXXVII, 1965, p. 257-275, pl. I-III).

Duplessy (Jean), *La circulation internationale de la monnaie brabançonne au* XIV*e siècle* (Extraits des *Procès-verbaux de la Soc. royale de num. de Belgique*, dans *Revue belge de num.*, t. CX, 1964, p. 177-179). *Variété inédite du double parisis de Philippe le Bel* (*Bull. Soc. fr. de num.*, 1965, p. 492). *Contrefaçon inédite du 3 patards des Pays-Bas frappée à Lixheim* (*ibid.*, 1965, p. 514). *Différent d'émission inédit d'un denier tournois de Jean le Bon* (*ibid.*, 1966, p. 54). *Les possessions de la maison de Flandre et de la maison de Brabant en France* (*XIII*e*-XIV*e *s.*), (*Soc. royale de numismatique de Belgique, 1841-1966, Exposition numismatique Bruxelles, Bibl. Albert I*er*, 30 avril-29 mai 1966*, p. 84-87). — *Le trésor de Fontaine-Simon* (*Monnaies de Louis XIII et de Louis XIV*) (*Bull. des Soc. arch. d'Eure-et-Loir*, 1er trim. 1966, *Chroniques 2* p. 58-62).

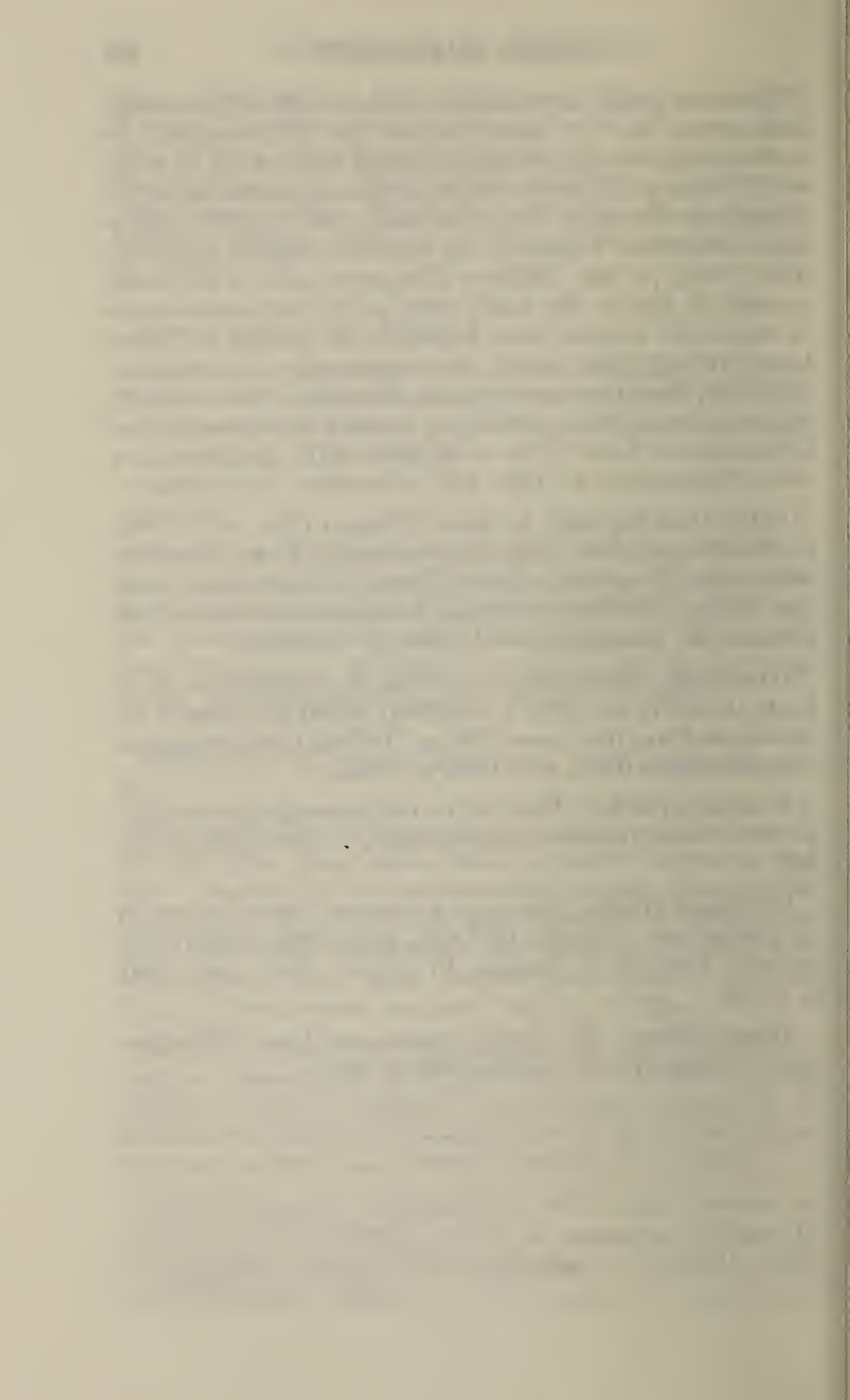
Giard (Jean-Baptiste), *Le trésor d'Étaples* (*Rev. num.*, 1965, p. 206-224, pl. XVIII-XIX). *Une monnaie de Sévère Alexandre découverte à Sougères-sur-Sinotte* [Yonne] (*Gazette num. suisse*, nov. 1965, p. 153-154); *Le trésor de Landebaëron* (*Côtes-du-Nord*) (*Annales de Bretagne*, LXXII, 1965, p. 195-202).

Habrekorn (Raymond), *Les billets de confiance de Strasbourg* (*B.S.F.N.*, oct. 1965, p. 502-504); *Billets de confiance des sections de Paris*, (*ibid.*, nov. 1965, p. 514-516); *Quelques papiers-monnaie inédits* (*ibid.*, avril 1966, p. 41-42).

Kampmann (Michel), *Étude sur les collectionneurs de monnaies au* XVII*e siècle* (*Cahiers numismatiques*, 7, déc. 1965, p. 197-203).

Morrisson (Cécile), *Monnaies byzantines entrées récemment au Cabinet des médailles* (*B.S.F.N.*, janv. 1966, p. 4-5); *Une monnaie d'argent de Romain III Argyre* (*ibid.*, mai 1966, p. 53-54).

Verret (Pierre), *Un double tournois de Louis XIII d'une variété inédite* (*B.S.F.N.*, mars 1966, p. 32).



HISTOIRE BYZANTINE

Directeur d'études : M. Paul LEMERLE,
membre de l'Institut

On avait choisi comme sujet de recherches collectives l'histoire intérieure et les institutions de l'empire byzantin pendant la période qui s'étend de la mort de Basile II (1025) à l'avènement d'Alexis Ier Comnène (1081). Les raisons de ce choix étaient doubles. On se proposait de reviser, en partant des sources et non de la bibliographie moderne, l'histoire d'un demi-siècle qui a été trop légèrement qualifié d'époque « de transition », parce qu'il se trouve en quelque sorte dans l'ombre projetée par les deux sommets que représentent les Macédoniens et les Comnènes, alors qu'en fait c'est une période-clé pour l'intelligence de l'évolution des institutions byzantines. D'autre part, le XIIIe Congrès international des études byzantines se tenant à Oxford en septembre 1966, et ayant inscrit l'histoire du XIe siècle parmi les sujets mis à son programme, on souhaitait que la dizaine d'auditeurs de la conférence qui devaient participer au congrès aient l'occasion, soit de mettre à l'épreuve le contenu des rapports ou des communications qu'ils avaient à y présenter, soit de se préparer à mieux suivre les discussions.

On n'avait que l'embarras de choisir entre les textes à commenter, les problèmes à poser. Mais pour toutes les questions abordées, on a trouvé une documentation abondante et encore neuve dans une source, bien connue assurément par les éditions massives et plutôt rébarbatives de Sathas et de Kurtz-Drexl, mais insuffisamment étudiée et jamais traduite : les *scripta minora* et, surtout, la correspondance de Psellos. Il y a, dans ce millier de pages d'un grec souvent difficile, une mine à exploiter par les byzantinistes. On les a évidemment confrontées aux grandes chroniques du temps (celles de Psellos lui-même, d'Attaliate, de Skylitzès-Kédrènos, de Bryennios, parfois complétées par Anne Comnène et Zonaras), et à la plupart des autres sources. On ne peut qu'indiquer ici les questions qui ont le plus longuement retenu l'attention.

1. La double hiérarchie des charges ou offices d'une part, des titres ou dignités de l'autre, les traitements ou pensions qui y sont attachés, les opérations d'achat, vente, échange auxquelles ils peuvent donner lieu. Trois groupes de textes ont été, parmi d'autres, étudiés de plus près : les lettres et surtout le chrysobulle de Michel VII pour Robert Guiscard, attribuant au chef normand et aux siens, en 1074, quarante-cinq brevets de dignités avec pensions (un membre de la conférence, Mme Antoniadis, leur avait déjà naguère consacré un article); les documents concernant le *basilikaton* attribué par Monomaque à Psellos (à ce propos Mme Ahrweiler a fait un exposé sur la fortune de Psellos); enfin, le très intéressant texte intitulé « Décision de justice contre Psellos », qui est pour la plus grande partie de la plume de Psellos lui-même, et à propos de ses démêlés avec celui dont il avait voulu faire son gendre, Elpidios, et dont pour cette raison il avait entrepris de faire la carrière, donne quantité de renseignements jusqu'ici assez mal interprétés sur les fonctions et les titres des agents des bureaux centraux. On a tenté, avec le concours des deux auditrices déjà nommées, d'établir une sorte de barème des pensions attachées, au XIe siècle, aux principales dignités.

2. Ce problème conduisait à un autre : celui du Sénat et de la classe sénatoriale, considérés moins du point de vue des institutions, où leur place est réduite, que comme classe sociale. Non que le Sénat, au XIe siècle, soit très différent, pour l'essentiel, de ce qu'il était avant. Mais, d'une part, on y constate plusieurs niveaux, au moins deux, dont la charnière semble alors constituée par la dignité de patrice, et dont le plus élevé, le seul sans doute que l'empereur réunisse dans certaines circonstances, est souvent qualifié « premier Sénat ». D'autre part, la notion d'une classe sénatoriale paraît se préciser (encore que la qualité de *synklètikos,* qui continue de ne pas figurer dans les titulatures, par exemple sur les sceaux, ne soit en elle-même ni une dignité ni un titre), et cette classe a ses traditions, sa manière d'être (« vivre à la façon des *synklètikoi* », disent des textes), certains privilèges, et aussi une composition (mais non pas un nombre) fixe, qui fait qu'à partir d'un certain rang dans les dignités, probablement à notre époque celui de prôtospathaire, on appartient à la classe sénatoriale, qui s'oppose foncièrement à celle des gens de négoce et de métiers. Or au XIe siècle, et c'est le fait le plus important, la classe sénatoriale s'ouvre et perd son aspect de caste refermée sur un privilège de naissance : de Mono-

maque, les sources disent qu'il voulut, pour le recrutement du Sénat, substituer le mérite à la naissance; de Michel VI, qu'il choisit les commis de l'État non plus dans le Sénat, mais dans les bureaux, ce qui en fin de compte fit passer dans le Sénat le corps des administrateurs; et de Constantin X, qu'il abattit la barrière entre le *politikon gènos* et le *synklètikon*, c'est-à-dire entre la bourgeoisie de la capitale et le Sénat. Ce qui montre à tout le moins que l'État byzantin était encore fort capable de s'adapter aux circonstances.

3. Des changements non moins importants se produisent dans les institutions militaires, sinon dans la classe militaire. On a commenté de ce point de vue des passages de la Peira; deux textes de Skylitzès et un d'Attaliate présentés par un jeune savant polonais, auditeur cette année de la conférence, M. Wasilewski; une lettre de Théophylacte d'Ochrida; une lettre de Psellos (Kurtz-Drexl, n° 132), qui établit la coexistence des deux façons de s'acquitter de l'obligation militaire, le service personnel des armes et le payement d'un impôt. Il est dans l'ensemble exact que le XIe siècle voit la disparition progressive des corps de troupes de recrutement régional (bien que les sources du temps et, à leur suite, les historiens modernes accordent trop d'importance à l'épisode le plus connu, la dissolution de l'armée d'Ibérie), et parallèlement la disparition du régime des terres militaires, remplacé par la fiscalisation de la *strateia*, c'est-à-dire par un impôt perçu au profit du Trésor central, à charge pour celui-ci de pourvoir aux dépenses militaires qu'imposeraient les circonstances, en premier lieu la solde des mercenaires. Mais il faut apporter des nuances à ce tableau un peu sommaire, comme à l'idée simpliste, suggérée après coup par les événements qui marquèrent la fin de notre période, que celle-ci vit le déclin définitif de l'armée byzantine (de l'armée nationale surtout), systématiquement négligée par les empereurs « civils ». Au surplus, dans l'histoire militaire de Byzance, une grande question subsiste, qui est de savoir si le changement décisif est survenu sous le règne de Nicéphore Phocas, après lequel les mentions de la terre militaire deviennent en effet rares dans les textes et dans la législation, ou bien sous celui de Monomaque, après lequel on voit apparaître la « perception en espèces » (*logarikè eispraxis*) tenant lieu du service des armes, et dans les listes d'exemptions la mention de la *strateia* (fiscalisée). Entre ces deux termes se place le problème, qui n'est pas encore clair, de l'armée de Basile II.

4. On a lu les principaux textes d'intérêt proprement historique d'un des personnages les plus notables de ce temps, Jean Mauropous : les deux « discours frères » (181 et 182 de Lagarde) prononcés aux Manganes à l'occasion de la fête de saint Georges, intéressants pour l'institution par Monomaque de cette grande fête annuelle, et aussi, le second, pour la lutte contre les Petchenègues; le discours sur l'écrasement de la révolte de Tornikios (186 de Lagarde), prononcé sans doute aussi aux Manganes dans les tout derniers jours de 1047, avec une remarquable liberté de ton, et dont la comparaison avec les autres témoignages fait apparaître pour cet événement une tradition commune à Mauropous, Psellos et Attaliate, tandis qu'une autre tradition est représentée par Skylitzès, et qu'à son habitude Zonaras puise à plusieurs sources et plane au-dessus du détail; les trois épigrammes n°s 94, 95 et 96 de Lagarde, dont la dernière apprend que Mauropous avait entrepris, ou avait reçu l'ordre, de composer un « chronographe », auquel il préféra renoncer après en avoir déjà rédigé une partie, afin de ne pas être mis dans l'obligation de manquer à la vérité et à l'objectivité historiques; et naturellement la grande novelle de Monomaque fondant aux Manganes une école de droit, destinée à la fois à la formation des hauts fonctionnaires et à celle des notaires et des avocats, novelle dont malgré une récente étude de Cvetler il ne semble pas qu'on doive disputer la rédaction à Mauropous.

5. Les problèmes religieux du temps (on a naturellement laissé de côté le pseudo-schisme de 1054, passé inaperçu à Byzance) ont été examinés à travers certains aspects économiques et sociaux du monachisme et des « fondations pieuses » :

a. La fondation des Manganes par Monomaque, d'après les textes, et d'après les fouilles françaises faites après la première guerre mondiale et publiées par Demangel et Mamboury : exemple typique d'un *basilikos oikos,* d'une grande fondation impériale relevant du domaine privé; à ce propos Mme Ahrweiler a fait un exposé, dont la publication serait souhaitable, sur l'organisation des *sékréta,* et la nécessaire distinction des *sékréta* administratifs et des *sékréta* « pieux » du type des Manganes, qui sont des organismes économiques autonomes; à ce propos encore on a vérifié une fois de plus que les textes bien connus qui parlent de « la *pronoia* des Manganes » ne l'entendent nullement au sens institutionnel précis et technique que le mot prendra plus tard, et plus généralement que la *pronoia* ainsi entendue n'existe pas au XIe siècle.

b. L'examen de la *diataxis* d'Attaliate (dont le commentaire presque purement lexicographique de Nissen est à reprendre) et des deux chrysobulles délivrés à Attaliate a fourni, en face de l'exemple des Manganes et avec l'évidente intention d'imiter les fondations impériales de ce genre, un exemple typique de fondation privée; bien que ce texte, rédigé par un Attaliate vieillissant, soit désordonné, fort mal composé et passablement mal écrit, il est plein de précieux renseignements encore peu exploités : sur la fortune et la mentalité d'un provincial parvenu aux plus hauts rangs du Sénat de Constantinople; sur la constitution de son capital foncier; sur le mode de création, d'administration et de transmission d'une « fondation pieuse »; sur le rôle et les privilèges du fondateur laïque et de ses héritiers vis-à-vis des moines; sur l'*exkousseia,* qui n'est nullement l'immunité complète, mais seulement l'exemption des charges additionnelles, dont jouissent les biens d'Attaliate, etc.

c. Cela a tout naturellement conduit à prendre une vue d'ensemble du problème du charisticariat : on l'a fait en lisant le libelle de Jean d'Antioche (dont une récente étude de P. Gautier a fixé la composition entre 1087 et 1089) intitulé : « Que ceux qui reçoivent, de prélats ou d'empereurs, des couvents en donation, *et qui en tirent des bénéfices personnels,* sont impies »; car ce n'est point l'institution en soi du charisticariat, mais seulement certains abus, que dénonce ce texte d'une vie et d'une richesse étonnantes, sorti de la plume d'un personnage qui est lui-même l'une des plus singulières figures de ce temps.

6. On a enfin consacré quelques cours aux questions économiques et monétaires. Mme Antoniadis a réuni une série de données, d'interprétation d'ailleurs difficile, sur les prix (du blé, du vin, des esclaves, etc.). Mme Morrisson a fait deux exposés : l'un sur les dénominations des monnaies byzantines au XIe siècle, l'autre sur la dépréciation du nomisma à la même époque. Il reste que ce qui se passe entre la mort de Basile II, qui aurait laissé dans le Trésor 200.000 livres, et Botaniate, sous le règne duquel le nomisma tomba jusqu'à 8 carats, est un problème qui n'a pas encore reçu de solution : les réponses qu'à la suite des chroniqueurs du temps on a cherchées à l'intérieur des frontières de l'empire n'ont pas semblé satisfaisantes, en tout cas pas suffisantes; il faudra regarder aussi hors des frontières, et songer au bouleversement (pour ne pas dire au renversement) et à l'intensification des courants et des échanges commerciaux. Dans le même ordre d'idées, on a examiné de près le texte

fameux d'Attaliate sur le *phoundax* de Rhaidestos : ce fut pour conclure une fois de plus que ce témoignage d'ailleurs important, puisqu'il vient d'un grand propriétaire de la région lésé dans ses intérêts par l'initiative de Niképhoritzès, ne vaut cependant que pour Rhaidestos et pour un temps court; l'indignation avec laquelle Attaliate en parle comme d'une chose jamais vue et qui disparut avec le tout puissant ministre de Michel VII, et surtout le tableau qu'il fait à ce propos de l'absolue liberté de la circulation et du négoce du blé aux portes mêmes de Constantinople comme étant le régime normal, suffisent à faire écarter toute idée d'un monopole du blé, et à plus forte raison d'autres produits.

M. N. Svoronos a fait profiter cet ensemble de recherches (auxquelles on tentera de donner une conclusion, après le congrès d'Oxford, au début de l'année scolaire prochaine) de sa grande connaissance de la législation et des problèmes sociaux : il a notamment fait une leçon de méthode sur l'utilisation historique du recueil de jurisprudence dit ' *eira*, et il a donné connaissance du rapport qu'il doit faire à Oxford sur « Société et organisation intérieure de l'empire byzantin au XIe siècle ». Mme Ahrweiler a fait de même pour son rapport sur la géographie historique de Byzance.

* * *

Comme chaque année, on a fait dans la conférence une place importante aux travaux personnels des auditeurs. C'est ainsi que M. Dagron a parlé sur Thémistios et la notion de Loi vivante; M. Duneau, sur l'École d'Athènes aux IVe-Ve siècles; M. Grosdidier de Matons, sur la date du Pré spirituel de Jean Moschos, et sur diverses questions concernant Romanos le Mélode (notamment la tradition textuelle de l'hymne de l'Incrédulité de Thomas); le R. P. Paramelle (qui fait maintenant partie du département grec de l'Institut de recherche et d'histoire des textes), de Syméon de Thessalonique; le P. Gautier, de problèmes du texte de Théophylacte d'Ochrida; M. Tsolakis (qui nous quitte pour reprendre son poste à l'Université de Thessalonique), du texte dit « Skylitzès continué », qui n'est autre, comme il l'a montré, que Skylitzès lui-même, et dont il prépare l'édition; M. Paret, sur les sources arabes concernant les thèmes byzantins; Mlle Papachrysanthou, sur le monachisme pré-

athonite; M. Gouillard, sur un texte déjà examiné l'an dernier, concernant les études philosophiques de Nicéphore (dans la *Vie* de ce patriarche par Ignace); Mlle Miakotine, sur les relations byzantino-bulgares, auxquelles elle consacre sa thèse de IIIe cycle; Mme Asdracha, sur la région du Rhodope aux XIIIe-XIVe siècles; M. Balard, membre de l'École de Rome, sur l'activité commerciale de Gênes en Romanie de 1203 à 1261. Le R. P. Saffrey, M. Astruc ont souvent fait profiter la conférence de leur savoir et de leur compétence. Mme Beldiceanu, à propos du fameux firman de Murad pour le Ménoikeion (dont M. Ostrogorskij s'est lui aussi récemment occupé), a parlé des problèmes de la pénétration et de la conquête turques dans les Balkans. Parmi les auditeurs anciens ou nouveaux, on doit encore citer les R. P. Stiernon et Gautier, M. Belloc, M. Koukoulès, M. Lefort, Mme Sorlin, Mme Conus-Wolska, Mme Duyé, Mme Thierry, Mlle Assimi, Mlle Grigoriadou.

Le professeur Paul J. Alexander, de l'Université Ann Arbor (Michigan), a été invité à faire une conférence, pour laquelle il avait choisi comme sujet : « La révélation du pseudo-Méthode (évêque de Patara), l'Éthiopie et la Croix ». Elle a vivement intéressé le nombreux auditoire qui s'était joint aux membres habituels de la conférence; elle sera publiée.

Les ouvrages annoncés dans le rapport de l'an dernier, comme étant en préparation, ont tous paru : la thèse de doctorat d'État de Mme Ahrweiler, *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VIIe-XVe siècles,* brillamment soutenue en Sorbonne le 19 mars 1966; les tomes III et IV de l'édition des *Hymnes* de Romanos le Mélode par J. Grosdidier de Matons; le *Traité des offices du pseudo-Codinos,* édition et traduction par J. Verpeaux; le tome premier des *Régestes des délibérations des assemblées vénitiennes* (*autres que le Sénat*) *concernant la Romanie,* par F. Thiriet; enfin, le tome premier des *Travaux et mémoires du Centre de recherches d'histoire et civilisation byzantines.* Le tome II de ces *Travaux et mémoires* est maintenant à l'impression (il contient notamment le grand travail de J. Gouillard sur le Synodikon de l'orthodoxie), ainsi que l'édition et traduction de la *Topographie chrétienne* de Cosmas Indicopleustès, par Mme Conus-Wolska.

Enfin, de nombreux membres de la conférence ont pris part, à la Sorbonne, au séminaire organisé dans le cadre du Centre de recherches ci-dessus cité. On y a continué, avec la collaboration

de Mlle Assimi, le commentaire d'une série d'inscriptions historiques de la Grèce centrale et de la Grèce du Nord. On a d'autre part profité du séjour à Paris d'un ancien membre de la conférence, M. N. Oikonomidès, maintenant attaché à la Fondation royale hellénique de la recherche, pour étudier avec lui le dossier des actes grecs d'époque byzantine du couvent de Dionysiou, sous presse dans la série *Archives de l'Athos* (t. IV). Dans la même série est prêt pour l'impression le tome premier des *Actes de Lavra*.

HISTOIRE ET PHILOLOGIE TURQUES

Directeur d'études : M. Louis Bazin

La première conférence a été consacrée à l'étude des dix derniers épisodes du *Kitâb-i Dede-Korkut,* correspondant aux pages 201 à 304 du manuscrit de Dresde.

L'épisode de *Yégenek* est construit autour d'un thème assez peu original et qui revient souvent dans le recueil : la libération, par l'un des siens, d'un Oghouz musulman, prisonnier des Chrétiens. Ici, comme dans l'avant-dernier épisode du texte de Dresde, c'est un fils, nommé *Yégenek,* qui parvient à délivrer son père. Auparavant l'oncle maternel du jeune homme, un certain *Emen* dont on ne dit que quelques mots, avait tenté cet exploit, sans succès. Nous avons discuté de l'étymologie du nom de *Yégenek,* héros oghouz qui devait être assez populaire, puisque fréquemment mentionné dans les récits de combats. L'origine de cet anthroponyme était obscurcie par une lecture traditionnelle « *Yigenek* », fondée sur la graphie la plus largement attestée, avec le signe-voyelle « *i* bref » de l'alphabet arabe, mais qui ne tient pas compte de l'existence, dans le titre même de l'épisode, tel qu'il apparaît au feuillet 85 du manuscrit du Vatican, d'une autre graphie, avec le signe-voyelle « *a* bref » en première syllabe. On sait que ce genre d'hésitation graphique dénote la présence d'un « *é* fermé ». La lecture *Yégenek* nous a donc paru s'imposer. Dès lors, il devenait simple de voir, dans *Yégenek,* un dérivé hypocoristique en *-ek* du nom turc de parenté bien connu, *yégen* « neveu ». Le jeune héros est ainsi nommé par référence à son oncle maternel *Emen,* dont il a d'abord été question dans le récit. Le nom propre masculin *Yégen* est d'ailleurs bien attesté dans des textes épigraphiques turcs anciens et dans des manuscrits ouïgours. Il semble qu'on ait affaire à une version appauvrie, où le personnage d'*Emen* a perdu beaucoup de son importance, éclipsé par celui de son vaillant neveu.

L'épisode de *Basat* et *Depegöz* est fort célèbre et jouit encore d'un grand succès dans la Turquie d'aujourd'hui. Bien qu'il

s'insère dans un corps de récits épiques, il a surtout les caractéristiques d'un conte merveilleux. Un bébé oghouz, perdu la nuit au cours de troubles guerriers, est recueilli et élevé par un lion. Il terrasse les chevaux et suce leur sang. Ses parents le retrouvent, mais il faut l'intervention du barde inspiré *Dede-Korkut* pour le réintroduire dans la société humaine, sous le nom de *Basat,* dont le texte paraît suggérer qu'il est composé de *bas-* « fouler aux pieds, terrasser » et de *at* « cheval ». C'est là, selon toute vraisemblance, une étymologie populaire, ce type de composition étant insolite en turc (nous penserions plutôt à un dérivé *bas-a-t,* nom déverbatif d'un intensif *bas-a* de *bas-*). D'autre part, un des bergers du père de *Basat* parvient à attraper et à violer une fille ailée (*peri*). De cette union naît une masse informe, qui grandit à chaque coup de pied reçu, et d'où finit par sortir un Cyclope, *Depegöz,* dont l'œil (*göz*) unique est sur l'occiput (*depe*). Le père de *Basat* recueille le jeune Cyclope et veut l'élever avec son fils retrouvé. Mais il doit bientôt y renoncer et chasser *Depegöz,* qui se révèle anthropophage. La *Peri* sa mère lui donne un anneau qui le rend invulnérable, sauf à l'œil. Le Cyclope terrorise les Oghouz, qui, toutefois, par l'entremise de *Dede-Korkut,* l'amènent à se contenter d'un tribut quotidien de 2 hommes et 500 moutons. *Basat,* devenu adulte, part affronter *Depegöz.* Il l'aveugle pendant son sommeil, avec une broche à rôtir rougie au feu, et le tue après diverses péripéties fort semblables à celles du mythe de Polyphème. *Dede-Korkut* vient féliciter le vainqueur et le bénit au nom d'Allah et de Muhammed. Ce qui nous frappe le plus dans cet amalgame de thèmes légendaires bien connus par ailleurs, c'est leur parfaite assimilation dans le corps des traditions oghouz, qui suppose des emprunts folkloriques assez anciens. On remarquera toutefois que le groupe tribal où prennent naissance *Basat* et *Depegöz* est celui que dirige *Aruz* (père de *Basat*) et que d'autres épisodes situent clairement dans la fédération des *Taš-Oğuz* « Oghouz extérieurs », bien distincte de celle des *İč-Oğuz* « Oghouz intérieurs » et soumise au Khan de ces derniers, *Kazan.* Il n'est pas exclu que ces « Oghouz extérieurs » tirent leur origine de populations iraniennes du Turkestan occidental ayant jadis subi de fortes influences helléniques, ce qui expliquerait à la fois les réminiscences homériques et la présence des *Peri* ailées, venues tout droit du folklore iranien et gardant leur nom iranien dans un texte où, par ailleurs, tous les héros, y compris le Cyclope, sont turquifiés. Précisons qu'à l'époque où prend forme le *Kitâb-i*

Dede-Korkut, les *Taš-Oğuz* sont entièrement assimilés à la nation oghouz, l'exogamie multipliant les alliances matrimoniales entre *İč-Oğuz* et *Taš-Oğuz* (cf. le dernier épisode).

Avec l'histoire de *Begil* et de son fils *Emren,* nous retombons dans le récit épique oghouz le plus classique. Cet épisode évoque la révolte momentanée, contre le Khan *Kazan,* pour une question de point d'honneur, d'un chef militaire nommé *Begil,* responsable d'une marche proche de la Géorgie. *Begil* veut rompre avec les Oghouz et passer aux Géorgiens. Sa femme cherche à l'en dissuader et l'envoie à la chasse, où il se casse un fémur. Là-dessus, les Géorgiens viennent pour piller son campement, mais son jeune fils *Emren* les met en déroute. Après quoi *Begil* se réconcilie avec *Kazan.* Dans l'unité retrouvée, *Dede-Korkut* chante la louage d'*Emren.* Nous avons ici l'écho des dissensions qui ne manquaient pas de se produire entre chefs oghouz : notre texte, implicitement, met en garde les Oghouz contre de telles querelles et plaide l' « union sacrée » contre les Chrétiens.

L'épisode de *Segrek* reprend le thème bien connu de la libération d'un prisonnier de guerre. L'imprudent *Egrek* se laisse capturer par les Chrétiens dans un parc de chasse clos qu'ils avaient installé pour attirer les Oghouz et les prendre au piège. Son jeune frère *Segrek,* à qui l'on avait caché ce malheur, l'apprend le jour de ses noces et, laissant là sa future épouse, part délivrer *Egrek.* Deux fois, vaincu par le sommeil, il est, au dernier moment, réveillé par son cheval, et met en déroute les Chrétiens venus pour le prendre. Ceux-ci, effrayés de la force du jeune Oghouz, libèrent *Egrek* et l'envoient lutter en combat singulier contre *Segrek,* qui, cette fois, dort pour de bon. Mais *Egrek* voit que son adversaire désigné porte à son côté un *kopuz* (le « luth » des bardes oghouz) ; il prend l'instrument, en joue, et réveille ainsi *Segrek.* Les deux frères, un instant sur le point de se battre, se reconnaissent et unissent leurs forces contre les Chrétiens, qu'ils chassent et pillent. Après quoi, ils retournent au campement de leurs parents. Les noces reprennent leur cours, cette fois pour les deux frères, dans la bombance générale, agrémentée des chants de *Dede-Korkut.*

C'est une histoire à bien des égards analogues que conte l'épisode suivant. Le Khan *Kazan* lui-même en est le héros. Vaincu par ce fameux « sommeil des Oghouz » (encore célèbre en Anatolie), qui durait sept jours et qu'on appelait « la petite mort », il est capturé par les Chrétiens et jeté dans un cul-de-basse-fosse. Il réussit une première fois à s'en faire sortir par

ruse, en prétendant que, dans ces profondeurs, il « chevauche » les morts des Chrétiens, et tout spécialement une fillette du roi, morte dans sa septième année. On le libère à condition qu'il chante la louange des Chrétiens. Il prête pour cela un serment ambigu, et, s'accompagnant d'un *kopuz*, se met à clamer les hauts faits des Oghouz. Il est incarcéré, cette fois dans une porcherie (suprême insulte pour un Musulman). Mais son jeune fils *Uruz*, à qui l'on avait caché la captivité de son père, l'apprend, et part aussitôt pour le délivrer, accompagné de quelques héros oghouz, dont *Beyrek*. Les Chrétiens, effrayés, pensent que seul *Kazan* peut s'opposer à ces champions, et le libèrent sous cette condition. Pris par l'enthousiasme du combat, *Kazan* commence par assommer *Beyrek*, mettre en déroute deux autres preux Oghouz, et même se battre contre son fils *Uruz*, qui le blesse à l'épaule. A ce moment seulement, *Kazan* se fait reconnaître. Après une embrassade générale, *Kazan, Uruz, Beyrek* et tous les héros oghouz courent sus aux Chrétiens, les massacrent, prennent leur citadelle, transforment leur église en mosquée. C'est ensuite le retour au camp oghouz, avec sept jours et sept nuits de festins et de libations, *Dede-Korkut*, naturellement, célébrant l'événement par ses chants. On retrouve donc ici les thèmes principaux de l'épisode précédent (sommeil d'un héros, un prisonnier élargi pour combattre les siens, reconnaissance, assaut final de tous les Oghouz contre l'ennemi), mais arrangés différemment et augmentés de thèmes originaux, comme la ruse de *Kazan* prétendant « chevaucher » les morts de ses geôliers.

L'épisode final du *Kitâb-i Dede-Korkut* rappelle celui de la révolte de *Begil*, mais dans des circonstances beaucoup plus graves : ici, c'est l'ensemble de la fédération des *Taš-Oğuz* qui fait sécession. L'origine du conflit est fort curieuse : lors des grandes assemblées confédérales, le Khan *Kazan*, nous dit-on, laissait volontairement piller sa tente (après avoir seulement pris par la main et emmené son épouse légitime) ; or, une fois, *Kazan* ne laisse que les *İč-Oğuz*, « Oghouz intérieurs », se livrer à ce pillage rituel, dont il exclut les « Oghouz extérieurs », *Taš-Oğuz*. Il n'en faut pas plus pour que ces derniers, sous la conduite de leur chef *Aruz*, oncle maternel de *Kazan*, déclarent abandonner la confédération oghouz et menacent d'ouvrir les hostilités. *Beyrek*, notable des *İč-Oğuz*, mais gendre d'un *Taš-Oğuz*, est appelé en médiation par les *Taš-Oğuz*, quand *Aruz* le tue traîtreusement. Les deux partis viennent s'affronter en combats singuliers. *Kazan* prend *Aruz* pour adversaire, lui transperce

la poitrine et lui fait couper la tête. Aussitôt, les *Taš-Oğuz* se soumettent. Seule sanction : *Kazan* fait piller la tente d'*Aruz*, gens compris. L'affaire se termine en bombance, avec l'inévitable participation du barde national, *Dede-Korkut*.

Par-delà les développements légendaires (d'ailleurs pleins d'intérêt pour le folklore turc) et les récits de péripéties guerrières plus ou moins confuses, le *Kitâb-i Dede-Korkut*, malgré une recension assez tardive (les deux manuscrits datent du XVI[e] siècle), nous renseigne avec une richesse et une précision inégalées, sur la vie matérielle, les coutumes, les institutions tribales des Oghouz nomades de l'Anatolie orientale et du Caucase méridional, superficiellement islamisés, vers la fin du XIV[e] siècle. Du point de vue linguistique, également, ce vaste texte est extrêmement précieux : il est, à notre connaissance, le seul témoin (dans la version du manuscrit de Dresde) d'un dialecte oghouz à mi-chemin entre l'azéri et le turkmène, qui était sans doute l'idiome des *Ak-Koyunlu* (Confédération du Mouton Blanc) vers 1400 de l'ère chrétienne. Le scribe azérisant de Tabriz (manuscrit de Dresde) le comprenait bien mieux que celui, osmanisant, du manuscrit du Vatican. Mais ni l'un, ni l'autre ne le possédaient entièrement, ce qui a amené bien des altérations. Nous avons donc rencontré de très nombreux problèmes d'établissement et de lecture du texte. En étroite coopération avec M. Pertev Boratav, nous en avons cherché la solution dans la dialectologie comparée des parlers oghouz (d'Anatolie, d'Azerbaïdjan, et du Turkménistan); nos efforts ont été généralement récompensés; les faits turkmènes nous ont été souvent d'un grand secours, ce qui n'est guère étonnant, si l'on pense que les Turkmènes sont les derniers Oghouz à conserver dans leur ensemble les traditions nomades, avec le vocabulaire technique qui s'y rapporte.

La deuxième conférence a été, cette année, assez sacrifiée à la première : nous voulions, en effet, achever coûte que coûte l'étude du *Kitâb-i Dede-Korkut*. Les problèmes du vocalisme turc que nous avons examinés ont porté sur un nombre limité de cas précis, pour lesquels le turkmène (seule langue turque à conserver, en première syllabe, un système phonologique de 16 voyelles : 8 brèves + 8 longues) nous a apporté des éclaircissements presque toujours décisifs. C'est ainsi que nous avons pu dissocier, en faisant l'histoire de leur vocalisme, les deux racines, signifiant respectivement « s'endormir » et « s'éveiller », qui se sont confondues (*uy-*) en turc de Turquie. Le turkmène

a, pour la première, un vocalisme *ū* (avec conservation de la voyelle longue), et pour la seconde un vocalisme *o* (bref). Il s'agit de deux racines bien distinctes à l'origine : *ū* « sommeil » (dérivé : *ūdī-* « dormir », d'où turc de Turquie *uyu-*) d'une part, *od-* « s'éveiller » (dérivé : *odġan-*, même sens, d'où turc de Turquie *uyan-*) d'autre part. Mais les systèmes graphiques turcs anciens, qui (sauf dans les textes, rares, en caractères brāhmī) ne distinguent pas entre *u* et *o*, ni entre voyelle longue et voyelle brève, ne permettaient pas d'en juger clairement.

A nos auditeurs des années précédentes, Mmes Boratav et Tretiakoff; MM. Boratav, Gökbilgin, Hamilton, Roux et Szyszman, est venu se joindre un collègue turc, M. Sermet Sami Uysal.

FOLKLORE ET LITTÉRATURE POPULAIRE TURCS

Chargé de conférences : M. Pertev Naili Boratav,
maître de recherche au C.N.R.S.

Le programme de nos conférences comportait, cette année, l'étude des textes de légendes relatives aux êtres surnaturels et correspondant à la division III de la classification proposée par l'*International Society for folk-narrative research* (voir le schéma de classification dans l'*Annuaire 1964-1965*, p. 224-225).

Nous avons, toutefois, jugé utile de revenir en arrière avant d'amorcer le sujet de cette année, et de consacrer les quatre premières conférences à l'analyse de deux textes qui se rapportaient au programme des années précédentes, à savoir, aux catégories II/H, II/L et II/M, parce qu'ils constituaient des compléments, d'un intérêt particulier, aux types de légendes commentées antérieurement.

Le premier est la copie de la lettre d'un janissaire (probablement prisonnier de guerre), datée du 15 cemāẕi 'l-āẖir 1179 (= 29.IX.1765) et insérée dans un petit recueil manuscrit (de notre collection) de récits légendaires. Ce texte est intitulé *Tārīẖ-i Kızıl Elma* (Histoire de la Pomme rouge). Par ce nom de *Kızıl Elma*, mentionné dans les sources turques et étrangères dès le XVIe siècle (voir Jean Deny, *Les pseudo-prophéties concernant les Turcs au XVIe siècle*, dans *Revue des études islamiques*, 1936, II, p. 201-220; Ettore Rossi, *La leggenda turco-bizantina del Pomo Rosso*, dans *Actes du Ve Congrès international des études byzantines*, Rome, 1936, p. 542-553), la tradition turque désignait l'ultime but des conquêtes ottomanes; il a été identifié, selon les époques, à de grandes villes de la chrétienté (Istanbul, Budapest, Vienne, Rome...) que les armées ottomanes aspiraient à conquérir; on l'a localisé aussi, parfois, dans les territoires au-delà des frontières de l'Est de l'Empire, au Daghestan, par exemple; même un personnage non-ottoman, Nādir Ṣāh Afşar, souverain d'Iran, d'origine turkmène toutefois, se serait proposé, dans la pensée du troubadour azerbaïdjanais ʿĀşık Ṣafī, d'aller jusqu'à Kızıl Alma, quand il se préparait, en

1732, pour une campagne contre les Russes dans le Daghestan (voir Fahrettin Çelik, *Kızılalmanın yerleri*, dans *Çınaraltı*, janvier et mars 1942; Banıçiçek Kırzıoğlu, *Kars ili ve çevresindekilere göre Kızılalma*, dans *Türk Folklor Araştırmarları*, nº 181, août 1964). L'une des séquences de notre texte de l'*Histoire de Kızıl Elma* décrit un personnage légendaire qu'elle nomme *Rim Papa;* cette appellation qui provient des mots *Rome* et *Pape*, apparaît aussi dans d'autres récits relatifs à la *Pomme Rouge* qui est parfois identifiée, comme nous l'avons signalé ci-dessus, à Rome. Notre texte raconte que Rim Papa, qui a affronté au combat le Calife ʿAlī, gendre du Prophète, et qui a été blessé par lui, reste plongé jusqu'à ce jour dans un sommeil léthargique; qu'il se réveille une fois par an, pour poser certaines questions concernant les Musulmans et leur Padichah; qu'à la réponse qu'on lui fait à ce propos, il se rendort, disant que le « moment n'est pas encore arrivé ». Ce dialogue entre Rim Papa et les gens de son entourage, rapporté dans notre texte, serait resté énigmatique si nous ne possédions pas des versions orales d'une légende bien connue dans le folklore anatolien de nos jours; nous en avons recensé quatre versions; et grâce à celles-ci nous pouvons aussi faire remonter à une même origine ces deux cycles de récits légendaires : celui de Kızıl Elma / Rim Papa et celui du «Roi chrétien», réduit d'après certaines versions à la grosseur d'une guêpe et couché dans du coton, attendant le moment propice pour reconquérir son pays tombé aux mains des Turcs. — Il semble que cet ensemble de légendes et de croyances s'est formé d'abord dans les milieux des populations subjuguées par les Musulmans, chez les Byzantins, probablement, et qu'il s'est transposé, par la suite, chez les Turcs, subissant évidemment une certaine modification idéologique qui en a fait un « slogan » des vainqueurs, persuadés de la perpétuité de leur conquête. — Le texte manuscrit que nous avons étudié nous a donné, d'autre part, l'occasion de montrer comment une « légende » se fond intimement avec un fait historique précis : nous y voyons, en effet, incorporé, le court rapport de l'expédition, en 1532, de Kasım Voyvoda, personnage historique bien connu, d'une campagne de Süleyman II contre l'Autriche (voir Peçevī, I, p. 165 et suiv.; Hammer, *Histoire de l'Empire ottoman*, éd. de Paris, 1836, V, p. 165 et suiv.).

Le second texte hors programme était une version de Çumra de la célèbre légende de « la Brebis Noire » qu'on peut aussi bien classer dans II/L que dans II/M. Elle raconte l'épreuve imposée

à un berger amoureux de la fille de son patron, une sorte d'ordalie, qui consiste à arrêter, par le charme de la flûte, au bord d'un ruisseau, tout un troupeau de moutons privé d'eau pendant plusieurs jours. Ce récit nous a suggéré, par certains de ses motifs, des rapprochements avec quelques épisodes du roman grec *Daphnis et Chloé* de Longus (*Romans grecs et latins*, éd. de la « Pléiade », Paris, 1958, I, 28-30, II, 3, IV, 25; p. 810 et 811, 814, 861). — Le texte que nous avons étudié était la transcription intégrale d'un enregistrement sur bande magnétique du récit conté par un berger; l'analyse du texte et l'audition de l'enregistrement nous ont offert l'occasion d'insister, encore une fois, sur les caractéristiques de style et de forme de la légende, comparées à celles des autres genres de la littérature populaire; dans le cas présent la légende est rapportée à propos de l'exécution, par le berger, sur sa flûte, de la mélodie de « la Brebis Noire »; la chanson, qui relate des allusions à la même légende, est également attestée en de nombreuses versions.

Pour les légendes d'êtres surnaturels qui constituaient le sujet principal de nos conférences de cette année, l'*International Society for folk-narrative research* propose, dans son projet de classification, les subdivisions suivantes :

A. Le Destin.
B. La Mort et les Morts.
C. Lieux hantés et apparition des fantômes.
D. Procession et lutte des fantômes.
E. Séjour dans l'autre-monde.
F. Esprits de la Nature.
G. Esprits de lieux se rapportant à la civilisation.
H. Êtres métamorphosés.
I. Le Diable.
K. Démons de la maladie et maladies.
L. Personnes ayant des dons et des forces surnaturels.
M. Animaux et plantes mythiques.
N. Trésors.

Lors de la répartition de nos documents dans ces catégories nous avons constaté que, du moins pour les matériaux turcs, cette classification ne pouvait être adoptée sans réserve. Pour certaines rubriques, le folklore turc, dans l'état actuel de la documentation, ne fournit pas de types; ce n'est pas, évidemment, une raison pour juger de l'inopportunité de ces rubriques, qui

ont été établies pour un catalogue international. L'analyse du matériel turc nous a cependant suggéré certaines modifications qui seraient à discuter. Ne vaudrait-il pas mieux, par exemple, réunir B et E en une seule catégorie, ainsi que C et D; et supprimer la rubrique H, étant donné que la métamorphose est un phénomène surnaturel commun aux légendes de plusieurs subdivisions de ce groupe (III), ainsi que des groupes I et II ?

Nous avons analysé et commenté les légendes d'êtres surnaturels sur des textes provenant de la tradition orale, tout en recourant aux versions écrites (populaires ou « savantes-littéraires ») chaque fois que l'occasion s'en présentait. Nous avons commencé par les textes se rapportant aux types classés dans les subdivisions C, F et G. Les êtres de ces trois catégories sont généralement désignés, dans le folklore turc, par les termes *cin* (djinn), *peri*, *mekir*. Ce dernier terme, probablement d'étymologie arabe (de *makr*, « ruse », ou de *makīr*, « rusé ») est utilisé pour désigner des êtres fantastiques, en Turquie, dans les régions de Sivas, Tokat et Erzurum. Son aire d'expansion turque est probablement plus grande, puisqu'on le rencontre, sous forme de *mikir*, dans une incantation kazakh récitée pour guérir la piqûre de la tarentule (Abdülkadir Inan, *Tarihte ve bugün şamanizm*, Ankara, 1954, p. 148-149; l'auteur n'a pas pu interpréter le sens du mot dans le texte qu'il a analysé).

Tous ces êtres surnaturels ne doivent pas être caractérisés comme exclusivement maléfiques; le plus souvent leurs actes se bornent à des taquineries ou à des tours plus ou moins plaisants; ils font peur, et les malheurs (mort, paralysie...) qui frappent ceux qui les ont rencontrés sont en général expliqués non pas comme leur action directe, mais comme la suite de la peur qu'ils ont provoquée. Ils châtient et frappent de mort ou d'infirmité les seuls hommes qui les offensent ou les contrarient. Il n'est pas rare, par contre, qu'ils récompensent les personnes pour lesquelles ils ont de la sympathie ou qui leur rendent un service. Certains d'entre eux présentent des traits qui permettraient de les appeler « esprits de la nature » : des monts, des lacs, des forêts qu'ils personnifient, des lieux habités ou des sites antiques qu'ils gardent.

Nous avons analysé 14 textes de tradition orale se rapportant à ces trois catégories (III/C, III/F et III/G); 9 textes proviennent d'une collecte effectuée par notre ancien élève Ilhan Başgöz à Tokat en 1951. Treize de ces récits ont les caractéristiques de ceux qu'Otto Blehr, dans son article *Some view points on the analysis*

of folk belief stories (dans *Universitetes Etnografiske Museum Årbok*, 1965, p. 32-46, Oslo, 1965) désigne par les termes de « *folk belief stories* »; ils échappent à une classification en récits-types; leur narration présente un caractère purement individuel, une intrigue complexe stéréotypée leur manque; ils se distinguent les uns des autres simplement par la description et le nom des êtres merveilleux, par les superstitions et les pratiques plus ou moins magiques qui se rattachent à eux, et enfin par les conséquences — heureuses ou malheureuses — que le fait de les avoir rencontrés entraîne. — Un seul récit que nous intitulons « l'héritage du Chat » et que nous avons étudié dans une version de Bayburt notée en 1939, est un récit-type. De cette légende à rapprocher du conte-type 113 A du catalogue d'Aarne-Thompson (= le n° B. 342 du *Motif-Index* de Stith Thompson), 10 versions turques ont été recensées, dont 7 analysées dans notre catalogue (Eberhard-Boratav, *Typen türkischer Volksmärchen*, n° 44). — Nous avons aussi, en passant, rapproché de cette légende une histoire de « chat fabuleux » insérée dans un récit de *meddāḥ*, le *Laṭā'ifnāme* (éd. lithographiée, Istanbul, 1852) et une nouvelle de l'écrivain turc Osman Cemal Kaygılı (1890-1945); toutes deux nous semblent inspirées du thème du « chat reconnaissant » qui constitue la trame de notre légende.

Nous avons jugé opportun d'analyser à part une autre catégorie de légendes (3 textes) relatives aux esprits de la nature (III/F). Il s'agit ici d'êtres aux dons surnaturels qui apparaissent sous la forme humaine (« Le Gardien du troupeau de moutons », version de Mudurnu; « Les Gardiens des cerfs », version d'Ula, dans Y. Z. Demirci, *Köylülerden hikâyeler...*, Istanbul, 1934, p. 115-117), comme des êtres humains métamorphosés en bêtes, tels qu'Abdal Musa, mystique du XIVe siècle, et Karacaoğlan, barde du XVIIe siècle, nous sont décrits par la légende. Ces êtres sont vraisemblablement les réminiscences, dans le folklore anatolien, de ces « Maîtres-Gardiens » des animaux sauvages et domestiques bien connus dans la tradition des peuples turcs.

Dans la catégorie des « Démons de maladies » (III/K) nous avons analysé, à partir de trois textes de Kars d'un même récit du genre de « folk belief stories », diverses versions de légendes racontées sur *Albastı*. Cet être maléfique, de sexe femelle, est conçu comme l'incarnation de la fièvre puerpérale; mais il a deux autres traits, attestés dans un grand nombre de cas, qui le caractérisent : il s'acharne sur les chevaux dont il tresse la crinière

et qu'il monte durant toute une nuit; il est en outre susceptible d'être capturé et asservi. *Al-bastı* (*Al-karısı*, « Femme-Al », *Al-anası*, « Mère-Al ») a fait l'objet de quelques études spéciales, et de nombreux documents ont été publiés à son sujet. M. Émile Benveniste (*Le dieu Ohrmazd et le démon Albastı*, dans *Journal asiatique*, tome 248, 1960, p. 65-74) réfute l'hypothèse d'après laquelle le nom *Albastı* serait une altération d'Ohrmazd, et opte pour l'étymologie turque : *al*, « rouge » + *bastı* (du verbe *bas-*, « presser, comprimer, s'abattre, terrasser...»). — Les superstitions relatives à cet esprit sont communes à un grand nombre de peuples altaïques, indo-iraniens et caucasiens; son nom, sous forme *al-bastı* (ou en variantes du même mot), attesté aussi dans les zones linguistiques non-turques, provient incontestablement de la tradition turque. Ulla Johansen, dans son article *Die Alpfrau...* (« Zeitschrift der deutschen-morgenländischen Gesellschaft », vol. 109, 1959, pp. 303-316) explique le nom *al-bastı* par une contraction de Alp + bastı, et pense à une origine germanique de l'être (*Alp* étant une figure bien connue de la démonologie germanique); elle apporte à l'appui de sa thèse la similitude des termes *Alpdrücken*, allemand, et *al-bastı*, turc, tous deux ayant le même sens. Une objection fondamentale est, à notre avis, à formuler contre cette interprétation : c'est que, dans la tradition turque, le terme *alp* est exclusivement attribué aux héros guerriers de sexe mâle. L'attribution de cet épithète aux êtres fabuleux (Géants malfaiteurs des récits épiques) dont Ulla Johansen fait état, est une extension secondaire de ce titre. Quelle que soit son origine, le mot *alp* n'a pas dans la tradition turque le sens qu'il comporte dans le folklore des peuples germaniques; et c'est seulement avec ses caractéristiques de démon femelle qu'Albastı apparaît dans toutes les traditions (turques ou non-turques) où le terme est attesté.

Dans la catégorie (III/B) de légendes relatives à la mort et aux morts, nous avons étudié deux récits sur les *cadı*, « vampires ». Le premier est un texte de la tradition orale (*Ankara 65*, de la collection Boratav de contes populaires, non analysés dans le catalogue turc; texte noté par Ayşe Baharlı). Il raconte comment un homme s'est rendu compte que sa femme est une *cadı* et l'a surprise dans le cimetière, en compagnie d'autres de son espèce, en train de manger les poumons et le foie des morts déterrés. — Le second texte est un rapport rédigé par le Ḳāḍī de Tırnava, en Roumélie ottomane, et publié à Istanbul dans le n° 68 du « Taḳvīm-i vaḳāyiʿ » (le *Journal officiel* de l'époque)

du 19 rebīʿ ul-evvel 1249 (= 6 août 1833); il relate les tourments que les âmes damnées de deux janissaires, devenues *cadı*, « vampires », ont infligés aux habitants de Tırnava et le procédé par lequel un *cadıcı*, « sorcier » spécialisé pour découvrir et neutraliser les *cadı*, en délivre la ville. — Nous avons, à ce propos, signalé d'autres croyances et pratiques relatives à cette catégorie d'êtres maléfiques.

Comme exemple des légendes d'animaux mythiques (III/M) nous avons choisi une histoire de « Dragon » (en turc *Ejderha* < pehlavi *Až-ī Dahāk,* persan *Až-Dahā*). C'est le récit d'une aventure « vécue »; elle aurait été rapportée par des soldats qui en auraient connu le héros pendant les années de la première Guerre mondiale à Alep (récit noté à Mudurnu le 9 novembre 1951). On y raconte comment un homme a été forcé, par un Dragon, de l'accompagner jusqu'à une grotte pour y combattre et tuer un autre Dragon, ennemi du premier. — La rencontre de Dragons avec les humains est, on le sait, un thème commun au conte et à la légende; dans la tradition turque on se représente le dragon comme un serpent de dimensions gigantesques. Dans un autre récit que nous avons également noté à Mudurnu, le 10 novembre 1951, de la bouche du même informateur, on explique l'appellation *Yılan Mezarı* « Tombeau du Serpent », lieu-dit situé près de cette bourgade, par le fait qu'en cet endroit a été tué, grâce au stratagème d'un sage vieillard, un Dragon qui sévissait dans la région.

Le temps nous a manqué pour compléter l'étude de légendes de cette division III par celles relatives au « Destin » (III/A), par celles des êtres humains aux pouvoirs surnaturels, tels que sorciers, guérisseurs, etc. (III/L) et par celles des « Trésors » (III/N). Nous nous proposons d'en analyser quelques spécimens au début de nos conférences de l'année scolaire 1966-1967.

Nos conférences ont été suivies par Mmes Michelle Özönder, Sophie Gökbilgin, Hayrünnisa Boratav, Mlles Monik Kervran, Özden Süslü, Catherine Perier d'Hauterive, Aliette Lavauzelle, MM. Louis Bazin, Sermet Sami Uysal, Jean-Paul Roux, Simon Szyszman, Özalp Gökbilgin, Bernard Dupaigne, Akbar Asghari-Tabrizi, Jean-Claude Chabrier.



PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE

Directeurs d'études :

MM. Charles SAMARAN, *membre de l'Institut*,
et Robert MARICHAL

Conférences de M. Robert MARICHAL

L'intérêt des auditeurs s'est porté cette année encore sur les écritures des XIIIe et XIVe siècles, mais, à la différence des années précédentes, la moitié d'entre eux s'intéressait aux écritures documentaires, l'autre moitié aux écritures livresques, enfin, parmi ces derniers, la plupart s'occupait de manuscrits de langue française; tous étaient, dans leurs propres disciplines, des étudiants sérieux et bien préparés, en paléographie, des débutants.

Dans ces conditions, étant donné le nombre restreint de fac-similés dont dispose la Section, il était impossible de ne pas reprendre les exercices des années précédentes et il a paru qu'il valait mieux s'efforcer de faire progresser rapidement les auditeurs dans le déchiffrement que de tenter de les intéresser à des recherches originales. L'enseignement a donc eu un caractère pratique et élémentaire.

Cependant, en fin d'année, à l'occasion de la lecture de manuscrits universitaires, le directeur d'études a repris les indications qu'il avait données l'année dernière sur les indices qui peuvent permettre de localiser les manuscrits de cette catégorie et les a complétées et corrigées.

Il a donc proposé de retenir comme éventuellement caractéristiques les huit lettres ou abréviations suivantes — les chiffres renvoient aux planches de *la Pecia* de Destrez.

1)

+	m r	Absence d'empattements : 22-26, Bologne
×	m r	Empattements : 1-21, 27-36, Paris, Bologne, Oxford, Naples

---

2)_ G.

+	1)	g	1-13, 17, 18, Paris — 19-21, 25, 26, Bologne — 27-31, Oxford — 32, 35, 36 Naples
×	2)	g	14-17, Paris — 33, 34, Naples
●	3)	g	22-24, Bologne

3)_ A.

+	1)	a a a	1, 2, 4 (cf. 4). 5, 6, 8 (cf. 3), 10, 11, 12-13 (cf. 3), Paris 19-20, 21 (cf. 4), Bologne 32 (cf. 3), 34 (cf. 4), Naples
×	2)	a	3, 7, 18, Paris 33 (cf. 4), 35, 36, Naples
●	3)	a	8 (cf. 1), 9, 10 (cf. 1), 9, 12-13 (cf. 1), 14-15, 17, Paris 27-28, 29 (cf. 5), 30, 31, Oxford 32, Naples
■	4)	a	4 (cf. 1), 16, Paris 21, Bologne (cf. 1) 33 (cf. 2), 34 (cf. 1), Naples
▲	5)	a	22-26, Bologne 29 (cf. 3). Oxford

4)_ R.

+	1)	[illegible]	4, 8, 9, 10, 14-15, Paris 27-28, Oxford
×	2)	for	1-3, 5-7, 11, 12-13, 16-18, Paris 19-20, 21-26, Bologne 29-31, Oxford 32-36, Naples

5)_ S. final (1)

+	1)	s	seul : 1, 2, Paris (2)
×	2)	[illegible]	3, 6, 7, 8, 10, 11, 14-15, 13, Paris 27-28, Oxford
●	3)	[illegible]	seul : 16, 17, Paris (3) 21, 22, 23 24, 25, 26, Bologne (3) 33, 34, Naples (3)
■	4)	quas	seul : 19-20, Bologne 29, Oxford (4)

(1) Il n'a pas été tenu compte de *s* « serpentin » (= 4) en fin de ligne (ex. : dans 10). Il n'a pas été non plus distingué entre le *s* « long » (= 1) avec empattement et le même *s* sans empattement, bien que certains manuscrits semblent en faire un emploi différent.

(2) Il n'a pas été tenu compte du plus ou moins de fréquence de ces formes. Noter dans 7 et 11 *S* en fin de ligne seulement et rarement.

(3) 19, 21 et 34 ont chacun une fois *s* long (= 1).

(4) 29 a deux fois *S* en fin de ligne, une fois dans le texte et il est exponctué.

▲ 5) — 30, 31, Oxford

△ 6) — 4, 5, 9, 12-13, Paris
32, 35, 36, Naples

---

6)_ (cum), (con)

+ 1) — 1, 3, 4, 6, 7-11, 12-13, 17, Paris
19-20, Bologne
30 (= 29), 31, Oxford
32-36, Naples

× 2) — 2, Paris
29 (= 30), Oxford

● 3) — 5, 16, Paris
27-28, Oxford

■ 4) — 14-15, Paris

▲ 5) — 21-26, Bologne

○ 6) — absent : 18, Pa is

---

7)_ (et)

+ 1) — 1-4, 6-11, 12-13, 14-15, 16-18, Paris
29, 30, 31, Oxford
32, Naples

× 2) — 5, Paris
19-20, 21-26, Bologne
27-28, Oxford
33-36, Naples

---

8)_ (bus)

+ 1) — 2, 4, 6, 7, 9, 12-13, 16, 17, 18, Paris
19-20, 21, 24, 25, Bologne
27-28, 29, 30, 31, Oxford
33, 34, 35, 36, Naples

× 2) — 5, 8, Paris

● 3) — 22, 23, 26, Bologne

■ 4) — 14-15, Paris

▲ 5) — et *-bus* : 11, Paris

○ 6) — absent : 1, 3, 10, Paris
32, Naples

La répartition de ces formes dans les différentes universités donne, si l'on prend chacune d'elles isolément l'une après l'autre, l'impression d'une inextricable confusion :

	PARIS : 1-18	BOLOGNE : 19-26	OXFORD : 27-31	NAPLES : 32-36
1.	×	× 19-21 + 22-26	×	×
2.	+ 1-13, 17, 18 × 14-17	+ 19-21, 25, 26 ● 22-24	+	+ 32, 35, 36 × 33, 34
3.	+ 1, 2, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12-13 × 3, 7, 18 ● 8-10, 12-13, 14-15, 17 ■ 4, 16 ▲	ǀ 19-20, 21 ■ 21 ▲ 22-26	● ▲ 29	+ 32, 34 × 33, 35, 36 ● 32 ■ 33, 34
4.	+ 4, 8, 9, 10, 14-15 × 1-3, 5-7, 11, 12-13, 16-18	×	+ 27-28 × 29-31	×
5.	+ 1, 2 × 3, 6, 7, 8, 10, 11, 14-15, 18 ● 16, 17 △ 4, 5, 9, 12-13	● 21, 22, 23-26 ■ 19-20	× 27-28 ■ 29 ▲ 30, 31	● 33, 34 △ 32, 35, 36
6.	+ 1, 3, 4, 6, 7, 11, 12-13, 17 × 2 ● 5, 16 ■ 14-15 ○ 18	+ 19-20 ▲ 21-26	+ 30, 31 × 29 ● 27-28	+ 32-36
7.	+ 1-4, 6-11, 12-13, 14-15, 16-18 × 5	×	+ 29-31 × 27-28	+ 32 × 33-36
8.	+ 2, 4, 6, 7, 9, 12-13, 16, 17, 18 × 5, 8 ■ 14-15 ▲ 11 ○ 1, 3, 10	+ 19-25 ● 22, 23, 26	+	+ 33-36 ○ 32

Mais, si l'on dresse pour chaque manuscrit considéré, une fiche comme celle-ci :

DESTREZ 4

1	X	Paris, Bologne, Oxford, Naples
2	+	Paris, Bologne, Oxford, Naples
3	+ ■	Paris, Bologne, Naples
4	+	Paris, Oxford
5	△	Paris, Naples
6	+	Paris, Bologne, Oxford, Naples
7	+	Paris, Oxford, Naples
8	+	Paris, Bologne, Oxford, Naples

on s'aperçoit qu'une seule université — dans l'espèce Paris — est présente dans chaque « entrée ».

Dans les planches de Destrez, deux seules exceptions : 1° les Napolitains qui, comme on l'a déjà signalé, se confondent constamment avec les Parisiens. Exemple :

DESTREZ 32

1	X	Paris, Bologne, Oxford, Naples
2	+	Paris, Bologne, Oxford, Naples
3	+	Paris, Bologne, Naples
	●	Paris, Oxford, Naples
4	X	Paris, Bologne, Oxford, Naples
5	△	Paris, Naples
6	+	Paris, Bologne, Oxford, Naples
7	+	Paris, Oxford, Naples
8	○	

On avait cru pouvoir expliquer ce phénomène par l'origine « angevine », à cette époque, de l'Université de Naples, ses copistes auraient été probablement d'origine parisienne; lors du colloque organisé les 25-27 mai, par le Comité international de paléographie, le R.P. Gils a déclaré que ces manuscrits avaient dû être écrits à Paris même et que Destrez avait eu tort de les considérer comme napolitains, seules les lettrines auraient été exécutées à Naples; les deux explications sont paléographiquement identiques; 2° la seconde exception est celle des n°s 27-28 de Destrez (Oxford, Lincoln. Coll. 113, Guy d'Évreux, O.P., *Sermones*) qui donnent les résultats suivants :

DESTREZ 27-28

1	X	Poris , Bologne , Oxford , Noples
2	+	Poris , Bologne , Oxford , Noples
3	●	Paris , Oxford , Noples
4	+	Poris , Oxford
5	X	Paris , Oxford
6	●	Poris , Oxford
7	X	Paris , Bologne , Oxford , Noples
8	+	Paris , Bologne , Oxford , Naples

Donc : Paris ou Oxford

Or, Destrez écrit de ce manuscrit : « Sur trente-cinq manuscrits des Sermons de Guy d'Évreux, que j'ai examinés à ce jour, j'en ai trouvé quatorze portant des indications de pièces. Treize d'entre eux nous font connaître deux *exemplaria* parisiens. Comme je le montrerai plus tard, le premier fut mis en circulation en 1293 et le deuxième était en circulation aux environs de 1316. Le manuscrit anglais ici présenté se rattache indirectement au premier des *exemplaria* ». L'influence du modèle peut donc avoir été ici prépondérante et cet exemple, qui met en évidence les relations qui ont existé entre universités, peut expliquer la répartition très complexe des différentes formes et la nécessité d'opérer sur l'ensemble d'entre elles.

L'application de la méthode, pour employer un bien grand mot, ici préconisée, à des manuscrits autres que ceux reproduits par Destrez, donne généralement des résultats concordants; par exemple le Steffens 98, daté de Paris, 1286.

STEFFENS : 98

1	X	Paris, Bologne, Oxford, Naples
2	X	Paris, Naples
3	■	Paris, Bologne, Naples
4	X	Paris, Oxford, Naples
5	X	Paris, Oxford
6	+	Paris, Bologne, Oxford, Naples
7	+	Paris, Oxford, Naples
8	+	Paris, Bologne, Oxford, Naples

Pour les manuscrits non universitaires les sondages opérés dans le *Catalogue des manuscrits datés* et dans d'autres recueils usuels donnent le plus souvent des résultats analogues; lorsqu'ils diffèrent il arrive que la confrontation des formes permette de préciser en quoi un manuscrit qui, dans l'ensemble, se rattache à tel ou tel groupe, s'en sépare par ailleurs et, en conséquence, de déterminer les influences subies par le copiste; par exemple dans le manuscrit Ehrle-Libeart 42*a*, écrit à Cahors *per manum Johannis de Frisia* en 1317, le copiste semble avoir été formé dans le ressort de l'Université de Paris, mais a été influencé (6) par des manuscrits bolonais :

ÈHRLE LIBAERT : 42 a

1	X	Paris, Bologne, Oxford, Naples
2	+	d°
3	●	Paris, Oxford, Naples
4	X	d°

5	●	Paris , Bologne , Naples
6	▲	Bologne
7	+	Paris , Oxford , Naples
8	+	Paris , Bologne , Oxford , Naples

Pour d'autres manuscrits il apparaît que le nombre des critères choisis est insuffisant, il faudra en chercher d'autres, ce qui se fera aisément à l'usage. Il convient d'ailleurs de faire observer qu'il faut apporter dans les comparaisons une certaine discrétion : les copistes, si routiniers qu'ils soient, sont des artisans, non des machines, on ne peut exiger d'eux une régularité absolue, il est possible, par exemple, qu'ils reproduisent distraitement une forme de leur modèle différente de celle qu'ils utilisent ordinairement, il ne faut pas tenir compte des formes exceptionnelles ou accidentelles; il doit donc y avoir dans l'application de ces schémas une part d'appréciation personnelle, d'arbitraire, si l'on veut : elle est inévitable; une expertise qui tiendrait compte de toutes les particularités d'un manuscrit sans considérer leur fréquence aboutirait à conclure que ce manuscrit est unique et incomparable, ce qui est, en fait, rigoureusement exact, sans qu'on doive pour cela renoncer à le situer dans un ensemble.

Il va de soi que l'un des avantages du procédé employé ici est qu'il est parfaitement adapté à l'emploi d'ordinateurs; si cet emploi est, dans l'état actuel, superflu à cause du petit nombre des caractères enregistrés, il pourra se révéler un jour utile, voire indispensable, si le nombre des caractères s'accroît ou si une analyse plus fine conduit à les préciser davantage.

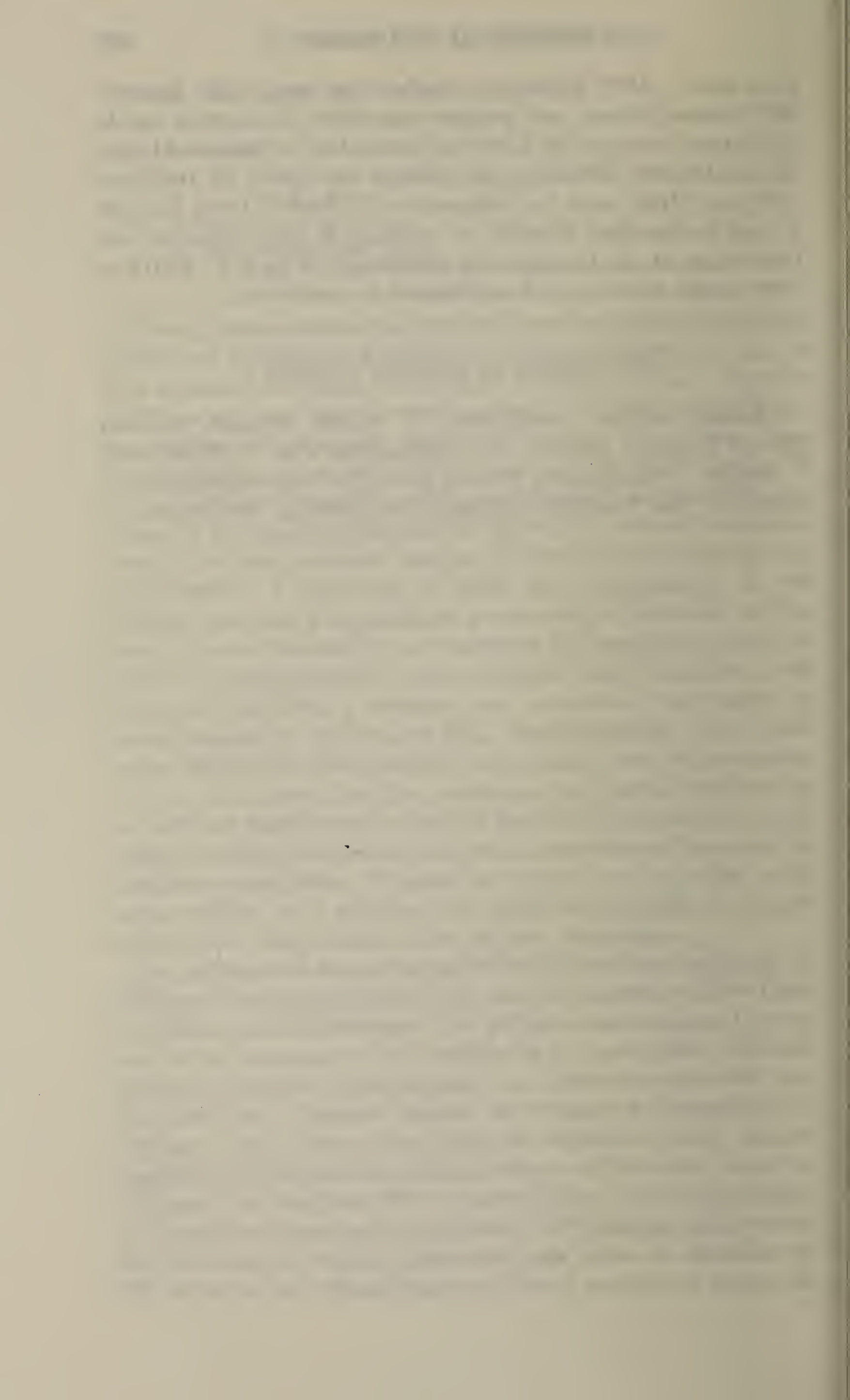
La conférence a été suivie par Mlle Barteau, qui préparait un diplôme d'études supérieures; M. Boisset, canoniste; Mlle Demsoy (États-Unis d'Amérique), qui prépare une thèse sur la peinture et les enluminures de la vallée de la Loire; MM. Deodato Da Silva (Brésilien), qui préparait un diplôme pour la VIe Section; Dietler, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Maurice, Guillot, qui prépare une thèse de troisième cycle; Hodge (Anglais) qui prépare une édition critique du *Livre des manières* d'Étienne de Fougères; Mlle Morris (États-Unis d'Amérique), qui étudie les enluminures médiévales; Mme Misraki qui prépare, sous la direction de M. Glénisson, une thèse de doctorat de IIIe cycle sur le « Banditisme en France pendant la guerre de

Cent ans »; Mme Reynaud, attachée au musée du Louvre; Mlle Schib (Suisse), qui prépare une thèse de doctorat sur la traduction française du *Libre de Meravelles* de Raimond Lulle; M. Zaganiaris (Hellène), qui prépare une thèse de troisième cycle sur Ovide sous la direction de M. André. Dom Froger a tenu le directeur d'études au courant de ses recherches sur l'ecdotique et sur l'emploi des ordinateurs et le R.P. Viola a, cette année encore, suivi assidûment la conférence.

Publications du directeur d'études :

Chartae latinae antiquiores, IV (*Great Britain, without British Museum London*), en collaboration avec A. Bruckner.

Article : *Paleography : Latin* dans *The new Catholic Encyclopedia*, The Catholic University of America, Washington.



CODOLOGIE LATINE MÉDIÉVALE

Chargé de conférences : M. Gilbert Ouy,
chargé de recherche au C.N.R.S.

Le rapport de l'an dernier exposait de façon assez détaillée les buts et les méthodes du travail poursuivi au groupe de codicologie latine médiévale. Il sera donc inutile d'y revenir longuement cette année, et l'on insistera surtout sur certains aspects de notre activité que le précédent rapport avait un peu laissés dans l'ombre, ainsi que sur les nouvelles tâches entreprises et les progrès accomplis.

Branche spécialisée de l'archéologie qui étudie le livre manuscrit en tant qu'*objet* confectionné par des artisans, des écrivains ou des artistes médiévaux, la codicologie peut très légitimement être considérée comme une science. Toutefois, malgré la publication de travaux de valeur, notamment depuis une vingtaine d'années dans des revues comme *Scriptorium* ou le *Bulletin d'information de l'Institut de recherche et d'histoire des textes*, il faut bien admettre qu'il s'agit d'une discipline encore très jeune, et qui se prêterait fort mal à un enseignement *ex cathedra*. Il nous paraît donc à la fois plus conforme à l'esprit de l'École pratique des Hautes Études, plus sage et plus fécond d'envisager la codicologie plutôt sous son aspect pratique que sous son aspect théorique, de la traiter, non comme une fin en soi, mais comme une *technique de découverte,* c'est-à-dire comme un moyen.

Ce moyen pourrait être mis au service de l'étude de n'importe quel type de production intellectuelle ou littéraire du Moyen Âge occidental. Nous avons choisi de l'employer d'abord — mais non exclusivement — à l'approfondissement des connaissances dans un domaine particulièrement mal connu et fort intéressant : celui des débuts du mouvement humaniste en France depuis les années qui suivirent la mort de Pétrarque jusqu'à la fin du xve siècle. La technique codicologique nous a déjà permis depuis quelques années d'identifier non seulement de nombreux manuscrits autographes ou originaux, mais encore

diverses œuvres inconnues jusqu'ici d'auteurs tels que Jean Gerson, Nicolas de Clamanges, Jean de Montreuil, Pierre d'Ailly, etc. Plusieurs membres du groupe ont d'ailleurs commencé à publier ou préparent des éditions savantes complètes ou partielles d'œuvres de ces auteurs si importants et pourtant encore si peu étudiés.

Si les recherches sur l'humanisme français avaient occupé la première place dans nos préoccupations l'année précédente, la codicologie a pris sa revanche cette année avec l'élaboration d'un projet de fiche codicologique qui a occupé de longs mois, fournissant une occasion de passer systématiquement en revue l'ensemble des problèmes que pose l'étude et la description matérielle du manuscrit.

La difficulté d'un tel travail réside principalement dans l'obligation d'être exhaustif, c'est pourquoi il ne saurait guère être fait que collectivement. Il est remarquable que tous les membres du groupe y aient activement participé, les moins expérimentés eux-mêmes aidant parfois à combler des lacunes en se souvenant des difficultés rencontrées à l'occasion de leurs premiers contacts avec des manuscrits.

Le point de départ de ce travail a été un projet de « questionnaire » codicologique pour les manuscrits hébreux mis au point il y a environ dix-huit mois par Mme Colette Sirat, responsable de la section hébraïque à l'Institut de recherche et d'histoire des textes, pour le compte de cette institution et de l'Université de Jérusalem (projet sensiblement amélioré depuis par son auteur). Le groupe s'était donné pour tâche cette année d'adapter ce questionnaire aux manuscrits du domaine latin. Le projet auquel nous avons abouti après presque une année de travail se révèle en fin de compte fort éloigné de celui dont nous étions partis; ceci s'explique pour une bonne part du fait des différences profondes entre manuscrits hébreux et manuscrits occidentaux, mais sans doute aussi par certaines divergences quant à la conception de l'analyse codicologique.

Tel qu'il se présente aujourd'hui, notre projet de « questionnaire » codicologique n'est certainement pas définitif — il ne saurait l'être avant d'avoir été soumis à la critique de tous les meilleurs spécialistes mondiaux — mais il offre déjà une utilité pratique évidente; expérience faite, il apparaît en effet dès maintenant possible de rédiger en deux heures la notice codicologique exhaustive d'un manuscrit matériellement homogène : ce temps déjà relativement court pourra être sensiblement amé-

lioré par des descripteurs exercés. L'existence du questionnaire permet d'éviter les tâtonnements et les oublis et d'atteindre à une uniformisation fort souhaitable des descriptions. Mais son véritable intérêt n'est pas là : il réside dans le fait que la fiche ainsi obtenue est directement utilisable en ordinateur électronique. Quand de nombreuses fiches de ce type auront été établies, il deviendra possible de faire accomplir en quelques secondes par la machine une foule de comparaisons et de sélections fort complexes qui, par les procédés traditionnels, exigeraient des mois ou même des années d'un labeur ingrat et seraient souvent irréalisables en pratique; le regroupement de manuscrits présentant des caractéristiques communes — condition préalable à toute recherche de quelque envergure sur l'activité intellectuelle, littéraire ou artistique médiévale — ne sera plus une question de patience et de « flair », mais de « programmation » judicieuse. Il est bien évident que la machine ne fait pas de miracles, et que la qualité des résultats obtenus sera fonction de la qualité des fiches descriptives qui lui seront fournies. Contrairement à ce qu'imaginent encore parfois et certains scientistes mal avertis et certains *laudatores temporis acti*, la machine n'a nullement pour rôle de se substituer à l'homme, mais bien plutôt d'accomplir à sa place, bien plus rapidement et plus sûrement que lui, des besognes *machinales* dont il lui fallait jusqu'ici se charger lui-même.

Il va de soi qu'un tel projet sera d'autant plus utile qu'il sera plus largement adopté. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants au Comité international de paléographie d'avoir décidé, au cours de son récent colloque, de se charger de la diffusion de notre texte afin qu'il soit mis à l'épreuve, critiqué et amélioré par tous les spécialistes. Parmi ces spécialistes figurent naturellement en premier lieu ceux de l'Institut de recherche et d'histoire des textes, qui disposent d'ailleurs dès maintenant des machines indispensables à une telle entreprise. Le travail « artisanal » de description des manuscrits tel qu'il est encore conçu un peu partout se pratique de façon dispersée, chaque pays et même, le plus souvent, chaque bibliothèque (pour ne pas dire chaque bibliothécaire) suivant ses propres règles sans se soucier de ce qui se fait ailleurs; il serait superflu de souligner les inconvénients de tous ordres qui découlent de cette situation. Un travail efficace et mettant en œuvre les méthodes les plus modernes devra être normalisé, ce qui implique presque nécessairement la centralisation. Et quelle institution se prêterait mieux que l'In-

stitut de recherche et d'histoire des textes, riche d'une immense documentation et d'une expérience déjà longue, à devenir le centre international des recherches sur les manuscrits?

Avant d'en finir avec cet aspect du travail de notre groupe, il est juste de souligner tout ce que le projet que nous avons élaboré doit à M. Ezio Ornato, attaché de recherche au C.N.R.S., qui joint à une grande compétence en philologie et en histoire de l'humanisme des connaissances toujours plus approfondies en matière de documentation automatique.

Le travail dont il vient d'être longuement question n'a nullement interrompu les autres recherches et entreprises en cours, exposées dans les précédents rapports.

M. Ezio Ornato, déjà mentionné, a obtenu l'an dernier le titre d'élève diplômé après avoir présenté une grosse thèse d'École (dont on trouvera plus loin les positions) intitulée *Jean Muret et ses amis Nicolas de Clamanges et Jean de Montreuil; contribution à l'étude des rapports entre les humanistes de Paris et ceux d'Avignon* (*1394-1420*). Son édition, depuis longtemps sous presse, du dialogue *De contemptu mortis* du même Jean Muret, accompagnée d'une copieuse introduction, vient enfin de voir le jour dans un recueil collectif publié à Turin auquel ont d'ailleurs collaboré plusieurs autres membres du groupe. Il continue à travailler aux tomes II et III de ses *œuvres complètes de Jean de Montreuil* et poursuit ses recherches méthodiques sur l'activité philologique de Nicolas de Clamanges, éditeur de Cicéron. Une récente découverte faite conjointement par lui et le chargé de conférences en examinant un manuscrit de la bibliothèque de Carpentras permet d'affirmer maintenant que Clamanges ne fut pas seul en France à cette époque à avoir une activité de philologue, et que Jean Courtecuisse, surtout connu jusqu'ici comme prédicateur et comme politique, travailla lui aussi à une édition savante de certains traités de Cicéron. Il est bien probable que d'autres Français du début du xve siècle, qui restent à identifier, se livrèrent eux aussi à ce travail qu'on avait longtemps cru, à cette époque ancienne, l'apanage des seuls Italiens.

Ce sont précisément les sermons de Jean Courtecuisse, édités d'après l'*unicum* autographe de la Bibliothèque nationale de Paris, que M. Giuseppe Di Stefano, attaché de recherche au C.N.R.S., a donnés à l'impression; il en corrige actuellement les épreuves. Il a publié dans de récents fascicules de la revue *Studi Francesi* trois articles qui intéressent directement les recherches du

groupe : *Ricerche su Nicolas de Gonesse traduttore di Valerio Massimo* (1965, n° 26), *La datazione del catalogo detto della « Chambre du Cerf-Volant » della libreria pontifica avignonese* (*ibid.*), *Tendenze culturali del primo Umanesimo francese* (1965, n° 27). Il vient, en outre, d'achever une copieuse thèse d'École consacrée à l'introduction de Plutarque en Occident.

Sans délaisser son travail de longue haleine sur les manuscrits des traductions françaises de Boccace, Mlle Carla Bozzolo poursuit avec ardeur et succès ses recherches sur la Cour Amoureuse de Charles VI. Ayant récemment reçu un microfilm d'un manuscrit des Archives d'Autriche, elle a constaté que son enquête biographique devra porter non pas, comme elle le croyait, sur plus de six cents personnages du début du xve siècle, mais sur un bon millier. La dernière liste retrouvée offre un particulier intérêt du fait qu'elle livre les noms de personnages qui ont fait partie de la Cour à la date de sa fondation et dans les années qui suivirent, avant l'assassinat de Louis d'Orléans. Cette lourde recherche apportera des éléments décisifs à la connaissance de la société française à l'époque où les idéaux intellectuels et littéraires de l'humanisme commencent à se répandre dans notre pays. Le travail de Mlle Bozzolo vient d'être récompensé par l'attribution d'un poste d'attaché de recherche au C.N.R.S., qui va lui permettre de mener à bien la tâche entreprise.

Le P. Evencio Beltrán continue avec persévérance et méthode son travail sur Jacques Legrand, dont il prépare l'édition des sermons. Il a récemment identifié à Bordeaux un nouveau manuscrit original de cet important auteur, contenant une œuvre jamais encore étudiée, l'*Introductorium sermocinandi*, qu'il se propose également de publier prochainement.

Nous avons accueilli cette année un certain nombre de nouveaux venus.

M. Nicholas Mann, *research fellow* de Clare College (Cambridge) prépare une thèse de M. A. sur un sujet qui est au cœur même des préoccupations du groupe : l'influence et la diffusion du *De remediis* de Pétrarque en Europe, et spécialement en France, aux xive et xve siècles. Sans aucune expérience codicologique au début de l'année scolaire, ce jeune et brillant érudit a travaillé avec ardeur et fait de rapides progrès. L'étude approfondie à laquelle il s'est livré d'un riche *zibaldone* autographe de l'humaniste provençal Pierre Flamenc conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône donnera prochainement lieu à la publication d'un fort intéressant article codicologique;

mais c'est aussi et surtout un témoignage capital sur la véritable passion avec laquelle Pétrarque était lu en France aux alentours de 1400. C'est avec tristesse que nous avons vu M. MANN regagner l'Angleterre, mais nous sommes assurés qu'il restera en contact permanent avec le groupe.

Mme Marie-Louise T. MORRIS, de nationalité américaine, professeur de langue et littérature françaises à Chicago, a mis à profit son année sabbatique pour venir travailler en France sur les manuscrits médiévaux, particulièrement les manuscrits enluminés, auxquels elle doit prochainement consacrer une série de conférences aux États-Unis, puis un livre destiné au grand public cultivé et spécialement aux étudiants. Si elle sait communiquer à ses auditeurs et à ses lecteurs l'insatiable curiosité dont elle a fait preuve tout au long de l'année, on est en droit d'espérer que de nombreux jeunes Américains se tourneront vers l'étude des manuscrits.

M. l'abbé Louis BOISSET, licencié en théologie, s'est consacré à la publication d'actes conciliaires du XIIIe siècle et a suivi assidûment toutes les séances, de même qu'un jeune chartiste du groupe de Mme Solange Corbin, qui s'intéresse spécialement aux manuscrits liturgiques, M. Denis ESCUDIER.

Mlle Ada ROVERO, qui avait entrepris l'édition et l'étude de la correspondance de Gérard Machet, document d'une extrême importance pour l'histoire de l'humanisme français au XVe siècle, a malheureusement dû renoncer à son projet, ayant été contrainte de regagner l'Italie et d'y prendre un poste dans l'enseignement qui ne lui laisse pas le temps nécessaire pour mener à bien ce gros travail. Mais elle a été aussitôt remplacée par un élève de l'École des chartes, M. Pierre SANTONI, qui compte consacrer sa thèse des chartes à ce disciple et ami de Gerson et de Nicolas de Clamanges; il a pris contact avec le groupe au début du troisième trimestre et a suivi régulièrement les conférences.

D'autres auditeurs ont suivi une partie des conférences : un assistant de l'Université de São Paulo, M. Deodato DA SILVA-VICTOR, qui s'intéresse surtout à l'histoire sociale des XIVe et XVe siècles; M. le pasteur Henry MOTTE, de nationalité suisse, qui travaille sur Joachim de Fiore; et M. Jean-Charles LASCAUX.

M. Dario CECCHETTI, lecteur d'italien à la Faculté des lettres de Montpellier, toujours dans l'impossibilité de travailler à Paris pendant l'année universitaire, poursuit avec persévérance son édition des *œuvres complètes* de Nicolas de Clamanges et

son étude de cet important auteur. Il demeure en contact régulier avec notre groupe et va venir passer deux mois à Paris pendant les vacances universitaires grâce à une bourse de mission du C.N.R.S.

C'est également pendant les vacances universitaires que Sœur Mary I. JOGUES, professeur à Mount Mary College, Milwaukee (Wisconsin) va venir travailler à Paris; ayant déjà publié il y a six ans le long poème de Fulcoius de Beauvais *De nuptiis Christi et Ecclesiae,* elle a demandé au chargé de conférences de la conseiller dans l'étude des autres manuscrits de cet auteur conservés à Beauvais et à la Bibliothèque nationale.

Enfin, un autre chercheur américain, le Dr Alan E. BERNSTEIN, de la Columbia University, qui s'intéresse à l'histoire du Grand Schisme, a pris contact avec nous après la fin des conférences. Il se propose d'assister aux séances du groupe à partir de la rentrée prochaine.

Au mois d'avril dernier, le chargé de conférences a été invité par le Professeur Giuseppe Billanovich, l'illustre spécialiste de l'humanisme italien, à faire un exposé sur l'humanisme français devant une vingtaine de chercheurs et d'étudiants italiens et suisses, à Milan. Deux membres du groupe, M. ORNATO et Mlle BOZZOLO l'accompagnaient, et cela a été l'occasion d'une fructueuse prise de contact avec l'équipe de M. Billanovich, dont certains membres travaillent sur des sujets voisins des nôtres. La collaboration entre les deux équipes est appelée à se développer.

Comme chaque année, le chargé de conférences a mis les auditeurs au courant de ses récentes trouvailles, au nombre desquelles figure un manuscrit copié entièrement de la main de Nicolas de Clamanges, visiblement contemporain de l'autographe corrigé des épîtres découvert, il y a deux ans, à Reims et comme lui palimpseste. Déjà précieuse par son origine, cette belle pièce contient de surcroît un court mais fort intéressant traité de Gerson sur l'examen de conscience et la confession, opuscule tout à fait inconnu jusqu'ici et qui fut vraisemblablement écrit par le chancelier à l'intention de son vieil ami Clamanges; c'est un texte fort important pour la connaissance des conceptions psychologiques de Gerson, dont certaines rendent un son curieusement moderne et ne seraient pas désavouées par nos meilleurs pédagogues. Cet inédit paraîtra prochainement dans *Romania.*

Publications du chargé de conférences :

La preuve par les textes de l'authenticité gersonnienne du traité contre Juan de Monzón, dans *Romania,* 1966.

Gerson, émule de Pétrarque : le « *Pastorium Carmen* », *poème de jeunesse de Gerson et la renaissance de l'églogue en France,* à paraître dans *Romania* (sous presse).

Les travaux signalés comme « sous presse » dans le dernier rapport ont tous paru.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE L'OCCIDENT MÉDIÉVAL

Chargé de conférences : M. Charles HIGOUNET,
professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux

Avec la géographie des défrichements et des villeneuves du Bassin parisien au Moyen Âge, nous avons associé nos auditeurs à nos propres recherches sur ce sujet, partie d'ailleurs d'un ensemble consacré à l'Europe occidentale. Cette géographie rétrospective, conçue sous forme de monographies régionales, n'est, en fait, que l'introduction descriptive nécessaire à l'étude générale de ce phénomène qui se place au centre de la grande phase d'expansion de l'occupation du sol et de l'habitat européens du XIe siècle au début du XIVe siècle.

Nous n'avons abordé cette année que la prospection de la région autour de Paris et de la Brie. On s'est chaque fois attaché à définir des limites, à mettre en place occupation du sol et peuplement antérieurs au XIe siècle, à restituer les anciens massifs forestiers, à préciser l'implantation des seigneuries ecclésiastiques et laïques, à considérer les pouvoirs politiques aussi bien que la superstructure urbaine et routière, de façon à être à même de tenir compte de tout le contexte régional pour éclairer les directions locales du défrichement et du mouvement de colonisation rurale. Bien entendu, tous les indices directs ou indirects de l'essor démographique ont été également notés en vue de l'explication fondamentale.

On ne saurait enregistrer ici tous les résultats acquis et réunis sous forme cartographique. Disons simplement qu'il semble bien que l'essor rural autour de Paris ait été indépendant, à ses débuts du moins, de celui de la ville. Cet essor a été canalisé, encouragé ou dirigé par les grands établissements ecclésiastiques et par la royauté. Ses résultats les plus spectaculaires ont été l'éclaircissement de l'Yveline et des confins chartrains et la colonisation intensive de la plaine de France. Beaucoup de défrichements, relativement peu de villages neufs, de grosses exploitations agraires monastiques isolées ont transformé profondément les paysages ruraux parisiens au cours des trois siècles

d'expansion. Les moments d'activité la plus intense paraissent avoir été ici les périodes 1130-1200 et 1224-1240; le mouvement a pratiquement cessé après 1250.

En Brie, c'est sur le front forestier occidental que s'est surtout porté l'effort des défrichements et de la colonisation villageoise. La fondation de villeneuves y a été, sous l'impulsion de la maison de Troyes, plus précoce, plus dense et plus systématique qu'autour de Paris. Si ces créations et des défrichements sporadiques se sont échelonnés des environs de 1025 à 1200, les déboisements massifs, aux mains de véritables entrepreneurs, ont eu lieu surtout entre 1200 et 1240, avec une pointe vers 1225-1234. Il y a des synchronismes qu'il faudra expliquer.

Ces conférences qui ont donné à la fois une méthode et une expérience de la géographie historique, ont été suivies avec assiduité par Mlle Lefèvre, qui prépare une thèse de doctorat sur le rôle des établissements religieux dans l'aménagement de la région parisienne au Moyen Âge, et MM. Chapelot, De Sousa, Linotte et Shimono. Elles seront continuées.

Le chargé de conférences a publié au cours de l'année scolaire :

Collaboration à *Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, sous la direction d'Y. Renouard (*Histoire de Bordeaux*, t. III), Bordeaux, 1965.

Villeneuves et bastides désertées, dans *Villages désertés et histoire économique. XIe-XVIIIe siècles*, coll. « Les hommes et la Terre », XI, Paris, S.E.V.P.E.N., 1965, p. 253-265 (2 cartes, 8 illustr.).

L'histoire « indépendante » et les instruments de travail, dans *La recherche historique en France de 1940 à 1965*, Paris, C.N.R.S., 1965, p. 165-172.

Les forêts de l'Europe occidentale du Ve au XIe siècle, dans *Agricoltura e mondo rurale in Occidente nell' Alto Medioevo* (*Settimane di studio*, XIII, 1965, Spoleto, 1966, p. 343-398, 1 carte h. t.).

PALÉOGRAPHIE MUSICALE

Directeur d'études : Mlle Solange Corbin

La conférence a reçu cette année avec reconnaissance des facilités non négligeables qui lui permettent d'accroître son rayonnement. Nous avions été étonnés de la pauvreté des fichiers mis à notre disposition : lorsqu'il s'agissait de Moyen Âge la musicologie n'y entrait pas, et lorsqu'il s'agissait de musicologie le Moyen Âge n'y figurait que sous la forme de quelques fiches. La chose n'est pas surprenante : la documentation du musicologue médiéviste est très étendue, nous la cherchons dans toutes les disciplines classiques. Aussi sommes-nous presque plus à l'aise dans un fichier conçu pour des médiévistes que pour des musicologues. Nous avions donc formé le projet de constituer un fichier qui servirait à toute la conférence, et — pourquoi pas — à ceux qui s'intéressent à nos recherches. Le point de départ était naturellement la collection du directeur d'études, commencée depuis longtemps, et constamment questionnée et remise en cause. Fichier-matières, fichier bibliographique de manuscrits médiévaux, fichier onomastique et toponymique sont certainement fort utiles, mais nous avons reçu une aide précieuse de la Section sous la forme d'un matériel de fiches à perforation Sphinxo-Detectri, qui facilite la consultation, la rendant plus précise et plus rapide. Comme il s'agit d'un matériel qu'il faut utiliser avec précision, l'appareil, déposé chez le directeur d'études, est servi uniquement par le documentaliste du groupe, M. Prim, les fiches étant à la disposition de tous les auditeurs de la conférence.

Après avoir hésité sur la forme des fiches de base — une fiche bibliographique très simple, qui recevra un numéro de classement qu'elle ne perdra plus — nous sommes tombés d'accord sur ce qui nous manque le plus : l'analyse bibliographique des revues spécialisées pour les années récentes, en remontant jusqu'à 1955. En effet, les dépouillements entrent peu à peu dans la bibliographie courante; au-delà d'une certaine date les recueils bibliographiques nous renseignent, bien qu'inexactement parfois; avant 1940 les méthodes de travail dans notre discipline sont tellement différentes de notre conception actuelle qu'il nous

suffit de réunir la liste, chacun pour sa spécialité, des ouvrages utilisables. Chacun des auditeurs de la conférence s'est donc engagé à fournir le dépouillement d'une ou plusieurs revues, en insistant sur les numéros dès leur parution, et en reculant jusqu'à 1955. L'attribution des titres doit être constamment révisée : non seulement parce que certaines revues sont tellement irrégulières qu'elles ont presque le caractère de recueils de mélanges, mais parce que nos auditeurs étrangers, très intéressés par ce travail, quittent la France sans terminer les séries entreprises. Le résultat d'une première année de travail commun est d'environ 1.500 fiches-mères numérotées, à partir desquelles, avant même de posséder l'appareil à perforations, nous avons déjà prévu des opérations aisées telles qu'un premier fichier « auteurs » complété à la suite de chaque nom par tous les comptes rendus qui intéressent ce nom (même parfois indirectement. On voit donc que les articles et ouvrages sont non seulement dépouillés mais lus attentivement). Cette liste est dressée sur une même fiche dans l'ordre d'accession au fichier. Une opération semblable est en cours pour les *fonds manuscrits*, classés par villes; cette opération, très longue sur des fiches établies à la main, est rentable sur un appareil tel que le nôtre : un même article d'étude sur tel type de livres, sacramentaires, bréviaires, etc., fait parfois intervenir plus d'une centaine de cotes; l'établissement de fiches à la main est à peu près exclu. L'appareil épargne ici un long travail et un reclassement méticuleux. Enfin le recoupement, en cours, de toutes les fiches-mères à l'intérieur de fiches perforées, d'après les mots-clefs, permet une utilisation beaucoup plus large de la bibliographie. L'utilisation de ce matériel relativement peu encombrant, sans grande complication, rend déjà de bons services à tous les membres de la conférence. De plus, l'établissement des fiches, accompli en dehors des heures d'enseignement, engage la responsabilité de chacun et amène les auditeurs à s'intéresser de plus près aux méthodes de classement.

*
* *

L'heure des exposés a été consacrée toute l'année à l'étude d'un office liturgique « rythmique », en vue de son édition méthodique. On désigne par cette expression des séries d'offices dont le schéma général reste classique, mais dont les textes verbaux et musicaux ne sont pas conformes au modèle grégorien. Il s'agit

le plus souvent de fêtes relevant de l'inflation liturgique tardive, principalement au sanctoral. Le texte verbal prend sa source dans une *vita* d'un saint ou même dans un texte plus classique, mais il a en général subi des modifications en vue de le rendre plus poétique; il se présente en vers métriques ou rythmiques et rimés, parfois en prose d'art. La musique ne relève plus des modèles ni de la technique grégorienne; il ne s'agit cependant pas de textes mesurés, à quelque titre que ce soit (la notation en fait foi). Le terme d'office rythmique est utilisé depuis une centaine d'années et a dû s'imposer en considération du texte verbal (métrique ou rythmique); la liturgie médiévale en compte une grande quantité dont la plupart sont édités par G. M. Dreves (1). De plus, beaucoup d'éditions partielles ont vu le jour, sans grand souci d'ensemble spécialement au point de vue musical. Or, du point de vue verbal déjà il existe des dépendances entre les églises et des variantes dont l'ordre est important. La musique, elle, ne relève pas du tout des principes grégoriens, et les rapports entre les mélodies n'ont pas été analysés. Aussi avons-nous cru qu'il revient à la conférence de mettre un tel ouvrage en chantier : l'office de saint Nicolas (Normandie, XIIe siècle) fait l'objet de la thèse de Mme Moreau-Dorgueille, et nous avons choisi, pour notre édition collective, l'office de la Conception de la Vierge (fête du 8 décembre) qui semble à peu près de la même époque, et que nous citons désormais sous son incipit, *Gaude mater ecclesia*. Plusieurs éditions du texte verbal se sont succédées, dont seules la première (Dreves, t. V, p. 47) et une édition polonaise méritent d'être utilisées (2). La première donne une liste copieuse de manuscrits et de variantes, la seconde procède de façon moderne, numérote les textes, mais il est difficile de rétablir la forme précise provenant de chaque église. Nous aurons à traiter plus loin de la source des textes.

Car l'un des premiers problèmes est justement la forme propre de l'office dans chaque diocèse, et c'est un principe de méthode. Chaque église avait le droit de retoucher tout au moins la disposition des répons et antiennes à l'intérieur d'un office qu'elle adoptait, et à l'occasion elle introduisait ici ou là un texte nouveau.

---

(1) Guido-Maria Dreves et Clemens Blume, *Analecta hymnica medii aevi* Leipzig, 55 volumes, 1889-1924.

(2) Julian Wojtkowski, *Wiara w niepokalane Poczecie najswietsej Marii Panny w Polsce, Studium historycno-dogmatyczne,* Lublin, 1958.

Cette coutume a perduré jusqu'au concile de Trente, et cette succession propre à chaque église est tellement stable dans le temps qu'elle sert à identifier les livres : le principe a été déterminé par Victor Leroquais (1) et nous l'utilisons continuellement (2).

D'un autre côté la musique des offices ne relève pas des principes grégoriens. Les compositeurs ont trouvé un autre fil conducteur : l'utilisation du principe de modalité qui, avant le Xe siècle, ne jouait pas le même rôle. Mais assez tôt, depuis l'office de la Trinité attribué à Étienne de Liège (3), on a pris l'habitude de composer la série des antiennes et répons suivant l'ordre des modes : antienne I en premier mode, antienne II en second mode, etc. Il n'y a que huit modes; à la neuvième pièce on repart au mode I. La position de l'ordre parfait est en principe celle de la composition de l'office. Mais on voit tout de suite que lorsqu'une église, s'appropriant un office composé ailleurs, perturbe l'ordre des pièces pour en faire un ensemble « à elle », elle perturbe en même temps l'ordre modal, car il n'est pas question de changer la mélodie de chaque pièce ni sa modalité. Ces bouleversements se constatent sans peine et les copies même dépourvues de notation musicale nous renseignent puisque la tradition mélodique est ferme pour chaque fragment.

Pour l'office *Gaude mater ecclesia* nous avons disposé d'assez nombreuses sources manuscrites; Dreves n'en connaissait qu'une remontant au XIIe siècle : un manuscrit *virunense*, peut-être conservé à Klosterneuburg où un membre de la conférence, Mlle Patier, est actuellement en recherches. Nous en avons ajouté plusieurs de la même époque : Paris, Bibliothèque nationale, latin 1688, de Moissac (notation aquitaine) — même dépôt, latin 18168 (non noté [normand?] contient des Miracles de la Vierge), Verdun 10 (bréviaire en notation messine, addition notée, incomplète) — et enfin une précieuse garde de manuscrit, retrouvée au séminaire d'Annecy par Mlle Bouquet au cours de ses recherches sur la Cour de Savoie. Ce fragment, de nota-

---

(1) *Les Bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France,* Paris, 1935, tome I, préface.

(2) Les recherches de Denise Jourdan semblent indiquer que ce principe de la liturgie latine est également respecté tout au moins dans certains livres de liturgie grecque.

(3) Antoine Auda, *L'École musicale liégeoise au Xe siècle. Étienne de Liège* (Académie royale de Belgique, classe des beaux-arts, Mémoires, collection in-8°, tome II, 1, 1923.)

tion lyonnaise, semble être le plus ancien que nous possédions. En tout, avec les sources tardives, nous possédons environ 45 copies de l'office, dont une quinzaine seulement sont notées.

Les problèmes posés par l'étude des mélodies concernent la composition elle-même de la musique, et sa place dans la liste des pièces. La méthode de « centonisation » du grégorien disparaît avec le début du x[e] siècle (1); à partir de cette époque on trouvera bien plutôt des propositions de quelques notes qui seront ornées et ré-ornées, de façon de plus en plus riche. Ce principe se retrouve d'ailleurs dans le rite milanais (2) dont certaines pièces seraient contemporaines des compositions rythmiques.

D'autre part les tableaux indiquant la place respective des pièces dans chaque copie font apparaître la succession modale, presque partout profondément perturbée. Cependant quelques pièces sont nettement et constamment « en place » : l'une d'elles donne une clef. Il s'agit du neuvième répons, pour lequel nous trouvons presque toujours la même pièce du premier mode, ainsi qu'il se doit. La chose est déjà évidente au rite séculier où les huit premier répons se succèdent sans rigueur modale. Elle prend une autre signification au rite monastique comportant douze répons — entre deux séries relativement désordonnées (R. I à VIII et X à XII) une seule pièce, le répons IX, est constamment «en place», et c'est toujours le même, et non une autre pièce du même mode. A n'en pas douter c'est une pièce préférentielle, c'était la dernière du rite séculier et l'on n'a pas osé la changer au rite monastique. On peut donc croire que le modèle premier était séculier.

D'autre part les textes verbaux ont un lien avec l'origine de la fête. Cette célébration semble avoir eu lieu en Angleterre avant 1066 (3) mais en tout cas la chronique de Ramsay en attri-

---

(1) Recherche d'après P. Ferretti, *Esthétique grégorienne,* Paris-Tournay, 1935, et W. H. Frère, *Antiphonale Salisburiense,* Londres, 1901-1925, 2 vol., qui contient une remarquable analyse mélodique.

(2) Bibliographie relative au rituel milanais : S. Corbin, Encyclopédie *La Musica,* § *Milanais,* sous presse.

(3) P. Rado, *Enchiridion liturgicum,* Rome, 1961, t. II, p. 1334. — Dom B. Capelle, *La Conception de la Vierge en Occident* dans *Les Questions liturgiques et paroissiales,* 35 (1954), p. 259-271. — Fr. Wormald, *English kalendars before A.D. 1100,* I, Londres, 1935, Henry Bradshaw Sty (t. XXII) cite deux manuscrits où la fête figure de première main : Londres, *B.M. Cotton, Vitt.* E. XVIII de Hyde Abbey, et Cambridge, *Corp. Christi Coll.,* 391, de Worcester.

bue l'établissement à l'abbé Aelsinus (1080-1088), à la suite d'une vision de la Vierge (1). L'une des chroniques éditées par Th. Sprott l'attribue au contraire aux Prémontrés en 1119 (2). L'office classique, qu'on trouve couramment dans les bréviaires à partir de la fin du XIII[e] siècle, utilise souvent, pour les leçons, le traité d'Eadmer (secrétaire de saint Anselme) *De conceptione sanctae Mariae;* les répons et antiennes sont ceux de la Nativité, *mutatis mutandis,* c'est-à-dire en changeant le mot « Nativité » en « Conception ». D'autre part des textes assez douteux, imprimés parfois sous le nom de saint Anselme (3) et plus probablement attribuables à son neveu, Anselme le Jeune, abbé de Bury-Saint-Edmund (mort en 1148), relatent la vision d'Aelsinus, suivie d'autres miracles : chaque récit se termine par la recommandation de célébrer la fête, mais on indique le texte à réciter : ce sera celui de la Nativité de la Vierge, *mutatis mutandis.* Or le texte de la Nativité est utilisé dans l'office en prose, classique (*Concepcio gloriosae*), tandis que les leçons de l'office *Gaude mater* sont constituées régulièrement par le texte du pseudo-Anselme, abrégé ou non. Les antiennes et les répons, de leur côté, sont des paraphrases très ornées du Cantique des Cantiques. Cette fixité de l'emploi d'un texte d'origine anglaise donnerait à croire qu'il s'agit d'un office également né en Angleterre.

Une mission récente en Angleterre a permis non pas d'épuiser la question mais de procéder à quelques sondages. Il est évident que beaucoup de manuscrits ont disparu, mais il reste assez de témoins pour un interrogatoire méthodique. Or, le rite de Salisbury utilise couramment l'office classique en prose; le rite d'York, qui se sépare en bien des points de celui de Salisbury, associe, de son côté, l'office en prose au texte du pseudo-Anselme (4).

---

(1) *Monasticon anglicanum...* per Rogerum Dodsworth et Guglielmus Dugdale, Londres, 1655, in-folio, p. 240.

(2) Thome Sprotti, *Chronica, descripsit ediditque* Th. Hearnius, Oxford, 1719, in-8°, p. 67.

(3) *Patrologie latine,* t. 159, col. 319-326.

(4) Les documents du rituel de Salisbury sont nombreux même en France (Bibliothèque nationale, Catalogue photographique de liturgie). Il n'en est pas de même pour le rite d'York, même en Angleterre. W.H. Frère, *Bibliotheca musico-liturgica...,* Nashdom Abbey, 1930, n'en connaît que quelques-uns, dispersés (il est vrai qu'il n'a pas questionné le fonds du British Museum, le plus important). Nous n'avons pu consulter que le *York Breviary* édité par Henderson, dans la Surtees Society, tomes 71 et 75.

Il faut pourtant faire état d'un document jusqu'ici unique : il s'agit d'une Enfance de la Vierge dont M. R. James, qui l'a éditée, n'a trouvé que deux manuscrits (1).

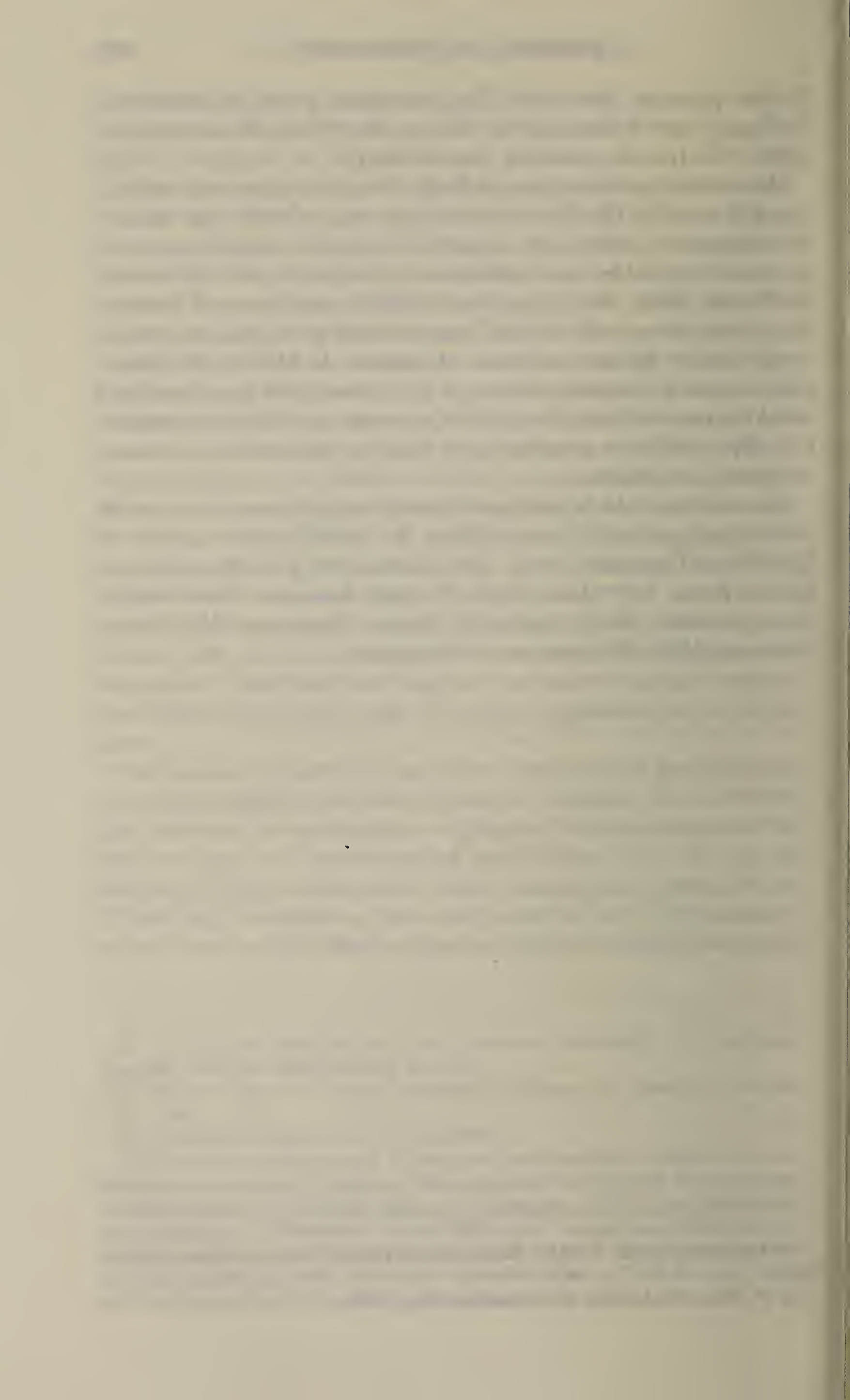
On a voulu parfois rejeter en Italie l'origine de tout cet ensemble, fête et office (2). Il faut avouer que nous n'avons pas encore de documents autres que négatifs. Toutefois nous avons pu mettre sur la table des conférences le microfilm du manuscrit de Rome, Bibl. Naz. Sessorien n° 146, copié pour Pérouse, et qui contient un office de la Conception en prose mais composé entièrement : leçons, antiennes et répons, du Miracle de Théophile. Cette utilisation, *tractim*, d'un même texte pour tout un office est rare, et à vrai dire nous n'en avons pas d'autre exemple. Cet office d'ailleurs prendra place dans la publication que nous rédigeons actuellement.

Les auditeurs de la conférence ont tous pris part active aux recherches relatives à cette édition. Les plus assidus ont été : MM. Denis Escudier, Serge Gut, Lehautot, Rao Mokkapati, Michel Zink, Mlles Dominique Patier, Jeannine Chatignon, M.-E. Duchez, M.-T. Bouquet, Denise Jourdan, Madeleine Bernard, Mmes Cuningham et Doukakis.

*
* *

(1) Edition et étude : M.R. James, *Latin Infancy Gospels*, Cambridge, 1927.

(2) P. Rado, *Enchiridion* (ci-dessus note 3, p. 295).



L'harmonie du monde chez Nicolas Trivet (XIVe *siècle*).

Résumé des exposés de M. Jean Prim

Poursuivies suivant les axes précédemment définis (1), nos recherches ont permis d'aboutir à des résultats dont voici quelques éléments.

I. — Thomisme de Trivet

a. Une citation explicite du « venerabilis frater Thomas » est faite (*Quodl.* II, *qu.* 8, 84) — c'est la seule — : elle porte sur le *Commentaire du De Trinitate de Boèce.* Mais elle est sans grande portée pour notre propos.

b. Plus significatif apparaît certain développement riche d'humour (2) visant à minimiser la valeur des condamnations doctrinales parfois contradictoires des évêques de Paris (Tempier) et d'Oxford (Kilwardby) concernant l'unité de la forme substantielle chez l'homme. Indirectement, mais très efficacement, c'est la mémoire et la doctrine du saint docteur qui se trouvent ainsi réhabilitées : en quelque sorte tout d'un bloc. Certaines propositions thomistes n'avaient-elles pas été englobées dans le syllabus de 1277?

c. Quant à l'accord de Trivet avec saint Thomas sur des points particuliers, voici ce que révèlent nos textes :

A. *Causalité exercée par les corps célestes sur les corps inférieurs* (V, 27).

S'agissant d'une doctrine classique, sur laquelle saint Thomas est maintes fois revenu (depuis les *Sentences* jusqu'à la *Somme théologique* en passant par le *Contra Gentiles* et le *De veritate* (3),

(1) Cf. *Annuaire 1965/1966*, p. 278-281.
(2) *Quodlibet* XI, 7, 44-47.
(3) *II Sent., dist.* XV, *qu.* I, *art.* 2; *III Contra Gentiles, cap.* LXXXII; *De Veritate, qu.* V, *art.* 9.

il est frappant de constater une similitude qui porte, non seulement sur le fond de l'argumentation, mais aussi sur les autorités alléguées et, qui plus est, sur l'ordre même de leur présentation. Ce qui impose l'idée d'une dépendance directe, encore que très libre dans la forme, par rapport au *De veritate*.

B. *Chute des graves dans le vide; serait-elle* (*à supposer qu'elle soit possible*) *instantanée ou non* (III, 17) ?

Ayant traité la question tant en son *Commentaire des Sentences* qu'en celui de *la Physique d'Aristote* (1), saint Thomas avait été amené à prendre parti pour ou contre la position originale d'Avempace exposée par Avveroès en son fameux « texte 71 » (2). Comme le notait E. Moody (3), saint Thomas avait cherché à minimiser les oppositions entre Avempace et Aristote. Or, il est de fait que Trivet adopte à son tour une attitude semblablement conciliatrice, dût le commentateur, Averroès, faire les frais de l'opération. Cette attitude — la sincérité du ton le prouve — est chez lui affaire de conviction personnelle : on n'en saurait douter. Il n'en demeure pas moins que certaine similitude de forme — proche du démarquage — oblige à reconnaître, sur ce point encore, l'influence directe de l'illustre confrère.

C. *Une certaine harmonie résulte-t-elle du mouvement des corps célestes ?* (XI, 19).

Dans cette question, qui cependant s'inspire des deux Commentaires thomistes du *De Coelo* et du *De Anima* (4), Trivet fait preuve d'une originalité certaine : en quoi le contraste est frappant avec Jérôme de Moravie dont le chapitre 7 de son Traité est emprunté

---

(1) *Commentarium in Physicam Aristotelis,* l. IV, *cap.* 8; *I Sent., dist.* 37, *qu.* 4, *art.* 3.

(2) *Physica Artistotelis cum Averrois commentario,* Venetiis, 1495, f. 57 r° à 58 v°.

(3) Ernest A. Moody, *Galileo and Avempace,* dans *Journal of the History of Ideas,* XII (1951), p. 380 : « *While Thomas Aquinas sought to minimize the marked differences between Avempace's assumptions and those of Aristotle, other XIIIth century philosophers took a decidedly different view of the matter* ».

(4) *De Coelo,* éd. Spiazzi (Rome, 1952), l. II, *lect.* XIV, p. 208-213; *De Anima,* éd. Pirotta (Rome, 1959), l. I, *lect.* VII.

mot pour mot à la leçon XVI du *De coelo* de saint Thomas (1).

Ainsi se trouvent confirmées les conclusions des Ehrle, Schmaus Graf, Glorieux, touchant le parfait thomisme de notre auteur. Mais les questions étudiées apportent des exemples nouveaux qui montrent bien avec quelle souple intelligence Trivet s'était mis à l'école du « venerabilis doctor frater Thomas », dont nous savions déjà, par les *Annales sex regum Angliae* (2), quelle haute estime et admiration il lui portait.

II. — Trivet entre Ptolémée et Al-Biṭrûjî

Entre l'année 1217, date de la première traduction latine par Michel Scot du *De Motibus celorum* de Al-Biṭrûjî (Alpetrangius) et le deuxième tiers du XIVe siècle où le mathématicien juif Levi ben Gerson devait donner à l'astronome arabe le coup de grâce, l'astronomie occidentale passe par une crise grave. L'enjeu n'en est autre que l'option entre le sytème astronomique d'Aristote et celui de Ptolémée, Al-Biṭrûjî n'ayant fait, selon Crombie (3), que « tenter de ressusciter la fortune déclinante de l'astronomie aristotélicienne ». « C'est peu après 1281, selon M. Beaujouan, que Richard de Middleton et Bernard de Verdun chassent Aristote du ciel au profit de Ptolémée » (4). On aurait là une date précise de clivage à partir de laquelle les partisans d'Alpetrangius — ce « grand calomniateur de Ptolémée » selon Renan (5) — auraient définitivement perdu la partie. Deux questions quodlibétiques de Trivet étaient, particulièrement, de nature à nous éclairer sur la position de leur auteur touchant cet important

---

(1) *Hieronymus de Moravia,... Tractatus De Musica... mit einer Einführung*, éd. S. Cserba, o.p., Regensburg, F. Pustet, 1935.

(2) *Annales sex regum Angliae qui comitibus Andegavensibus originem duxerunt* (*1135-1307*), éd. d'Achery, *Spicilegium*, Paris, 1668, t. VIII, p. 205 : « *...venerabilis Doctor Frater Thomas de Aquino... cuius acutissimum ingenium, excellentemque scientiam laudibus extollere privatis supervacuum iudicamus, cum sapientiae eius tam publica sint monumenta ut Doctor communiter a Scholasticis nuncupetur* ».

(3) A. C. Crombie, *Histoire des sciences, de saint Augustin à Galilée* (*400-1650*) (trad. Jacques d'Hermies), Paris, Presses universitaires de France, 1959, p. 266.

(4) Guy Beaujouan, *Histoire générale des sciences*, Paris, Presses universitaires de France, I, 1957, p. 546.

(5) Ernest Renan, *Averroès et l'Averroïsme*, Paris, 1861 (2e éd.).

problème. Elles sont datées respectivement de 1304 et de 1305.

La question se posa d'abord de savoir « *si les planètes se meuvent ou non selon des épicycles* » (II, 8)? Se conformant alors à l'opinion qu'il nous assure être la plus en usage de son temps, Trivet se range du côté de Ptolémée, et contre Alpetrangius. C'était du même coup prendre parti contre le Commentateur, Averroès, dont le système astronomique est à peu près identique à celui d'Alpetrangius. Mais, s'il accepte pour les planètes en général l'explication des épicycles — comme hypothèse plausible — il ne manque pas de préciser que, selon lui, les épicycles ne contredisent aucunement au principe aristotélicien de la perfection du mouvement circulaire. Bien plus, assure-t-il, ils n'ont été imaginés que pour sauver ce principe fondamental de la physique naturelle. Nous sommes alors en 1304.

L'année suivante, un problème plus particulier est abordé : « *l'orbe déférent du soleil est-il excentrique ou concentrique?* » (III, 23). Et voilà que, réservant expressément le cas des autres planètes — « *quidquid sit de aliis planetis* » — Trivet opte, avec Alpetrangius, pour la concentricité du déférent solaire; et de souligner qu'en cela il va contre l'opinion généralement reçue. « *Istam opinionem credo veriorem, quamvis in usu non sit...* ». Attitude courageuse, il faut en convenir, mais dont il est permis de se demander si elle est bien cohérente avec celle adoptée l'année précédente.

En bref, s'il arrive à Trivet de se ranger avec la majorité de ses contemporains dans le camp de Ptolémée, ce n'est jamais de gaîté de cœur et sans réticences. Soulignant volontiers les contractictions des « *astrologi* », dont il estime que les explications ne visent qu'à « sauver les apparences », il accorde la préférence aux philosophes « naturels » dont les principes atteignent, selon lui, à une véritable certitude. Dommage assurément, pense-t-il, que le système d'Alpetrangius — comme celui d'Averroès — soit présenté avec moins de perfection que celui de Ptolémée, notablement plus pratique «*quoad usum et operationem*»; dommage aussi qu'il soit resté inachevé (1). Aussi bien, l'occasion se présentant à Trivet de faire à Ptolémée une infidélité, il

---

(1) *Quodlibet* II, 8, 64-65 : « *...Sed quia Alpetrangius per radices suas non ita perfecte salvat apparencia nec ita complevit astrologiam suam quoad usum et operationem sicut Ptholomeus, ideo communiter adhaerent adhuc astrologi positionibus Ptholomei* ».

n'hésite pas : tant est forte son admiration pour Aristote et pour ceux qui s'en réclament le plus bruyamment comme Alpetrangius et Averroès.

III. — Trivet et la « Musica Mundana »

Parmi les problèmes soulevés par le texte de la question relative à l'harmonie des corps célestes (*Quodlibet* XI, question 19), deux surtout ont fait l'objet d'une exploration plus poussée : celui des « *nombres harmoniques* » (ligne 56) et celui du texte de Job, xxxviii, 37 concernant le « *Concentus Coeli* » (75). Nous devrons nous en tenir ici à un aperçu très schématique de notre démarche touchant le premier :

Origine, signification, fortune de l'expression « nombres harmoniques »

A. Le texte de Trivet pose d'emblée une équivalence entre l'expression « nombres harmoniques » qu'il emploie une seule fois — en l'attribuant à Platon (56) — et l'expression « proportions harmoniques », par laquelle, à quatre reprises (54, 57, 59, 60), il explique la première. « *Et ideo Plato animam mundi et animam hominis voluit* ex numeris armonicis *constitui... significans per hoc corpora celestia suis motoribus, velut corpus humanum sue forme,* in proporcione armonica *coaptari...* » Le texte semble clair; et à peine y aurions-nous vu le moindre problème sans les difficultés soulevées par E. Werner (1) à l'endroit de l'expression elle-même à propos du traité de Levi ben Gerson, *De numeris harmonicis* (1341).

B. Pour n'être pas ici celui soulevé par Werner, le problème existe, qui est — non pas du caractère insolite de l'expression « nombres harmoniques », mais de son origine précise, de sa véritable signification, enfin, de sa transmission au cours de quelque dix-huit siècles d'histoire.

---

(1) Eric Werner et Isaiah Sonne, *The philosophy and theory of music in Judaeo-Arabic Literature,* dans *Hebrew Union College Annual,* t. 17 (1942-1943), p. 564-572.

C. En réalité, Platon, parlant de la fabrication de l'âme du monde et de celle de l'homme (*Timée*, 35*a*-36*b*), n'utilise pas l'expression grecque attendue « ἀριθμοὶ ἁρμονικοί ». Bien plus, il l'évite manifestement. Le fait est d'autant plus significatif que le mot ἀριθμός a généralement chez lui le sens de « proportion » (λόγος) qui, ici, on le verra, conviendrait parfaitement. L'explication de cette anomalie nous semble avoir été fournie par Taylor (1), en son commentaire du *Timée*. Celui-ci a en effet noté que, dans le *Timée*, Platon — à la différence de ce qui est fait dans l'*Epinomis* — ne parle jamais de « nombres » (ἀριθμοί) qui ne soient pas des nombres entiers (« natural integers »), respectant ainsi la tradition pythagoricienne qui restreignait l'application du mot ἀριθμός aux seuls nombres entiers.

D. C'est Aristote, semble-t-il, qui a utilisé le premier cette expression dans le passage du Περὶ Ψυχῆς qui se réfère à ce fragment du *Timée* (406*b*, 26 à 407*a*, 2). Aristote y rappelle « que, dans le *Timée*, l'âme est constituée « à partir d'éléments » et « partagée selon les nombres harmoniques pour qu'elle ait en elle le sentiment inné de l'harmonie », les mouvements de l'Univers étant eux-mêmes harmonieux » (2). Cette façon de procéder du Stagyrite n'est, au reste, pas un fait isolé, comme l'a noté M. Pépin à propos du mot ὕλη (3). Platon n'avait jamais employé ce mot que selon le sens usuel de « bois » ou « matériau ». « C'est Aristote qui, le premier, semble l'avoir introduit dans le vocabulaire philosophique avec l'acception technique de « substrat matériel »; formulant, selon son habitude, les vues de ses prédécesseurs dans sa propre terminologie, Aristote prête à Platon l'usage du mot ὕλη pour désigner le « réceptacle ». Cette projection d'un vocable aristotélicien dans la cosmologie des *Dialogues* devait faire fortune : le Pseudo-Timée de Locres, dans sa paraphrase du *Timée*, emploie ὕλη pour rendre tous les passages où Platon se gardait de le faire. Ambroise est un autre témoin de cette pratique traditionnelle inaugurée par Aristote. »

---

(1) A.E. Taylor, *A commentary on Plato's Timaeus*, Oxford, 1928, p. 156.

(2) P. Kurcharski, *Étude sur la doctrine pythagoricienne de la tétrade*, Paris, éd. Les Belles-Lettres, 1952, p. 33, note 1.

(3) Jean Pépin, *Théologie cosmique et théologie chrétienne*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, p. 25.

E. Pour les « nombres harmoniques » — comme il l'avait fait pour la ὕλη — le Pseudo-Timée de Locres (Ier siècle) confirmera la terminologie d'Aristote, non sans chercher à en corriger, par un jeu habile d'équivalence, ce qu'elle pouvait avoir d'ambigu.

Reprenant les tournures mêmes d'Aristote (μεμερισμένη), il substitue au mot ἀριθμόι le mot λόγοι; or, quelques lignes plus haut, parlant de ces λογοί (« proportions »), c'est eux — et non pas l'âme du monde elle-même — qu'il présente comme constituée par des nombres harmoniques. Ainsi, utilisant le vocable aristotélicien ἀριθμὸς, il ne laisse pas que de lui restituer son véritable sens de nombre entier constituant de la proportion harmonique, selon la plus pure tradition pythagoricienne du *Timée* de Platon. La mise en regard des deux textes éclairera le subtil procédé.

Aristote (*De Anima*, 406 *b*, 26, 407 *a*, 2)	Pseudo-Timée de Locres (1)
	96 A : λόγοι ... κατ' ἀριθμὼς ἁρμονικὼς...
μεμερισμένην κατὰ τοὺς ἁρμονικοὺς ἀριθμοὺς.	96 D : μεμερισμένα καθ' ἁρμονικὼς λογὼς.

F. Théon de Smyrne (mathématicien du IIe siècle).

Tannery (2) a révélé naguère l'extrême importance des chapitres de l'*Expositio rerum mathematicarum...* de Théon qui traitent de la décade et du quaternaire sacré, supposant qu'ils représentent « tout ou partie des développements donnés par Théon à la fin de son ouvrage sur l'harmonie du monde que l'on considère comme perdu ». D'après lui, ce que Théon y expose serait « le summum désirable et désiré de la science d'alors ». Le chapitre sur la Tetractys contient une description des onze tétrades différentes. Or, voici comment Théon s'exprime après la présentation de la deuxième tétrade (3) : « Ces deux quater-

(1) Pseudo-Timée de Locres, *De Anima mundi,* éd. Ch. Fred. Hermann, Leipzig (Teubner), 1873, p. 409 et 411.

(2) Paul Tannery, *Mémoires scientifiques,* Paris, 1912, t. II, p. 455-465.

(3) Théon de Smyrne, *Exposition des connaissances mathématiques utiles pour la lecture de Platon,* traduite pour la première fois en français par J. Dupuis, Paris, Hachette, 1892.

naires renferment les rapports musicaux, géométriques et arithmétiques, dont se compose l'harmonie de l'Univers ». Et plus haut : «C'est avec ces nombres-là (1.2.4.8./1.3.9.27) que Platon a constitué l'âme du monde dans le *Timée* ».

«Δύο μὲν οὖν αὗται τετρακτύες, ἥ τε κατ' ἐπισύνθεσιν καὶ ἡ κατὰ πολλαπλασιασμόν, τούς τε μουσικοὺς καὶ γεωμετρικοὺς καί ἀριθμητικοὺς λόγους περιέχουσαι, ἐξ ὧν καὶ ἡ τοῦ παντὸς ἁρμονία συνέστη».

De ce texte, intéressant à plus d'un titre, qu'il suffise de retenir:

1° La double substitution grâce à laquelle les « nombres harmoniques » (ἀριθμοὶ ἁρμονικοὶ) sont devenus des « rapports musicaux » (μουσικοὶ λόγοι).

2° Le cadre de pensée dans lequel ce substitut des « nombres harmoniques » a été présenté par ce technicien éminent des mathématiques platoniciennes. C'est un cadre bien connu : celui de la triade des « médiétés » et « proportionnalités », l'arithmétique, la géométrique, et — *last, not the least* — l'harmonique, dite ici « musicale ».

On peut s'en tenir là : désormais en effet se trouvent parfaitement définis les principaux éléments de la tradition sémantique grecque de notre formule des ἀριθμοὶ ἁρμονικοὶ.

G. Restait à franchir le cap délicat des traductions. Mais Guillaume de Moerbeke ayant traduit les ἀριθμοὶ ἁρμονικοὶ du *De Anima* d'Aristote (1) et du *Commentaire de Themistius* (2) (IV[e] siècle) sur cet ouvrage par «*numeri armonici*», le monde latin va recueillir sans heurt l'expression qui, par le *Commentaire du De Anima* (1) de Thomas d'Aquin — entre autres — parviendra jusqu'à Nicolas Trivet.

---

(1) *Aristotle's De Anima, in the version of William of Moerbeke and the Commentary of saint Thomas of Aquinas*, éd. K. Foster, London, Routledge and Kegan, 1951, l. I, *lect.* VII, n. 95 et 97.

(2) Thémistius, *Commentaire du « Traité de l'âme » d'Aristote. Traduction de Guillaume de Moerbeke. Édition critique et étude sur l'utilisation du Commentaire dans l'œuvre de saint Thomas,* par G. Verbeke, Louvain, Paris, 1957.

Épilogue. — Un jour viendra, qui n'est pas loin — 1341 — où Philippe de Vitry, le théoricien de l'*Ars nova*, voudra, avec le secours des mathématiciens (Levi ben Gerson sûrement, peut-être aussi Jean de Muris), pousser à ses extrêmes limites la recherche sur les propriétés des dits « nombres harmoniques » dont il donnera une définition technique toute empreinte de la tradition pythagorico-platonicienne. « *Armonicus numerus est qui et quelibet eius pars praeter unitatem per equa 2 vel 3 continuo vel vice versa usque ad ipsam unitatem findi potest* »... « *Sunt igitur continui, 1, 2, 4, 8, et 1, 3, 9, 27 et vice versa 6, 12, 18, 24*, etc. (1) ». La preuve sera ainsi faite avec éclat de l'extraordinaire fidélité de transmission de la vieille conception pythagoricienne qui, mise en haute lumière par le mythe fameux du Démiurge du *Timée* de Platon, avait réussi à franchir sans déformation notable, sous la marque de « nombres harmoniques » à elle imprimée par Aristote en son *De Anima*, presque deux millénaires d'histoire.

---

(1) Joseph Carlebach, *Lewi ben Gerson als mathematiker, ein Beitrag zur Geschichte der Mathematik bei den Juden*, Berlin, 1910, p. 125 et suiv.



LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES AU MOYEN ÂGE

Directeur d'études : M. André Vernet

La première conférence a été consacrée à l'étude de quelques traductions latines d'œuvres en langue vulgaire. Ces versions médiévales avaient pour objet, entre autres, de maintenir l'unité linguistique d'un ouvrage où étaient transcrits des documents d'origine et de langue diverses, tels que pouvaient en contenir des chroniques par exemple, ou de diffuser auprès d'un public international, de culture ecclésiastique en règle générale, c'est-à-dire latine, des œuvres qui s'adressaient primitivement à un auditoire plus restreint ou moins cultivé. Les *Enseignements* de saint Louis à son fils Philippe, le futur Philippe le Hardi, ont été rédigés en français par le roi, non à son lit de mort, comme on l'a cru longtemps, mais avant de quitter la France pour la dernière croisade, peut-être même pendant la traversée vers Tunis, où il devait mourir le 25 août 1270. Le texte français autographe est perdu. Les *Enseignements* nous sont parvenus sous deux formes : longues, qui paraissent originales, et brèves qu'on peut considérer comme des abrégés, les unes et les autres en des textes latins et français, ceux-ci dérivés de l'original ou retraduits de versions latines. Le texte le plus ancien est une version latine abrégée, insérée vers 1272-1275 dans sa *Vie de saint Louis* par Geoffroi de Beaulieu, tandis que la rédaction française longue, introduite par Guillaume de Saint-Pathus dans sa biographie du roi (1302-1303), n'est qu'une rétroversion de la traduction latine jointe aux pièces réunies par les diverses commissions d'enquête qui, de 1272 à 1283, se sont succédé pour instruire le procès de canonisation de saint Louis, heureusement clos en 1297. Cette version latine est due à Guillaume de Saint-Pathus lui-même, a-t-on supposé, ou plus probablement aux enquêteurs qui ont siégé à l'abbaye de Saint-Denis de mai 1282 à mars 1283 : le témoin le plus ancien en est le texte reproduit par Yves de Saint-Denis dans une *Chronique* offerte en 1317 à Philippe le Long. Les textes de Geoffroi de Beaulieu et d'Yves de Saint-Denis ont été médiocrement publiés par Daunou, en 1840, au tome XX du *Recueil des historiens de la France*,

d'où a été tirée par Natalis de Wailly (*Bibl. de l'École des chartes*, XXXIII [1872], 424-442), pour faire face à un texte français « restitué », une édition composite tout aussi médiocre. Il a donc été nécessaire d'établir sur l'exemplaire de présentation (Bibl. nat. lat. 13836) le texte d'Yves de Saint-Denis qui, dans l'édition Daunou (*Rech. hist. fr.*, XX, 47-50), présente des lacunes et est criblé de leçons erronées : les travaux de Paul Viollet (1869-1874) et de Henri-François Delaborde (1912), qui n'ont pas pris cette précaution, sont de ce fait à revoir entièrement. De l'examen comparé auquel ont été soumises les traductions latines des *Enseignements*, version complète et version abrégée, il ressort qu'elles sont indépendantes l'une de l'autre, c'est-à-dire rédigées toutes les deux sur l'original français. La version latine longue n'existait sans doute pas encore quand Geoffroi de Beaulieu résumait les *Enseignements*. L'une et l'autre paraissent suivre de près leur modèle, avec plus d'élégance dans l'abrégé, mais l'impossibilité où l'on est d'apprécier avec certitude l'origine des versions françaises empêche et empêchera toujours, semble-t-il, de se prononcer sur l'authenticité de quelques mots, incises ou articles suspects qui ont soulevé naguère de vives discussions, sans aboutir, et pour cause, à des conclusions irréfutables.

La version latine partielle des *Contes moralisés* de Nicole Bozon, publiée à la suite du texte anglo-normand par L. T. Smith et Paul Meyer (*Soc. des anc. textes fr.*, 1889), sort du même milieu franciscain anglais que l'original (fin du XIIIe ou début du XIVe siècle), qui est suivi et traduit avec exactitude. La version latine toutefois s'écarte çà et là de son modèle pour le développer, comme il arrive souvent dans les recueils d'*exempla*, ou, ce qui est plus curieux, pour remplacer par d'autres, tout différents, les proverbes anglais cités dans la langue originale en divers passages du texte primitif. Le traducteur visait donc à peu près le même public que l'auteur, un auditoire clérical plutôt que laïque, mais de nationalité identique.

Barthélemy Hauréau avait signalé jadis (*Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, XXXII, 1 [1886], 12-13) un *Sermo quem composuit abbas Cisterciensis, romanis verbis, apud Montem Pessulanum, in ecclesia beati Firmini, quem postea magister Alanus in latinum transtulit*. Ce sermon, encore inédit, est conservé dans trois manuscrits, dont deux remontent au début du XIIIe siècle (Dijon, Bibl. mun. 219, a. 1214, anc. Cîteaux, et Bibl. nat. lat. 14859; cf. M.-Th. d'Alverny, *Alain de Lille* [Paris, 1965], 120-121 et 139), c'est-à-dire de peu postérieurs à

la mort d'Alain de Lille à Cîteaux (1203). On est donc en présence d'un sermon rédigé et sans doute prononcé par un abbé de Cîteaux, probablement Arnaud Amalric, comme le suggère M[lle] d'Alverny (*op. cit.*, 14-15), et en provençal (*romanis verbis*), puisqu'il ne pouvait s'adresser, à Montpellier, qu'à un auditoire de langue d'oc. Le texte de ce sermon, établi sur le manuscrit de Dijon, dont celui de Paris ne diffère que par de rares variantes sans portée, s'est révélé décevant. Commentaire banal de *Gen.* 35, 3 : *Venite* (Surgite *Vulg.*) *et ascendamus in Bethel, etc.*, ce sermon n'offre, dans sa forme comme dans ses développements, aucun trait qui justifie son titre, au point que, sans la rubrique il ne serait venu à l'esprit de personne d'y voir une traduction latine d'un texte provençal de la fin du XII[e] siècle due à Alain de Lille.

Au cours de la seconde conférence, l'étude de K. Langosch, *Ueberlieferungsgeschichte der mittellateinischen Literatur* (*Geschichte der Textüberlieferung...*, II, 1964, 9-185), signalée l'an dernier, a été examinée avec l'attention qu'elle méritait. Son plan chronologique, qui en fait une sorte de précis de la littérature latine médiévale, n'a pas semblé convaincant. Un plan méthodique, inspiré des conditions mêmes de la tradition manuscrite, a paru préférable. L'information de l'auteur n'est pas toujours à jour et le point de vue strictement germanique auquel il se place trop souvent restreint la portée de ses conclusions. Une lettre bien connue de Jean de Montreuil (*Epist.* 197, éd. E. Ornato [Turin, 1964], 287-299) dans laquelle il décrit longuement l'abbaye de Chaalis, a été expliquée et commentée. Le texte de la dernière édition est dans l'ensemble satisfaisant. On notera cependant qu'il faut lire *pariete* pour *ariete*, p. 293, l. 227; *lewas* (lieues, *leucas* dans Martène) pour *lennas*, p. 297, l. 370, et surtout *Apamiensis* au lieu d'*Apannensis*, p. 292, l. 164, et à la table : si l'on n'a pas retrouvé trace à Chaalis du tombeau de l'archevêque d'Apamée (cf. E. Lefèvre-Pontalis, *Bulletin monumental*, 1902), son *Pontifical*, écrit à Jérusalem entre 1228 et 1244, légué par lui à l'abbaye et qui s'y trouvait encore au XVII[e] siècle, puisqu'une copie en fut alors prise par Jean Deslions, doyen de Senlis, pour dom Martène (cf. C. Vogel, *Studi medievali*, 3[e] série, IV [1963], 538-539 = *Introduction aux sources de l'histoire du culte chrétien au Moyen Âge* [Spolète, 1966], 205), existe encore aujourd'hui — ce qui a échappé à M. C. Vogel — et il appartient à M. Francis Wormald qui l'a décrit dans *Het Nederlands kunsthistorisch jaarboek*, 1954,

271-279 (*The Pontifical of Apamea*). Trois citations n'avaient pas été identifiées par l'éditeur : elles ont été retrouvées. Il s'agit de Nonius Marcellus, I, 1, éd. Quicherat, p. 1 (n. 6), de la *Vita Hieronymi* (*PL*, XXII, 193 et 210; cf. P. Monceaux, *Bulletin du Jubilé Dante* [Paris, 1921], 26-27) [n. 37] et de plusieurs passages de saint Jérôme qui ont été commodément réunis par le P. E. Arns, *La technique du livre d'après saint Jérôme* (Paris, 1953), 101 et n. 1, 4, 6 (n. 39). Il faut lire naturellement Guillaume de Saint-Thierry, et non « de Montpellier », à la note 18. La récente édition par Jan Oeberg des *Poèmes latins* de Serlon de Wilton (Stockholm, 1965) a fait l'objet d'un compte rendu par un auditeur, M. P. Janin, qui a relevé des inexactitudes dans la collation de quelques manuscrits, mais rendu hommage à la qualité exceptionnelle de l'ensemble.

Les conférences ont été suivies régulièrement par MM. J. Batany et E. Türk (Allemagne) et partiellement par MM. D. Da Silva (Brésil), P. Janin, D. Muzerelle, J. Taccetti et M. Vaisbrot.

HISTOIRE DES SCIENCES AU MOYEN ÂGE

Directeur d'études : M. Guy BEAUJOUAN

Au cours des dernières années, la conférence a surtout donné lieu à des travaux sur l'histoire de la biologie et de la médecine. Trois d'entre eux, dus à Mme Yvonne POULLE-DRIEUX, à Mme Jeanne-Marie DUREAU-LAPEYSSONNIE et au directeur d'études lui-même, viennent d'être publiés, sous la responsabilité de ce dernier, dans la collection du Centre de recherches d'histoire et de philologie de la Section : ils y constituent un volume de 474 pages intitulé *Médecine humaine et vétérinaire à la fin du Moyen Âge* (détail à la fin du présent rapport). De son côté, M. Bruno DELMAS a soutenu, tout récemment, sur *Le chancelier Jacques Angeli et la médecine à Montpellier au milieu du XVe siècle*, une excellente thèse d'École des chartes que le jury a « spécialement signalée à l'attention de M. le Ministre de l'Éducation nationale ».

La conférence voudrait, au cours des années qui viennent, susciter et coordonner de nouvelles recherches sur la place de l'astrologie dans la pensée scientifique du Moyen Âge.

Il a fallu attendre, on le sait, la thèse de M. Richard Lemay (1962) pour comprendre comment c'est par le truchement de la littérature astrologique arabe que la philosophie naturelle aristotélicienne a d'abord été redécouverte, dès 1133, par l'Occident chrétien (1). De même, le R. P. Thomas Litt a soutenu, avec raison, en 1963, qu'on avait jusque-là escamoté le rôle capital que jouent les corps célestes dans l'univers de saint Thomas d'Aquin; il n'a pas utilisé, cependant, la remarquable étude que Pierre Duhem consacra, il y a cinquante ans, à l'astrologie chrétienne du bas Moyen Âge (étude seulement publiée, en 1958, dans le tome VIII du *Système du monde*, pages 347-501).

---

(1) R. Lemay, *Abu Ma'shar and latin aristotelianism in the twelfth century* (Beirut, 1962). Cf. notre compte rendu dans *Cahiers de civilisation médiévale,* VIII (1965), p. 214-215.

On a donc montré, au cours des premiers entretiens de l'année scolaire, combien l'astrologie est solidaire de la cosmologie aristotélicienne et, à ce titre, légitime pour les maîtres des XIIIe et XIVe siècles, à condition, évidemment, qu'elle ne porte pas atteinte au libre arbitre de l'homme et qu'elle ne se déconsidère pas par des prédictions d'ordre trop particulier. Une large place a naturellement été faite aux critiques de Nicole Oresme, Henri de Hesse et Jean Pic de la Mirandole. L'un des auditeurs, M. Bruno DELMAS, est parvenu, à l'aide de documents nouveaux, à élucider les sombres intrigues (celles notamment de Jean Piscis) qui ont amené le chancelier Gerson à intervenir contre les médecins astrologues de l'université de Montpellier.

*
* *

Bien que l'Espagne des XIVe et XVe siècles soit soupçonnée d'être restée la terre d'élection des sciences occultes, elle n'a pas trouvé place dans les grandes œuvres de P. Duhem et de L. Thorndike. Les textes susceptibles d'être interrogés sont pourtant nombreux, mais certains d'entre eux n'ont été publiés qu'assez récemment; d'autres, parmi les plus importants, demeurent inédits.

La conférence a donc tenté un premier sondage. Partant des manuscrits h II 25, h III 3 et P III 21 de l'Escorial, elle s'est d'abord intéressée à saint Pedro Pascual (1227-1300) et à Alfonso de Burgos ou Valladolid (Juif converti au catholicisme, mort vers 1348). Le premier s'attaque plus au fatalisme musulman qu'à l'astrologie elle-même; l'attitude du second ne saurait être pleinement mise en lumière sans étudier les polémiques soutenues contre lui par ses anciens coreligionnaires.

On a ensuite scruté l'attitude à l'égard de l'astrologie dans l'entourage de l'archevêque de Séville, Pedro Gómez Barroso († 1390). Ce prélat, dont la biographie et l'identité même restent incertaines (1), est l'auteur d'un remarquable « catéchisme », encore inédit, conservé dans les manuscrits a IV 11 de l'Escorial et 9299 de la Biblioteca Nacional de Madrid. On y découvre une

(1) F. Rubio Alvarez, *Don Pedro Gómez Barroso, arzobispo de Sevilla, y su « Catecismo » en romance castellano,* dans *Archivo Hispalense,* XXVII (1957), n° 86, p. 129-146.

pittoresque peinture, sans doute poussée au noir comme il sied à un moraliste, des mœurs et superstitions dans l'Andalousie du XIVe siècle. L'astrologie y est condamnée avec les autres formes de divination et d'idolâtrie; l'auteur nie que les astres aient une influence *nécessaire*, mais il n'explicite pas l'importante restriction qu'apporte à sa pensée ce dernier mot. Ce même archevêque est l'inspirateur d'un long traité de déontologie médicale rédigé, en 1381, par son médecin, Estéfano (1); décider, contre les astres, une opération chirurgicale y apparaît comme un véritable homicide. Bien plus, la première partie de ce curieux texte est constituée par un régime de santé destiné au prélat : il y est prescrit à celui-ci de remédier à ses douleurs d'estomac en ne buvant que dans une coupe d'or spécialement fabriquée sous des influences astrales particulièrement favorables et ornée d'un sceau astrologique minutieusement élaboré.

A côté d'Estéfano, l'archevêque de Séville avait à son service un autre médecin, le Juif converti Jean d'Avignon (Moïse ben Samuel de Roquemaure). La *Sevillana medicina* de cet auteur est universellement connue, pourtant, telle qu'elle a été transmise par Nicolás Monardes, elle continue de désorienter, par sa chronologie, les meilleurs érudits (Sarton, Wickersheimer, etc.), en laissant souvent confondre les années de l'ère chrétienne avec celles de l'ère d'Espagne (dont le point de départ est l'an 38 av. J.-C.). Le texte date donc de 1380 (non de 1418), avec quelques additions de 1381-1382; l'identification des épidémies doit pareillement être corrigée. Jean d'Avignon croit à la correspondance entre l'Univers et le microcosme qu'est le corps humain. Comme beaucoup de ses contemporains, il en trouve la confirmation dans le fait que la conjonction de Mars et de Jupiter, le 28 mars 1345, aurait été à l'origine de la Grande Peste de 1347-1348. Mais l'acquiescement à de telles théories n'a rien de fataliste : lorsqu'il sait que son roi va perdre une bataille, l'astrologue peut toujours lui conseiller de ne pas la livrer!

On a jeté un rapide coup d'œil sur le *Libro de buen amor* de Juan Ruiz, archiprêtre de Hita, qui vient d'être réédité par M. Criado de Val et E. W. Naylor (Madrid, 1965). On s'est, en revanche, plus longuement arrêté sur la méditation que le

(1) Dans un prochain article, nous analyserons parallèlement un autre traité d'hygiène composé par Estéfano, à la demande d'Alfonso Pérez de Godoy (Madrid, Real Academia Española, ms. 155).

poète magicien Enrique de Villena a consacrée, en 1424, au quatrième verset du huitième psaume de David :

« *Quoniam videbo caelos, opera digitorum tuorum,*
« *Lunam et stellas quae tu fundasti.* »

Malgré la célébrité de son auteur, cet important commentaire est resté inédit : nous en avons utilisé cinq manuscrits : Madrid, Bibl. nac. 6599, 17814 et 13042 (ce dernier étant une copie moderne du ms. suivant), Séville, Colombine 83-4-26 et Santander, Bibl. Menéndez y Pelayo 279.

Après avoir tenté de justifier la place prééminente que le Psalmiste accorde à la Lune, Enrique de Villena cherche à comprendre les modalités de l'influence exercée, ici-bas, par les astres. Il cite le cas de la cire ou du linge qui sont blanchis par le soleil quand ils sont mouillés. Cette mouillure aide à faire passer en acte une vertu potentielle : tel est aussi le rôle des sceaux astrologiques. Malheureusement, constatant que les hommes, émerveillés par de telles découvertes, y oublient le salut de leur âme, le Diable surajoute, à l'efficacité naturelle de l'astrologie, des effets non naturels : il induit ses adeptes à toutes sortes d'excès, comme l'absorption d'aliments spéciaux qui dissolvent leur cerveau et aiguisent leur fantaisie. Face à de tels dangers, l'Église a condamné, en bloc, aussi bien ce qui est naturel que ce qui ne l'est pas; tout au plus accorde-t-elle quelque tolérance à l'astrologie en ce qui concerne l'agriculture et la médecine. Enrique de Villena pense, pour sa part, avec Ptolémée, que l'effet des influences astrales est entre possible et nécessaire, l'omnipotence de Dieu pouvant toujours en renforcer ou en atténuer les conséquences (1).

A la mort d'Enrique de Villena, en 1432, les livres les plus suspects de sa bibliothèque sont, sur l'ordre de Jean II, examinés et brûlés par Lope de Barrientos, celui-là même qui écrira, vers 1440, le *Tratado de la adivinanza* (2) publié par L. G. A.

---

(1) Indépendamment de son intérêt propre, ce texte fournit d'utiles éléments de comparaison pour réexaminer l'attribution à Enrique de Villena du *Libro de astrología* (Madrid, Bibl. nac., ms. reservado 2), traité dont l'authenticité nous semble douteuse.

(2) Voir aussi M. Ruffini, *Il « Tratado de adivinanza » di Lope de Barrientos* (Torino, 1959).

Getino (Salamanque, 1927). Tandis qu'il démontre l'absurdité des autres formes de divination, il adopte, à l'égard de l'astrologie, une attitude identique à celle de saint Thomas, mais, citant l'exemplaire même du *Raziel* qui a appartenu à Enrique de Villena, il montre bien comment, en faisant abusivement appel aux intelligences motrices des sphères célestes, l'astrologie risque de dégénérer en magie.

Autre contemporain d'Enrique de Villena — mais, celui-ci, son ami — le médecin Alonso Chirino est un sceptique plein de bon sens. Ses écrits ont été publiés par A. González Palencia et L. Contreras Poza (Madrid, 1945), mais ils pourraient être complétés, grâce notamment au manuscrit 2262 de l'université de Salamanque. Chirino cherche moins à faire progresser la thérapeutique qu'à en limiter les méfaits. Allant jusqu'à admettre que les conditions d'exercice de la médecine aient pu se trouver sensiblement modifiées, depuis l'Antiquité, par le lent mouvement de la huitième sphère porteuse des constellations, il reproche surtout à l'astrologie son inexactitude : tirant absurdement, de fondements incertains, des conséquences qui se veulent nécessaires, elle est, en fin de compte, sans utilité pratique.

Les astres ont une influence sur le corps de l'homme, non sur son âme : telle est la position, à vrai dire assez banale, qu'adopte, au terme de longs développements, Alfonso Martínez de Toledo, archiprêtre de Talavera, dans son *Corbacho* de 1438 (réédité à Turin, en 1955, par M. Penna). Même doctrine, entre 1440 et 1453, sous la plume de l'augustin Martín de Cordoba dont le *Compendio de la fortuna* a été publié par le P. Fernando Rubio Alvarez (Madrid, 1964) (1). Adversaire de l'astrologie, Martin de Cordoue se vante pourtant d'en bien connaître les règles : il parle, avec rancune, du médecin français qui, sans se soucier de la contre-indication que constituait alors la présence de la Lune dans le signe de la Balance, avait naguère criminellement tenté de le purger. Encore en France, Martin de Cordoue dit avoir rencontré un grand capitaine qui ne prenait aucune décision sans consulter son astrologue; en fait, l'astrologue ignorait tout de l'astronomie et le capitaine n'affectait cette connaissance assurée de l'avenir que pour impressionner à la

---

(1) *Prosistas castellanos del siglo XV*, t. 2, p. 5-63, (*Biblioteca de autores españoles*, vol. 171). Le *Compendio de la fortuna* avait déjà été publié, séparément, par le P. Fernando Rubio (El Escorial, 1958).

fois ses gens et ses ennemis. Ce cynique emploi de l'astrologie comme moyen d'action psychologique, dans la France du XVe siècle, mérite d'être étudié : on en trouve un remarquable exemple dans l'article de A. Abel et M. Martens sur *Le rôle de Jean de Vésale dans la propagande de Charles le Téméraire* (*Cahiers bruxellois*, t. I, 1956, p. 41-46).

Quoi qu'il en soit, l'astrologie ne deviendra vraiment une méprisable pratique superstitieuse qu'une fois ruinée la cosmologie aristotélicienne qui en apparaissait comme le support. Aux XIVe et XVe siècles, les théologiens — et plus encore les médecins — ont, en général, à son égard, des positions très nuancées. Le cas de la péninsule ibérique est particulièrement intéressant, car c'est évidemment l'astrologie qui y a stimulé et entretenu la culture scientifique dont est née l'astronomie nautique des grandes découvertes maritimes. Maintenant qu'est abandonnée la « légende allemande » et à côté de la contribution catalano-majorquine naguère trop exclusivement mise en vedette, l'influence castillane sur l'astronomie portugaise des XIVe et XVe siècles apparaît de plus en plus nettement. Ce thème ayant été traité par nous, en septembre 1960, dans un rapport dont on annonce enfin la publication (1), nous nous contenterons d'énumérer ici quelques-uns des auteurs et des textes sur lesquels nous faisons actuellement des recherches complémentaires.

Nous avons découvert, dans le ms. 115 de la cathédrale de Ségovie, le livre VIII de la version alphonsine du *Libro conplido en los iudizios de las estrellas* d'Aly aben Ragel dont les cinq premiers livres, seuls retrouvés alors, ont été excellemment publiés par le professeur Gerold Hilty (Madrid, 1954); les trois derniers livres, dont le huitième, n'étaient jusqu'ici connus que par la traduction latine d'Aegidius de Tebaldis et, mieux, par la transcription judéo-portugaise du manuscrit d'Oxford (2). Autre auteur d'un traité d'astrologie ayant fait l'objet d'une version

---

(1) G. Beaujouan, *Science livresque et art nautique au XVe siècle*, dans *Les aspects internationaux de la découverte océanique aux XVe et XVIe siècles : actes du cinquième colloque international d'histoire maritime* (Paris, S.E.V.P.E.N., 1966), p. 61-85 (Bibl. gén. de la VIe section de l'E.P.H.É.). Une première version polycopiée de ce rapport, diffusée par nous au moment même du colloque, a déjà été discutée par plusieurs spécialistes étrangers (V. Magalhães Godinho, L. Albuquerque, J.-M. Millás Vallicrosa, etc.).

(2) G. Hilty, *Zur judenportugiesischen Übersetzung des « Libro conplido »*, dans *Vox romanica*, XVI (1957), p. 297-325; XVII (1958), p. 129-157 et 220-259.

judéo-portugaise et, lui aussi, plusieurs fois cité dans le *Livro da montaria* de Jean Ier de Portugal, Juan Gil (1) a retenu notre attention par son commentaire, jusqu'ici négligé, sur le *Quadripartitum* de Ptolémée (Madrid, Bibl. nac., ms. 1866). Digne d'attention est aussi l'activité astrologique que déployait à Séville, en 1334, maître Alfonsus Dyonisii, médecin d'Alphonse IV de Portugal et de sa fille Marie, reine de Castille (Paris, Bibl. nat., ms. lat. 7316A, fol. 180).

Il est enfin possible d'envisager de nouvelles recherches sur la fondation de la chaire d'astrologie de l'université de Salamanque et sur son premier titulaire connu (avant 1464), Nicolás Polonio. Parmi des notes astrologiques de cette époque, vraisemblablement originaires de Salamanque, apparaissent déjà des tables astronomiques spécialement calculées pour les coordonnées géographiques de Lisbonne (Tolède, cathédrale, ms. 98-27, fol. 123).

Dans un domaine voisin du sien, le directeur d'études s'est vivement intéressé aux efforts de M. Jean-Marie Roudil pour constituer, à la Faculté des lettres de Nanterre, un séminaire s'assignant pour tâche l'édition de la version alphonsine des tables astronomiques d'Al-Battānī d'après le manuscrit 8322 de la Bibliothèque de l'Arsenal.

* * *

Naturellement, c'est vers des sujets français que sont, de préférence, orientés les auditeurs de la conférence.

A condition d'être soumises à une critique spécifique particulièrement rigoureuse, les prédictions astrologiques sont susceptibles de constituer, notamment pour les historiens du XVe siècle, des sources d'information non négligeables. Même en ce qui concerne le *Recueil des plus célèbres astrologues* de Symon de Phares, les « jugements » qui y sont allégués apparaissent souvent sous un éclairage différent, lorsqu'on peut retrouver astronomiquement la date exacte des événements précis auxquels ils se rapportent. De semblables recherches seraient considérablement facilitées si, comme cela est actuellement

---

(1) Il ne faut pas confondre ce Juan Gil, astrologue du milieu du XIVe siècle, avec le franciscain Juan Gil de Zamora, mort vers 1318.

envisagé, l'exploitation des tables alphonsines était confiée à une calculatrice électronique.

L'un des auditeurs, M. Maxime PRÉAUD, s'est plus particulièrement intéressé à de telles expériences et, pour se spécialiser dans ce domaine, il consacrera sa thèse d'École des chartes aux méthodes de travail d'un célèbre astrologue du XVe siècle, Conrad Heingarter, le propre maître de Symon de Phares.

M. Henri HUGONNARD-ROCHE étudie, pour sa part, le professeur de Paris et d'Erfurt, Themo Judei. On sait l'intérêt que porta jadis P. Duhem à ce « Thémon, le fils du Juif » qu'il considérait comme l'un des principaux savants du XIVe siècle; il en ignorait pourtant l'œuvre astronomique que devait, plus tard, signaler le regretté L. Thorndike (sans cependant jamais l'analyser). Il faut, d'ailleurs, y ajouter le commentaire et les questions sur la *Sphère* que nous avons retrouvés à Séville. Le travail de M. Hugonnard-Roche permettra de situer exactement Thémon par rapport à Jean Buridan, Albert de Saxe et Nicole Oresme.

M. Paul CATTIN fait, lui, porter ses recherches sur l'œuvre du médecin anglais Philippe Eléphant qui apparaît comme l'une des personnalités toulousaines auxquelles fut soumise, en 1356, la rédaction provisoire des *Leys d'amors* compilées par Guilhem Molinier. Indépendamment des ouvrages perdus dans l'autodafé de la bibliothèque d'Enrique de Villena, on conserve encore, de Philippe Eléphant, une *Mathematica* (Salamanque, Bibl. un., ms. 2085), une *Alkimia* (Cambrai, Bibl. mun., ms. 919) et une *Ethica* (Barcelone, Bibl. un., ms. 591) : ces trois traités devaient, sans doute, constituer les livres 2, 6 et 9 d'une vaste *Philosophia* en neuf livres d'inspiration platonicienne. Lorsqu'on la compare aux grandes encyclopédies médiévales et à la littérature scolastique du milieu du XIVe siècle, la production de Philippe Eléphant semble assez originale.

M. l'abbé Jean PRIM a continué d'informer le directeur d'études du bon avancement de la thèse qu'il présentera prochainement à la Section sur *L'harmonie du monde dans la pensée du dominicain d'Oxford, Nicolas Trivet* (*début du XIVe siècle*) (1). Parti de la musicologie, ce travail s'est, comme il était fatal, de plus en plus orienté vers l'histoire des sciences.

Continuant ses recherches sur le symbolisme des nombres chez les cisterciens du XIIe siècle, M. Jean TACCETTI a presque

---

(1) Cf. *Annuaire 1965-1966*, p. 275-281. Voir aussi, ci-dessus, p. 299-307.

terminé l'édition critique des écrits arithmologiques de Guillaume d'Auberive.

M[lle] Tamara Goldstein s'intéresse aux destinées de la zoologie aristotélicienne à la fin du Moyen Âge. Sans vouloir, bien sûr, se substituer aux collaborateurs de l'*Aristoteles latinus* pour l'édition critique des traductions, sans même trop s'attarder sur les œuvres zoologiques d'Albert le Grand et de Pierre d'Espagne (qui travaillaient, on le sait, sur la version arabo-latine de Michel Scot), elle aborde ce sujet vaste et neuf par le *De animalibus* du chanoine de Clermont et bienfaiteur de la Sorbonne, Gerardus de Brolio (1) qui, lui, utilisa la version gréco-latine de Guillaume de Moerbeke. D'autres commentaires et questions d'auteurs peu connus ont, d'ores et déjà, été également microfilmés pour permettre une étude comparative des passages les plus caractéristiques.

En dehors de ses nouvelles recherches sur l'Espagne résumées ci-dessus, le directeur d'études a remanié et augmenté, en vue d'une seconde édition, la contribution qu'il écrivit, il y a une dizaine d'années, sur *La Science dans l'Occident médiéval chrétien*, pour l'*Histoire générale des sciences* que dirige, aux Presses universitaires de France, M. René Taton. Les additions portent surtout sur les instruments astronomiques, l'histoire naturelle et la médecine; la bibliographie finale et les pages consacrées à Nicole Oresme ont été profondément transformées.

La conférence a été plus particulièrement suivie par M[lle] Tamara Goldstein, MM. Paul Cattin, Bruno Delmas, Henri Hugonnard-Roche, Maxime Préaud et Jean Taccetti, ainsi que, en début d'année, M. J. Ridet, ancien élève de l'École polytechnique.

Publication, au cours de l'année scolaire, de travaux établis, à la conférence, pendant les années précédentes :

Guy Beaujouan, Yvonne Poulle-Drieux et Jeanne-Marie Dureau-Lapeyssonnie, *Médecine humaine et vétérinaire à la fin du Moyen Âge*. Genève, Droz; Paris, Minard, 1966. In-8°, 474 p. et 4 pl. hors texte (Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IV[e] section de l'École pratique des Hautes Études, série *Hautes Études médiévales et modernes*, vol. 2).

---

(1) Manuscrits : Paris, Mazarine 3517 et Nationale, lat. 16166; Milan, Ambrosienne C 202 inf. et H 107 sup.; Salamanque, Université 2464; Cáceres, Provinciale S. I. 8371; Erfurt, Amplonienne F 339; Rome, Angelica 549.

Avant-propos par G. Beaujouan.

L'hippiatrie dans l'Occident latin du XIIIe au XVe siècle par Y. Poulle-Drieux.

L'œuvre d'Antoine Ricart, médecin catalan du XVe siècle : contribution à l'étude des tentatives médiévales pour appliquer les mathématiques à la médecine, par J.-M. Dureau-Lapeyssonnie.

La bibliothèque et l'école médicale du monastère de Guadalupe à l'aube de la Renaissance, par G. Beaujouan.

Autres publications du directeur d'études :

Science livresque et art nautique au XVe siècle, dans *Les aspects internationaux de la découverte océanique aux XVe et XVIe siècles*. Paris, S.E.V.P.E.N., 1966, p. 61-85; cf. ci-dessus, p. 318, n. 1.

La science dans l'Occident médiéval chrétien, dans *Histoire générale des sciences,* dir. R. Taton, t. I : *La science antique et médiévale,* 2e éd. révisée et mise à jour. Paris, P.U.F., 1966, p. 582-652.

HISTOIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU MOYEN ÂGE OCCIDENTAL

Directeur d'études : M. Jean Favier

La première série de conférences, consacrée à l'initiation des auditeurs aux techniques de l'histoire financière, a eu cette année pour objet la documentation. Quelques rapides notions sur la monnaie de compte et ses rapports avec la monnaie réelle ont d'abord été données. Puis on a abordé la comptabilité publique, envisagée d'un double point de vue, diplomatique et financier. Les comptes de caisse ou de trésorerie ont été étudiés en premier. L'accent a été mis sur les difficultés d'interprétation inhérentes à ce type de documents : ventilation des recettes et, surtout, des dépenses dans des cadres préétablis, souvent inadéquats et laissant à la rubrique des « divers » l'essentiel des opérations que l'on pourrait croire comptabilisées sous des rubriques particulières; doubles inscriptions résultant, soit d'opérations de crédit, soit de transferts de recettes ou de reports de soldes, voire de recettes en nature, et rendant inutilisables les totaux fournis par les comptables; omissions, enfin, essentiellement dues au caractère non-budgétaire de certains comptes de trésorerie. Ces livres, en effet, apparaissent souvent comme des documents probatoires, servant à la justification des caissiers et des auteurs de versements. L'enregistrement à la requête du payeur, démontré dans le cas des comptes de la Trésorerie pontificale, ruine toute interprétation financière qui ne serait pas précédée d'une analyse détaillée de chaque compte. De tels documents reflètent donc le mouvement des fonds au jour le jour, mais non le revenant-bon des recettes particulières ou, à plus forte raison, le revenu global. Il faut en effet prendre en compte, dans l'estimation de celui-ci, les assignations faites sur les recettes particulières.

On a ensuite présenté divers types de comptes de gestion ou de perception. La principale difficulté vient, ici, de l'absence fréquente de chronologie dans l'énoncé des recettes. Si la plupart des comptes de trésorerie nous sont parvenus sous la forme de livres-journaux, plus ou moins rubriqués en vue d'une ventila-

tion méthodique, les comptes de gestion sont, le plus souvent, les justifications présentées par les officiers comptables en fin d'exercice ou à intervalles plus ou moins réguliers; il est exceptionnel qu'aient été conservés les livres-journaux de la recette de ces officiers. L'étude du rendement des impôts, des cadences de perception et de l'évolution des arrérages n'en est guère facilitée. La distinction entre les versements ordinaires et les avances sur la recette est, en particulier, des plus délicates. Le paiement des assignations, au contraire, est normalement mentionné dans l'ordre chronologique, ce qui permet un utile recoupement des données fournies par la correspondance administrative. Même si l'on pouvait considérer comme exécuté tout ordre de paiement, ces comptes seraient indispensables pour connaître la durée, donc le volume, des rentes et pensions viagères, ainsi que l'importance des dépenses de fonctionnement laissées à la discrétion — non sans contrôle — des officiers.

La notion de bilan a ensuite été dégagée. Il s'agissait des comptes récapitulatifs établis par l'administration centrale grâce aux comptes de gestion des officiers locaux et des receveurs particuliers : comptes généraux, états généraux au vrai, gros brefs, etc. De tels bilans postulaient une périodicité sans faille dans la reddition des comptes particuliers. Quelques sources d'erreur dans l'interprétation ont été mises en évidence : report de debets, transferts de fonds d'un officier à un autre, emprunts, variations de périodicité dans le détail.

Les raisons pour lesquelles un compte prévisionnel — un « budget » au sens moderne du terme — fut longtemps chose irréalisable ont été rapidement montrées. On a spécialement insisté sur le lien très étroit qu'il faut établir entre la notion de finances publiques et celle de masse imposable, le passage d'une fiscalité de quotité à une fiscalité de répartition, et la possibilité de prévisions financières appropriant les recettes aux dépenses.

A titre accessoire et pour répondre à la curiosité des auditeurs, ont été exposés les principes de la comptabilité en partie double. Cette technique, parce qu'elle ne répondait pas à leurs besoins, demeura en effet étrangère aux comptables des fonds publics. L'appréciation du patrimoine public était en effet superflue, cependant qu'était impossible la comptabilité d'une créance sur les contribuables, créance dont le volume variait en fonction des désirs de l'État et non des obligations des assujettis.

Après l'étude des comptes, est venue celle des titres financiers d'une puissance publique médiévale. Livres de redevances, poly-

ptyques, censiers, terriers, listes de fiefs, voire cartulaires, en sont les formes premières. La renaissance de la fiscalité a rendu nécessaire la compilation de listes de contribuables, que ce fût en forme d'estimation des fortunes ou en forme de listes de taxes. Là encore, se marque fortement la différence entre la fiscalité de quotité (*Libri decimarum* ou *annatarum,* listes de fouages, *Domesday Book*) et la fiscalité de répartition, souvent fondée sur le système de l'allivrement.

Une étude particulière des registres d'obligations pour les communs services tenus à la Chambre apostolique aux XIVe et XVe siècles a montré que ces livres n'étaient que des mémoriaux destinés à perpétuer le souvenir des différentes taxes, et que leur valeur obligatoire était parfois nulle. L'existence d'obligations postérieures au payement, voire d'obligations factices souscrites par les bénéficiaires de dégrèvements, suffirait à le prouver.

La correspondance administrative a fait l'objet des dernières conférences de l'année. Quelques indications ont d'abord été données sur la conservation de ce type de documents. On a attiré l'attention des auditeurs sur les faiblesses de l'enregistrement : datation présumée et souvent erronée par le jeu de l'enregistrement tardif, rapport incertain du nombre d'actes enregistrés au nombre d'actes rédigés, notamment en ce qui concerne les lettres closes, absence totale d'enregistrement pour certains actes, présence, enfin, dans les registres de toutes sortes d'actes non expédiés — et dont on a omis de canceller l'enregistrement — ou expédiés et non reçus par leur destinataire. L'intérêt des séries d'originaux, des archives d'officiers ou de contribuables, est donc des plus grands. Seules, elles permettent, d'autre part, l'étude des caractères externes, parfois riche de conséquences, ou la découverte et le groupement d'actes d'origines diverses concernant une même affaire.

On en est ensuite venu à la critique historique de ce genre de documents. On a vu que les lettres relatives au mouvement du personnel pouvaient ne donner de celui-ci qu'une image sensiblement altérée. Elles ne sauraient être utilisées sans que soient considérés les moyens d'information de l'administration centrale et les moyens de pression dont elle disposait à l'encontre de ses officiers. Les lettres notifiant des décisions d'ordre fiscal — impositions, réserves, saisies, exemptions collectives ou particulières, temporaires ou définitives, totales ou partielles — n'ont jamais qu'une valeur relative. Il est des lettres d'imposition qui ne sont que de simples renouvellements lors d'un change-

ment de souverain ou d'officier. Il en est qui semblent s'additionner et ne sont que des ordres réitérés concernant la même imposition : l'apparente surcharge fiscale est en réalité une marque de résistance à la fiscalité. Dans un autre ordre d'idée, on doit toujours songer, avant d'appliquer à un cas particulier les conséquences d'une mesure générale, que celle-ci peut avoir été annulée par décision individuelle. Il en va de même, à l'inverse, pour telle assignation qui peut avoir été annulée par une révocation générale. Mais les assignations en dérogation à des révocations générales sont généralement nombreuses. De cette étude, il ressort que le document isolé doit être considéré comme de faible valeur pour l'étude du mouvement des fonds publics ou pour l'analyse d'une structure financière.

On a également présenté divers types de pièces relatives à l'ordonnancement des payements : mandements, acquits, attaches, décharges, quittances et autres actes rédigés aux différents stades de l'opération financière. Il s'agissait de documents de critique aisée, mais dont il était nécessaire de préciser la situation exacte dans le mécanisme de l'ordonnancement.

Un aperçu a été fourni, pour terminer, de ce qu'étaient les archives de quelques catégories d'officiers de finance.

La seconde série de conférences a été consacrée aux premiers résultats d'une enquête sur la fraude fiscale au Moyen Âge. On a cherché à apprécier comment et dans quelle mesure les ressources de l'État étaient diminuées et détournées.

C'est à la fraude des officiers que l'on s'est d'abord attaché. Le vol pur et simple, par abandon d'office et fuite après la recette, n'en est que la forme extrême et relativement rare. Plus fréquents sont les détournements effectués en cours d'exercice et couverts par des jeux d'écriture : inexactitudes dans le calcul, substitution de chiffres à la faveur de similitudes graphiques, recettes omises, inscription parmi les créances irrécupérables de sommes pourtant reçues, dépenses grossies, surtout, par le moyen d'inscriptions doubles, d'imputations imaginaires, de prestations majorées avec la complicité de fournisseurs intéressés à la fraude. De même, les officiers comptables avaient-ils la possibilité de jouer sur les changes, grâce à des coutumes observées localement dans la perception des impôts, au caractère tardif de certaines redditions de comptes et à l'ignorance des vérificateurs quant aux cours observés sur les places éloignées. Le trafic des assignations était également fructueux : ce sont les

lettres falsifiées, les décharges subreptices, les assignations détournées.

Les officiers tiraient aussi un notable avantage de la conservation des fonds collectés jusqu'à des versements qu'ils s'entendaient à différer. Certains ne se faisaient pas faute de faire fructifier cet argent.

Bien différente, et d'une autre ampleur, apparaît la prévarication. Il y a, tout d'abord, la simple complicité avec les fraudeurs, contrebandiers et faux-sauniers en particulier. Il y a, surtout, le partage, entre les officiers et les contribuables ou fermiers, d'une partie des sommes qui auraient normalement dû entrer dans les coffres de l'État. Cette prévarication s'exerçait lors de l'assiette de la fiscalité directe, avec des taxations de complaisance achetées par les contribuables. Elle s'exerçait encore plus fréquemment lors de l'adjudication des fermes fiscales : enchères hâtées, publicité insuffisante, propagation d'informations économiques tendancieuses favorisaient les candidats des officiers, quand ceux-ci ne recouraient pas à des prête-noms pour se réserver illégalement les fermes. Bien que lésant les seuls particuliers, et non plus le Trésor, il faut mentionner les abus de pouvoir dont se rendaient coupables bien des officiers de finance. Ce pouvait être, dans la perception des impôts, le taux abusif du droit de quittance ou la ristourne exigée sur certaines fermes. Dans l'assignation, c'était la priorité de payement accordée contre gratification, ou le rachat à bas prix de créances sur le Trésor que l'officier déclarait ne pouvoir payer avant longtemps et qu'il s'empressait, sitôt l'affaire conclue, de se payer à lui-même.

Il a semblé, au cours de cette revue des procédés de fraude, que nulle catégorie d'officiers n'en était exempte. Tous les officiers fraudaient-ils ? On ne peut l'affirmer, seuls nous étant connus ceux dont la fraude fut découverte. Mais on a constaté que, dans leur grande majorité, les coupables retrouvaient après le payement de l'amende, voire après quelques années de prison, un office équivalant à celui dans lequel ils avaient fraudé. Le fait que l'on ne pût se passer de tels officiers paraît bien signifier que l'intégrité était rare. Un mal inévitable pour l'État, un profit complémentaire pour les officiers, telle était la fraude des officiers de finance. La mentalité médiévale était à cet égard fondamentalement différente de la nôtre. Profiter d'une parcelle du pouvoir pour s'enrichir était s'exposer à la jalousie, voire à la haine, non à la réprobation.

On s'est ensuite préoccupé de la fraude des contribuables, à laquelle le terme de fraude est le plus communément réservé. Une telle particularité de vocabulaire est d'ailleurs révélatrice de l'évolution des mentalités.

Deux facteurs de fraude ont été mis en évidence. La faiblesse administrative, tout d'abord, permettait aux contribuables de ruser avec le fisc. Pour l'assiette de la fiscalité directe, c'était à qui dissimulerait l'état de sa fortune; mais l'introduction de systèmes de répartition et le contrôle exercé par chacun sur ses voisins limitaient singulièrement la portée de ces dissimulations. On ne peut, cependant, négliger la fraude collective, décelable dans les coefficients appliqués lors de l'estimation des biens. Le nécessaire recours à la ferme faisait de la levée d'impôts une opération commerciale, soumise aux effets de la concurrence et de la spéculation. Mais le principal moyen de fraude paraît bien avoir été la temporisation : les délais de perception étaient souvent considérables, la masse des restes non levés dépassait parfois le chiffre des recettes, les créances fiscales irrécupérables ou prétendues telles étaient nombreuses. Là encore, la solidarité devant l'impôt, née de la répartition, fut un moyen efficace de lutte contre les temporisations injustifiées et systématiques.

En second lieu, la complexité des régimes fiscaux était responsable de fraudes sur toutes les impositions, même indirectes. On songe, assurément, à la contrebande du sel entre pays inégalement soumis à la gabelle. Les textes — même d'origine judiciaire — laissent entrevoir quel appui trouvaient les fraudeurs dans le public. Le problème des exemptions est peut-être de moindre importance financière, mais l'effet psychologique de l'exemption fiscale paraît d'une très réelle gravité : l'exemption justifiait la fraude, dans une large mesure, car le fraudeur ne cherchait qu'à obtenir ce dont jouissait son voisin. C'étaient les faux exempts, faux nobles et faux clercs, officiers dont la qualité demeurait incertaine, étudiants octogénaires, boutiquiers soi-disant suppôts de l'Université. C'étaient ensuite les véritables exempts qui couvraient de leur exemption des trafics théoriquement imposables, vendant la production familiale ou prêtant leur nom à des commerces qui eussent dû leur être étrangers. C'étaient, enfin, les exempts abusifs, comme ces riches négociants qui recherchaient leur inscription parmi les francs-archers, sans être, parfois, en état de bander un arc!

A propos des divers types de fraude, ont été passés en revue les moyens de lutte auxquels pouvait recourir le fisc, ainsi que

les limites de leur efficacité. On a montré les avantages et les dangers de la collégialité, de la multiplication des contrôles, des diverses systèmes de répartition et de perception.

La critique des sources historiques a montré que, malheureusement, il était impossible d'évaluer la part des revenus publics affectée par la fraude. Les ordonnances réformatrices aussi bien que les textes judiciaires ne nous procurent qu'une information qualitative. De rares documents comptables donnent des chiffres parfaitement illusoires, puisqu'ils ne sont relatifs qu'à la répression. On ne peut espérer quelque précision qu'à propos des temporisations, des fraudes sur les restes irrecouvrables et des fermes.

M. Jean-Marc Roger, élève de l'École des chartes, a exposé les problèmes rencontrés dans son étude de la prévôté de Paris aux XIIIe et XIVe siècles. On a apprécié l'analyse, menée par M. Henri Morvan, licencié ès lettres, de la résistance opposée par les créanciers de Jacques Cœur aux exigences du commissaire royal. Mlle Danielle Neirinck et M. Georges Mouradian, élèves de l'École des chartes, dont la participation aux conférences a été fort active, ont entrepris d'étudier, l'une l'assiette de la fiscalité directe dans le diocèse d'Albi à la fin du Moyen Âge, l'autre la levée de la rançon du roi Jean le Bon. Ont également participé aux conférences deux étudiants camerounais, M. François Djoungong, diplômé d'études administratives et financières de la Faculté de droit, et M. Momha Tonye, ancien élève de l'École nationale d'assurances. Mlle Danielle Micoud, élève de l'École des Hautes Études commerciales de jeunes filles, et M. Pierre Janin, élève de l'École des chartes, ont suivi quelques conférences.

Le directeur d'études a publié, cette année, *Le cartulaire et les actes d'Enguerran de Marigny* (Impr. nat., 315 p.). Il a rendu compte dans le *Journal des savants* des ouvrages de MM. J.-Fr. Bergier sur *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, et J. Delumeau sur *L'alun de Rome*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* du livre de M. Nordberg, *Les ducs et la royauté*, et des *Études anversoises* de Mme R. Doehaerd, dans l'*Archivum Historiae pontificae*, enfin, de la publication de M. J. Glénisson et de Mgr G. Mollat, *Correspondance des légats et vicaires généraux, Gil Albornoz et Androin de la Roche*. Il a présenté à la Société nationale des Antiquaires de France une communication sur les *Délais d'enregistrement à la Chambre apostolique à la fin du XIVe siècle.*



HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Directeurs d'études : MM. Robert BOUTRUCHE
et Jean SCHNEIDER

Conférences de M. Robert BOUTRUCHE

La première conférence a débuté par l'analyse de livres récents : un ouvrage collectif, intitulé *Villages désertés et histoire économique, XIe-XVIIIe siècle,* Paris, 1965; les thèses de Maurice Rey sur *Les finances royales,* puis sur *Le domaine du roi sous Charles VI,* Paris, 1965. Elle s'est poursuivie par l'étude minutieuse des Commentaires de Beaumanoir sur certaines coutumes du Beauvaisis. En 1965, nous avions retenu principalement les questions traitant de l'autorité royale, des liens de dépendance, des villes et des groupes sociaux. Cette année, nous avons examiné d'autres problèmes : les fonctions du comte et celles du bailli; les définitions de la coutume, de l'usage, de l'établissement; les pratiques judiciaires — droit de choisir les juges, modalités des jugements; — enfin et surtout les règles de droit privé concernant le lignage, les mariages, les testaments et les héritages, ainsi que la situation réservée aux mineurs et aux veuves. Ces dernières questions sont parfois étrangères aux préoccupations des historiens français... A tort!

Beaumanoir est loin de rassembler tous les éléments qui importent à notre connaissance du XIIIe siècle. Mais, qu'il s'agisse des pouvoirs du roi et de ses agents, des réseaux de subordination, des institutions publiques et privées, ou de l'organisation sociale, son œuvre est fondamentale.

La deuxième conférence a été consacrée à une mise au point des recherches entreprises sur les classes rurales du Xe au XIIIe siècle. Leur approche est malaisée, car la documentation devient avare dès que nous sortons du cadre seigneurial — l'Italie faisant exception. Le paysan apparaît principalement sous les traits d'une matière imposable. Néanmoins, des œuvres littéraires, des contrats de mariage, des testaments, des inventaires de biens, des procès s'ajoutent aux actes de la seigneurie. Tous

ensemble, ils permettent d'associer aux conditions juridiques la hiérarchie fondée sur les fortunes et les professions.

Nous avons tenté de définir le « rustre », le « manant », le « villain » en considérant non seulement la richesse et le métier, mais les statuts personnels. Constamment remis sur le chantier, les problèmes posés par la liberté et la servitude se sont offerts à nous. En prenant appui sur des textes, nous avons essayé de leur trouver des solutions qui ont tenu compte, bien entendu, des époques et des milieux. Comment les contemporains voyaient-ils un homme libre? De quelle façon considéraient-ils les états intermédiaires entre la liberté et la servitude? Le servage, enfin, a requis notre attention : son vocabulaire, ses origines, ses traits dominants, traduits par des incapacités permanentes et des obligations particulières. Des exposés ont pris pour thèmes les diverses catégories de serfs; d'autres, les affranchissements; et les derniers, pour conclure, les théories récentes et contradictoires sur la condition servile.

Les conférences ont été suivies par M. Bienvenu, agrégé d'histoire, M. Méla, agrégé des lettres, Mlle Garrigues, élève de l'École des chartes, Mme Gut, archiviste-paléographe, Mme Girault de Coursac, Mlle Lhez et Mme Lugnier, licenciées d'histoire, M. Lemaître, Mlle Liesse et M. de Vaivre, étudiants en Sorbonne, MM. Brunet, Campserveux, Charbonnel et Leclerc.

Sont venus irrégulièrement : M. Bois, assistant à la Sorbonne, Mlle Compain, M. Darjo, M. Laspougeas, Mlle Sevegrand, licenciés d'histoire, Mlle Petit et Mlle Saffrey, étudiantes en Sorbonne, Mme Mottu (Université de Genève), M. Shimono (Université de Hokkaido).

HISTOIRE DE L'ANGLETERRE AU MOYEN ÂGE

Directeur d'études : M. Jacques Boussard

La conférence, dont l'objet général était l'étude de la civilisation anglaise au XIe siècle, a fait porter la recherche sur deux points plus particulièrement définis : d'une part, la condition des terres et du travail agricole; d'autre part, les institutions monarchiques sous le règne d'Édouard le Confesseur.

La première partie de ce programme a permis de dégager, grâce aux études dont les documents ont été l'objet, notamment de la part de chercheurs étrangers, les différents types d'organisation manoriale.

En effet, en Angleterre et aux États-Unis, des études de détail parfois très précises ont fait apparaître la diversité de ces types, leur variété infinie et leurs répercussions sur la condition paysanne : ce sont les travaux de Sir Frank Stenton, de MM. Douglas, Kosminsky, Lennard, Raftis, Postan et de beaucoup d'autres, qui ont renouvelé le sujet et ont montré que le manoir compact, du type qu'avaient tenté de définir Maitland et Sir Paul Vinogradoff, est une forme souvent plus théorique que réelle. Il fallait donc préciser, pour des chercheurs français, les variations locales, notamment celles qu'on rencontre dans le Danelaw, l'East-Anglia et le Kent, et définir, autant que faire se peut, les notions de *soke*, de *berewick* et d'*inland*, familières aux historiens britanniques, mais moins connues sur le continent. Le dépouillement des travaux consacrés à ces différentes questions a permis de classer les faits, de les éclairer par les opinions des historiens et des juristes, et de montrer que le manoir apparaît non seulement comme un groupement de terres, mais aussi comme un ensemble de droits et s'apparente par plus d'un point à la seigneurie tout en conservant des caractères originaux qui justifient la distinction faite dès longtemps par les juristes. Une étude plus approfondie du manoir, notamment à l'époque saxonne, sera poursuivie.

La seconde partie a été consacrée à l'étude de la monarchie sous Édouard le Confesseur. L'étude de la bibliographie et des sources a permis une série de constatations qui ont fait appa-

raître un certain nombre de points sur lesquels devait porter la recherche.

Tout d'abord, l'une des bases du travail étant l'examen des actes royaux, il faut avouer qu'il n'existe ni publication ni catalogue des actes des rois antérieurs à la conquête normande. On est réduit aux textes publiés par Thorpe et par Dugdale et, pour les actes rédigés en latin, à la publication très défectueuse de Pierquin. Même pour les deux premiers rois normands, non seulement il n'existe aucun *corpus* de leurs actes, mais encore le catalogue de Davis (*Regesta regum Anglo-Normannorum*) est un instrument de travail très imparfait auquel on ne peut se fier. Il importerait donc tout d'abord de remédier à cette véritable carence des instruments de travail.

En second lieu, les études de diplomatique sur les actes royaux ou privés du XIe siècle sont extrêmement rares. Le livre de Miss F. E. Harmer sur le writ anglo-saxon est une étude brillante et d'une très grande utilité, mais n'embrasse qu'un point particulier. Il conviendrait, avant tout, de faire un relevé des actes qui peuvent éclairer ces études, et notamment de rechercher les originaux. La conférence n'a pu étudier que les originaux de Guillaume le Conquérant conservés en France, dont les photographies ont été exécutées par la Section à la demande du directeur d'études.

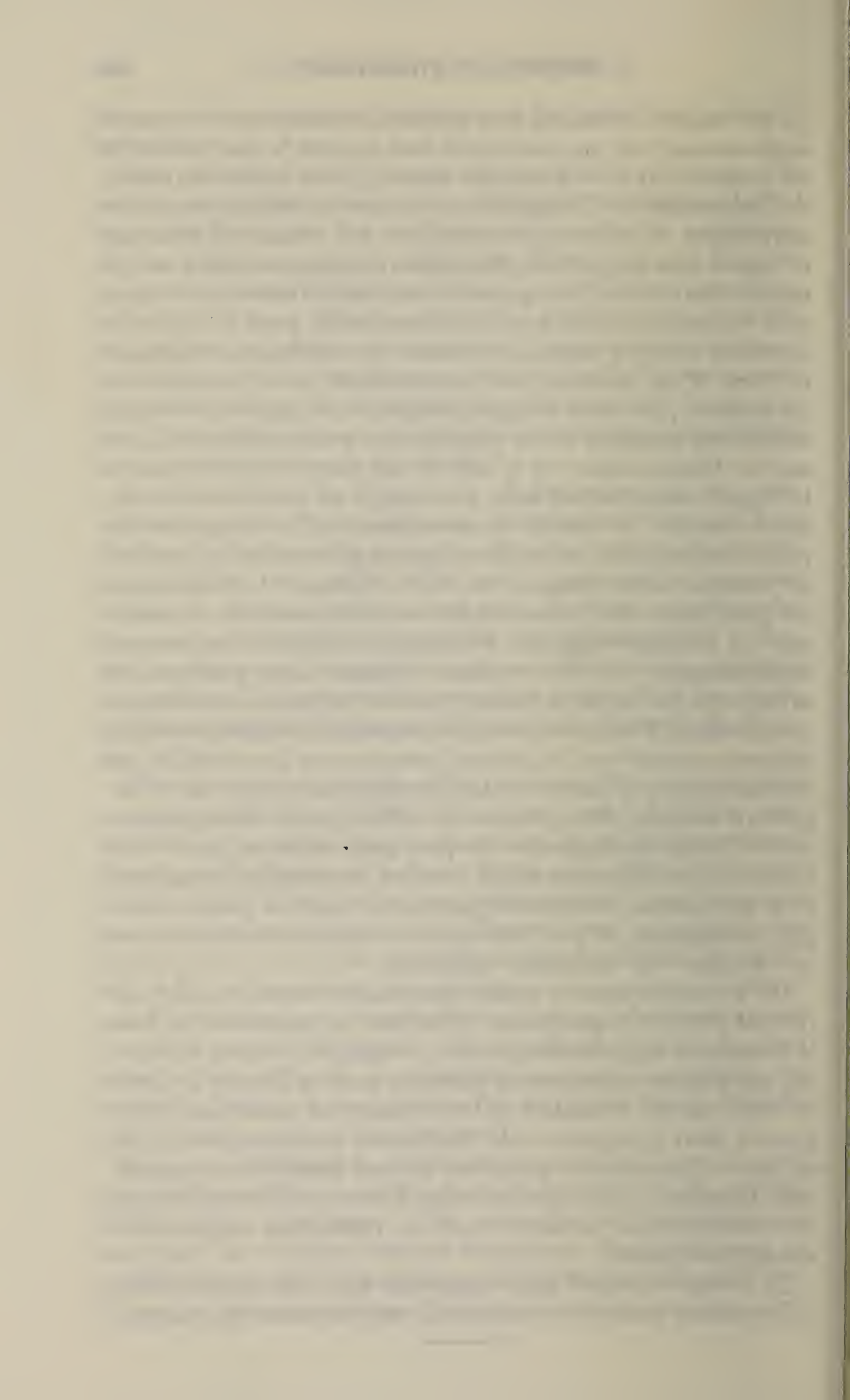
C'est là une base indispensable, qui a pu être acquise grâce au remarquable livre de Mme Fauroux et à celui de Davis, mais qui n'est qu'un travail-d'approche, puisqu'il s'agit surtout d'actes donnés par Guillaume en tant que duc et avant 1066. Un premier sondage a été effectué grâce à ces photographies et par comparaison avec les actes royaux de Guillaume dont on possède des reproductions, ou tout au moins des éditions correctes. Il semblerait, à la lumière de ces comparaisons, qu'on puisse s'orienter vers l'hypothèse que les règles diplomatiques qui se sont instaurées sous les rois normands puissent dériver surtout d'usages saxons. Une étude de la chancellerie saxonne au début du XIe siècle s'impose donc et pourra être entreprise lorsque le matériel nécessaire aura pu être rassemblé.

En ce qui concerne la notion du pouvoir royal sous les rois saxons, la conférence a orienté ses recherches sur la période d'Édouard le Confesseur. Une recherche bibliographique et une étude de certaines sources liturgiques, hagiographiques et narratives a permis d'envisager provisoirement quelques hypothèses qui seront contrôlées. Bien que sa nature juridique n'ait

pu être encore déterminée avec précision, il semble que la royauté anglo-saxonne soit une monarchie dans laquelle le pouvoir du roi est tempéré par le réel contrôle exercé par les *witan*. Les études de Liebermann et d'Odegaard ont montré la composition et les attributions du *witenagemot;* elles ont fait connaître l'action de ce conseil dans des cas bien déterminés et notamment dans ce qui semble bien être une prérogative en matière d'attribution de terres; elles ont montré aussi son rôle déterminant pour le choix du souverain lors des vacances du trône. Ce *witenagemot,* agissant en vertu d'une coutume non écrite, semble avoir joué un rôle de premier plan dans le gouvernement, à tel point que l'usage solidement implanté de sa participation peut sembler l'un des aspects fondamentaux de la théorie du pouvoir royal. Quant à la dignité même du roi, à ses pouvoirs, à ses devoirs, des documents comme les rituels du couronnement, les formules des promesses imposées au roi, les allusions plus ou moins précises de certains textes commes les *vies* d'Édouard le Confesseur, les préambules des chartes royales ont été rassemblés et examinés. La méthode employée a consisté à comparer ces sources anglo-saxonnes avec les résultats auxquels sont parvenus les savants qui ont étudié la notion d'autorité royale chez les peuples continentaux. Il semble qu'on puisse envisager l'hypothèse d'une influence exercée par les rituels liturgiques et les ouvrages des théoriciens, qui se manifeste dans les formules usitées dans l'Angleterre saxonne, très proches de celles qui étaient répandues dans l'Europe carolingienne. On peut aussi envisager que le contenu de la notion monarchique chez les Anglo-Saxons appartient pour une part au vieux fonds commun de tous les peuples d'origine germanique, et pour une part aux notions chrétiennes qui ont pénétré ces anciennes traditions.

On a cherché aussi à établir une relation entre la notion de royauté chez les Anglo-Saxons et celle qu'on peut entrevoir dans la monarchie anglo-normande. Sur ce sujet, M. Hubert Guillotel qui prépare un important mémoire pour la Faculté de Droit de Paris, sur *La mentalité et les orientations politiques et religieuses dans l'Angleterre de Guillaume le Conquérant,* a pu apporter d'intéressantes précisions qui ont permis des comparaisons fécondes, tandis que M. Serge Perrot a fait bénéficier la conférence de ses recherches sur les possessions anglaises des abbayes normandes.

Le travail entrepris cette année sur les deux sujets définis ci-dessus sera poursuivi et étendu au cours des années prochaines.



LANGUES ET LITTÉRATURES DU MIDI DE LA FRANCE ET DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

Directeurs d'études :
MM. Clovis Brunel, *membre de l'Institut,* et I. S. Révah

Conférences de M. I. S. Révah

Au cours de la première heure, on a poursuivi l'étude synchronique et diachronique des parlers portugais du Brésil, étude inaugurée l'année dernière (voir *Annuaire 1965-1966,* p. 297-303).

On a d'abord examiné la prononciation des groupes orthographiques *-éo*, *-éu*, *-ío*, *-íu*, *-áo*, *-áu;* les mots terminés par les deux premiers groupes apparaissent souvent à la rime : il est donc possible de suivre l'évolution de leur prononciation depuis les premières poésies rédigées en galaico-portugais. Or, pour rendre compte des faits brésiliens, il faut remonter au galaico-portugais médiéval et au portugais du XVIe siècle.

Les conclusions que l'on a pu établir diffèrent en de nombreux points de celles qu'offre Mme Erma Learned dans son étude *Old portuguese vocalic finals : phonology and orthography of accented -OU, -EU, -IU and -AO, -EO, -IO* (dissertation nº 44 parue dans le supplément de *Language. Journal of the Linguistic Society of America,* vol. 26, nº 2, avril-juin 1950). Elles ont permis de fournir une explication vraisemblable :

1º De l'absence de *yod* dans les groupes *-eio, -eia* de l'actuelle langue commune, absence signalée par les dialectologues en diverses régions du Brésil;

2º De l'existence, au Brésil, d'une double prononciation (diphtongue ou bien hiatus) dans les mots de la série *tio*, *rio,* etc.

Cette dernière question en évoque immédiatement une autre, que l'on a également traitée : l'évolution brésilienne (par développement d'un *y* ou *w*, ou d'un double *yy* ou *ww*) des anciens hiatus des trois séries suivantes :

1° *-io* (*-iu*), *-ia*, *ie;*

2° *-oa*, *-oe*, *-oo;*

3° *-ua*, *-ue*, *-uo.*

On a ensuite longuement étudié un des traits les plus caractéristiques de la prononciation brésilienne : la diphtongaison des voyelles toniques finales devant *-s* et *-z*, diphtongaison importante, car elle neutralise au Brésil des oppositions distinctives maintenues actuellement au Portugal. Cette étude a été conduite dans deux directions différentes :

1° Examen des informations fournies dans la littérature dialectologique brésilienne et critique des explications du phénomène proposées par divers auteurs;

2° Examen des rimes de la poésie brésilienne du XIXe et du XXe siècle : cet examen a permis de conclure que c'est vers 1850 que les poètes brésiliens commencent à utiliser dans leurs rimes (sans modification de l'orthographe) les formes diphtonguées qui faisaient depuis longtemps partie intégrante de la prononciation locale.

Présentent une certaine analogie avec cette diphtongaison deux autres phénomènes brésiliens que l'on a également étudiés :

1° La diphtongaison des voyelles nasales toniques finales devant *-s*;

2° La diphtongaison spontanée de *-í* tonique final.

*
* *

Durant la deuxième heure, on a continué l'étude de l'œuvre d'Antonio Enríquez Gómez (voir *Annuaire 1964-1965*, p. 274-276, et *Annuaire 1965-1966*, p. 303-310).

Toutes les conférences ont été consacrées à un seul sujet : le *romance* sur le martyre de don Lope de Vera, brûlé vif par l'Inquisition de Valladolid, le 25 juillet 1644.

Avant d'aborder le *romance*, on a essayé de préciser le déroulement du procès inquisitorial instauré contre don Lope de Vera, les informations fournies jusqu'ici n'étant pas satisfaisantes. Les minutes de ce procès n'ont pas été retrouvées, mais on a étudié (sur des reproductions photographiques) cinq rapports détaillés adressés, entre 1641 et 1644, par le tribunal de Valladolid au Conseil du Saint-Office espagnol. On a confronté ces documents inquisitoriaux aux textes imprimés et manuscrits qui, au XVII[e] siècle, ont fait connaître à l'Europe le destin tragique de don Lope de Vera.

On a ensuite entrepris l'édition critique et l'étude littéraire du *romance* composé à Rouen par Antonio Enríquez Gómez. Il s'agit d'un document religieux de la plus haute importance, car l'auteur, qui ne l'a diffusé que dans les communautés judéo-portugaises sous forme manuscrite, y a exprimé sa véritable foi avec une liberté qui lui était interdite dans les œuvres imprimées en France entre 1641 et 1649.

A la fin du XIX[e] siècle, il existait quatre manuscrits du *romance* sur le martyre de don Lope de Vera :

1° Celui qui se trouvait dans la bibliothèque de D. Henriques de Castro. Vendu à Amsterdam, en 1899, avec l'ensemble de la bibliothèque, il n'a plus été signalé depuis cette date. Cette disparition est des plus regrettables, divers indices permettant de supposer que cette copie, sans doute établie à Amsterdam, était la meilleure de celles que l'on conservait à l'époque.

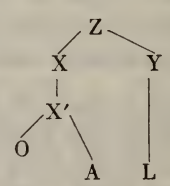
2° Celui qui a fait partie, jusqu'en 1860, de la bibliothèque de l'écrivain néerlandais Isaac da Costa. Il se trouve aujourd'hui à la *Bibliotheca Bodleiana* d'Oxford. Cette copie, vraisemblablement établie, elle aussi, à Amsterdam, semble de la seconde moitié du XVII[e] siècle. C'est la plus complète de celles que l'on peut utiliser aujourd'hui pour la reconstitution du texte original.

3° Celui qui se trouve encore dans la Bibliothèque du séminaire *Ets-Ḥayyim* d'Amsterdam. Bien qu'elle soit de la première moitié du XVIII[e] siècle, cette copie ne dérive pas du manuscrit d'Oxford, car elle offre le bon texte en plusieurs endroits où le manuscrit d'Oxford est gravement corrompu.

4° Celui qui figurait dans le fonds de la bibliothèque du *Talmud Torah* de Livourne jusqu'à la dernière guerre, au cours de laquelle il a disparu. Il avait été édité de manière déplorable (un grand nombre de vers n'ont aucun sens) par Cecil Roth

dans son article *Le chant du cygne de don Lope de Vera* (*Revue des études juives,* t. XCVII, 1934, p. 97-113). Cecil Roth accepte, en effet, sans grand esprit critique, l'épigraphe du manuscrit et le considère comme un « memorandum en prose poétique que Lope de Vera présenta aux inquisiteurs pour justifier l'attitude qu'il avait adoptée ». L'historien anglais n'a pas eu la patience de comparer pendant plus de douze vers les manuscrits de Livourne et d'Oxford. De ce fait, il ne s'est pas aperçu que, sur les 240 vers du manuscrit de Livourne, près de 200 sont une copie partielle du *romance* d'Antonio Enríquez Gómez lamentablement estropiée par les efforts conjugués qui, du XVIIe au XXe siècle, ont abouti au texte imprimé dans la *Revue des études juives* en 1934. L'attribution du *romance* à Antonio Enríquez Gómez est formellement garantie par deux affirmations explicites de Miguel de Barrios qui s'est fait, à la fin du XVIIe siècle, l'historien très compétent, puisqu'il était revenu au judaïsme à Amsterdam, de la littérature marranique. Elle s'est trouvé confirmée par l'étude littéraire que nous avons mené de front, cette année, avec l'édition critique du *romance.*

Il faut se représenter la transmission du texte de la manière suivante : de son texte autographe (Z), Antonio Enríquez Gómez avait envoyé des copies dans les communautés de la diapora marranique. L'une d'entre elles (X) fut adressée à Amsterdam, métropole incontestée à l'époque du judaïsme d'origine marranique; une autre (Y) fut expédiée à Livourne, ville où l'oncle et deux cousins germains d'Antonio Enríquez Gómez étaient revenus publiquement au judaïsme. La copie expédiée à Livourne fut profondément altérée et abrégée par différents copistes, dont le dernier, en composant une quarantaine de vers placés au début et à la fin du *romance,* en modifia gravement le sens. Le manuscrit de Livourne (L) nous a, cependant, permis de déceler dans les manuscrits d'Oxford (O) et d'Amsterdam (A), une faute commune qui prouve, sans nul doute, qu'ils ont eu un ancêtre commun (X′) comportant cette faute. La généalogie des différents textes s'établit donc suivant le schéma que voici :



Ce schéma généalogique nous a rendu de grands services pour l'établissement du texte, mais, naturellement, nous avons tenu compte des règles poétiques du *romance*, totalement méconnues par Cecil Roth qui voyait, dans le manuscrit de Livourne, « un mémorandum en prose poétique ». Cette année, nous avons pu établir le texte de 392 vers du *romance*, sur un total de 550 vers. Nous nous sommes arrêtés à une charnière naturelle du texte : dans les vers qu'il nous reste à éditer, vers mis dans la bouche de don Lope de Vera, Antonio Enríquez Gómez abandonne l'apologie du judaïsme et la réfutation du christianisme, pour décrire avec complaisance les événements eschatologiques dont il croyait avec conviction la venue proche.

Dans l'étude littéraire, les vers du *romance* ont été constamment comparés, selon tous les points possibles (phonétique, vocabulaire, phraséologie, versification, etc.) avec les œuvres imprimées en France par Antonio Enríquez Gómez. Après l'achèvement de l'édition du *romance*, ces œuvres constitueront l'objet des conférences de l'année prochaine.

* * *

Les conférences ont été suivies par : Mmes ou Mlles M.-C. Boulas (professeur au lycée d'Alençon), M. Buira (lecteur espagnol à la Sorbonne), J.-M. Gandin, I. Jahncke (Allemande), M. A. Rassinoux (professeur au C.T.E.)., Ch. de la Véronne (directeur de la Section historique du Maroc à Paris) et par MM. C. Amiel (assistant à la Faculté des lettres de Nanterre), M. Bareau, N. Daupias de Alcochete (Portugais, élève diplômé de la Section), J. Fernandes da Silva (lecteur portugais à la Sorbonne), P. Guenoun (maître-assistant à la Sorbonne), G. Nahon (attaché au C.N.R.S.), P. Pinalie, H. V. Sephiha (Belge), L. Urrutia (maître-assistant à la Sorbonne). Ont assisté à un nombre variable de séances : Mmes ou Mlles A. Collin (Belge), D. Dalmon, A. Lévy (agrégée d'espagnol), S. Leibovici (agrégée d'espagnol), N. E. Pommer (Brésilienne) et le P. J. Martínez de Bujanda (Espagnol, docteur de IIIe cycle).

Mlle Isolde Jahncke a soutenu avec succès une thèse de doctorat de IIIe cycle, *L'expression du futur en portugais, galicien et « brésilien »*. Le jury lui a accordé l'équivalence de la thèse complémentaire du doctorat d'État.

MM. Charles Amiel et Michel Bareau ont beaucoup avancé

la rédaction de leurs mémoires en vue de l'obtention du doctorat de IIIe cycle (voir *Annuaire 1965-9166*, p. 311). M. Charles Amiel compte déposer sa thèse au début de la prochaine année universitaire.

Les auditeurs suivants ont commencé à préparer une thèse de doctorat de IIIe cycle :

Nuno Daupias de Alcochete, *Les « Recordaçoens » de Jácome Ratton. Édition, traduction et étude historique.*

Gérard Nahon, *Les communautés judéo-portugaises du Sud-Ouest français.*

Mlle Chantal de la Véronne a commencé à préparer une thèse pour la Section, *Édition et étude de la « Vida de Muley Ismael », manuscrit de la Bibliothèque nationale de Madrid.*

On a également dirigé la préparation d'un mémoire en vue de l'obtention du diplôme d'études supérieures :

Pierre Pinalie, *La traduction espagnole des « Devoirs des cœurs » de Baḥya ibn Paqûda imprimée à Constantinople au XVIe siècle. Édition et étude linguistique des deux premiers chapitres.*

*
* *

Publications et conférences du directeur d'études en 1965-1966 :

Le procès inquisitòrial contre Rodrigo Méndez Silva, historiographe du roi Philippe IV, dans *Bulletin hispanique*, Bordeaux, t. LXVII, 1965, p. 225-252.

Généalogie de l'économiste Isaac de Pinto (1717-1787), dans *Mélanges à la mémoire de Jean Sarrailh*. Paris, Centre de recherches de l'Institut d'études hispaniques, 1966, t. II, p. 265-280.

L'installation de l'Inquisition à Coimbra en 1541 et le premier règlement du Saint-Office portugais, dans *Bulletin des études portugaises*, Lisbonne, t. XXVII, 1966, p. 47-88.

Un Marrane espagnol : l'écrivain Antonio Enríquez Gómez (conférence au « Centre universitaire d'études juives » de Paris, 2 mai 1966; à l'Université catholique de Nimègue, 13 mai 1966; à l'Université d'Amsterdam, 17 mai 1966).

Un Marrano español : el escritor Antonio Enríquez Gómez (conférence à l'Université d'Utrecht, 13 mai 1966, à l'Université

de Groningue, 16 mai 1966; à la « Genootschap *Spanje-Spaans-Amerika* » d'Amsterdam, 17 mai 1966).

El destino de los Marranos españoles ilustrado por la historia de la familia del escritor Antonio Enríquez Gómez (conférence à la « Nederlands-Spaans-Amerikaans Genootschap » de Rotterdam, 11 mai 1966).

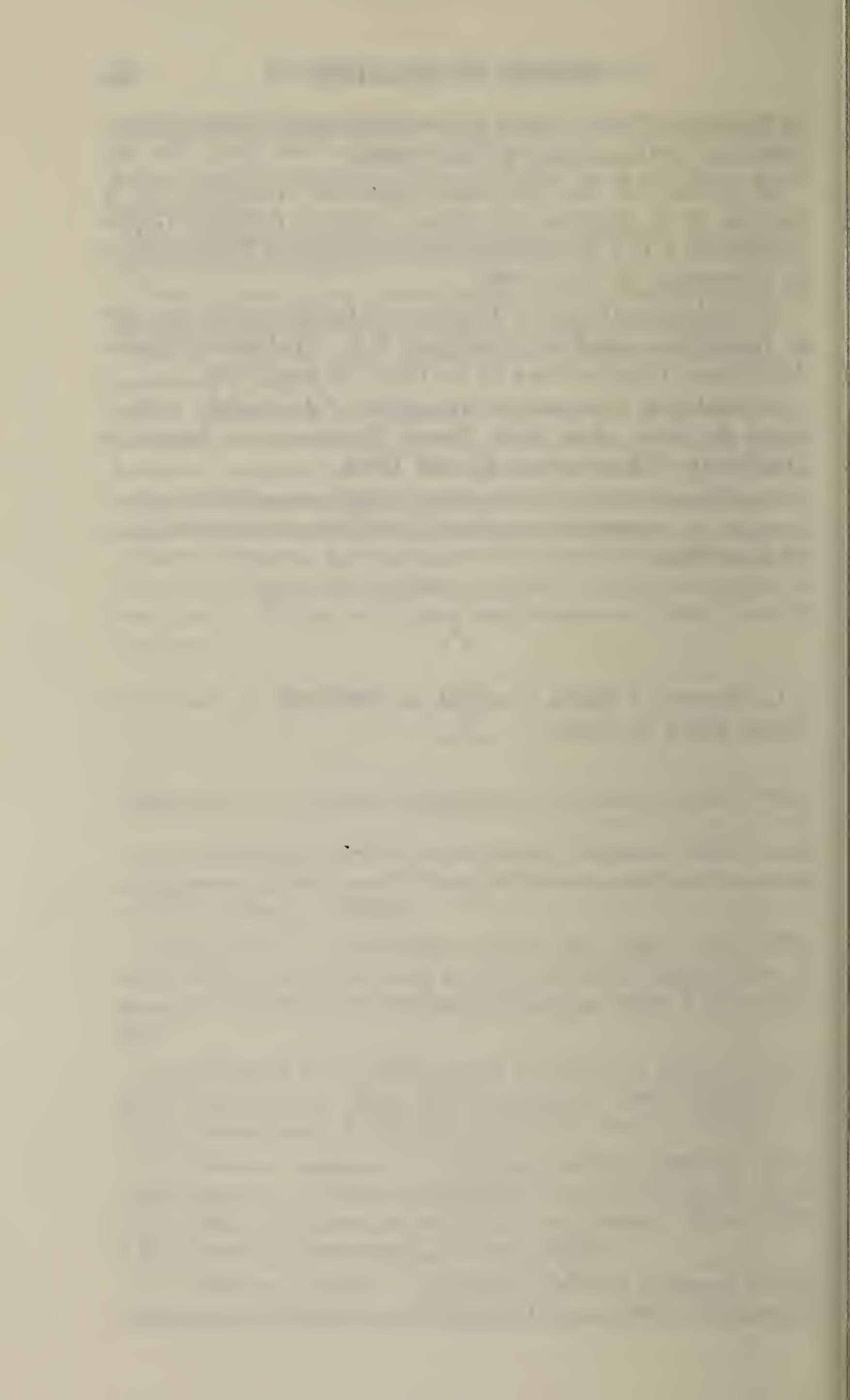
El apologista Orobio de Castro y su familia procesados por la Inquisición española (conférence à la « Nederlands-Spaans-Amerikaans Genootschap » de La Haye, 12 mai 1966).

Le fondateur de la première synagogue d'Amsterdam : James Lopes da Costa, alias Jacob Tirado (conférence au Séminaire *Ets-Ḥayyim* d'Amsterdam, 15 mai 1966).

Littérature et histoire. Le premier établissement des Marranes portugais à Amsterdam (conférence à l'Université d'Amsterdam, 18 mai 1966).

*
* *

Le directeur d'études a présidé, en 1965-1966, la Société des études juives de Paris.



LANGUES ET LITTÉRATURES SLAVES DU MOYEN ÂGE

Directeurs d'études : MM. André VAILLANT et Jacques LÉPISSIER

Conférences de M. André VAILLANT

Dans la première heure, on a expliqué des chants populaires serbo-croates du type ancien de la *bugarštica,* les premiers notés par Hektorović au XVIe siècle, d'autres des XVIIe-XVIIIe siècles du recueil de Bogišić. Et à cette occasion, le passage de l'*Osman* de Gundulić où le poète ragusain fait remonter la *bugarštica* serbe à Orphée et à la Thrace. Ce qui est la raison pour laquelle le Croate Verković, prenant au sérieux la fiction de Gundulić, a été enquêter dans la Thrace bulgare des Rhodopes sur la conservation de chants slaves orphiques, et n'a pas manqué de trouver un informateur qui, bien renseigné par lui sur ce qu'il désirait, lui a procuré en abondance les poèmes du « Véda slave, chants populaires des Bulgares de l'époque préhistorique et préchrétienne » (1874-1881) : on y trouve des apostrophes à Orphée, et des invocations au « dieu Vichnou » — qui est le slave Višnji Bog, « le Très-Haut » — mais le témoignage de Gundulić, et ceux d'autres auteurs dalmates et ragusains, sur la poésie épique serbo-croate sont par ailleurs des plus sérieux. On voit que le lieu d'origine de cette forme populaire de l'épopée est bien, comme l'indique son nom *bugarštica,* la Bulgarie, mais à comprendre plus précisément au sens de la Macédoine, au croisement des deux courants de culture grec et serbo-bulgare, et au contact direct de la Grèce et de ses chants populaires continuant les poèmes chevaleresques. Les sources d'inspiration de cette poésie slave méridionale, telle qu'on la connaît en Serbie et en Dalmatie dès le XVe siècle et qu'on l'atteint directement au siècle suivant, ne sont plus spécifiquement grecques : ce sont les romans de chevalerie, et les thèmes les plus reconnaissables sont ceux des chansons de geste occidentales. Il ne s'agit pas d'œuvres écrites, mais de poèmes chantés, assez brefs, qui, au début à la cour des princes et des seigneurs, puis dans les camps, célébraient les

exploits de guerriers ou étaient des complaintes sur leur mort.

Dans la seconde heure, on a expliqué des extraits de la *Vie* de l'évêque Étienne de Perm', apôtre des Permiens dans la seconde moitié du XIVe siècle, composée au début du XVe siècle par Épiphane dit *Premudryj*, le « très-habile ». L'œuvre d'Épiphane est en une langue curieusement pleine de rhétorique, mais qui n'empêche pas que ce texte d'une verbosité excessive ne soit un document très intéressant sur la Russie de l'extrême Nord et ses allogènes. Étienne de Perm' s'est si bien pris pour un apôtre, appelé à compléter la mission de Constantin-Cyrille l'apôtre des Slaves au IXe siècle, qu'il a inventé un alphabet « permien » de même que Constantin avait créé pour les Slaves un alphabet sacré nouveau, la glagolite. Cet alphabet n'a guère eu l'occasion de servir, si ce n'est qu'il est resté quelque temps comme curiosité, et comme système cryptographique chez les copistes russes. Épiphane, dans son long panégyrique du saint évêque, ne dissimule pas qu'il était un peu « turbulent » : il aurait pu se servir de l'alphabet russe tout préparé sans en imaginer un nouveau. Cette *Vie* d'Étienne de Perm' est fatigante par ses longueurs et ses redondances, mais c'est un bon exercice de lecture du slavon : Épiphane, dans sa langue savante et artificielle, mais claire et pure, mérite incontestablement sa réputation d'écrivain « très habile ».

Les conférences n'ont eu lieu que jusqu'au milieu du deuxième trimestre. Elles ont attiré le petit groupe ordinaire de jeunes russisants. La première, qui demandait la connaissance du serbo-croate ancien, n'a eu que quelques auditeurs dévoués, parmi lesquels mon collègue M. Jacques LÉPISSIER.

Conférences de M. Jacques Lépissier

La première conférence avait pour but, comme les années précédentes, d'amener le plus rapidement possible les auditeurs, dont tous avaient déjà une bonne pratique d'au moins une langue slave moderne, à la lecture des textes vieux-slaves. On a utilisé pour cela les textes du *Manuel* désormais classique de M. A. Vaillant dont l'étude a permis de dégager, en comparaison avec les langues modernes et essentiellement le russe, les traits caractéristiques de la grammaire du vieux slave. On a commencé par un passage de l'Évangile (Math. xv) en orthographe normalisée; puis à la demande de quelques auditeurs on en est venu au slavon serbe avec la lecture d'une homélie du prêtre Constantin (*Manuel*, p. 70-73). En fin d'année, l'analyse de l'*Abécédaire acrostiche* — en rédaction russe — a permis de passer en revue les diverses théories avancées à propos de l'alphabet primitif et de réfuter en particulier l'hypothèse nouvelle de St. Stojanov qui voudrait voir dans la fameuse douzième lettre le troisième *i* de la glagolite (« Beležki vărchu sticha *letitŭ nyně i slověnĭsko plemę* v Azbučnata molitva », dans *Chiljada i sto godini slavjanska pismenost*, Sofia, 1963, p. 165 et suiv.). Quelques points litigieux ont été précisés, notamment en ce qui concerne les *jus* et leur graphie primitive.

Pour la deuxième conférence on avait mis au programme l'*Hexaêmeron* de Jean l'Exarque. On dispose maintenant — du moins pour les premiers Jours — d'une belle édition par R. Aitzetmüller (Graz, 1958, 1960, 1961) dont M. A. Vaillant a dit tous les mérites dans le compte rendu qu'il lui a consacré pour le *Bulletin de la Société de linguistique*, tome LV, fascicule 2. L'auteur n'a pu utiliser le meilleur manuscrit dont l'état actuel ne permet pas même la photocopie, mais sur la base de la vieille édition de Bodjanskij, il a pu, en utilisant les méticuleuses corrections de lecture jadis signalées par A. Popov, donner un texte qui fera désormais autorité. On regrettera simplement qu'il ait choisi de normaliser en orthographe vieux-slave le slavon serbe de ce texte de base : les textes d'époque vieux-slave continuent à

vivre dans leurs rédactions slavonnes, et l'on s'expose en en archaïsant l'orthographe à donner des graphies vieux-slaves de formes nettement évoluées que le vieux slave ne connaissait pas. Puisque l'on ne peut atteindre le texte sous sa forme primitive, autant se résoudre à le lire tel que les manuscrits nous le livrent, ce qui ne fait aucune difficulté pour le lecteur averti. L'édition d'un texte vieux-slave de rédaction slavonne n'est pas chose facile, surtout quand, comme c'est le cas pour Jean l'Exarque, l'auteur a pris le parti d'utiliser ses modèles grecs comme un matériau de base à partir duquel il brode souvent très librement. M. A. Vaillant dans son compte rendu du *BSL* avait déjà suggéré d'apporter quelques retouches au texte d'Aitzetmüller. L'étude que nous avons faite avec notre auditoire des 85 premières pages de l'édition nous permet de proposer un certain nombre de corrections touchant l'établissement et la compréhension du texte : 2*a* 18 *trěbujetŭ že i krŭčij ziždǫščaago i podobĭnaago sŭsǫda; kyižĭdo trěbujetŭ ježe kojemužĭdo sę ključajetŭ na dělo : koježdo* doit être corrigé en *kŭžĭdo* pronom et non en *kyižĭdo* adjectif, mais surtout le point et virgule est mal placé; il faut comprendre : « le forgeron a besoin de celui qui bâtit; et chacun a besoin de l'instrument idoine qui... » avec fixation du relatif au neutre après le masculin *sŭsǫdŭ*. — 3*a* 23 *tvorętŭ* n'est pas clair, comme le signale la note, en regard du grec πάσχουσι; mais l'équivalence semble pouvoir être établie par deux exemples de *dobrotvorenije* = εὐπάθεια dans les *Commentaires des Psaumes* de Théodoret. — 3*d* 8 *nŭ plodŭ zemlĭnyimŭ dělatelemŭ neudrĭžanŭ prinositŭ :* le texte de base peut être conservé avec *ploda* génitif-accusatif d'inanimé — dont j'ai montré ailleurs l'existence en vieux slave tardif — et *neudrĭžan'no* adverbe. — 3*d* 25 *istoky rěčĭnyje isticǫtŭ :* la forme du manuscrit de base pourrait être conservée dans l'orthographe du manuscrit en admettant la confusion tardive des nominatif et accusatif pluriels, mais en orthographe vieux-slave *istoky rěčĭnyję* ne peut être qu'un accusatif, ce qui ne facilite pas la lecture. — 4*b* 11 *sę sŭvodĭnitŭ :* la forme *sŭvoditŭ* du manuscrit de base n'est sans doute pas une faute car elle est confirmée par un exemple de *sŭvoždaaše sę istočĭnikŭ* dans le dictionnaire de Miklosich. — 4*d* 23 l'accusatif *ljubve* est du vieux slave tardif et n'a pas à être corrigé en *ljubŭvĭ*. — 5*d* 21 *sada i sěmena obrazy : imena* du texte de base est évidemment fautif, mais la forme adoptée *sěmena* ne peut être un génitif comme l'indique la note; ou il faut lire *sěmene* (-*ni*),

ou il faut adopter la variante *sěmenamŭ*, datif pluriel. — 6*c* 9 *sŭ prošenjemŭ* est à lire en un seul mot d'après *sŭprositi* qui précède en valeur de *isprositi*. — 8*b* 27 la note qui pour le sens de *pogyběl'* renvoie à 18*c* 26 résulte d'une lecture hâtive : c'est *načęlo* qui traduit ἀφορμή et *pogyběli* répond à διαπτώσεως. — 9*a* 5 *sego cěšča bes pravlenija i strojenija vĭse imŭ sę jestŭ sŭtvorilo : ježe sę vŭ nję vŭseli bezbožĭstvo prělĭšča ję :* il faut renoncer à donner vie au parfait passif sous la forme pronominale *sę jestŭ sŭtvorilo :* la forme, empruntée à des manuscrits tardifs, a été introduite par des copistes qui ne comprenaient plus la phrase, et le texte de base donne un sens satisfaisant qui répond parfaitement au grec, à condition de ne pas le couper par une ponctuation intempestive; il faut lire *bes pravlenija... vĭse imŭ jestŭ sŭtvorilo ježe sę vŭ nję vŭseli bezbožĭstvo prělĭščaję* « l'athéisme qui s'est installé en eux en (les) trompant leur a tout fait (apparaître) sans direction... ». — 9*b* 4 *tvorę ili* est à lire *tvoręi li*. — 10*a* 16 *ioanŭ* est évidemment altéré de *i onŭ*, en relation avec *i sĭ* qui suit. — 10*c* 24 *slovo běaše božije :* rien ne justifie le déplacement de *božije* après *běaše* et il faut conserver *slovo božije* « le Dieu-Verbe » du texte de base. — 11*b* 25 *jelĭma pride sŭpasŭ našĭ... vŭlagaję... i sŭstrajaję... i osnyvaję... :* la construction de la phrase fait difficulté comme le signale la note d'Aitzetmüller, mais il suffit, d'après la variante *osnovaję*, de rétablir l'aoriste *osnova*.

La lecture, interrompue à la page 85 de l'édition (folio 11*c* du manuscrit) sera poursuivie l'année prochaine. Au noyau de fidèles auditeurs de l'année dernière, MM. Chênerie, Delopoulos, Tchabroff, sont venus se joindre cette année Mmes et Mlles André, Grnač, Konopnicki, Ropars, Roussel, Tiraspolsky, Vaillant, MM. Bresteau, Gaudeaux, Gavriloff, Guerra, Legendre, Pitersky, Videlo.

Le directeur d'études, au hasard de ses travaux personnels, a identifié une source de l'*Izbornik* de 1076 dans les textes slavons et grecs de la *Vie* de saint Nifont : il a donné sur ce sujet un article qui a paru dans la *Revue des études slaves*, tome XLV.

HISTOIRE ÉTRANGÈRE

Directeur d'études : M. Frédéric Joüon des Longrais

Nous avions laissé entendre l'an dernier que nos conférences de droit comparé portant principalement sur la valeur du droit commun anglais (*Common Law*) pour la compréhension de l'histoire du droit français médiéval pourraient être poursuivies. A la demande de quelques auditeurs particulièrement intéressés par l'originalité de ce droit étranger qui ne fait l'objet pour le moment sur le continent d'aucun enseignement historique méthodique, ce cours a été repris de la manière accoutumée. Il a porté particulièrement sur la structure familiale et les régimes matrimoniaux. Après un solide exposé du régime dotal romain, base indispensable de toute étude de ce genre et un examen attentif du régime du mariage dans les sources canoniques, l'on est passé aux préliminaires issus du monde franco-germanique pendant la première partie du Moyen Âge. Parvenu à l'époque de la grande floraison des institutions coutumières, l'on a commencé par le droit anglo-normand qui devance celui du reste de la France coutumière de près d'un demi-siècle. Le douaire de la veuve, déjà minutieusement réglementé dès le Traité de Glanville (c. 1188), prend déjà ses traits caractéristiques bien avant le temps de l'Ordonnance attribuée à Philippe Auguste (c. 1214). L'on a donc décrit en premier lieu avec quelques détails le régime du douaire anglais du XIIe au XIVe siècle. En second lieu l'on a recherché pour quelle raison l'Angleterre n'avait pas connu la communauté de meubles et d'acquêts entre époux. La raison est la position du droit commun qui lors du mariage attribue au mari meubles et dettes de la femme à marier celle-ci ne pouvant plus en principe avoir désormais ni meubles, ni dettes. Touchant les acquêts du mari, le douaire de la femme s'étendant sur eux, elle pourra ainsi en profiter pour un tiers sa vie durant. En troisième lieu, le régime dotal romain, celui du Code Théodosien (438), a indéniablement influencé le régime du Maritagium anglo-normand, comme Glanville d'ailleurs l'a reconnu lui-même. L'examen de cas précis a montré comment la

dévolution des Maritagia, construite comme un régime de substitution, aboutit en fait à une sorte d'inaliénabilité dotale. Pour terminer l'on a traité, mais plus sommairement, de l'évolution du régime dotal tant en Normandie que dans les pays de droit écrit du midi de la France.

Ces conférences ont particulièrement été suivies très attentivement par trois auditeurs : M. Dominique FAVARGER, diplômé de l'Université de Neuchâtel; M. SHIMONO Yoshiro, professeur de l'Université de Sapporo (Hokkaidô, Japon) et M. Serge PERROT, archiviste-paléographe. Ce dernier, auditeur de la conférence depuis plusieurs années est fort au courant des institutions anglaises médiévales. M. FAVARGER qui poursuit un travail sur le régime matrimonial en droit coutumier neuchâtelois au XVIIe et XVIIIe siècle a, dans une communication, décrit l'organisation familiale de sa région et montré par une analyse très nuancée du droit des gens mariés que la Coutume du Pays de Vaud, qui prescrit un régime de caractère dotal, s'oppose à la Coutume de Neuchâtel qui applique au contraire la communauté de biens entre époux. Une comparaison entre cette dernière coutume et les deux coutumes de Bourgogne s'est alors imposée. M. SHIMONO s'est spécialisé dans l'étude du domaine royal pendant la période carolingienne et a déjà écrit des articles dans des revues japonaises réputées, telles que *Shigaku Zasshi*, en 1962 et en 1964. Il a bien voulu résumer et commenter les thèmes principaux du livre de Robert S. Hoyt : *The Royal Demesne in English Constitutional History, 1066-1272*, ouvrage dans lequel le sens juridique semble quelque peu faire défaut.

L'on n'a pas manqué de signaler à la conférence l'ouvrage de Lady Stenton intitulé : *English Justice between the Norman conquest and the Great charter* (Jayne Lectures for 1963) qui nous est récemment parvenu. L'on a constaté avec le plus grand plaisir que certaines assertions contre lesquelles nous nous étions élevés quand elles furent formulées, telles que faire remonter à Guillaume le Conquérant le bref de nouvelle dessaisine avec ses traits caractéristiques, y voir une procédure semi-criminelle (*plea of the crown*) dont les sanctions se retrouveraient dans les Pipe Rolls, ne rencontrent absolument aucun crédit en Angleterre. Nous l'avions déjà prévu dans une conférence faite en septembre 1961 à Cambridge, Gonville and Caius College, et publiée sous le titre *Henry II and his justiciars had they a political plan in their reforms about seisin?*

Le tome XVII des *Recueils de la Société Jean Bodin* contenant

un article sur le *Régime de la preuve dans l'Angleterre du Moyen Âge* (*Jury*, *Evidence*) a paru en 1966. La publication dans le même recueil d'un autre article sur la *Caution personnelle en droit commun anglais médiéval* (*Bail*, *Mainprise*) a été retardée. Le directeur d'études a également fait paraître en 1966 un ouvrage traitant des institutions matrimoniales de la Cour impériale du Japon au XIIe siècle, sous le titre : *Tashi. Le Roman de celle qui épousa deux Empereurs* (*1140-1202*), et a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Kyûshû (Japon).

HISTOIRE DE L'ITALIE MÉDIÉVALE

Directeur d'études : M. Pierre Toubert

I. On a poursuivi cette année, au cours de la première conférence, l'analyse des travaux récents d'histoire agraire italienne entreprise en 1964-1965. A la demande de certains auditeurs, on s'est arrêté quelque temps sur divers problèmes particuliers. Une série d'exposés a ainsi été consacrée à l'étude de la malaria et de son rôle dans l'histoire sociale de l'Italie médiévale et moderne. La *coltura promiscua* a d'autre part été définie à la fois comme système de culture et comme paysage agraire. On s'est efforcé d'en établir la chronologie et la typologie régionale. Dans l'ensemble, et sans négliger les mentions anciennes les plus explicites, l'étude des textes a cependant conduit à minimiser l'importance de la *coltura promiscua* dans le paysage agraire de l'Italie du Centre et du Nord avant les derniers siècles du Moyen Âge. On a bien insisté sur le fait qu'il s'agit non d'une technique agricole mais d'un phénomène de géographie humaine, résultant de l'association complexe de plusieurs composantes naturelles, techniques et économiques. Dans cette perspective, il convient d'être beaucoup plus prudent que ne le sont d'ordinaire les historiens lorsqu'il s'agit de *dater* son extension dans une région donnée. Trop souvent, on se contente pour cela de mentions textuelles insignifiantes du type : « *terra vineata cum arboribus fructiferis et infructiferis* » et autres formules semblables. Quand elles ne sortent pas tout droit d'un formulaire notarial stéréotypé, de telles données documentaires sont bien souvent révélatrices de simples *juxtapositions* culturales et non de cette *association* organique à la fois complexe et assez rigide qu'est la *coltura promiscua.* Son expansion ne s'est vraiment affirmée qu'à partir du XIVe siècle et doit être reliée aux mutations qui affectent à cette époque la propriété foncière et les conditions d'exploitation du sol : investissements fonciers de la bourgeoisie, extension de la mezzadria et remembrement des parcelles servent alors de cadre à son développement. On n'a pas manqué de souligner l'intérêt des recherches conduites dans

ce domaine par un géographe français, l'abbé Desplanques, à partir d'une expérience régionale très éclairante, celle du val de Spolète.

II. La seconde conférence était réservée à l'étude critique des plus anciens chartriers romains. On a commencé cette année par analyser la formation et la consistance de deux fonds particulièrement importants : ceux de l'église de Santa Maria Nuova (Santa Francesca Romana) et du monastère transtévérin de San Cosimato in Mica Aurea, aujourd'hui conservés, le premier auprès des Olivétains de Sainte-Françoise Romaine, le second à l'Archivio di Stato de Rome. Nous disposions, pour l'un et pour l'autre, de microfilms et de développements sur papier qui ont permis un examen approfondi des actes les plus importants.

Les auditeurs ont activement participé à ces travaux. Mlle KRAFFMULLER, diplômée d'études supérieures d'histoire, a consacré son année à l'étude des chartes de Santa Maria Nuova antérieures au XIVe siècle, dont plus de 330 sont encore inédites. Une première étude minutieuse lui a permis de tirer de cette riche documentation des conclusions intéressantes sur la vie urbaine à Rome aux XIe-XIIIe siècles. Si les actes de Santa Maria Nuova et de San Cosimato avaient déjà été utilisés par V. Capobianchi pour retracer l'histoire monétaire de Rome à cette époque, les résultats de Mlle Kraffmuller sont, en revanche, plus originaux au chapitre de la mobilité sociale et de l'éventail des fortunes ecclésiastiques et laïques. Tel est surtout le cas pour les Frangipani, largement possessionnés dans la région du Forum et dont il est souvent question dans les chartes de Santa Maria Nuova. On ne disposait guère, jusqu'à présent, à leur sujet que des travaux d'histoire politique de Pietro Fedele. Il serait heureux que Mlle Kraffmuller pût constituer, à travers les chartriers romains, les sources pontificales et les archives locales du Latium méridional, un dossier complet de tous les actes (au total assez nombreux) concernant les Frangipani. C'est en effet par des monographies familiales de ce type que l'on peut espérer dépasser les approches traditionnelles de l'histoire sociale de Rome, plus encombrée que toute autre de grands mythes d'historiens et de prédécesseurs imposants.

Une autre auditrice, également diplômée d'études supérieures d'histoire, Mlle DE MILLEVILLE, a de son côté tiré un excellent parti du chartrier de S. Cosimato. Elle a centré son analyse sur l'étude du temporel de l'établissement. Sur certains points

importants (occupation du sol dans la campagne romaine, évolution de la rente seigneuriale), elle a notablement renouvelé les résultats acquis à la fin du siècle dernier par C. Calisse et jamais repris depuis.

Deux anciens de la conférence, M. MONTEL et Mlle DEVAUVRE, poursuivent leurs recherches entreprises l'année précédente et ont exposé l'état présent de leur travail. M. MONTEL, élève-agrégé d'histoire à l'École normale supérieure, a maintenant conduit ses dépouillements du *Codex Diplomaticus Cavensis* jusqu'à la fin du Xe siècle. Les documents considérés (près de 400 au total) sont loin de couvrir toute l'étendue de la principauté de Salerne : ils ne concernent en fait qu'une région assez limitée autour de la capitale, essentiellement les vallées fertiles de Nocera et de Sarno et la « plaine » de Salerne proprement dite. Il s'agit d'actes privés provenant de l'abbaye de Saint-Maxime de Salerne, postérieurement soumise à l'obédience de La Cava. Ce sont surtout, pour le moment, les problèmes d'histoire économique et sociale qui retiennent l'attention de M. MONTEL. Une exploitation systématique de la microtoponymie et des mentions de confronts lui permet de nuancer et de préciser le tableau général du paysage rural méridional, jadis tracé par A. Lizier dans son ouvrage toujours utile. Le classement chronologique des divers types de contrats agraires autorise à dégager quelques conclusions intéressantes sur les concessions à part-fruits et à courte durée au haut Moyen Âge, par exemple, ou sur l'évolution des rapports numériques entre les divers types de contrats de la fin du VIIIe siècle à l'an mil. Au cours de la période considérée, la petite exploitation reste la règle. La petite propriété, en revanche, qui semble assez largement représentée au début de la période, est en nette régression tout au long du Xe siècle. L'aristocratie aulique salernitaine, les fondations religieuses, l'activité des Amalfitains et des Atraniens sont à l'origine de ce mouvement de concentration. Le rôle des Amalfitains est nettement perceptible à deux niveaux de l'économie. Ils sont tout d'abord responsables de l'extension de certaines cultures destinées pour une bonne part à la commercialisation (viticulture, culture du noisetier, etc.). Ils ont, d'autre part, contribué au développement général d'une économie monétaire plus ouverte au Xe siècle, en contraste marqué avec la pénurie métallique de la période immédiatement précédente. L'or, monnayé sous forme de « taris », circule en abondance au Xe siècle. Sur ce point, l'expérience de M. MONTEL est encore limitée aux sources écrites

de l'histoire monétaire. Il lui sera nécessaire d'avoir recours à la numismatique pour aborder d'une manière plus concrète et plus sûre le problème de l'or musulman et des contrefaçons locales. Il semble, en tout cas, avoir établi avec raison que l'afflux de métal précieux dans le Salernitain au xe siècle et les rapides progrès de l'économie monétaire s'expliquent par la vocation d'arrière-pays d'Amalfi assumée alors par les districts agricoles de la Principauté.

L'étude de la société confirme le rôle considérable joué par la communauté amalfitaine de Salerne, groupée autour de son église, Sainte-Trophimène. Les textes sont rarement explicites sur les activités commerciales de cette colonie. Ils se contentent d'attester au passage ses relations avec Babylone d'Égypte. On saisit, en revanche, avec une grande précision l'impact des marchands amalfitains et atraniens sur la propriété foncière. On voit des associations marchandes prolonger leurs activités de profit en de vastes investissements fonciers sur les côtes du Cilento. On saisit leur influence sur la vie politique de la Principauté qui atteint son apogée dans les années 980.

Étudiant les structures politiques et juridiques de la Principauté au xe siècle, M. Montel a noté l'inexistence de liens féodo-vassaliques proprement dits. Si les termes de *fidelis* et de *vassus* sont connus dès avant l'époque normande, c'est dans un tout autre contexte que celui de la féodalité, dans une société aulique assez fruste, où les liens de compagnonnage lombard n'ont été recouverts que d'un mince verni de culture byzantine. A d'autres niveaux sociaux, M. Montel a noté que la *commendatio* n'est attestée qu'en faveur d'établissements ecclésiastiques et que la macule servile n'apparaît dans les textes que comme transmise par les femmes. On ne saurait évidemment déduire de cette dernière observation des conclusions trop rigides en faveur de la thèse de Léo Verriest sur la transmissibilité de la condition servile. Les mentions du *Codex Diplomaticus Cavensis* sont en effet trop peu nombreuses, les structures sociales salernitaines dans leur ensemble trop originales pour autoriser de tels rapprochements. Sur d'autres problèmes encore (vie religieuse, aspects du droit privé, etc.), nous avons incité l'auteur à plus de prudence. Il convient cependant de souligner les grandes difficultés d'approche de la masse documentaire dépouillée ainsi que le caractère particulièrement prometteur des résultats déjà atteints.

Mlle Devauvre, diplômée d'études supérieures d'histoire,

travaille depuis deux ans sur les statuts communaux du Latium méridional, qui constituent une collection riche et homogène pour la fin du XIIIe siècle et les premières décennies du XIVe siècle. Elle avait dépouillé l'an dernier les statuts des communautés rurales relevant de la puissance seigneuriale des grandes familles romaines (Orsini, Colonna et Annibaldi). La conjoncture démographique et économique aggrave alors la pression des cadres seigneuriaux. Cependant, la rédaction même des statuts, dont le caractère contractuel est toujours clairement perceptible, semble avoir répondu non seulement au désir de la classe seigneuriale dominante mais encore à celui de la couche supérieure de la paysannerie, alors en ascension marquée. Les statuts apparaissent ainsi comme la clarification juridique de rapports de force favorables aux *domini castri* et, peut-être plus encore, aux *boni homines communitatis*. La *curia dominorum* doit rendre la justice, percevoir les redevances, exiger les services selon des dispositions normatives qui occupent une grande place dans les règlements statutaires. Dans la majeure partie des cas, la bonne exécution de celles-ci est soumise au contrôle des *boni homines* à travers leur émanation institutionnelle : le conseil restreint de la communauté.

Il existe naturellement toutes sortes de formes de transition entre le statut rudimentaire d'un petit *castrum* sous l'étroite autorité d'un seigneur ou d'une *consorteria* seigneuriale d'une part, et les statuts communaux les plus élaborés auxquels Mlle Devauvre s'est attachée cette année : ceux de Tivoli (1305), qui constituent l'ensemble le plus considérable dont nous disposions pour l'époque et pour le Latium à l'Est et au Sud du Tibre. Les dispositions les plus importantes des statuts de Tivoli ont pour objet de fixer minutieusement les modalités d'action, d'élection et de contrôle des officiers municipaux, le fonctionnement des tribunaux communaux et donc les règles de la procédure civile et criminelle. D'autres chapitres consacrés à l'édilité, aux règlements des métiers urbains, à la police rurale de l'immédiat plat-pays offrent un accès encore plus direct à l'histoire économique et sociale de la ville. Il appartient maintenant à Mlle Devauvre de confronter les stipulations théoriques des statuts avec la réalité telle que nous l'offrent les actes de la pratique. Ceux-ci sont assez abondants pour la période 1250 environ-1350 environ, mais très dispersés dans divers fonds d'archives romains et, surtout, à Subiaco. Des microfilms ont déjà été faits. Mlle Devauvre a obtenu une bourse de séjour en Italie qui devrait

ui permettre de nouvelles prospections pendant l'été 1966. Elle sera alors tout à fait préparée à déposer un sujet de thèse de III[e] cycle sur la vie économique et la société à Tivoli aux XIII[e]-XIV[e] siècles.

M. Jean-Marie MARTIN, agrégé d'histoire et assistant à la Faculté des Lettres de Tunis, nous a tenu au courant de son travail sur la société dans l'ancien duché de Bénévent aux X[e]-XII[e] siècles. Il envisage de déposer à la rentrée d'octobre 1966 un sujet de thèse de III[e] cycle consacrée à l'édition critique des plus anciennes chartes inédites de l'*Archivio capitolare* de Troia. Il est cependant prudent d'attendre pour cela qu'il ait pu réaliser sur place, dans le courant de l'été 1966, les microfilms nécessaires à une première transcription.

M[me] Bodil TÒMSEN, de l'Université de Copenhague, qui s'intéresse particulièrement à l'histoire sociale du *contado* siennois, a pu assister régulièrement aux deux conférences à partir de janvier 1966.

M. Denis WINCKLER, licencié d'histoire, a été orienté cette année vers un mémoire sur les modèles culturels du Trecento à travers le *Décameron* de Boccace, que nous serions heureux de voir aboutir en 1967.

Auditeurs assidus : M[lles] Bernadette BOURDAT, Annie DEVAUVRE, Christine DURAND, Marie-Claude KRAFFMULLER, Françoise DE MILLEVILLE, M. Robert MONTEL, M[me] Bodil TÒMSEN, M. Denis WINKLER.

HISTOIRE DE LA RENAISSANCE

Directeur d'études : M. André Chastel

Le souci d'aborder avec toute la précision souhaitable l'étude de l'œuvre de Vasari et d'en préparer la traduction méthodique a dominé les conférences des deux dernières années. Grâce à la collaboration de plusieurs des auditeurs, il a été possible de mettre au point la version française et la présentation sommaire mais critique de dix des « biographies » de peintres florentins des XIV[e] et XV[e] siècles. Ce premier recueil est précédé d'une introduction : « Vasari, historien toscan » tirée des conférences de 1964-1965, qui indique, au moins pour l'essentiel, comment Vasari conclut un siècle de « littérature artistique » florentine sous la triple forme des chroniques d'*uomini famosi,* des traditions de conteurs et des guides. Ce volume, paru au printemps 1966 (1), est le premier — et encore modeste — aboutissement des travaux du groupe. On s'est surtout préoccupé de bien dégager l'originalité de la démarche de l'auteur, ses parti-pris de théoricien et de florentin, et surtout ses modes de composition (2). Les résultats de cette méthode analytique ont paru assez encourageants pour engager à tenter une seconde expérience, avec un ensemble de « vies » de sculpteurs toscans; on a donc commencé la traduction et l'explication de quelques-unes de ces biographies, choisies parmi les plus notables et les plus représentatives : Jacopo della Quercia, Desiderio da Settignano, Verrocchio, Benedetto et Giuliano da Majano; les «vies» plus complexes de Niccolo et Giovanni Pisarro, de Ghiberti, de Donatello, étant réservées pour plus tard. Il est apparu indispensable de procéder à un recoupement systématique — qui semble bien n'avoir jamais été encore entrepris — des données fournies par Vasari dans l'introduction « théorique » à son ouvrage (3) d'une part, et,

---

(1) *Vasari, les peintres toscans*, coll. *Miroirs,* éd. Hermann.

(2) C'est là un point de vue distinct de celui qui est suivi dans l'excellente édition de P. Della Pergola, L. Grassi et G. Previtali (d'après le texte de 1568), 6 vol. parus, Milan, 1962-1964, à laquelle on a eu régulièrement recours.

(3) En partant de la traduction commentée de L. Maclehose, préface de G. Baldwin Brown, *Vasari on Technique,* Londres, 1907, qui reste, dans l'ensemble, très solide.

d'autre part, les notions techniques qui le guident dans ses narrations. On s'est donc employé à examiner et à classer les remarques contenues dans la section II de l'*Introduzione alle tre arti* (ch. 8 à 14) et d'y repérer les formules ou les explications qui réapparaissent dans les « vies »; et, par ailleurs, à rechercher dans les biographies individuelles des développements qui peuvent être considérés comme des compléments à l'*Introduzione* générale. Ces liens entre la section théorique et les « vies », sont parfois révélateurs : Vasari mentionne dans l'exposé technique sur la sculpture Donatello, Ghiberti, mais aussi un « gothique », *maestro Janni franzese* (ch. XIV) dont il n'a pas l'occasion de reparler par la suite. D'autre part, il consacrera dans la « vie » de Jacopo della Quercia un long développement à la fabrication d'une maquette de cheval grandeur nature (vol. II, p. 95-96) qui aurait pu trouver place dans l'introduction; à la fin de la « vie » de Verrocchio prend place une importante digression sur les moulages de visages en cire et les ex-voto (*boti*), qui constituent un *complément* notable à l'exposé technique (1). Ainsi, apparaît mieux l'économie de l'ouvrage de Vasari, l'habileté de ses rappels et son souci de ne pas négliger l'aspect artisanal de l'art, tout en s'efforçant de le maintenir au degré inférieur de la hiérarchie.

Deux autres occasions de le vérifier ont été fournies par l'examen détaillé de la « vie » de Guillaume de Marcillat, peintre-verrier français, qui fut le propre maître de Vasari à Arezzo, et par le regroupement d'informations sur les damasquinures. Dans le premier cas, on observe un ajustement précis des deux textes (I, ch. 29 et IV, p. 113 et suiv.) [2]; et dans le second, un intérêt

---

(1) L'intérêt de cette digression sur *Orsino ceraiuolo* a été relevé autrefois par O. Masi, *La ciroplastica in Firenze*, dans *Rivista d'arte*, IX (1916). Étude dont il a été tiré parti par ailleurs dans nos deux récents ouvrages sur l'art en Italie, 1460-1500 : *La Renaissance méridionale* et *Le Grand Atelier* (coll. l'Univers des Formes, éd. Gallimard, 1965).

(2) Traduction et étude critique conduites par Mme Perrot, attachée au « Corpus vitrearum medii aevii » (publiées par le C.N.R.S. et la Direction des Monuments historiques). Le long chapitre (29) consacré dans l'*Introduzione* au vitrail (*Musaico de' vitri*), se trouve complété dans la « vie » de Guillaume par deux remarquables digressions sur la technique du verre « gravé » et celle de la couleur fondue : voir J. Lafond, *Guillaume de Marcillat et la France*, dans *Scritti in onore di M. Salmi*, III, Rome, 1963.

explicite pour une technique ornementale dite *tauscia* (I, ch. 34), qui n'est mentionnée qu'en passant à propos des ornemanistes contemporains, avec le souci évident d'éviter de mettre en évidence Cellini (1). On a trouvé dans tous ces résultats un encouragement à poursuivre l'entreprise d'une traduction complète, accompagnée de commentaires. L'une des insuffisances les plus graves des éditions récentes est de présenter la version de 1568, sans exploiter le tableau des divergences, additions et corrections intervenues en 1550 (1re édit.) et 1568. Un examen de ces changements est toujours révélateur (2). On s'aperçoit que l'*Introduzione* technique n'a pour ainsi dire subi aucune modification d'une édition à l'autre. Les digressions complémentaires sont souvent dues à des additions intervenues après 1550. Les exemplaires et les rééditions du premier texte sont fort rares. D'où l'intérêt d'un instrument de travail qui va maintenant être à la disposition de l'historien : la nouvelle édition entreprise à Florence par Mlle R. Bettarini pour l'aspect philologique et critique et par Mlle P. Barocchi pour le commentaire. Le renouveau d'intérêt pour Vasari ne peut mieux être manifesté que par cette importante initiative, dont le développement devra être suivi de près (3).

Les recherches vasariennes ont donc régulièrement occupé la seconde de nos conférences. La première a été orientée cette année vers l'étude de la « biographie » comme genre historique et de ses premiers développements en Italie et, plus particulièrement, à Florence. Il y avait là une enquête complémentaire de celle qui a été conduite il y a deux ans sur l' « autobiographie », le « journal », etc. et, d'autre part, une occasion d'apprécier la manière dont Vasari aborde lui-même la narration biographique : son rôle a été en effet, d'adapter complètement et définitivement au domaine des arts ce qui avait été fait pour les célébrités de la politique ou de la vie religieuse; mais la formule même de

---

(1) Un exposé a été fait à propos de cette technique par M. Nakov en partant d'un article de S. Gramesay, *Master armours of the Renaissance,* dans *Metropolitan Museum Bulletin,* (New York), avril 1964.

(2) Il a été fait, seulement pour les modifications de grande importance, par V. Kallab, *Vasari Studien,* Vienne, 1908.

(3) G. Vasari, *Le vite... nelle redazioni del 1550 e del 1568,* Sansoni ed., vol. 7, Florence, 1965. Ce premier volume contient le *Proemio* et l'*Introduzione alle tre arti del disegno.*

la « biographie » distincte des chroniques et des *elogia* succincts était relativement neuve. Le manuel classique de Fueter ne distingue peut-être pas suffisamment ces catégories voisines (1), et il a paru utile d'examiner de près le cas de quelques ouvrages florentins antérieurs à Vasari. Burckhardt, à qui on revient toujours en ce domaine (2), a consacré deux chapitres fameux à la naissance de la littérature biographique au XIVe siècle avec le sens de « « l'individu » et la force que prend ce genre au XVe et au XVIe siècle en Italie : à la biographie schématique du Moyen Âge s'oppose la recherche du caractéristique propre à la Renaissance. Ce thème d'ensemble a besoin d'être nuancé : il est clair que Burckhardt a lu les auteurs des XVe et XVIe siècles en y cherchant l'illustration de sa thèse. Pour élucider celle-ci on a préféré partir des remarques de F. Chabod (1942) : la biographie de type médiéval n'est pas caractérisée par la pauvreté du détail, elle abonde au contraire en notations réalistes; mais la perspective n'est définie qu'en fonction des notions-types, des « modèles idéaux » : le saint, le prince, le chevalier... L'attention à l'activité propre, à l'énergie individuelle et, si l'on veut, la vision globale du personnage, définissent le point de vue nouveau d'un Machiavel ou d'un Guichardin, mais ceux-ci sont loin de multiplier les notations concrètes, inutiles à leur démonstration (3). Ainsi, la biographie cesse d'être « naïve », mais elle n'en est que plus souvent orientée. Il a donc paru intéressant de rechercher dans quelle mesure on peut parler d'un nouveau mode de la biographie, de la « *vita* » isolée, sur quelques exemples précis. Les résultats sont assez différents de ce que l'on présente d'ordinaire comme caractéristique de la Renaissance.

Le premier texte étudié a été le recueil des *Vite degli uomini illustri,* rédigé peu après 1480 par le libraire-éditeur florentin

(1) E. Fueter, *Histoire de l'historiographie moderne,* tr. fr. par E. Jeanmaire, Paris, 1914, I, *L'historiographie humaniste en Italie.*

(2) Burckhardt, *La civilisation de la Renaissance,* II, 3 et IV, 5, rééd. et annotée par R. Klein, Paris, 1958.

(3) F. Chabod, *The concept of Renaissance,* paru en 1942 sous le titre *Il Rinascimento,* dans *Questioni di storia moderna,* Milan, 1948, trad. angl. dans : *Machiavelli and the Renaissance,* Londres, 2e éd., 1960, p. 175-176.

H. Gmelin, *Personendarstellung bei den florentinischen Gerchichtsschreibern der Renaissance,* Leipzig, 1927, étudie les « portraits » de personnages mais non les « biographies » isolées.

Vespasiano da Bisticci (1). L'activité de celui-ci au service des grands amateurs est bien connue : en fait, les informations les plus importantes que l'on possède sur l'activité du milieu humaniste toscan entre 1420 et 1450, sur la fondation des grandes bibliothèques de Saint-Marc à Florence, de Nicolas V à Rome et de Frédéric de Montefeltre à Urbin, dérivent précisément de l'ouvrage de Vespasiano qui fut leur fournisseur. Il en résulte que cette suite de biographies constitue, en fait, dans le cadre des « vies d'hommes illustres », les « mémoires » de Vespasiano. Cette particularité une fois aperçue, on comprend mieux l'inégalité de traitement entre les diverses biographies : quelques-unes sont de simples notices, d'autres de longs récits, sinueux et riches en digressions sur l'art du livre et la collecte des manuscrits. On comprend mieux aussi l'extraordinaire limitation des jugements de Vespasiano qui reste très fidèle aux « modèles » de type médiéval et a presque toujours déçu les historiens curieux d'observer, grâce à lui, les traits originaux de « l'homme de la Renaissance » (2). En fait, dans un cadre qu'il ne prétend à aucun titre renouveler, Vespasiano a rapporté ce qui lui tenait à cœur : le développement de l'art du livre en tant qu'œuvre de copistes et d'enlumineurs, pendant la génération qui a précédé l'apparition de l'imprimerie. Celle-ci ayant, dès 1480, provoqué la crise d'un métier, auquel il associait les destinées même de la culture, Vespasiano écrit son recueil comme un témoignage contre la décadence du livre moderne mécanisé.

On s'explique mieux ainsi les lacunes des observations de Vespasiano, ses allusions parfois très précises, parfois vagues, au mécénat artistique de Cosme, de Nicolas V, de Frédéric d'Urbin, et l'on peut mieux apprécier la valeur de certaines de ses déclarations concernant, par exemple, les rapports de Cosme de Médicis avec les architectes (il ne nomme pas Michelozzo) et des sculpteurs

---

(1) La bibliographie ancienne et récente du sujet sera donnée dans un article, tiré de ces conférences, à paraître dans les *Mélanges Julien Cain,* sous le titre : « Les souvenirs d'un libraire florentin ».

On est parti de A. Lucchesi, « *Princeps omnium librariorum,* Der Buchhändler des Cosimo de' Medici », dans *Philobiblon,* XI (1939), p. 292-304 ; et pour l'ensemble du problème, de C. F. Buhler, *The fifteenth Century book : the scribes, the printers, the decorators,* Philadelphie, 1960.

(2) Voir en particulier A. von Martin, *Das Kulturbild der Quattrocento nach den Viten des Vespasiano da Bisticci,* dans *Festgabe für den Prof. H. Finke,* Munster, 1925, p. 316-356.

comme Donatello (son témoignage au sujet des portes de bronze de la sacristie de Saint-Laurent a été récemment remis en question) [1]. Mais, en même temps, la mentalité relativement simple de Vespasiano permet d'interpréter l'importance nouvelle attachée à la vertu de *liberalità*, c'est-à-dire de dépense pour la culture et l'art. Thème souvent repris par Vasari, qui ne semble pas avoir eu l'occasion de tirer directement parti des écrits de Vespasiano.

Un exemple caractéristique du développement et de la maturité croissante de la « biographie » moderne a été fourni par les livrets proprement monographiques qui sont rédigés coup sur coup au début du XVIe siècle : la *Vita Marsilii Ficini*, par Giovanni Corsi (1506), et la *Laurentii medicis vita*, par N. Valori (en 1515). Nous avons pu indiquer autrefois l'origine « publicitaire » de ces deux opuscules, écrits au fort de la propagande pro-médicéenne, et tous deux orientés vers l'éloge de l'époque de Laurent, âge d'or de la culture, afin de préparer l'avènement du nouveau « principat » (2). Ce qui nous intéressait cette année était de saisir la structure de ces « biographies », pour faire apparaître leur analogie ou leur différence avec celle des « vies » de Vasari, et repérer éventuellement des thèmes dont l'historien des arts a pu se servir par la suite. Bien que le recueil des *Vite* de 1550 ait eu le caractère d'une publication officielle du Grand-Duché, et que l'éloge du *secol d'oro*, l'âge du Laurent, y affleure régulièrement, on n'a pas pu découvrir d'emprunts évidents faits par Vasari aux textes de Corsi ou de Valori (3). La critique de ces deux opuscules a déjà été faite de près et a bien montré la tendance apologétique à l'œuvre (4). Mais dans leur composition même, les deux brochures ont aussi en commun, le souci de dégager — sous une forme aussi « sympathique » que possible — la « physionomie » des personnages. C'est là le fait intéressant : le dosage des affirmations générales sur la grandeur de l'époque et des anecdoctes édifiantes, devient l'essentiel, et Vasari, dans

---

(1) H. W. Janson, *The Sculpture of Donatello,* 2 vol., Princeton (M. J.), 1957, p. 214 et suiv.

(2) Voir A. Chastel, *Art et humanisme à Florence au temps de Laurent le Magnifique,* 2e éd., Paris, 1961, intr. : *La légende médicienne* et nos conférences à la Section de l'année 1951-1952.

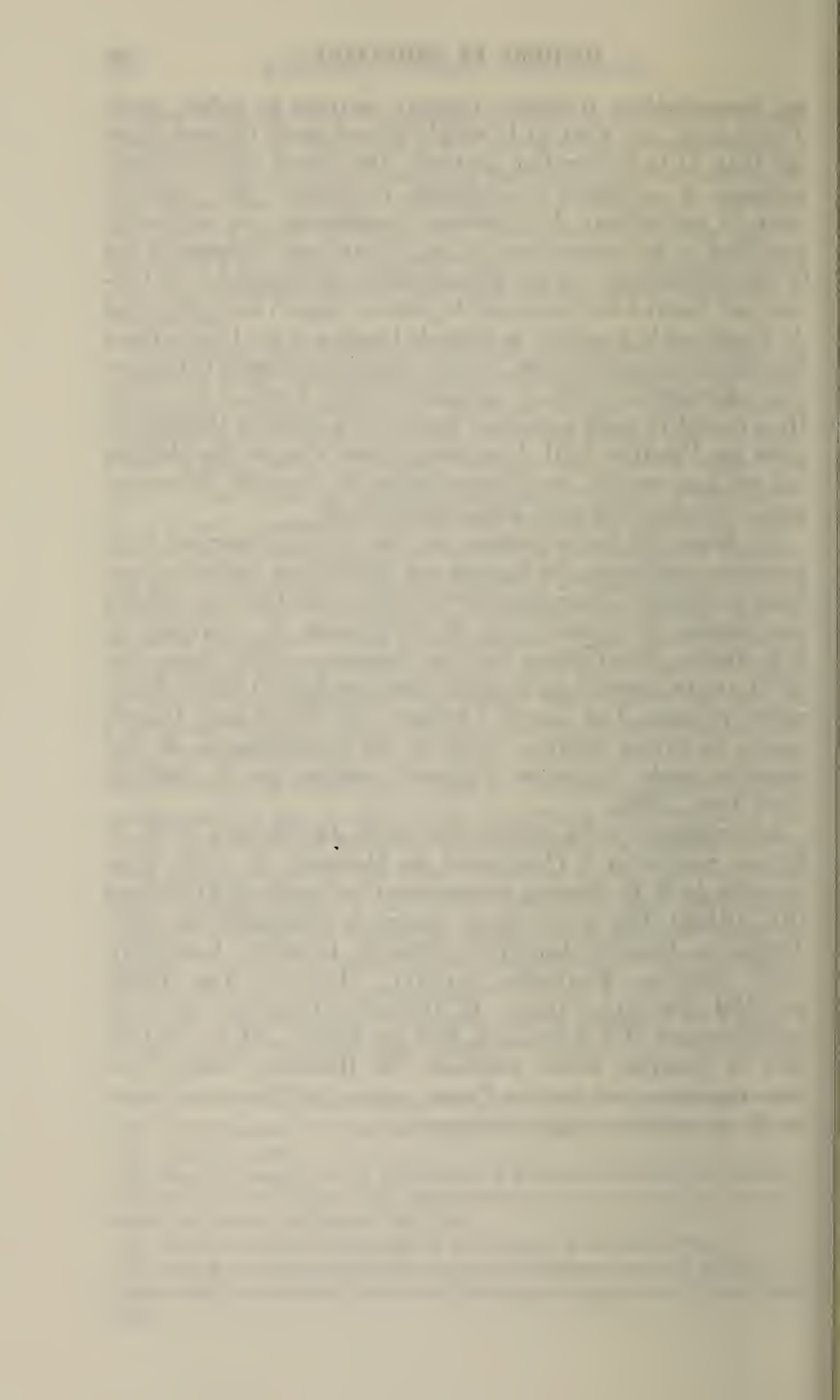
(3) Les deux textes ont attendu le XVIIIe siècle pour être édités.

(4) Pour le premier, dans les deux articles fondamentaux de P. O. Kristeller (1936 à 1938), repris dans *Studies in Renaissance thoguht and letters,* Rome, 1956.

ses monographies d'artistes retrouve souvent le même mode d'exposition, qui n'est ni le simple déroulement chronologique des faits, ni la déclamation abstraite. On perçoit aussi la même tendance à souligner le caractère prestigieux des « héros », voire le merveilleux de certaines circonstances, en particulier pour tout ce qui entoure leur fin, et, d'autre part, l'insistance sur le rôle « historique » de ces personnalités. La biographie de Laurent par Valori a été examinée de près en rapport avec les thèses de Vasari sur la grandeur de l'âge de Laurent et sur l'importance des collections médicéennes, ce qui a amené à souligner la richesse des informations précises accumulées par l'auteur des *Vite*. On a considéré enfin le portrait fameux de Laurent le Magnifique, peint par Vasari en 1531, à son entrée dans le cercle des Médicis, qui est, à sa manière, une interprétation du caractère du personnage, mais avec un sens allégorique accusé.

En dehors de ces recherches qui ont occupé l'essentiel de la première conférence, des exposés ont été faits sur certaines questions d'actualité; l'une (par Mme Goguel, assistante au Cabinet des dessins du Louvre) sur la publication de l'ouvrage de J. R. Martin, *The Farnese Gallery*, Princeton, 1965, l'autre (par Mlle Gavoty, attachée au musée Jacquemart-André) sur les découvertes récentes d'un nouvel « esclave » de Michel-Ange (signalé dans « La Critica d'Arta », 1965) et sur l'identification du *Giovannino* perdu du même sculpteur avancée par J. Laffarge, New York, 1965.

La conférence a été privée cette année du concours de M. R. Klein, professeur à l'Université de Montréal, et, après mars, de celui de M. H. Zerner, conservateur du musée de Providence (Rh. Island). Elle a été suivie, comme à l'ordinaire, par Mmes Defradas, Goguel, Courtois, Perrot, Lorgues, Barbandy; Mlles Plouin, Krahmer, Gavoty, Heyning Van Dorp; par MM. Essayan, Nakov, H. Damisch (1er sem.); et moins régulièrement Mlle Regnault, Mme du Portal, M. G. de Charon et quelques autres auditeurs. M. Hermann, auteur d'un livre important sur Antoine Caron, nous a fait l'honneur d'assister à un certain nombre de leçons.



HISTOIRE DE PARIS

Directeur d'études : M. Michel FLEURY
Sous-directeur d'études : Mme Jeanne PRONTEAU

Conférences de M. Michel FLEURY

Les conférences de cette année ont été presque exclusivement consacrées à l'étude historique et archéologique, amorcée en 1964-1965, du parvis Notre-Dame. Tout d'abord, on a présenté aux auditeurs des photographies anciennes du site, tel qu'il subsistait il n'y a pas tout à fait cent ans, ayant conservé son décor architectural du milieu du XVIIIe siècle (l'hospice des Enfants trouvés, de Boffrand) et du Premier Empire (le portique du vieil Hôtel-Dieu) et presque son volume ancien. On a montré ainsi que la connaissance approfondie de tous les états successifs, même les plus modernes, d'un site archéologique urbain est indispensable à celui qui est appelé à en explorer les parties les plus anciennes, parce que, dans un lieu qui a été indéfiniment bâti et rebâti, les substructions ne se sont ni constamment superposées, ni substituées les unes aux autres : elles se sont souvent mélangées, pour ainsi dire, au gré des réutilisations. Aussi bien, quand l'appareillage des fondations ne donne aucune indication certaine de date, quand la céramique manque ou n'est pas conservée en gîtes homogènes et certainement en place, ce qui est le cas le plus fréquent, est-on heureux de disposer de sources iconographiques qui permettent d'identifier tel ou tel pan de muraille ou de recouper les plans anciens. Ceux-ci, dont on a fait le plus large usage possible, ne sont guère précis et doivent être utilisés avec prudence. Ils ne sont datés qu'approximativement et font parfois état de dispositions qui ont été projetées mais non réalisées (comme le plan des Enfants trouvés de Boffrand, publié par Blondel, *Architecture française*, t. I). Force est alors de se reporter à des documents modernes, d'ailleurs presque aussi rares, à Paris, en raison de l'incendie, par la Commune de 1871, de l'Hôtel de Ville, des archives de la Ville et de celles de l'Assistance publique et de la destruction, par les

architectes de cette dernière administration, qui les tenaient pour leur propriété personnelle, des dossiers concernant les édifices dont ils étaient chargés (en l'espèce les anciens Enfants trouvés et l'ancien Hôtel-Dieu).

Après un long travail, qui a été entamé à la conférence, on espère toutefois pouvoir reconstituer un plan du parvis et de la rue Neuve-Notre-Dame et le superposer au relevé des fouilles actuelles qui a été très soigneusement établi au 1/50, par les soins de M. Georges Garreta, architecte, en plan et en élévation.

En attendant l'achèvement de cet ouvrage considérable, qui devrait permettre d'élucider bien des questions en suspens, on a étudié, d'après les fouilles anciennes et celles dont est encore aujourd'hui chargé en ce lieu le directeur d'études, quelques secteurs déterminés.

Tout d'abord, un tronçon du rempart de la fin du IIIe siècle. Il a été retrouvé exactement sur le trajet que nous avions pu lui assigner, l'an passé, d'après les découvertes de 1847, et à l'endroit où nous avons ouvert la fouille. Il subsiste sur 5,60 m de long, entre les murs latéraux de la cave paraissant du XVIIe siècle, d'une maison de la rive méridionale de la rue Neuve-Notre-Dame. Le peu de profondeur donné au sous-sol nous l'a conservé miraculeusement, peut-on dire, car, à l'Est et à l'Ouest, il a été emporté complètement par le creusement de caves à deux étages. Large de 2,57 m en moyenne, il est réduit à la dernière assise de la fondation, sauf à ses extrémités est et ouest où subsistent encore deux lits. Ceux-ci sont faits de gros blocs de calcaire, juxtaposés sans mortier, comme ceux qui constituaient les parties du rempart découvertes jusqu'à ce jour, et en particulier celles qui ont été mises au jour en 1847, lesquelles ont été étudiées d'après A. Lenoir (*Statistique monumentale de Paris, Atlas*, t. I, pl. XVII). La direction de cette fondation, le fait qu'un de ses éléments a été emprunté à un édifice incendié, car il porte des traces accusées de calcination, prouvent surabondamment son origine. Avec les deux morceaux découverts en 1847 devant le portail, nous disposons donc de trois tronçons du rempart à l'emplacement de l'actuel parvis. La direction qu'ils donnent à la muraille est toutefois assez embarrassante, parce qu'en la prolongeant tout droit d'après ces jalons, on s'écarte de plus en plus, vers le Nord, du bord du fleuve. Or, on ne peut guère admettre que toute une partie de la moitié orientale de l'île déjà fort exiguë, ait été ainsi laissée à découvert. De plus Vacquer a découvert sous la caserne de la Cité, en 1864

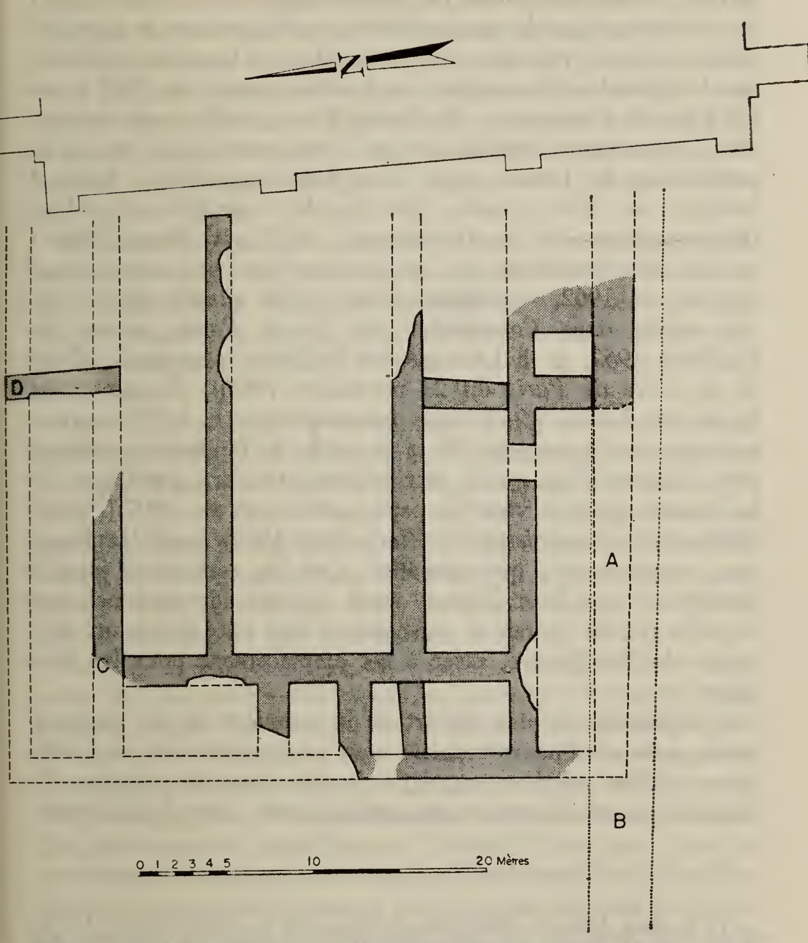
(cf. F.-G. de Pachtere, *Paris à l'époque gallo-romaine*, 1912, plan X), un tronçon situé plus au Sud, « sur un grand parcours » (*Id.*, *ibid.*, p. 145).

Un examen attentif du plan précité a montré clairement que le tronçon découvert en 1864 sous l'actuelle Préfecture de police n'est pas dans le prolongement de la droite que jalonnent les deux découvertes de 1847 et celle de 1865 et que le graveur a dû, discrètement, infléchir le tracé « restitué certainement » de la muraille, pour parvenir à mettre en ligne les trois éléments dont on disposait à cette époque.

On a donc été conduit à supposer que l'obliquité vers le Nord de l'enceinte du Bas Empire pouvait être rachetée, sans doute au niveau du Petit-Pont, par un ouvrage en avancée vers le fleuve. Cette conjecture a été renforcée par la découverte, faite en 1966, à 2 mètres environ en arrière de la ligne formée par les points découverts en 1847 et en 1965, d'une masse de blocs de remploi (dont un chapiteau retourné), accusant la fin du IIIe siècle, et si importante (sans être toutefois semblable, quant à la taille des éléments, à la fondation du rempart proprement dit), qu'on ne voit guère qu'elle ait pu appartenir à un édifice privé. On pourrait donc avoir là l'arrière de l'ouvrage dont on a conjecturé l'existence à moins que (les deux hypothèses étant d'ailleurs conciliables), il ne s'agisse de la prison dont Grégoire de Tours (*Historia Francorum*, VIII, 33), nous atteste l'existence dans cette région.

Celle-ci, au reste, avait été remaniée à de nombreuses reprises avant la construction de l'enceinte, puisque nous n'avons pas relevé moins de deux couches de dallages successifs immédiatement au Nord, la dernière portant les traces d'une violente calcination et pouvant, provisoirement, d'après les découvertes de céramiques être datée du IIe siècle. Le plus récent de ces aménagements semble être, lui, du Bas-Empire. C'est une vaste salle à hypocauste précédée à l'Ouest d'un *praefurnium* qui a conservé la garniture intérieure de briques calcinées. L'*area* en subsiste, jonchée de *tubuli* et d'éléments de pilettes, briques carrées fort régulières d'environ 20 × 20 cm, et de morceaux de la *suspensura*, faite de larges briques surmontées d'une couche de mortier de tuileaux. Les pilettes, dont certaines subsistent, étaient à encorbellement comme la baie du *praefurnium*, elle, parfaitement conservée. A cette grande salle chauffée était adjacente, au Nord, une salle également chauffée dont l'*area* subsiste en partie seulement, et est identifiable par les traces de scellement des pilettes. Elle

pourrait être plus récente que la précédente, à en juger par la façon dont les deux pièces sont reliées en sous-sol, par des ouvertures grossièrement percées dans la base du mur commun, semble-t-il, après coup. On n'a voulu retenir que comme un argument surérogatoire le parallélisme d'orientation du mur méridional de ce bâtiment avec le tracé du rempart du IIIe siècle. Cet élément de datation mis en avant par F.-G. de Pachtere, d'après Lenoir et Vacquer, ne nous paraît guère solide, car il suppose une reconstruction complète de la Cité au Bas-Empire sur un plan rigoureusement orthogonal par rapport au mur d'enceinte, alors que nous avons, d'après les données des fouilles anciennes et en cours, la preuve du contraire. Ainsi, le bâtiment découvert par Vacquer en 1847, à 1 m. 34 en avant de la façade du porche de l'église mérovingienne de Saint-Étienne, quoiqu'il soit orienté par rapport au rempart, a bien été daté, par M. Paul-Marie Duval, du Haut-Empire, tant d'après son niveau que d'après le mode de construction de la baie cintrée de son *praefurnium*. En le dégageant à nouveau par un sondage limité, on a pu le reconnaître à nouveau et, par la même occasion, mettre au jour le porche de la cathédrale mérovingienne, arasé de seulement 80 centimètres en moyenne par rapport au niveau reconnu en 1847, en étudiant son appareillage. De bonne qualité, recouvert d'enduit, il est fait d'assises horizontales alors que les élévations de Lenoir en disposent les moellons diagonalement. On a fait toucher du doigt aux auditeurs les inconvénients de ces beaux plans gravés, à petite échelle, de la *Statistique monumentale*, qui ont été jusqu'à présent la seule base de travail dont on disposât. Pour être trop bien exécutés, avec une excessive régularité, ils donnent une idée fallacieuse de la qualité des maçonneries. On a constaté que la mise en diagonale des pierres du mur mérovingien est due uniquement au fait que le graveur a voulu différencier nettement ces parties tardives de celles des fondations gallo-romaines qu'il figurait en avant. La structure de ces dernières a été, elle aussi, sensiblement « améliorée » par le graveur : là où nous pouvons voir encore, sur le mur de l'hypocauste à canaux du Haut-Empire, redégagé depuis quelques mois, un enduit de mortier, laissant apparaître en de rares endroits un moellonnage assez peu régulier, la planche de Lenoir montre un réseau rigoureusement géométrique de pierres rectangulaires toutes égales. De même, ce qui reste des canaux de l'hypocauste en question rappelle de loin les figurations de la *Statistique*. On a tiré la conclusion qu'il fallait éviter avant tout



Substructions de Saint-Étienne de Paris découvertes en 1847, 1907 et 1914.

On remarquera : 1° la fondation du mur goutterot (A), élevé sur le rempart du Bas-Empire (B), mur qui n'apparaît que fort mal sur le plan de Lenoir, en raison de la superposition des grisés, et qui n'a été figuré ni sur le plan des fouilles de 1907, ni sur le plan des fouilles de 1914; 2° le mur goutterot Nord (D), reconnu et figuré en 1907, qui manque au plan de 1914.

N. B. — Sur ce schéma, les murs reconnus sont en grisé, les murs restitués sont en tireté, le rempart est en pointillé. On n'a pas distingué du reste des substructions les épaulements transversaux des fondations du porche, de l'annexe latérale Sud et de l'annexe latérale Nord.

de faire, rétrospectivement, de l'archéologie « sur le terrain » quand on ne disposait pas de tous les éléments préparatoires de la publication, croquis, relevés, notes de fouilles. Il faut dire d'ailleurs que les planches d'ensemble des fouilles menées en 1907 et en 1914 par la Commission du Vieux Paris, si elles sont munies d'un commentaire explicite, ce qui n'est certes pas le cas de la publication de Lenoir, sont aussi bien imparfaites. Ainsi il manque au *Plan général des fouilles exécutées en 1914...* (*Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, 1916) : 1° le mur extérieur de la construction que nous avons appelée, en 1962, « portique » (*Paris, ville ouverte du* VI*e au* IX*e siècle*, dans *Commission du Vieux Paris, séance du 5 février 1962*, p. 5 [*Annexe au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris* du 23 novembre 1963]), pourtant bien figuré par Lenoir (*Statistique monumentale*, I, XVII) comme reposant sur le rempart ; 2° le tronçon de fondation nord-sud avec l'amorce d'un grand mur latéral extérieur, symétrique de la muraille dont on vient de parler, découvert en 1907 (*Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, 1907). Ainsi s'explique-t-on, croyons-nous, que personne n'ait fait remarquer jusqu'à présent, et que Saint-Étienne avait, du côté septentrional, une seconde annexe latérale et que celle du Sud a été élevée sur l'enceinte du Bas-Empire, rasée à cet emplacement pour lui faire place.

L'originalité du plan ressort de la première de ces constatations, puisqu'à l'heure actuelle nous ne connaissons, en Gaule, aucun édifice religieux muni de doubles annexes latérales (1). Mais sa largeur n'est pas moins remarquable : plus de 35 mètres

---

(1) M. Jean HUBERT (*L'architecture religieuse du Haut Moyen Âge en France. Plans, notices et bibliographie* [École pratique des Hautes Études, Section des sciences religieuses, Collection chrétienne et byzantine]), Paris, 1952, ne signale de portiques qu'à Albon (n° 47), à Saint-Martin d'Angers (nos 172 et 173) et à Saint-Laurent de Lyon (n° 49). Il a bien voulu joindre à notre dossier les exemples d'Agaune et de Saint-Pierre de Cantorbéry.

La grande épaisseur des fondations de ces « annexes latérales » de Saint-Étienne (mur extérieur nord, 1 m. 40, mur extérieur sud, près de 1 m. 70, épaisseur qui est égale ou supérieure à celui du mur sud de la nef, nous a fait penser aussi à des doubles collatéraux, hypothèse qui a pour elle le fait qu'on ne voit guère comment on aurait pu laisser un portique ouvert sur le fleuve à si faible hauteur. Nous pensons étudier l'an prochain, en détail, les dimensions de l'édifice et, plus tard, reprendre les fouilles de Vacquer et les compléter dans les parties restées inexplorées.

alors que celle de l'église épiscopale de Clermont et celle de Saint-Martin de Tours était de 20 mètres seulement (1).

Puisque comme l'a montré M. Jean Hubert (2), un tel monument ne peut guère avoir qu'une origine royale, puisqu'il a été élevé à une époque de sécurité (à telle enseigne que l'on n'a pas craint de raser le rempart à son emplacement), nous avons été conduit à le dater de l'époque de la paix mérovingienne, c'est-à-dire du VIe siècle.

Il va sans dire que cette datation est tirée de nos connaissances actuelles, lesquelles reposent sur les résultats de fouilles anciennes, médiocrement menées et imparfaitement publiées, et qu'il est à souhaiter qu'on puisse la vérifier en reprenant, comme nous escomptons le faire, l'exploration de la partie orientale du Parvis.

On n'a qu'esquissé la description de ce qui nous reste de l'édifice, sans doute assez important à l'origine, auquel appartenait une base de colonne décrite dans *Rapport... sur les fouilles effectuées... au parvis Notre-Dame*, cité *in fine*) à deux gros tores peu réguliers, reposant sur trois assises en place, parce que la fouille n'était pas assez poussée dans ce secteur. On a pu conclure toutefois que cette base semble bien datée par la couche, remplie de poterie d'Argonne, qui l'entourait.

On a eu la satisfaction de voir que les prévisions de la conférence de l'an passé se sont trouvées justifiées : à l'exception du rempart, toutes les découvertes antiques ont été faites dans le sous-sol de l'ancienne rue Neuve Notre-Dame. Preuve de l'ancienneté de cette voie que Maurice de Sully n'a donc fait que prolonger, lors de la construction de l'actuelle cathédrale, à l'emplacement de Saint-Étienne. Comme il est bien clair que son histoire topographique est la clef de l'identification de beaucoup des fondations retrouvées dans la partie centrale du parvis, on a vérifié la *Carte archéologique* de Berty d'après l'étude de Coyecque sur l'*Hôtel-Dieu de Paris au Moyen Âge* (t. I, 1889) qui contient des notices précises sur les biens de l'hôpital. La plupart des dénominations ont été confirmées et les adjonctions

---

(1) Jean HUBERT, *L'Art pré-roman*, 1938, p. 38. En assignant à l'édifice une longueur double de sa largeur, comme le propose M. Hubert (voyez n. 2), la première de ces dimensions aurait atteint 70 mètres.

(2) *Les origines de Notre-Dame de Paris* (*Revue de l'histoire de l'église de France*, t. XL [1964]), p. 14.

à faire à la lettre ont été peu nombreuses. D'autre part, l'exactitude du parcellaire a pu être vérifiée par comparaison avec un plan manuscrit, non daté, mais qui doit être postérieur à 1746 puisque le contour des Enfants trouvés y apparaît, conservé au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, qui nous a été obligeamment indiqué par M. J.-P. Babelon. On en a conclu que c'est à juste titre que le directeur d'études a proposé à la Commission des travaux historiques de la ville de Paris de commencer par la *Carte archéologique* l'entreprise de réédition de l'*Atlas des anciens plans de Paris*.

Les dernières conférences ont été occupées à expliquer quelques paragraphes du livre VII de l'*Historia Francorum*, en vue de la préparation d'un recueil de textes intéressant l'histoire de Paris pendant le haut Moyen Âge. Pour ce travail, difficile et de longue haleine, entrepris depuis plusieurs années (voir *Annuaires* préc.), le directeur d'études a eu la bonne fortune d'obtenir la promesse du concours de M. Jean Guerout, conservateur aux Archives nationales.

L'auditoire a été aussi fidèle et nombreux que les années passées : Me Paul Brachet a achevé une importante étude sur la Chambre des comptes reconstruite par Jacques V Gabriel après l'incendie du bâtiment Louis XII en 1737. Il a su en retrouver les plans inédits dans la série E des Archives nationales et montrer tout l'intérêt que présentait ce monument méconnu. Il songe à préparer maintenant une thèse d'École sur l'œuvre d'un architecte à Paris au xviiie siècle: M. Al. Erlande-Brandenburg, archiviste-paléographe, ingénieur au C.N.R.S. pour la *Carte archéologique de la Seine*, a poussé sa thèse sur l'enceinte du xie siècle et celle de Philippe-Auguste. Il a fait à la conférence un exposé sur l'histoire architecturale de l'hôtel de Nointel, dit hôtel de Ravannes, 41, rue Saint-Dominique, détruit en 1966, d'après les élévations et les marchés de construction qu'il a retrouvés au Minutier central des notaires de Paris. Il a publié une *Communication... sur les fouilles opérées devant la colonnade du Louvre* (qu'il avait été appelé à surveiller sur la proposition du directeur d'études en 1964) et *sur la découverte du soubassement de Le Vau* (*Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1964 [1965], p. 135-139) et *Le « cimetière des Rois » à Fontevrault* (*Congrès archéologique de France, Anjou, 1964* [1966], p. 482-492). Il participe activement depuis 1965 à la *Chronique* et à la *Bibliographie* du *Bulletin monumental*. M. Patrick Périn a finalement décidé de préparer une thèse d'École sur les

systèmes de datation des antiquités franques en associant cette étude théorique à celles des cimetières mérovingiens ardennais qu'il fouille depuis plusieurs années. Il a déjà mis en parallèle les chronologies de MM. Böhner, Salin et Werner et celle de feu le baron de Loë et on augure beaucoup de son travail; le premier de ces savants, sur la recommandation du directeur d'études, a bien voulu l'héberger à l'occasion d'un voyage d'études auprès de la *Römisch-Germanisches Kommission* de Mayence. On a suggéré à M. Périn d'étendre à la Neustrie le catalogue des tombes datées par des monnaies établi en 1936 par M. Werner et de faire porter son étude des mobiliers sur l'ensemble des tombes franques de la Gaule. M. Périn a publié dans les *Cahiers ardennais* (1966, n° 44, p. 14-15) une note sur ses fouilles de Mazerny, qu'il a fait suivre d'un appendice dans lequel il a fait état de la lecture, proposée en guise d'exercice par le directeur d'études à la conférence, d'un anneau sigillaire mérovingien. — Mlle Courcol et M. Roger, l'un et l'autre élèves de l'École des chartes, ont assidûment suivi les conférences. On a conseillé à la première de prendre pour sujet de thèse d'École des chartes le pont Notre-Dame. Le second poursuit très sérieusement un travail identique sur les prévôts de Paris. M. Mathé, élève de l'École du Louvre, qui mène, sous le contrôle de la direction des Antiquités historiques de la région parisienne, des fouilles à l'emplacement de l'ancienne église des Trois-Patrons, à Saint-Denis, MM. Rivière et Travouillon, qui explorent le cimetière mérovingien de Bondy, ont été fort assidus, ainsi que le général Codet, M. Collard, Mme Duchesne, chef de travaux à la Section, MM. Guillot et Schweitzer.

En dehors des conférences, le directeur d'études s'est entretenu de leurs travaux avec M. Jean-Pierre Babelon, conservateur aux Archives nationales, qui continue d'avancer dans la rédaction de sa thèse d'École sur l'*Hôtel de Chavigny*. On lui doit plusieurs articles sur l'histoire de l'architecture et de l'art à Paris : *Nouveaux documents pour la restauration de l'hôtel de Guise, 58, rue des Archives* (*Archives nationales*) [*La Vie urbaine*, 1965, 3, p. 2-27]; — *L'hôtel Guénégaud des Brosses, 60, rue des Archives, et les maisons voisines* (*Paris et Ile-de-France, Mémoires*..., t. XV [1964], p. 75-112); — *Les peintures de Claude Vignon à l'hôtel de Chevreuse-Longueville*... (*Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1966, p. 189-192); — *Les Falconet de la collection Thiroux d'Epersenne* (*ibid.*, p. 101-111). Ces publications et son impor-

tant ouvrage sur la *Demeure parisienne sous Henri IV et Louis XIII* lui ont valu le prix Berger de l'Académie des sciences morales et politiques (1966); — avec M. François Bluche, professeur à l'Université de Besançon, qui a déposé une thèse d'École *Une cour souveraine à Paris : les magistrats du Grand Conseil au* XVIII*e siècle (1690-1791)*; — avec M. Raymond Cazelles, docteur ès lettres, qui remettra, lui, à la rentrée, une thèse sur *La taille de Paris pour l'an 1300* (édition et commentaire); — avec Mme Gille, qui a avancé ses recherches sur l'*Équipement de la Ville de Paris sous la Restauration et la monarchie de Juillet;* — avec Mme Lorant, qui a bien poussé sa thèse de IIIe cycle sur la démographie et l'histoire sociale et urbaine de Sceaux; — avec Mlle Counot, dont la thèse d'École des chartes porte sur Sannois.

Mlles Chatel, Dresch et Mérigot, élèves de la conférence, ont reçu le titre d'archiviste-paléographe. La thèse de Mlle Mérigot a été signalée au Ministre.

Le directeur d'études a publié, au cours de l'année scolaire 1965-1966 :

— *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, Éditions de l'Institut national d'études démographiques, 1965. In-12, 183 p., fig., tabl. (en collaboration avec Louis Henry).

— *Rapport... sur les inscriptions funéraires de la crypte de l'église Saint-Sulpice* (*Commission du Vieux Paris, séance du 2 juillet 1962*, p. 4-8 [*Supplément au Bulletin municipal officiel de la ville de Paris* du 22 janvier 1966].

— *Rapport... sur les découvertes archéologiques faites 8, rue de l'Abbaye* (*6e*) *: restes de la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain des Prés* (*ibid.*, p. 8-10).

— *Rapport sur les découvertes archéologiques faites 12, rue Pierre-Nicole, à l'angle de la rue du Val-de-Grâce* (*5e*) (*ibid.*, séance du 8 octobre 1962 [*ibid.*, 25 janvier 1966]).

— ... *Découverte d'une dalle de la voie romaine d'Orléans, rue du Petit-Pont, face aux numéros 6 et 15* (*ibid.*, p. 7-8).

Article « *Les fouilles* [dans les églises] », p. 417-426 de l'*Histoire générale des églises de France, Belgique, Luxembourg, Suisse*, 1966.

Sur l'invitation de M. le Professeur Petri, directeur de l'*Institut für Landeskunde des Rheinlandes*, il a donné une conférence à Bonn, en février 1966, sur le développement de Paris pendant le Haut Moyen Âge, et une autre à la Société des amis de Notre-Dame de Paris au mois de décembre 1965, sur les fouilles du parvis Notre-Dame.

Il a continué d'assurer la publication des *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris* et contribué, avec M. Jean Longnon, à celle du *Journal des Savants*.

L'Académie des sciences morales et politiques lui a décerné le prix Henri Texier (1966).

Conférences de Mme Jeanne Pronteau

Les conférences des trois trimestres ont été consacrées à l'histoire de l'extension de Paris au XVIIIe siècle, depuis la réglementation de Louis XV (1724-1728) jusqu'à l'établissement du mur des Fermiers généraux (1784-1791).

Les mesures prises par Louis XV pour tenter d'enrayer l'accroissement de la ville et son peuplement hors les murs n'étaient que la continuation d'une politique suivie par la Monarchie depuis deux siècles, politique qui s'était d'ailleurs révélée totalement inefficace puisque ni les défenses expresses de bâtir, ni les bornages successifs prescrits par les rois n'avaient pu empêcher le développement de Paris et discipliner l'accroissement de ses faubourgs (voir *Annuaire 1965-1966*, p. 343-345). Par déclaration du 18 juillet 1724, le pouvoir royal jugea donc utile de définir encore une fois les limites de la ville proprement dite, hors lesquelles tous les territoires étaient « censés et réputés faubourgs de Paris ». Dans ces faubourgs, dont il paraissait indispensable d'arrêter l'extension, toute construction nouvelle, tout changement de l'état des lieux étaient prohibés. Pour que ces défenses soient respectées, le Roi prescrivait le recensement de toutes les maisons à porte cochère et charretière qui y étaient édifiées, dont des plans détaillés devaient être levés. Différentes catégories de bornes devaient en outre être posées, autour du périmètre de Paris et en tête des voies de pénétration dans les faubourgs notamment, afin de définir sans contestation possible les territoires où il était défendu de bâtir. Le 29 janvier 1726, une nouvelle déclaration complétait sur certains points la précédente, en ordonnant en particulier de graver un numéro sur toutes les maisons des faubourgs, afin de les dénombrer aisément et de repérer, le cas échéant, les constructions édifiées malgré les interdictions du Roi. Deux ans plus tard, le 23 mars 1728, un texte prévoyait, dans le même dessein, le recensement des bâtiments construits hors les faubourgs, mais sur le territoire des paroisses qui leur était contigu.

On a étudié les dix-sept registres conservés aux Archives nationales sous le titre de *Travail des limites de la ville et fau-*

bourgs de Paris (Q¹* $1099^{159-175}$) [1], qui consignent toutes les opérations effectuées par l'Administration en exécution des textes de 1724-1728. Les treize premiers registres renferment tous les plans des maisons à porte cochère et charretière des onze faubourgs de Paris, levés, à partir de septembre 1724, par Jean Beausire, maître des Bâtiments de la ville de Paris, et son fils Jean-Baptiste Augustin; des légendes donnent la description détaillée des bâtiments (emplacement, disposition intérieure, superficie, hauteur), ainsi que les noms de leurs propriétaires ou de leurs occupants; les plans de maisons sont complétés par des plans généraux de chaque faubourg et des plans particuliers à chaque rue. Les trois derniers registres contiennent les procès-verbaux des opérations de recensement et de bornage effectuées de 1724 à 1729 par les commissaires nommés à cet effet par le Roi. L'ensemble du *Travail* forme donc une source graphique et statistique de première importance pour l'étude des faubourgs de Paris entre 1724 et 1729, du triple point de vue de la topographie, de l'histoire sociale et de l'histoire de la construction : nous l'avons largement utilisé pour dégager la physionomie des territoires qui environnaient la capitale à cette époque. L'article VII de la déclaration de 1724 prescrivait que le *Travail des limites* serait dressé en cinq exemplaires, soit la minute et quatre autres exemplaires, respectivement destinés : 1° au greffe du Conseil du Roi; 2° au greffe du Parlement; 3° au greffe du Bureau des finances de Paris; 4° au greffe de l'Hôtel de Ville. La table récapitulative des dix-sept volumes (Arch. nat., Q¹* 1099^{172}, p. 16) confirme que cette disposition a reçu son exécution. Nous avons pu établir que quatre de ces séries subsistent aujourd'hui. Les Archives nationales en conservent trois : celle de la sous-série domaniale Q^1, déjà citée, et deux autres séries presque complètes, sous les cotes Z^{1f} 923 à 954 (2). Le Cabinet des estampes de la Biblio-

(1) Q¹ * 1099 ^{159} à ^{171}, plans des onze faubourgs de Paris; Q¹ * 1099 ^{172}, table récapitulative; Q¹ * 1099 ^{173} à ^{175}, procès-verbaux de recensement et de bornage.

(2) Z^{1f} 923 à 947, plans des onze faubourgs de Paris, en double exemplaire (seul manque, dans le second, le volume X, relatif au faubourg Saint-Germain); Z^{1f} 948 à 953, procès-verbaux de recensement et de bornage, également en double exemplaire; Z^{1f} 954, table. La sous-série Z^1 étant consacrée aux « juridictions spéciales » et Z^{1f} aux papiers provenant du Bureau des finances, l'une de ces deux séries est sans doute celle qui fut déposée au greffe du Bureau des finances de Paris.

thèque nationale en possède une (1), qui serait l'exemplaire déposé au greffe de l'Hôtel de Ville, entré à la Bibliothèque en germinal an v [mars-avril 1797]. Quant au cinquième exemplaire, nous n'en avons pas retrouvé trace jusqu'à présent. En revanche, une copie intégrale du *Travail* (plans et procès-verbaux), qui constitue donc un sixième exemplaire de l'ouvrage, a été exécutée pour Antoine Moriau, dont les collections formèrent, en 1759, le noyau primitif de la première bibliothèque de la Ville, passée en grande partie à l'Institut en l'an v. De cette copie subsiste aujourd'hui un seul registre de plans (celui du faubourg Saint-Honoré), complété par une page de titre sur laquelle figure l'*ex-libris* de Moriau, et conservé à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris; les autres volumes de plans ont été brûlés dans les incendies de la Commune de 1871; les copies des procès-verbaux ont été déposées aux Archives de la Seine (V. DD5, 1, 2, 3) [2].

Le sous-directeur d'études se propose de donner l'édition de ce *Travail des limites* (reproduction des plans et commentaire) et de l'assortir d'une étude historique et statistique sur les faubourgs de Paris au début du règne de Louis XV. M. Michel Fleury, chargé par la Commission des travaux historiques de la ville de Paris de la réédition de l'*Atlas des anciens plans,* a bien voulu accepter de soumettre ce projet à la Commission, qui l'a approuvé lors de sa séance d'octobre 1966.

La minutieuse réglementation édictée par les textes de 1724-1728 voulait obtenir une « cristallisation » de la ville et de ses faubourgs qui ne pouvait durer, parce qu'elle était trop contraire à la force d'expansion naturelle de Paris. Rapidement, des dérogations durent lui être accordées, d'abord en faveur des marchands tanneurs établis sur les bords de la Bièvre, dans les rues de l'Ourcine, du Fer-à-Moulin, Censier, Mouffetard et Saint-Victor, qui obtinrent l'autorisation de faire construire ou de transformer les bâtiments nécessaires à leur commerce, malgré les prescriptions interdisant tout changement à l'état des lieux dans les faubourgs (déclaration du 28 septembre 1728, Arch. nat., K 982, VIII, 66). Puis en faveur des habitants du faubourg Saint-Honoré, brutalement atteints par les interdictions de bâtir, qui avaient

---

(1) Sous la cote Ve 46 à Ve 46 *p*.

(2) Pour le détail de la question, voir notre ouvrage sur *Les Numérotages des maisons de Paris du XVe siècle à nos jours,* 1966, p. 218-222.

brisé l'essor de leur quartier; un mémoire imprimé, attribué à l'un d'eux (Aguesseau de Valjouan, conseiller au Parlement de Paris, frère du Chancelier), puis longuement repris dans un mémoire manuscrit destiné aux magistrats chargés de l'exécution des déclarations de 1724 et 1726 (*ibid.*, K 982, VI, 38 et 39), exposait en détail les conséquences désastreuses que la mise en application de ces textes avaient eues sur le développement d'une région privilégiée, voisine du Louvre et des Tuileries, située sur le chemin de Versailles et de Marly, vouée à être la demeure de personnes de qualité, financiers ou grands seigneurs qui avaient déjà entrepris d'y faire construire des hôtels. Des lettres du 31 juillet 1740 et 10 février 1765 accordèrent successivement la liberté de construire dans les principales rues du faubourg.

Trois mois plus tard, une nouvelle déclaration (1) tempérait d'ailleurs la rigueur des textes existants, et consacrait officiellement les empiétements effectués au-delà des limites de 1724-1728. Dès lors, et malgré les mesures restrictives édictées l'année suivante (2), on assiste à une recrudescence de la construction, qui couvrit « d'une immense quantité de bâtiments les terrains fertiles cultivés en marais dans les intervalles des faubourgs... » (*Mémoire sur les limites de Paris,* Arch. nat., Q^1 1100).

On s'est attaché à étudier, à titre d'exemple, le développement de trois faubourgs de Paris, entre 1770 et 1790 environ : faubourgs Montmartre, Saint-Denis et partie du faubourg du Temple. Ces lieux se transformeront suivant un processus analogue, et formeront, un peu avant la Révolution, trois nouveaux quartiers hors les murs.

Bordé au Sud par le rempart ou « nouveau cours » de Louis XIV, à l'Ouest par la rue de l'Arcade, à l'Est, par les rues du Faubourg-Montmartre, Cadet et Rochechouart, le faubourg Montmartre était limité, au Nord, par les rues Saint-Lazare et Coquenard [Lamartine] qui le séparaient des paroisses de Clichy et de Montmartre. Les religieux de la Sainte Trinité, dits Mathurins, y possédaient 65 arpents de « marais », loués par parcelles à des jardiniers, une ferme et un clos, voisins du château du Coq ou des Porcherons. A partir de 1768, les Mathurins procédèrent systématiquement au morcellement de leurs biens, par baux

---

(1) Déclaration du 16 mai 1765, dans *Recueil des lettres patentes... concernant les voies publiques* [de la ville de Paris], 2e suppl., p. 28-29.

(2) Lettres patentes du 28 juillet 1766, Arch. nat., AD ✠ 971.

emphytéotiques (Arch. nat., S. 4247 et 4248 A). Le financier Bouret de Vézelay (qui revendra au fermier général Jean-Joseph de Laborde), l'architecte Alexandre-Théodore Brongniart et l'entrepreneur des bâtiments du Roi, Jean-François Letellier (qui céderont des parcelles à la marquise de Montesson et au duc d'Orléans), la duchesse d'Ancenis (à laquelle se substituera l'architecte Aubert), l'entrepreneur du Roi, Sandrié des Fossés seront, parmi bien d'autres, parties prenantes. Outre une rente annuelle à verser aux Mathurins, les baux imposaient aux acquéreurs l'obligation d'indemniser les maraîchers qui se trouvaient sur les lieux, et surtout celle de construire, dans un délai déterminé, des bâtiments dont la valeur minimale était également fixée. Cinq voies nouvelles furent ouvertes, entre 1770 et 1775, des deniers des nouveaux propriétaires : rue d'Artois [actuelle rue Laffite], rue de Provence (aménagée au long du grand égout, recouvert aux frais de Jean-Joseph de Laborde), rue de la Ferme [tronçon nord de la rue Tronchet], rue Thiroux [partie de la rue Caumartin], rue Taitbout enfin. Les lettres patentes qui autorisaient ces percements permettaient expressément aux spéculateurs « de faire bâtir le long des... rues et dans toute l'étendue de [leurs] terrains tels hôtels, maisons et édifices que bon leur [semblerait] » : elles établissaient donc une dérogation aux textes de 1724-1728, lesquels interdisaient toute ouverture de rue et toute construction dans les faubourgs. Ainsi se forma le quartier de la Chaussée d'Antin, né des opérations de financiers et d'architectes, qui connaîtra une brillante vogue à la fin de l'Ancien régime.

Le faubourg Saint-Denis, immédiatement à l'Est du précédent, offrit, à la même époque, le même phénomène d'urbanisation. Au milieu du XVIII[e] siècle, il était essentiellement occupé, dans sa partie septentrionale, par l'enclos de Saint-Lazare; dans sa partie méridionale, au Sud de la rue de Paradis, par les Prés et la Couture des Filles-Dieu : 48 arpents qui se prolongeaient primitivement au-delà du cours de Louis XIV, et même de l'enceinte de Charles V (actuelle rue d'Aboukir), formés de prés et de terres labourables, desservis par plusieurs chemins ou sentes intérieurs. Si le clos Saint-Lazare resta intact jusqu'en 1821, les biens des Filles-Dieu, au Nord du rempart, connurent, à partir de 1771, un sort analogue à celui des marais des Mathurins, au faubourg Montmartre. La plus grande partie en fut lotie, par baux emphytéotiques passés par les religieuses avec Claude-Martin Goupy, entrepreneur des bâtiments du Roi, à charge par lui d'acquitter une redevance annuelle et surtout de faire construire, sur les

terrains, des bâtiments dont la valeur était déterminée (Arch. nat., S. 4712 et 4713). Goupy revendit d'ailleurs par parcelles et réalisa une belle spéculation. Des voies nouvelles, ouvertes en partie aux frais de Goupy, devaient en outre sillonner les lieux et favoriser le peuplement : rue des Petites-Écuries, formée en 1780 sur le chemin qui longeait le grand égout; rues de l'Échiquier, d'Enghien, d'Hauteville, autorisées en 1772, percées dans les vingt années qui suivirent. Là encore, par dérogation aux textes de 1724-1728, les constructions étaient admises et même encouragées. De beaux hôtels, dont certains subsistent encore, s'élevèrent sur les anciens marais des Filles-Dieu.

A l'Est de Paris, la Maison du Temple possédait 23 arpents de jardins potagers et terres labourables, limités par la rue des Fossés-du-Temple [Amelot], le chemin de Ménilmontant [rue Oberkampf], la rue de la Folie-Méricourt et l'actuelle rue Rampon. Ces lieux, dits « marais du Temple », traversés par une ruelle du même nom, étaient loués par parcelles à des fermiers et constituaient encore, un peu avant 1780, la *Couture extérieure* du Temple, par opposition à la Couture située à l'intérieur des murs de la ville (à l'Est de l'Enclos), lotie dès le début du XVIIe siècle (1). En 1777, Alexandre-Emmanuel de Crussol, administrateur du Grand Prieuré de France, projeta d'aliéner ces « marais du Temple », qui approvisionnaient jusqu'alors Paris en fruits et en légumes, et de les transformer en un nouveau quartier. Il obtint, par lettres du 13 octobre 1781, l'autorisation d'ouvrir plusieurs voies sur les anciens marais, malgré l'opposition du Bureau des finances, qui se fit en vain le défenseur des anciennes lois sur les limites; ainsi furent percées les rues de Latour [Rampon actuelle], d'Angoulême [Jean-Pierre Timbaud], de Crussol, du Grand Prieuré et de Malte; le projet primitif prévoyait aussi l'établissement d'une place centrale, qui ne fut pas exécutée. Les parcelles furent aliénées, de 1781 à 1788, par une série de baux emphytéotiques (Arch. nat., S. 5085), moyennant une rente annuelle au Grand Prieuré et l'obligation de construire, sur les lots, dans un délai fixé, des maisons d'habitation d'une valeur déterminée. Au moment de la Révolution, la moitié seulement des « marais »

---

(1) Le lotissement de la couture intérieure du Temple, qui forma le quartier de France, a été l'objet d'une excellente thèse d'École des chartes, soutenue par Mlle L. Mérigot, ancienne élève de la conférence, en mars 1966.

avaient trouvé acquéreurs, l'autre partie restant à l'état de terrains vagues, et trente-cinq maisons étaient édifiées.

Il faut souligner les analogies de ces extensions, qui se sont faites, à la même époque, au-delà des limites fixées par les règlements. Dans les trois cas étudiés (marais des Mathurins, prés et couture des Filles-Dieu, marais du Temple), la ville s'est développée sur les terrains en culture des faubourgs, terrains qui appartenaient à des communautés religieuses et qui furent tous aliénés par baux emphytéotiques — système qui aurait dû garantir aux communautés la nue-propriété de leurs biens. Les acquéreurs avaient, chaque fois, l'obligation d'élever des bâtiments sur les parcelles achetées. En outre, l'ouverture de rues nouvelles favorisait le lotissement, la construction et le peuplement. L'ensemble aboutit à la formation de quartiers neufs, qui constituèrent le prolongement de la ville hors les murs. Ainsi, à la fin de l'Ancien régime, le pouvoir royal renonçait à arrêter systématiquement la croissance de la capitale; sans abroger expressément les interdictions générales, il accordait des dérogations pour des « aménagements de quartiers ».

*
* *

A la même époque d'ailleurs, la Ferme générale, chargée de percevoir les droits sur les marchandises entrant dans la capitale, demandait que fussent précisées les limites de la ville. Le développement de Paris, le rattachement de beaucoup de terrains vagues à la ville, la présence, dans la partie septentrionale, de nombreux « marais », qui favorisaient le passage des denrées en fraude, l'incitaient à réclamer que fût établie « une ligne de démarcation précise entre le territoire soumis aux droits d'entrée d'une part, et le territoire taillable qui l'environnait sous le nom de banlieue, d'autre part » (Arch. nat., Q^1 1101). La Ferme avait approximativement limité son domaine par une clôture, qui était tantôt un mur grossier en moellons, tantôt de simples palissades de bois (*ibid.*, E 1199^B, 22 janvier 1743), insuffisants pour empêcher la contrebande. Elle demandait donc de substituer à cette clôture un véritable mur, destiné à faciliter la surveillance.

L'histoire de cette nouvelle enceinte, les différentes phases de son établissement, la construction des pavillons édifiés par Ledoux, ont été plusieurs fois étudiées, en particulier par le comte

Frémy (1), par Mme Levallet-Haug (2) et, plus récemment, par M. Roger Dion (3). On s'est donc efforcé, à l'aide de ces travaux, et à la lumière de diverses sources manuscrites et d'une abondante documentation iconographique, de dresser, d'une part l'état des connaissances acquises et d'éclaircir, d'autre part, un certain nombre de points particuliers.

La détermination de l'ancien périmètre fiscal de la ville, antérieur au mur des Fermiers généraux, a notamment retenu l'attention. Les plans qui le figurent comportent entre eux des contradictions (4). On a tenté de les résoudre, en rapprochant ces documents des plans des onze faubourgs de Paris, levés de 1724 à 1728 (ci-dessus, p. 379), qui donnent l'emplacement des différentes barrières établies aux entrées de la ville. Ces barrières se répartissaient d'ailleurs en plusieurs catégories : à côté des barrières principales, on trouve des « barrières de laissez-passer » (qui étaient des bureaux de vérification et de contrôle, situés à peu de distance des bureaux principaux), et aussi des « barrières de renvoi », dénomination qui s'appliquera encore à certains pavillons du mur de 1784-1791. La terminologie était donc à établir d'après l'histoire de l'institution des droits d'entrée. Les barrières principales, dont le nombre avait été limité par l'ordonnance des aides de juin 1680 (5), étaient celles par lesquelles toutes les marchandises soumises aux droits pouvaient pénétrer dans Paris; elles étaient tenues par de nombreux commis (commis du barrage et commis pour la douane). Les « barrières de renvoi » étaient des postes secondaires, contrôlés par un ou deux commis seulement, par lesquels les denrées pouvaient entrer dans la capitale, sauf les vins, boissons et pied fourché, qui ne pouvaient passer que par les barrières principales. Le médiocre contrôle exercé aux postes secondaires favorisant le passage de marchandises en fraude, des lettres du 28 janvier 1723 (Arch. nat., AD ✠ 776) établirent une liste limitative des bureaux de passage

---

(1) *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France,* 39e année, 1912, p. 115-148.

(2) Geneviève Levallet-Haug, *Claude-Nicolas Ledoux, 1736-1806,* Paris, 1934, p. 113-136.

(3) Roger Dion, *Histoire de la vigne et du vin en France...*, Paris, 1959, p. 511-531.

(4) Arch. nat., N III Seine 874, N III Seine 885_1 et plan dans F^2 II Seine^2.

(5) Publiée avec commentaire en 1703 par Jacques Jacquin (Bibl. hist. de la ville de Paris, Rés. 110.015).

66 0645 0 67 046 3 25

(qui correspondaient approximativement aux barrières principales de 1680), et interdirent toute entrée par les « barrières de renvoi », déclarées « faux-passages ». Le terme subsista néanmoins, après l'établissement du mur des Fermiers généraux, et s'appliqua à de simples postes d'observation, où les droits d'entrée n'étaient pas perçus (1).

Sans s'attarder à la description architecturale des pavillons élevés par Ledoux, faite à plusieurs reprises, on s'est efforcé d'apporter quelques précisions sur le mur d'enceinte lui-même et sur la manière dont il fut édifié. Construit en « moellons blancs des carrières d'Arcueil et autres », liés par du mortier de chaux et de sable, avec partie en meulières dans le bas, ce mur était consolidé, de distance en distance (20 en 20 toises), par des chaînages de pierre. Bâti sur fondations, il avait 3 pieds d'épaisseur (0,97 m) et 10 à 12 pieds de hauteur (3,25 m à 3,90 m) et se terminait par un chaperon ou couronnement « avec bordure taillée » (Arch. nat., T 705, dossier Colonia, émigré [intendant du département des Fermes]). Ajoutons qu'un chemin d'isolement intérieur et un boulevard extérieur planté d'arbres, large de 15 toises, devaient border le mur, sur l'un et l'autre de ses côtés.

Les grandes phases de l'établissement de la nouvelle clôture ont été ensuite exposées chronologiquement. On a noté, après M. Dion, comment le pouvoir royal fut amené à commencer les travaux, presque clandestinement, sur la rive gauche, aux abords de l'Hôpital général, au début de l'année 1784 (Arch. nat., H 1955). Comment la somptuosité des pavillons commencés par Ledoux souleva des protestations unanimes et obligea le Roi, en l'été 1787, à examiner les moyens de réduire les dépenses (*ibid.*, Q^1 1001). Des commissaires furent alors nommés pour revoir les plans primitifs; les procès-verbaux de visite des bâtiments, dressés par leurs soins, constatent l'état des travaux de la clôture de Paris, en mars-avril 1788 (Bibl. hist., ms. 27.101) [2].

---

(1) De la même manière, le terme de « roulette », qui s'appliquait à l'origine aux baraques de bois montées sur roues dans lesquelles les droits d'entrée étaient perçus, fut employé à la fin du XVIIIe siècle pour désigner les guérites de pierre qui accompagnaient les bureaux du mur des Fermiers généraux (Bibl. hist. de la ville de Paris, ms. 23.800).

(2) Sur la rive gauche, la construction du mur était alors presque achevée, sauf au droit du clos Payen et entre les barrières de Sèvres et des Paillassons; l'édification des pavillons (21 au total) était, de même, très avancée; mais le chemin d'isolement intérieur et le boulevard extérieur n'étaient pas terminés. Sur la rive droite, les travaux étaient loin de présenter le même degré d'avan-

L'établissement du mur, sur la rive droite, ne devait d'ailleurs se faire que par étapes, en raison des résistances rencontrées par le gouvernement dans les quartiers septentrionaux et orientaux de Paris (Pologne, Porcherons, Nouvelle-France, Courtille et Fontarabie), peu disposés à se laisser enfermer dans le territoire soumis aux droits d'entrée. En novembre 1788, le pouvoir royal tenta d'effectuer la « remontée » des barrières depuis le nouveau bureau du Roule jusqu'au haut de la rue de Clichy inclusivement (lettres du 26 novembre, citées par M. Dion, Arch. nat., D VI 8, 78). Mais les événements de juillet 1789, les dévastations qu'ils entraînèrent (huit bureaux de la rive droite, treize pavillons de la rive gauche incendiés ou pillés) retardèrent la mise en service de la nouvelle clôture sur tout son parcours; celle-ci ne fut réalisée qu'en juin 1790. Huit mois plus tard, un décret de l'Assemblée nationale abolissait « tous les impôts perçus aux entrées des villes, bourgs et villages, à partir du 1er mai 1791 ». C'était la condamnation du mur des Fermiers généraux, dernière grande entreprise d'urbanisme de l'Ancien régime, dont l'édification avait coûté plus de 17 millions de livres. L'enceinte imprima néanmoins fortement sa marque dans la topographie parisienne, puisque, jusqu'en 1860, on y perçut les droits d'entrée, rétablis en 1798 sous le nom de droits d'octroi, et qu'elle est figurée, encore aujourd'hui, par la ligne des boulevards extérieurs.

*
* *

Les conférences ont été fidèlement suivies par M. Marcel Bailhache, Me Brachet, Mme Camus, le général Codet, M. Collard, Mmes Dérens et Duchesne, licenciée ès lettres, M. Guillot, Mlle Le Clerc, diplômée de l'École du Louvre, Mme Lepoire-Oster, Sœur Marie Saint-Charles, MM. Poupée, documentaliste au C.N.R.S., Roger, élève de l'École des chartes, Schweitzer et Mlle Zéphirin.

---

cement; le mur n'était établi que sur de faibles tronçons (à l'Ouest, entre la Seine et la barrière de Courcelles; au Nord, entre les barrières des Vertus et Saint-Louis; à l'Est, entre les barrières de la Chopinette et de Belleville, de la Folie-Renaud et des Rats, de Bercy et de La Rapée); partout ailleurs, son alignement exact n'était même pas déterminé, bien que l'on travaillât, d'espace en espace, aux futurs bureaux de recette (34 au total).

M. M. Bailhache a commencé une étude sur Dézallier d'Argenville et sur les sept éditions de son *Voyage pittoresque de Paris*, publiées de 1762 à 1813).

Me Brachet a achevé ses recherches sur les bâtiments de la Chambre des comptes, reconstruite par Gabriel après l'incendie de 1737 et les a consignées dans un long article qui doit paraître dans la *Vie urbaine*. Ces travaux l'ont amené à interpréter le plan levé en 1962, par la Commission du Vieux Paris, à l'occasion des fouilles exécutées dans la cour de la Sainte-Chapelle. Me Brachet se propose en outre d'entreprendre une thèse d'École sur l'œuvre parisienne d'un architecte du XVIIIe siècle.

Le général Codet a continué le travail qu'il prépare sur Germain Brice et sa *Description de Paris* (voir *Annuaire 1965-1966*, p. 345-346). Les sept premières éditions ont été mises en fiches. La sixième (en 3 volumes) représente un tournant capital dans l'œuvre de Brice et a nécessité à elle seule près de 1.500 fiches nouvelles. Ce travail permet de suivre l'évolution de l'ouvrage qui, d'abord guide sans prétention, se transforme en une description détaillée, surtout du point de vue des œuvres d'art. Des renseignements nouveaux ont été trouvés, aux Archives nationales, sur la famille de Brice.

M. Collard poursuit sa thèse d'École sur l'ancienne église Saint-Paul. Une abondante documentation inédite, puisée surtout au Minutier central des Archives nationales, a déjà été réunie par ses soins.

M. Guillot continue également sa thèse d'École sur le mont Valérien et l'érémitisme dans la région parisienne.

M. Schweitzer a entrepris une bibliographie analytique des principaux annuaires d'adresses parisiens de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Le sous-directeur d'études a publié au cours de l'année scolaire 1965-1966 :

Les Numérotages des maisons de Paris du XVe siècle à nos jours... Préface de Pierre Lavedan, ..., Paris, 1966, in-4o, 234-66-V p., fig. et pl. h. t. (Publication de la Commission des travaux historiques, Sous-Commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, fasc. VIII).

Note sur les maisons parisiennes habitées ou possédées par Le Roy de Camilly (1780-1800), dans *Paris et Ile-de-France*..., t. XV, 1964 (1965), p. 253-281, fig.

Il a participé à l'établissement de la *Bibliographie analytique des publications d'histoire et d'archéologie concernant Paris et la région parisienne,* publiée sous la direction de M. de Surirey de Saint Remy, conservateur en chef de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (dans *Bulletin* de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, t. II et III).

DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE

Chargé de conférences : M. Louis HENRY,
ancien élève de l'École polytechnique,
Chef de service à l'Institut national d'études démographiques

Les conférences de cette année comme celles de l'année précédente ont eu pour objet principal d'initier les auditeurs à l'analyse démographique, ou plutôt à une analyse démographique adaptée à l'étude des populations du passé pré-statistique proche, c'est-à-dire de celui où les documents (registres paroissiaux, listes nominatives, rôles d'impôts, etc.) sont particulièrement abondants. La période correspondante s'étend, en gros, du début du dernier quart du XVII[e] siècle au milieu du XIX[e] bien que la première moitié du XIX[e] soit couramment considérée comme postérieure au passé pré-statistique; en réalité cette période fait transition; on y pratique des recensements et on y exploite l'état civil à des fins statistiques, mais les résultats publiés sont très sommaires et il reste presque autant à tirer des documents eux-mêmes qu'au siècle précédent.

L'étude des procédés de dépouillement des registres d'état civil a été encore plus réduite que l'année précédente pour deux raisons; d'une part, les auditeurs qui utilisent ces registres sont familiarisés avec les relevés à y faire; d'autre part, le *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, publié en décembre 1965, est, comme le premier *Manuel*, un guide utilisable sans enseignement particulier.

On a plus insisté qu'en 1964-1965 sur l'analyse des listes nominatives. Il se trouve, en effet, que les travaux effectués jusqu'ici ont peu utilisé ces documents sinon pour compléter la reconstitution des familles menée, essentiellement, à partir des registres paroissiaux. Or les listes nominatives prises isolément donnent déjà de multiples renseignements sur les structures démographiques et sociales; de plus, la comparaison de listes successives doit fournir des renseignements sur les migrations pour une période où l'on n'en a à peu près pas.

Dans l'étude des phénomènes démographiques, nuptialité,

fécondité, mortalité, on a suivi de très près les monographies publiées par l'Institut national d'études démographiques sur Crulai (Orne), le Mesnil-Théribus, Beaumont-les-Nonains et Marcheroux (Oise), Saint-Sernin et Thézels (Lot), Sainghin-en-Mélantois (Nord).

Les conférences ont été suivies assidûment par Mlles Counot, élève de l'École des chartes et Marcilio (Brésil), par le R. P. Bernard-Maître et par MM. Y. Blayo, P. Degioanni et J.-M. Lévy.

Mlle Counot poursuit l'étude démographique et sociale de Sannois (Seine-et-Oise), au XVIIIe siècle, en vue de sa thèse d'École des chartes.

Mlle Marcilio prépare une thèse de doctorat de IIIe cycle sur la population de Saint-Paul (Brésil), de 1640 à la fin du XVIIIe siècle à partir des registres paroissiaux, des listes nominatives et des états numériques. Les particularités de la transmission des noms de famille dans la tradition portugaise ainsi que l'état des registres posent des problèmes ardus.

Mlle Bernard-Maître, sœur du R. P. Bernard-Maître, travaille en vue d'une thèse de doctorat de IIIe cycle, sur la généalogie de la famille Maître; celle-ci comprend tous les descendants, par les femmes aussi bien que par les hommes, d'un ancêtre commun né vers le milieu du XVIIIe siècle. Cette particularité pose des problèmes nouveaux.

M. Blayo poursuit la monographie du village de Grisy-Suisnes (Seine-et-Marne) de 1750 à 1850, en vue, lui aussi, d'une thèse de doctorat de IIIe cycle.

M. Degioanni poursuit des études, commencées sous la direction de M. Marcel Reinhard à l'occasion d'un diplôme d'études supérieures soutenu en Sorbonne en 1965. Elles portent sur les contrôles de 21 compagnies de la garde nationale parisienne, constituant les trois bataillons de la 2e brigade de la division des Tuileries. Ces contrôles datent de messidor an IV.

M. J.-M. Lévy continue le long travail d'exploitation des registres matricules des bataillons de volontaires afin de mieux mesurer l'effort de guerre de la période révolutionnaire.

M. Houdaille, auditeur l'an dernier, a quitté la France pour les États-Unis. Il a néanmoins poursuivi, et presque terminé, la monographie de Boulay (Moselle) de 1675 à 1849. Il fait, d'autre part, continuer le dépouillement par sondage des registres matricules des régiments de l'Empire conservés au Service historique de l'armée.

Le chargé de conférences a publié au cours des années scolaires 1964-1965 et 1965-1966 :

Mortalité intra-utérine et fécondabilité, dans *Population*, 19, 1964, nº 5, p. 899-940.

Réflexions sur les taux de reproduction, dans *Population*, 20, 1965, nº 1, p. 53-69.

En collaboration avec R. Deniel : *La population d'un village du Nord de la France, Sainghin-en-Mélantois de 1665 à 1851;* dans *Population*, 20, 1965, nº 4, p. 563-602.

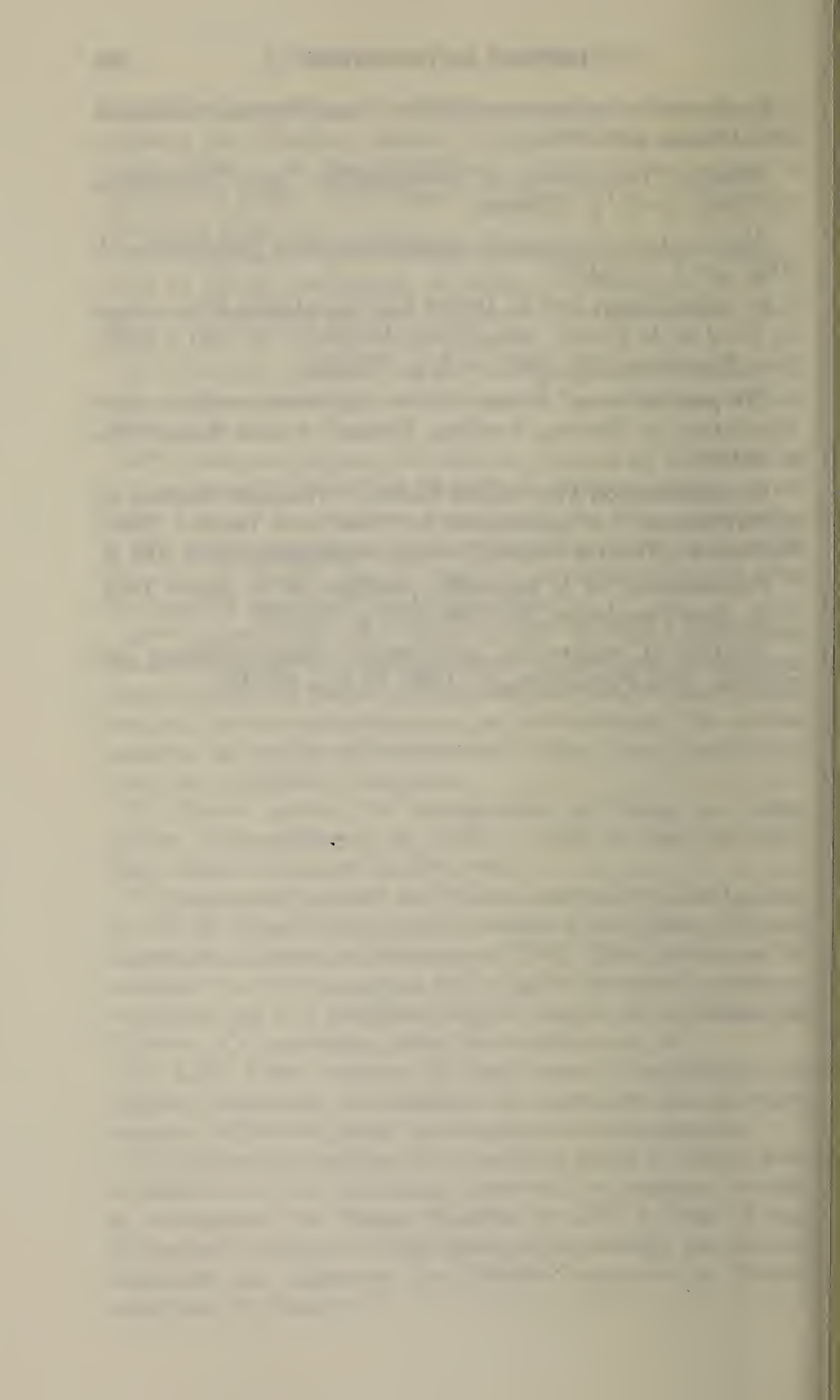
The population of France in the eighteenth century, dans *Population in history*, Londres, Edward Arnold Ltd., 1965, p. 434-456.

En collaboration avec Michel Fleury : *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, Éditions de l'Institut national d'études démographiques, 182 p.

Perturbations de la nuptialité résultant de la guerre 1914-1918, dans *Population*, 21, 1966, nº 2, p. 273-332.

Analyse et mesure des phénomènes démographiques par cohortes, dans *Population*, 21, 1966, nº 3, p. 465-482.

———



CARTOGRAPHIE HISTORIQUE ET HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

Chargé de conférences (1) : le P. François de Dainville
docteur ès lettres

La première conférence a été consacrée à des *Recherches sur les cartes dérivées de la Carte de la France dite de Cassini ou apparentées* (*1750-1815*). Cependant que se développait l'entreprise de la *Carte de la France* au 1/86 400, les pays d'État et certaines généralités voulurent avoir des cartes particulières. Cassini III et ses associés entrèrent avec empressement dans ces vues, qui servaient leur crédit et leur procuraient des « fonds suffisans pour financer la Carte générale sans que les associés fussent obligés de fournir les 1 600 livres annuelles qu'ils s'étaient engagés à payer ». L'étude de ces diverses cartes est très importante pour le géographe et l'historien, car elles sont souvent supérieures, pour la forme et le fond, aux planches correspondantes de la Carte de la France; à l'encontre de celles-ci qui ont parfois subi des retouches, elles sont des documents datés.

La première d'entre elles est la *Carte particulière du duché de Bourgogne* au 1/86 400, dont le marché fut passé en 1752 par les Élus généraux avec Seguin, ingénieur et graveur, en présence de Cassini. Elle redistribue en quinze planches les douze feuilles bourguignonnes de la Cassini, levées et gravées entre 1752 et 1762. Elle sortit elle-même agrémentée d'un bel ornement en 1763. Elle ne l'emporte pas seulement par la qualité et l'égalité de la gravure, due au burin de Seguin, mais aussi par l'expression topographique et la valeur du renseignement : elle ajoute, en effet, les limites civiles et ecclésiastiques complexes, figure le détail des enclaves. Soumise « à des vérifications réitérées sur les lieux », elle est plus exacte sur maints points et pour la toponymie. Elle a bénéficié des mémoires demandés aux curés par les Élus (Archives de la Côte-d'Or, C. 3529-3531 *bis*). La *Description* de l'abbé Courtépée (1774-1785) n'est que « le développement de cette

(1) Le chargé de conférences a été élu directeur d'études de cartographie historique occidentale le 19 juin 1966.

belle carte ». La *Carte itinéraire du Duché,* au 1/245 600, publiée en 1771, en est une réduction au quart et la *Carte du Duché* par Gauthey, au 1/172 800, parue en 1782, en est largement tributaire, bien qu'elle la surpasse pour sa représentation du relief.

Non contente d'être la carte-mère de toute la cartographie bourguignonne de la seconde moitié du XVIIIe siècle, elle excita une vive émulation cartographique dans les provinces.

Dès juin 1762, les États de Bresse traitèrent avec Seguin pour une *Carte particulière des Pays de Bresse, Gex et Bugey* au 1/86 400, en quatre feuilles, dans le même style. Publiée en 1766, elle offre, elle aussi, les limites des diocèses, bailliages, élections et subdélégations et un « local » soigné. Seuls les ornements accusent une évolution du goût.

Les Bordelais, qui avaient entrepris de lever, sur les revenus du Port, « pour le bien du gouvernement, l'intérêt de l'administration, et même du public », une *Carte de la Guyenne* plus détaillée et plus exacte que celle du Roi, et adopté à cet effet une échelle double, le 1/43 200, passèrent à leur tour contrat avec Seguin pour qu'il la grave « de manière qu'elle ne soit pas au-dessous de celle de la Carte générale de Bourgogne ». On a longuement étudié cette carte, dont les 48 planches constituent une des plus belles réalisations cartographiques de la fin de l'Ancien régime. Ses archives, éparses entre plusieurs fonds, ont permis d'en retracer toute l'histoire, du projet de 1761 à l'interruption de la publication en 1840. Elle s'appuie sur la triangulation de Cassini, publiée en 1746, et utilise la *Carte du Médoc* secrète, dressée en 1707 par Cl. Masse, mais elle a fait l'objet de sérieux travaux topographiques sur le terrain, surveillés avec un intérêt presque vétilleux par l'Intendant. A partir de 1775, P. de Belleyme dirigea la vérification des levés et la gravure des planches, 30 sur 54, jusqu'à sa confiscation par la Convention (1793). Reprise sous l'Empire, continuée sous la monarchie de Juillet de 1834 à 1840, elle est restée inachevée. A l'aide de projections, on a examiné la diversité des renseignements qu'on peut recueillir au prix d'une analyse soignée : contraste des paroisses si différentes par leurs dimensions, selon qu'on considère les feuilles du Périgord noir, de l'Agenais, du Bordelais ou des Landes. C'est le plus bel ensemble de paroisses cartographiées sous l'Ancien régime. Étude des chemins et de la circulation fluviale, grâce au témoignage des ports, passages, cales signalés sur la carte. Des signes très différenciés font ressortir les paysages végétaux :

boisement avec la variété des essences, extension des vignobles. La carte renseigne sur l'habitat, les industries extractives, la géographie de l'énergie (moulins à eau et à vent) et les forges et papeteries qu'elle animait. Elle se révèle un document beaucoup plus riche et suggestif pour l'étude des noms de lieux de la Guyenne que la Carte de Cassini ou la Carte d'état-major. On a vu, enfin, comment l'utiliser pour l'intelligence des relations de voyages laissées par plusieurs contemporains : Guibert, Fr. de la Rochefoucauld, Young.

A l'encontre de la carte bourguignonne, qui dérivait de Cassini, celle de Guyenne n'en dérive pas. Elle est, au contraire, la carte mère que Cassini réduisit au 1/86 400 pour en former les feuilles correspondantes de la Carte du Royaume. L'intendant, M. de Néville, en fit tirer une *Carte de la généralité d'Aquitaine* au 1/216 000, qui indique notamment les routes et chemins, les postes, les limites d'élection et les « noms de pays ». Lorsque la Révolution substitua à l'ancienne une nouvelle division politique, Belleyme en tira quatre *Cartes départementales* de la Gironde, des Landes, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne (1791-1793).

De leur côté, les États de Languedoc, qui se préoccupaient activement depuis 1722 de doter leur province de cartes de haute valeur, impatients d'avoir été devancés par ceux de Bourgogne, concluaient, en 1768, un marché avec Cassini de Thury aux termes duquel celui-ci s'engagea à livrer les cartes des vingt-quatre diocèses et la Carte générale de la Province, dûment perfectionnées et gravées « dans le même goût que celle de Bourgogne ». Les planches languedociennes de la Carte de France et les *Cartes des diocèses de Languedoc* furent levées et gravées de fait à même échelle, publiées, les premières de 1776 à 1781, les autres en 1781. Trop souvent, les érudits ont le tort de confondre les deux collections. Bien que proches parentes, elles ne sont pas identiques. Correspondances et comparaisons établissent la supériorité de la Carte des États : elle représente avec plus d'exactitude les vignes, les bois et les broussailles, figurés de façon plus expressive; elle indique de nombreux chemins omis dans la Cassini, trace avec plus de sûreté limites civiles ou religieuses : sa nomenclature est plus riche et la graphie des noms plus correcte. Elle a enfin l'avantage de fournir une image du Languedoc datée, arrêtée à 1780, tandis que les tirages de Cassini ont été surchargés d'additions de canaux ou de routes jusqu'après 1830. L'atlas languedocien fut complété en 1781 d'une *Carte*

générale du Languedoc au 1/432 000, par Capitaine, en deux feuilles : elle ne donne aucun relief, seulement le réseau hydrographique en tout son détail, les routes principales et les canaux, les limites des diocèses et une abondante nomenclature. Saisis par la Convention, le 10 novembre 1793, les cuivres sont conservés à la chalcographie du Louvre, qui en fait des tirages à demande.

Deux autres pays d'État traitèrent avec Cassini, la Provence en 1776 et la Bretagne en 1781. Les Archives des Bouches-du-Rhône (C. 1061, 1083, 1370) font connaître les nombreux incidents que souleva la rédaction inexacte des épreuves de la Carte de Provence : omissions de massifs aussi importants que la montagne Sainte-Victoire, erreurs de limites et fantaisies de toponymie. Les directeurs réclamèrent en vain les rectifications locales et le règlement des payements; aussi la carte réduite ne put-elle paraître qu'en avril 1789.

Après avoir tenté au long du siècle d'élaborer par eux-mêmes leur carte, après vingt-cinq ans d'atermoiements, sur une injonction expresse de Louis XVI, les États de Bretagne se déterminèrent, comme les autres pays d'État, à passer contrat avec Cassini en 1781. L'excellente étude du commandant Binet sur *Les Travaux topographiques en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle* (Comité des travaux historiques, *Bulletin de la section de géographie*, t. 44, 1929, p. 39-91), a permis de retracer les difficultés en tout genre que la Commission intermédiaire suscita aux Cassini. Cassini IV en expose lui-même son sentiment dans ses *Mémoires pour servir l'histoire des Sciences* (1810, p. 122-127). Les défauts du particularisme breton s'affirment de la façon la plus malheureuse, aussi la disproportion entre les exigences et les possibilités d'exécution, étant donné la faiblesse des crédits accordés par cette province pauvre. Ce fut pour les directeurs de la carte, au point de vue commercial, une affaire désastreuse, car ils perdirent à la fois les subsides promis et les produits de la vente des feuilles. Du moins les chicanes qu'on leur chercha nous ont-elles procuré des justifications précieuses qui précisent en plusieurs points importants les buts, méthodes et limites de l'œuvre.

Née de premiers travaux accomplis aux Pays-Bas, la carte de France n'était dans la pensée de Cassini IV qu'une partie de la carte de l'Europe à grande échelle, dont il rêvait. Dans ce dessein, il prolongea lui-même la perpendiculaire Paris-Strasbourg jusqu'au-delà de Vienne (cf. *Le voyage en Allemagne*). *La Carte*

des Pays-Bas autrichiens du comte de Ferraris en est un second et magnifique morceau.

Dans le cadre de la triangulation, établie de 1744 à 1746 par Cassini, le général de Ferraris, Lorrain de Lunéville au service de l'Impératrice, fit lever à la planchette, par les élèves de l'École de mathématiques du corps d'artillerie des Pays-Bas, de 1771 à 1778, les 275 feuilles, au 1/11 520, des Pays-Bas autrichiens. Cette carte manuscrite, dite de Cabinet, est intéressante pour les renseignements qu'elle apporte sur les circonscriptions antérieures à la réorganisation imposée par la France révolutionnaire, les paroisses, les justices, l'habitat, les paysages (polders, bois, vergers, vignobles), les mines et les industries. On est d'autant plus frappé par la pauvreté de l'onomastique d'une carte de cette échelle. De cette carte de Cabinet en trois exemplaires manuscrits, Ferraris tira « une description géométrique formée sur le même plan et sur les mêmes principes que celle de la carte de France », dont elle est la suite. L'exécution de ses vingt-cinq feuilles est en général plus belle que celle de Cassini : ses signes sont plus nombreux et plus suggestifs.

Au lendemain de Fleurus (1794), les Français s'emparèrent des cuivres qu'ils envoyèrent à Paris, au dépôt de la Guerre. L. Capitaine en tira une *Carte chorographique de la Belgique*, à même échelle, en 69 feuilles, qui eut beaucoup de vogue. Elle en diffère sensiblement : moins d'écritures, peu de limites, des signes conventionnels nouveaux, suppression des signes de postes, champs de bataille.

La conférence s'est achevée par l'examen des cartes générales de France à échelle réduite, qui dérivent de la carte géométrique de Cassini.

La *Nouvelle topographie de la France* par R. de Hesseln, en neuf feuilles, au 1/629 856 (1784) procure les limites des généralités et des provinces. Elle proposait une division de la France en carrés réguliers, dont Sieyès tira, par une interprétation abusive, le premier plan de division du territoire en 1789. La division en départements arrêtée, Capitaine, bras droit de Cassini IV, entreprit une réduction de la Carte du Royaume au quart (1/345 600), en 21 feuilles qu'il présenta à la Constituante le 22 avril 1790. C'est proprement le premier atlas des départements. Elle fut ultérieurement revue, corrigée et augmentée par les ingénieurs géographes de la Belgique, Souabe, Suisse, Savoie et, en 1824, de la carte du Nord-Est de l'Espagne. Après 1802, on ajoutera la représentation du relief, traité en lumière oblique suivant les

principes posés par la Commission de 1802, qui marque un très important progrès sur celle de Cassini.

La carte de Capitaine a servi de base à la rédaction d'un grand nombre de cartes de la France aux échelles chorographiques et géographiques, dont celle du Génie militaire au 1/864 000, au dixième de l'échelle de Cassini. Dressée par Achin en 1825, reprise en 1861-1867, c'est une œuvre moderne dont la perspective cavalière a complètement disparu : localités représentées par des cercles de dimensions graduées, gradation des routes, indications de navigation et de flottage, voire chemins de fer.

Enfin, l'*Atlas national de France,* dû à la collaboration de Dumez et Chanlaire, deux amateurs, utilisa sans vergogne, à des fins mercantiles, malgré les récriminations de Capitaine, les travaux de la Société Cassini. Leurs cartes au 1/263 000, publiées à partir de 1790, claires, exactes, gravées avec soin, renfermant sous un format maniable une topographie détaillée de chaque département, demeurent utiles.

Ont suivi assidûment la conférence : M. J. BIGARD, le P. CODINA (Espagne), Mlle S. DE DAINVILLE, élève de l'École des chartes, M. et Mme DELANNAY, M. D. JULIA, agrégé d'histoire, assistant à la Sorbonne, Mlle L. LAGARDE, de la Bibliothèque nationale, M. L. LINOTTE (Belgique), Sœur MARIE DE LA CROIX, le général R. NICOLAS, M. PINEAU, ingénieur en chef géographe, Mme VANNEREAU, conservateur à la Bibliothèque nationale.

Le général NICOLAS a présenté une suggestive comparaison entre les précieux atlas des fortifications manuscrits, conservés à la Bibliothèque de l'Inspection du génie, de Louis XIV, de Bonaparte et du duc de Berry.

*
* *

La seconde conférence a poursuivi l'enquête sur *Le Collège et la Cité du XVIe au XVIIIe siècle.* On l'a centrée sur l'étude du contrat de collège.

Entre l'acceptation de principe d'une fondation scolaire et l'élaboration du contrat, se situait l'autorisation préalable du roi, sollicitée par les intéressés (ville, évêque, enseignants), signifiée par une lettre patente. On en a examiné quelques-unes. L'enregistrement par le Parlement, auquel étaient sujettes ces lettres, donna lieu parfois à de solides difficultés, vg. à Aix en 1621, à Grenoble en 1622... mais le roi finissait par l'emporter. On a

analysé en détail, sur texte multigraphié, le contrat du Collège de Béziers (1592) retenu comme un bon exemple : les circonstances, les intentions, les parties contractantes et leurs obligations réciproques.

La « Cité » fournissait : 1° le site, celui de l'ancien collège, auquel on ajoutait des maisons et des terrains pour en accroître l'aire. Comparaison des articles du contrat avec les plans conservés à la Bibliothèque nationale (Estampes, Hb 4, 42, 43); 2° le logis, qui se composait d'une église, des classes, d'une salle de déclamation, d'une bibliothèque, du logis des Pères et des offices de la maison, et d'un crédit d'équipement pour les meubles, livres et ornements sacrés; 3° un revenu annuel de fonctionnement, versé par quartier, constitué sur la gabelle et les droits de péage de la Cité, par les revenus fonciers de terres et de maisons, la prébende préceptoriale, fournie par l'évêque et le chapitre.

A charge aux Pères d'assurer l'instruction gratuite, de fournir huit régents capables et d'en avoir le remplacement au cas où l'un ou l'autre serait indisponible, d'assurer le contrôle des pédagogues qui enseignaient les rudiments en ville. On reconnaît leur statut juridique de religieux et on les tient pour citoyens de la ville, exempts cependant des tailles, péages et des gardes en temps de guerre. Ils sont tenus à une messe d'action de grâces au jour anniversaire de la fondation. En cas de rupture du contrat, la Cité reprend ses dons, l'évêque la prébende, les acquêts des religieux leur reviennent.

On compara les clauses d'autres contrats et les comportements des contractants : Rennes (1592, 1606), Périgueux (1592), Limoges (1599-1605), Aix (1621).

Le projet de contrat était soumis au Père général, à Rome, pour approbation : celle-ci est en général précédée d'objections, qui tendent à limiter au strict les obligations juridiques, à prévenir des précédents dangereux et à sauvegarder la liberté d'action des Pères.

Après cette introduction, on a étudié en détail la structure scolaire : collèges commencés, collèges d'humanités, collèges de plein exercice, constaté la diversité des types d'établissements de deux à dix classes, observé que ce n'est pas l'effectif d'élèves, mais le contrat qui commande le type, analysé la transformation des établissements dans le temps, parfois par suppression, plus souvent par addition de classes, et ses modalités juridiques et financières. L'organisation progressive du cycle de philosophie, le

plus souvent ramené de trois à deux années en France, et celle de l'enseignement des mathématiques, où l'action royale a eu grande part, ont longtemps retenu notre attention. Il apparaît que la clientèle des collèges, avide d'une formation littéraire, l'a trop souvent emporté sur l'effort des maîtres et a boudé les chaires de sciences qu'ils avaient créées et pourvues de maîtres de valeur.

En revanche, l'action des familles a parfois imposé aux éducateurs la charge d'internats, dont ils ne voulaient pas. Rares et provisoires au XVI[e] siècle, établis auprès des seuls scolasticats au XVII[e] siècle, les internats se multiplient entre 1690 et 1750, sous la pression de la concurrence des Oratoriens, de la politique de conversion de la jeunesse protestante au lendemain de la Révocation de l'Édit de Nantes, surtout par suite de la crise de la famille, que dénoncent magistrats, moralistes et prédicateurs. Mais le plus grand nombre d'écoliers, même à cette époque, demeurèrent externes, logés chez l'habitant et dans les pédagogies. On vit enfin comment les Jésuites exercèrent l'autorité que leur conféraient les contrats, souvent à leur corps défendant, à l'endroit de la jeunesse scolaire.

Les conférences ont été suivies par M. J. BIGARD, le P. CODINA (Espagne), M[me] DELANNAY, M[lle] Y. DUMAS, M. L. LINOTTE (Belgique), Sœur MARIE DE LA CROIX, M[lle] S. MONTAGNE, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, M[lle] A. SOUCAZE, agrégée des lettres, M. SUMPF, attaché de recherche au C.N.R.S.

Le P. CODINA achève son importante thèse d'Université sur la « méthode de Paris », ses rapports avec la méthode des frères de la Vie commune, sa pratique à Alcala, dans les collèges des séculiers, des Jésuites et des protestants, jusqu'en 1556. M. de VIGUERIE, agrégé d'histoire (C.N.R.S.), avance ses recherches très neuves sur les doctrinaires et leur œuvre éducatrice en France; M. DEHON (Belgique) achève sa thèse de III[e] cycle sur l'Université de Douai et élabore à cet effet un certain nombre de cartes.

Dans le cadre du programme de la Commission internationale d'histoire des universités, M[me] GERMAIN, docteur de III[e] cycle, collaboratrice technique à la Section, a entrepris, sous notre direction, l'exploitation de plusieurs matricules en vue de l'établissement d'une suite de cartes historiques des aspects essentiels de la vie universitaire française du XV[e] au XVII[e] siècle. L'université de Montpellier offre le contraste d'une faculté de droit et de théologie, dont l'influence ne s'étend guère au-delà du Midi de la France, en face d'une faculté de médecine, dont la clientèle se recrute très largement par toute la France et l'Europe. Son

évolution de 1503 à 1599 reflète avec exactitude les pestes, les guerres avec l'Espagne et les guerres religieuses.

Échantillon de l'attraction exercée par l'université de Paris, la fréquentation de ses chaires de théologie par les boursiers venus de toutes les villes du Portugal, près de 200 entre 1520 et 1551 : au retour, nombre d'entre eux constitueront les cadres universitaires de leur pays. Quelques-uns séjournent quelques années en France ou en Espagne.

Si les étrangers viennent étudier en France, les Français se rendent alors beaucoup à l'étranger. Les uns à Louvain, pour la théologie. Plusieurs centaines d'autres sont allés recevoir le bonnet de docteur en droit à Ferrare. On les y trouve d'abord de 1460 à 1494, puis après les guerres d'Italie, de 1530 à 1560. Mais, à cette période, ils s'y rendent par des circuits très variés, qui passent par les Facultés de Toulouse, d'Orléans, Dôle, Poitiers, Louvain, Padoue et Bologne, et témoignent d'une extraordinaire mobilité des étudiants.

A l'aide du Livre du recteur de l'Académie de Genève et de la Matricule de Bâle, Mme Germain a également dégagé les origines et les effectifs d'étudiants français formés dans les universités de la Réforme, qui seront les cadres des églises réformées de France. Le développement des études supérieures à Strasbourg a fait abandonner Bâle par les Alsaciens à partir de 1538.

M. Bigard, préparateur, et M. Lavalette ont organisé l'atelier de cartographie historique de la Section, rassemblant une première documentation cartographique, recueillant les informations sur les matériels et procédés des techniques graphiques afin de déterminer au mieux le conditionnement technique des sujets à cartographier. Parallèlement à ces travaux d'organisation, ils ont exécuté divers plans et cartes : plan au 1/50 des vestiges historiques dégagés pendant la campagne archéologique effectuée sous la direction de M. Fleury, au parvis de Notre-Dame de Paris, et un plan partiel de l'abbaye de Chelles; plans de l'identification du soubassement de Le Vau et des fondations du Bernin au Louvre et plans des substructions du sous-sol de la place Dauphine pour la campagne de recherches archéologiques de M. Erlande-Brandenburg; plans pour l'ouvrage de Mme Pronteau sur les *Numérotages des maisons de Paris du xve siècle à nos jours*, et sur les maisons parisiennes habitées ou possédées par Le Roy de Camilly (1786-1800); plans illustrant les travaux de Mlle Mérigot sur la construction et l'évolution du Quartier de France. On a préparé les fonds de carte et recherché les modes d'expression

graphique des cartes, dont Mme Germain a élaboré les données.

Le chargé de conférences a donné un rapport au *Symposium international des Coronelli - Weltbundes der Globusfreunde* à Dresde, le 8 octobre 1965, sur « *La vision de l'amateur de globes* »; une communication avec projections à la Société d'histoire du droit sur *Les Cartes au service de la Justice et des droits régaliens du* XVe *au* XVIIIe *siècle,* le 20 novembre; une communication avec projections à la Société française d'onomastique : *Cartes anciennes et toponymie,* le 17 janvier 1966. Il a pris part au colloque d'histoire : Niveaux de culture et groupes sociaux, à l'École normale supérieure, le 8 mai.

Principales publications au cours de l'année 1965-1966 :

Introduction du fac-similé de M. Bouguereau, *Le Théâtre François,* 1594. « Theatrum orbis terrarum ». N. Israël, Amsterdam, 1966. In fol., xvi-90 p., 16 cartes en double page.

Jean Jolivet. « *Description des Gaules* », dans *Imago Mundi,* t. 18, 1964 (1966), in-4°, p. 45-52, 5 pl.

HISTOIRE DES IDÉES AU XVIIe SIÈCLE

Directeur d'études : M. Paul Dibon

On a abordé cette année l'étude de *la Révolution cartésienne,* qui a constitué le thème principal des conférences. Il importait de déterminer exactement l'objet de cette nouvelle enquête. Le seul tableau d'ensemble qui permette, encore aujourd'hui, de suivre jusqu'au début du XIXe siècle le développement de la révolution cartésienne et sa diffusion à travers l'Europe reste l'*Histoire de la philosophie cartésienne* par Francisque Bouillier (Paris, 1854). Sans doute, depuis un siècle, nombre de travaux historiques et de publications de sources ont-ils élargi et affiné notre interprétation du cartésianisme comme fait strictement philosophique, mais nous sommes loin d'avoir progressé avec le même succès dans la connaissance de la diffusion des idées cartésiennes à travers l'Europe, à partir des foyers hollandais et français. La révolution cartésienne continue de s'imposer à nous comme l'un des faits majeurs de la vie intellectuelle en Occident au XVIIe siècle; elle est dans le sens le plus large un fait de civilisation. Tout à la fois le cartésianisme fut une philosophie, une méthode, un esprit et une mode aux contrefaçons multiples. Ce sont là autant d'aspects qui doivent être retenus par l'historien des idées et dans l'étude de ces aspects l'importance du contexte historique et géographique est primordiale. Certes la diffusion de la pensée de Descartes s'est opérée au sein d'une Europe qui avait, en dépit de tant d'oppositions politiques et confessionnelles dont elle était victime, le sens de la discussion et le goût des échanges intellectuels, aussi comporte-t-elle un contexte d'idées commun, mais elle s'est diversifiée suivant des milieux nationaux ou des familles spirituelles déterminés. Provinces-Unies, Pays-Bas espagnols, France, Allemagne, marches d'Europe centrale ou orientale, Angleterre, Suède, chacun de ces pays offrait à la semence cartésienne des conditions de développement et un terrain spirituel qui lui étaient propres. Aussi est-ce en chacun de ces milieux nationaux (ou encore de ces familles spirituelles), sous toutes les formes qu'elle revêt et dans les différentes disciplines

où elle s'est exercée que l'historien doit suivre l'action du ferment cartésien.

On a souligné à cet égard la contribution exemplaire qu'apporte à l'histoire des idées au XVIIe siècle la substantielle monographie que M. Rolf Lindborg vient de consacrer au cartésianisme en Suède sous le titre *Descartes i Uppsala, Striderna om « Nya Filosofien », 1663-1689* (Lychnos-Bibliothek, 1965) et qui nous permet de suivre les avatars d'un cartésianisme d'importation hollandaise dans une université de tradition luthérienne.

C'est au berceau même du cartésianisme, dans ces Provinces-Unies où Descartes a vécu, œuvré et publié, où l'action de sa pensée s'exerça avec le plus d'ampleur et de force qu'il convenait de mener la première enquête.

Dans l'étude préalable qui s'imposait du contexte intellectuel néerlandais à l'époque de la conversion cartésienne, on a développé particulièrement les points suivants : 1° la vie universitaire; 2° les disciplines philosophiques; 3° la tradition philosophique.

1. On retrouve dans la vie universitaire les traits dominants de la civilisation du *Gouden Eeuw,* traits que l'on avait analysés dans les conférences de l'an passé sur les *Provinces-Unies, carrefour culturel de l'Europe du XVIIe siècle* (voir *Annuaire 1965-1966*, p. 363-373) : particularisme, ouverture sur l'étranger, pluralisme spirituel, tolérance entendue comme équilibre de forces irréductibles. Les universités et écoles illustres sont les centres majeurs — on serait presque tenté de dire exclusifs — de la vie intellectuelle. De fondation récente, elles sont sensibles d'emblée aux influences novatrices. Elles concilient avec un particularisme, lié à leur origine provinciale ou municipale, une extrême ouverture sur l'étranger, ne serait-ce que dans le recrutement de leurs professeurs et de leurs étudiants. Elles tiennent jalousement à leur autonomie, qu'elles défendent contre toute ingérence des églises ou du Magistrat, à cette *libertas academica,* qui assure pratiquement à chaque professeur une marge d'indépendance et de sécurité, inconnue ailleurs. Au sein même de l'université, un équilibre de compromis tend à s'établir dans certaines affaires graves (les controverses autour des Descartes à Utrecht et à Leyde le montrent de la façon la plus pertinente) entre le Sénat, qui groupe l'ensemble des professeurs, et le Conseil d'administration, composé de juristes ou notables, soucieux avant tout de la prospérité de leur *Hoogeschool,* et plus précisément de l'accroissement de leur clientèle estudiantine. On comprend mieux dès lors que les « curateurs » de l'université

de Leyde, en vue de ménager nombre d'étudiants acquis aux « nouveautés dangereuses », aient pu, non sans rappeler les ordonnances relatives à la *philosophia recepta* et à l'obligation qu'elles portaient de ne faire mention dans les *lectiones,* ni pro ni contra, de Descartes, nommer comme professeurs de philosophie d'authentiques disciples du philosophe français.

2. Les universités restent fidèles au « *pädagogisch-praktische Ziel* » (pour reprendre l'expression de J. Bohatec) qui leur fut assigné à l'origine. A Leyde (fondée en 1575), à Franeker (1585), comme à Groningue (1614), l'érection d'une académie répondait à une nécessité politique et religieuse. Il s'agissait dans ces provinces, en lutte pour leur liberté, de pourvoir au plus vite à la formation de pasteurs, de juristes et de médecins et l'on ne peut s'étonner de la précarité du rôle ancillaire qui fut alors dévolu à la philosophie parmi les *Artes.* L'enseignement philosophique, à l'époque de Descartes, a gardé le caractère strictement propédeutique, qui fut celui de son origine à Leyde et à Franeker. Dédaigneux du formalisme scolastique, limité le plus souvent à la logique et à la philosophie naturelle, il vise à donner aux futurs étudiants des facultés supérieures l'instrument conceptuel que requiert leur formation spécialisée. Cependant une orientation nouvelle se dessine peu à peu dans le deuxième tiers du XVIIe siècle en certaines disciplines de la *facultas philosophica.* C'est ainsi que l'initiation à la physique du « *Corpus naturale* », faite par des professeurs qui généralement sont d'abord médecins, mathématiciens ou astronomes, voire botanistes, revêt un caractère plus concret. Le champ de la Nature ne cesse de s'étendre grâce aux instruments nouveaux, grâce aussi à la prospection des terres lointaines et les leçons s'étoffent désormais d'*observationes* et d'*experimenta.*

Il faut relever également l'intérêt toujours croissant que l'on attache, en raison de ses applications techniques, à l'enseignement des mathématiques. Un Snellius, un Golius, les van Schooten à Leyde, un Metius à Franeker, attirent parfois autant d'étudiants (et surtout autant d'étrangers) que leurs collègues philologues les plus en vogue.

L'évolution la plus nette apparaît dans l'enseignement de l'éthique, qui, longtemps réduite au commentaire de l'Éthique à Nicomaque, tend à se systématiser en une Politique d'inspiration calviniste, mais surtout dans l'enseignement de la métaphysique. Absente des programmes officiels de Leyde et de Franeker, la

métaphysique, enseignée « *privatim* » au début du siècle à Leyde par Jacchaeus, connaît un net regain de faveur au lendemain du Synode de Dordrecht (1618-1619) : à Franeker dans l'enseignement du professeur de physique et d'éthique, Arnold Verhel, dans les séminaires du théologien Johannes Maccovius, et à Leyde enfin dans les leçons privées de Franco Burgersdijk. Le développement des controverses théologiques après la condamnation officielle des Arminiens à Dordrecht, le retour offensif de la scolastique dans l'enseignement de certains théologiens orthodoxes, notamment dans l'enseignement de G. Voet à Utrecht dès 1634, ont puissamment contribué à la renaissance de la métaphysique. On note alors dans le même temps le glissement d'une métaphysique de type suarézo-luthérienne, dont les *Institutiones Primae Philosophiae* (1616) de Jacchaeus offrent la meilleure illustration, à une métaphysique d'inspiration calviniste chez Burgersdijk et ses disciples, métaphysique de l'« *Ens qua immateriale* », qui s'oriente nettement vers une ontologie pure, telle l'*Ontosophie* de Clauberg (1647).

Cette renaissance de la métaphysique va de pair avec l'évolution de la *methodus docendi.* La tendance est alors à la question disputée. La *disputatio* s'impose comme l'exercice essentiel dans lequel le professeur-président peut glisser, en les mettant au besoin sur le compte du répondant, sous forme de *paradoxa* ou de *corollaria,* les thèses les plus hardies. C'est ainsi que procéderont à Utrecht le médecin cartésien H. Regius et à Leyde Adrien Heereboord, partisan des « Novatores ».

Enfin l'orientation imprimée à l'enseignement philosophique, l'impulsion donnée à telle discipline varient d'une université à l'autre. Elles dépendent pour une très grande part de la formation originelle du professeur. On devra ainsi distinguer chez les cartésiens les philosophes médecins ou physiciens des philosophes issus d'une faculté de théologie.

3. La conciliation aristotélico-cartésienne dont le professeur de Leyde, Johannes de Raey, se fit le héraut dans sa *Clavis philosophiae aristotelico-cartesianae* (1657) ne relève pas exclusivement de la prudence, et on aurait tort de ne voir en elle qu'une rémanence. Elle traduit plutôt une exigence fondamentale de la tradition néerlandaise, que celle-ci prenne la forme d'un aristotélisme épuré ou d'un éclectisme *novantique.* Très exactement elle s'inspire d'une conception réformée de la philosophie, commune en son inspiration profonde aux adversaires comme aux

partisans de Descartes. Pour les uns et les autres la philosophie est l'œuvre d'une raison irrémédiablement blessée, impuissante à nous révéler les énigmes dernières de la pensée et de l'action. « *Amicus Plato, amicus Aristoteles* », (et certains de poursuivre « *amicus Ramus, amicus Cartesius* ») « *sed magis amica veritas* », la célèbre formule est reprise à satiété par tous les philosophes et les théologiens, qu'ils demeurent fidèles à l'Aristote historique ou qu'ils se réclament de Descartes. La vérité transcende tous les systèmes de philosophie, fût-ce celui d'Aristote, qui ne sont qu'approximations faillibles. Aussi bien, jusque dans les polémiques les plus vives, adversaires et partisans de Descartes s'autorisent-ils du même principe de la *libertas philosophandi.*

Il convenait, pour illustrer cette thèse de s'attarder sur quelques textes méconnus. Ce sont les mêmes variations sur le thème *de libertate philosophica* et son corollaire *de progressu philosophiae* que l'on retrouve dans la leçon d'ouverture faite à Leyde par Heereboord le 17 janvier 1647 ou dans son *Epistola ad Curatores* de 1648; dans le discours académique (qui trahit l'influence magistrale de Tobie d'André) *Libertas philosophica oratorio filo deducta,* prononcé par le jeune Abraham Thrommius à Groningue le 1er avril 1653; ou encore dans l'oraison inaugurale de Bornius à Leyde, *De vera Philosophandi libertate,* du 11 novembre 1653. Les deux thèmes sont repris, dans les mêmes termes pour l'essentiel, par les adversaires de Descartes, par G. de Vries entre autres, dans nombre de disputes, en particulier dans la série intitulée *Introductio historica ad Cartesii philosophiam* (Utrecht, 1683-1686), dont le véritable intérêt a échappé à Baillet. Non moins riche d'enseignements en sa brièveté est le pamphlet de Voet (ou du moins inspiré par Voet), publié à Utrecht en 1656 sous le pseudonyme de Suetonius Tranquillus et intitulé *Staat des geschils over de cartesiaansche philosophie.* Avant de dresser le bilan de ses griefs contre les nouveautés pernicieuses du cartésianisme, l'auteur précise ainsi l'enjeu du débat. Il n'entend nullement mettre en question la liberté du philosophe, ni la vocation de la philosophie qui est de progresser dans l'investigation de la nature. Il ne s'agit pas d'Aristote ou de sa philosophie, que l'on peut suivre sur beaucoup de points, mais aussi rejeter sur d'autres points, avec cette liberté et cette prudence qui est de règle dans les écoles chrétiennes réformées. Il ne s'agit pas davantage de la philosophie de Descartes, qui renferme « nombre de bonnes choses », tout comme d'autres philosophies contemporaines, qui peuvent toutes contribuer au progrès de la philosophie. L'enjeu

est essentiellement — comme le notera plus tard Bayle — d'ordre pédagogique. Il importe de s'opposer à la substitution de la philosophie cartésienne à la philosophie reçue dans les écoles, qui a fait ses preuves comme instrument propédeutique. Suetonius remarque même, comme l'avait fait le novateur Heereboord, que le cartésianisme exige pour être compris la connaissance de la philosophie commune. Plus pernicieuse encore est l'introduction du cartésianisme dans l'enseignement de la théologie, car elle risque de ruiner, chez des esprits non formés, certaines thèses fondamentales de la doctrine réformée et peu à peu de promouvoir une philosophie au rang de maîtresse.

*
* *

On peut distinguer dans la diffusion du cartésianisme en Hollande trois étapes, qui correspondent assez exactement à trois générations intellectuelles bien distinctes. La première génération est celle des contemporains de Descartes et s'étend de 1634, année de la fondation de l'École illustre d'Utrecht, dont le premier professeur de philosophie fut Henri Reneri, le « bon ami » de M. Descartes, à la mort de Descartes en 1650. On pourrait fixer en 1672, c'est-à-dire à la guerre franco-hollandaise, qui fut à tant d'égards un tournant dans l'histoire des Provinces-Unies (W. Temple n'arrêtait-il pas à cet événement le siècle d'or néerlandais ?) la fin de la seconde génération. Ce troisième quart du XVIIe siècle est marqué par l'implantation dans les universités de la physique cartésienne et les controverses, le plus souvent para-universitaires, autour de l'accord de la physique nouvelle et de l'Écriture. On y peut relever comme années fastes, l'année 1656, au cours de laquelle paraissent en chaîne libelles et contre-libelles sur le mouvement de la terre ou l'indéfinité du monde et l'année 1666, qui voit la publication de l'anonyme *Philosophia Scripturae interpres*. Cet ouvrage de Louis Meyer prélude en effet au grand combat de la fin du XVIIe siècle dans lequel s'opposeront tant de théologiens sur les questions fondamentales des rapports de la révélation et de la raison ou encore de la désacralisation de l'exégèse.

Dans l'enquête bibliographique et l'étude critique de sources qu'exigeait cet aperçu sommaire du destin du cartésianisme néerlandais on a surtout cherché à orienter efficacement les auditeurs,

en complétant l'état présent établi en 1950, dans la publication collective *Descartes et le cartésianisme hollandais* (Paris, Presses universitaires de France. — Éditions françaises d'Amsterdam, p. 261-300 : *Notes bibliographiques sur les Cartésiens hollandais,* par P. Dibon). On a puisé largement à cet effet dans le monumental répertoire publié en 1954 par Mme Thijssen-Schoute sous le titre de *Nederlands Cartesianisme.* On a plus particulièrement mis en valeur la documentation trop longtemps négligée qu'offrent, outre nombre de lettres inédites, certains libelles et livres de controverse et surtout les ouvrages qui nous donnent le point de vue d'adversaires du cartésianisme sur les polémiques philosophiques et théologiques autour de Descartes et de sa philosophie, tel le rarissime *'t Vergift der Cartesiaansche Philosophie,* « Le poison de la philosophie cartésienne révélé », de Jacobus Koelman (1692).

C'est à la génération contemporaine de Descartes que s'est limitée l'étude de cette année. La source essentielle pour notre connaissance de la diffusion de la philosophie nouvelle dans les Provinces-Unies, du vivant de Descartes, reste la *Vie de Monsieur Descartes* (Paris, 1691) d'Adrien Baillet. En historien scrupuleux, Baillet a recueilli, pour mener à bien sa biographie, une très riche documentation. Il a tiré parti de tous les éléments de la correspondance de Descartes, des publications polémiques et des documents universitaires dont il pouvait disposer. Il a eu sous les yeux et abondamment utilisé des pièces manuscrites, en particulier les lettres de Regius à Descartes, qui sont aujourd'hui perdues. Il a pu faire état de témoignages oraux et écrits de contemporains. Aussi est-ce de la *Vie* de 1691 que sont étroitement tributaires les biographes de Descartes et les historiens du cartésianisme. Depuis la publication en 1741-1744 de l'*Historia critica philosophiae* de J.-J. Brucker, la source Baillet s'est enrichie de multiples apports de détails grâce aux travaux de F. J. Domela Nieuwenhuis (*De Renati Cartesii commercio cum philosophis belgicis,* Lovanii, 1827), de F. Bouillier, et principalement depuis la fin du XIXe siècle à la suite des recherches d'Adam et Tannery, A. C. Duker (dont les trois volumes sur *Gisbertus Voetius,* Leyde, 1897-1915, offrent une documentation exhaustive sur l'Affaire d'Utrecht) et des publications de sources (sources universitaires hollandaises, correspondance de Descartes et Constantin Huyghens, publiée par L. Roth en 1926). On peut présumer, en se fondant sur les études biographiques d'Adam, G. Cohen, Cornelia Serrurier, Th. Oegema van der Wal, que la

vie de Descartes en Hollande nous est définitivement révélée. On regrettera toutefois que le récit des luttes cartésiennes que celles-ci retracent, qu'il s'agisse de l'Affaire d'Utrecht ou de la naissance du cartésianisme à Leyde, reste quelque peu vicié par la méconnaissance du contexte intellectuel ou universitaire. On regrettera plus encore qu'il trahisse trop souvent un schème d'interprétation tenace, qu'on pourrait appeler le schème de l'opposition ou de la rupture, schème qui informe aussi bien le narré hagiographique de Baillet que l'exposé rationaliste de Bouillier et de certains de ses successeurs. L'opposition du cartésianisme, indûment rapproché de l'arminianisme, à l'aristotélisme, allié par un « mariage de raison » à l'orthodoxie de la Réforme (pour reprendre le mot de G. Cohen) est une vue de l'esprit, infirmée trop souvent par les faits.

Ces réserves faites, on s'est efforcé de suivre la diffusion de la pensée cartésienne, depuis son humble origine dans le cercle étroit d'amis, dont H. Reneri est le représentant le plus marquant, jusqu'au départ pour la Suède en 1649 du gentilhomme français René Descartes, dont le génie mathématique n'est contesté de personne, mais dont l'œuvre philosophique apparaît comme un inquiétant ferment de discorde dans les universités néerlandaises.

On a développé, dans l'ordre chronologique, les quatre thèmes suivants : 1° H. Reneri et le milieu wallon; 2° L'accueil réservé au Discours; 3° L'affaire d'Utrecht; 4° La naissance du cartésianisme à Leyde.

Dans l'étude de chacun de ces thèmes on a tenu compte tout particulièrement des travaux, pour la plupart néerlandais, qui, à la suite de la thèse de M. de Vrijer, *Henricus Regius, Een « cartesiaansch » hoogleeraar aan de Utrechtsche Hoogeschool* (La Haye, 1917), ont modifié bien des vues traditionnelles et enrichi sur nombre de points l'histoire des courants de pensée dans les Provinces-Unies dans la première moitié du XVIIe siècle, tels les travaux du Pr Sassen, de l'université de Leyde, et de ses élèves Dibon et Galama, de C. Thijssen-Schoute, de C. de Waard. On a eu surtout recours à nombre de documents, recueillis en grande partie par le directeur d'études au cours de recherches dans les bibliothèques anglaises, suédoises et hollandaises (correspondances inédites, libelles, disputes, ouvrages de controverses), toutes pièces qui permettent sur plus d'un point, à la lumière d'un contexte historique mieux connu, de redresser ou amender la tradition Baillet.

L'examen de nombreux textes, que requerrait l'étude de la révolution cartésienne, nous a contraint à ne consacrer qu'un nombre d'heures assez limité aux recherches, commencées l'an passé sur la *Respublica litteraria au XVIIe siècle*, recherches qui étaient au programme de la seconde conférence. On a d'abord mené à bonne fin l'étude de la *peregrinatio academica* ou grand tour universitaire qu'effectua, du printemps de 1639 jusqu'au début de janvier 1642, à travers l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Allemagne méridionale, la Suisse et de nouveau la France, le philologue allemand J. F. Gronovius, future gloire de l'université de Leyde. Les inscriptions recueillies par Gronovius dans son *album amicorum* au cours de l'année 1641 et des pièces inédites des *gronoviana* de Münich et de Leyde nous ont permis de jalonner avec précision l'itinéraire suivi en Italie et sur le chemin du retour. De Genève, où il marque en juillet-août 1641 une halte de plus de deux semaines, Gronovius a fait sommairement le point de son pèlerinage aux sources italiennes, dans une lettre à Rivet du 30 juillet (Bibl. univ. de Leyde) et surtout dans sa lettre du 8 août à Paganinus Gaudentius (Bibl. vaticane). Entre autres confidences, il écrit à ce dernier : « *Ex plurimis Mss. T. Livii codicibus, quos labore atque taedio exhausto in Italicis diversis urbibus contuli, habeo ultra ducentos locos emendatiores* ». A Rome, à Florence, comme à Oxford ou Paris, Gronovius, tout en chaperonnant de son mieux les deux jeunes nobles d'Amsterdam confiés à sa garde, recueille fiévreusement les matériaux de son œuvre future. De Genève un excursus par Grenoble et la voie traditionnelle de la vallée du Rhône (cf. P. Dibon, *Le Voyage en France des étudiants néerlandais au XVIIe siècle*, La Haye-M. Nijhoff, 1963) le conduit jusqu'à Nîmes, où il va saluer S. Petit; puis c'est le retour vers Paris et la Hollande, avec la halte qui s'impose dans la patrie bourguignonne du prestigieux Saumaise. A Dijon il rend à Paul Du May une visite qui devait préluder à de fructueux échanges épistolaires. Le voici enfin à Paris où il retrouve d'octobre à décembre les familiers du Cabinet Dupuy : en premier lieu, Claude Sarrau, l'ami fidèle, Jacques et Pierre Dupuy, Ismaël Boulliaud, Jérôme Bignon, D. Hérauld et Grotius. Autant de noms qu'il tient à coucher, avant de regagner Leyde, sur son *album amicorum*. Ainsi ce dernier chapitre de la *peregrinatio* de Gronovius fut une excellente introduction sur travaux entrepris cette année sur les *Relations de l'Académie putéane et de ses correspondants néerlandais*. Ces travaux exigeaient la formation d'une équipe de travail

opérant à la fois à Paris et aux Pays-Bas. Les recherches ont porté principalement sur la correspondance échangée, de 1641 à 1647, entre André Rivet, gouverneur du Prince d'Orange à La Haye, et le conseiller au parlement de Paris, Claude Sarrau. Ce dyptique complet de 459 lettres inédites (233 lettres de Rivet à Sarrau à la Bibliothèque nationale de Paris; 226 lettres de Sarrau à Rivet à la Bibliothèque de l'université de Leyde) constitue une étonnante revue de l'actualité politique et intellectuelle dans les années précédant les traités de Westphalie. Elle offre en particulier à l'historien de la pensée religieuse, qu'il s'agisse de l'amyraldisme et de l'œcuménisme d'un Grotius, ou des relations entre Wallons des Provinces-Unies et Réformés de France, une précieuse documentation.

Mlle Lise Dupouy, bibliothécaire de la Section, s'est chargée plus spécialement de l'inventaire de la correspondance de Saumaise. En Hollande, M. van Hulst conduit sur Sorbière une enquête des plus prometteuses, en liaison avec M. Bots, qui prépare une édition critique des lettres de J. Dupuy à N. Heinsius.

Vingt-cinq auditeurs s'étaient inscrits aux deux conférences. Ont suivi avec la plus grande assiduité les travaux : MM. J.-F. Battail, préparant un diplôme d'études supérieures de philosophie, Fr. Dibon, Mlle L. Dupouy, archiviste-paléographe, MM. A. Faivre, docteur de IIIe cycle, élève diplômé de la Ve section, Helmut Hofmann (All.), J. Joosten (Holl.), Mme Elisabeth Labrousse, docteur ès lettres, chargée de recherches au C.N.R.S., M. Bruno Neveu, archiviste-paléographe, élève diplômé de la IVe et de la Ve section, docteur de IIIe cycle, Kl. Oettinger (All.), Mlle J. Roubert, archiviste-paléographe, M. J. Smolders (Holl.), J. F. Vincenti.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir au troisième trimestre MM. les professeurs W. Rex, de l'université de Californie, et Craig B. Brush (Columbia Univ.), qui ont participé aux travaux des conférences.

Répondant à l'invitation de la Faculté des Lettres d'Amsterdam, le directeur d'études a « opposé in corona », lors de la promotion au doctorat, à Amsterdam le 7 décembre 1965, de M. Bernard Bray, qui présentait comme thèse une édition de lettres inédites de Chapelain à N. Heinsius. En janvier 1966, il a fait à l'université de Turin une leçon sur *Descartes et le Gouden Eeuw;* à l'École normale supérieure de Pise, il a consacré plusieurs séminaires à la méthodologie des recherches d'histoire des idées.

HISTOIRE ET CIVILISATION DU LIVRE

Directeur d'études : M. Henri-Jean Martin

Cette année, le directeur d'études a centré la première partie de ses conférences sur la littérature du Refuge et sur les problèmes posés par les impressions clandestines de la fin du XVII[e] siècle.

Il a commencé, en matière d'introduction, par retracer avec l'aide de M[me] Sauvy, l'histoire des éditions des œuvres de plusieurs auteurs dont l'action fut particulièrement importante de différents points de vue : Bayle, Le Clerc, Jurieu, Malebranche, Courtilz de Sandras, Bussy-Rabutin, Le Noble. Il a ensuite étudié l'activité de certains grands libraires hollandais ou réfugiés dans les Provinces-Unies. Après avoir évoqué le cas des Huguetan et des Desbordes, il a insisté sur celui des Leers en s'appuyant notamment sur des documents tirés des archives notariales de Rotterdam et sur des correspondances conservées à la Bibliothèque de Leyde. M. Bruno Neveu a alors apporté une intéressante contribution en fournissant un relevé des sources d'archives susceptibles d'apporter quelques lumières sur les éditeurs belges dont l'activité est très souvent mésestimée, tandis que M. Solé, assistant à l'université de Grenoble donnait un compte rendu critique de l'ouvrage du regretté Erich Hase avec la compétence que lui confèrent ses recherches sur Bayle et une bonne connaissance des milieux protestants genevois et de leurs rapports avec ceux des Provinces-Unies.

En même temps, M[me] Sauvy, reprenant le travail amorcé par M[lle] Sekiné, a préparé la publication des listes de livres saisis aux portes de Paris de 1684 à 1700; elle s'est efforcée de déterminer dans chaque cas les motifs de la saisie et a repéré à travers les bibliothèques parisiennes les différentes éditions des ouvrages incriminés. Poursuivant des investigations analogues sur les procès-verbaux de saisies effectuées sur des libraires lyonnais à la même époque — documents retrouvés l'an dernier par M[lle] Roubert — M[me] Lecoq et M. Guy Parguez ont entrepris le recensement des livres interdits ou contrefaits conservés à la Bibliothèque de Lyon. On peut espérer que cet ensemble donnera lieu un jour prochain à une publication.

Ces diverses recherches ont amené le directeur d'études à tenter, en s'étayant sur la documentation ainsi mise au jour, de mettre au point une méthode permettant de déceler le lieu d'impression des éditions clandestines et des contrefaçons. Dans ce but, il a étudié systématiquement les textes contemporains concernant de telles publications; il a fait photographier, à Lyon et à Paris, de nombreux ornements gravés sur bois dans des livres publiés entre 1685 et 1700, dont les uns portaient de fausses adresses ou des adresses douteuses tandis que les autres étaient de provenance sûre. Aidé de Mme Lecoq, il a alors montré que si ce procédé permet d'effectuer un premier classement, il est souvent impossible de discerner si deux gravures proviennent du même bois ou de bois pratiquement identiques. Il est donc nécessaire de compléter les présomptions ainsi acquises en recourant à d'autres critères : si l'examen du papier utilisé n'aide que très rarement aux localisations, il est en revanche apparu fort utile d'identifier les vignettes typographiques et les caractères. Enfin on s'est efforcé de rechercher les traditions des différents centres d'imprimerie afin de les différencier (signatures, réclames, etc.).

De telles tentatives exigeaient évidemment une bonne connaissance des méthodes des érudits anglo-saxons souvent préoccupés par des questions semblables. D'où une série de comptes rendus qu'ont bien voulu faire Mme Veyrin-Forrer, M. Toulet, M. Barco et Mme Sauvy.

On a été ainsi conduit à approfondir les difficultés que posait au XVIIe siècle l'édition d'un livre. Utilisant un ouvrage en voie d'achèvement, le directeur d'études a essayé de préciser ce que pouvait être le chiffre des tirages et les délais nécessaires pour publier différentes catégories d'ouvrages. De passage à Paris, le P. de Ceyssens a eu l'amabilité de donner, dans une conférence à laquelle ont assisté M. Orcibal et Mme Labrousse, des précisions frappantes à cet égard concernant l'*Augustinus* de Jansénius. A Lyon, cependant, Mlle Remilleux, grâce à un procès-verbal de faillite, pouvait reconstituer les devis précis d'une série de volumes et les comparer aux devis modernes des ouvrages correspondants établis par M. Maurice Audin.

Quelques séances, d'autre part, ont été l'occasion d'exposés portant sur des sujets divers. Ainsi, M. Neveu a-t-il rendu compte de ses recherches sur le Père Léonard de Sainte-Catherine et les milieux érudits parisiens de la fin du XVIIe siècle en un remarquable exposé qui montrait que certaines tendances hypercritiques préparaient le Siècle des lumières; ce travail sera publié

en une série d'articles dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. De même encore, de retour d'Italie, M. NEVEU a apporté de précieuses indications sur la correspondance de libraires et d'érudits français avec Magliabecchi.

Le directeur d'études a aussi consacré plusieurs conférences à l'illustration du livre. M. André Jammes et lui-même ont fait part des premières conclusions auxquelles les avait amené l'examen d'une collection de 600 bois du XVIe et du XVIIIe siècle, accompagnés de 16 dessins du XVIe siècle préparés pour la gravure acquis par le Musée lyonnais de l'imprimerie et ils ont tenté d'identifier les monogrammes parfois inscrits au dos de ces pièces. Il a guidé également M. GRANGETTE et Mme SAUVY qui ont réussi à identifier les sources gravées d'une série de panneaux de bois peint du XVIIe siècle représentant les *Métamorphoses d'Ovide,* ainsi que Mlle MOISNE qui poursuit ses recherches en vue d'une thèse de l'École consacrée à l'illustration des livres lyonnais du XVIIe siècle.

La fin de l'année a permis enfin au directeur d'études d'évoquer les problèmes posés par la statistique bibliographique. Il a indiqué les résultats de l'enquête, concernant le XVIIe siècle, qu'il mène en ce sens depuis de nombreuses années et qu'il espère bientôt publier.

Ont participé aux conférences :

A Paris, M. NEVEU qui nous a souvent consulté pour ses travaux, qu'il doit poursuivre l'an prochain à Rome. — Mme VEYRIN-FORRER qui a fait bénéficier l'auditoire de la compétence remarquable qu'elle a acquise en matière de bibliographie du livre ancien. Elle va bientôt publier, en collaboration avec Mlles MOREAU et POSTEL, Mme GAMBIER DE LA FORTERIE et M. LABARRE, qui ont tous participé activement à nos séances de travail, le tome II de la *Bibliographie des impressions parisiennes du XVIe siècle d'après les papiers de Philippe Renouard.* — Mlle E. BEYLE, chef de la Section des humanistes à l'Institut de recherche et d'histoire des textes. Le directeur d'études prépare, en collaboration avec cette Section, la publication d'une bibliographie des impressions parisiennes des années 1643-1645, prélude à une entreprise plus vaste. Il dirige, d'autre part, en collaboration avec M. J. Glénisson des *Travaux destinés à préparer le recensement des fonds anciens des bibliothèques françaises* dont les premiers fascicules paraîtront avant la fin de la présente année. — Mme SAUVY, dont les directions de recherches ont été indiquées plus haut; une fois menée à bien la publica-

tion de documents touchant les livres interdits saisis à Paris à la fin du XVII[e] siècle, M[me] SAUVY commencera à préparer un atlas de la librairie au XV[e] et au XVI[e] siècle en collaboration avec le directeur d'études et le P. de Dainville qui a bien voulu exposer aux auditeurs de la conférence les méthodes de la cartographie historique et leur application à l'histoire du livre.

M. BOISSET, qui avait suivi l'an dernier nos conférences à Lyon, nommé au Cabinet oriental de la Bibliothèque nationale, se propose d'utiliser sa connaissance de l'arabe, du syriaque et de l'hébreu pour étudier l'histoire de la typographie et des études orientales en Occident aux XVI[e] et XVII[e] siècles.

M[lle] MOUCHOT, élève à l'École des chartes qui a fréquemment entretenu le directeur d'études de l'avancement de sa thèse, qui traite du journal *le Constitutionnel.*

M. BARCO, professeur à l'université de Melbourne, M. LAVAGNE, et M. TOULET nous ont tenu au courant des publications anglo-saxonnes récentes en matière d'histoire du livre.

Le R. P. BERNARD-MAÎTRE et M. A. JAMMES nous ont enfin fait l'amitié d'assister à de nombreuses séances auxquelles s'est encore présenté régulièrement un groupe d'élèves de l'École nationale supérieure des bibliothèques.

Ont pris part aux conférences de Lyon :

M[me] LECOQ qui avance son étude des éditions clandestines lyonnaises et y fait preuve d'une remarquable compétence. Elle espère pouvoir bientôt publier, avec le directeur d'études, le résultat des recherches menées en commun sur les contrefaçons et éditions clandestines lyonnaises de la fin du XVII[e] siècle.

M. PARGUEZ qui achève actuellement le supplément au catalogue des incunables de la Bibliothèque de Lyon, qu'il publiera avant la fin de l'année.

M[me] DE LA PERRIÈRE qui met au net les notes destinées à constituer le tome XIII de la *Bibliographie lyonnaise* du XVI[e] siècle de Baudrier.

M[lle] MOISNE qui prépare une thèse dont il a été question plus haut.

Plusieurs étudiants de diplôme, parmi lesquels il faut citer M[lle] REMILLEUX, qui vient d'achever un mémoire sur les inventaires après décès et les inventaires de faillite des libraires lyonnais du XVII[e] siècle, dont il conviendra de tirer un ou plusieurs articles.

Le directeur d'études s'est intéressé à la thèse sur la diffusion du roman français au milieu du XVII[e] siècle de M. TOMSIN, assis-

tant à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, empêché par ses obligations professionnelles de se rendre aux conférences. Il a enfin gardé le contact avec un ancien auditeur, le P. Demoustiers qui va poursuivre à Rome sa thèse de doctorat sur l'enseignement de la théologie morale chez les Jésuites dans la première partie du XVII[e] siècle.

Ajoutons, pour terminer, que *Cinq études lyonnaises* — premier résultat des travaux du Centre lyonnais d'histoire du livre — doivent paraître incessamment. Leur composition est la suivante :

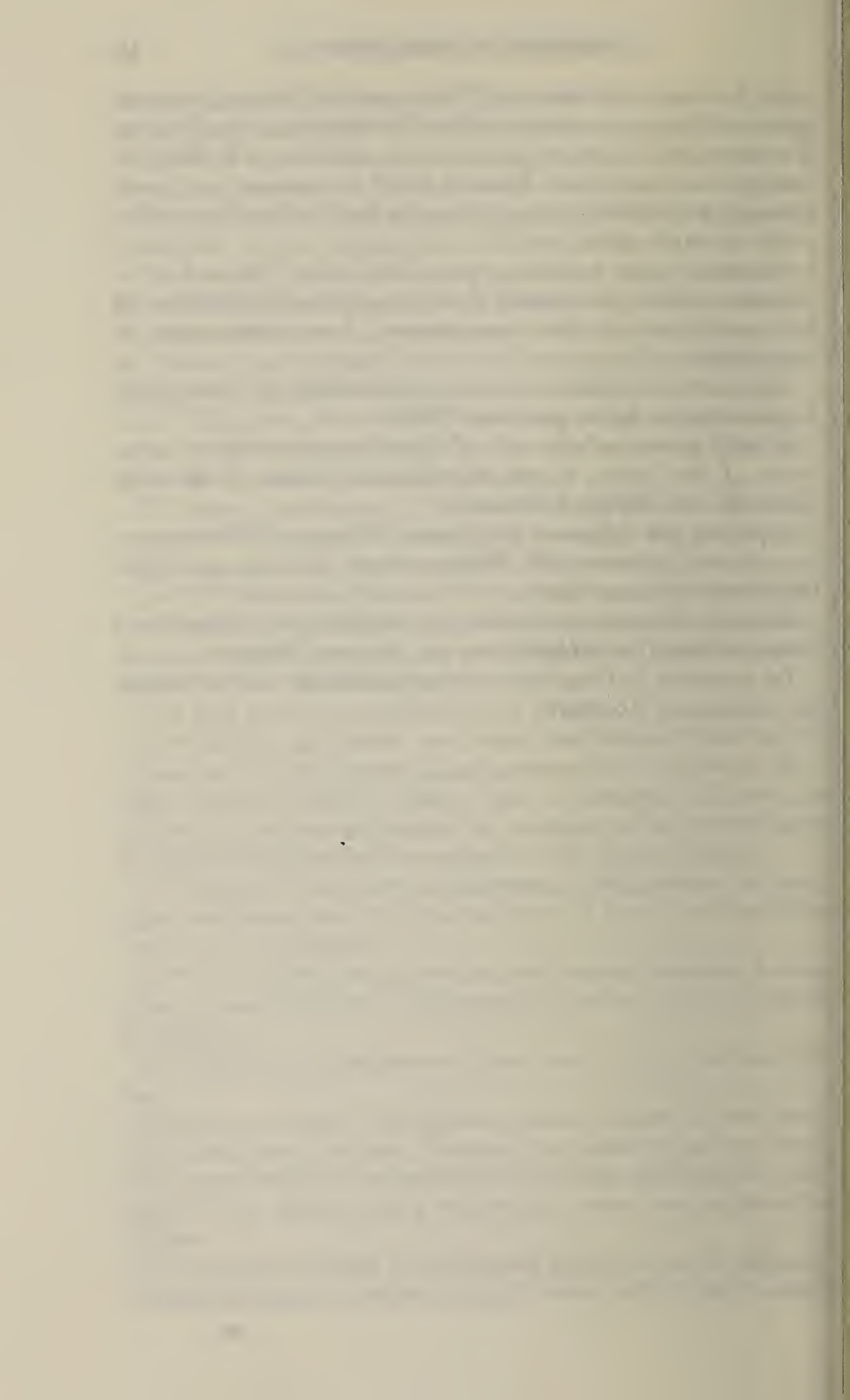
Imprimerie et culture : la vie intellectuelle à Lyon avant l'apparition du Livre, par René FÉDOU.

A brief survey of the use of Renaissance themes in some works of the lyonese humanist and man of letters Symphorien Champier, by Margaret HOLMES.

A propos des influences de Bernard Salomon. Recherches sur une série de peintures des Métamorphoses d'Ovide, par Émile GRANGETTE et Anne SAUVY.

Bernard Salomon et le décor des meubles civils français à sujets bibliques et allégoriques, par Jacques THIRION.

La situation de l'imprimerie lyonnaise à la fin du XVII[e] siècle, par Jacqueline ROUBERT.



HISTOIRE DU PREMIER EMPIRE

Directeur d'études : M. Jean TULARD

Les premières conférences ont été consacrées à l'histoire intérieure du premier Empire et plus spécialement aux sources imprimées de cette histoire.

Les mémoires ont particulièrement retenu l'attention. Aucune autre période n'a connu une telle floraison de souvenirs. Tous les acteurs, à de très rares exceptions (Cambacérès, Sieyès, Montalivet...) ont laissé leur témoignage. Une liste de 165 titres a été soumise aux auditeurs de la conférence. Nullement exhaustive, elle rassemblait néanmoins les publications essentielles regroupées en rubriques : histoire militaire, histoire politique, mémoires étrangers, vie quotidienne et petite histoire. Certains mémoires ne présentent qu'un intérêt secondaire en raison du rôle effacé de leurs rédacteurs. De leur côté, les mémoires militaires sont souvent très décevants. Le témoignage des « premiers rôles » eux-mêmes ne peut être utilisé qu'avec beaucoup d'esprit critique : Fouché n'est pas l'auteur des mémoires qui portent son nom; tout au plus, celui qui les écrivit, l'habile polygraphe Beauchamp, a-t-il utilisé des papiers personnels du duc d'Otrante. Les mémoires de Talleyrand sont suspects; ceux de Bourrienne, dus à la plume de Villemarest. D'autres mémoires, authentiques ceux-là, n'en sont pas moins d'une partialité qui en rend la consultation délicate : Chaptal, Mme de Rémusat, Chateaubriand... Finalement, l'historien ne peut retenir qu'un nombre restreint de souvenirs, ceux de sténographes, souvent sans personnalité véritable, comme Caulaincourt, Thibaudeau ou Roederer.

Le témoignage de Napoléon sur lui-même ne peut être écarté. Il faut naturellement consulter le *Mémorial de Sainte-Hélène* dont M. Dunan a donné une édition « intégrale et critique » qui fait autorité. L'utilisation des *Cahiers* du maréchal Bertrand appelle plus de précautions. On s'est principalement attaché à la *Correspondance*. Les remarques qu'a suscitées la publication de 1869 (lacunes, altérations du texte, lettres faussement attribuées à Napoléon) ont été résumées dans un article du *Journal*

des Savants. Écrire, comme vient de le faire un historien, une *Guerre d'Espagne* dont la seule documentation est constituée par les lettres de Napoléon, expose à de fâcheuses erreurs qu'on a mises en lumière devant les auditeurs.

Autre source qui appelle la prudence : la presse. A Sainte-Hélène, parlant à Las Cases du *Moniteur*, Napoléon déclarait qu'il en avait fait « l'âme et la force de son gouvernement, son intermédiaire et ses communications avec l'opinion publique au-dedans et au-dehors ». Et pensant à la postérité, « les *Moniteurs*, observe-t-il, si terribles et à charge à tant de réputations, ne sont constamment utiles et favorables qu'à moi seul. C'est avec les pièces officielles que les gens sages, les vrais talents écriront l'histoire; or ces pièces sont pleines de moi et ce sont celles que je sollicite et que j'invoque ». Soumis à la censure la plus rigoureuse qu'ait connue la France, les autres journaux ne présentent qu'un intérêt très restreint. Les lecteurs durent en juger de même, puisque l'on remarque que le nombre des abonnés qui était de 60 000 à 1800 tombe dès 1804 à 30 000.

On s'est ensuite intéressé aux recueils de statistiques en s'aidant du précieux volume de M. Bertrand Gille sur les *Sources statistiques de l'histoire de France*. Les mémoires des préfets intéressent le mouvement des hospices civils, la mendicité, les grains, les contributions et les octrois, les routes, les tribunaux, l'instruction... « Fièvre statistique » dont témoignent les ouvrages de Peuchet, les *Annales de statistique* de Ballois et les *Archives de statistique* de Deferrière. On s'est arrêté plus longuement sur la démographie où l'on disposait, en dehors des travaux de M. Reinhard, d'un dossier constitué par Ferdinand Lot d'après F^{20} 428, 429 et 430, dossier donné au directeur d'études par M. Dunan.

Quelques institutions ont enfin retenu l'attention. Ont été choisis à dessein la Cour des comptes, le Conseil d'État et la préfecture de la Seine. Il a paru intéressant de montrer comment on pouvait pallier l'absence de leurs archives détruites dans les incendies allumés par la Commune, à l'aide des almanachs, du *Bulletin des lois*, des annuaires et des fonds de la Secrétairerie d'État conservés aux Archives nationales. M. Durand a montré la voie dans ses travaux sur le Conseil d'État.

A ces conférences s'est ajoutée la direction de plusieurs thèses en vue du doctorat du IIIe cycle ou du diplôme de l'École.

Dans le premier groupe, M. Daupias d'Alcochete, diplômé depuis l'an dernier, prépare une traduction accompagnée d'un

important appareil critique, des *Mémoires* de l'industriel portugais Ratton. Avec sérieux et compétence, M. Desgrey s'attache à dégager la personnalité de Montalivet, « grand commis de Napoléon ». Enfin, M. Jean-Michel Lévy qui travaille sous la direction de M. Louis Henry (1) à l'examen de l'effort de guerre dans le département du Rhône en l'an II, a entretenu le directeur d'études de l'état de ses recherches.

Mlle Célestin a déposé sa thèse d'École sur les *Notaires parisiens sous le Consulat et l'Empire.* M. Todisco a, de son côté, très avancé son travail sur le *Personnel de la Cour des comptes sous l'Empire et la Restauration.* Mlle Truchet, après avoir procédé à un dépouillement infructueux des papiers Massa, a mis en chantier une étude sur la censure théâtrale. M. Grimblat n'a pu encore commencer utilement ses recherches sur l'industrie de la laine et le Blocus continental.

Ont assisté aux conférences comme simples auditeurs : MM. Palluel (qui prépare une thèse de doctorat d'État sur Genève sous l'Empire) et Lerner, agrégés de l'Université; M. Kniajinsky (U.R.S.S.) ancien élève de Tarlé, M. Combier, ingénieur agronome.

Publications du directeur d'études :

L'Amérique espagnole en 1800 vue par un savant allemand, Humboldt. Paris, Calmann-Lévy, in-16, 304 p.

L'Institut Napoléon : historique et tables (*Revue de l'Institut Napoléon,* n° 96, p. 129-155).

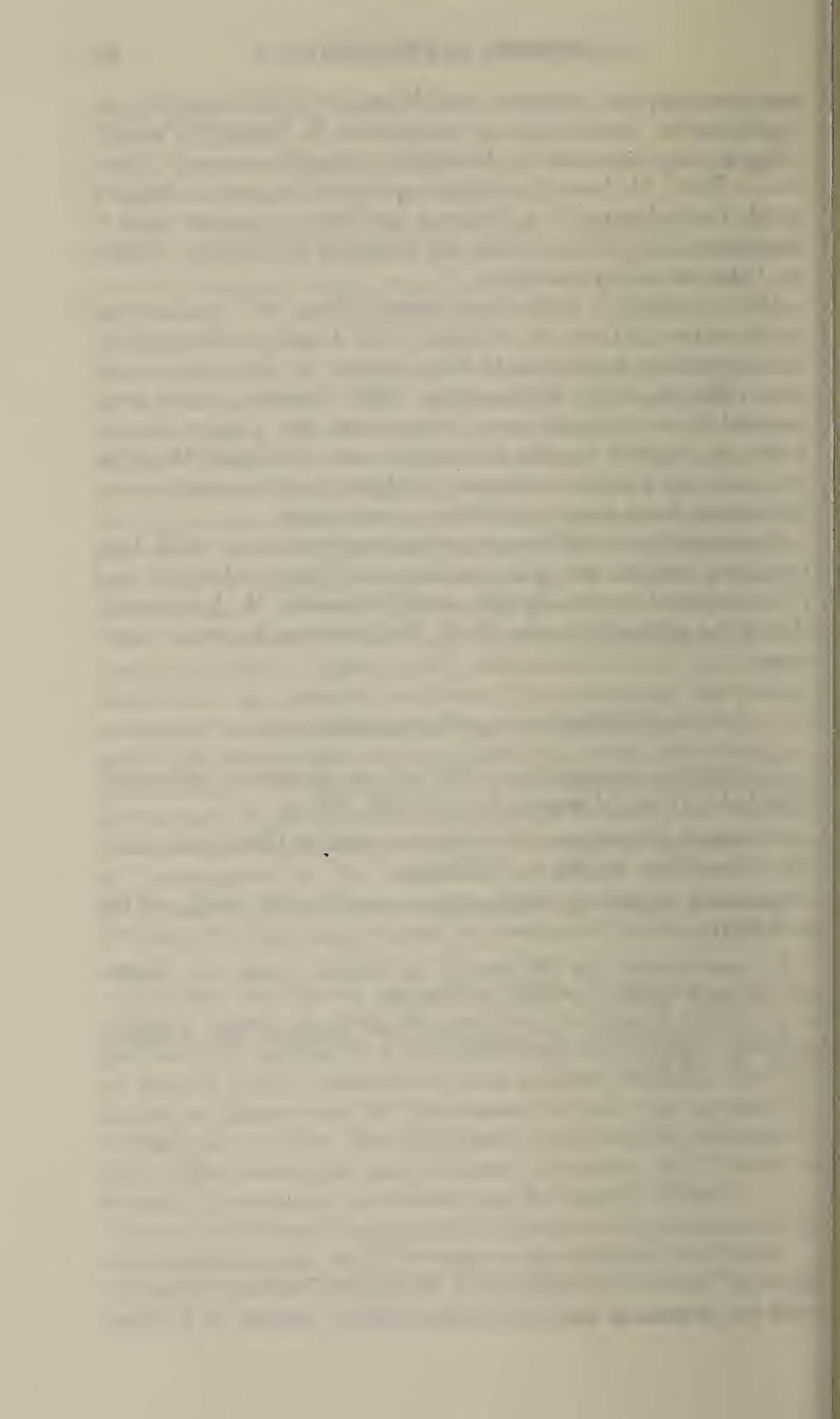
Quelques aspects du brigandage sous l'Empire (*ibid.,* n° 97, p. 31-37).

La contrebande en Danemark au dernier temps du Blocus continental (*ibid.,* n° 99, p. 94-96).

La correspondance de Napoléon Ier (*Journal des Savants,* 1966, p. 48-56).

---

(1) Cf., ci-dessus, p. 392.



DÉVELOPPEMENT MODERNE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Directeur d'études : M. R.-Léon Wagner

Au cours de la première heure, on a dressé la bibliographie des travaux relatifs à *c'est* et dégagé ceux qui méritent d'être retenus comme base d'un nouvel examen : en première ligne, les études de F. Brunot (*La Pensée et la langue*) et de L. Foulet, puis la copieuse monographie qui constitue un des chapitres des plus intéressants de l'*E.G.L.F.* de Damourette et Pichon. En manière d'introduction, on a montré combien il est improbable que le syntagme prédicatif du type *c'est* + *nominal* se soit progressivement dégagé — et assez tard — du tour *ce suis-je, ce es tu,* etc. On rencontre des exemples très précoces de *c'est* + *substantif* au cas objet (la *Chanson de Roland,* O, en contient un), construction attendue en ancien français, analogue à celles où un cas objet complémente les verbes employés à la forme impersonnelle. *C'est* a dû servir très tôt de traduction à *id est* et il vaudrait la peine de chercher non dans les éditions critiques des anciens textes mais dans les manuscrits si par contamination les formes pronominales *moi, toi, lui* ne se sont pas alignées sur les substantifs beaucoup plus tôt qu'on ne l'enseigne. Mais cette incursion — nécessaire — dans le passé ne pouvait pas être ici poussée à fond. C'est l'étude des emplois de *c'est* en français moderne, à partir de dépouillements opérés par le directeur d'études et par des auditeurs, qui nous a principalement occupés. On a conduit l'inventaire de manière à faire ressortir les particularités de chaque emploi. Cas où *c'est* ne se prête plus à des variations temporelles; cas où, s'y prêtant, le démonstratif reconquiert son autonomie et se présente tantôt sous la forme *ce*, tantôt sous la forme *ça;* cas où un recours à *c'est* permet de marquer tel ou tel terme d'un énoncé; cas, enfin, où l'énoncé se réduit à la prédication d'un terme. Ces derniers ont été l'objet d'un examen attentif à cause des interprétations auxquelles ils ont donné lieu de la part de F. Brunot et de Damourette et Pichon. Il nous a paru que celles-ci étaient souvent criticables,

soit qu'elles prêtent à *c'est* des valeurs qui ressortent bien plus du contexte que de *c'est* lui-même (F. Brunot), soit qu'elles se dégagent d'un parallèle trop vite conduit entre un énoncé du type *il est* + suite nominale et les énoncés qu'ouvre *c'est*. De ce point de vue la monographie de Damourette et Pichon doit être étayée sur des bases beaucoup plus précises que celles que lui ont données ces auteurs. Une note (à paraître) du directeur d'études, issue de ces conférences, l'établira peut-être. D'autre part, des énoncés tels que « *c'est le directeur* » répondent à une situation que ni F. Brunot ni Damourette et Pichon n'ont définie avec assez de rigueur. *C'est* y est le symbole d'une identification, certes, mais il constitue une réponse à une interrogation explicite ou implicite.

A partir du mois de mars, une auditrice désirant traiter de cette question dans une thèse de IIIe cycle, retour a été fait aux emplois des formes impersonnelles du verbe. Au départ, celles-ci ne touchaient que des verbes intransitifs et des verbes transitifs tournés à la voix passive. Pour une raison facile à comprendre les transitifs actifs y sont rebelles. Dans le cas d'un tour tel que *il brûlait une maigre bûche dans l'âtre* le contexte seul permet de comprendre si *il* est le symbole d'un agent personnel — *brûlait* signifiant alors « faisait brûler » — ou si l'on doit analyser *il brûlait* comme un impersonnel.

L'inconvénient de l'ambiguïté de *il* pèse d'ailleurs sur les intransitifs eux-mêmes; aussi bien, à l'exception des verbes impersonnels (*il gèle, il vente*) tous les autres doivent être pourvus d'une suite (*il court le bruit que...*). Néanmoins le français a trouvé un moyen de ranger les transitifs à cette loi. Les constructions impersonnelles ont pour effet de minimiser l'importance de l'agent (*il est venu quelqu'un*) ou celle de l'objet (*il faut du sel*) au profit de celle du procès. Sauf cas d'espèce, un agent indéterminé du degré *on* n'est pas un terme indispensable. D'où la fréquence des tours *le noir était très porté cet hiver, le noir se portait beaucoup cet hiver* en face de *on portait beaucoup le noir cet hiver.* L'ancien français a développé assez tôt le tour au pronominal dont la valeur diffère beaucoup, il est vrai, de celle du passif. C'est sur lui que s'est greffée la forme impersonnelle. A quelle époque ? La thèse de M. J. Stefanini n'apporte pas là dessus de données décisives. Quoi qu'il en soit, les phrases du type *il se brûle plus de charbon que nous ne pouvons en extraire, il se consomme trop d'essence inutilement* ont, en français moderne, une très grande fréquence. La langue administrative en

abuse. Mais il suffit de sonder les textes littéraires pour voir ce que de bons écrivains tirent de cette ressource. Comme les années précédentes le directeur d'études a bénéficié du concours actif de MM. Arrivé, Batany, Lagane, assistants à la Faculté des lettres (Sorbonne), de M. Bonnard, assistant à la Faculté des lettres de Paris (Nanterre) et de M. Eskenazi.

La seconde heure a été d'abord occupée par une recherche lexicologique. Sous la Restauration, Barbé-Marbois combattit le projet d'expédier à la colonie les forçats libérés. Dans son intéressant opuscule on remarque que les mots de *transportation* et de *déportation, transporter* et *déporter* alternent curieusement. Ils ont reçu plus tard un statut juridique qui les différencie nettement. Mais même après la Révolution de 1848 on observe encore des cas de désarroi dans leur emploi. Presque tous les déportés (pour raison politique) s'affichent comme « transportés ». Avec l'aide efficace de M. Tournier (École normale supérieure de Saint-Cloud), de M. Duyé, assistant à la Faculté des lettres (Sorbonne) et de M[lle] M. Hardy (même titre), le directeur d'études a esquissé l'histoire de ces deux mots dont l'un — *transporter* — est un emprunt à l'anglais (Féraud le signale et le blâme comme tel) et dont l'autre n'entre que tard en français dans la langue du droit; jusqu'à l'époque du Directoire il n'est glosé dans les dictionnaires que comme une peine infligée à Rome. Il est patent que dans la conscience du public *transporter* avait une valeur péjorative et infâmante. Féraud l'avait senti : peut-on dire, observe-t-il, qu'on transporte des hommes comme du bétail ou des marchandises ? Une note à paraître consignera les résultats de cette petite enquête conduite collectivement. Au cours d'autres conférences, on a lu, commenté et critiqué un article de M. Klaus Heger, *Les bases méthodologiques de l'onomasiologie et du classement par concepts* [*Travaux de linguistique et de littérature* publiés en 1965 par le Centre de philologie romane de Strasbourg]. Ce fut une occasion de reprendre contact avec une étude plus ancienne de M. K. Baldinger, *Sémasiologie et onomasiologie* (dans *Revue de linguistique romane*, 28, 1964, p. 249-272) ainsi qu'avec celles de M. B. Pottier publiées entre temps.

Ces travaux préparent à long terme une sorte de révolution dans l'art de construire les dictionnaires. Le but est louable. Mais s'engagent-ils dans le meilleur chemin qui y conduise, il est permis d'en douter. Ainsi, on ne peut se défendre d'une certaine gêne devant la confiance que leurs auteurs accordent à des schémas qui ne furent jamais, dans l'esprit de ceux qui les utilisèrent,

que des comparaisons ou des métaphores. Peut-on concilier les illustrations dont se servait F. de Saussure pour faire comprendre la nature du rapport entre signifiant et signifié et celle qu'a proposée Ogden? Dans la première partie de son article, M. Heger émet sur cette prétention des vues critiques très justes. On le suit aussi longtemps qu'il dénonce ce que cette tentative recouvre en fait de confusions et d'ambiguïtés. On est déçu, après cela, de le voir substituer à son tour aux images précédentes une autre figure encore plus compliquée. Il faut néanmoins retenir de ce travail des commentaires utiles sur l'homonymie.

On accorde à M. K. Baldinger que l'onomasiologie et la sémasiologie s'impliquent mutuellement. Le projet d'un dictionnaire de concepts doublant celui des mots a de quoi séduire et flatte en nous l'instinct de la symétrie. Il ne va pas sans difficultés et M. K. Heger en dégage à propos quelques-unes. Nous avons été surtout sensibles à celles que M. K. Baldinger lui-même rencontre en analysant les mots et les concepts qui lui servent d'exemples. Ici encore les schémas sont trompeurs. Si l'on opère sur le mot « *travail* » et sur ceux qui gravitent autour de lui, la première précaution à prendre, semble-t-il, est de séparer des domaines aussi différents que ceux du provençal et du français, et dans chacun d'eux, de sélectionner des états de synchronie. Une autre est de se prémunir contre l'idée d'un « sens fondamental » ou d'un « sens premier ». Cette lecture fut pour nous l'occasion d'esquisser un tableau des emplois de « travail » en français moderne. Cet exercice sera poursuivi l'an prochain. Il nous fallait, au préalable examiner un autre article : celui de M. G. Mounin, *Un champ sémantique : la dénomination des animaux domestiques* (*Linguistique,* t. I, 1965, p. 31-54).

Au cours des dernières conférences, quelques auditeurs exposèrent l'état de leurs propres recherches, ce qui donna lieu à des discussions et à des interventions fécondes de la part de MM. Arrivé, Batany et Lagane.

Ont été des auditeurs assidus et actifs : MM. Arrivé, Batany, Baujard, Bonnard, Duyé, Eluerd, Eskenazi, Lagane, Ribard, Soudry, Tamoura; Mmes et Mlles Bernard, Cluchague, Hardy, Hellgouac'h, Mantel, Messeri, Picoche, Soudry, Wagner.

LINGUISTIQUE AFRICAINE

Directeur d'études : Mlle Lilias HOMBURGER

Le sindo-africain

Au début du cours j'ai expliqué que depuis 1953 j'ai soutenu que l'égyptien ancien (env. 3000 av. J.-C.), les langues dites dravidiennes de l'Inde et les langues dites négro-africaines, représentent des idiomes qui ont été parlés dans le Nord de l'Inde avant l'arrivée des Aryens.

Le nom indigène *Sind* a donné Inde en grec et depuis 1927 les travaux de Sir John Marshall et de ses collaborateurs ont montré que vers le début du IIIe millénaire av. J.-C. il y avait de grandes villes dans les bassins de l'Indus et du Gange (localités dites Mohenjo-Dara et Harappa aujourd'hui).

Les traditions du Rig Veda disent qu'il y avait des Noirs dans la lutte que les Aryens durent livrer et pour les anthropologues il n'y a guère de différences entre les Noirs du Sud de l'Inde et ceux de l'Afrique.

Le fait que le brahui, parlé au Belouchistan de jadis, soit une langue dravidienne est admis et on a retrouvé au cours des dernières années des groupes de parlers dravidiens parmi les ensembles aryens.

Une statue retrouvée à Mohenjo-Dara rappelle les momies des premiers pharaons.

Les Égyptiens arrivés par la mer Rouge ont trouvé les ancêtres des Bedjas et des Agaws dans le Delta et les régions à l'Est. Ils n'ont pas tardé à faire la guerre aux *Kš* (copte *Kaš*, assyrien *Kuš*) et les ont assujettis. Ces derniers étaient les ancêtres des *Khoiqua* dits Hottentots que l'on a retrouvés dans l'Afrique du Sud, mais qui dominaient le pays au Sud de Sofala en 1340 lorsque les Arabes s'y établirent.

D'après Hérodote, des pygmées et non des Noirs dominaient la région du Niger lorsque les explorateurs envoyés par les Nasamons y sont arrivés.

Les Peuls apparentés aux Brahuis du Belouchistan sont arrivés en Égypte vers 2500 av. J.-C.; des textes égyptiens parlent de leurs *nag* (*ngꜣ*, plus tard *ngw*), des bovidés à grandes cornes; les chroniques peules disent qu'il n'y avait pas d'habitants au

Sénégal lorsqu'il y sont arrivés (longtemps après). Dans l'Inde, les bœufs de ce type sont appelés *nagor;* or, l'hiéroglyphe transcrit par ꜣ représente un *r.*

Si les Peuls ne sont pas des Noirs, leur histoire a montré aux élèves qu'il y a des parlers en Afrique venus de l'Inde.

Après avoir préparé les élèves à l'idée de rapports, j'ai abordé les faits morphologiques.

Les particules similaires sont nombreuses.

L'idée de rapport :

n. Ex. : ég. *ny*, f. *nyt*, pl. *nyw*, f. *nywt;* drav. : canara *-a* ou *-ina*, tam. *in* ou *itta*, tél. *ny;* Afr. : nubien *-n* ou *-na;* cf. dinka *tyep* « langue », *tyem-dia* « ma langue ».

Le locatif : ég. *-yr*, tam. *iḷ;* peul *-ir*.

L'instrumental : ég. *m*, *mdy*, canara *-im*, *-inda*.

En égyptien, *m* « en, dans » a remplacé *n* du génitif pour indiquer une partie d'une masse ou d'un liquide, et en bantou *ma-* est le préfixe normal des liquides et de collectifs, en peul *-am* est le suffixe normal des liquides.

En ancien égyptien et en dravidien on trouve des suffixes qui précisent le genre des personnes et qui s'opposent à des suffixes communs aux animaux et aux inanimés; le signe de pluralité est *-w* en égyptien et le féminin est indiqué par un *-t;* en dravidien, lorsqu'il s'agit de personnes, la finale est *-a*, fém. *-ati*, pl. *-an*, f. *al*, pl. commun *-aru*, *-irù*, etc. mais en télougou il y a un pluriel commun *-lu* pour les personnes et les neutres; en général le pluriel du neutre est *-gal* ou *ga-* (selon le dialecte). En bantou *oba*, *aba*, *ba*, préf. et pronom de la 3e pers. du pluriel (personnes) = canara *obbaru* « ils, elles » (personnes).

En ancien égyptien seulement il y a un perfectif à suffixe dental que l'on retrouve en canara *it-*, en bantou *-ile*, *-idi*, en peul *-i*, etc.

Dans les langues dravidiennes et négro-africaines la voyelle du radical est constante (en général). Ex. : tam. *kal* « pierre », *kâl* « pied ». On ne peut juger de l'ancien égyptien par le copte qui a subi l'influence d'autres groupes linguistiques.

Voici quelques exemples du vocabulaire commun.

Pour le canara-bantou, les exemples sont très nombreux et il y a eu des invasions multiples; ex. : can. *bulla* « pénis », bantou *-bolo;* can. *dura* « guerre », bantou *-dua* et *-lua;* can. *-du*, suff.

du sing. neutre et bantou *du*, *lu-*, *ndu*, préf. et pron. du sing. neutre.

Les mots communs aux trois groupes n'ont pu être tous cités, en voici quelques exemples (avec *f* en français) :

« faim, avoir faim » : ég. *hqr*, copte *hko*, drav. (tél.) *ākali*, peul *koy* (v.) *hēge* (s.), téda *agai;*
« fil » : ég. *mnw*, can., tam. *nûl*, bantou *ñuli;*
« finir » : ég. *ḏr*, copte *ter*, can. *tir*, tam. *tir* et *tolai*, négro-afr., kounama *tule*, bari *tul;*
« finir » 2° : ég. *mnk*, can. *mâḻ* et *maṇ*, bantou *mala*, *mana*, kounama *male;*
« fort, force » : ég. *nḫt*, tél. *gatti*, bantou *ngulu*, dinka *akut*.

La comparaison de l'égyptien et du copte montre que ég. *n* peut avoir donné copte *l*, ex. : ég. *ns* = copte *las* « langue ».

La comparaison de l'ensemble du sindo-africain montre que ce phénomène est fréquent. Ex. : ég. *ʿmʿnw* « boire », télougou *min*, bantou *mela*, et *mina*, mandé du Sud *mi*, *mini*, *mli*.

Mais en général *n* se conserve; ex. : ég. *nb* « chef, seigneur », copte *nēb*, mossi *naba* « chef » = dagbane *na*, mais mossi *nabanaba* « roi » = « chef des chefs »; cf. indien *nabab*.

Il est évident que cette conférence ne représente pas ce que j'aurais fait jadis, mais les faits nouveaux se sont accumulés; ainsi un égyptologue a signalé le fait qu'en égyptien ancien on employait les noms neutres au pluriel, le cas échéant on recourait à un vocable précisant l'unité. Ce trait explique les « classes » des langues africaines, car il a pu être ancien dans le groupe dravidien.

Quelques auditeurs ont été très impressionnés par des faits si nouveaux, mais n'ont pas osé faire les études nécessaires pour entreprendre des recherches dans ce nouveau domaine.

M. Maurice Djoro, Bété de la Côte d'Ivoire, s'y est intéressé et a été un auditeur fidèle.

LINGUISTIQUE STRUCTURALE

Directeur d'études : M. André Martinet

La première conférence était consacrée à une analyse structurale du français parlé. L'analyse phonologique a porté sur les usages parisiens au sens large du terme représentés par ceux des auditeurs de langue première française ayant séjourné plus longtemps dans la région parisienne que partout ailleurs. Des études antérieures assez poussées laissaient prévoir les résultats obtenus dans ce domaine : on a constaté la désaffection croissante pour certaines distinctions. On a d'autre part dégagé les difficultés que soulève la délimitation exacte de la distribution des phonèmes lorsqu'il s'agit non plus des combinaisons attestées mais de toutes les potentialités. Les limites de la morphologie générale ont été très précisément tracées. On y a inclu tout ce dont on traite en général sous le terme de morphophonologie et on en a exclu tous les faits de combinatoire intraverbale pour n'y faire figurer que l'examen des variantes des signifiants et de leur conditionnement contextuel. Ceci fait, il a été très facile de classer les faits morphologiques du français parlé et de relever tout ce qui distingue en la matière cette forme de la langue du français écrit. Pour l'analyse syntaxique, on avait retenu pour corpus *l'Astragale* d'Albertine Sarrazin qui, comme toute œuvre littéraire, fait usage d'un style qui n'est pas toujours tel qu'on pourrait le retrouver dans les usages parlés, mais qui offre suffisamment de tours qui appartiennent franchement à la langue la plus quotidienne. Ont surtout retenu l'attention la structure des énoncés bâtis sur des prédicats nominaux et celle de syntagmes autonomes du type *la clé en poche*.

Se sont signalés par leur assiduité et leur active participation, Mmes Boyer, Calame-Griaule, Chademony, Depreux, Duval-Valentin, François, Gerardi, Macellari, Martinet, Paris, de Sivers, Walter; Mlles Corfini, Deyhime, Fisher, Hiriartborde, Merker, Messeri, Rupp, Soulé-Susbielles, Varela; MM. Bès, Cardona, Castagna, Ducot, Encrevé, François, Franolić, Gill, Guinet, Habibollahi, Heu, Hurtado,

Kassai, Lacroix, Mahmoudian, Miclau, Mioni, Ouinde, Palau-Marti, Penchoen, Popović, Qureshi, Robillard, Reimen, Roudil, Sadeghi, Saint-Jacques, Savary, Valdivieso, Wahidullah, Walter.

A quelques exceptions près, les auditeurs dont on vient de lire les noms se sont retrouvés à la deuxième conférence avec les étudiants de III[e] cycle. On y a traité en détail des principes généraux de la phonologie diachronique et de problèmes particuliers illustrant certains de ces principes. La direction effective des travaux pratiques a été, cette année encore, assurée, avec une parfaite compétence par M. Thomas G. Penchoen, collaborateur technique du directeur d'études. Comme à l'ordinaire, M[lle] Jacqueline Thomas, docteur ès lettres et maître de recherche au C.N.R.S., a dirigé les travaux pratiques de phonétique avancée.

Ont suivi régulièrement l'enseignement de III[e] cycle et les deux conférences du directeur d'études M[mes] Chambouleyron, Fribourg, Platiel, Ronze, M[lles] Cloarec, Gatto, Grillo, Haloiny, Paulian, Riahi, Ruaulx de La Tribonnière, Schön, Tersis, Troutot, MM. Abega, Calvet, Caprile, Fedry, Feuillard, Hung, Jacobs, Le Clézio, Pupier, Rouvière, Sekik.

---

66 0645 0 67 046 3

GRAMMAIRE COMPARÉE

Directeurs d'étude : MM. Émile BENVENISTE, Michel LEJEUNE, *membres de l'Institut,* et Armand MINARD

Conférences de M. Émile BENVENISTE, *membre de l'Institut*

Pendant l'année entière, la conférence a eu pour objet le système des formes pronominales, ensemble très riche, dont nous n'avons pu embrasser qu'une partie. Dans les correspondances entre les systèmes historiques, nous avons fait ressortir les nombreuses survivances de l'état commun, mais aussi de profondes divergences, qui ont servi de thème à des considérations méthodiques. Les données ont été analysées dans leur structure flexionnelle propre et dans les rapports entre les différents paradigmes. L'antiquité de ces formes pronominales se révèle même dans l'appareil phonétique. C'est dans la série des pronoms dits réfléchis que nous avons trouvé, grâce à l'enclitique *-za* du hittite, la preuve qu'on doit reconstruire dans un état archaïque de l'indo-européen un phonème dental affriqué, ultérieurement confondu avec la sifflante.

M. VER EECKEN, psychologue belge, qui étudie le langage en psychanalyste, s'est intéressé activement à la notion de personne telle que nous la dégageons des relations pronominales, et il s'en est plusieurs fois entretenu avec nous, en vue de la thèse qu'il prépare sur la question.

M. KOLVENBACH a présenté un exposé sur la syntaxe des cas en arménien classique. M. MOKRI a traité des formes du réfléchi en persan.

Ont en outre suivi assidûment la conférence Mmes KYRITSOS, REGNAUD, MM. BECK et KIEFFER.

Conférences de M. Michel LEJEUNE,
membre de l'Institut

La première conférence, à laquelle M. Raymond Bloch, directeur d'études à la Section, a bien voulu participer, a porté successivement : sur l'épigraphie préromaine d'Adria; sur ce qu'on peut connaître de la structure du verbe en vénète; sur les graphies de *f* en étrusque et dans les écritures de l'Italie ancienne. Excellent auditoire avec Mmes BADER, KYRITSOS, REGNOT, ROSÉN (Israël), SARGNON et MM. R. BECK (États-Unis), P. CARDONA, W. DRESSLER (Autriche), J.-M. DURAND, M. LACROIX, H. LE BOURDELLÈS, A. LEROUX, J.-C. MOREAU, G. PINAULT.

La seconde conférence, à laquelle participait M. Olivier MASSON, directeur d'études à la Section, a porté successivement : sur les formes mycéniennes et homériques de εὐ- et les problèmes étymologiques connexes (à l'occasion d'une recherche entreprise par Mme BADER); sur le syllabogramme mycénien *85* (et la vraisemblance d'une lecture αυ); sur l'aspiration en grec mycénien. Aux auditeurs de la précédente conférence s'ajoutaient Mme LECCO-MANDIČ (Yougoslavie) et MM. J.-L. PERPILLOU et J. RAISON.

Conférences de M. Armand Minard

Première conférence. — Devant un auditoire rompu à la philologie sanskrite et à la linguistique indienne, l'introduction au pāli donnée l'an dernier a permis une lecture assez cursive de fragments empruntés à divers textes bouddhiques : Suttanipāta, Dhammapada, Mahāvagga.

Seconde conférence. — Répondant à un vœu formulé depuis longtemps par un auditoire fidèle et d'excellente qualité, on a voulu donner une introduction comparative au tokharien. A un exposé systématique on a préféré des analyses discontinues mais progressives, dont on a trouvé l'occasion dans la lecture du Puṇyavanta-Jātaka.

Les deux conférences ont eu pour auditeurs assidus Mmes Bader et Lewitz (Cambodgienne), Mlle Varasarin (Siamoise), MM. Durand, Godard, Haudry, Maurice Lacroix, Malamoud, Milner, Moreau, Olivier, Pauly, Perpillou, Pinault.

PHILOLOGIE CELTIQUE

Directeur d'études : M. Édouard Bachellery

L'arrivée tous les ans de nouveaux auditeurs commençants, heureuse en soi, a pour résultat d'obliger le directeur d'études à passer un temps considérable à voir avec eux les notions élémentaires de la grammaire. Ceci doit être fait au cours des deux principales conférences, consacrées respectivement aux deux branches des langues celtiques insulaires, les langues gaéliques et les langues brittoniques. Les premières, grâce au vieil irlandais, sont plus richement attestées à date ancienne. Mais elles ne sauraient du tout suffire à se faire une bonne idée du celtique sans le secours des langues brittoniques. Le vieux gallois est pauvrement attesté, mais maintenant le vieux breton (très proche de lui) permet de se faire une idée plus nette de l'état ancien des langues brittoniques. En y ajoutant la poésie galloise archaïque conservée dans des manuscrits plus tardifs, et surtout l'abondante littérature du moyen gallois, on obtient un deuxième point de départ solide. Une bonne connaissance des deux branches insulaires, fort différentes l'une de l'autre, permet de remonter en convergeant vers un celtique commun dont les pauvres lambeaux qui nous restent du celtique continental prouvent qu'il devait être assez proche. Ce but n'a jamais été perdu de vue dans les deux principales conférences.

En irlandais ancien, sur la demande des auditeurs de l'année précédente, on a poursuivi l'étude de la *Fled Bricrend* « le Festin de Bricriu », long récit épique du cycle d'Ulster. Plus encore que dans sa première partie, étudiée l'année passée, le texte en prose est parsemé de longs passages de « rhétorique », poèmes souvent très obscurs dont la métrique archaïque, parfois conservée, a été étudiée par M. Calvert Watkins (*Celtica,* VI, p. 217 et suiv.). Il y a également de longs morceaux de bravoure allitérés, entre autres des descriptions de guerriers arrivant en char (les chevaux, le char lui-même, puis le guerrier et ses armes), dont

le vocabulaire traditionnel, répété de maître à élève, n'était plus toujours exactement compris par les scribes. D'où une foule de corruptions que l'unité relative de la tradition manuscrite ne permet pas souvent de corriger, mais que l'on peut parfois rectifier grâce à des descriptions analogues dans d'autres passages ou d'autres récits. Il demeure un résidu, qui comprend quelques hapax dont certains ont résisté à tous nos efforts d'explication. Les traductions existantes (même celle de R. Thurmeysen) renoncent souvent à tenter de rendre ces mots et sautent des phrases entières. Mais, dans l'ensemble, au cours de cette lutte avec le texte, les auditeurs ont pu utilement se familiariser avec une masse considérable de vocables et de tours irlandais anciens, toujours expliqués comparativement.

La conférence de gallois moyen a été consacrée à la poursuite de l'étude des poèmes archaïques contenus dans le *Livre Noir*. On a achevé l'étude des pièces légendaires qu'on n'avait pu terminer l'année précédente : un fragment de poème où Loth avait reconnu un passage d'un récit perdu sur Tristan, un dialogue également légendaire entre Taliessin et Ugnach qui devait être enchâssé dans un récit en prose perdu lui aussi, le poème sur Seithennin et son royaume englouti qui pose toute la question des traditions portant sur des districts envahis par la mer dans les pays celtiques (entre autres, la légende bretonne de la ville d'Is). On a ensuite entamé l'étude des poèmes prophétiques destinés à encourager la résistance des Gallois contre les Saxons, puis contre les rois normands d'Angleterre et leurs barons. Chaque strophe de ces poèmes, après la mention des désastres passés, fait miroiter les victoires de l'avenir, qui seront souvent remportées sous la conduite des héros légendaires Cynan et Cadwaladr. Pour leur conférer de l'autorité, ces prophéties sont attribuées à des bardes fameux. Parmi ceux-ci, Myrddin (dont Geoffroi de Monmouth a plus tard fait notre Merlin), qui n'est pas un personnage historique, mais le héros de la version galloise de la légende du chef guerrier vaincu et en fuite, devenu fou de terreur et se réfugiant dans la forêt où il vit dans les arbres, composant des poèmes sur le contraste entre sa splendeur passée et sa misère présente. C'est un thème qui est venu au Pays de Galles de l'ancien royaume breton de Strath Clyde (Ouest des Basses Terres d'Écosse) où l'on trouve dans la vie de saint Kentigern le héros fou Lailoken. Le don de prophétie a été ensuite attribué par la légende galloise au personnage de Myrddin. L'histoire de la bataille d'Arfderydd (*Bellum Armterid*, ap. *Annales*

Cambriae s. anno 573, aujourd'hui Arthuret en Cumberland), où Myrddin, qui combattait dans le parti de Gwenddoleu (qui fut vaincu et tué par Rhydderch), est devenu fou et s'est enfui dans les bois, a un parallèle frappant en Irlande dans le récit de la *Buile Suibne* «la Folie de Suibne». Suibne est lui aussi un roitelet devenu fou lors de la déroute de son parti à la bataille de Magh Rath (A. D. 637), réfugié dans les forêts, et composant des poèmes perché sur les arbres. Mais la légende irlandaise est mieux et plus joliment conservée que la légende galloise. Celle-ci se trouve surtout dans les poèmes du *Livre Noir* où, dans chaque strophe, Myrddin parle de ses malheurs et de sa terreur de Rhydderch par lequel il craint toujours d'être poursuivi, après cette bataille d'Arfderydd qui l'a fait passer d'une opulence royale à la misère la plus complète. Les propagandistes politiques du XIe siècle ont donc utilisé cette légende pour composer la première partie des strophes, la seconde partie de chacune portant la prophétie que Myrddin est censé avoir ensuite prononcée. Dans les deux principaux longs poèmes de cette veine, les strophes débutent régulièrement par *Afallen beren...* « Pommier doux... » ou par *Hoian, a parchellan...* « Holà, petit cochon... », le poète s'adressant à l'un ou à l'autre. Ces pièces, que l'on retrouve dans d'autres manuscrits, faisaient partie du répertoire des bardes qui y ajoutaient, suivant les circonstances, de nouvelles strophes prophétiques. L'établissement du texte, souvent corrompu, soulève de nombreuses difficultés. Tous ces poèmes archaïques ont permis d'étudier un fonds très ancien du vocabulaire gallois.

La troisième conférence a porté, comme de coutume, alternativement sur l'irlandais moderne et le gallois moderne. Il s'agit de familiariser les auditeurs avec les faits actuels, aboutissement d'une longue évolution des différentes langues insulaires dans les domaines de la phonétique, de la morphologie et de la syntaxe. Les faits modernes, que nous connaissons parfaitement, éclairent souvent très utilement les faits anciens. Il importe aussi, pour le gallois, de mettre les auditeurs en mesure de lire les nombreux travaux écrits dans leur langue par les philologues et les grammairiens gallois de notre temps.

Les conférences ont été suivies assidûment par Mme Rosén (Israélienne), MM. Dressler (Autrichien), Fleuriot, Haudry, Kerlouégau, Losquin, et moins régulièrement par M. Crépin, retenu par son enseignement à la Faculté des lettres d'Amiens, MM. Létard et Loyer.

A la suite du décès du regretté Pierre Trepos, professeur de

celtique à la Faculté des lettres de Rennes, M. Léon Fleuriot, qui suivait assidûment à notre école les conférences de celtique pour la seizième année, et qui avait brillamment obtenu à Paris, en juin 1964, le doctorat ès lettres avec deux thèses sur le vieux-breton, a été nommé titulaire de la maîtrise de conférences ainsi laissée vacante. Il a commencé à Rennes, en mars 1966, un enseignement auquel on souhaite un beau succès,

D'autre part, M. F. Kerlouégan poursuit ses recherches en vue de sa thèse complémentaire sur les particularités de la langue des textes latins écrits au HautMoyen Âge dans les pays celtiques.

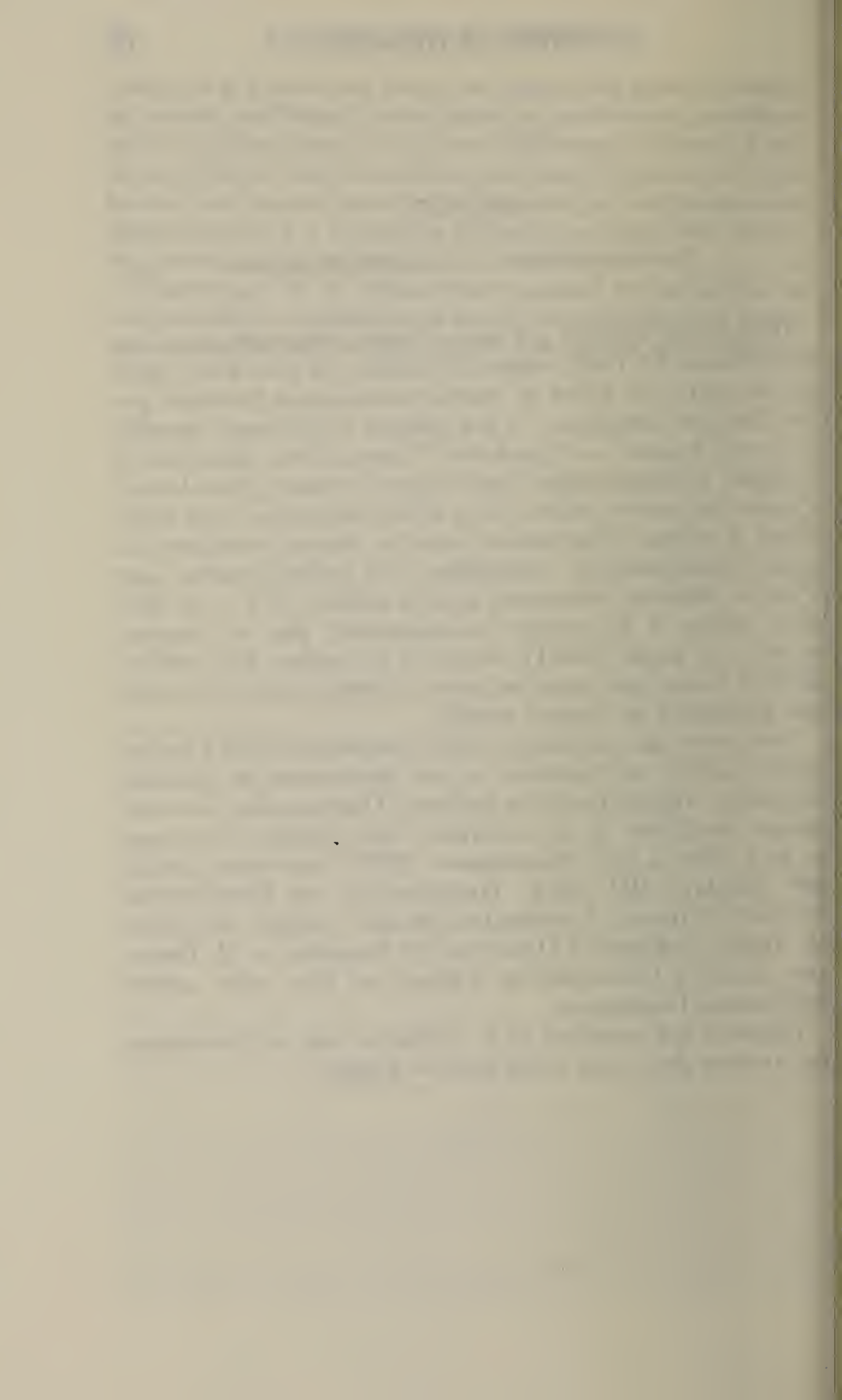
IRANIEN

Directeur d'études : M. Émile BENVENISTE

C'est encore l'Avesta qui nous a fourni cette année notre matière d'étude. Le Yasht consacré à Anahita, que nous avons expliqué en partie, est formé de morceaux autonomes introduits par des formules identiques, et qui relatent allusivement quantité de gestes épiques ou légendaires. Chacun d'eux donne lieu à d'amples développements dans l'épopée persane, généralement d'après des sources écrites. Nous avons trouvé dans cette explication l'occasion d'introduire, outre les données avestiques ou perses immédiatement comparables, des rapprochements avec d'autres dialectes, notamment avec le sogdien. Il y a en effet, nous aurons à le montrer prochainement, plus de rapports qu'on ne le pense entre l'avestique et le sogdien. En outre les diverses formes des noms des héros en moyen iranien et en persan demandent un examen attentif.

Nous avons pu sur certains points pousser assez loin l'analyse pour répondre aux questions ou aux observations de plusieurs des mieux préparés parmi les auditeurs. Quelques-uns de ceux-ci étaient des fidèles de la conférence, mais plusieurs nouveaux se sont joints à eux. Mentionnons : Mmes AMOUZGAR, ROSÉN, Mlle HENAFF; MM. BECK, DABIRINEGEAD, DE FOUCHECOUR, GIGNOUX, KIEFFER, KHORASSANI, MOKRI, SADEGHI. En outre, M. ROSÉN, professeur à l'Université de Jérusalem, et M. DRESSLER, docent à l'Université de Vienne, ont bien voulu assister fidèlement à l'explication.

Plusieurs des membres de la conférence ont en préparation des travaux dont nous avons suivi le progrès.



HISTOIRE DE L'IRAN MUSULMAN

Directeur d'études : M. Jean AUBIN

La première conférence a été, cette année, réservée à un cours d'initiation à l'histoire de l'Iran. Tout en soulignant les traits permanents du passé iranien (absence d'un centre géopolitique; différenciation constante des trois grandes aires historiques : l'Est, le Sud, le Nord-Ouest; alternance des moments d'unification et des temps de fragmentation), on a classé la succession des événements et des dynasties, pour l'époque islamique, en trois périodes principales : VIIe-XIe s., XIe-XVIe s., XVIe-XIXe s. L'exposé, nécessairement rapide, a été conduit jusqu'à la période safavide, qui fera l'an prochain l'objet de recherches de détail.

La seconde conférence était destinée à montrer à l'auditoire comment, à partir de textes en apparence peu significatifs, on peut dégager un questionnaire d'enquête et aborder l'étude de problèmes complexes. Les descriptions des géographes arabes et quelques monographies en persan (*Tārīḫ-i Qum, Tārīḫ-i Yazd*) ont permis de définir les conditions géographiques, économiques et politiques qui favorisent, ou qui contrarient, le phénomène urbain, et de discerner, dans la topographie des villes, les éléments essentiels dont l'évolution devra être étudiée méthodiquement, et non pas seulement au hasard de recherches sur les sociétés urbaines. On a insisté sur les modifications des enceintes, et sur le rôle des édifices publics autres que religieux. Mlle KROELL a fait un exposé sur Ispahan d'après Raphaël du Mans.

Ont suivi les conférences MM. Ch. ADL, J. CALMARD, Handhal GHAZAL, Mlle A. KROELL, M. Hosayn NABAVI, Mme PÉRIER. MM. BAGHERZADEH et HARIRI ont été irréguliers. A la première conférence ont aussi pris part trois élèves de l'École des langues orientales.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DE L'HISTOIRE DE L'EMPIRE OTTOMAN (XVe-XVIe siècles)

Chargé de conférences :
M. Nicoară Beldiceanu, chargé de recherche au C.N.R.S.

Les premières conférences ont été consacrées à l'initiation aux éléments de base de toute recherche scientifique dans le domaine ottoman, c'est-à-dire aux instruments de travail, tels que dictionnaires, grammaires, manuels de poids et mesures, cartes géographiques, etc. Plusieurs conférences ont été dédiées aux sources narratives. En premier lieu les sources narratives ottomanes, parmi lesquelles il faut citer avant tout les chroniques et les chronologies, mais aussi les relations de voyages et les vies des saints, sources souvent négligées; puis ont suivi les sources narratives non-ottomanes, chroniques italiennes, relations des prisonniers de guerre et autres sources de ce genre. Nous avons abordé ensuite le problème des documents. Les Ottomans ont laissé en héritage d'importantes archives, non seulement à Istanbul, mais dans tous les centres administratifs de l'Empire, et par conséquent aussi dans des régions où la domination turque n'est plus qu'un souvenir. Pourtant, les éditions de recueils de documents ou de registres sont rares. Cela tient à plusieurs facteurs : difficulté d'accéder aux archives, manque de catalogues, connaissance insuffisante des institutions ou des coutumes de la chancellerie et finalement un écueil auquel se heurtent même les turquisants les plus chevronnés, les difficultés d'ordre paléographique. Si nous ajoutons à cela que la chancellerie ottomane a émis des documents non seulement en turc, mais aussi en arabe, en persan, en grec, en ancien slave, en italien et même en allemand et en ouighour, on comprend pourquoi le nombre de documents publiés est infiniment petit par rapport à la masse des documents conservés aux archives. Pour initier les auditeurs à l'étude des actes ottomans, aussi bien au point de vue paléographique qu'au point de vue diplomatique, nous avons choisi plusieurs règlements des règnes de Meḥmed II et de Bāyezīd II, tirés des

manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, et d'un manuscrit appartenant à une collection privée. Le premier était un acte en bon neskhi entièrement vocalisé, présentant un formulaire simple. Les suivants étaient plus difficiles. Non vocalisés, écrits en neskhi influencé par le divānī, les auditeurs ont pu faire connaissance avec des ligatures qui ne sont pas permises en principe. Chaque acte a été placé dans son cadre historique, et une fois le texte déchiffré, nous avons expliqué les termes techniques concernant les institutions agraires, la fiscalité, l'organisation militaire, la marine, etc.

Une difficulté particulière est représentée par les termes d'origine étrangère, surtout dans les cas où les consonnes du mot étranger se confondent avec les consonnes d'un mot turc. Ils ne se trouvent dans aucun dictionnaire. En général, il s'agit de termes empruntés à l'administration des pays soumis par la Porte. Les recherches entreprises en rapport avec les règlements étudiés ont permis de définir le sens de trois termes : *qomorniğe*, *gönder* et *fuluri*. Le terme *qomorniğe* est un mot d'origine slave ayant le sens de serviteur. Il ne faut pas lui chercher une étymologie turque, erreur qui a été commise par les agents de la Porte eux-mêmes dès le début du XVI[e] siècle. Quant au terme *gönder*, il est dérivé du grec *kontárion* (lance) et non du verbe turc *göndermek* (envoyer). Il s'agit d'un groupe d'hommes qui devait, à tour de rôle, le service militaire au sultan. Notre traduction est étayée par le fait que l'expression *gönder aqčesi* (droit de lance) est remplacée parfois par l'expression *ʿādet-i nīze, nīze* signifiant « lance » en persan. En ce qui regarde le terme *fuluri*, mot d'origine italienne, on savait qu'il pouvait désigner soit une pièce d'or, soit une unité fiscale. Pourtant aucun de ces sens ne convenait. Dans l'acte de Meḥmed II il désigne le dimanche des Rameaux, et le mot dérive de l'expression roumaine *Duminica Floriilor*.

Un acte en rapport avec les droits de douane des ports de Kilia et Aqkerman a permis de faire une digression dans le domaine de l'histoire du commerce des régions situées entre la mer Noire et la mer Baltique. Contrairement à ce que l'on croyait, les sultans ottomans ont fait de leur mieux pour protéger les échanges commerciaux entre le Levant, la mer Noire et la mer Baltique.

Les conférences ont été suivies avec assiduité par M[lle] FAUGÈRE, M[me] VILLAIN-GANDOSSI, M[me] BELDICEANU-STEINHERR et M. LESURE, chef des travaux à la Section.

SANSKRIT

Directeur d'études : M. Louis Renou (†), *membre de l'Institut*

La première heure a été consacrée, comme d'ordinaire, à l'explication de textes védiques. Mais alors que les années précédentes et selon une tradition déjà ancienne le texte choisi était le *Rig-Veda,* cette année, c'est un recueil beaucoup moins connu (bien que d'antiquité fort respectable), le *Taittirîya-Âraṇyaka,* qui a fait l'objet d'une explication littérale, portant (pour commencer) sur le livre I. Cet ouvrage, qui n'a donné lieu jusqu'à présent à aucune étude érudite et n'a été traduit en aucune langue, nous est accessible par deux éditions indiennes, dont la plus récente date de 1901. Ces éditions ne permettent guère d'espérer remonter à un état plus pur de la tradition, manifestement et profondément corrompue dès l'instant où elle a été consignée par écrit. Les commentaires — qui datent du XIIIe ou XVe siècle — multiplient les interprétations fantastiques; toutefois, à défaut d'autres lumières, on sera plus d'une fois obligé, faute de mieux, de les suivre.

Le livre I traite essentiellement des formules liturgiques qui accompagnent l'édification de l'autel du Feu appelé « *âruṇaketuka* »; encore ne s'agit-il pas d'une construction réelle, mais bien plutôt d'une suite de gestes symboliques, sur le détail desquels d'ailleurs ces formules nous renseignent fort mal. Elle sont elles-mêmes parsemées d'éléments d'explication « mystique » en prose, appartenant au genre « *brâhmaṇa* ». Le tout est passablement obscur, mais riche en formes linguistiques inédites, qui posent autant de menus problèmes de morphologie ou de sémantique.

La conférence a bénéficié d'un échange de vues constant avec les auditeurs, peu nombreux, mais fort bien informés de philologie indienne, à savoir, M. Malamoud, maître de conférences à l'Université de Strasbourg, M. Bhattacharya, chargé de recherches au C.N.R.S., M. Shukla, qui a achevé une thèse d'Université, enfin Mme Pedraglio, collaborateur technique au C.N.R.S. (et qui, comme M. Malamoud, prépare une thèse sur un sujet védique).

Le directeur d'études a publié le XVe fascicule des *Études védiques et pâninéennes,* consacré à la traduction annotée d'hymnes du *Rig-Veda* adressés à des divinités mineures. Le fascicule XVI, relatif aux Açvins et à d'autres groupes divins, a été remis à l'imprimeur en avril.

La seconde conférence a eu pour objet le *Mokshadharma,* suite de digressions philosophiques ou religieuses qui forment la partie la plus importante du *Śânti-parvan* ou livre XII du *Mahâ-Bhârata.* M. Roşu, étudiant roumain (auquel on doit diverses publications d'indianisme) et Mme Gauchet (actuellement maître-assistant à l'Université de Lille) ont participé activement aux explications, lesquelles ont porté sur les trente premiers chapitres, étudiés à la lumière de l'édition critique de Poona. La conférence a été suivie également d'un bout à l'autre par Mme Lewitz, chargée de cours à l'École des langues orientales, et par Mlle Esnoul, maître-assistant à la Ve section de l'École des Hautes Études.

———

PHILOLOGIE INDIENNE

Directeur d'études : M. Jean FILLIOZAT, *membre de l'Institut.*

A. — *A Pondichéry.*

La conférence a continué la collecte et l'élaboration de la documentation concernant Aiyanār et les autres tâches entreprises par les divers groupes de travail, à savoir : les recherches iconographiques, l'édition et l'interprétation des textes des Āgama çivaïtes, la lexicologie du tamoul ancien et l'établissement du dictionnaire sanskrit-tamoul-français des séries. Un certain nombre de séances ont été consacrées à l'explication de textes tamouls du Sangam relatifs à l'astronomie. Ont participé plus spécialement à ces séances Mmes ADICÉAM, LUPSA et MADANACALLIANY, MM. DESSIGANE, GROS, LOURDUSAMY, PATTABIRAMIN et SINOUVASSANE.

Mme ADICÉAM livre à l'impression : *Les images de Śiva dans l'Inde du Sud,* V. *Harihara* (*Arts asiatiques*), M. P.-S. FILLIOZAT a préparé l'édition et la traduction commentée des œuvres de Nīlakaṇṭhadīkṣita. M. DESSIGANE a livré à l'impression l'analyse détaillée du *Kandapurāṇam* tamoul, Mme LUPSA le texte et la traduction de cent poèmes bengalis de Rāmprasād. La thèse de M. J. DELOCHE, *Recherches sur les routes de l'Inde au temps des Mogols* lui a valu le titre d'élève diplômé de la Section et a été mise sous presse.

B. — *A Paris.*

Une conférence a été consacrée à une étude nouvelle d'un texte tantrique bouddhique en sanskrit auquel des conférences avaient été déjà consacrées, il y a plusieurs années, mais dont l'interprétation devait être reprise à la lumière des connaissances acquises depuis lors sur les rituels tantriques, grâce au dépouillement des *Āgama* çivaïtes en cours à Pondichéry. En effet, qu'ils appartiennent à l'hindouisme çivaïte ou vishnouite, au bouddhisme ou au jaïnisme, les *Tantra* ou *Āgama* ont en commun le caractère d'être des manuels de technique religieuse utilisant des procédés analogues.

Ont participé à la conférence : Mmes Bénisti et Martini, Mlles de Mallmann et Martin du Gard, MM. Bhattacharya, Granier, Malamoud, Naudou, Rosu, Shukla.

Une seconde conférence a été consacrée à l'explication d'un texte sanskrit d'architecture du xve siècle, le *Prāsādamaṇḍana*, par Maṇḍana. Les chapitres du début qui ont été étudiés concernent les fondations et les bases des temples. L'enseignement donné répond aux principes observés principalement dans les temples du Mewar (Gujarāt).

Ont participé activement à la conférence : Mmes Bénisti, Divakaram, Viennot, Zannas, Mlles Esnoul, Loth, Raison, Régnier, M. Boisselier.

C. — *A Phnom-penh.*

La conférence a été assurée par M. Cl. Jacques, élève diplômé, membre de l'École française d'Extrême-Orient. Les séances ont été principalement consacrées à l'explication de textes sanskrits. M. Khin Sok s'est préparé à l'étude de textes khmers tantriques, traitant particulièrement des figures rituelles dites *yantra*. Sur les terrains archéologiques, M. Dumarçay a procédé à l'étude détaillée du monument célèbre du Bayon d'Angkor Thom. M. Bruno Dagens prépare une thèse de la Section sur les textes sanskrits d'architecture, en particulier le *Mayamata*.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE EN OCCIDENT ET EN ORIENT

Chargé de conférences : M. le Dr Pierre HUARD (1)

Les conférences, commencées en avril, ont traité de la médecine occidentale et de la médecine orientale.

A. *Médecine occidentale.*

L'attention des auditeurs a été attirée sur les archives de l'Académie royale de chirurgie, conservées à la Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine, complétées par le fonds Tenon et le fonds Hévin de la Bibliothèque nationale et un certain nombre de manuscrits de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris. Ces fonds n'étant pas encore inventoriés, un catalogue des thèses du Collège de chirurgie, un catalogue du fonds Tenon et des archives de l'Académie royale de chirurgie ont été présentés aux auditeurs et ont servi de base à des conférences sur les aspects scientifiques, techniques et sociaux de la chirurgie française, au XVIIIe siècle, ainsi que sur ses rapports avec la chirurgie des autres États européens. L'importance de la *Bibliotheca chirurgica* de Haller a été notée ainsi que sa volumineuse correspondance conservée à Berne. Elle contient plus d'une centaine de lettres de correspondants français dont les photocopies ont été demandées et seront présentées et commentées l'année prochaine, grâce aux démarches de M. Schiller.

B. *Médecine orientale.*

Seule a été étudiée la médecine extrême-orientale, dans ses deux secteurs chinois et japonais. Les principales écoles médicales de l'époque Ts'ing ont été passées en revue, ainsi que les principales spécialités médico-chirurgicales. A la lumière de la correspondance manuscrite de Bertin, conservée à la Bibliothèque

(1) M. Huard a été élu directeur d'études d'Histoire de la médecine, le 6 novembre 1966.

de l'Institut et de celle de Bréquigny, conservée à la Bibliothèque nationale, ont été esquissées les relations existant entre la médecine parisienne et la médecine chinoise au XVIIIe siècle, ainsi que les enquêtes mises en route sur la variolisation, les maladies vénériennes, la chirurgie, la médecine légale, la thérapeutique, le mesmérisme et la sphygmologie, telles qu'on les concevait en Chine.

HISTOIRE ET PHILOLOGIE DE L'INDE MODERNE

Directeur d'études : Mlle Charlotte VAUDEVILLE

I. — *Poona* (*Inde*).

Les conférences ont commencé à Poona en décembre 1965. Le sujet choisi cette année : *Kabir et la tradition du yoga tantrique* a réuni une douzaine de participants : MM. KHUBCHANDANI, PATTANAYAK, PANDEY, TRIPATHI, Br. BRITTO et Br. EKKA, Mrs. SHRIYAN, Mrs. SIMONS et Mrs. PANDEY, Miss KHUBCHANDANI, qui ont participé très régulièrement à la conférence, et quelques autres moins réguliers. Les participants, dont six étaient linguistes ou spécialistes de littérature hindi, appartenaient à diverses provinces et aires linguistiques indiennes : Uttar Pradesh, Bihar, Orissa, Sindh et Konkan.

Lors de la première réunion, on a rappelé que Kabir, considéré à juste titre comme le premier grand poète et mystique de l'Inde du Nord, se rattache à l'ancienne tradition du Yoga tantrique représentée par les *Vajrayāna* et les *Sahajayāna* bouddhistes, les *Nāth-panthī* sivaïtes et les *Sahajīya* vishnouites du Bengale, tradition restée très vivante tout au long du Moyen Âge indien et qui a joué un rôle important dans l'origine et le développement des littératures indo-aryennes en langue moderne.

Kabir, né musulman d'une famille de *julāha* (tisserands) de Bénarès à la fin du XVe siècle est vénéré dans l'Inde moderne comme un grand « réformateur » de l'hindouisme et encore plus comme le champion de l'unité hindoue-musulmane. Il aurait été converti au vishnouisme par un autre célèbre réformateur du XVe siècle, Rāmānanda, dont les sectateurs, les *Rāmānandī* adorent Rāma fils de Daśaratha, le héros du *Rāmāyaṇa*, comme le principal *avatāra* de Bhagavat, l'Adorable. Pourtant l'opinion courante, qui fait de Kabir un Rāmānandī n'est pas conforme à la vérité historique ni au témoignage des textes : l'œuvre de Kabir montre que celui-ci méprisait également la tradition brahmanique et la tradition islamique. Sa tradition propre était celle du Yoga tantrique, avec laquelle d'ailleurs il ne s'identifiait pas; il s'efforçait de la dépasser et de la ré-interpréter de façon très personnelle. Nul ne sait si Kabir eut jamais un Guru humain, en tout cas il ne l'a pas nommé. Le « Râm » qu'il adore comme

divinité suprême n'est pas un *avatāra* de Bhagavat, c'est un Être purement spirituel qui se manifeste au fond de l'âme, et se rapproche davantage du *Khuda* des Soufis que de Kṛṣṇa ou de Rāma, fils de Daśaratha. La religion de Kabir apparaît donc comme la synthèse d'éléments divers, où domine la tradition ascétique et yogique, mais qui fait une large place à la *bhakti* vishnouite, et qui inclut des éléments empruntés à la tradition soufie. C'est en tout cas ce qui semble ressortir d'un examen attentif de l'œuvre de Kabir, qui est loin d'avoir été suffisamment analysée.

Une réinterprétation de Kabir doit donc reposer sur un examen attentif des textes, ceux du moins qui ont des chances sérieuses d'authenticité tels que la *Kabīr Granthāvalī* dont il existe une édition critique récente par P. N. Tiwari. L'œuvre de Kabir est composée dans un vieil hindi à caractère dialectal composite : langue archaïque où abondent les formes aberrantes et les termes obscurs; le style, souvent d'une puissance et d'un souffle admirables est heurté, elliptique, émaillé de comparaisons triviales, de proverbes populaires et fait grand usage du paradoxe et de l'ironie. Les termes persans voisinent avec l'apabhraṃśa et le vieux rājasthānī. Ces difficultés linguistiques sont la première et la plus grosse difficulté à vaincre pour aborder l'œuvre de Kabir, et elles expliquent en partie les interprétations fantaisistes qu'on en a donné.

Nous avons donc choisi dans la nouvelle édition de la *Kabīr Granthāvalī* quelques chapitres importants : « chapitre du Guru », « chapitre de l'Esprit », « chapitre de l'Expérience », en nous efforçant d'éclaircir les passages obscurs, de relever les mots-clés et de les analyser en référence aux diverses traditions auxquelles Kabir a emprunté : en premier lieu celle du yoga tantrique, mais aussi à la littérature didactique et lyrique (chanson villageoise) en apabhraṃśa tardif et en vieux rājasthānī. Maint passage a donné lieu à des discussions animées entre les participants, chacun défendant avec ardeur son interprétation. Le directeur d'études, ainsi que les participants, ont beaucoup apprécié la vivacité et la cordialité des discussions qui ont souvent abouti à un réel progrès dans la compréhension d'un des textes les plus difficiles, mais aussi les plus intéressants de la littérature hindi.

II. — *Paris*.

A Paris, les conférences ont repris au début de février. La première heure a été consacrée à un début d'enquête sur les sources des littératures vernaculaires dans l'Inde du Nord.

Les premiers textes connus des littératures indo-aryennes « modernes » (NIA) sont des *doha-koṣa* et les *caryā-pada* attribués à un certain nombre de Siddhas, adeptes du Yoga tantrique de la secte des *Sahajayāna* (ou *Sahajīya*), textes composés en deux formes différentes d'apabhraṃśa vulgaire, proche des langues modernes, et dont les plus anciens peuvent remonter au VIIIe siècle de notre ère. Cette littérature, qui exprime les vues philosophico-religieuses des Siddhas bouddhiques, a un caractère purement didactique et utilitaire, soit qu'elle prenne la forme de *dohā*, couplets, ou de *pada*, courtes chansons associées à un *rāga*, c'est-à-dire à un mode musical : c'est la forme même que prendra la plus grande partie de la littérature vishnouite dévotionnelle à partir du XIVe siècle. Il est probable qu'il s'agit d'une utilisation par les Siddhas, à des fins de propagande, des formes populaires de la littérature orale qui les précède. Aussi bien du point de vue de la langue que des formes littéraires, l'œuvre des Siddhas représente la première éclosion d'une littérature écrite en langue parlée (*bhāṣa*). Ces textes sont d'autant plus précieux que de longs siècles séparent les plus anciens *doha-koṣa*, celui de Kāṇha, et les *caryā-giti* ou *caryā-pada* (c. XIe s.) des plus anciennes œuvres profanes (ou relatives à la légende de Kṛṣṇa-Gopāla) telles que le *Prākṛta-Paingalam*, la *Padāvalī* du poète Maithili Vidyāpati ou le *Śrīkṛṣṇakīrtana* de Baḍu Caṇḍīdās en vieux bengali (XIVe s.). Pendant tout le haut Moyen Âge, les Siddhas, dont certains étaient bouddhistes, d'autres sivaïtes (comme les *Nāth-Panthīs* dits aussi *Kanphaṭa-Yogī*), et d'autres jaina, ont fait œuvre de pionniers et leur prédication a profondément influencé les masses hindoues que n'atteignaient pas les littératures savantes en sanskrit ou en prakrit.

Les auteurs des *doha-koṣa* et des *caryā-pada* dont les noms nous sont connus appartiennent à la lignée prestigieuse des « 84 Siddhas » (chiffre traditionnel); les listes des 84 Siddhas varient dans les traditions indiennes et tibétaines et même d'un texte à l'autre, mais il ne fait pas de doute que ces listes incluent des sages non seulement appartenant à des âges différents, et aussi à des groupes religieux différents : les Yogis Nāth, qui étaient sivaïtes et non bouddhistes, y figurent en bonne place : l'indifférence ou même l'hostilité vis-à-vis de croyances religieuses proprement dites, et en particulier vis-à-vis du culte traditionnel et des rites autres que yogiques est une des caractéristiques de cette tradition.

La plupart des Siddhas bouddhiques, auteurs des *doha-koṣa*

et des *caryā-pada,* semblent être venus du Népal oriental ou du Bengale. Pourtant, si la langue des *caryā* présente un caractère nettement oriental (S. K. Chatterji l'appelle « vieux bengali »), la langue des *doha-koṣa* a un caractère composite où dominent les formes occidentales, souvent proches du vieux rājasthānī : il semble que cette langue de type occidental représente donc une sorte de première *lingua franca* de l'Inde du Nord, à l'usage des prédicateurs itinérants. C'est d'ailleurs à ce type qu'appartient la langue plus récente de la littérature des Nāth-Panthī, qui prolonge celle des Siddhas bouddhistes.

La comparaison des œuvres des Siddhas bouddhistes avec la littérature des Nāth-Panthī sivaïtes et de celle-ci avec la littérature des poètes Sant en vieil hindi et en vieux marathe témoigne d'une tradition ininterrompue : similarités frappantes dans le vocabulaire, le style, les comparaisons et aussi dans les thèmes qui constituent l'essentiel de cette prédication. Parmi les principaux thèmes, il faut relever la satire et le rejet des conceptions brahmaniques, de la caste, de tout savoir livresque, la primauté de l'Expérience acquise par le *sādhana* tantrique, expérience qui introduit à l'état de *sahaja*, non-conditionnement absolu, but de tout *sādhana*, la vénération du Guru et sa divinisation, l'importance attachée au corps comme lieu privilégié de l'expérience salvatrice et «barque pour traverser l'Océan de l'Existence», la croyance en l'immortalité du corps acquise par le Yoga, le corps périssable étant transmué en corps impérissable par un processus analogue à celui de l'alchimie, qui joue d'ailleurs un rôle important dans la synthèse tantrique.

L'étude de cette tradition et de ses développements modernes devait faire une place particulière à la secte des Nāth-Panthī ou Kanphaṭa Yogīs, secte qui, par Gorakhnāth et Matsyendra Nāth, prétend descendre de Śiva lui-même (Adināth) et qui est probablement aussi ancienne que les sectes Vajrayāna et Sahajīya, bien que les œuvres qui nous sont parvenues soient plus tardives. Sivaïtes et opposés aux pratiques tantriques du *vāmamārga,* les Nāth, en particulier leur principal chef de file, l'illustre Gorakh-Nāth, semblent avoir été les adeptes d'un tantrisme reformé dans un sens puritain et relativement austère. A la suite de Gorakh, ils se prétendent immortels, ayant infligé à Yama et à ses messagers d'innombrables et ignomineuses défaites. Les Nāth-Panthī, dont l'origine paraît devoir être cherchée dans l'Himalaya occidental : Nepal occidental, Kumaon et Garhwal, Panjab himalayen, et dont le lien social avec la caste intouchable

des Ḍoms est certain, semblent avoir été beaucoup plus répandus et beaucoup plus célèbres que les Siddhas dans toute l'Inde du Nord et jusqu'au pays marathe à partir du XIIe siècle. L'influence des Nāth-Panthī sur l'évolution religieuse des masses populaires dans le Nord et l'Ouest semble avoir été considérable : au XIIIe siècle, le grand saint et poète marathe, Jñāneshwar, se donne lui-même pour le descendant spirituel de Gorakh-Nāth. D'innombrables légendes, du Panjab au Bengale et au pays marathe, mettent en scène l'un ou l'autre des «neuf Nāths» et toute la tradition des poètes Sant est pleine de références à leurs croyances et à leur pouvoir de thaumaturges. C'est donc à la secte et aux traditions des Nāth-Panthī que les dernières conférences de l'année ont été consacrées : à travers les Nāth, le courant ancien du yoga tantrique pénètre profondément la masse hindoue et contribue puissamment à la naissance et à l'évolution des littératures en langues modernes dans tout le Nord et l'Ouest de l'Inde.

2. La deuxième heure a été consacrée comme l'an dernier à une explication de textes de poésie en langue indo-aryenne. Le premier texte abordé cette année a été les *Bhramar-gīt*, série de chansons adressées par les Gopis du Vṛndavana à Uddhava, ami et messager de Kṛṣṇa, dans la dernière partie du *Sūr-sāgar* du grand poète de langue braj, Sūr-Dās. Les Gopis se lamentent sur l'abandon où les a laissées Kṛṣṇa, lorsqu'il a quitté le *vraja* pour la cité de Mathurā. Elles refusent d'écouter les consolations prodiguées par Uddhava qui veut les conduire sur la voie de la sagesse et du détachement ou encore d'une dévotion toute spirituelle pour Kṛṣṇa : les Gopis n'ont cure de sagesse, de détachement et de « yoga » : rien ne peut les satisfaire que la présence physique de Kṛṣṇa, ses jeux, sa tendresse. Ces discours et ces protestations qui sont censés s'adresser à Uddhava, s'adressent en fait à Kṛṣṇa : c'est une sorte de plaidoyer passionné pour la tendresse humaine et pour une conception toute sentimentale de la bhakti, opposée aux froideurs et à l'inefficacité du « yoga » : la véhémence des Gopis et leur passion triomphent sans peine de la sagesse d'Uddhava, qui bat en retraite et s'en retourne près de Kṛṣṇa. Celui-ci fait l'éloge de la dévotion non pareille des Gopis.

Dans les *Bhramar-gīt* (Chansons de l'Abeille), Sūr-Dās peint avec beaucoup de grâce la tendresse passionnée et naïve des Gopis (bouvières) pour Kṛṣṇa, en même temps qu'il illustre la conception particulière qu'il se fait de la *bhakti*; d'après lui, la forme la plus parfaite de la bhakti est le *gopī-bhāva,* « l'esprit Gopi »

si l'on peut dire : à savoir l'élan passionné du cœur, le refus de toute conceptualisation de la foi religieuse et de toute ascèse autre que l'ascèse suprême qui consiste à mépriser toute obligations sociale ou familiale et même l'honneur et la dignité personnelle pour l'amour de Kṛṣṇa. Les *Bhramar-gīt* de Sūr-Dās sont considérés en Inde comme l'un des joyaux de la littérature krishnaïte en braj et ils ont été souvent imités.

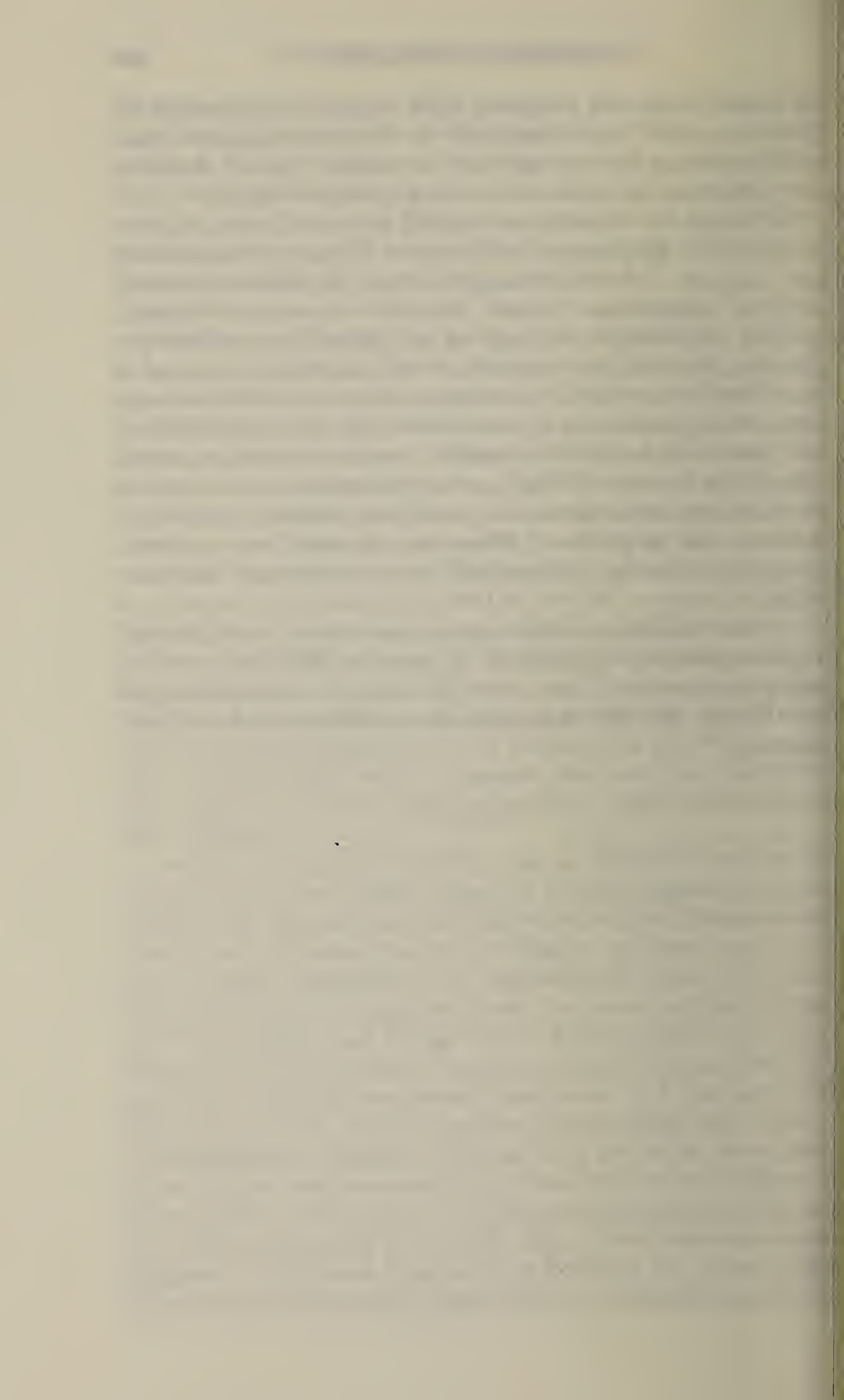
Après les vacances de Pâques, nous avons laissé le *Sūr-sāgar* et Sūr-Dās pour aborder la *padāvalī* de Mīrā-Bāī, la célèbre poétesse du Rajasthan. Née au Marwar vers 1500, la princesse rajpoute Mīrā est la contemporaine de Caitanya au Bengale et de Sūr-Dās au pays braj. Comme eux, mais d'une manière assez différente, elle est ardente krishnaïte. Mariée à un prince du Mewar et presque aussitôt veuve, Mīrā Bāī, sans quitter la cité de Chittaur, capitale du Mewar, se consacra tout entière à sa dévotion pour Kṛṣṇa sous le vocable du « Girdhar Lāl », bravant pour cela l'opposition de sa belle-famille en particulier du Rana de Chittaur, son beau-frère. C'est Girdhar Lāl — auquel selon la légende elle aurait été mariée dès l'enfance — qu'elle considérait comme son véritable époux, à l'instar de la poétesse tamoule Āṇḍāl. Plus tard, elle quitta Chittaur pour Vṛndaban où, semble-t-il, elle entra en conflit avec Vallabha et ses disciples. Finalement elle vint se fixer à Dvārkā, la cité de Kṛṣṇa sur la côte du Saurashtra, et c'est là que, selon la légende, elle finit par s'absorber dans l'idole de son bien-aimé Girdhar Lāl — autre ressemblance avec Āṇḍāl.

Les chansons (*pada*) de Mīrā, dont la collection compose la *padāvalī*, ont pour thème unique sa dévotion passionnée pour Girdhar Lāl. Les *pada* les plus célèbres et les plus fréquemment chantés par les vishnouites jusqu'à l'époque moderne, sont ceux où s'exprime la souffrance de la séparation, le *viraha* qu'endure l'âme de Mīrā quand Kṛṣṇa se dérobe à sa vision intérieure. Bien que Mīrā n'ignore pas la légende de Kṛṣṇa-Gopāla et ses jeux amoureux avec les Gopis du vraja, et qu'elle y fasse parfois allusion, elle n'y attache pas grande importance : le Kṛṣṇa dont elle décrit volontiers la beauté n'est pas l'amant folâtre des Gopis : c'est Bhagavān, le Seigneur, l'Époux divin qui réside dans l'âme de ses dévots mais ne cesse de les éprouver en se dérobant à leurs regards. C'est donc une expérience proprement religieuse et mystique qui inspire la poésie de Mīrā, et sa dévotion est assez éloignée de la dévotion imaginative et sensuelle des poètes krishnaïtes du pays braj ou du Bengale. Par son intériorité, son dédain

du monde, sa ferveur religieuse, Mīrā se rapproche davantage de la tradition des Sant (c'est-à-dire de l'école de Kabir) et une tradition vivace lui attribue d'ailleurs comme « guru », Rāī-Dās, un poète Sant de basse caste, contemporain de Kabir.

De même que l'inspiration de Mīrā est à mi-chemin du santisme et du krishnaïsme médiéval, la langue de la *padāvalī* est composite : c'est un mélange de vieux rājasthānī et de braj, avec de nombreuses formes dialectales aberrantes, Gujarāti, panjābī, khaṛī bolī. La syntaxe est très lâche. Moins artistes que Sūr-Dās, Mīrā est plus spontanée, d'une sincérité presque naïve dans l'expression de ses sentiments, d'une humilité touchante dans ses supplications à l'Amant absent. Le ton est très personnel, mais la forme est traditionnelle : les *pada* semblent souvent calqués sur la chanson villageoise, en particulier sur les chansons de pluie sur le thème du *viraha* pour l'époux lointain : on retrouve souvent dans la *padāvalī*, l'écho des chansons sur ce thème incorporées dans la célèbre ballade en vieux rājasthānī du *Ḍhola-Mārū*.

A cette conférence, ainsi qu'aux précédentes, ont participé régulièrement Mme Balbir, M. Malamoud, Mlle Filliozat qui ont pris part tour à tour à l'explication des textes, ainsi que Mlle Canut. Mlle Dupré a assisté aux conférences de façon intermittente.



LINGUISTIQUE INDOCHINOISE ET OCÉANIENNE

Chargé de conférences : M. André HAUDRICOURT, directeur de recherche au C.N.R.S.

La première conférence, prenant la suite de l'enseignement de feu François Martini, a été d'abord consacrée à l'examen de nos connaissances sur les langues thai, à leur répartition géographique et à leur classement généalogique. Les langues de cette famille, ayant souvent une orthographe historique et des écritures d'origine indienne, permettent d'aborder dans de bonnes conditions les problèmes de linguistique comparative, pour les étudiants qui ne sont pas familiers avec ces problèmes. Au troisième trimestre, l'étude des langues miao-yao, sur lesquelles, nous n'avons aucune donnée historique, a été poursuivie en montrant les ressemblances et les divergences d'avec le groupe précédent.

M. Jean PERRIN, élève titulaire, a fait un exposé sur une langue thai de Birmanie, qu'il a l'intention de décrire dans une thèse de l'École. Invités dans le cadre de la Recherche coopérative sur programme de l'Atlas ethno-linguistique de l'Asie du Sud-Est, deux professeurs étrangers sont venus faire des exposés : M. Löffler, de l'Université de Heidelberg, sur la langue mru et M. Ivo Vasilief, de l'Institut oriental de Prague, sur le vocabulaire international dans les langues d'Extrême-Orient. Deux collègues de la VIe section m'ont fait l'honneur d'assister à la conférence : M. L. Bernot (au premier semestre) et M. G. Condominas, ainsi que G. Moréchand, membre de l'École française d'Extrême-Orient. Mlle A. LEVY, J. MATRAS, B. WALL et M. B. KOECHLIN, ont assisté régulièrement jusqu'à la fin.

Le programme de la seconde conférence avait été conçu pour les diplômés de tahitien et de houailou de l'École nationale des langues orientales vivantes qui m'en avaient fait la demande, mais aucun d'eux ne s'étant présenté, nous nous sommes rabattus sur les langues océaniennes parlées en Indochine : sujet qui intéressait les auditeurs de la première conférence. Mlle J. MATRAS

préparant, sous la direction de M. G. Condominas, un dictionnaire rhadé-français-vietnamien, nous avons examiné le vocabulaire zoologique et botanique de ce dictionnaire en essayant de préciser le sens et l'étymologie de chaque mot, ce qui permettait de distinguer l'apport originel océanien de l'apport austro-asiatique emprunté.

PHILOLOGIE INDO-KHMÈRE

Chargé de conférences : M. Au Chhieng

La première série de conférences a porté sur les principales positions méthodologiques prises par Étienne Aymonier pour étudier les premières inscriptions en vieux khmer qu'il avait découvertes lui-même sur le terrain, inscriptions au nombre de 114 en comptant les courtes légendes de bas-reliefs (cf. Étienne Aymonier, *Quelques notions sur les inscriptions en vieux khmer*, dans le *Journal asiatique,* 1883 [1], p. 441-505; [II], p. 199-228). On a examiné d'abord l'adoption par le rude pionnier du classement des inscriptions en secteurs géographiques, « suivant l'ordre dans lequel elles avaient été rencontrées et recueillies ». Ce classement, dicté par des circonstances de recherches, avait eu pour conséquence d'amener Étienne Aymonier à soutenir que « les règles de l'aspiration sont peu fixes dans l'ancienne écriture », alors qu'en réalité les graphies telles que *kñuṃ* et *khñuṃ*, *tṅai* et *thṅai*, etc., marquent précisément deux étapes successives de l'évolution dans le temps du khmer, évolution régulière que le classement chronologique des documents, aux lieu et place de leur classement géographique, n'eût pas manqué de mettre automatiquement en parfaite évidence. On a ensuite abordé la suggestion faite par Abel Bergaigne à Étienne Aymonier d'utiliser « les mots sanscrits que nous trouvons en grand nombre, mêlés aux mots de la langue vulgaire, comme autant de jalons qu'il faudra suivre pour défricher une terre encore à peu près vierge ». Suggestion méthodologique lumineuse. Étienne Aymonier avait essayé de la mettre en pratique. Mais non-indianiste, il avait dû se borner à choisir à tâtons, selon la chance des analogies, des acceptions « parmi les divers sens que donnent les lexiques sanscrits ». Enfin on a étudié le procédé qui consiste à se servir des documents dits parlants comme, par exemple, les bas-reliefs pour essayer de déterminer le sens des mots. On n'a pas eu de peine à montrer que des essais de cette nature aboutissent très vite à des recettes de sémantisme externe, non avalisées par le fonctionnement interne des langues et sanscrite et khmère.

La seconde série de conférences a été consacrée à la restitution des trois systèmes de comput fragmentairement révélés par l'épigraphie en vieux khmer, à savoir :

1° Le comput par 4, 40, 400, 4.000...;

2° Le comput par 10, 100, 1.000, 10.000...;

3° Le comput par 20, 200, 2.000, 20.000...

Le comput par 10 a curieusement disparu aussitôt qu'attesté, et ce, dès l'époque préangkorienne. Quant à celui par 20, il s'est mélangé pendant la période d'Angkor avec le décompte par 4 à un point tel qu'il arrive à chasser du vocabulaire angkorien le mot numérique spécial « 40 » et à le remplacer par l'expression multiplicative « deux 20 ».

HISTOIRE ET PHILOLOGIE VIETNAMIENNES

Directeur d'études : M. Maurice DURAND

(*M. Maurice Durand est décédé le 30 avril 1966*)

Chargé de conférences : le Dr NGUYÊN TRÂN HUÂN

Conférences de M. NGUYÊN TRÂN HUÂN

La conférence a été endeuillée par la mort de notre directeur d'études, M. Maurice Durand, qui a d'ailleurs été le créateur de cet enseignement à la Section. Son décès a été une perte immense. Pendant sa longue maladie, l'École a confié au chargé de conférences la tâche de continuer le cours et d'inviter M. Hoàng Xuân Hãn, historien bien connu, à donner une série de conférences au premier trimestre de l'année. M. Hoàng nous a parlé longuement des nombres cycliques chinois et des moyens pratiques pour dater les événements historiques. Il a ensuite expliqué un texte en nôm peu connu, du XVe siècle, le Serment du roi Lê Lợi, fondateur de la dynastie des Lê postérieurs.

Pendant les mois de février et mars 1966, M. Tạ Trọng Hiệp, chargé de recherche au C.N.R.S., a remplacé M. Hoàng pour expliquer et traduire en français la préface du *Đại Việt Sử Ký Tục Biên* 大越史記續編.

Le chargé de conférences a continué à donner le cours d'éléments sino-vietnamiens comme par le passé. (*Sin Kouo Wen*, livre I et III.) Il a présenté aux élèves et auditeurs de nombreux fascicules sur la calligraphie chinoise, comme le « Liễu Công Quyền An quốc tự 柳公權安國寺 », collection Tiêu chuẩn tự thiếp tùng san 標準字帖叢刊, édité à Taipei (Formose) par la maison Văn hóa Đồ thư Công ty 文化圖書公司, les deux fascicules de Triệu Tùng Tuyết 趙松雪 Chính thảo thiên tự văn 正草千字文 et Thư lục thể thiên văn 書六體千文 dans la collection Danh gia Bi thiếp Tùng thư 名家碑帖叢書 édité à Taipei et à Pékin en 1931.

La conférence a bénéficié de la fidèle présence de M. Nguyễn

Tiến Lãng, homme de lettres, qui nous fait souvent des critiques constructives sur l'histoire et le langage vietnamiens. Il nous a beaucoup aidé dans la traduction en français des textes vietnamiens pour le deuxième centenaire de la naissance du plus grand des poètes vietnamiens : Nguyễn Du.

Mme Nguyễn Tiến Lãng s'occupe actuellement de la rédaction d'un index du *Nam-Phong*, revue littéraire et culturelle qui a eu une très grande influence sur l'évolution de la littérature vietnamienne après la première guerre mondiale.

Mme Nicole Louis, assistante, est en train d'achever sa thèse sur les mœurs et les coutumes de l'ancien Vietnam, en se référant à l'ouvrage de base de Phan Kế Bính, le *Việt-Nam Phong tục*.

M. Tạ Trọng Hiệp, chargé de recherche au C.N.R.S., va présenter bientôt sa thèse sur le « nôm ». Il a été aussi l'un des plus ardents promoteurs du projet Nguyễn Du dont nous avons parlé déjà depuis l'année 1964 (voir *Annuaire* de l'année précédente). Il s'est chargé par ailleurs de traduire en français un certain nombre de textes vietnamiens pour ce projet.

Mlle Đặng Phương Nghi, chartiste, se propose de faire un travail sur un aspect culturel de l'ancien Vietnam.

M. Võ Văn Ái nous a donné les grandes lignes d'une « Étude sur la théorie de l'Action du Mahāyāna dans le Mouvement bouddhique rénové au Vietnam pendant la période 1930-1960 ».

Au cours de l'année, le chargé de conférences a présenté aux élèves et auditeurs un certain nombre de livres concernant le Vietnam. Ainsi on a pu discuter ensemble de la valeur de nombreux ouvrages parus dans l'année, tels ceux de Mme Trần Thị Kim Sa :

1° Le *Mục lục phân tích Tạp chí Việt ngữ* (1954-1964), *A guide to Vietnamese Periodical Literature*, 16 × 24, 320 pages, Saigon, 1965.

2° *Bibliography on Vietnam*, 1954-1964, 16 × 24, 256 pages, Saigon, 1965.

Ces deux livres ont été publiés par les soins de l'Institut national d'administration du Vietnam-Sud, et sont d'une très grande utilité pour ceux qui s'intéressent au journalisme et à l'évolution des idées politiques, économiques et sociales dans la période qui va de l'armistice de Genève jusqu'en 1964, après la chute du gouvernement Ngô Đình Diệm. Le deuxième ouvrage

surtout, *Bibliography on Vietnam,* écrit en anglais, en dehors des livres, dépouille plus de cent revues en langues anglaise, française et vietnamienne et comporte deux index, un index des matières (ex. : administration, administrative, agrovilles, American aid...) et un index des auteurs. Malgré quelques erreurs, ces deux livres viennent à leur heure pour combler une grande lacune.

Un autre ouvrage sur l'ancienne Indochine, paru chez Maisonneuve et Larose (Paris, 1965) a pour titre : *Bibliographie critique des œuvres parues sur l'Indochine française. Un siècle d'histoire et d'enseignement* (14 × 21, 154 pages). M. Robert Auvade, son auteur a analysé 150 ouvrages classés en 13 rubriques différentes (Archives et bibliothèques, Enseignement, Recherches scientifiques, Culture et Civilisation...). Son livre peut se diviser en 2 grandes parties dont la 1re est consacrée à « l'historique de la constitution en Indochine des archives et des bibliothèques ». La 2e partie constitue, à elle seule, une bibliographie critique de tous les ouvrages intéressant les aspects essentiels de l'ancienne colonie française. Malgré les intentions très louables de l'auteur, son ouvrage comporte encore des omissions et de nombreuses erreurs typographiques. On peut se demander en effet comment un auteur, qui veut « mettre à la disposition des chercheurs en toutes disciplines les sources les plus sérieuses de documentation », a pu oublier des ouvrages comme *Les paysans du delta tonkinois,* de P. Gourou (École française d'Extrême-Orient, Hanoi, 1936), *Technique et panthéon des médiums vietnamiens* (E.F.E.O., Paris, 1959), l'un des ouvrages les plus sérieux et les plus documentés sur un aspect particulier de la sociologie religieuse du Vietnam-Nord et rédigé par MM. Durand, directeur d'études de notre Section, *Le Bouddhisme en Annam,* de Tran Van Giap (E.F.E.O., Hanoi, 1932), *Bibliographie annamite,* de M. E. Gaspardone (E.F.E.O., Hanoï, 1935), ouvrage de base pour tout ce qui concerne la bibliographie de l'ancien Vietnam, avant l'arrivée des Français..., pour ne citer que les publications concernant le Vietnam et éditées par l'École française d'Extrême-Orient, que l'auteur n'a pas oublié de citer dans son introduction.

M. Nghiêm Thẩm, de l'Institut des recherches archéologiques de Saigon, nous a envoyé son travail : *Esquisse d'une étude sur les interdits chez les Vietnamiens* (Publication n° VIII de cet Institut, 24 × 15, 240 pages, Saigon, 1965). C'est un très bon ouvrage d'introduction à l'étude des interdits chez

les Vietnamiens. On sait que les interdits « sont l'extériorisation de l'esprit superstitieux et occupent une très grande importance dans la vie d'un Vietnamien ». Dans cet ouvrage, M. Nghiêm Thẩm se contente de relever dans les travaux des auteurs qui ont écrit sur le Vietnam les interdits qu'ils ont pu observer. Son recueil sera utile pour tous les chercheurs dans le domaine de la sociologie religieuse.

M. Đoàn Khoách, jeune chercheur, a écrit, en chinois, un fascicule de 40 pages sur le grand homme d'État vietnamien du xve siècle, Nguyễn Trãi, et sur l'une de ses œuvres, le *Ức Trai Di Tập* 抑齋遺集. Son travail a été publié à Hongkong, grâce à l'appui de M. Chen Ching Ho, professeur de l'Université de cette ville. M. Chen, qui dirige actuellement la Section des études du Sud-Est asiatique rattachée à l'Institut des recherches de la Nouvelle-Asie (*Southeast Asia Studies Section. New Asia Research Institut. Chinese University of Hongkong*) a eu le très grand mérite de faire éditer dans la série des monographies, dès 1962, des travaux concernant le Vietnam tels que le recueil de poésies *Cấn Trai Thi Tập* 艮齋詩集 du grand poète et homme d'État vietnamien Trịnh Hoài Đức (1765-1825), issu d'une famille de nobles Chinois exilés au Sud du Vietnam. M. Chen a lui-même écrit une très belle étude sur les annales familiales d'une famille chinoise Trần, installée dans la région de Thừa-Thiên (Centre-Vietnam) au xviie siècle, 承天明鄉社陳氏正譜. Un collaborateur du professeur Chen, M. Lu Shih P'eng 呂士朋, dans une autre monographie, nous relate l'histoire des relations sino-vietnamiennes pendant la période de domination chinoise, du iiie siècle avant J.-C. jusqu'au xe siècle après J.-C. (1re partie) 北屬時期的越南－中越關係史之一. Son étude, assez objective et bien documentée, s'arrête, pour le présent fascicule, jusqu'à la fin du xe siècle. Nous attendons avec impatience la parution de la 2e partie de ses travaux.

Le professeur Chen, au cours de l'année 1965, vient encore de créer une nouvelle série de publications (Série des matériaux historiques [Historical Material Series]) dont le premier ouvrage est la réédition d'une œuvre historique vietnamienne du xixe siècle, le *Quốc Sử Di biên* 國史遺編 de Phan Thúc Trực 潘叔直. Grâce aux très louables efforts du professeur Chen, nous avons maintenant à notre disposition de très beaux livres admirablement présentés et indispensables à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Vietnam des xviiie et xixe siècles.

Notons par ailleurs que tous les textes publiés dans ces deux collections (monographies et matériaux historiques) sont en chinois et comportent toujours un résumé clair et net en anglais.

Le Centre national de la Recherche scientifique du Vietnam Sud nous a envoyé trois de ses publications : les *Nomina Anatomica* (Lexique des termes vietnamiens sur l'anatomie), 144 pages et 14 pages d'index et deux Bulletins analytiques des travaux scientifiques publiés au Vietnam de 1942 à 1962 (Section I : médecine et sciences affiliées, 160 pages; Section II : autres sciences, 60 pages).

M. Phùng Tất Đắc (pseudonyme littéraire : Lãng nhân), essayiste de grande valeur du Vietnam, nous a fait don d'un très bon livre de poésie chinoise, le *Hán Văn Tinh Túy* 漢文精粹 (Essence de la littérature chinoise). C'est un recueil de 22 textes littéraires chinois très appréciés des lettrés vietnamiens d'autrefois, comportant en regard de l'original, la traduction en vietnamien faite par M. Lãng nhân lui-même. Dans l'ensemble, ces traductions sont bonnes et les textes chinois sont d'une utilité incontestable. Notons aussi que l'ouvrage est présenté avec un soin et un goût indéniables. Il comporte, en guise de préface, un poème écrit de la main de l'artiste-poète Đông Hồ.

M. Lê Văn Siêu, autre auteur connu au Sud, publie aussi chez M. Lãng Nhân (directeur des éditions Nam Chi à Saigon) un ouvrage d'ensemble sur la civilisation vietnamienne, le *Văn Minh Việt-Nam* (15 × 21, 350 pages). C'est un ouvrage hétérogène et de valeur très inégale où l'on peut trouver à côté des faits ethnologiques de très grande importance, et des trouvailles linguistiques intéressantes, des vues erronées sur la mentalité vietnamienne et un nationalisme souvent étroit.

L'Université bouddhique Vạn Hạnh nous envoie quelques-unes de ses publications dont un programme des cours et un fascicule sur la Voie de la jeunesse vietnamienne écrite par le Vénérable Nhất Hạnh et édité par « The School of Youth for Social Service » de Saigon.

En mars 1966, le chargé de Conférences a reçu de la part de M. Nguyễn Văn Hầu, représentant du Comité central et du Comité de propagande de la secte religieuse Hòa-Hảo, le magnifique volume *Sấm giảng Thi văn toàn bộ* (Recueil complet de prophéties expliquées et de poésies du fondateur Huỳnh). C'est un ouvrage très bien imprimé de 512 pages (14 × 20), comprenant non seulement toute la théorie de la

secte Hòa-Hảo, mais encore tous les renseignements pratiques concernant cette religion d'essence bouddhique, ainsi que les recettes inventées par le « Pape » Huỳnh pour guérir ses fidèles. C'est un livre d'une importance considérable pour la sociologie religieuse du Vietnam.

M. J. Chesneaux, directeur d'études à la VI[e] Section, a publié un ouvrage de 278 pages sur les sociétés secrètes en Chine (XIX[e] et XX[e] siècles) dans la collection *Archives* des Éditions Julliard. C'est un livre plein de documents tirés ou extraits des rapports de police, des reportages, des lettres de missionnaires et de consuls, et des travaux d'historiens chinois. En ce qui nous concerne, le chapitre sur l'action des sociétés secrètes chinoises contre la France en Indochine (pages 183 à 191) est particulièrement intéressant. Le livre se termine par une bibliographie succincte et comporte une assez riche iconographie.

La maison d'éditions F. Maspero nous a envoyé un livre sur l'économie du Vietnam-Nord, et qui s'intitule : *Le Vietnam socialiste*. C'est un ouvrage de grand format (15 × 24, 416 pages) qui se veut être une étude critique et analytique de l'évolution de la République démocratique du Vietnam depuis 1945 jusqu'en 1965. Il faut signaler qu'en Europe aucun ouvrage de ce genre n'a encore été publié et son auteur, Lê Châu, a conçu son travail comme une analyse aussi détaillée que possible du développement économique, social et culturel du pays. Il est vrai qu'il a réussi dans les deux premiers domaines. Mais le côté culturel laisse encore à désirer en dépit d'une assez grande richesse de faits et de documents. L'ouvrage comporte une bibliographie bien détaillée, de nombreux annexes (Chronologie des principaux événements politiques du Vietnam de 1945 à 1965, loi sur la réforme agraire du 4 décembre 1953,...). Il est regrettable qu'il manque un index à cet ouvrage de grande valeur documentaire.

Profitons de l'occasion pour parler des livres et publications que nous avons reçus du Vietnam-Nord. Pendant toute l'année 1965, la traduction du Đại Nam Thực Lục se fait régulièrement et l'on constate de très grands progrès dans le domaine des recherches historiques et des fouilles archéologiques. On a remarqué la publication en français de la collection de poche « Études vietnamiennes » (12 × 18) qui informe les lecteurs francophones des principaux problèmes d'actualité du Vietnam. C'est ainsi qu'on a pu trouver des numéros spéciaux sur le Vietnam-Sud, sur l'éducation au Vietnam-Nord, sur l'organisa-

tion médicale et sanitaire. Notons qu'à partir du n° 5 la collection paraît en 2 séries séparées, une série « Faits-Événements » qui tâche de « serrer de près l'actualité », et une autre, « Problèmes », traitant de diverses questions économiques, politiques, littéraires, etc.

Nous avons remarqué la parution du livre *Khởi Nghĩa Lam-Son* (La Révolte de Lam Son) des deux auteurs Phan Huy Lê et Phan Đại Doãn (22 × 14, 294 pages). Ouvrage de documentation très important pour l'étude de la révolte de Lê Lợi, roi fondateur de la dynastie des Lê Postérieurs contre la domination chinoise des Ming.

Mais ce qui domine la vie littéraire et artistique en 1965 au Vietnam (dans le Nord comme dans le Sud), c'est la célébration du deuxième centenaire de la naissance du plus grand des poètes vietnamiens, Nguyễn Du (1765-1820). Cette commémoration a eu des résonances internationales, partout en Asie comme en Europe. Elle a été célébrée avec éclat en 1965 en République démocratique du Vietnam où tous les artistes et écrivains, tous les chercheurs et érudits ont été conviés à célébrer la mémoire du poète. C'est ainsi qu'on a une série de publications spéciales sur Nguyễn Du et son œuvre principale, le *Kim Vân Kiều*. Le n° 4 des « Études vietnamiennes » nous donne une étude sur Nguyễn Du et de son chef-d'œuvre suivie de nombreux extraits de ses poèmes traduits en français. Nous avons accueilli avec joie une nouvelle traduction en français du *Kim Vân Kiều* faite par Nguyễn Khắc Viện et publiée par les éditions en langues étrangères de Hanoi (19 × 24, 198 pages). Nous avons enregistré avec satisfaction la réédition des poésies chinoises du grand poète. Cette nouvelle édition, publiée par Lê Thước et ses collaborateurs, est beaucoup plus riche que l'ancienne, parue en 1959, et qui ne comprend que 102 textes poétiques. Celle de 1965 comporte cette fois 249 poésies (plus que le double) avec textes originaux en chinois (15 × 22, 572 pages). L'Allemagne de l'Est nous a envoyé à cette occasion, une traduction allemande du *Kim Vàn Kiều* entreprise par Irène et Franz Faber, sous le titre de : « Das Mädchen Kiều » (12 × 21, 296 pages), éditée chez Rutten et Loening.

Au Vietnam-Sud, les différentes revues littéraires connues ont fait paraître des numéros spéciaux sur Nguyễn Du, comme *Bách-Khoa,* n° 209, *Văn Hóa Nguyệt san,* nouvelle série, n°s 10 et 11, année XIV, et n° 10, nouvelle série, année XIII, *Vằn,* n°s 43 et 44. D'autre part, le ministère de l'Éducation

nationale du Vietnam-Sud vient de publier une bibliographie de Nguyễn Du rédigée sous la direction de deux érudits : Lê Ngọc Trụ et Bửu Cầm (15 × 23, 140 pages). Une traduction anglaise du *Kim Vân Kiều* a été faite dès 1963, à Saigon, par Lê Xuân Thủy (16 × 24, 442 pages) et publiée par la maison d'éditions Khai-Trí.

Notre groupe d'études vietnamiennes, pour ne pas être en reste, a conçu dès 1964, un projet de commémoration du poète, appelé Projet Nguyễn Du (voir *Annuaire 1965-1966*, page 429). Ce projet est né de l'initiative du Séminaire d'études vietnamiennes qui travaillait sous la direction du regretté M. Durand. Ce projet n'était qu'une ébauche et avait pour objet de suggérer les thèmes possibles de recherche liés à ce projet, à l'intention des collaborateurs résidant en France ou au Vietnam. Notre appel a été bien accueilli et grâce à l'appui de M. Filliozat, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, le recueil d'articles écrits pour commémorer Nguyễn Du sera édité par les soins de l'É.F.E.O. dans le courant de 1966.

M. Đàm Quang Thiện, érudit de Saigon, vient d'annoter une œuvre de Nguyễn Du, connue sous le nom de *Chiêu Hồn Thập loại Chúng sinh* (Évocation des Morts), 16 × 22, 68 pages. Il a, en outre, écrit un essai sur la vie malheureuse de Thúy Kiều : *Ý niệm Bạc mệnh trong đời Thúy Kiều*, 16 × 22, 188 pages. Ces deux ouvrages ont été publiés par les soins de M. Lãng nhân, homme de lettres et artiste dont nous avons parlé plus haut.

*
* *

Ont suivi régulièrement les conférences : Mmes Pham Thi Ngoan, Thu Trang-Gaspard, Nicole Louis, Mlles Dang Phuong Nghi et Lê Phuong Trà, MM. Nguyễn Tiên Lang, Ta Trong Hiêp.

Auditeurs irréguliers : MM. Nguyễn Van Côn, Lê Tu Chuong, Vo Văn Ai, Huỳnh Văn Tong, Phạm Kim Phung, Nguyễn Tu Tôn, Ma Thành Công, Tô Van Minh, Nguyễn Hoàng Nghi, Nguyễn Văn Y et Guillaume Floch.

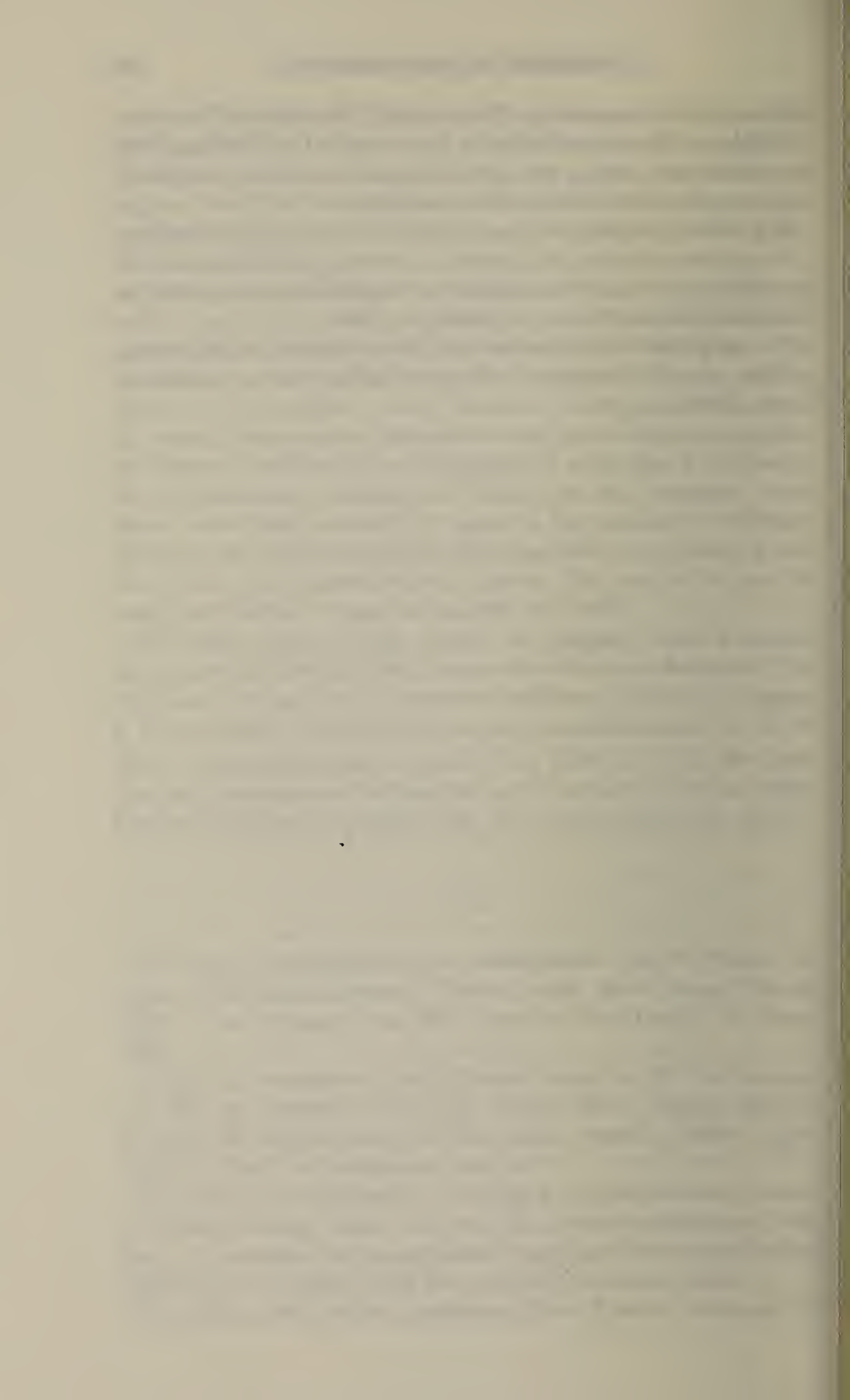
Le chargé de conférences a entrepris la traduction en français du *Tang thương ngẫu lục*, recueil d'essais historiques, religieux et culturels, écrits en chinois, par deux lettrés vietnamiens Nguyễn Án et Phạm Đình Hổ, du début du XIXe siècle.

Il a été invité par le professeur Otto Karow, directeur de

l'Ostasiatisches Seminar de l'Université J. W. Gœthe (Francfort-sur-le-Main, Allemagne Fédérale) à donner le 16 décembre 1965 une conférence sur « Les grandes périodes de la littérature vietnamienne et ses thèmes fondamentaux ».

Il a assisté en tant qu'expert pour la littérature vietnamienne à la sixième réunion du Comité d'experts pour l'examen du programme de traduction d'œuvres représentatives établi par l'U.N.E.S.C.O. du 20 au 22 décembre 1965.

Il a collaboré à la rédaction de l'*Anthologie du Fantastique*, publiée sous la direction de Roger Caillois (Paris, Gallimard, 2 vol., 1965).



PHILOLOGIE DES TEXTES BOUDDHIQUES

Directeur d'études : M. André Bareau

L'examen du *Mahāparinibbānasutta* du *Dīghanikāya* fut, comme l'an dernier, le sujet de la première conférence. La traduction et l'analyse du texte pāli furent éclairées par des comparaisons avec les versions sanskrite et chinoises des ouvrages parallèles relatant les derniers mois de la vie du Buddha, sa mort, ses funérailles et le partage de ses reliques. Dans la seconde moitié du texte, étudiée cette année, nous avons retrouvé les mêmes caractères que dans la première, à savoir que le *Sutta* fut composé en réunissant des récits recueillis sur les lieux de pèlerinages bouddhiques, récits naïfs pour la plupart, encombrés d'éléments légendaires, se transformant sans cesse au gré de l'imagination des conteurs. Au contraire, de la première partie de l'ouvrage, dont les chapitres sont localisés le long de la grande route de Rājagṛha à Śrāvastī par Pāṭaliputra et Vaiśālī, selon les étapes du dernier voyage accompli par le Buddha, la seconde est entièrement fixée à Kuśinagara et dans ses environs immédiats, là où eurent lieu la mort du sage, ses funérailles et le partage de ses reliques.

L'étude comparée des textes parallèles semble prouver que, même en ce qui concerne des événements aussi importants que ceux-ci, les souvenirs se sont rapidement effacés ou ont été tellement transformés par l'imagination pieuse des hagiographes qu'il est très malaisé de les déceler et de les utiliser, puisque, bien souvent, ils font l'objet de divergences graves. Il en est ainsi, par exemple, de la localisation des endroits précis où le Buddha est mort et où il fut incinéré, du bois des salas jumeaux et du sanctuaire de Makuṭabandhana, par rapport à la ville de Kuśinagara. Le récit du dernier repas du Buddha, à Pāvā, où l'on avait cru retrouver des souvenirs soigneusement conservés et dont on avait proposé une restitution plausible, doit être au contraire interprété comme une pure légende, dont la signification première est difficile à retrouver derrière les obscurités et les divergences de nos sources. La relation de la mise en bière du corps du Buddha, pour laquelle tous les textes s'accordent

sur les éléments essentiels, révèle à l'analyse des invraisemblances étonnantes dont il n'est pas facile de retrouver l'origine. Le récit des funérailles, dans tous les textes, est formé de la réunion assez maladroite de deux traditions d'esprit différent, favorables l'une à Ānanda, l'autre à son rival Mahākāśyapa. L'histoire du partage des reliques révèle, à l'analyse, plusieurs traditions d'époques différentes.

Lorsque l'étude du *Mahāparinibbānasutta* fut achevée, au mois de mars, on entreprit celle de trois autres *Sutta* beaucoup plus courts, appartenant eux aussi au *Dīghanikāya,* le *Mahāsudassanasutta,* le *Janavasabhasutta* et le *Mahānidānasutta.* Les deux premiers sont étroitement liés au *Mahāparinibbānasutta,* le *Mahāsudassanasutta* formant même partie intégrante de celui-ci dans les versions sanskrite et chinoises. C'est en fait un *Jātaka* par lequel le Buddha explique à Ānanda pourquoi il a choisi pour y mourir la modeste bourgade de Kuśinagara, laquelle fut jadis une brillante capitale où résidait un souverain universel, Mahāsudassana. Le *Janavasabhasutta* se greffe sur un épisode très secondaire du *Mahāparinibbānasutta* et raconte la visite rendue au Buddha par la divinité Janavasabha, qui fut jadis le roi Bimbisāra de Magadha, ami et protecteur du Bienheureux. Contrairement à ces deux récits, où les éléments merveilleux, empruntés en grande partie au folklore indien non-bouddhique, tiennent la première place, le *Mahānidānasutta* est essentiellement un austère sermon prononcé par le Buddha pour expliquer et commenter sa fameuse théorie de la production en relation mutuelle (*paṭiccasamuppāda*).

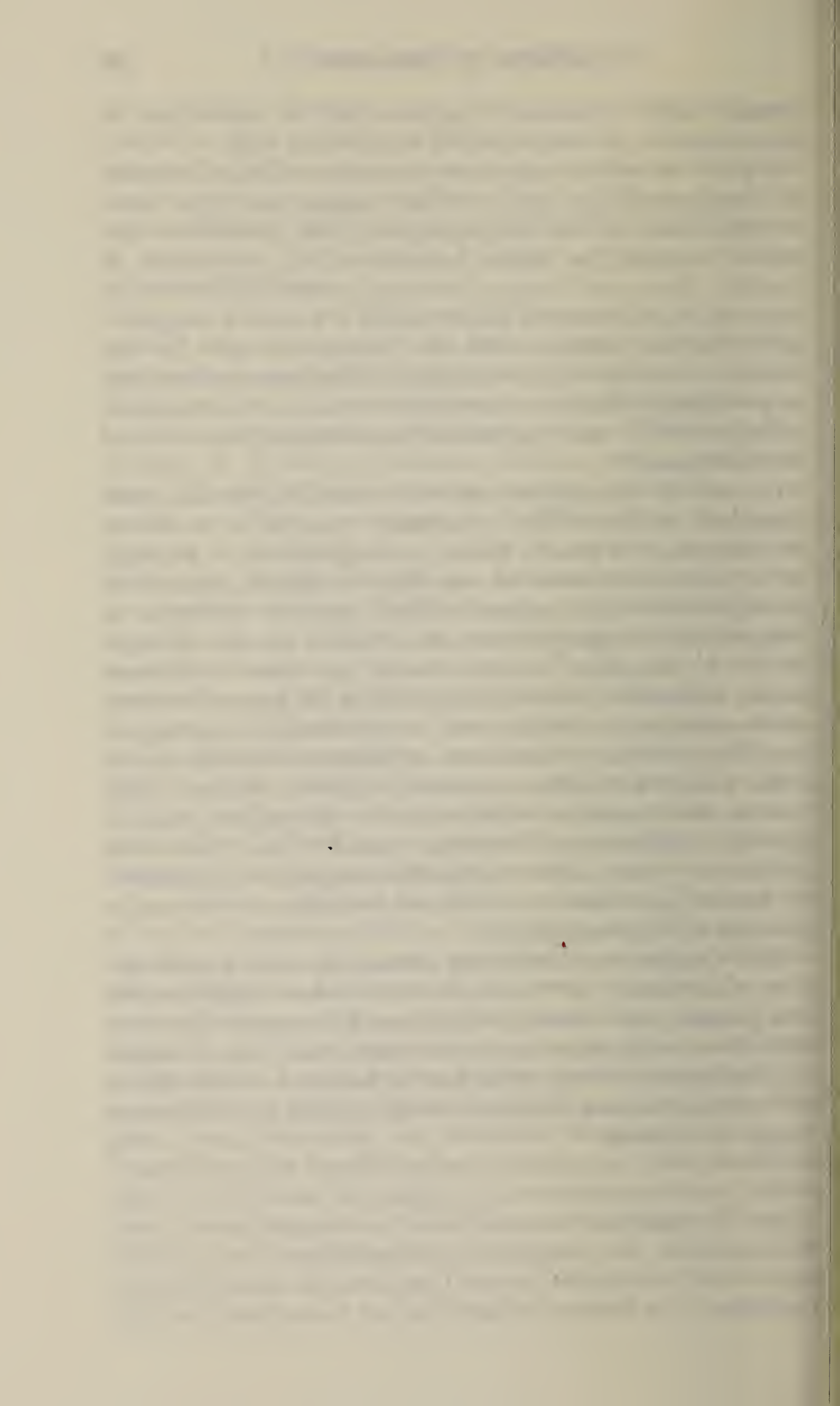
La seconde conférence fut d'abord consacrée à l'examen de la fin du *Guhyatantra* dans sa version chinoise. Le texte de la deuxième partie nous a paru plus obscur que celui de la première, malgré la correction de la version chinoise, de sorte que cet ouvrage ne nous a pas aidés, autant que nous l'avions espéré l'an dernier, à comprendre le rituel tantrique bouddhique et notamment à résoudre les difficiles problèmes soulevés par la traduction et l'interprétation du *Subāhuparipṛcchāsūtra.* Une partie assez importante des difficultés rencontrées est due à l'imprécision des translittérations chinoises de termes sanskrits, noms de divinités, de plantes et de matériaux divers utilisés dans l'accomplissement de rites fortement imprégnés de magie. De plus, ces translittérations apparaissent très variables, dans un même texte, de sorte que l'examen minutieux d'un ouvrage dont on posséderait à la fois l'original sanskrit et la traduction

chinoise, fidèle et précise, à supposer qu'il en existe dans ce genre littéraire, ne serait que très relativement utile.

A partir du mois de mars, nous entreprîmes l'étude de textes de *Vinayapiṭaka* en version chinoise appartenant aux sectes des Mahīśāsaka et des Dharmaguptaka, plus précisément des parties contenant les règles particulières à la cérémonie du Poṣadha. Nous nous sommes intéressés surtout à celles de ces règles qui concernaient les limites (*sīmā*) et les avons comparées entre elles ainsi qu'avec celles du *Vinayapiṭaka* pāli. Les différences rencontrées sont pour la plupart d'importance secondaire, ou proviennent d'additions assez tardives comme la description minutieuse de la salle capitulaire (*poṣadhāgāra*) dans le texte des Mahīśāsaka.

Les recueils disciplinaires des trois sectes, Mahīśāsaka, Dharmaguptaka et Theravādin, connaissent trois sortes de limites concentriques : la grande limite, qui englobe tout le territoire de la paroisse entourant un monastère donné; la limite hors de laquelle les moines doivent porter les trois vêtements au complet, qui correspond à peu près à celle du terrain sur lequel s'étend le monastère; la petite limite, qui cerne étroitement la salle capitulaire. Dans les trois traditions, les bornes reconnues comme marquant ces limites sont toutes naturelles, montagnes, cours d'eau, arbres, rochers, etc., et aucune allusion n'est faite à des bornes artificielles comme ces « pierres de *sīmā* » que l'on rencontre presque toujours dans les monastères bouddhiques de Ceylan et de l'Indochine depuis le haut Moyen Âge jusqu'à nos jours, bornes artificielles chargées de symbolisme et dont la pose était et est encore l'occasion de cérémonies spéciales au rituel compliqué.

MM. Granier et Coppieters ont assisté toute l'année aux deux conférences, Mme Lewitz et M. Godard régulièrement à la première, Mme Armelin assidûment à la seconde. En outre, MM. Otani et Sobhita sont venus quelquefois, dans la mesure où leurs travaux de recherches leur en laissaient le loisir. Enfin, Mlle Giteau, arrivée au début d'avril, a assisté aux conférences depuis ce moment.



HISTOIRE ET PHILOLOGIE TIBÉTAINES

Directeurs d'études : Mlle Marcelle Lalou et Mme Ariane Macdonald

Conférences de Mme Ariane Macdonald

A la suite des recherches entamées l'an dernier, nous avons poursuivi la lecture de textes consacrés à la légende de la statue d'Avalokiteçvara à onze têtes, divinité protectrice du roi Sroṅ-bcan sgam-po (VIIe siècle de notre ère). Ce sont, outre le *Čhos-'byuṅ* de Bu-ston, de 1323, qui ne donne que les grandes lignes de l'histoire, le *Rgyal-rabs* de 1373, deux biographies légendaires de Sroṅ-bcan sgam-po englobées dans le volume E du *Maṇi bka'-'bum* et en parallèle, le *Rgya-Bod yig-chaṅ* de 1434 et le *Čhos-'byuṅ* de Dpa'o gcug-lag 'phreṅ-ba qui cite un grand nombre de sources avec fidélité. La légende comprend deux parties, la première étant, à quelques variantes près, commune à toutes les versions. Elle se présente ainsi dans le *Rgyal-rabs* où nous l'avons lue en premier : après le retour de Thon-mi sambhota et l'introduction de l'écriture et de la loi civile et religieuse au Tibet, Sroṅ-bcan sgam-po décide de construire la statue d'un dieu qui accomplirait le bien des êtres au Tibet. Mais il apprend par des révélations que cette statue d'Avalokiteçvara existe dans une île du sud de l'Inde, où elle est enfouie dans le sable, à l'intérieur d'un bloc de santal, sous un éléphant. Il envoie à sa recherche une émanation de sa personne qui sort de son espace intersouciliaire, au bout d'un rayon de lumière, sous la forme d'un moine bouddhiste. Ce moine se rend d'abord dans un royaume indien gouverné par un roi hindouiste qu'il convertit au bouddhisme par ses tours de magie. Puis il ordonne à ce roi de construire cent huit temples et d'y installer cent huit statues en santal « tête de bœuf » et « cœur de serpent ». Le roi lève une troupe et accompagne le moine qui se met en quête de ces deux espèces de santal, inaccessibles aux hommes ordinaires. Ils vont dans l'île de Siṅ-ga-la et lorsqu'ils sont arrivés sur une plage où sont réunis des éléphants, le moine indique au roi sous lequel d'entre eux, reconnaissable à certains

signes particuliers, se trouve le santal « cœur de serpent »; il lui explique aussi l'origine de ce santal et la vraie nature de l'éléphant. On creuse le sable et au dos d'une statue, on découvre en effet un tronc d'arbre de santal d'où est extraite une petite statue d'Avalokiteçvara à onze têtes et dix bras. Le moine donne le santal au roi, garde la statue pour lui, et après avoir permis au roi de se procurer du santal « tête de bœuf » dont il garde un échantillon, retourne au Tibet. Il recueille en chemin dix ingrédients merveilleux, une poignée d'herbes sur laquelle se sont posés des myriades de Buddha et de Bodhisattva, une tige de l'arbre de Bodhi, etc., et arrivé en présence de Sroṅ-bcan sgam-po, lui offre le tout et disparaît à nouveau entre ses deux sourcils.

Cette première partie de la légende se retrouve, plus détaillée ou avec des variantes, dans les deux récits du *Maṇi bka'-'bum* et tous les autres textes que nous avons lus. Mais nulle part cette petite statue n'est considérée comme la statue définitive qui occupe à présent une place privilégiée dans le J̌o-khaṅ de Lhasa. En effet, à un autre moment de la vie du roi — et c'est là que les récits divergent — une seconde statue se forme toute seule, à partir des objets sacrés rapportés par le moine, mêlés au santal réduit en poudre : c'est le double iconographique de la petite statue mais agrandi à la taille du roi, et la petite statue se fond dans le cœur de celle-là, comme, plus tard, le roi lui-même et ses deux reines.

Or, si le premier récit du *Maṇi bka'-'bum* place la création de la seconde statue peu après l'arrivée de la première au Tibet, tous les autres textes, celui de Bu-ston et le *Rgyal-rabs* comme les relations tardives du Ve Dalai-lama ou de Sum-pa mkhan-po, situent l'événement longtemps après, au moment où l'une des deux épouses du roi, la princesse népalaise, tente de faire construire le temple de 'Phrul-snaṅ et n'y parvient pas parce que les démons du sol détruisent la nuit le travail accompli pendant le jour.

Cette divergence entre deux récits contenus dans le même ouvrage, et le fait que l'un est ignoré par les auteurs tibétains tandis que l'autre est suivi par la majorité d'entre eux, incite à voir de plus près l'histoire de la compilation des différents morceaux qui composent le *Maṇi bka'-'bum* et permettrait peut-être d'établir un critère d'authenticité (du point de vue tibétain) parmi les éléments réunis dans ce livre. Il nous faudra examiner la table des matières du *Maṇi bka'-'bum* que fournit

un manuscrit de 1376 et la comparer aux éditions auxquelles nous avons accès : le premier des textes du *Maṇi bka'-'bum*, le *Lo-rgyus čhen-mo*, qui dans les éditions de Dergué et de Lhasa comporte trente-six chapitres, n'en comptait que vingt-quatre en 1376.

La seconde conférence a été consacrée à une question purement historique : la formation et le développement, du XIe au XIIIe siècle, d'une principauté du Tibet central, celle de Phag-mo gru.

Ces deux conférences ont été suivies, irrégulièrement par M. A. W. MACDONALD et régulièrement par Mme C. HELFFER, qui prépare une thèse de IIIe cycle sur la musique vocale de tradition orale des pays himalayens; par Mlle I. MARTIN DU GARD et par Mme A. M. BLONDEAU, qui a reçu le titre d'élève diplômé de la Section pour sa thèse sur l'hippiatrie tibétaine. Les auditeurs ont participé au déchiffrement des textes, parfois difficiles à lire, et à leur traduction.

CIVILISATIONS ET LANGUES DE LA HAUTE ASIE

Directeur d'études : M. Louis HAMBIS

La première conférence a été consacrée à l'étude du texte mongol de Geser, et cela afin d'aborder par la suite les autres versions mongoles. L'étude de ce texte demande un grand nombre d'explications, car il s'agit d'un texte écrit en une langue « littéraire » où la langue mongole classique est mélangée avec celle des parties épiques qui peut être plus ancienne et avec des termes de langue parlée. Les premières pages du texte ont été traduites et commentées; pour les particularités des formes de langue parlée, on a utilisé le travail de N. N. Poppe, paru il y a près de quarante ans dans *Asia Major,* ainsi que les divers répertoires et dictionnaires qui permettaient de compléter cette étude, en particulier le *Dictionnaire du kalmouk* par G. J. Ramstalt, grâce auquel bon nombre de termes sont explicables. Cette étude permettra peut-être, par la comparaison de cette langue « composite » avec le kalmouk, d'aborder l'étude de l'épopée kalmouke « J̌angar ».

Mme TRETIAKOFF, Mlle BASSANOFF ainsi que MM. ORANGE, GOENEUTTE, WOU CHI-YU et TCHANG FOU-JOUEI ont suivi cette conférence.

Dans la seconde conférence, on a poursuivi l'étude du secteur de Tourfan; nous avons procédé à l'examen des sanctuaires de Sangim-aghyz qui ne nous sont malheureusement connus que par la publication du rapport de Grünwedel en 1906. Cette étude a porté sur les dix premiers sanctuaires dont Grünwedel a donné la description tant au point de vue de l'architecture que de la peinture. Il est possible d'envisager une étude plus poussée grâce à la documentation qui existe à Berlin, et cela grâce à l'obligeance du professeur Härtel, conservateur en chef du Département indien au Staatliches Museum qui, à la suite d'une visite faite par Mlle HALLADE et Mme GAULIER au mois d'avril dernier, doit nous donner les facilités pour étudier à Berlin les documents dont bon nombre sont conservés

dans les réserves, et surtout les notes inédites de Grünwedel ainsi que les photographies prises dans la région de Tourfan lors de l'étude qu'il y fit.

M[lles] Hallade, Maillard ainsi que M[mes] Gaulier, Alexandre, Roux, Barthélemy et Lorian-Lissac ont participé activement à cette conférence; MM. Goeneutte et Jéra-Bézard y ont assisté occasionnellement.

HISTOIRE ET PHILOLOGIE JAPONAISES

Directeur d'études : M. Bernard Frank

L'explication du *Yamato-monogatari,* entreprise l'année dernière et poursuivie alors jusqu'au récit 45, a été continuée cette année jusqu'au récit 80. Les textes groupés dans cette partie de l'œuvre sont moins variés de ton que ceux de la partie précédente et ne concernent, à quelques exceptions près, que des événements mineurs de la vie amoureuse des nobles. Déconvenue, vaine attente, reproches, adieux, désir d'oubli sont leurs thèmes, qui se répètent avec une certaine monotonie. Les poèmes contenus dans ces textes sont pour la plupart de simples billets galants, où les traits vraiment saisissants sont rares, mais qui n'en finissent pas de nous étonner par l'extraordinaire sens de l'à-propos et de la répartie dont ils témoignent, par la virtuosité de leurs auteurs à jouer de toutes les ressources de la langue en matière de syllabes charnières et de mots à double entente, permettant le plus souvent, selon la façon dont on découpe le poème, de lire celui-ci à la fois comme une évocation de la saison et comme la description d'un état d'âme en harmonie ou en contradiction avec elle.

De nombreux problèmes, relatifs à la technique de la traduction, à l'interprétation ou à l'étymologie des termes rencontrés, nous ont arrêtés chemin faisant. Nous rappellerons ici ceux d'entre eux sur lesquels il nous paraît particulièrement nécessaire d'insister.

I. L'origine du terme *ukiyo.*

Le récit 50 du *Yamato-monogatari* nous apprend qu'un religieux nommé Kaisen (dont il avait déjà été question dans les récits 27 et 28 de l'ouvrage), s'étant retiré au mont Hiei, y fit ce poème :

Kumo narade kodakaki mine ni iru mono wa
ukiyo wo somuku waga mi narikeri

« Hormis les nuages, en fait d'être qui se tienne sur cette cime un peu haute,
il n'y a que moi, qui me détourne de l'*ukiyo.*»

Ukiyo, le fait est bien connu, peut s'écrire à l'aide de deux graphies en caractères chinois, *yūsei* et *fusei.* Si l'on adopte la première de ces graphies, on est amené à reconnaître dans *uki-* la base déterminante d'un mot de qualité *ushi,* qui signifie « affligeant, désolant, mélancolique », et à traduire *ukiyo* par « monde d'affliction, de désolation, de mélancolie ». Si l'on adopte la seconde, on doit interpréter *uki-* comme la base suspensive-formative d'un mot verbal *uku,* qui signifie « flotter », et traduire *ukiyo* par « monde flottant ».

Des deux graphies, la dernière est de très loin la plus courante et fait corps de façon si parfaite avec le terme que l'on ne songe même plus à se poser le problème de savoir quand et comment elle aurait commencé à supplanter la précédente, dont il est généralement admis qu'elle est plus ancienne et correspondrait à la signification première de l'expression. Une de nos auditrices, M[lle] Marie Capitant, a fort opportunément attiré notre attention sur ce problème en nous demandant si la traduction « monde flottant », que nous avions avancée comme possible dans notre explication du poème de Kaisen, en nous fondant sur les graphies données par de nombreux éditeurs d'anciens textes (1), pouvait être admise s'agissant d'une œuvre datant, comme le *Yamato-monogatari,* du milieu du x[e] siècle. La question de M[lle] Capitant nous a conduit à reprendre dans son ensemble l'histoire du terme *ukiyo.*

Motoori Norinaga (1730-1801), qui consacra sa vie à étudier et remettre en honneur les monuments littéraires de l'antiquité japonaise, proteste avec sa fougue coutumière, dans son ouvrage

---

(1) Fréquente dans les éditions de l'époque de Meiji comme la *Kokka-taikan* ou de l'époque de Taishō comme la *Yuhōdō-bunko* (voir, par exemple, dans cette dernière *Yamato-monogatari,* in *Heianchō monogatari-shū,* p. 260; *Murasaki-shikibu nikki,* in *Heianchō nikki shū,* p. 313, etc.), la graphie *fusei* est presque toujours remplacée dans les éditions modernes par la graphie *yūsei* ou par des *kana.* On pourra cependant observer dans une édition commentée récente du recueil d'Izumi-shikibu due à d'excellents spécialistes (*Izumi-shikibu shū zenshaku,* par Saeki Umetomo et autres, Tōkyō, 1959), la présence à la fois des trois graphies (poèmes 298, 356 et 441). On trouvera également la graphie *fusei* dans l'édition du *Kasenrakusho* due au regretté Sasaki Nobutsuna (*Nihon kagaku-taikei,* II, 1956, p. 266). C'est une habitude chez beaucoup d'éditeurs de rétablir des graphies en caractères là où les manuscrits ne donnent que des *kana.* Il serait nécessaire, pour se faire une idée exacte de ce problème des graphies, de posséder pour tous les textes des éditions telles que le *Genji-monogatari taisei* d'Ikeda Kikan ou le *Kōhon Makura no sōshi* de Tanaka Shigetarō.

intitulé *Tama-katsuma* (1), contre le fait qu'*ukiyo* se trouve désormais toujours noté à l'aide des caractères *fusei*, « monde flottant », qui constituent une expression appartenant aux livres chinois (*karabumi*), et est ainsi insensiblement arrivé à être employé au sens de « monde » tout court. Pour se convaincre qu'il s'agit là d'un usage fautif, il suffit, ajoute l'illustre philologue, de se reporter à nos vieux poèmes, où l'on verra qu'*ukiyo* a, à l'origine, le sens de monde rempli de choses affligeantes, mélancoliques.

Si l'on examine les « vieux poèmes » auxquels se réfère Norinaga, on observe qu'effectivement, le monde est qualifié dans certains d'entre eux d'*ushi*, « affligeant, mélancolique » (2). Mais — est-ce l'effet du hasard ou d'une recherche insuffisamment poussée? — nous n'avons pas pu trouver la trace du terme *ukiyo* lui-même antérieurement au *Kokinshū*, présenté au trône, comme on sait, en 905. Là, en revanche, il semble être d'ores et déjà familier et apparaît à plusieurs reprises (3), noté, en ce qui concerne l'élément *uki-*, non pas à l'aide d'un caractère chinois, mais en écriture syllabique indigène (4); procédé qui offre, pour une recherche comme la nôtre, l'inconvénient de ne pas indiquer de sens précis, mais auquel il faut se rappeler que les poètes recourent volontiers, précisément à cause de l'ambiguïté qu'il crée. Dans le *Kokinshū*, cependant, les commentateurs sont formels : *ukiyo* doit être interprété toujours et seulement comme signifiant « monde d'affliction, de désolation,

---

(1) « Le panier précieux », composé entre 1793 et l'année de la mort de l'auteur. Chap. IV, éd. *Nihon koten-zenshū*, I, p. 109.

(2) Voir *Manyōshū*, V, poème 893, *Yo no naka wo ushi to yasashi to omoedomo...* (*Nihon koten-bungaku taikei*, II, p. 100) et XIII, poème 3265, *Yo no naka wo ushi to omoite...* (*id.*, III, p. 358). Voir également ce que dit un siècle plus tard, vers 855, la poétesse Ono no Komachi : *Yo no naka no uki mo tsuraki mo...* « Ce qu'il y a en ce monde de désolant et d'amer... » (*Ono no K. shū*, poème nº 94 de la recension donnée dans l'édition *Nihon koten-zensho;* cf. également *Kokinshū*, XVIII, 941, où le poème est donné comme anonyme).

(3) Par exemple, livre III, 164, poème d'Ōshikōchi no Mitsune; XVI, 842, poème de Ki no Tsurayuki; XVII, 953 et 960, poèmes anonymes; XVIII, 964, poème de Taira no Sadabumi.

(4) C'est le cas du moins dans les éditions courantes de l'ouvrage, où se maintient une tradition graphique héritée de l'époque de Heian. Mais certains éditeurs, par souci de faciliter la compréhension des poèmes au lecteur, remplacent à peu près partout les *kana* par la graphie *yūsei*. C'est le cas dans l'édition de la série *Shinchū kokubungaku sōsho* publiée par la librairie Kōdansha (1959).

de mélancolie » (1). Tel est sans conteste le sentiment qu'on éprouve, par exemple, à la lecture de ce poème anonyme (n° 953 du recueil) :

Ashihiki no yama no ma ni ma ni kakurenan
ukiyo no naka wa aru kai mo nashi

«Où que ce soit parmi les monts aux pieds qui s'étirent, je [voudrais me cacher
Au sein de l'*ukiyo,* rien ne sert de demeurer.»

On peut d'ailleurs rapprocher ce poème de celui qui le suit immédiatement dans l'ouvrage (anonyme, n° 954), où figure, employé à propos des choses de ce monde, l'épithète *ukeku,* qui se rattache au même radical qu'*uki/ushi : Yo no naka no ukeku ni akinu...,* «Je suis las de ce qu'il y a d'affligeant dans ce monde...»

Des exemples analogues pourraient être tirés de la plupart des textes de la fin du xe siècle et des siècles suivants (2), mais nous verrons que ce fait ne saurait prouver que le terme *ukiyo* n'a pas eu au départ, concuremment avec le sens de « monde d'affliction », celui de « monde flottant ».

Il est difficile de dire à partir de quelle époque les Japonais ont commencé à se familiariser avec l'expression chinoise dont procède cette dernière acception d'*ukiyo,* à savoir *fusei* (*feou che,* selon la prononciation chinoise actuelle). Pour pouvoir le déterminer en toute certitude, il faudrait connaître jusqu'à un certain point l'histoire de cette expression en Chine même et savoir dans quels ouvrages, introduits au Japon à telle ou telle date, elle apparaît.

Proche et souvent simple synonyme de *feou che,* est l'expression *feou cheng,* « vie flottante », qui semble remonter à un passage du livre de Tchouang-tseu décrivant le comportement du saint homme taoïste adonné à la pratique du « non-intervenir » : «Durant sa vie c'est comme s'il flottait; mort, il est comme en

---

(1) Karl Florencz, qui suit cette opinion générale, traduit l'expression *ukiyo no naka* par « diese Welt des Jammers » (*Wörterbuch zur altjapanishen Liedersammlung Kokinshū,* Hamburg, 1925, p. 161).

(2) Voir *Murasaki-shikibu nikki,* passage mentionné ci-dessus, p. 000, n. 1, texte de l'édition *Nihon koten-bungaku taikei,* p. 443, *ukiyo no nagusame ni wa...*; *Genji-monogatari, Suetsumuhana,* même éd., I, p. 267, *Ukifune,* V, p. 272; *Izumi-shikibu nikki,* même éd., p. 406, etc.

repos » (1). La phrase, notons-le, sera reprise mot pour mot dans un *fou* — ou récitatif — de Kia Yi (198-166 avant notre ère), recueilli dans la fameuse anthologie de l'époque des Six Dynasties, le *Wen-siuan* (2).

Chez les poètes des T'ang, le terme de « vie flottante » ne paraît plus tant évoquer l'image d'une existence se laissant aller dans le grand courant des choses, que celle d'une condition sentie comme irrémédiablement précaire et inconsistante. La vision bouddhique de l'impermanence n'est-elle pas venue, entre temps, donner une coloration nouvelle aux vieilles représentations chinoises transformistes, et les comparaisons, si fréquemment reprises dans les *sūtra*, du corps avec une boule d'écume, une bulle d'eau, un songe, un nuage, etc. (3), devenues familières à tous les esprits? Li T'ai-po (701-762) dit : « Cette vie flottante est comme un rêve... (4) et Po Kiu-yi (772-846) reprend, comme pour lui faire écho :

> « Cette vie flottante est plus brève qu'un rêve » (5),

> « Ce monde trompeur est un rêve de printemps,
> Cette vie flottante est une bulle sur l'eau » (6).

Et voici que nous rencontrons également chez ce dernier poète l'expression même qui nous intéresse et dont il y a d'ailleurs tout lieu de supposer qu'elle devait être usuelle à l'époque, *feou che,* « monde flottant » (7) :

---

(1) V, « Les idées arrêtées ». Wieger (*Les pères du système taoïste,* p. 331) traduit en paraphrasant : « Durant sa vie, il vogue au gré des événements ».

(2) Livre XIII, « Le *fou* de l'oiseau *p'eng* ». Le *Wen-siuan* (*Monzen,* selon la prononciation japonaise) était connu au Japon, pense-t-on, dès le début du VIIe siècle. Son influence y a été considérable aux époques de Nara et de Heian.

(3) Voir, à propos de ces comparaisons, E. Lamotte, *Le traité de la grande vertu de sagesse de Nāgārjuna,* I, p. 357 et suiv., et *L'enseignement de Vimalakīrti,* p. 132-133, Louvain, bibliothèque du Muséon, 18 et 51.

(4) Poème cité dans : Mochizuki, *Bukkyōdaijiten,* I, p. 205, s. v. *ukiyo.*

(5) *Po-chen wen-tsi* (prononciation japonaise, *Hakushi monjū*), « Recueil littéraire du sieur Po », XVIII, poème intitulé « Promenade dans la campagne ».

(6) *Id.,* XVII, « Cinquante rimes en imaginant un voyage dans l'Est ».

(7) Il est bien connu que Po Kiu-yi se faisait un scrupule de n'utiliser dans ses poèmes que des mots qui fussent compris de tout le monde. Le terme *feou che* est attesté, tardivement du moins, dans la langue des traducteurs de textes bouddhiques, où il est probable qu'il est entré à partir de l'usage chinois courant (voir, par exemple, *Koriki-chōja shomon daijōkyō,* « Sūtra du Grand Véhicule

« Donc sachons-le, que parmi les gens de ce monde flottant
Bien peu obtiennent de voir pendre leurs cheveux blancs » (1).

L'œuvre de Po Kiu-yi (appelé communément par les Japonais Haku Rakuten, d'après la prononciation locale de son *tseu*, ou « appellation », Po Lo-t'ien) fut introduite au pays du Soleil Levant du vivant même du poète, soit vers 834, soit un peu antérieurement. Elle allait y exercer, tant directement qu'indirectement, une grande influence. C'est d'elle que s'inspirera au premier chef le poète Ōe no Chisato lorsqu'il écrira en 894 ses *Kudai-waka*, ou « Poèmes japonais sur le thème de vers [chinois] » et c'est encore elle qui tiendra la place principale dans l'anthologie de poésie chinoise composée vers 925-928 par Ōe no Koretoki sous le titre de *Senzai-kaku*, « Beaux vers de mille années » (2).

Nous observons avec beaucoup d'intérêt que, dans son recueil, qui ne contient selon la recension la plus complète actuellement conservée, que 126 poèmes, Chisato a précisément choisi, entre autres thèmes, les trois premiers des vers de Po Kiu-yi que nous venons de citer. Les poèmes qu'il a composés sur le premier et sur le troisième, qui commencent l'un et l'autre, rappelons-le, par « Cette vie flottante... », sont les suivants (3) :

Yorube naku sora ni ukaberu inochi koso
yume miru yori mo hakanakarikere

« Cette vie qui va flottant dans le ciel sans rive où prendre refuge
est éphémère plus encore que la vision d'un rêve. »

Karisome ni shibashi ukaberu tamashii no
mizu no awa tomo taoeraretsutsu

« Cette âme qui va flottant un peu de temps précairement
est comparable aussi bien à une bulle d'eau. »

---

dans lequel le notable Koriki pose des questions », traduit en chinois au XIe siècle, *Taishō d.*, nº 543, vol. XIV, p. 830 *a*, l. 2 : « Ce monde flottant est sans fermeté ; il est comme chose vue en rêve) ». Nous verrons plus loin que les bouddhistes du Japon ont fait aussi un grand usage du terme « monde flottant ».

(1) *Po-che wen-tsi*, VI, « En écoutant des gens qui pleurent leurs morts ».

(2) Sur ces deux ouvrages et sur le problème de l'influence de Po Kiu-yi à l'époque de Heian en général, voir le très précieux travail de Kaneko Hikojirō, *Heian-jidai bungaku to Hakushi monjū*, édition augmentée et révisée, Tōkyō, 1955.

(3) Voir Kaneko, *op. cit.*, p. 601-602 et p. 347.

On remarque que l'expression « vie flottante », *feou cheng,* dont la prononciation japonaise traditionnelle est *fusei* (1) et est donc homophone de celle de *feou che,* « monde flottant », est rendue dans les poèmes en vernaculaire de Chisato par *ukaberu inochi* et *ukaberu tamashii,* « vie, âme qui va flottant ». A peu près vers l'époque où cette expression s'en va enrichir par l'intermédiaire de tels équivalents la langue poétique locale, nous voyons le fameux Sugawara no Michizane (845-903) l'employer telle quelle dans une composition en style chinois (2) :

Fusei wo motte kōkai wo gosen to sureba
kaette sekika no kaze ni mukaite utsu koto wo kanashibu

« Vouloir avec cette vie flottante fixer une rencontre ultérieure
C'est connaître au contraire le chagrin de frapper feu de la pierre
[face au vent. »

Nous sommes justement alors à la veille de la publication du *Kokinshū* dans lequel on a vu que le terme *ukiyo* est, d'une part, bien attesté et, d'autre part, expliqué comme signifiant toujours « monde d'affliction », jamais comme signifiant « monde flottant ». Il serait pourtant étrange que, quand la vie (*inochi*), l'âme (*tamashii*), le corps ou la personne (*mi,* voir ci-dessous) étaient ainsi chantés par les poètes comme flottants, le monde, *yo* (et il faut entendre par là non seulement le monde au sens de l'univers et de la société qui nous entourent, mais aussi le monde tel que le vivent et le voient les générations successives, en tant qu'il se confond avec la durée de chaque existence humaine), aurait pu pour sa part ne pas suggérer la même image.

A la date de Tenroku I (970 AD), soit quelque soixante-cinq ans après l'achèvement du *Kokinshū* et un peu moins de deux décennies après celui du *Yamato-monogatari,* nous trouvons dans le *Kagerō no nikki,* ou Journal de la mère de Michitsuna, un poème où la présence, à proximité du terme *ukiyo,* de divers

---

(1) Dans les ouvrages bouddhiques, on préfère la lecture *fushō.* Voir Rosenberg, *Vocabulary...,* p. 292.

(2) *Kanke-bunsō,* V. Voir *Nihon shiki,* « Recueil des poèmes chinois du Japon », *Kokusho-kankōkai,* p. 186, et *Wakan-rōei shū,* éd. *Nihon koten bungaku taikei,* p. 213, nº 637. Par « feu de la pierre face au vent », il faut comprendre : quand on fait jaillir l'étincelle de la pierre alors qu'elle se trouve exposée au vent et menacée à chaque instant d'être éteinte.

mots (les Japonais parlent en pareil cas d'*engo* ou « mots d'affinité ») relatifs au rivage, à l'eau, aux vagues, etc., oblige à interpréter ce terme, au moins pour une part, au sens de « monde flottant ». Voici le poème en question, qui est si rempli de jeux de mots qu'il faudrait, pour bien faire, en écrire la traduction sur plusieurs plans s'entrecroisant (1) :

Ukiyo woba kabakari mitsu no hamabe nite
namida ni nagori ari ya to zo omou

« Sur la plage [de Mitsu ∾ sur la plage au bord de l'eau]
moi qui pourtant ai tant vu ce monde flottant [∾ monde d'afflic-
[tion]
les larmes [∾ comme les vagues me viennent si fréquentes
[qu'elles] ne peuvent laisser de trace derrière elles. »

Nous avons d'ailleurs la preuve par un poème d'Ono no Komachi que, déjà, plus d'un siècle auparavant, alors que l'expression *ukiyo* n'était peut-être même pas encore apparue, on faisait autour de *yo* des jeux de mots sur les deux sens possibles d'*uki*. La poétesse saisit le prétexte que lui offre l'évocation du site fameux d'Ukijima, « L'Ile flottante », dans la province de Michinoku au nord du Japon, pour dire à un ami combien il a tort de partir loin d'elle dans un pays où les noms de lieux eux-mêmes lui promettent de rencontrer l'inconstance et l'affliction [*uki*] (2) :

Michinoku ni yo no ukijima mo ari chō wo...

« En Michinoku il y aussi, dit-on, l'Ile flottante,
[île flottante, île qui rend affligeant] le monde... »

Un cas qui peut beaucoup nous instruire, parce qu'il a des rapports étroits avec celui que nous étudions, est celui du terme *ukimi,* « corps, personne *uki* ». Ce terme ne figure pas, lui non plus, dans le *Manyōshū* (3) et se rencontre abondamment dans la littérature romanesque et poétique à partir du xe siècle au sens, le plus souvent, de « personne pleine d'affliction, de

---

(1) Voir Kita Yoshio, *Kagerō-nikki kōgi,* Tōkyō, 1954, p. 345, et aussi l'éd. de l'ouvrage paru dans la série *Nihon koten-bungaku taikei,* p. 159.
(2) *Ono no Komachi shū,* éd. *Nihon koten-zensho,* n° 77.
(3) Il n'est mentionné ni dans l'index général du *Manyōshū* (*Man. taisei,* XV) ni dans le *Man. jiten* de Sasaki Nobutsuna.

mélancolie » (1); mais un poème d'Ōe no Chisato où il apparaît en compagnie de plusieurs « mots d'affinité » relatifs à des images d'écoulement, d'eau, etc., nous montre qu'il fut, dès l'époque où il est attesté, compris comme pouvant signifier également « corps, personne flottant(e) » (2). Autre fait parallèle vraiment remarquable, nous voyons Ono no Komachi, dans l'œuvre de laquelle on chercherait aussi vainement la trace du vocable *ukimi* que du vocable *ukiyo,* jouer sur le double sens d'*uki* relativement à *mi* exactement de la même façon qu'on l'a vue faire à l'instant relativement à *yo* (3).

Tant qu'une enquête plus vaste n'aura pas été menée, il sera certes impossible de donner au problème de l'origine du terme *ukiyo* une réponse définitive, mais, parvenus au point où notre recherche nous a menés, il nous paraît que nous sommes provisoirement en droit de conclure que ce terme a dû être compris, sitôt qu'il est apparu, comme possédant concurremment les sens qui résultaient des deux interprétations du qualificatif *uki.* Nous inclinerions même à penser, en ce qui concerne l'étymologie de l'expression, que celle-ci devrait plutôt être cherchée du côté d'*uki/uku,* « flotter », que de celui d'*uki/ushi,* « affligeant ». Si l'on veut bien considérer, en effet, qu'il existe en japonais, attestées déjà dans le *Manyōshū* et autres œuvres de l'antiquité, un nombre appréciable de formes du type *uki-,* « flottant », plus un mot nominal (4) et, d'autre part, que l'expression *ukiyo* a toujours, fût-ce au sens de « monde d'affliction », une résonance un peu conceptuelle, indiquant une certaine capacité d'abstraction assez étrangère par nature au tempérament local, on reconnaîtra que cette expression a de fortes chances d'avoir été forgée sous l'influence — voire comme un décalque pur et simple — du chinois *fusei;* et, cela, conformément à un procédé de formation parfaitement fidèle à l'esprit de la langue (5). C'est

---

(1) Voir, par exemple, *Ochikubo-monogatari,* éd. *Nihon koten-bungaku taikei,* p. 45, p. 72, etc.

(2) Poème recueilli dans le *Gosenshū,* XV, poèmes de séparation. Voir Keneko, *op. cit.,* p. 347.

(3) *Ono no Komachi shū,* éd. *Nihon koten-zensho,* nº 38; poème recueilli dans le *Kokinshū,* XVIII, nº 938.

(4) *Ukikusa,* « plante flottante »; *ukine,* « racine flottante »; *ukihashi,* « pont flottant », etc.

(5) On pourra se rappeler, à cet égard, le cas d'*ukikumo,* « nuage flottant », qui est certainement un décalque de l'expression chinoise *fuun* (*feou yun*).

par l'effet d'une association immédiate, simultanée et tout-à-fait conforme, elle aussi, à ce même esprit, qu'*ukiyo* aura été compris comme s'expliquant également à partir d'*uki/ushi*. Mais c'est parce que cette dernière interprétation, seconde, croyons-nous, du point de vue de l'étymologie, répondait chez les Japonais à un sentiment ancré bien plus profondément dans leur être que l'idée, restée sans doute d'abord quelque peu exotique pour eux, de « monde flottant », qu'elle s'est imposée en un premier temps à la sensibilité des romanciers et des poètes. La tendance a dû s'inverser au fur et à mesure de ce qu'*ukiyo*, adopté comme terme usuel du vocabulaire bouddhique, se trouvait toujours davantage utilisé dans des compositions à caractère méditatif ou édifiant en tant que terme connotant la notion d'impermanence (1).

Avec le temps, l'expression s'usera et finira, ainsi que le remarque Motoori Norinaga, par ne plus désigner, conventionnellement, que le monde tout court. Elle ne cessera pas de garder, certes, son arrière-goût d'irréalisme, mais, pour ces Japonais de l'époque d'Edo, si actifs, si épris de vivre la vie qui passe, dont les estampes de l'*Ukiyoe* et les conversations de l'*Ukiyoburo* (2) nous ont conservé les faits et gestes, elle évoquera moins l'image d'un monde trompeur, amer, s'opposant au monde calme et stable de l'idéal religieux, que l'existence telle qu'elle apparaît dans sa réalité familière, à travers ses affaires, ses plaisirs, ses passions de chaque jour.

---

(1) Voir, entre autres, un poème de Fujiwara no Kintō (946-1041) recueilli dans le *Shinsen-rōeishū* en tant qu'œuvre sur le thème de l'impermanence (Kakimura Shigematsu, *Wakan Shinsen rōeishū yōkai*, Tōkyō, 1931, p. 290). Voir aussi *Hōmo mhyakushū*, « Cent poèmes sur la Loi bouddhique », de Jakunen, qu'on suppose être entré en religion en 1165 (*Kokubun tōhō-bukkyō-sōsho*, VIII, p. 55).

On citera, à titre d'exemple, un poème fait sur le chemin du mont Kōya par le prince entré en religion Kakuhō, mort en 1153 ; poème qui a été recueilli dans l'*Ima-kagami*, VIII, éd. *Nihon koten-zensho*, p. 335 :

Sadame naki ukiyo no naka to shirinureba
izuko tomo tabi no kokochi koso sure

« Dès lors qu'on sait que c'est un monde flottant sans stabilité,
où que l'on aille, on a toujours le sentiment d'être en voyage. »

(2) Œuvre de Shikitei Samba (1775-1822), dans laquelle il rapporte les confidences des gens au bain public. Voir un extrait dans : Revon, *Anthologie de la littérature japonaise*, p. 376-380.

II. Le problème de l'oiseau *inaōse*.

Une des figures les plus attachantes des premiers récits du *Yamato-monogatari* était, nous l'avons dit l'année dernière (1), Toshiko, femme de Fujiwara no Chikane. Les deux personnages réapparaissent dans le récit 66 du livre, où il est dit :

« Toshiko, une nuit qu'elle avait attendu Chikane et qu'il n'était pas venu, [fit ce poème] :

Sayo fukete inaōsedori no nakikeru wo
kimi ga tataku to omoikeru kana

« Lorsqu'à la nuit profonde chanta l'oiseau *inaōse*
voici que je crus Seigneur que c'était vous qui frappiez. »

Tous les commentateurs nous rappellent, à propos de ce poème, que l'oiseau *inaōse* est l'un des « Trois Oiseaux » (*sanchō*) que la « Tradition secrète » du *Kokinshū* (*Kokindenju*) traite comme une matière réservée, ne devant être enseignée qu'à quelques très rares disciples, particulièrement dignes. La Tradition en question prétend remonter jusqu'à Fujiwara no Mototoshi, qui l'aurait transmise à Toshinari la 4e année de Hōen (1138 AD). Elle serait ensuite passée à Teika et son fils Tameie, ancêtres de la lignée dite de l'école de Nijō (2). En fait, il s'agit certainement là d'une supercherie littéraire. La Tradition secrète du *Kokinshū* n'émerge des brumes de l'histoire que vers l'ère de Bummei; à la fin du xve siècle, avec le poète Sōgi (3).

Le problème de l'identification exacte des « Trois Oiseaux » et de leurs homologues du règne végétal, les « Trois Arbres » (*samboku*) a donné lieu depuis l'époque d'Edo à un bon nombre de discussions qui n'aboutissent pas à grand'chose. A l'origine, la notion des « Trois Oiseaux » paraît avoir été empruntée à la poésie chinoise. La première mention qu'on en trouve figure

---

(1) Voir *Annuaire de l'École pratique des Hautes Études, IVe section*, 1965-1966, p. 444.
(2) Même *Annuaire, loc. cit.*
(3) A propos de la Tradition secrète du *Kokinshū* en général, voir la préface à l'édition de l'ouvrage parue dans la série *Nihon koten-bungaku taikei*, p. 78 et suiv. En ce qui concerne les Trois Oiseaux, on pourra se reporter à *Ruijū meibutsu kō*, vol. VI, p. 229.

dans les « Élégies de Tch'ou » (1). On la retrouve ensuite dans un poème de voyage du *Wen-siuan*, mais les commentateurs de ce dernier ouvrage précisent qu'il s'agit d' « oiseaux du moment », au nom qui n'est pas déterminé (2). C'est donc à partir d'un concept essentiellement vague que les promoteurs de la Tradition secrète du *Kokinshū* ont élaboré leur mystérieuse convention. Le résultat en a été qu'on n'a jamais pu se mettre d'accord fût-ce sur les dénominations poétiques de ces oiseaux.

La liste admise comme la plus courante comprend :

1. Le *momochidori* (« l'oiseau [qui va par] cent mille »), ainsi nommé parce qu'il s'agirait d'un tout petit volatile du genre pluvier allant toujours en bandes très nombreuses. Le *momochidori* est mentionné dans le *Kokinshū,* I (poèmes de printemps), n° 28, mais les commentateurs expliquent que le terme doit être simplement compris, en l'occurrence, au sens d'une multitude de petits oiseaux.

2° Le *yobukodori* (« l'oiselet appeleur ») mentionné dans le même livre du *Kokinshū* (n° 29), qui serait une sorte de coucou, *Himalaya-Kuckuck, cuculus intermedius,* selon Florenz (3).

3° L'*inaōsedori* lui-même, qui est mentionné dans le *Kokinshū* IV et V (poèmes d'automne), n°s 208 et 306. Le *Daigenkai* propose du nom de cet oiseau une étymologie selon laquelle il signifierait l' « oiseau qui fait travailler au riz », et explique que l'*inaōsedori* apparaît à la fin de l'automne et s'assemble en bandes au-dessus des rizières, où il stimule par ses cris les paysans occupés à la moisson. Certains savants l'identifient à la bergeronnette, d'autres à une sorte de passereau, d'autres encore à un pinson ou au loriot. Takahashi Zammu (mort en 1851) donne dans son commentaire du *Yamato-monogatari,* intitulé *Y.-kankishō* (4), un intéressant aperçu de la façon dont on imaginait au cours des derniers siècles le savoir solitaire et privilégié de celui qui possédait le secret relatif au mystérieux oiseau : il le connaissait à

---

(1) On trouvera la traduction du passage en question des « Élégies de Tch'ou » dans : David Hawkes, *Ch'u Tz'u, The Songs of the South,* Oxford, 1959, p. 162.

(2) Livre XXXI, « Trente poèmes de forme irrégulière » de Kiang Wen-t'ong, n° 12.

(3) *Wörterbuch...*, p. 178.

(4) Littéralement « Point de vue étroit (= opinions personnelles) sur le Y. », *Mikan kokubun kochūshaku taisei,* IX, p. 385.

sa voix. Que ce secret n'ait jamais été percé par aucun profane, Takahashi Zammu paraît le croire : « Vu qu'il s'agit d'un des Trois Oiseaux, celui-là seul à qui la Tradition a été transmise peut clairement distinguer sa voix ».

Fujiwara no Kiyosuke, de l'école de Rokujō, mort en 1177, nous montre qu'à l'époque de Heian, on ne rêvait nullement, en ce qui concerne l'*inaōsedori,* à des affaires aussi compliquées, et qu'on avouait tout bonnement être incapable d'identifier cet oiseau (1). Remarquant que le fameux lettré et encyclopédiste Minamoto no Shitagau (qui fut contemporain, notons-le de la rédaction du *Yamato-monogatari*) se montrait déjà fort hésitant sur sa question, il conclut : « Ce que Shitagau lui-même ne discernait sans doute pas, est bien difficile à déterminer aujourd'hui ».

III. A propos du terme *igi no myōbu.*

Il a été suggéré que ce terme, qu'on rencontre dans le récit 77 du *Yamato-monogatari* et qui désigne des dames se tenant dans les grandes cérémonies au pied du trône impérial, ne devait pas être interprété au sens de dames en service « [réglant parfaitement leur] maintien » (2), mais de dames d'escorte, de dames qui suivent le Souverain par honneur (*kyōhō, tomomawari*), conformément à une acception bien attestée en chinois du mot *igi* (*wei yi*) (3).

Notre collègue, M[lle] Madeleine David, professeur à l'École du Louvre, conservateur-adjoint au musée Cernuschi, et M[lle] SHIRATO Waka, chargée de cours à l'Université d'Ōtani à Kyōto, spécialiste de l'étude des rapports entre le bouddhisme et la littérature japonaise, nous ont fait l'honneur d'assister à nos conférences et de prendre une grande part à nos discussions. Celles-ci

(1) Traité intitulé *Ōgishō,* « Le sens profond [de la poésie japonaise] », éd. *Nihon kagaku taikei,* I, p. 322.

(2) *Igi wo totonoete kinshi suru nyokan,* explication donnée par Takeda Yūkichi dans son *Yamato-monogatari shōkai,* p. 99, et qui se fonde sans doute sur la définition du terme figurant dans le *Yūsoku-kojitsu jiten* de Sekine Masanao et Katō Teijirō, p. 38.

(3) Voir *Daikanwajiten,* XII, p. 544, et R. des Rotours, *Traité des fonctionnaires et traité de l'armée traduits de la Nouvelle Histoire des T'ang,* tome I, Leyde, 1947, p. 98.

ont été également suivies par MM. Fuse Akeji et Patrick Le Nestour, dont les remarques nous ont toujours paru suggestives. Mme Fumiko Peronny et M. Hubert Maes, agrégé de l'Université, ont assisté à un certain nombre de séances. Mlle Marie Capitant, de qui nous avons mentionné le nom plus haut, a été au cours du premier trimestre une auditrice extrêmement active, mais s'est trouvée empêchée de participer aux conférences par la suite. Il en a été de même M. Nakai Yoshiyuki, parti au début de janvier pour les États-Unis, où il se proposait de suivre les cours de l'Université de Harvard.

HISTOIRE DES FAITS ET DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES

Directeur d'études : M. Charles Morazé

J'espérais pouvoir achever cette année le cycle de mes conférences théoriques. Il m'y faudra consacrer une année supplémentaire pour le conclure. Nos travaux au cours de la période 1965-1966 ont porté notamment sur les corrélations entre les structures économiques et sociales et le développement des langages scientifiques.

Nous avions antérieurement trop insisté sur l'autonomie des phénomènes de langage et la manière dont ils procréaient des sémantèmes pertinents à une logique rigoureuse. Il a fallu revenir à des considérations plus générales, bien que toujours guidées par les leçons de l'évolution biologique, pour comprendre l'élaboration de certaines pratiques mathématiques et surtout celle des axiomatiques sous-jacentes aux grandes hypothèses scientifiques. Les procédés de calculs se modifient et se perfectionnent en fonction des mutations collectives, elles-mêmes entraînées par les grands mouvements de l'économie. Les systèmes rationnels pour ce qui les concerne, soumettent à l'épreuve de l'expérience des assertions théoriques qu'on a tout lieu de considérer comme directement inspirées par les pratiques inconscientes des ensembles sociaux auxquels appartiennent leurs inventeurs.

En faveur de la première thèse, M. A. Mazaheri a montré, en plusieurs exposés nouveaux, comment les procédés des multiplications, divisions, extractions de racines évoluent en Iran, à la faveur des changements du régime économique. La seconde thèse explique, en Occident, comme la combinatoire et le calcul des probabilités prennent forme selon ce que deviennent les institutions bourgeoises.

Enfin, l'ensemble de ces considérations se trouve vérifié, pour ce qui concerne les opérations simples, en rapportant des éléments de langage ou de structures sociales à des éléments numériques ou géométriques. En opérant les démonstrations convenables, on constate que les implications secondes constatées

dans les sociétés et leur expression constituent des conclusions de la mathématique euclidienne.

La difficulté des sujets a découragé les nouveaux auditeurs qui s'étaient, en début d'année, proposé de suivre nos conférences. N'en ont pu comprendre les développements que nos auditeurs initiés depuis longtemps à nos méthodes. Aussi remercions-nous M. Greimas d'avoir bien voulu permettre que fussent exposés à son groupe quelques résultats susceptibles d'intéresser la linguistique générale.

Les travaux de Mlle Geneviève Guitel, docteur ès sciences, se poursuivent heureusement. La classification des numérations qu'elle achève d'établir présente un intérêt dépassant la simple pratique du calcul.

POSITIONS DES THÈSES

ADMISES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

1965-1966

MATÉRIAUX POUR L'ÉTUDE DE L'HIPPOLOGIE ET DE L'HIPPIATRIE TIBÉTAINES (1)

(À PARTIR DES MANUSCRITS DE TOUEN-HOUANG)

par Mme Anne-Marie BLONDEAU

(Mlle Marcelle LALOU, *directeur d'études*)

Parmi les manuscrits du fonds Pelliot tibétain conservé à la Bibliothèque nationale, il s'en trouve six qui traitent d'hippologie et d'hippiatrie, les numéros 1061 à 1066. Par leur matière exclusivement technique, ils se séparent nettement des autres manuscrits qui traitent du cheval, le plus souvent sous un aspect mythique; ils représentent donc l'état le plus ancien de l'art vétérinaire tibétain.

L'étude de ces manuscrits pose deux problèmes, l'un d'ordre philologique, l'autre d'ordre historique. En ce qui concerne le premier : la langue des manuscrits de Touen-houang est une langue archaïque, encore mal connue. A cette difficulté s'ajoute le fait que les textes scientifiques, jusqu'à présent, n'ont que peu

---

(1) Cette thèse, déposée le 15 mars 1964 par Mlle Marcelle Lalou, directeur d'études, a valu à Mme Anne-Marie Blondeau, par délibération du conseil de la Section en date du 27 mars 1966, rendue sur le rapport de Mme Ariane Macdonald et de M. Jean Filliozat, le titre d'élève diplômé de la IVe section de l'École pratique des Hautes Études.

attiré les tibétologues : on se trouve par conséquent, dans ces manuscrits, en présence d'une liste de termes techniques qui n'ont été recensés par aucun dictionnaire. Il fallait donc voir si, dans les ouvrages vétérinaires postérieurs aux manuscrits de Touen-houang, ce même vocabulaire technique n'apparaissait pas, éclairé par un contexte plus développé. La confrontation des manuscrits de Touen-houang avec les textes postérieurs s'imposait également pour résoudre le problème d'ordre historique : il s'agissait de déterminer si les manuscrits de Touen-houang sont les témoins d'une science autochtone, ou si ce sont des traductions d'ouvrages sanskrits, ou si on peut y déceler des influences indiennes, chinoises ou autres.

*
* *

Les manuscrits étudiés sont incomplets : c'est dire que ni leurs titres, ni leurs colophons, qui auraient fourni de précieux renseignements sur leur origine, ne nous sont parvenus. Les textes eux-mêmes ne font aucune allusion à ce sujet. A titre comparatif, et en se basant sur une remarque d'un manuscrit hippiatrique de Touen-houang conservé à Londres (India Office Library, nº 761 du catalogue de L. de La Vallée-Poussin), selon laquelle des soins à donner au bétail et ceux à donner aux hommes sont identiques, on a recherché dans les manuscrits de Touen-houang traitant de médecine humaine une indication d'origine : on a pu voir que ces manuscrits se réfèrent à des ouvrages ou des méthodes venant de l'Inde, du Žaṅ-žuṅ, de chez les Turcs (Dru-gu).

De leur côté, les ouvrages historiques tibétains, postérieurs aux manuscrits de Touen-houang, sont muets sur l'origine de l'art vétérinaire dans leur pays. Par analogie avec la recherche faite dans les manuscrits de Touen-houang, un rapide sondage a été effectué pour connaître leur opinion en ce qui concerne l'origine de la médecine au Tibet : aux influences indiquées par les manuscrits de Touen-houang s'ajoutent celles de la Chine et de l'Iran.

Le premier texte hippiatrique tibétain que l'on peut dater, est la traduction du traité sanskrit attribué à Śālihotra, l'*Aśvāyurveda*, conservé dans le Tanǰur (Mdo CXXXI). Cette traduction se situe assez tôt, au début du XIe siècle; elle est l'œuvre du grand traducteur Rin-čhen bzaṅ-po, bien connu par ses nombreuses traductions d'ouvrages canoniques. La grotte de Touen-houang, dans laquelle étaient enfermés les manuscrits, ayant été close

approximativement à la même époque, on ne pouvait pas exclure *a priori*, pour résoudre le problème des emprunts ou des influences, les traductions tibétaines des traités sanskrits.

On a donc été conduit à passer en revue les traités hippiatriques en sanskrit. Ils sont très nombreux, mais un seul parmi eux a été traduit en tibétain, l'ouvrage de Śālihotra cité plus haut. Aussi, les traités sanskrits ne nous intéressant pour ce travail que dans la mesure où ils ont été connus des Tibétains, leur étude a été réduite aux seuls textes édités : *Śālihotra* de Bhoja; *Aśvavaidyaka* de Jayadatta; *Aśvacikitsita* de Nakula; *Aśvaśāstra* de Nakula; les trente-cinq premiers chapitres du *Śālihotra* de Vahāḍa. On y a joint deux manuscrits accessibles : le *Śālihotra* complet (106 chapitres) de Vahāḍa, qui est conservé à la Bibliothèque nationale; l'*Aśvāyurveda* de Śālihotra, conservé à l'India Office Library, qui paraissait être l'original d'après lequel la traduction tibétaine avait été faite. L'édition du *Śālihotra* de Vahāḍa étant incomplète, la table des matières a été reprise et traduite dans son ensemble.

La question se posait de savoir pourquoi les Tibétains avaient choisi de traduire le traité de Śālihotra plutôt qu'un autre. Une des premières raisons est sans doute le prestige qui s'attachait au nom même de Śālihotra en Inde : en reprenant les formules d'hommage, et les chapitre d'introduction des traités sanskrits cités plus haut, on voit que les Indiens considéraient le traité de Śālihotra comme leur source, le texte de base auquel ils se réfèrent. Une autre raison pourrait être que, au moment où eut lieu la traduction tibétaine, les autres ouvrages sanskrits n'étaient pas encore composés. On a donc essayé de replacer chronologiquement et de dater les traités sanskrits, en se basant tant sur leurs emprunts mutuels que sur les travaux récents des orientalistes.

Il restait à examiner de près la traduction tibétaine de l'*Aśvāyurveda* de Śālihotra, et son original supposé. Une confrontation des deux textes a montré que, contrairement à l'opinion de P. Cordier (*Introduction à l'étude des traités médicaux sanscrits inclus dans le Tanjur tibétain*, in *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, t. III, nº 4 [1903], p. 604-630), il ne s'agissait pas de l'original et de sa traduction, mais de deux états, assez éloignés l'un de l'autre, d'un même texte. L'analyse montre que le texte sanskrit est plus court que le texte tibétain, et qu'il lui est probablement postérieur. Par conséquent, si la chronologie qui a été établie pour les traités sanskrits est vérifiée, le texte

tibétain du Tanǰur est la traduction du plus ancien traité hippiatrique sanskrit.

Une dernière question de chronologie se pose : c'est celle de la date du texte à partir duquel a été établie la traduction tibétaine. En dépit de l'opinion de G. N. Mukhopadhyaya (*History of Indian Medicine*, vol. II, Calcutta, 1926), qui le veut beaucoup plus ancien, on peut dire que le traité de Śālihotra, tel qu'il est conservé dans le Tanǰur, est postérieur au IVe siècle après J.-C.

L'*Aśvāyurveda* de Śālihotra étant ainsi replacé dans le temps, par rapport aux autres traités sanskrits, les problèmes de la méthode qui a présidé à la traduction, et de la versification, sont traités brièvement. Puis viennent une analyse et un résumé, chapitre par chapitre, du texte tibétain du Tanǰur.

*
* *

Pour des raisons d'ordre philologique, comme pour dégager la continuité possible d'une tradition vétérinaire tibétaine partant des manuscrits de Touen-houang, les documents tibétains existants sont passés en revue. On peut les regrouper sous deux rubriques :

— les textes hippiatriques, représentés par les manuscrits *Pelliot tibétain nos 1061 à 1065;* les manuscrits de Touen-houang conservés à l'India Office Library, no 760 à 763 du catalogue de L. de La Vallée-Poussin; un xylographe moderne, le *rta-la ñer-mkho sman-bčos dań / rta'i bzań-ńan brtag-chul* (*xyl. Bacot*);

— les textes hippologiques, qui sont des *rta-dpyad* (« examen du cheval »); ce sont : le manuscrit de Touen-houang no 1066 du fonds Pelliot tibétain; le *Rgya-gar-pa'i lugs bstun rta-dpyad* (« Examen du cheval, à la manière indienne ») de Sum-pa mkhan-po; le chapitre intitulé *rta-yi dpyad-la gnas dań rigs dań ni // ńo-bo'i sgo-nas dbye-ba rnam-pa gsum* (« Pour l'examen du cheval, triple distinction d'après la catégorie, la race et la nature ») du texte conservé au British Museum sous le no Or. 11.374.

Après avoir analysé en détail le contenu de chaque texte, on peut conclure : d'une part, que les manuscrits de Touen-houang représentent une science vétérinaire déjà constituée et apparemment originale, au moins dans la forme de l'exposé; et que cette tradition s'est maintenue jusqu'à nos jours : on en voit la preuve dans le *xylographe Bacot;* d'autre part, que la tradition indienne

était toujours suivie par des lettrés : Sum-pa mkhan-po; enfin, qu'il faut également tenir compte d'une tradition chinoise (?), mongole (?), iranienne (?), dont le *rta-dpyad* du British Museum serait le reflet.

*
* *

La deuxième partie de ce travail est consacrée à l'édition et à la traduction annotée des manuscrits *Pelliot tibétain 1061 à 1066*. Les textes passés en revue dans la première partie n'apportent malheureusement que peu de précisions lexicales, et un certain nombre de doutes subsistent.

*
* *

Quatre appendices reprennent des textes ou des faits qui paraissent dignes d'intérêt :

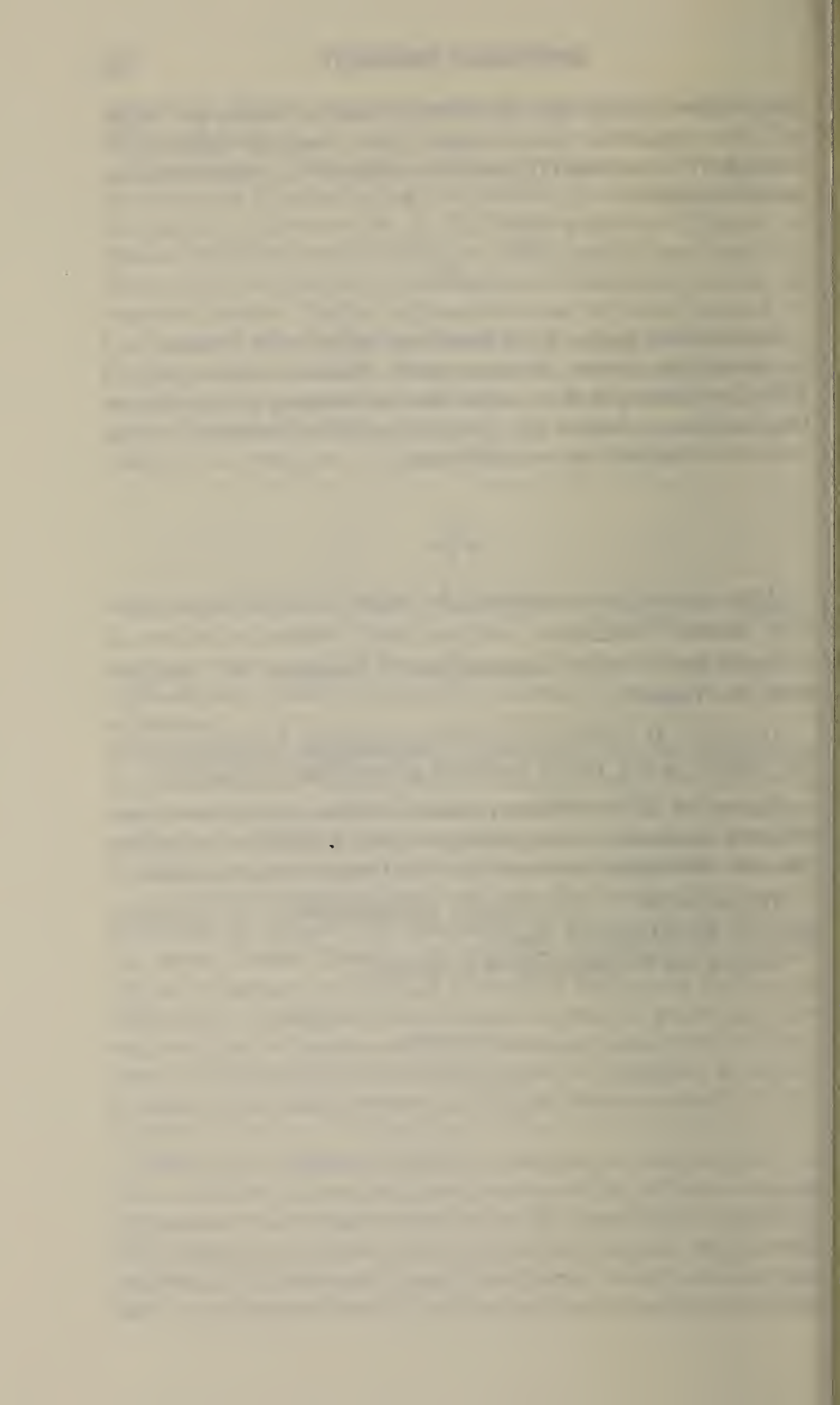
Appendice I : texte et traduction du colophon de l'*Aśvāyurveda* du Tanǰur.

Appendice II : tables des matières comparées de l'*Aśvāyurveda* du Tanǰur et des traités sanskrits (sous forme de tableau).

Appendice III : traduction annotée (suivie de schémas anatomiques) du chapitre x de l'*Aśvāyurveda* du Tanǰur : ce chapitre est une description systématique de l'extérieur du cheval.

Appendice IV : reproduction photographique et traduction annotée du *xylographe Bacot*.

Suivent une bibliographie et un index.



DOCUMENTS INÉDITS DE ṢILLUŠ-DAGAN (1)

par Danielle Calvot

(M. Raymond-Riec Jestin, *directeur d'études*)

Le site de Ṣilluš-Dagan (actuel Dréhem), proche de Nippur, a joué un rôle très important pendant une trentaine d'années. On s'accorde généralement sur le fait que Šulgi, second roi de la troisième dynastie d'Ur, a donné à ce site une extension considérable vers la 39e année de son règne. Le problème des activités de Ṣilluš-Dagan avant l'année 39 de Šulgi reste entier. Il le restera certainement tant que le site n'aura pas été fouillé. En effet, les tablettes apparaissent sur le marché à la suite de fouilles clandestines. Certains lots sont homogènes, d'autres plus disparates.

Les tablettes les plus anciennes datent de Šulgi 30 (*An. Or.* 7, nº 1), les plus récentes d'Ibi-Sîn 2. Les documents antérieurs à Šulgi 39 sont trop rares pour en tirer des renseignements précis, néanmoins ils sont plus diversifiés que ceux qui apparaîtront par la suite.

A partir de l'année Š. 39, les documents sont fort abondants et monotones, ils relatent essentiellement des opérations ayant trait au bétail, bétail destiné aux temples de Nippur offerts à la néoménie, aux différentes cérémonies et fêtes (*ès-ès, kaš-dè-a, lugal-ku*$_4$*-ra siskur*$_x$). D'autre part, sur ces troupeaux était prélevée la nourriture de certains fonctionnaires (*aga*$_x$*-uš, lú-kur*$_6$, GÀR-DU) ainsi que celle de certains animaux (*ur, ur-maḫ, ur-ger*$_x$).

En réunissant deux collections (Collège de France et musée du Louvre) nous avons obtenu un ensemble homogène de 150 documents que nous avons classés de la façon suivante :

— documents *šu-ba-ti* (3 textes);
— documents *ì-díb* (nº 4-73);
— documents *zi-ga/ba-zig* (nº 74-101);

---

(1) Cette thèse, déposée le 20 juin 1965 par M. Raymond-Riec Jestin, directeur d'études, à valu à Mlle Danielle Calvot, par délibération du conseil de la Section en date du 7 novembre 1965, rendue sur le rapport de MM. Bottéro et Garelli, élève diplômé, le titre d'élève diplômé de la IVe section de l'École pratique des Hautes Études.

— documents *mu*-DU (n° 102-140);
— documents Bal (n° 141-144);
— documents *níg-gaz$_x$-ak* (n° 145-146);
— divers (n° 147, 150 : *ba-an-ku$_4$, pisan-dub-ba*).

Ces textes ont été copiés, transcrits, traduits et analysés. Nous envisageons d'intégrer ces documents dans un ensemble plus vaste et d'étudier en détail les différents secteurs de l'activité de Ṣilluš-Dagan dont cette thèse ne constitue que l'ébauche.

Il convient d'insister sur le fait que Ṣilluš-Dagan dépendait étroitement de la capitale Ur. Que le nom de la ville pose à lui seul un sérieux problème : pourquoi ce nom à consonance sémitique ? Est-il dû à un personnage nommé Ṣiluš-Dagan ainsi que le suggèrent certains assyriologues ? Était-ce un site antérieurement voué à Dagan et dont Šulgi aurait conservé le nom en donnant de l'extension à la ville ? Il convient également de noter qu'il n'y a nulle trace d'organisation politique : Ṣillus-Dagan semble un lieu de transit. Les fonctions du personnel sont rarement précisées, ainsi celle d'Abbašagga, personnage principal sous Amar-Zuen. On peut également supposer que certaines personnes exerçaient à Dréhem une activité passagère, ainsi Intaèa, qui semble originaire du Girsu (*TRU*, n° 81 : *gìr in-ta-è-a dub-qa lú gír-su^{ki}*).

Les noms propres sont pour la plupart sémitiques, ils permettent, dans bien des cas, de comprendre les liens de dépendance qui unissaient certaines villes à la capitale Ur, dépendance souvent masquée par l'aspect religieux des prélèvements.

Ainsi, malgré leur laconisme, les textes de Ṣilluš-Dagan permettent de compléter certaines connaissances que nous avons de la IIIe dynastie d'Ur, de voir les principales divinités du panthéon sumérien, le côté matériel du culte ainsi que certains aspects de la vie quotidienne.

RECHERCHES SUR LES ROUTES DE L'INDE AU TEMPS DES MOGOLS

(Étude critique des sources)

par Jean DELOCHE (1)

(M. Jean FILLIOZAT, *directeur d'études*)

L'étude générale de la civilisation et des échanges dans l'immense Empire mogol de l'Inde, un des plus importants des temps modernes par l'ampleur de son commerce intérieur et extérieur, doit nécessairement se fonder d'abord sur l'étude des communications territoriales. Or les nombreux travaux publiés sur l'histoire de l'Empire mogol ont surtout porté sur l'organisation de l'État, les événements politiques intérieurs et le commerce avec l'Europe, d'après les voyageurs et les documents de marine et des Compagnies des Indes. Ces dernières sources datent surtout de la période de décomposition de l'Empire où le réseau routier n'était plus régulièrement entretenu et les historiens du XIXe siècle les ont utilisées en un temps où les routes paraissaient perdre de leur importance par l'établissement d'un réseau ferré. Seules les études régionales récentes consacrent habituellement un bref chapitre aux voies de communication, mais, précisément parce qu'elles sont spéciales à une région, elles ne peuvent donner une idée du réseau général. Il importe donc de rassembler les renseignements épars sur ce réseau et d'en faire la critique.

Les routes de l'Inde n'étant pas une création mogole, il est nécessaire de rappeler les données accessibles sur l'état des liaisons routières de l'Inde ancienne et médiévale dont certaines sont attestées de bonne heure et restées traditionnelles, en raison des conditions géographiques et économiques permanentes. Les

---

(1) Cette thèse, déposée le 21 juin 1964 par M. Jean Filliozat, directeur d'études, a valu à M. Jean Deloche, par délibération du conseil de la Section en date du 27 mars 1966, rendue sur le rapport de Mlle Charlotte Vaudeville et de M. Louis-Charles Damais, le titre d'élève diplômé de la IVe section de l'École pratique des Hautes Études.

renseignements sont malheureusement occasionnels. Ils sont de deux ordres : littéraires et archéologiques.

Les sources littéraires sont indiennes (sanskrites, tamoules, etc.) et étrangères (grecques, chinoises, arabes). Les sources archéologiques, pour la plupart d'acquisition récente, jalonnent souvent les anciennes routes et confirment leur existence attestée dans les textes ou soupçonnée grâce à eux. Mais certains monuments ou vestiges de centres religieux peuvent s'être trouvés en dehors des routes. Il apparaît que dans le domaine archéologique la recherche systématique reste à faire. Pour le moment, on ne peut que rassembler des informations lacunaires qui montrent néanmoins le grand développement des voies routières, au moins de certaines régions.

Pour la période mogole, les sources sont beaucoup plus riches. Les ouvrages relatant les expéditions militaires donnent des itinéraires de marches des armées. Les carnets de route des voyageurs européens sont nombreux et ont permis l'établissement de cartes. Parmi les vestiges archéologiques beaucoup de bornes routières (*kōsminār*) sont conservés, ainsi que des ponts, des gîtes d'étape, des puits, des allées d'arbres. Les toponymes conservent souvent l'indication d'un ancien lieu de marché (*bâzâr*) par exemple ou d'étape de caravane (*sarâï*, etc.). La tradition populaire relative aux anciennes routes n'est pas négligeable. Mais les renseignements les plus abondants sont fournis par les sources persanes qui ont en partie été traduites en anglais pour les données qu'elles présentent sur les événements historiques et par les itinéraires des Européens.

L'étude critique de toutes ces sources, la restitution de ces itinéraires et l'établissement des cartes correspondantes ainsi que la réunion de la bibliographie afférente étaient les tâches qui s'imposaient aujourd'hui et ont formé l'objet de la présente thèse.

LE DÉCRET MUNICIPAL DE TERGESTE EN L'HONNEUR DE LUCIUS FABIUS SEVERUS (1)

par Jacques Gascou

(*Directeur d'études :* M. Raymond Bloch)

L'objet du travail était d'étudier un décret municipal de Tergeste (= Trieste) dont le texte se trouve au *Corpus inscriptionum latinarum*, V, 532, dans les *Inscriptiones latinae selectae*, 6680, et dans les *Inscriptiones Italiae*, X, IV, 31. Le texte, connu depuis longtemps, n'avait donné lieu à aucun commentaire approfondi. Nous avons essayé d'étudier les problèmes historiques et les problèmes d'institutions qu'il pose, et également, étant donné l'intérêt exceptionnel qu'il présente à cet égard, d'en faire un examen stylistique. Notre travail comporte donc une étude historique et institutionnelle et une étude stylistique.

I. Étude historique et institutionnelle

Le texte de l'inscription est un décret honorifique que les décurions de la colonie romaine de Tergeste ont pris en faveur de Lucius Fabius Severus, à l'époque d'Antonin le Pieux (donc entre 138 et 161 ap. J.-C.). Nous ne savons rien d'autre de ce personnage que ce qu'en dit l'inscription. Il appartient à la tribu Pupinia; c'est un clarissime; il est questeur à Rome, et son père, Fabius Verus, est un chevalier qui, comme le montre le titre d'*egregius vir* qu'il porte, a dû occuper une fonction impériale élevée. La présence simultanée, dans le texte de l'inscription, du titre de *clarissimus vir* et de l'abréviation *c. v.*, qui est de règle

---

(1) Cette thèse, déposée le 7 novembre 1965 par M. Raymond Bloch, directeur d'études, a valu à M. Jacques Gascou, par délibération du conseil de la Section en date du 27 mars 1966, rendue sur le rapport de MM. Paul-Marie Duval et H.-G. Pflaum, élève diplômé, le titre d'élève diplômé de la IVe section de l'École pratique des Hautes Études.

dès l'époque d'Hadrien, et qui tend déjà à supplanter complètement le titre intégral, nous incite à penser que l'inscription date des premières années du règne d'Antonin.

Lucius Fabius Severus a lui-même cherché à obtenir le clarissimat pour pouvoir, grâce à cette promotion en *dignitas*, mieux défendre sa patrie : ceci nous conduit à l'étude des raisons qui ont déterminé les décurions de Tergeste à élever à leur illustre concitoyen une statue équestre dorée sur le forum de Tergeste. Elle sont de deux sortes : Fabius Severus a défendu victorieusement sa cité dans les nombreux et importants procès qu'elle a eu à soutenir; il a obtenu que les Carni et les Catali, peuples autrefois « attribués » par Auguste à la colonie de Tergeste, fussent dotés d'un nouveau statut.

1. *Fabius Severus, avocat de Tergeste.*

Les procès soutenus par Fabius Severus ont été plaidés soit devant l'empereur en personne, soit devant des *iudices a Caesare dati*. Les *iudices dati* sont des juges extraordinaires nommés par le prince, et dont la compétence est limitée à une affaire particulière. La mention de *iudex datus* ne se rencontre guère en épigraphie qu'à propos d'un seul ordre de problèmes : les conflits de frontières opposant deux ou plusieurs communautés ou cités (voir H.-G. Pflaum, *Hommages à A. Grenier*, p. 1232 et suiv.). Ainsi l'inscription du *C.I.L.*, III, 567, fait-elle état d'un *legatus Augusti propraetore* (commissaire spécial et non point gouverneur de province) que Trajan a désigné comme *iudex datus* pour régler un conflit entre les Delphiens et les habitants d'Anticyre. L'allusion à des *iudices a Caesare dati* dans notre inscription laisse supposer que les Tergestins ont dû avoir des conflits analogues avec tel ou tel de leurs voisins : c'est devant les juges nommés successivement par l'empereur que Fabius Severus soutint avec succès la cause de sa cité. Tergeste semble avoir eu des frontières naturelles au Nord-Ouest (l'Isonzo) et au Sud (le Quieto), mais à l'Est son territoire s'étendait jusqu'aux Alpes Juliennes et aux domaines de Nauportus et de Tarsatica. La délimitation des territoires dans ces régions montagneuses devait être délicate et donner lieu à contestation. On peut rappeler à ce propos le conflit attesté par l'inscription du *C.I.L.*, V, 5050, qui avait opposé l'empereur Claude lui-même aux habitants de Tridentum, qui s'étaient approprié illégalement une portion de territoire sur le versant sud des Alpes rétiques.

Fabius Severus agissait-il à titre bénévole, ou, comme on l'a supposé, comme patron officiel de la ville ? Cette dernière hypothèse doit être rejetée. S'il avait possédé ce titre, il en serait fait mention dans l'inscription, où tout tend à exalter la personne de Fabius Severus. De fortes raisons s'opposaient en outre à ce qu'il fût nommé patron : il est fils d'un personnage considérable à Tergeste, Fabius Verus, qui a été sans aucun doute *duumvir quinquennalis,* et encore vivant. Il est impossible, par égard pour Fabius Verus, de décerner le titre de patron à son fils sans le décerner à lui-même. Et on ne peut nommer patron Fabius Verus sans accorder ce titre aux autres *duumviri quinquennales* de Tergeste. Nous ne sommes pas encore à une époque où l'on puisse multiplier le nombre des patrons. Fabius Severus n'aurait donc pu être nommé patron de Tergeste avant la mort de son père.

2. *Le nouveau statut des Carni et des Catali.*

C'est l'obtention d'un nouveau statut pour les Carni et les Catali qui apparaît, aux yeux des décurions de Tergeste, comme le bienfait le plus éclatant de Fabius Severus. C'est dire que l'étude de ce statut constitue l'essentiel de notre travail. Mais au préalable, voyons quel était l'ancien statut des Carni et des Catali.

a. *Le statut antérieur des Carni et des Catali. L'adtributio.*

Ils se trouvaient, à la suite d'une décision d'Auguste, « attribués » à Tergeste, c'est-à-dire qu'ils étaient rattachés administrativement à la colonie romaine : leur territoire était incorporé à l'*ager* tergestin, et ils versaient un tribut aux colons tergestins. Le territoire « attribué » (ou « contribué ») peut être une cité ou un groupe de *vici* ou de *pagi.* Les habitants de ce territoire peuvent être de droit romain (ainsi les habitants de Milev, attribuée à Cirta à l'intérieur de la prétendue « confédération » cirtéenne), de droit latin (ainsi une partie des *Euganei* dont parle Pline, attribués à des municipes romains, notamment les *Camunni* attribués sans doute à Brixia), ou de droit pérégrin. La cité peut être fictive et n'être cité que de nom (nous renvoyons aux analyses de P. Veyne, *Latomus,* t. XVIII, 1959, p. 568 et suiv.), ou être simplement réduite aux limites de son enceinte (ainsi Caudium, attribuée à Bénévent; nous penserions volontiers que

tel doit être le cas des *Camunni* par rapport à Brixia). Mais le territoire attribué peut être dénué de toute organisation municipale (ainsi en était-il à l'origine des *Anauni,* des *Tulliasses* et des *Sinduni,* attribués en partie à Tridentum), et c'était également le cas des Carni et des Catali avant leur nouveau statut : il n'y a aucune trace de *civitas* propre à ces peuples. Quant à leur statut antérieur, il était pérégrin, puisqu'il faut attendre notre décret pour les voir obtenir le droit de cité romaine en gérant l'édilité : s'ils avaient été de droit latin, cette mention aurait été superflue.

Pourquoi Auguste avait-il décidé d'attribuer les Carni et les Catali à la colonie de Tergeste ? Les attributions qui eurent lieu dans la région des Alpes doivent être mises en rapport avec les guerres qui s'y succédèrent depuis 34 av. J.-C. pendant de nombreuses années : les *Trumpilini* et les *Camunni* dont parle Pline se trouvent précisément nommés dans le trophée de la Turbie élevé en 6 av. J.-C., qui contient les noms de quarante-cinq peuples alpins vaincus par Auguste ou ses lieutenants. On n'y trouve point le nom des Carni et des Catali : ce n'est donc pas à la suite d'une défaite militaire ou d'une révolte qu'ils ont été attribués à Tergeste. Leur attribution a fait probablement partie d'une politique générale d'Auguste : la plupart des peuplades non encore assimilées aux citoyens romains de l'Italie du Nord ont dû être attribuées par Auguste à des villes voisines, qu'elles se fussent ou non révoltées; Auguste avait le double souci de punir les rébellions qui avaient eu lieu et de prévenir celles qui risquaient de survenir ultérieurement. Il favorisait en même temps l'assimilation de ces communautés.

Il y a certainement un lien étroit entre un degré poussé d'assimilation des peuples attribués et leur changement de statut. Nous constatons ainsi, entre un certain nombre de peuples alpins, des différences considérables : les *Trumpilini* et les *Camunni* sont en possession du droit latin à l'époque de Pline et n'en jouissaient probablement pas à l'époque d'Auguste. Ils ont donc dû s'assimiler rapidement. L'assimilation est encore plus poussée dans le cas des *Anauni,* des *Tulliasses* et des *Sinduni,* qui habitaient, partie dans des territoires effectivement attribués à Tridentum, et partie sur des terres contestées entre Tridentum et l'empereur. L'édit de Claude, indiqué plus haut, accorde à ces habitants le droit de cité romaine, en prenant acte de l'assimilation de fait qui s'était produite entre eux-mêmes et les Tridentins, et en régularisant ainsi une situation anormale. Ils sont donc passés directement du droit pérégrin au droit romain. Une assi-

milation aussi totale tendrait à prouver que l'attribution ne remonte pas à Auguste, comme on l'admet communément, mais à Pompeius Strabo, en 89 av. J.-C., comme permet de le penser un texte de Pline qui parle de cités alpines *adtributae municipiis lege Pompeia,* « attribuées à des municipes en vertu de la loi *Pompeia* ».

En ce qui concerne les Carni et les Catali, l'évolution fut lente. Il s'est à peu près écoulé un siècle et demi entre l'attribution et le changement de statut : ce nouveau statut, difficile à définir, ne saurait en tout cas être le droit romain; c'est forcément un droit inférieur. Les Carni et les Catali, peuplades rurales et sans *civitas,* ont été fort longs à s'assimiler au contact des citoyens romains de Tergeste.

b. *Le nouveau statut des Carni et des Catali : simple ius honorum ou droit latin ?*

Ce nouveau statut n'est pas défini précisément dans le texte. Analysons les éléments que nous fournit l'inscription pour en esquisser une description : les « meilleurs et les plus riches » des Carni et des Catali pourront devenir édiles à Tergeste. L'exercice de cette fonction leur permettra d'entrer dans la curie locale, et d'obtenir la citoyenneté romaine. Ce statut est-il le droit latin, ou bien un *ius honorum* ou droit de briguer les honneurs ? Tel est le problème qui se pose. Avant d'essayer de le résoudre, répondons à une autre question : pourquoi la définition exacte du statut est-elle absente du décret, pourtant si explicite par ailleurs ? C'est que les rédacteurs ne sont pas des juristes : le statut des Carni et des Catali ne les intéresse que par les effets bénéfiques qu'ils en escomptent : le trésor de la cité sera enrichi, les vides de la curie seront comblés, la charge financière insupportable pour les décurions et les édiles de la colonie sera allégée. Ils désirent aussi que les collègues, à la curie et dans les magistratures, des colons tergestins, fassent figure honorable : aussi souligne-t-on que seuls « les plus riches et les meilleurs » accéderont à l'édilité. L'absence de définition précise du statut n'est donc pas un argument valable contre le droit latin : les décurions de Tergeste n'avaient aucune raison d'en faire état, et ce n'est pas le nom du statut qui constitue le mérite de Fabius Severus, ce sont ses conséquences concrètes. Les conditions de richesse et d'honorabilité mises à l'admission aux honneurs et à l'entrée dans la curie n'ont, comme le prouvent entre autres la *lex munici-*

pii Tarentini de 89 av. J.-C., la *lex Iulia municipalis* et une lettre de Pline le Jeune (I, 19, 2), rien d'exceptionnel : par conséquent, ces conditions restrictives n'impliquent pas que le changement de statut ne s'étende pas à l'ensemble des Carni et des Catali. Leur statut sera bénéfique pour les Tergestins en ce qu'ils continueront à être attribués comme par le passé et à verser tribut; mais, de surcroît, par la *summa honoraria* et les *munera decurionatus,* ils verseront deux fois plus d'argent aux Tergestins.

Les textes où nous trouvons mentionné le droit latin comportent le plus souvent la seule mention du droit d'accéder à la citoyenneté romaine par l'intermédiaire des honneurs municipaux (*per magistratus civitatem Romanam adipisci*). Cela concorde avec un passage de notre texte : *per aedilitatis gradum in curiam nostram admitterentur ac per hoc civitatem Romanam adipscerentur.* Comparons avec un texte d'Asconius faisant allusion à l'octroi de la latinité aux peuples de Transpadane et glosant : *id est ut per magistratus civitatem Romanam adipiscerentur.* Dans le décret de Tergeste, la mention supplémentaire : *in curiam nostram admitterentur* s'explique par le fait que les rédacteurs étaient intéressés au premier chef à ce que les plus riches des Carni et des Catali fussent admis non seulement aux charges onéreuses de l'édilité, mais encore dans la curie locale : la suite du décret montre clairement que le trop petit nombre de décurions rendait insupportables les charges du décurionat : *munera decurionatus, iam ut paucis onerosa.* Le décurionat apparaît déjà à Tergeste moins comme un « honneur » attrayant (*honor*) que comme une « charge » pesante (*munus*).

Une grosse difficulté semble cependant s'opposer à ce que nous voyions dans le statut des Carni et des Catali le droit latin. S'ils obtiennent le droit latin, ils sont d'un statut personnel inférieur à celui des Tergestins : pendant leur année d'édilité, ce seront des *non-Romains* qui exerceront une magistrature dans une *colonie romaine.* Au contraire, les vingt-quatre localités attribuées à Nîmes dont parle Strabon sont de même statut que la ville dont elles dépendent : leurs habitants exercent les magistratures à Nîmes pour mettre à profit les privilèges du droit latin. Quant aux *Camunni* attribués à Brixia, ils exercent les magistratures dans leur propre cité, de droit latin, ce qui leur confère à leur sortie de charge la citoyenneté romaine, conformément au statut des cités latines; ils peuvent dès lors sans difficulté juridique briguer les honneurs à Brixia.

Or les Carni et les Catali n'ont point de *civitas* ni de magis-

tratures propres. Les commentateurs conscients de cette difficulté ont voulu voir dans leur statut un *ius honorum*, c'est-à-dire un statut qui les rendait aptes à briguer les honneurs municipaux sans modifier leur droit personnel. Les uns pensent qu'ils possédaient déjà le droit latin : rien ne le démontre cependant, et on ne voit pas comment l'exercice du droit latin aurait été possible sans la prérogative essentielle de ce droit : accéder à la citoyenneté romaine en gérant les honneurs municipaux. Les autres estiment que les Carni et les Catali n'auraient pas changé de statut depuis Auguste. Les plus riches seraient passés directement du droit pérégrin au droit romain en gérant l'édilité à Tergeste. Ce sont alors des pérégrins qui exerceraient l'édilité dans une colonie romaine : la difficulté n'est pas résolue, elle est aggravée. Nous sommes donc amené à penser que c'est encore l'hypothèse du droit latin qui est la plus vraisemblable. Les Carni et les Catali deviennent pratiquement des citoyens de Tergeste, mais la décision d'Antonin maintient une distinction fondamentale entre deux catégories de citoyens : les anciens citoyens sont de droit romain, les nouveaux citoyens sont de droit latin, et les plus riches d'entre eux, par les règles du droit latin, deviendront progressivement d'un droit semblable à celui des anciens citoyens. Ce *Latium* est le *Latium minus*, puisqu'il est lié, non à l'entrée dans la curie, mais à l'exercice des magistratures.

On comprend dès lors la satisfaction des anciens Tergestins : les Carni et les Catali changent de statut, mais ce statut reste inférieur au leur. Ils restent attribués et continuent à verser un tribut. Leur accession aux honneurs et au décurionat enrichit le trésor de la ville par la *summa honoraria* des nouveaux magistrats et les libère d'une partie des *munera decurionatus*. Ils sont des citoyens de fait, mais des citoyens de seconde zone.

Le cas semble exceptionnel : du moins n'en existe-t-il pas d'autre à notre connaissance. Il a dû cependant se présenter chaque fois que l'on a voulu promouvoir à un statut supérieur des communautés pérégrines sans *civitas* attribuées à des cités de droit romain, sans les faire passer directement du statut pérégrin au statut romain. C'est bien un paradoxe juridique que nous avons ici, mais un paradoxe nécessaire. La décision d'Antonin, autorisant une telle solution, était peut-être la première en son genre et destinée à faire jurisprudence. Le grand mérite de Fabius Severus aux yeux des Tergestins, est donc d'avoir obtenu d'Antonin le Pieux une décision si originale et si importante pour leurs intérêts.

II. Étude stylistique

1. *La structure du décret.*

Le décret se compose de deux inscriptions : l'une, très brève, se trouve sur le petit côté qu'on avait sous les yeux quand on regardait la statue de face (l'*antica*) ; l'autre, beaucoup plus longue et plus intéressante, sur un des longs côtés.

a. *L'inscription de l'*antica.

Elle comporte simplement le nom du personnage honoré, sa filiation, sa tribu, son titre et la mention de ceux qui ont fait élever la statue : les décurions et la plèbe de Tergeste. C'est une inscription honorifique réduite à sa plus simple expression, qui avait une valeur purement indicative. Le lecteur qui désirait avoir plus de renseignements devait se reporter à la grande inscription, tout particulièrement soignée par les rédacteurs.

b. *La grande inscription.*

Comme tous les décrets de sénats municipaux, elle comporte trois parties principales :

1. Le préambule.
2. La *relatio,* autrement dit la question soumise à l'assemblée.
3. La *sententia,* c'est-à-dire la décision adoptée par l'assemblée.

Une analyse précise du décret nous a permis d'établir un schéma à partir duquel nous avons pu étudier en détail les rapports entre la *relatio* et la *sententia.*

2. *Rapports entre la* relatio *et la* sententia.

Le caractère littéraire du décret se révèle en particulier dans la façon dont les rédacteurs ont su diversifier la *relatio* et la *sententia;* ils ont su éviter les écueils du « genre », c'est-à-dire soit la répétition pure et simple entre les attendus de la *relatio* et ceux de la *sententia,* soit l'escamotage quasi total de l'une des deux parties au profit de l'autre. Dans le décret de Tergeste, la *sententia* ne répète pas platement la *relatio,* et malgré cela, aucune des deux parties n'a été sacrifiée à l'autre, malgré la

différence de longueur (21 lignes pour la *relatio*, 51 pour la *sententia*) : la *relatio* est moins précise, les attendus sont de caractère plutôt général, et le lieu commun y prédomine; la *sententia* est beaucoup plus précise et c'est elle qui comporte les renseignements les plus concrets et les plus précieux pour l'étude institutionnelle du décret. La *relatio* est dans l'ensemble plus littéraire, et la *sententia* plus technique. La *sententia* complète la *relatio*, et la forme traditionnelle du décret municipal trouve ici une sorte de justification littéraire. Cette « spécialisation » de la *relatio* et de la *sententia* ne se retrouve pas dans les autres inscriptions de ce type et apparaît comme une heureuse innovation des rédacteurs.

3. *Les thèmes, les lieux communs, les formules.*

Nous ne pouvons donner ici qu'une légère idée de l'abondance extrême de formules et de lieux communs qu'on rencontre traditionnellement dans les documents de ce genre et que nous avons relevés dans l'inscription de Tergeste. Toutefois un thème central donne leur unité à presque toutes les formules de notre décret : c'est celui de l'extrême générosité du personnage honoré, de sa bonté essentielle, de son dévouement parfait à sa patrie. On aboutit ainsi à une sortie d'héroïsation de Fabius Severus. Les influences sont très diverses : les rédacteurs ont, bien sûr, puisé dans les décrets municipaux latins, mais ils semblent aussi avoir eu connaissance de décrets grecs, comme le prouvent certains τόποι qu'on rencontre surtout dans l'épigraphie grecque; ils ont également fait divers emprunts à Horace, Cicéron, Pline le Jeune : en particulier l'éloge de Fabius Severus mérite d'être rapproché jusque dans le détail de certains passages du *Panégyrique de Trajan*.

Ainsi, sans prétendre faire œuvre originale comme le montre l'abondance de formules toutes faites qu'ils ont transcrites dans leur décret, les rédacteurs ont procédé à une mise en forme littéraire : au lieu de se borner à énoncer platement la série des services rendus (ce qui est le plus souvent le cas dans les décrets de ce genre), ils ont donné une unité vigoureuse à la personnalité de Fabius Severus, dont les bienfaits n'apparaissent que comme une illustration de sa générosité foncière. Leur connaissance des décrets grecs et leurs emprunts à des œuvres littéraires montrent enfin à l'évidence que ce sont des lettrés.

4. *Les effets stylistiques.*

La structure syntaxique du décret apparaît d'une extrême complexité : les subordonnées s'enchevêtrent en une construction difficile, mais savante, qui n'appartient qu'au style soutenu. Un autre aspect essentiel du style du décret est le goût manifesté largement par les rédacteurs pour les balancements (*et... et...*, *interim... interim...*, *tam... quam...*, *cum... tum...*), et le redoublement des expressions synonymiques qui évoque l' « école des asianisants » et le style cicéronien.

Il est clair enfin que les rédacteurs ont recherché très consciemment certains types de clausules, surtout le *dichorée* (— ⏑ /— ⏓) qu'on rencontre 18 fois, et le *crétique-trochée* (— ⏑ —/— ⏓) qu'on rencontre 17 fois. La convergence de ces différents procédés stylistiques (complexité voulue dans la subordination, balancements, redoublements d'expression, clausules) apparaît précisément de la façon la plus nette dans le passage le plus soutenu du décret.

Il existe donc bien, de la part des rédacteurs, une recherche attentive de toutes les ressources possibles du style et du rythme, une volonté très consciente de transformer la banale décision d'une assemblée de décurions en œuvre littéraire.

Conclusion

Le décret municipal est un document de forme traditionnelle, figé dans un plan obligatoire, comportant un certain nombre de τόποι inévitables : les rédacteurs ont en cela suivi la tradition. Mais en vrais lettrés qu'ils étaient, s'ils ont accepté la loi du genre, c'est en transfigurant le genre : ils ont voulu rédiger un décret, mais aussi faire œuvre littéraire, et leur réussite exceptionnelle nous livre une des inscriptions les plus belles que nous ait transmises l'Antiquité romaine.

RECHERCHES SUR LES REPRÉSENTATIONS DU SACRIFICE DES *SUOVETAURILIA* (1)

par Daniel Nony

(M. Raymond Bloch, *directeur d'études*)

Le point de départ de ce travail fut l'étude des célèbres reliefs romains du Musée du Louvre, et il apparut que leur compréhension exigeait une comparaison avec d'autres reliefs traitant le même sujet; progressivement le centre d'intérêt se déplaça vers le rite lui-même, ses modalités, sa diffusion. Il s'agissait, en effet, d'un cas privilégié où des représentations figurées pouvaient permettre de compléter et de prolonger une étude envisagée jusque là soit à partir des seules sources littéraires, soit à l'occasion de la publication de l'un ou de l'autre de ces documents archéologiques. Par ailleurs, si la plupart des représentations figurées étaient connues des premiers éditeurs des principales d'entre elles, de nouvelles sont venues s'ajouter depuis peu et jamais n'avait été tenté un catalogue systématique et aussi complet que possible de ces documents. C'est ce dernier qui constitue la part essentielle de ces recherches, car lui seul permet de proposer quelques conclusions suffisamment étayées.

Comme base de travail, il était, tout d'abord, nécessaire de procéder à une mise au point provisoire sur le rite : cette étude des *suovetaurilia* par les textes ne prétend apporter, dans la perspective du sujet, rien de nouveau. Elle se borne à rappeler l'existence de deux mots, l'un au sens évident, *suovetaurilia* (*ium*), n. pl., l'autre, *solitaurilia*, employé par Quintilien et expliqué par Festus : « *ce terme vient de ce que, en langue osque, sollum signifie tout entier, non diminué... et quant à ces trois*

(1) Cette thèse, déposée le 27 mars 1966 par M. Raymond Bloch, directeur d'études, a valu à M. Daniel Nony, par délibération du conseil de la Section en date du 19 juin 1966, rendue sur le rapport de MM. Paul-Marie Duval et Georges Ville, élève diplômé, le titre d'élève diplômé de la IV[e] section de l'École pratique des Hautes Études.

victimes (le taureau, le bélier et le verrat) *elles ont toutes intactes les parties que l'on coupe dans la castration* ». Il paraît admissible que *suovetaurilia* soit la forme la plus récente, mais quand et pourquoi s'est-elle substituée au vieux mot *solitaurilia ?* La question reste posée.

Caton, Cicéron, Tite Live, Tacite, Appien, Denys d'Halicarnasse permettent de reconstituer le déroulement du rite et de connaître les occasions de célébration : ce sacrifice est offert à Mars pour des purifications (*piacula*) régulières ou extraordinaires (du peuple en armes lors d'un recensement, de l'armée, de l'emplacement d'un sanctuaire, des champs, etc.) et les victimes sont promenées trois fois autour du lieu ou du groupe à purifier, puis sacrifiées. Ce rite n'était qu'un élément de la cérémonie appelée *lustrum* et il s'ensuit que ce terme seul a paru impliquer la célébration des *suovetaurilia* en de nombreuses occasions; toutefois, les cas les moins assurés nous paraissent être les purifications après les prodiges et lors des *Ambarvalia;* le rite semble être essentiellement une médication préventive de calamités possibles.

Si l'on cherche des éléments de comparaison avec des rituels non-romains, ce n'est pas en Étrurie mais en Ombrie et, plus nettement encore, en Grèce qu'ils se rencontrent. Les *suovetaurilia* seraient à rapprocher également, selon M. Georges Dumézil, d'un rituel de l'Inde védique, le sacrifice de *sautrâmanî* (dans lequel le bouc remplace le verrat), purification totale mais réalisée grâce à un seul dieu, Indra, tout comme dans le rituel romain. Ainsi il apparaît que les *suovetaurilia* sont un rituel indo-européen, dont les Étrusques ont peut-être fait une médication spécialisée.

Les représentations figurées se répartissent sur une période d'environ trois cent cinquante ans et notre catalogue distingue entre représentations romaines (ou provenant de Rome) et documents italiens ou provinciaux :

1. *D'origine romaine :*

— le relief pré-augustéen du Musée du Louvre, dit de Domitius Ahenobarbus (vers 80-30 av. J.-C.);

— les reliefs post-augustéens du Musée du Louvre (des principats de Tibère ou Claude),

— les scènes 8, 53 et 103 de la colonne Trajane (entre 106 et 113 ap. J.-C.);

— les reliefs du Forum Romain appelés *anaglypha* ou *plutei Traiani* (vers 118-210);

— le panneau de Marc Aurèle sur l'arc de Constantin (vers 169-176);

— la scène 30 de la colonne de Marc Aurèle (entre 172 et 193);

— la fresque du *mithraeum* de Santa Prisca (vers 215-230 selon M. Vermaseren);

— le relief de la base des *Decennalia* de la Tétrarchie, au Forum Romain (303 ap. J.-C.).

2. *D'origine italienne ou provinciale :*

— le cippe d'Isernia (Samnium) [peu après 29-28 av. J.-C.];

— la frise de l'arc de Suse, au Piémont (9-8 av. J.-C.);

— un relief italien de provenance inconnue, dans le commerce (époque d'Hadrien?);

— la frise de l'entablement de Beaujeu (dép. du Rhône, France) [IIe siècle ap. J.-C.?];

— le relief de Bridgeness (Écosse) [vers 140-145 ap. J.-C.];

— l'ex-voto d'Arcar (Bulgarie) [fin IIe-début IIIe siècle ap. J.-C.];

— l'ex-voto de Bassarbovo (Bulgarie) [fin IIe-début IIIe siècle ap. J.-C.].

La seule répartition géographique souligne le caractère strictement romain du rite, car pour les sept représentations rencontrées hors de Rome (et, sans doute, six car le relief de provenance inconnue est probablement romain), il s'agit d'importations pures (à Isernia, à Suse, à Birdgeness) ou de transpositions (à Arcar le dédicant vient probablement d'Italie, à Bassarbovo c'est un légionnaire qui s'adresse à Jupiter *Optimus Maximus* et à Junon, et pour la frise de Beaujeu l'Italie seule fournit des éléments de comparaison). Les occasions de célébration du rite sont nettement définies : sur les dix-sept documents, huit présentent une *lustratio exercitus* indubitable et nous y joignons un neuvième, le relief pré-augustéen du Musée du Louvre, quelle que soit la scène représentée (vraisemblablement le premier cens, celui de Servius Tullius). Par contre, les *anaglypha Traiani* et la fresque de Santa Prisca pourraient évoquer une purification d'un sanctuaire à l'occasion de son édification (ou après des réparations)

ainsi que la frise de Beaujeu, mais, dans ce dernier cas, il convient d'être très prudent. Pour les reliefs post-augustéens du Louvre, s'agit-il de la célébration d'un cens ou de l'inauguration d'un autel ou de son emplacement ? Si, pour les plaques de Bulgarie, nous songeons à une offrande sacrificielle importante, nous n'avons aucune idée pour le relief italien de provenance inconnue. Quant à la base des *Decennalia,* le sacrifice y est étroitement lié à la célébration des *vota* impériaux.

Le destinataire est sous-entendu comme étant Mars dans les huit lustrations de l'armée, et le dieu est présent sur le relief pré-augustéen du Louvre, seul, alors qu'il est associé à d'autres divinités (*Roma* et *Sol*) sur la base des *Decennalia.* En Bulgarie, le couple honoré est celui de Jupiter et de Junon, à Beaujeu la cérémonie s'adresse à une divinité féminine et, dans le sanctuaire de Santa-Prisca, on ne peut songer qu'à Mithra. Dans ces deux derniers cas les victimes ne sont pas strictement celles qu'exigent les *suovetaurilia* classiques et il s'agit de représentations tardives, de caractère privé comme celles de Bulgarie, mais sont-ce là des explications suffisantes pour rendre compte du changement de destinataire, ou bien, dès les origines, l'insistance mise sur le rite plus que sur le dieu honoré lui-même ne prédisposait-elle pas à de telles usurpations ?

Sur le déroulement du rite proprement dit, on peut déclarer que, pour l'essentiel, il se réduit à la mention des trois animaux et à l'idée de *circumambulatio,* tout le reste étant plus ou moins accessoire (en particulier l'indication des assistants et du groupe à purifier). Les animaux, destinés au sacrifice, sont en général parés, comme il est d'usage, mais ils ne sont jamais représentés dans la position où ils vont recevoir le coup fatal : les artistes les imposent aux spectateurs en les disposant à la place d'honneur, et ils mettent en évidence l'intégralité de leurs organes génitaux avec une certaine inexactitude dans le rendu anatomique (ils se contentent aussi parfois d'un caractère sexuel secondaire); quant à l'idée de ronde, de cercle magique, elle se manifeste par la forme du support choisi ou la répétition de la scène, et, dans les exemples les moins nets, l'artiste s'ingénie à exprimer le mouvement en montrant des animaux en train de marcher, que l'on guide dans leur marche ou que l'on est obligé d'arrêter.

Pour une grande part, les problèmes que pose l'étude des représentations de ce sacrifice et les différences constatées de l'une à l'autre pourraient se résoudre par une distinction entre rite privé

et rite officiel ou d'État. Ces *suovetaurilia* privés correspondent à des offrandes peut-être autant qu'à des rites de purification, sans d'ailleurs qu'une destination soit exclusive de l'autre : cet emprunt de rituel par des provinciaux (à Beaujeu et en Bulgarie) ou les fidèles d'une religion orientale (pour le *mithraeum* de Santa Prisca) témoigne sans doute d'une volonté de romanisation, mais aussi expliquerait les modifications, qu'il s'agisse des différences de destinataires ou de la composition inhabituelle du groupe des victimes.

Si nous passons aux représentations officielles, ce qui frappe c'est l'étonnante similitude d'une représentation à l'autre, l'étroite parenté qui unit les représentations les plus éloignées par le temps, le relief pré-augustéen du Musée du Louvre et celui de la base des *Decennalia* de la Tétrarchie. La religion romaine se caractérise, certes, par la permanence des rites, mais au-delà de cette première explication, il importe de savoir si dans l'emploi, la ré-utilisation pendant plus de trois siècles, ceux de l'empire païen, de ce thème du sacrifice des *suovetaurilia,* il n'y a pas une volonté délibérée de signifier autre chose, par exemple des mots d'ordre que la propagande impériale veuille imposer aux esprits pour la plus grande glorification du régime.

Le premier et le plus évident des thèmes qu'illustrerait ce rituel est celui de la *Pietas,* une des vertus cardinales du prince, prêtre et sacrifiant. En second lieu, il faut noter une étroite association du rite et de l'idée de victoire, comme si le rite, symbole de la *Pietas,* permettait de suggérer que c'était par l'exercice de cette vertu, parmi d'autres, que le prince recevait la Victoire, fondement même du régime.

Enfin, ce rite étant un rite de passage, d'introduction, nous croyons qu'il manifeste la *Renovatio temporum,* permettant aux armées romaines, régénérées, d'affronter l'ennemi, et au peuple romain, réconforté par cette purification, de repartir d'un bon pied pour une nouvelle période de cinq ans qui sera suivie, indéfiniment, par d'autres. Au IIe siècle après Jésus-Christ, la censure ayant disparu, le rite pourrait se rattacher à la célébration des *vota* sur le panneau de Marc Aurèle, à l'arc de Constantin (cf. les couronnes de chêne qui surmontent la scène sacrificielle et qui entouraient probablement des inscriptions peintes) ; le doute n'est plus permis pour la base des *Decennalia* de 303 où nous voyons l'adaptation de l'antique lustre et de ses cérémonies à une liturgie typique du culte impérial, la célébration des *vota :* l'empereur y apparaît comme un censeur perpétuel, garant du

renouvellement des forces du peuple romain et des destinées de Rome qui s'incarnent en sa personne et en la durée de son règne bénéfique.

Un dernier point peut attirer l'attention, c'est la composition des scènes de ce type de sacrifice. Le problème qui se posait à l'artiste était de disposer de façon lisible trois animaux de taille différente; les possibilités de présentation étaient fort limitées et, de fait, le plus souvent, les victimes sont représentées par rang de taille ascendante ou descendante. Le relief pré-augustéen du Louvre connaît l'ordre de taille ascendante, et le cippe d'Isernia, la frise de l'arc de Suse, l'ex-voto d'Arcar et la fresque de Santa-Prisca en dérivent; mais bien vite, avec les reliefs post-augustéens du Louvre, fut trouvée la formule qui eut le plus d'avenir, par ordre de taille décroissante vers l'autel et le sens de la progression; cette formule malheureusement se figea, en dépit de quelques tentatives de renouvellement dont la plus remarquable est celle de l'artiste du panneau de l'arc de Constantin, qui ne connut aucune postérité. La frise de Beaujeu, l'ex-voto de Bassarbovo et la fresque de Santa-Prisca marquent, nous l'avons dit, une nette diminution de la cohérence interne du rite par l'absence du souci de rassembler en un tout organisé les trois animaux mâles.

INSCRIPTIONS GRECQUES ET LATINES D'HÉLIOUPOLIS ET DE LA COELÉSYRIE

par Jean-Paul Rey-Coquais (1)

(M. Louis Robert, membre de l'Institut, *directeur d'études*)

Les inscriptions, grecques ou latines, de Baalbek, l'antique Hélioupolis, et de la région environnante, la haute plaine libanaise de la Beqaa, se trouvaient dispersées dans un grand nombre de publications ou n'avaient pas encore fait l'objet d'une édition. Il était opportun, après les avoir revues systématiquement, de les rassembler dans un recueil critique et commenté.

Un premier chapitre d'introduction retrace à grands traits la constitution de ce corpus épigraphique. Au XVI[e] siècle, le Lyonnais Balthazar de Monconys, grand voyageur, diplomate et érudit, fut le premier à relever une inscription de Baalbek, inscription qui, au surplus, confirmait l'identification du site avec Hélioupolis. Du XVI[e] siècle jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, l'épigraphie de Baalbek et de la Beqaa demeura extrêmement pauvre. Ce sont presque toujours les mêmes pierres qui tombent sous les yeux des voyageurs, missionnaires catholiques ou protestants, consuls, pèlerins, touristes, explorateurs scientifiques; le nombre des copies d'un même texte est sans rapport avec l'importance de ce texte; la présentation génétique des lemmes et un apparat critique détaillé permettent de s'en rendre compte immédiatement. Le recueil des *Inscriptions de Syrie* de William-Henry Waddington parut en 1870; on n'y trouve que onze inscriptions de Baalbek et aucune de la Beqaa; pourtant une douzième inscription de Baalbek était déjà connue, ainsi que quelques inscriptions relevées sur l'itinéraire de Baalbek à la haute vallée du fleuve Adonis

(1) Cette thèse, déposée le 7 novembre 1965 par M. Louis Robert, membre de l'Institut, directeur d'études, a valu à M. Jean-Paul Rey-Coquais, par délibération du conseil de la Section en date du 9 janvier 1966 rendue sur le rapport de MM. Georges Le Rider et H.-G. Pflaum, élève diplômé, le titre d'élève diplômé de la IV[e] section de l'École pratique des Hautes Études.

ou dans une vallée du côté de l'Hermon; la région était restée en dehors des zones d'investigation méthodique du grand savant.

Il faut attendre les dernières années du XIXe siècle pour voir se renouveler l'épigraphie de la contrée. Les fouilles entreprises à Baalbek par une expédition archéologique allemande sous le patronage de l'empereur Guillaume II, les reconnaissances que les savants allemands mènent dans la région entraînent la découverte de très nombreuses inscriptions. Les savants français, Jésuites de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, avec le regretté P. René Mouterde, éditeur du recueil des *Inscriptions grecques et latines de la Syrie* (1), membres des services archéologiques, avec René Dussaud et M. Henri Seyrig, les archéologues libanais, avec l'émir Maurice Chéhab, poursuivent des recherches fécondes dont les résultats sont regroupés dans trois revues, les *Mélanges de la Faculté orientale* (I, 1906), devenus par la suite les *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, *Syria* (I, 1920), le *Bulletin du Musée de Beyrouth* (I, 1937). Les fouilles de Baalbek se développent, de nouveaux chantiers sont ouverts à Niha et à Andjar, les découvertes fortuites sont surveillées et exploitées; l'épigraphie de la Beqaa s'enrichit constamment.

Notre recueil présente environ deux cent cinquante textes, plus quelques douzaines de fragments insignifiants. Une cinquantaine de textes sont inédits; nous devons de pouvoir les publier à la libéralité de l'émir Maurice Chéhab, directeur général des Antiquités du Liban.

Deux chapitres fournissent ensuite le cadre géographique et le cadre historique, permettant une meilleure compréhension des inscriptions et justifiant aussi le titre et le classement que nous avons adoptés.

Le terme de *Coelésyrie*, dont les sens sont divers, est pris ici au sens géographique étroit où l'entend Strabon; il désigne la haute plaine allongée entre les chaînes parallèles du Liban et de l'Anti-Liban, qui la séparent l'une de la mer à l'Ouest et l'autre du désert à l'Est; c'est la contrée que l'on appelle aujourd'hui la Beqaa. Baalbek en est le centre géographique, historique et archéologique.

Le classement des textes suit un ordre géographique. Les ins-

---

(1) Nous assurons la continuation de cette œuvre en collaboration avec le R. P. Claude Mondésert.

criptions de Baalbek, de beaucoup les plus nombreuses — près des deux tiers de l'ensemble — sont présentées les premières, par catégories autant que le permettent les incertitudes sur le sens de plus d'un texte incomplet. Viennent ensuite les inscriptions de la région au Nord de Baalbek, puis celles de la Beqaa occidentale, enfin celles de la Beqaa orientale et méridionale; bien que l'unité géographique de la Beqaa soit très caractérisée, chacune de ces régions n'en a pas moins son individualité. La carte des provenances met en lumière qu'en dehors de Baalbek, les découvertes épigraphiques ont été plus abondantes dans la Beqaa occidentale, de tout temps plus favorable à l'établissement humain.

Il n'a pas été possible de procéder au classement topographique par cité antique. La géographie historique de cette région est précaire. Deux des anciennes cités sont connues : Hélioupolis et Chalcis du Liban, l'actuelle Andjar; mais l'on est réduit aux conjectures sur les limites de leurs territoires. On peut penser qu'il y eut au flanc du Liban une *civitas* indigène dans la vallée de Niha où une inscription mentionne un *pagus Augustus*. A l'époque romaine — et la situation paraît la même à l'époque byzantine — les cités maritimes de Béryte (Beyrouth) et de Sidon (Saïda) étendaient leurs territoires au delà des crêtes du Liban jusque dans le Beqaa et sur les pentes de l'Anti-Liban et de l'Hermon. Une ou plusieurs cartes de la Beqaa au Ier siècle de notre ère pourraient être esquissées; les données de la géographie physique, la répartition inégale des inscriptions grecques et des inscriptions latines, quelques milliaires, quelques inscriptions datées selon les ères propres à certaines cités, quelques notices de Strabon, de Tacite ou de Josèphe, fournissent des indices sur l'étendue des divers territoires. Vers l'époque de Néron, la colonie romaine d'Hélioupolis apparaît comme encerclée par ses redoutables voisins les princes arabes d'Émésène et d'Iturée; elle honore pour patrons deux de ces « grands rois », de même que plus tard elle nomme décurion d'honneur un haut personnage sacerdotal de Niha. On peut ainsi avoir de la situation politique une impression assez nette, trop imprécise toutefois pour qu'il ne soit pas plus sage de s'en tenir pour le classement des inscriptions aux limites naturelles de la région.

Un classement chronologique s'avère également aléatoire. Trop peu de monuments comportent une date certaine ou des éléments de datation tels que des mentions d'empereurs ou de consuls. L'écriture ne fournit pas de critère suffisant; des inscriptions de dates voisines présentent une gravure tout à fait

différente; les mêmes formes de lettres se maintiennent pendant plusieurs siècles; le nombre des documents est trop restreint, leur diversité trop grande, pour qu'une étude comparative puisse être instituée avec quelque chance de succès. Il faut se contenter d'une précision relative.

Le texte le plus ancien paraît être une inscription grecque en cinq fragments disjoints, où il semble qu'il soit question du sanctuaire de Zeus à Hélioupolis et de privilèges traditionnels tels que l'atélie; on peut proposer de la dater de l'époque hellénistique, vraisemblablement de la fin de cette période. Les documents les plus nombreux se situent entre l'époque de Néron et le IIIe siècle; le temps des Flaviens, des Antonins et des Sévères paraît l'âge d'or de cette région comme des autres provinces de l'empire. Quelques textes, principalement des inscriptions métriques, datent du IVe siècle. L'époque byzantine est relativement mal représentée; la farouche résistance du paganisme dans la Beqaa jusqu'à la conquête arabe n'a pas permis au christianisme de s'affirmer.

Malgré leur petit nombre, les monuments inscrits de Baalbek et de la Beqaa offrent une grande diversité de formes et de matériaux. Le marbre est très rare; l'emploi d'un calcaire friable est presque constant. Les textes sont gravés sur des stèles, des autels, des bases, des colonnes, des chapiteaux, des linteaux, des seuils, des panneaux de chancel, des plinthes de statue ou de statuette; beaucoup de ces inscriptions accompagnent des sculptures : portraits de défunts ou de dédicants, images de divinités, figures allégoriques. Quelques inscriptions se trouvent sur de petits objets en bronze, mains divines, tablette, feuille de lierre, vaisseau. Du Bas-Empire et de l'époque byzantine datent un certain nombre de mosaïques et de stucs peints. Il convient de souligner aussi le grand nombre des inscriptions rupestres de toute nature, qui atteste la permanence des traditions orientales jusqu'à une époque tardive.

Ce recueil ne contient guère ce que certains appelleraient de « beaux textes »; le contenu pourtant des inscriptions est très divers et le commentaire s'efforce chaque fois de mettre en lumière les différents aspects par lesquels ces documents, fût-ce les plus humbles, présentent quelque intérêt.

Une des plus belles séries est constituée par les inscriptions officielles d'Hélioupolis, rédigées en latin. Les unes sont des dédi-

caces aux divinités, les autres des inscriptions honorifiques riches en cursus municipaux, équestres ou sénatoriaux; les inscriptions funéraires, peu nombreuses car les nécropoles n'ont pas été fouillées, contiennent aussi quelques mentions de légions romaines ou de corps auxiliaires. Plus d'un texte pourtant pose une question actuellement sans réponse; un petit groupe de quatre inscriptions rupestres, où le nom et les titres officiels de Néron sont accompagnés du *lituus,* reste d'une signification incertaine, dans l'ignorance où l'on est d'exemples similaires.

Les monuments de Baalbek et de la Beqaa ont procuré aux historiens des religions une ample matière; les cultes de cette région posent des questions complexes en elles-mêmes, compliquées encore par la multiplicité des théories. La collection des inscriptions d'Hélioupolis a dû être précédée d'une notice sur la dénomination des monuments antiques, car chez les modernes les sanctuaires de Baalbek changent de nom, ou même échangent leurs noms, selon les idées admises sur les cultes anciens, ce qui ne va pas sans quelque confusion sur les provenances; le grand temple s'appelle tantôt temple du Soleil et tantôt temple de Jupiter, le petit temple voisin, aujourd'hui de Bacchus, est lui aussi appelé tour à tour temple de Jupiter, du Soleil, de Vénus ou de Mercure. La compréhension des inscriptions n'impose généralement pas de prendre parti sur la nature des nombreuses divinités qu'elles mentionnent sous des noms grecs ou romains ou sous des vocables sémitiques, que les figurations de ces dieux aient un aspect classique ou celui d'idoles plus « barbares »; nos commentaires et nos silences ne peuvent s'expliquer sans une étude d'ensemble que ne permet pas ce genre de recueil épigraphique et que prépare notre collègue et ami M. Joseph Hajjar.

L'onomastique donne un autre intérêt à ces textes. Noms latins, parfois rarement attestés, noms grecs, noms sémitiques plus ou moins hellénisés ou romanisés, demanderaient eux aussi des recherches plus étendues. Les études de prosopographie n'ont été qu'ébauchées; des rapprochements s'imposent notamment avec les inscriptions de Béryte, la colonie-sœur, où paraissent les mêmes gentilices romains. Les remarques dispersées dans les commentaires ne prendront leur valeur que dans une étude plus vaste de l'onomastique et de la prosopographie de la Syrie antique. Il serait possible cependant de brosser un tableau social de la population de la Beqaa à l'époque romaine, de dégager des unités régionales dont la diversité est sans doute plus culturelle encore qu'ethnique. Ces renseignements serviront à des recherches

sur l'hellénisation et la romanisation dans la Syrie antique, auxquelles nous consacrons un autre ouvrage.

L'intérêt philologique des textes mérite également d'être souligné. Ici comme ailleurs, des cas précis illustrent l'unité et la permanence de la langue grecque à travers le monde de la Méditerranée orientale; tel mot, ignoré des textes classiques, connu seulement par Diodore et les papyrus, est attesté par une dédicace de Niha, vers le IIIe siècle de notre ère; sur un cippe d'époque tardive, trouvé à Baalbek vers l'emplacement du théâtre antique, quelques sentences, tirées sans doute d'une comédie à la mode, paraissent brocarder un personnage dont le nom fut cher à la Comédie Moyenne. Quelques épigrammes, funéraires ou commémoratives, grecques ou latine, exploitent des thèmes que l'histoire littéraire retrouve dans les épigrammes de tout le monde gréco-romain à la même époque. Il n'est pas un de ces textes, si banal soit-il en apparence, qui ne puisse, sous quelque rapport, prendre sa place dans une série intéressante et témoigner pour l'histoire de la langue, des sentiments ou des idées. Aussi bien avons-nous d'abord donné tous nos soins à l'établissement des textes.

L'établissement du texte soulève en effet, dans plus d'un cas, des difficultés que même l'examen de la pierre, lorsqu'il est possible d'y recourir, ne permet pas de trancher en toute certitude; la lecture authentique se dérobe dans une épaufrure ou une cassure du monument; les parallèles manquent pour assurer une restitution ou un complément exacts. Il n'est pas aisé de décider si telle dédicace de Baalbek émane d'un vétéran originaire d'*Aquileia* ou d'un ancien *aquilifer*; les deux lectures ont eu leurs partisans, qui tous avaient vu le monument ou son estampage. La prudence a imposé de ne pas retrouver dans une inscription en l'honneur d'un gouverneur anonyme la carrière du légat Quadratus Bassus, de ne pas accepter pour une inscription rupestre de Dakoué un contenu que n'a jamais eu aucune inscription grecque, ou de ne pas reconnaître un naviculaire là où plus vraisemblablement il n'y avait qu'un Aurelius! Mais en d'autres cas plus favorables, le texte a été amélioré positivement; la découverte de ligatures a notamment permis de donner un sens satisfaisant à telle inscription dont les précédents éditeurs avaient désespéré.

Les notes dégagent le commentaire de ce qui n'a pas semblé strictement nécessaire à la compréhension du texte. Non seule-

ment les références, mais de nombreux développements secondaires, des discussions accessoires sur des points d'institutions, de datation, de géographie, ont pu être ainsi présentées avec une clarté plus grande. En particulier, nous ne nous sommes pas interdit les rapprochements avec les monnaies; une inscription de Baalbek et des monnaies concourent à montrer l'amour de Néron pour les exercices équestres; les monnaies qui figurent les deux colonnes de part et d'autre du temple de Vénus et de Rome à Rome ou de l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon aident à comprendre une dédicace de Baalbek; la convergence des données archéologiques, numismatiques et épigraphiques assure l'identification d'un grand sanctuaire héliopolitain hors les murs.

L'ouvrage s'accompagne de trois cartes : carte de provenance des inscriptions, déjà mentionnée, où les toponymes sont donnés sous leur forme moderne; carte générale du Liban, où sont indiquées les cités antiques et où le relief est figuré en courbes de niveau selon le fond de carte dressé par G. Tchalenko pour l'Institut français d'études arabes de Damas; plan de Baalbek et de ses environs, établi d'après les relevés publiés par la mission archéologique allemande de Baalbek.

Un album d'une soixantaine de planches constitue le complément indispensable du recueil des inscriptions. Les deux tiers des textes ont pu être présentés par des photographes de la pierre ou de l'estampage; les inscriptions datées d'Hélioupolis ont été reproduites selon leur ordre chronologique. On a distribué en quatre séries iconographiques les reproductions d'un certain nombre de monnaies d'Hélioupolis, illustrant respectivement les monuments, la fondation de la colonie, les concours, les divinités. Quelques photographies présentent le site et les ruines de Baalbek, les paysages caractéristiques de la Beqaa, depuis la vallée du haut Oronte au Nord, enfoncée dans les collines désertiques, jusqu'à la vallée du Litani au Sud, dont les cultures en terrasses annoncent déjà les rivages de la Méditerranée.

Il est ainsi possible de prendre une vue directe des documents eux-mêmes, de vérifier les lectures, d'étudier la gravure, les représentations figurées ou les formes architecturales, de replacer les monuments dans le paysage et de concevoir un peu moins mal que ce furent la vie et la civilisation, aux époques romaine et byzantine, dans la haute contrée d'Hélioupolis.

LES PRATIQUES FUNÉRAIRES MÉROÏTIQUES ET LE CIMETIÈRE D'AKSHA (1)

par André Vila

(M. Georges Posener, *directeur d'études*)

Les pratiques funéraires observées dans une société pourraient, en général, être décomposées en séries de manifestations impliquant non seulement le défunt lui-même, par personnes interposées, mais ses proches et le groupe social auquel il appartenait. Pour chacun des protagonistes interviennent aussi bien des prescriptions rituelles, telles que purifications, récitations, ordonnancement de cérémonies ou gestes, que des préparatifs techniques déterminés, allant de l'aménagement d'une tombe à la fabrication ou à la sélection d'objet mobiliers et même à la préparation de nourriture.

L'extrême complexité des pratiques funéraires permettrait sans doute de différencier avec précision les sociétés si nous avions accès à la connaissance de tout le déroulement de leurs rituels. Malheureusement, la partie la plus caractéristique, la phase cérémonielle, si l'on veut, nous échappe, si elle n'a pas fait l'objet d'une relation écrite détaillée, ce qui est, pour les sociétés anciennes, le cas le plus général.

Dans la vallée du Nil, l'Égypte représente l'exception, et l'on connaît parfaitement toutes les phases, rituelles et techniques, qui composaient les pratiques funéraires.

Pour la société méroïtique, qui nous occupe ici, les textes inscrits sur les tables d'offrandes ou des stèles mentionnent les titres du défunt, son nom et celui de ses ascendants immédiats, et portent des formules d'invocation et de bénédiction;

---

(1) Cette thèse, déposée le 20 juin 1965 par M. Georges Posener, directeur d'études, a valu à M. André Vila, par délibération du conseil de la Section en date du 9 janvier 1966, rendue sur le rapport de MM. Jacques J. Clère et Michel Malinine, le titre d'élève diplômé de la IVe section de l'École pratique des Hautes Études.

ces éléments d'intérêt ne caractérisent cependant qu'un aspect du rituel et nous éclairent peu sur les pratiques en usage. D'autres témoignages, ceux-ci indirects, sont apportés par des relations de voyageurs et d'historiens : ils ont pour la plupart une apparence légendaire plus que réelle.

Nous disposons surtout, en définitive, des documents apportés par la fouille, c'est-à-dire de l'architecture des tombes, de l'individu inhumé et du mobilier funéraire.

Il semble que l'on doive envisager, dans ces documents, deux groupes principaux, intimement associés lors de l'inhumation, mais que nous ne saurions placer sur un même plan lorsque nous voudrons en tirer des déductions chronologiques ou historiques.

On distinguera donc, d'une part, ce qui appartient au fond intime de la population contemporaine du cimetière étudié, c'est-à-dire les éléments d'ordre rituel qui semblent ne pas pouvoir se déformer brutalement, car ils n'ont pas de liens directs avec les événements de surface; ils dénoncent seulement la progression ou le recul de pensées et de concepts se diffusant de manière imprévue dans le temps et dans l'espace — et, d'autre part, ce qui peut être imputé à des influences séculières, aux répercussions immédiates sur certains aspects des pratiques funéraires; ces éléments du deuxième groupe sont liés à la vie sociale et technique de la population; ils sont en variation incessante, mais peuvent être insérés, par comparaison avec ceux d'autres populations, dans une chronologie relative.

L'orientation des structures architecturales et leurs positions respectives, la présence de certaines structures rituelles, la forme et la direction des accès à la chambre funéraire, l'orientation et l'attitude de l'individu inhumé, l'occurrence et l'emplacement de certains objets mobiliers, autant de thèmes appartenant, semble-t-il, au premier groupe d'éléments auquel nous reconnaissons, au cours de cette étude, une nature α; les vêtements, le linceul, le cercueil, les parures, la plupart des objets mobiliers, faisant partie du deuxième groupe, ont une nature β.

L'exposé des pratiques funéraires du cimetière méroïtique d'Aksha fait donc intervenir, dans une première partie, l'étude générale des éléments α observés dans un large contexte régional, et leur mise en rapport au moins indirect avec les cadres historiques qui les ont modelés; dans une deuxième partie, on analysera, d'une façon aussi détaillée que possible, les éléments α et β que recélait le cimetière.

LE ROYAUME MÉROÏTIQUE DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

Cadre historique. Antécédents lointains

Nous percevons indirectement la formation d'une entité culturelle et politique au sud de la IIe cataracte, dès le Moyen Empire, à l'apparition d'un vocable, Koush, par lequel les Égyptiens désignent à l'origine une population précise, puis un ensemble de territoires hostiles.

Les données archéologiques révèlent d'ailleurs l'importance, à cette époque, de la culture de Kerma, guerrière et commerçante, assez redoutable pour justifier la construction par les Égyptiens de puissantes forteresses sur leur frontière méridionale.

C'est ici la première manifestation d'une cohérence dans la masse fluide de l'humanité qui peuple vraisemblablement la vallée du Nil, au-delà des limites de la connaissance égyptienne.

On peut noter une série de faits qui ont concouru à sauvegarder ce dynamisme à travers le Nouvel Empire. Entre autres, la « colonisation » de Koush par l'Égypte, en effet, ne présente pas le caractère pesant et excessif que l'on a accoutumé de donner à ce mot. Les Égyptiens perçoivent bien un tribut annuel, qui s'amenuise d'ailleurs après la XVIIIe dynastie, mais il est composé pour une part de produits sans doute prélevés par Koush sur ses voisins méridionaux. Les véritables traces de la colonisation égyptienne sont plutôt celles que laissèrent dans l'esprit des Koushites un panthéon, un rituel et des temples fastueux.

Antécédents proches

La Nubie désertée dès la XXe dynastie, les relations entre Égypte et Koush ne semblent plus assurées que par le clergé d'Amon de Thèbes; celui-ci s'oppose à la XXIIe dynastie d'origine libyenne installée dans le Delta, et semble avoir eu partie liée avec le pouvoir local, à Napata; quoi qu'il en soit, à ce moment précis une nouvelle cristallisation se produit dans les forces de Koush, nation devenue capable d'imposer à l'Égypte désunie une dynastie autochtone, la XXVe dont les souverains maintiennent, pendant près d'un siècle, les deux pays sous un seul sceptre.

Les vives pénétrations assyriennes contraignent le dernier souverain de cette dynastie à un repli sur la capitale koushite; le siège gouvernemental sera ensuite transféré à Méroé à une

date imprécise, objet de nombreuses hypothèses, mais qui semble pouvoir être fixée en 591 av. J.-C., année où les troupes de Psammétique II, lors d'un raid dévastateur, atteignent Napata et la détruisent.

Après une phase florissante, contemporaine de l'Égypte ptolémaïque et de l'Égypte romaine, le royaume méroïtique s'efface, à une époque controversée elle aussi, probablement vers la fin du IIIe siècle ap. J.-C.

Évolution du cadre géographique. Les sites

En tenant compte des données des textes, des fouilles et des diverses théories proposées, les cadres géographiques du royaume sont portés sur six schémas correspondant aux principales phases historiques et accompagnés des références aux sources.

1. Si l'action de Psammétique II incita les souverains de Koush à abandonner Napata en tant que capitale, cette ville reste un centre religieux où se font inhumer rois et notables. Mais à Méroé apparaissent de nouvelles constructions, temples et cité royale. Les positions fortes saïtes se trouvent apparemment dans la région de Korosko.

2. A la fin du ve siècle et au IVe siècle av. J.-C., le royaume est soumis aux pressions de diverses tribus nomades. Le pouvoir central ne paraît pas s'y opposer avec grande vigueur.

3. Les IIIe et IIe siècles av. J.-C. sont une période faste pour Koush, grâce à des relations suivies avec l'Égypte ptolémaïque. Cependant, en amont de la IIIe cataracte, des constructions pourraient être attribuées à des dynastes locaux. La cursive méroïtique apparaît à la suite du règne d'Ergamenès, compris entre les dates extrêmes de 248 et 200 av. J.-C.

4. On assiste en Nubie à un extraordinaire accroissement démographique grâce, peut-être, à l'introduction de la saquieh et, parallèlement, au développement d'une culture originale qui emprunte beaucoup au monde romain, si ses racines sont locales. Au Ier siècle de notre ère, l'« île de Méroé », centre du royaume, s'enrichit de nombreux monuments; des relations sont établies avec le royaume d'Axoum; les rives du Nil Bleu sont occupées jusqu'à Sennar. Il se peut que Méroé ait directement accédé à la mer Rouge.

5. Il semble qu'aux IIe et IIIe siècles ap. J.-C. la partie septentrionale du royaume ait poursuivi une existence séparée dans une relative tranquillité malgré la progression des Blemmyes vers le Nil et la Haute Égypte, au moment même où Méroé subit les attaques et les infiltrations des Nuba et celles d'Axoum et de ses alliés ou vassaux.

6. Au début du IVe siècle ap. J.-C., le royaume est déjà submergé par divers groupes, lorsque Aezanes, roi d'Axoum, ravage les villes qu'il rencontre le long du Nil, en amont et en aval du confluent et l'Atbara. Le nord du Kordofan et le Darfour accueillent les derniers Méroïtiques.

Les 190 sites méroïtiques connus, comportant 328 structures, sont classés dans six grandes régions naturelles et portés sur six cartes correspondantes; pour chacune des structures on indique sa nature (temple, cimetière, etc.), la datation proposée, son état de conservation et sa bibliographie.

La tombe méroïtique. Orientation

L'orientation des monuments funéraires et des individus inhumés tenant une place importante dans ce chapitre, on peut trouver intérêt à considérer le caractère particulier que présente la conception de l'orientation dans la vallée du Nil ainsi que les incidences rituelles qui peuvent en découler.

Les observations générales sur ce sujet sont suivies d'une étude des orientations funéraires méroïtiques fondée sur le dépouillement des rapports de fouilles publiés à ce jour. Il semble que l'on puisse préciser les règles d'orientation qui ont été rigoureusement observées dans cette civilisation, et ceci en fonction de la direction dans laquelle coule le Nil et selon la position des cimetières sur l'une ou l'autre rive du fleuve.

Origine et évolution vers le type définitif

Après avoir tenté de situer le royaume méroïtique dans l'espace et dans le temps, on peut aborder l'étude de la tombe méroïtique dans un cadre similaire.

Les tombes privées nubiennes du Moyen Empire fournissent des renseignements concernant les caractères α des tombes égyptiennes du « groupe C » et de Kerma qu'il est intéressant de comparer à ceux observés près du centre politique et religieux de

Koush, où l'évolution, apparemment désordonnée, peut, dans une certaine mesure, être expliquée et distribuée en phases, la dernière étant la fixation du type caractéristique dont les éléments essentiels, de nature α, sont les suivants :

1° La superstructure, l'enceinte et la chapelle à l'Est de la tombe;

2° L'accès à la chambre d'inhumation se faisant par l'Est;

3° La chambre d'inhumation orientée Est-Ouest;

4° L'individu inhumé étendu sur le dos, la tête dirigée vers l'Ouest.

Les variations, les mutations ou les réapparitions constatées dans les pratiques funéraires méroïtiques ne sont peut-être que l'image des deux grandes entités culturelles en présence : la première est celle des populations stabilisées aux emplacements favorables des rives du Nil; elles sont soumises aux courants culturels égyptiens, les assimilent ou s'y adaptent. La seconde est celle des populations du désert qui apparaissent épisodiquement dans la vallée et qui sont détentrices de rituels traditionnels.

Le cimetière méroïtique d'Aksha

Environnement physique

Dans une deuxième partie, le cimetière méroïtique d'Aksha est placé dans son cadre géographique, maintenant recouvert par les eaux de retenue du haut barrage d'Assouan. En raison de cette dernière circonstance, il a semblé utile de donner quelques détails sur une coupe effectuée dans la plaine alluviale, et dont l'interprétation indiquerait que le Nil a connu une assez forte phase d'alluvionnement (55 cm de limon à 6 strates par cm) antérieure aux populations dynastiques anciennes, mais postérieure à un niveau d'occupation comportant des tessons. Dans le même esprit, on a décrit les formations dunaires d'un type particulier qui caractérisaient la région d'Aksha et on a tenté d'expliquer leur présence, peut-être en relation avec l'introduction de la saquieh.

Les sépultures

La description individuelle des 97 sépultures du cimetière est précédée d'observations faites au sujet des violations, dans le dessein de rendre plus compréhensible l'état dans lequel se trouvaient les vestiges. A cette occasion, trois phases successives de pillage, chacune avec ses méthodes et ses buts particuliers, ont été mises en évidence.

Le but de la présentation détaillée de chaque tombe et de son contenu étant de permettre la critique ultérieure ainsi que d'éventuelles études particulières, on a montré le déroulement de la fouille elle-même, avec l'apparition successive des divers vestiges rencontrés, avant d'entamer la description classique qui comprend ici : la structure et son plan, le dénombrement des individus inhumés, la notation de leur âge approximatif et du sexe, lorsqu'ils ont pu être déterminés, enfin les objets et les parures. Les observations faites sur le champ sont également consignées.

Structure des tombes. Individus inhumés. Évolution du cimetière

On peut ensuite aborder l'analyse des sépultures, qui porte sur la structure des tombes et les modes de fermeture des chambres d'inhumation. L'examen des individus inhumés rend compte des pratiques d'inhumation, du peuplement du cimetière, et montre, en utilisant les modes de fermeture, quelles tombes ont été réutilisées.

L'ensemble de ces observations permet d'esquisser une évolution du cimetière, de fixer la durée de son utilisation et de suivre son accroissement.

On s'aperçoit ainsi que le cimetière d'Aksha, avec un nombre d'inhumations compris entre 180 et 202, dont 45 % d'enfants âgés de moins de 12 ans, a pu être utilisé pendant une durée de 57 à 100 ans par une population moyenne de 60 à 100 personnes.

De même, on sait dans quelles proportions relatives ont été employés les cercueils et les linceuls de cuir, et par qui, au cours du développement du cimetière.

Le mobilier

L'analyse du mobilier et de la parure se fait par groupes de même nature, tels que cercueils, cuirs, textiles, etc., qui sont étudiés dans leurs rapports avec les individus inhumés et, lorsque

cela a été possible, sous un angle technologique qui complète les simples descriptions données auparavant pour chacun des objets.

Trois types de cercueils ont été distingués, ainsi que l'utilisation de pièces de cuir comme linceuls, ce qui s'ajoute à la confection de vêtements et chaussures.

Les textiles, dont de nombreux fragments présentent des bandes colorées et des lisières variées, sont pour une forte part en laine et en fils d'origine végétale (probablement du lin); l'emploi des fibres de coton semble accidentel.

Le cimetière a livré 154 poteries, entières ou reconstituées; on en a dénombré 305 de plus à l'aide des tessons déterminables.

Trois tables d'offrandes et une stèle sont de simples dalles de grès grossièrement mises en forme; elles ne paraissent pas avoir porté d'inscription.

Cinq spatules en fer forgé et un tube à fard en bois constituent les seuls vestiges destinés aux soins de beauté.

La parure comprend les objets directement associés au corps et destinés à le parer, ainsi que les tatouages. Ces derniers ont été remarqués sur des visages, sur des membres et, à trois reprises, sur des surfaces abdominales et pubiennes. Un processus de mommification naturelle avait assuré une bonne conservation de la plupart des tissus épidermiques.

Position chronologique du cimetière

Pour tenter de donner au cimetière d'Aksha sa place chronologique, il convient d'abord de le situer dans une large tradition de pratiques funéraires d'après les caractères de nature α qu'il présente. Les traits de nature β le font entrer, par comparaisons culturelles et techniques, dans un cadre chronologique assez étroit. Enfin les conjectures historique et géographique de l'époque, telles qu'elle apparaissent dans la première partie de cette étude, donnent à croire que le cimetière méroïtique d'Aksha a pu être utilisé pendant les dernières années précédant l'ère chrétienne et au cours du Iᵉʳ siècle ap. J.-C.

Cette datation est cependant fondée sur de nombreuses hypothèses; en effet, les pratiques funéraires sont un de ces thèmes de l'activité humaine qui ne se laissent pas aisément inclure dans un cadre rigide de dates et de territoires, ni dans celui d'une politique, ni même dans celui d'une civilisation.

POSITIONS D'UNE THÈSE

ADMISE PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1964-1965

JEAN MURET ET SES AMIS NICOLAS DE CLAMANGES ET JEAN DE MONTREUIL

Contribution à l'étude des rapports entre les humanistes de Paris et ceux d'Avignon (1394-1420)

par Ezio Ornato (1)

(M. Robert Marichal, *directeur d'études*, au nom de M. Gilbert Ouy, *chargé de conférences*)

Bien que la situation ait rapidement évolué depuis quelques années, le nombre des travaux consacrés à la genèse et à l'essor du mouvement humaniste en France demeure relativement faible. En ce qui concerne, en particulier, les rapports entre les cercles lettrés parisiens et les personnages qui vivaient à la cour pontificale avignonnaise sous Benoît XIII, le seul point de repère était constitué jusqu'à présent par la tentative de synthèse qu'Alfred Coville avait esquissée il y a une trentaine d'années.

Le but que nous nous sommes proposé est moins ambitieux : l'approfondissement des recherches a montré en effet qu'une nouvelle tentative dans ce sens serait encore prématurée; elle ne pourra être que l'aboutissement d'un long travail d'équipe. C'est pourquoi nous ne sommes pas allé au-delà d'un aperçu biographique axé sur trois personnages de premier plan de l'humanisme français, en montrant leurs points de contact, plus ou moins profonds et prolongés, avec le milieu politique et culturel avignonnais.

Bien que beaucoup moins connu que Jean de Montreuil ou Nicolas de Clamanges, le secrétaire pontifical Jean Muret a été

---

(1) Cette thèse, déposée le 20 juin 1965 par M. Robert Marichal, directeur d'études, au nom de Gilbert Ouy, chargé de conférences, a valu à M. Ezio Ornato, par délibération du conseil de la Section en date du 7 novembre 1965, rendue sur le rapport de MM. Charles Samaran, membre de l'Institut, et André Vernet, le titre d'élève diplômé de la IVe section de l'École pratique des Hautes Études.

placé à dessein au centre idéal de ce travail. D'origine française et plus précisément mancelle, il s'était établi de bonne heure à Avignon, où il s'était lié d'amitié avec le poète napolitain Giovanni Moccia. Au contact des Italiens, il eut l'occasion, bien avant les autres Français, d'épurer son style d'une certaine préciosité maladroite, reliquat de sa formation à la Faculté des Arts. Son dialogue *De contemptu mortis*, écrit vers 1388, témoigne de cette évolution stylistique et, aussi, de l'importance que Muret accordait à l'étude des auteurs classiques. Il était donc tout naturel que, dans le rapprochement culturel entre Paris et Avignon, ce personnage jouât un rôle de premier plan.

Faute de documents provenant de Muret lui-même, la reconstitution des rapports franco-avignonnais a exigé très souvent le recours à des sources indirectes. Il s'agit presque toujours des épîtres de Jean de Montreuil et de Nicolas de Clamanges, qui, hélas, sont loin d'être riches en détails explicites. Cependant, l'analyse approfondie de l'*ensemble* des documents connus a permis d'éclaircir bon nombre de faits importants, qui avaient été auparavant, soit négligés, soit placés dans une perspective historique arbitraire. Aussi a-t-il été possible d'aboutir à une vue d'ensemble cohérente où, nous l'espérons, viendront s'inscrire les résultats des découvertes futures.

Il ne semble pas que les relations littéraires entre Paris et Avignon aient été importantes sous le pontificat de Clément VII : les épîtres en vers de Giovanni Moccia, qui constituent le témoignage le plus complet sur la culture avignonnaise de cette époque, n'ont aucun Parisien parmi leurs destinataires. Un changement radical de la situation ne se produisit que tout de suite après l'élection ce Benoît XIII. Ce fut à ce moment que le cardinal Galeotto di Pietramala adressa à Nicolas de Clamanges l'épître *Sepe alias*, où il exprimait un étonnement admiratif devant le niveau que son correspondant, bien que français, avait su atteindre dans le domaine de la rhétorique. La démarche du cardinal faisait suite à la lecture d'une épître officielle à Benoît XIII, que Clamanges avait rédigée au nom de l'Université de Paris.

La situation politique fournit une explication plausible de cet intérêt si soudain (les épîtres adressées précédemment à Clément VII n'ayant éveillé aucun écho littéraire) : il s'agissait, certes, de flatter l'Université à travers Clamanges; mais aussi, et plus encore, de détacher Clamanges de l'Université, qui allait soutenir de la manière la plus intransigeante la voie de cession,

contrecarrant ainsi la politique de Benoît XIII. Le personnage-clé de la fraction modérée de l'Université était à ce moment Pierre d'Ailly; et ce n'est pas un hasard si, dans une épître personnelle adressée par Clamanges au souverain pontife lors de son élection, l'évêque du Puy était désigné comme le soutien le plus efficace de la *sedatio Schismatis*. Nicolas de Clamanges relate lui-même (*épître III*) que les louanges dont il avait comblé Pierre d'Ailly avaient déplu à certains « amis » qui, se trouvant à Avignon, avait été chargés de transmettre l'épître au pontife : c'étaient très probablement les ambassadeurs envoyés au nouveau pape par l'Université en novembre 1394. Toujours est-il que le texte de Clamanges fut profondément remanié, et qu'en fin de compte on présenta simultanément à Benoît XIII, après de nombreuses discussions, la rédaction originale et la copie corrigée. L'épisode dut faire du bruit à Avignon, et le nom de Clamanges commença à être connu dans les cercles intellectuels de la ville.

La détérioration des rapports entre Nicolas de Clamanges et l'Université se poursuivit pendant la première moitié de 1395 : une grande ambassade française fut envoyée auprès de Benoît XIII pour lui arracher la promesse de suivre la voie de cession. L'Université envoya elle aussi une délégation, dont le rôle fut cependant très effacé. En effet, les universitaires, porteurs d'une épître officielle qui aurait dû prôner fermement la voie de cession, s'aperçurent en cours de route que le ton du document était fort en retrait sur leur pensée. L'auteur de cette épître était Nicolas de Clamanges. Ce fut la dernière qu'il fut chargé d'écrire au nom de l'Université de Paris.

Entre temps, la lettre du cardinal de Pietramala était parvenue à Paris. Son amabilité cachait mal un mépris bien enraciné de la culture française, qui remontait à Pétrarque. Ce fut ainsi que Jean de Montreuil, faisant écho à la protestation de son ami Clamanges, répondit lui aussi au cardinal avant de partir en mission pour l'Italie (*épître 96*). Si l'on considère qu'à la même époque Gontier Col, collègue de Montreuil, rédigeait en Avignon même le journal de l'ambassade française, nous pouvons situer sans hésitation à cette date le début des relations suivies entre les humanistes de Paris et ceux d'Avignon.

Bien qu'il soit impossible d'atteindre la certitude à ce sujet, le début de l'amitié entre Muret et Clamanges doit dater de la même époque : comme l'atteste l'épître VIII de ce dernier, ce fut Muret qui prit l'initiative d'écrire. Comme il gravitait dans l'entourage du cardinal de Pietramala, on voit bien d'où cette

66 0645 0 67 046 3 35

idée put lui venir. Peu de temps après, Clamanges se rendit à Avignon pour un très court séjour; il dut y connaître aussi Giovanni Moccia. On peut se demander si déjà à cette occasion Clamanges reçut des propositions tendant à le faire entrer à la chancellerie pontificale. Quoi qu'il en soit, l'épître VIII fait état de certaines démarches accomplies par Muret en faveur de son nouvel ami, tandis que celui-ci s'empresse de proclamer la cessation de son activité littéraire au sein de l'Université.

Un ou deux ans après (1396 ou 1397), Muret fit à son tour un voyage à Paris. Ce ne fut pas, comme l'affirme Coville, pour apaiser une querelle surgie entre Jean de Montreuil, Gontier Col et un humaniste milanais, Ambrogio Migli. Les motifs de ce voyage demeurent en réalité tout à fait obscurs; mais les humanistes y virent une occasion inespérée de renforcer leurs liens d'amitié : des allusions assez sibyllines de Jean de Montreuil nous font comprendre, en effet, que lui, Muret et Gontier Col s'étaient alors engagés à ne plus rien entreprendre sans le communiquer aux deux autres signataires de ce pacte singulier. Ce n'était là que l'application du principe *omnia amicorum inter se communia,* si cher aux humanistes; mais on doit remarquer aussi que quelques années plus tard, Gontier Col reprochera vivement à Jean de Montreuil d'y avoir dérogé.

Le centre moteur de la vie intellectuelle parisienne était incarné à cette époque par Nicolas de Clamanges. Jean de Montreuil en porte souvent témoignage. Toutefois, cette heureuse situation ne devait pas durer longtemps, car, en novembre 1397, Clamanges quittait la capitale pour suivre Benoît XIII comme secrétaire pontifical. A cette décision n'étaient certainement pas étrangers des motifs politiques : le fossé qui séparait Clamanges de l'Université ne pouvait que s'élargir progressivement par suite de la politique de plus en plus extrémiste menée par celle-ci. Mais peut-être aussi était-il séduit par les perspectives qu'ouvrait la fréquentation des milieux intellectuels avignonnais. N'était-il pas conscient, en effet, aussi bien que son ami Gerson, du retard que la France avait pris dans le domaine de la rhétorique? En tout cas, sa décision ne rencontra, à Paris, que de l'hostilité : les milieux universitaires, qui préparaient la soustraction d'obédience, durent le considérer comme un traître, tandis que les milieux intellectuels étrangers à l'Université, Jean de Montreuil en tête, lui reprochèrent d'avoir abandonné l'enseignement au Collège de Navarre et renoncé ainsi à son rôle de *preceptor.*

L'accueil que lui réservèrent les cercles avignonnais fut,

en revanche, beaucoup plus chaleureux, malgré l'épidémie de peste qui sévissait dans la ville. Cependant, ce premier séjour fut bientôt troublé : tout d'abord survint la mort du cardinal de Pietramala, déplorée à Paris non moins qu'en Avignon; ensuite, Clamanges faillit succomber à la terrible maladie vers le mois de juin 1398. Il venait d'entrer en convalescence lorsque la France proclama la soustraction d'obédience.

A en croire les historiens qui ont étudié cette période, Nicolas de Clamanges, ayant échappé au fléau, alla se rétablir à Langres, dont la trésorerie lui avait été réservée par le pape à cet effet. Mais la réalité fut certainement plus complexe : assurément, voyant venir l'orage, Benoît XIII s'était hâté de pourvoir ses secrétaires d'un certain nombre de bénéfices. Cette précaution devait leur permettre de vivre pendant la soustraction, tout en garantissant leur fidélité envers leur bienfaiteur. Ainsi, en même temps que Clamanges recevait la trésorerie de Langres, Jean Muret se voyait attribuer l'archidiaconé de Passais, prébende réservée au chapitre cathédral du Mans. De toute façon, l'analyse de plusieurs épîtres de Clamanges nous montre qu'il attendit la proclamation officielle de la soustraction pour quitter Benoît XIII. Quant à Jean Muret, Jean de Montreuil nous fait savoir qu'il partit en même temps que son collègue.

Un facteur important pour l'histoire des rapports franco-avignonnais a été jusqu'ici négligé : par la plume de Jean de Montreuil, des démarches pressantes furent faites auprès de Clamanges pour le convaincre d'accepter un emploi dans l'une des chancelleries parisiennes, peut-être celle de Louis d'Orléans. Le désir de faire revivre le climat intellectuel des années précédentes rejoignait là l'ambition de rehausser le niveau littéraire des chancelleries françaises. Ces démarches échouèrent, Clamanges se refusant obstinément à quitter Langres. Son refus s'explique beaucoup moins par l'amour d'une oisiveté paisible et féconde comme il le proclamait, que par son hostilité à l'égard des universitaires responsables de la soustraction.

On a cru longtemps que Muret profita de l'occasion pour gagner définitivement Le Mans, siège de son bénéfice. Ceci est inexact : nous sommes, au contraire, à même de prouver, non seulement que Jean de Montreuil lui adressa les mêmes propositions qu'à Clamanges, mais encore que celles-ci furent acceptées, au moins partiellement. Muret s'établit, semble-t-il, dans un endroit relativement proche de Paris; il fut certainement au service d'un prince du sang, auprès duquel il dut tomber provisoirement en

disgrâce (J. de Montreuil, *épître 114*). Si l'on tient compte du fait que Clamanges continua pendant toute cette période à entretenir de fréquents rapports épistolaires avec ses amis parisiens, et même avec Giovanni Moccia, dont nous ignorons le lieu de retraite, il sera facile de réfuter la thèse de ceux qui ont situé sans preuves suffisantes en 1398 le déclin des rapports entre Paris et Avignon. Il est clair, en effet, que le mouvement centrifuge produit par les événements historiques tendait à être compensé par le mouvement inverse dû à la *communitas studiorum.*

Le changement de perspective à ce sujet doit être d'autant plus radical que la dispersion du groupe due à la soustraction ne fut que provisoire. Si l'on savait déjà qu'en 1403 Nicolas de Clamanges, oubliant le *taedium curiae,* s'était empressé de rejoindre Benoît XIII, on ignorait, en revanche, que Muret avait fait de même : dans le registre de la chancellerie pontificale nous retrouvons son nom à côté de celui de Clamanges, et ce à partir de juillet 1403. Bien loin d'être perdu pour l'humanisme français, il cohabitait en fait, à cette époque, avec son plus digne représentant (N. de Clamanges, *épître XXXVII*).

La nouvelle situation politique créée par la restitution d'obédience fut très fructueuse pour les contacts entre les deux groupes. C'est ainsi qu'en septembre 1403 Jean de Montreuil se rendit à Avignon à la suite de Jean de Berry; il dut certainement y revoir ses amis, mais il y trouva aussi une occasion de resserrer ses liens avec un mécène trop négligé par les historiens : le cardinal Amédée de Saluces.

Vers la fin de l'année, la grande ambassade de Louis d'Orléans rassembla à Tarascon les plus fins lettrés français. Qu'il suffise de citer, avec Clamanges et Muret, Jean Gerson, Jacques de Nouvion et Guillaume Fillastre. Physiquement absent, Jean de Montreuil était présent par la pensée : il envoya une épître fort peu flatteuse pour Benoît XIII, priant Clamanges, Gerson et Muret de se faire juges de l'opportunité de la transmettre au souverain pontife. Nous avons reconnu dans cette épître une démarche semi-officielle, inspirée par les milieux proches du duc d'Orléans. Mais elle était aussi chargée d'un message littéraire : pour la première fois dans une épître adressée à un pape, les citations classiques prédominaient largement. L'aspect « révolutionnaire » de ce texte provoqua quelques remous dans les cercles parisiens. A Tarascon, les juges désignés se prononcèrent à l'unanimité pour l'enterrement politique de l'épître, qui, toutefois, n'en fut pas pour autant oubliée : Gerson en utilisa implici-

tement un passage (des citations classiques...) dans son sermon du 1er janvier 1404.

Pendant les années 1404 et 1405, les contacts entre les deux groupes furent fréquents et suivis. Pendant que Clamanges priait instamment Gontier Col de faire copier pour la bibliothèque pontificale son exemplaire de Pline le Jeune, confirmant ainsi que les échanges entre Avignon et Paris n'étaient pas à sens unique, Jean de Montreuil cherchait à s'emparer d'un Cicéron *correctissimus,* qui de la bibliothèque de Galeotto di Pietramala était passé dans celle de Nicolas Brancacci, cardinal d'Albano. De plus, il correspondait avec les cardinaux Michel de Salva (et non son oncle Martin, comme on l'a cru) et Antoine de Chalant, deux protecteurs des milieux lettrés, entretenant aussi des relations très cordiales avec Pierre d'Ailly, dont l'influence à la cour pontificale n'avait cessé de grandir.

Cette situation favorable prit fin avec la nouvelle détérioration des rapports entre la France et Benoît XIII. A partir de l'automne 1405, le nom de Jean Muret disparaît des registres pontificaux. Il dut quitter la chancellerie au plus tard en 1407; de toute façon, avant Nicolas de Clamanges. Jean de Montreuil le félicita de sa décision, regrettant que son ami le plus cher n'eût pas suivi cet exemple (*épître 167*). Il s'agit là d'un document d'importance primordiale, puisque, encore une fois, Montreuil fait état de son désir de voir se retrouver à Paris dans une fraternelle communauté littéraire tout ceux que la tempête allait disperser à nouveau.

Malheureusement, son expérience fut déçue par les événements. Le parti extrémiste prit le dessus à Paris, et déchaîna contre Clamanges l'hostilité qui couvait depuis 1395. Peut-être les griefs dont on l'accablait n'étaient-ils pas tous injustifiés. Toujours est-il que l'air de Paris devenait irrespirable pour lui. Quant à Muret, des documents d'archives nous le montrent installé au Mans à partir de 1409.

Est-ce la fin de quinze ans d'amitié et, par là, le déclin de l'humanisme français ? Nullement. Si l'on replace dans son contexte véritable, vers 1411, une épître de Clamanges à Muret, datée à tort par des historiens de 1398, on remarque que les anciens liens n'étaient pas brisés : non seulement Muret, en pleine guerre civile, gardait l'habitude de se rendre à Paris, mais il proposait même à son ami, qui séjournait à Langres, de lui faire obtenir un bénéfice au chapitre du Mans, afin que, réunis, ils pussent connaître une vieillesse plus heureuse.

La communauté intellectuelle qui durait depuis 1395 ne succomba, en fait, qu'aux massacres de juin 1418, qui coûtèrent la vie à Jean de Montreuil et Gontier Col. Muret lui-même devait mourir au Mans avant 1420, si bien que Clamanges fut, en définitive, le seul survivant du groupe. Rien, toutefois, n'autorise à parler à cette occasion de la mort de l'humanisme français.

Les conclusions auxquelles nous sommes parvenu reposent moins, en général, sur la découverte de nouveaux documents que sur l'étude minutieuse des textes déjà connus. Il a été notamment nécessaire d'entreprendre une patiente enquête sur la chronologie — jusqu'ici assez mal établie — des épîtres de Jean de Montreuil et de Nicolas de Clamanges. Ce travail a permis, nous semble-t-il, de mettre en lumière le caractère hâtif et arbitraire du schéma historique proposé par Alfred Coville. Le déclin de ce qu'il appelait « le premier humanisme français » à partir de 1398, date de la première soustraction d'obédience, est démenti par tous les textes et tous les faits. Quant à la mort de ce mouvement en 1418, postulée par divers auteurs, c'est une hypothèse purement gratuite qui repose essentiellement sur l'insuffisance des recherches menées jusqu'ici dans ce domaine. Il est probable que le travail collectif entrepris depuis quelques années sur l'humanisme français conduira au contraire à mettre en évidence une véritable continuité depuis les premiers émules français de Pétrarque jusqu'à Guillaume Fichet et Guillaume Budé.

POSITIONS DE THÈSES

DE IIIe CYCLE

AYANT EU POUR DIRECTEUR DE RECHERCHE UN DIRECTEUR D'ÉTUDES DE LA SECTION

(1965-1966)

L'ÉPOQUE DE LA TÈNE I EN CHAMPAGNE. LE FACIÈS MARNIEN

par Denise BRETZ-MAHLER

(M. Paul-Marie DUVAL, *directeur de recherche*)

Les fouilles effectuées en Champagne depuis plus de cent ans ont fait connaître, par de multiples témoignages, la civilisation gauloise du second âge du Fer, notamment celle de l'époque de La Tène I. Devant l'abondance des objets qui furent exhumés (trop souvent sans méthode par des collectionneurs mal préparés au travail scientifique), on fut tenté de désigner la typologie du début du second âge du Fer sous le nom de Marnien. On faisait remarquer en effet, que le terme de La Tène n'illustrait pas la typologie du début du second âge du Fer, mais celle de la période suivante.

Au lieu de reprendre ce vain débat de terminologie qui dura près de cinquante ans, il nous a semblé plus urgent de répertorier et d'analyser la documentation concernant l'époque de La Tène I champenoise afin de définir les limites géographiques et chronologiques de ce faciès et d'en suivre l'évolution locale.

Le mobilier qui fut exhumé presque exclusivement de sites funéraires (car les objets provenant des habitats sont rarissimes)

représente plusieurs milliers d'éléments conservés principalement dans les musées de Saint-Germain-en-Laye, Châlons-sur-Marne, Épernay, Reims, au British Museum et dans quelques collections privées.

Les fouilles elles-mêmes, l'étude des rites funéraires, celle des habitats, n'avaient souvent fait l'objet que de brefs commentaires consignés dans quelques revues nationales (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, Bulletins de la Société préhistorique française* et de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, etc.) et dans les publications locales (*Bulletin de la Société d'archéologie champenoise, Mémoires de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*).

On connaît plusieurs centaines de sites qui ont livré des témoignages de la civilisation de La Tène I en Champagne : ils sont inclus dans les limites naturelles de cette province. Des lieux de fouilles rendus importants — soit par le nombre de tombes (Bergères-les-Vertus, Mairy, Prosnes), soit par les trouvailles exceptionnelles qui y furent faites (Somme-Bionne, Gourgançon; Saint-Jean-sur-Tourbe, Saint-Memmie), soit encore par la précision de leurs comptes rendus scientifiques (Saint-Clément-sur-Arne, Ecury-sur-Coole, Châlons-sur-Marne et Les Jogasses à Chouilly, lieu-dit illustré par les travaux de l'abbé Favret) constituent des points de repère précieux au milieu d'un amas énorme de documents anonymes que seule la typologie et une étude comparative pouvaient permettre d'utiliser : en effet, l'analyse des complexes de fouilles, tombe par tombe, fut rarement possible.

Notre travail a consisté à définir de façon approfondie la typologie du faciès régional dit « Marnien » et à analyser les conditions d'habitat et les rites funéraires aux niveaux *a*, *b*, *c* de La Tène I.

Chronologie relative.

Il ressort de cette étude que :

1. *Au début de La Tène*, il existait des minorités hallstattiennes qui adaptèrent leur mobilier (fibules à appendice caudal vertical ou à timbale, torques tubulaires gravés, petites épées ou poignards) et leurs rites funéraires (phénomène d'Haulzy) aux conceptions techniques et religieuses nouvelles. Il y a donc juxtaposition éphémère de ces deux civilisations, qui restent cependant tou-

jours bien différenciées (phénomène jogassien) : il est rare de trouver dans un contexte de La Tène I*a* des éléments du Hallstatt II*b*.

2. *La Tène I*a illustre spécifiquement le faciès dit « Marnien » par ses bijoux gravés (fibules laminées, torques à petits tampons ou torsadés, etc.), ses armes (coutelas), sa céramique (à profil anguleux et décor de style géométrique), ses chars, ses inhumations en tombes plates orientées vers l'Est. La grande majorité des sites champenois intéresse exclusivement la période de la Tène I*a*. Cette civilisation du début de La Tène concerne le département de la Marne et les régions limitrophes de l'Aisne et des Ardennes. Elle ne s'étend guère au Sud des marais de Saint-Gond et de Vitry-le-François.

3. *La Tène I*b se manifeste par des conceptions techniques et esthétiques nouvelles. Les torques tiennent lieu, à ce niveau encore et au même titre que les fibules, de fossile directeur régional. On distingue alors deux zones assez nettement caractérisées, l'une par les torques à tampons creux cylindriques, dont le collier est orné de boules ou de motifs spiraliformes en relief (Nord-Est de la Champagne et Lorraine) et l'autre par les torques à motif ternaire (Aube, Yonne-Sénonais). Des rites funéraires différents caractérisent aussi ces deux zones (fossés, présence de la céramique dans les tombes).

On a remarqué que l'on trouve dans des cimetières d'une partie importante de la zone de La Tène I*a* des tombes de La Tène I*b*. D'autre part, certains objets ou certaines coutumes qui existaient au niveau de La Tène I*a* passent sous des formes peu modifiées au niveau de La Tène I*b* (fibules à chaînette, torques à tampons campaniformes, céramique, tombes à char). Enfin, les torques ternaires, s'ils prédominent nettement dans l'Aube, se rencontrent en petit nombre dans les régions voisines et au-delà (Marne, Haute-Marne, Côte-d'Or), et les torques à tampons creux sont nombreux en Lorraine.

4. *La Tène I*c est peu représentée en Champagne, que ce soit dans le Nord-Est de cette province, où elle s'illustre par une production céramique nouvelle (vases ovoïdes à bourrelet, peints de motifs de style curviligne ou naturaliste) ou dans la zone sud où l'on trouve, dans des cimetières de La Tène I*b* et surtout dans de petits groupes de tombes isolées les grandes épées, les bagues coudées ou à enroulement, les fibules à large disque etc.

On constate que La Tène I*c* s'immisce dans la typologie d'une Tène I*b* encore vivace et que peu de sites caractérisent sans équivoque ce niveau final de La Tène I, qui fait transition avec La Tène II.

Chronologie absolue.

Cette étude typologique a permis de situer les différents niveaux de la civilisation de La Tène I dans un contexte historique. A la lumière des rares importations méditerranéennes (coupe attique, oenochoé à bec tubulaire, lampe à huile) et comparativement aux trouvailles européennes similaires, on peut proposer, dans l'état actuel de nos connaissances, les datations suivantes :

En Champagne, La Tène I*a* débute au plus tôt avec le deuxième quart du Ve siècle (vers 470). Elle s'éteint peu après la première moitié du IVe siècle (entre 350 et 330);

La Tène I*b*, qui s'épanouit dans le dernier tiers du IVe siècle, se prolonge quelques temps pendant le premier quart du IIIe siècle (jusqu'en 285 ou 275);

D'après de récentes découvertes, il est possible de placer la fin de La Tène I*c* non plus dans le premier quart du IIe siècle (entre 200 et 175), mais dans les deux dernières décennies du IIIe siècle (entre 215 et 200).

Localisation du faciès marnien; échanges et influences.

Les cartes de répartition géographiques ont permis de constater que :

A La Tène I*a*, le faciès marnien est en relation avec la civilisation des tombes princières de Rhénanie;

A La Tène I*b*, la zone du Nord-Est reste liée à cette région et à la Lorraine, tandis que la zone du Sud-Ouest s'oriente par la Bourgogne vers le Sud et l'Est;

A La Tène I*c*, on constate les mêmes caractéristiques qu'à La Tène I*b*.

Les relations avec le monde gréco-étrusque et avec les provinces de l'Europe occidentale et moyenne s'inscrivent en filigrane dans l'archéologie champenoise. Elles varièrent au cours de La Tène I : si, à La Tène I*a*, on reconnaît que la route des importations méditerranéennes passe par la région des Tombes princières rhénanes avant d'atteindre la Champagne (jusqu'à la rive droite de la Marne), il semble qu'à La Tène I*b*, ces échanges économiques

s'affaiblissent. La civilisation, à ce niveau de La Tène I*b*, passe par le Sud-Ouest de La Champagne, la Bourgogne, la Suisse, etc., régions où La Tène I*a* fut peu représentée. A La Tène I*c*, alors que les liens qui unissent la Champagne du Nord-Est et la Rhénanie se maintiennent plus ou moins, comme à la période précédente, on constate, dans les régions occupées par La Tène I*b*, l'implantation (sporadique en Champagne) d'éléments typiques de La Tène I*c*. Des contacts avec le monde grec eurent lieu à cette époque, par suite des invasions gauloises ou de la reprise d'échanges commerciaux.

Il est prématuré, dans l'état actuel des connaissances, de vouloir préciser davantage les mouvements de ces peuples migrateurs qui partirent périodiquement et plus ou moins loin, à la recherche de terres nouvelles, de minerai ou de routes commerciales. Les invasions attestées en Grèce, en Italie, voire en Provence ne sont qu'un ultime aspect historique de ces mouvements sociaux, qui transformèrent à plusieurs reprises le visage de l'Europe et modifièrent les relations économiques et culturelles entre le monde classique et le monde barbare. Seules des études poussées des divers faciès régionaux aux trois niveaux de La Tène I, puis la recherche systématique des éléments typiques de ces faciès en dehors de leurs limites géographiques pourraient permettre de préciser les péripéties de ces peuples du début du second âge du Fer. L'étude du faciès marnien a voulu contribuer à mettre en évidence l'évolution de leur civilisation qui, en Champagne, s'affirme et s'épanouit à La Tène I*a*, se transforme à La Tène I*b* et s'estompe à La Tène I*c*.

En dehors des conclusions qu'elle a permis de formuler, cette thèse voudrait être un instrument de travail destiné à faciliter, grâce à la mise à jour d'une documentation comportant des milliers d'éléments, les recherches concernant ce moment capital de la Protohistoire européenne.

LA BIBLIOTHÈQUE ET LE SCRIPTORIUM DE MOISSAC

par Jean Dufour

(M. Robert Marichal, *directeur de recherche*)

Introduction historique.

Du VIIe siècle, date de sa fondation, au milieu du XIe siècle, l'abbaye de Moissac eut une existence difficile. Au contraire, à partir de son affiliation à Cluny (1048), elle connut une ère de grande prospérité pendant un siècle et demi : Durand de Bredon (1048-1072), Hunaud de Gavaret (1072-1085) et surtout Anquetil (1085-1115) furent les abbés les plus remarquables. Par la suite, elle fut ébranlée par les répercussions de la guerre des Albigeois, l'importance grandissante des Dominicains au XIIIe siècle, enfin par la guerre de Cent Ans. Sécularisée en 1618, sa situation matérielle était misérable à la Révolution.

Histoire de la bibliothèque.

Époque médiévale. — Deux catalogues anciens du XIe siècle donnent la liste des livres liturgiques et patristiques produits par le *scriptorium* de Moissac. Plusieurs manuscrits portent des cotes (lettres majuscules noires) ou des marques d'appartenance. *Rotlannus* est le seul copiste connu, *Stephanus* le seul peintre ayant signé ses œuvres. La bibliothèque de Moissac s'enrichit au cours des temps grâce à de nombreux dons, faits en particulier par Cluny au XIe siècle, des moines bénédictins ou grandmontains aux XIIIe et XIVe siècles, la famille de Peyrac au XVe siècle.

Époque moderne. — Au XVIe siècle et au début du XVIIe, Jacques-Auguste de Thou, Pierre Pithou, Antoine Dadin de Hauteserre reçoivent quelques manuscrits moissagais. Mais ce sont surtout Colbert et Foucault qui s'approprient la plus grande partie de la bibliothèque entre 1674 et 1684. Les manuscrits du premier passent à la Bibliothèque du Roi en 1732; ceux du second sont dispersés à La Haye vers 1720.

Le scriptorium de Moissac.

Aspect matériel des manuscrits. — Après une période de tâtonnements (début du XIe siècle), on s'efforce d'établir des règles pour la présentation des livres, règles fixées définitivement sous Anquetil : les manuscrits à deux colonnes remplacent les livres à longues lignes; les signatures font place aux réclames; le nouveau système de réglure (><><|><><) supplante l'ancien (>>>>|<<<<); au lieu du simple cadre, tracé à la pointe sèche, pour délimiter le texte, on trouve un double cadre fait de huit traits (quatre verticaux et quatre horizontaux).

Morphologie de l'écriture. — A Moissac, comme dans les autres « *scriptoria* » l'écriture documentaire est généralement en avance d'une vingtaine d'années sur la « *libraria* » pour l'adoption de nouvelles particularités graphiques. Ici, les faits suivants sont à noter. L'influence wisigothique, sensible surtout au IXe siècle, persiste jusqu'au XIe siècle. Alors apparaissent des éléments nouveaux (hastes cambrées ou souples, signe tironien au lieu de la ligature pour *et*, empattements et même ligatures de courbe, annonçant déjà l'écriture gothique). Puis au début du XIIe siècle, le *scriptorium* devient une réalité : l'écriture se stabilise; les tildes renflés, les majuscules à traits redoublés se généralisent. Enfin, au milieu du XIIe siècle, le ꝯ pour *cum* indique le désir de concision des copistes.

Signes auxiliaires de l'écriture. — La ponctuation n'offre guère d'éléments intéressants : les pieds de mouche apparaissent à partir de la seconde moitié du XIIe siècle.

L'expansion de la *dasia*, ou esprit rude, employé à la place du *h* initial, coïncide à peu près avec celle du signe tironien pour *et*. D'autres lettres que *e* portent parfois la cédille, telles que le *p*, le *q*, plus rarement le *c*.

Pour modifier le texte, les copistes emploient soit des signes de renvoi (lettres grecques, $\overline{hd}$, $\overline{dh}$), soit des signes d'interversion; pour annuler un mot, ils utilisent l'exponctuation par un ou deux points ou bien le soulignement.

La notation musicale moissagaise, diastématique, ne contient guère de neumes la distinguant de la notation aquitaine.

Abréviations. — Peu nombreuses, elles sont parfois de type espagnol.

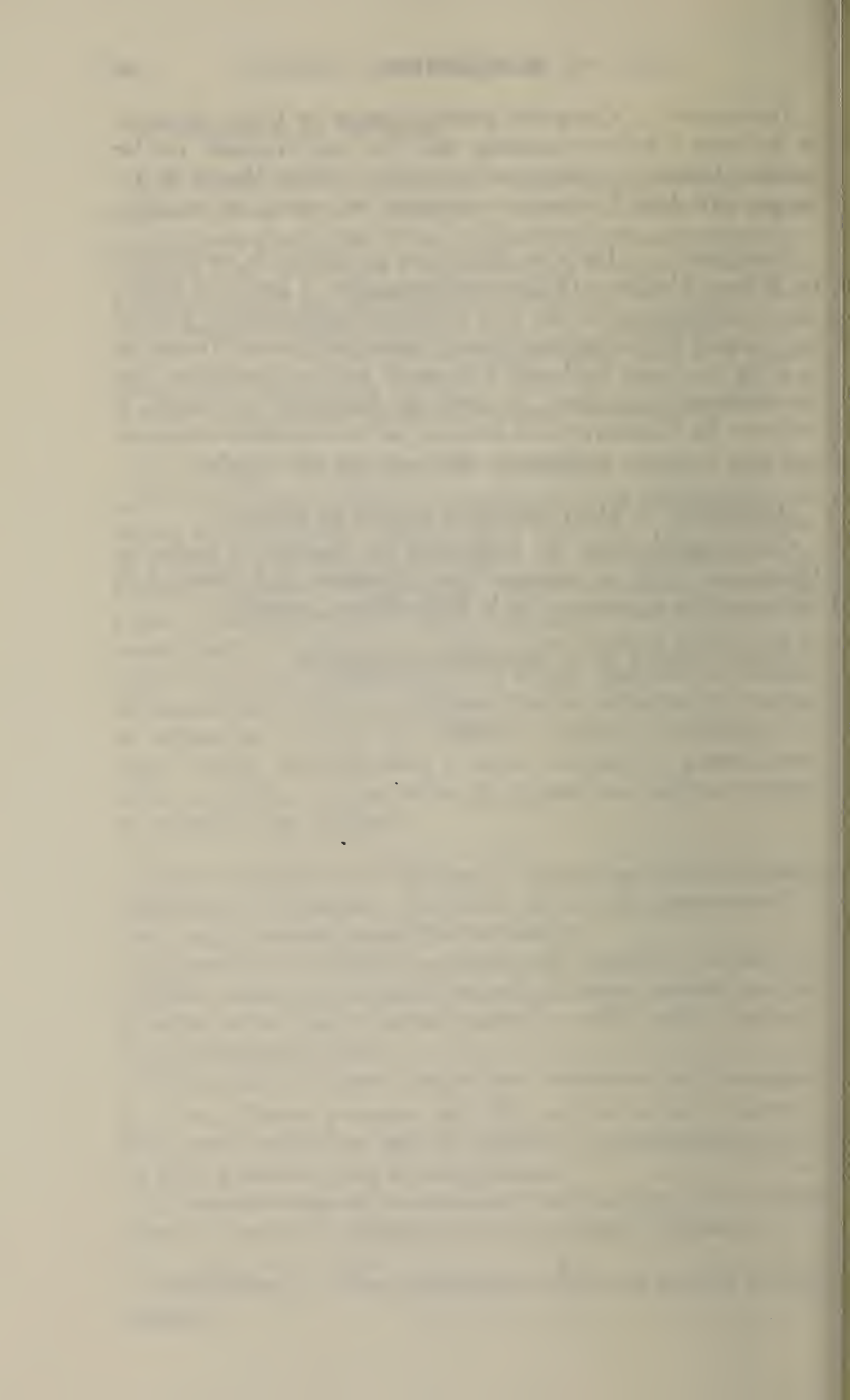
Décoration. — Composée principalement de lettres décorées et de titres à lettres enclavées, elle n'est pas originale, car les mêmes éléments se retrouvent aussi bien à Saint-Martial de Limoges qu'à Albi. L'influence espagnole, ici encore, est sensible.

Conclusion. — Jusqu'au milieu du XIe siècle, le *scriptorium* de Moissac n'existe qu'à l'état embryonnaire. A partir du milieu du XIe siècle, en revanche, il se développe rapidement et produit ses premiers livres importants sous Hunaud de Gavaret. Toutefois, ce n'est que sous l'abbatiat d'Anquetil qu'il se caractérise par des éléments particuliers. A partir du milieu du XIIe siècle, il décline : les manuscrits sont rares et, par les caractères nouveaux que l'on y trouve, préfigurent déjà ceux du XIIIe siècle.

Appendices. — Deux catalogues anciens de Moissac.

Concordances entre les catalogues des manuscrits sortis de Moissac en 1678, le catalogue des manuscrits de Colbert et le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Notices d'actes et de manuscrits moissagais.



L'EXPRESSION DU FUTUR EN PORTUGAIS, GALICIEN ET « BRÉSILIEN »

par Isolde JAHNCKE

(M. I. S. RÉVAH, *directeur de recherche*)

Le phénomène complexe de l'expression du futur en portugais (et dans les langues parentes, le galicien et le « brésilien »), recouvre une grande variété d'usages différents (nombreuses formes possibles, variation du sens de chacune de ces formes), ce qui rend difficile tout effort de classement en catégories distinctes. L'analyse stylistique d'une multitude de cas particuliers, où le futur se trouve exprimé de différentes façons, conditionnées par la situation, le niveau intellectuel de la personne qui parle, etc., peut cependant mener à des conclusions bien établies sur l'usage des différentes formes.

L'analyse grammaticale, différente de l'étude stylistique, s'est bornée en général au verbe au futur comme forme principale; on ne faisait que mentionner les autres formes en tant que possibilités complémentaires d'exprimer le futur. Dans les œuvres de quelques linguistes (M. Saïd Ali, M. Paiva Boléo, Mattoso Câmara Jr, etc.), est examiné le futur simple comme phénomène complexe de portée temporelle, modale, etc., et ce n'est jamais la catégorie temporelle du futur qui est prise comme point de départ.

La limitation au sens essentiellement futur exclut des formes qui, tout en visant un événement à venir, expriment d'abord une nécessité, un désir, un doute, une obligation, une impossibilité même, en un mot, des circonstances qui appartiennent exclusivement au moment où parle la personne qui s'exprime. Parmi ces formes on compte « dever », « querer », « ter de » (ou « ter que »), suivis d'infinitif, ainsi que le conditionnel, le futur du subjonctif, l'impératif, etc.

Par ailleurs, il est nécessaire d'éliminer dans la mesure du possible la langue purement littéraire et de se concentrer sur des dialogues écrits ou même extraits de conversations écoutées. L'auteur, qui tente d'imiter un certain langage dans les discours de ses personnages, présente pour ce genre d'analyse deux avan-

tages : il se rapproche le plus possible de la langue parlée, et son propre niveau stylistique ne joue qu'un rôle sans importance.

La présente thèse étudie en détail, pour chacun des trois idiomes, les formes suivantes : le verbe au futur, le verbe au présent à sens futur, les formes avec l'auxiliaire « ir », et celles avec « haver de » (ou, en galicien, « haver que » ou « haver » seul). Les formes futures composées qui, en dehors de leur signification temporelle, comportent surtout l'élément de l'aspect, et quelques cas de groupements de formes différentes dans un seul contexte, constituent respectivement les sujets des deux derniers chapitres.

Malgré la diversité de l'expression du futur, certaines tendances sont nettement apparentes. Ainsi, le verbe au futur semble connaître un emploi très vaste et universel, ce qui paraît en contradiction, à première vue, avec le fait qu'il tend à disparaître de la langue parlée. On arrive facilement à la conclusion que c'est probablement en raison de ce caractère universel du verbe au futur qu'on a commencé à se servir d'autres formes pour satisfaire le besoin d'exprimer deux événements à venir de deux façons différentes. En plus de son emploi universel, le verbe au futur présente aussi un caractère impersonnel qui, de ce fait, ne satisfait pas entièrement celui qui désire mettre un poids personnel dans son discours. La tendance que manifeste le verbe au futur à disparaître de la langue parlée va de pair avec le fait qu'il se trouve employé de préférence dans les sphères linguistiques les plus élevées, ce qui explique aisément sa fréquence dans la phrase courtoise et à caractère recherché. Elle est également prouvée par le fait qu'il est souvent employé dans des expressions stéréotypées (« Será que vai mo suspender ? »).

Le verbe au présent à sens futur et la forme avec l'auxiliaire « ir » dominent, au point de vue de la fréquence, l'expression du futur. De caractère direct et peu nuancé, ces formes servent le plus souvent à exprimer simplement un événement futur, sans « connotation » particulière trahissant le rôle de la personne qui parle. Elles présentent, en outre, un caractère dynamique : le verbe au présent étant employé le plus souvent avec sens futur dans le cas de verbes d'action; les formes avec « ir » comportant l'élément dynamique du sens premier de cet auxiliaire, d'ailleurs encore présent dans beaucoup de cas. Le caractère direct et immanent du verbe au présent se manifeste surtout dans son emploi fréquent lorsqu'il est accompagné d'une précision fournie par un complément de temps, et, aussi, dans la question directe qui exige une réponse exacte.

Les formes avec « ir », qui sont, en portugais et galicien, d'emploi aussi fréquent que le verbe au présent, deviennent au Brésil les formes prédominantes. Cela correspond à un emploi plus large dans cette dernière langue, où ces formes peuvent servir à exprimer un avenir proche ou bien lointain, tandis que le portugais et le galicien les réservent pour un avenir proche.

La dernière des quatre formes verbales principales, celle qui est employée avec « haver », tend, comme le verbe au futur, mais d'une façon beaucoup plus accentuée, à disparaître de la langue du Brésil. Son emploi est chargé d'engagement personnel, il est donc limité à certaines situations. Le point de départ dans les trois idiomes est le même : il est donné par le caractère « éthique » de cette forme, par le fait qu'elle contient le sens d'une nécessité, dans la plupart des cas, personnelle et dictée par la personne qui parle ou par la situation dans laquelle elle se trouve. Ici c'est le galicien qui prend une position différente de celle du portugais et du « brésilien », en accordant à la forme avec « haver » un emploi plus général : il l'utilise souvent pour la simple expression d'un événement à venir.

Si l'on synthétise les résultats obtenus, c'est le « brésilien » qui paraît occuper la position la plus écartée par rapport à sa langue-mère. Deux tendances semblent s'y accentuer : l'affaiblissement du verbe au futur et des formes avec « haver », la préférence pour les formes dynamiques et directes (formes avec « ir » et le verbe au présent).

Il est clair que, pour la simple expression d'un événement à venir, le verbe au futur est aujourd'hui largement remplacé par d'autres formes, surtout dans la langue parlée. Cette forme reste pourtant prédominante dans certains domaines et couvre encore une importante partie de l'expression du futur.

RECHERCHES SUR LES PLUS ANCIENS EMPRUNTS SÉMITIQUES EN GREC

par Émilia MASSON

(M. Pierre CHANTRAINE, membre de l'Institut, *directeur de recherche*)

L'intérêt pour l'étude des emprunts sémitiques en grec ancien s'est manifesté assez tôt. Les premières recherches sérieuses apparaissent dès le XVIIe siècle dans les travaux de Samuel Bochart (1595-1667), qui est un précurseur remarquable dans le domaine des études sémitiques. Par la suite, cet intérêt ne fait que croître, et l'on possède actuellement de nombreux essais sur ce sujet, dont le plus complet et le plus connu est le livre d'Heinrich Lewy, *Die semitischen Fremdwörter im Griechischen*, paru en 1895.

Cependant, un travail nouveau nous a paru nécessaire. En premier lieu, il convenait de procéder à une révision fondamentale des listes d'emprunts fournies dans les recherches antérieures. Très souvent, en effet, les érudits n'ont pas montré l'objectivité et l'esprit critique qui sont souhaitables pour des enquêtes de ce genre : en particulier, on rencontre fréquemment une tendance exagérée à retrouver partout des modèles sémitiques, chaque fois que l'étymologie d'un mot grec est plus ou moins difficile. D'autre part, des matériaux nouveaux ont pu être utilisés pour notre travail. Du côté grec, la documentation apportée par le déchiffrement du mycénien a modifié la perspective chronologique; surtout, du côté sémitique, nous avons pu bénéficier de l'élargissement général des connaissances pour plusieurs dialectes anciens, avec, notamment, l'apport de l'ougaritique.

Après avoir fait une étude détaillée de chaque mot grec susceptible d'avoir une origine sémitique, nous avons abouti à un classement des mots en trois grandes catégories.

1. Mots qui sont réellement d'origine sémitique. — Ce groupe comprend des mots grecs dont la provenance sémitique nous paraît bien assurée, et dont l'emprunt se trouve justifié dans un

triple contexte, phonétique, sémantique et historique. Selon nous, ce groupe est plus restreint qu'on ne le pensait.

2. Mots dont l'origine sémitique est possible. — On a rassemblé ici des termes qui ont dû venir en Grèce à partir de l'Orient, mais pour lesquels une origine sémitique ne peut pas être affirmée, dans l'état actuel de nos connaissances.

3. Mots qui ne sont pas d'origine sémitique. — Dans cette catégorie sont étudiés, plus ou moins en détail, des mots dont l'origine est obscure et que certains savants ont voulu expliquer comme des emprunts sémitiques, à l'aide d'hypothèses artificielles et parfois absurdes.

Dans cette recherche, nous avons introduit deux limitations. En ce qui concerne le matériel linguistique, on a étudié seulement les noms communs, en laissant de côté par principe tous les noms propres (les noms de lieux et les noms mythologiques ont donné naissance à trop de spéculations inutiles). Quant à la chronologie, l'enquête a porté seulement sur les mots qui sont attestés à partir des plus anciens documents grecs, ceux des tablettes mycéniennes, jusqu'au début de l'époque hellénistique.

Peu d'éléments réellement nouveaux ont pu être apportés dans ce travail, pour un domaine qui a été étudié depuis si longtemps et avec de grandes dépenses d'érudition. Mais on a essayé d'introduire une sélection aussi rigoureuse que possible, qui était certainement souhaitable. On a pu, dans ces conditions, définir avec davantage de précision la nature des plus anciens emprunts sémitiques en grec, et constater qu'il s'agit essentiellement de mots qui désignent des objets de civilisation ou des notions du même ordre.

LISTE
DES ÉLÈVES ET DES AUDITEURS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1965-1966 (1)

Les registres de la Section constatent 1.667 inscriptions aux différentes conférences pour les deux semestres 1965-1966 dont 350 sont le fait d'étudiants étrangers, à savoir :

Algérie	6	Iran	17
Allemagne	23	Israël	7
Andorre	1	Italie	13
Angleterre	7	Japon	15
Australie	1	Liban	1
Autriche	4	Luxembourg	4
Belgique	11	Maroc	6
Brésil	6	Mexique	1
Bulgarie	1	Norvège	1
Cambodge	12	Pays-Bas	5
Cameroun	10	Pérou	1
Canada	8	Pologne	5
Chili	1	Portugal	3
Chine	1	Roumanie	3
Colombie	2	République Arabe Unie	2
Congo	2	République Argentine	9
Corée	1	République Malgache	1
Côte-d'Ivoire	5	Sénégal	1
Cuba	2	Suède	2
Danemark	1	Suisse	13
Espagne	15	Syrie	1
États-Unis d'Amérique	21	Thaïlande	1
Éthiopie	1	Tchécoslovaquie	1
Grèce	20	Tunisie	11
Haïti	1	Turquie	6
Hongrie	3	U.R.S.S.	11
Inde	16	Venezuela	1
Indonésie	6	Vietnam	14
Irak	4	Yougoslavie	3

Les noms imprimés en petites capitales sont ceux des *élèves titulaires* nommés par le ministre de l'Éducation nationale sur présentation du conseil de la Section.

(1) On trouvera un complément à cette liste dans les rapports des directeurs d'études.

Abdessalem (Mohamed), Tunisie, 1934 [Blachère].
Abega (Prosper), Cameroun, 1934 [Martinet].
Adam (Jean-Pierre), 1937 [Duval, R. Martin].
Adam (Noël), 1891 [Bareau, Boussard, Stern].
ADICEAM (Marguerite), 1911 [Filliozat].
Adjibi (Nicolas), 1940 [Morazé].
Adle (Chahryar), Iran, 1944 [Aubin].
Affoh (Ignace), Côte-d'Ivoire, 1939 [André, Posener].
Aïtmehdi (Rachid), Algérie, 1939 [Martinet].
Aïtyoussef (Mohamed), Maroc, 1942 [Bloch, Mlle Homburger, R. Martin, Mme Sourdel].
Akamatsu (Maryvonne), 1936 [Martinet].
Akam atsu (Tsutomu), Japon, 1932 [Martinet].
Albert (Henri), 1931 [Martinet].
Alexandre (Egly), 1919 [Hambis].
Al-Hilly (Nadhim), Irak, 1932 [Blachère].
Aligros (Andrée), 1941 [Aubin].
Al Jadir (Walid), Irak, 1933 [Labat].
Alain (Noëlle), 1942 [Martinet, Renou].
Amad (Gladys), République Arabe Unie, 1903.
Amada (François), Cameroun, 1933 [Rochefort].
AMIEL (Charles), 1933 [Guillaumont, Révah].
Amouzgar (Jaleh), Iran, 1939 [Benveniste].
Amsellem (Armand), 1923 [Huard].
André (Yvette), 1941 [Lépissier].
Angremy (Annie), 1938 [Lecoy].
Antoniadis (Hélène), 1920 [Lemerle].
Archambault (Paul), États-Unis d'Amérique, 1937 [Chastel, Vernet].
Argaw (Makonnen), Éthiopie, 1935 [Rodinson].
ARON (François), 1942 [R. Martin, Robert].
Asghari (Akbar), Iran, 1939 [Boratav].
Asdracha (Catherine), Grèce, 1933 [Lemerle].
ASSIMI (Catherine), Grèce, 1935 [Lemerle].
ASTOIN (Monique), [Lafaurie].
Astruc (Anne-Marie), 1941 [Renou].
ASTRUC (Charles), 1916 [Lemerle].
ATSALOS (Basile), Grèce, 1931 [Chantraine, Irigoin, Rémondon, Rochefort].
Aubertin (Monique), 1942 [Lecoy].
AUBINEAU (Michel), 1921 [Chantraine].
AUGÉ (Christian), 1943 [Le Rider, R. Martin, Robert].
AUSCHER (Dominique), 1938 [Dupont-Sommer].
Avertin (Nicole), 1944 [Chantraine, Masson, Rochefort].
Avishay (Isaac), Israël, 1904 [Martinet].
Azarian (Abdurrahman), 1945 [Dupont-Sommer, Filliozat, Frank, Renou, Mlle Vaudeville].

BACQUÉ-GRAMMONT (Jean-Louis), 1941 [Bazin].
Bafour (Élisabeth) [Boutruche].
Bagherzadeh (Firouz), Iran, 1930 [Aubin].
Bahi (Harma), Algérie, 1934 [Blachère, Cohen, Rodinson].
Bailhache (Anne-Marie), 1965 [Duval, Fleury].
Bailhache (Marcel), 1903 [Duval, Fleury].
Baladi (Kamal), 1942 [Blachère, Mme Sourdel].

BALADIÉ (Raoul), 1915 [Irigoin].
Balagna (Paule), 1926 [Mlle de La Véronne].
BALBIR (Nicole), 1924 [Mlle Vaudeville].
Banen (Jean), Cameroun, 1942 [Morazé].
BANKS (Richard), États-Unis d'Amérique, 1925 [Jestin].
Barbaudy (Marie-José), 1930 [Chastel].
Barbe-Banvard (Noëlle), 1938 [André].
Barbet (Alix), 1940 [Bloch, Duval, Stern].
Barbier (Max), 1946 [Boutruche, Schneider].
BAREAU (Michel), 1937 [Révah].
Baron (Édith), 1946 [Posener].
Baron (Guillaume), 1898 [Stern].
BARON (Romain), 1898 [Roblin].
Barre (Élisabeth), 1922 [Clère].
Barteau (Françoise), 1941 [Marichal].
Bartfeld (Denise), 1943 [Rodinson].
Barthélemy (Françoise), 1929 [Hambis].
Bassanoff (Yvette), 1945 [Hambis].
Bastien-Sauvy (Anne), 1934 [H.-J. Martin].
Bastuji (Jacqueline), 1927 [Martinet].
BATTAIL (Jean-François), 1939 [Dibon].
Baujard (Maurice), 1938 [Wagner].
Baum (Richard), Allemagne, 1937 [Lecoy, Martinet, Wagner].
Baumgartner (Emmanuèle), 1940 [Lecoy, Wagner].
BAUX (Jean-Pierre), 1944 [Posener].
Beau (Michèle), 1942 [H.-J. Martin].
Beaulieu (Marie), Canada, 1943 [Bloch].
Beck (Richard), États-Unis d'Amérique, 1943 [Benveniste, Chantraine, Lejeune, Minard, Renou].
Bécourt (Jean-Claude), 1942 [Bottéro, Damais, Frank, Hambis, Mme Macdonald, Posener].
BELDICEANU (Irène) [Beldiceanu].
BELKIND (Achser), Israël, 1905 [Jestin].
BELLOC (Marc), 1922 [Lemerle, Rémondon].
BELTRAN (Evencio), Espagne, 1939 [Marichal, Ouy].
BENABDESSADEK (Abdelmajid), Maroc, 1941 [Blachère].
BENABOU (Marcel), Maroc, 1939 [Pflaum].
BEN-ARI (Pnima), Israël, 1929 [Martinet, Wagner].
Bénichou (Hélène), 1939 [Guillaumont].
BEN MILAD (Mondher), Tunisie, 1941 [D. Cohen, Février, Guillaumont].
Ben Salem (Amor), Tunisie, 1932 [Blachère].
Bérard (Michèle), 1944 [Posener].
Bergeron de Charon (Guy), 1943 [Boutruche, Chastel, Schneider].
Bernand (André), 1923 [Robert].
Bernard (Anne), 1904 [Henry].
Bernard (Annick), 1939 [Wagner].
Bernard (Madeleine), 1909 [Mlle Corbin].
Bernard-Maître (Henri), 1889 [Henry].
Berset (Jacqueline), Suisse, 1943 [Bottéro, Labat].
Bertier (Janine), 1928 [Irigoin].
BERTRAC (Pierre), 1927 [Irigoin, Rochefort].
Bertrand (Jean-Marie), 1945 [Robert, Rochefort].

Beschaouch (Azzedine), Tunisie, 1938 [Wagner].
Beylot (Robert), 1942 [Rodinson].
Bhattacharya (Kamalaswar), Inde, 1928 [Filliozat, Renou].
Bidaut (Monique), 1929 [Ville].
Bienvenu (Jean-Marc), 1925 [Boutruche].
Bigard (Jean), 1935 [Dainville].
Blaise (René), 1904 [Roblin].
Blanc (Emmanuel), 1911 [Guillaumont].
Blayo (Yves), 1933 [Henry].
Blondeau (Anne-Marie), 1935 [Mme Macdonald].
Boclé (Marie-Hélène), 1944 [Wagner].
Bodil (Rotdam), Danemark, 1934 [Toubert].
Boisset (Louis), 1939 [Marichal, Ouy].
Boisset (Michel), 1933 [Guillaumont, H.-J. Martin, Mme Sourdel].
Bollot (Jacques), 1942 [Martinet].
Bonfils (Paul), 1943 [Rochefort].
Bonnard (Henri), 1915 [Wagner].
Bonneau (Danielle), 1912 [Rémondon, Robert].
Boratav (Hayrünmisa), Turquie, 1904 [Bazin, Boratav].
Boratav (Pertev), Turquie, 1907 [Bazin].
Bordreuil (Pierre), 1937 [Dupont-Sommer].
Bornäs (Nils), Suède, 1935 [Lecoy].
Boucher (Nicole), 1935 [Duval, Joffroy, R. Martin].
Bougie (Marie-France), 1939 [H.-J. Martin].
Boukobza (Pinhas), Tunisie, 1943 [Dibon, Fleury, Mlle Homburger, Mme Pronteau].
Boulinier (Marie-Françoise), 1941 [Martinet].
Boulmer (Monique), 1944 [Irigoin, Rochefort].
Bouloumié (Bernard), 1941 [Bloch].
Bouquet (Marie-Thérèse), 1939 [Mlle Corbin].
Bourdat (Bernadette), 1943 [Toubert].
Bourdat (Marie-Françoise), 1946 [Lecoy].
Bourgeau (Jean-Paul), Canada, 1919 [Irigoin, Rochefort].
Bourgeois (Adolphine), 1903 [Joffroy].
Bourret (Danielle), 1941 [Renou].
Bourriot (Félix), 1922 [Robert].
Boyer (Hélène), 1914 [Martinet].
Bozzolo (Carla), Italie, 1937 [Ouy].
Brachet (Paul), 1904 [Fleury].
Brandenburg (Alain), 1937 [Fleury].
Bratslavsky (Rina), Argentine, 1941 [Mme Daniel].
Braun (Marie-Madeleine), 1928 [Martinet].
Brenot (Claude), 1932 [Lafaurie].
Bresteau (Bernard), 1945 [Lépissier].
Bretz-Mahler (Denise), 1926 [Duval].
Bridant (Monique), 1929 [Ville].
Briguet (Marie-Françoise), 1925 [Bloch, Ville].
Bromberger (Simone), 1925 [Ville].
Brown (George), États-Unis d'Amérique, 1934 [Duval, Fleury, R. Martin].
Brown (Kenneth), États-Unis d'Amérique, 1936 [Mme Galand, Mlle de La Véronne].
Brumelot (Camille), 1920 [Mme Daniel].

Brunet (Gilbert), 1904 [Dupont-Sommer].
Brunet (Sully), 1922 [Boutruche].
Buck (Harry), 1921, États-Unis d'Amérique (Mlle Vaudeville].
Buira (Maria), Espagne, 1925 [Révah].
Busse (Winfried), Allemagne, 1942 [Martinet, Wagner].

Cabanes (Pierre), 1930 [Robert].
Cadell (Hélène), 1933 [Chantraine, Rémondon, Robert].
Cadiot (Bruno), 1944 [Boutruche, Schneider].
Caillois (Anne), 1940 [Chastel].
Calame-Griaule (Geneviève), 1924 [Martinet].
Calmard (Jean-Marcel), 1931 [Aubin].
Calvet (Georges), 1936 [Martinet].
Calvot (Danièle), 1936 [Jestin].
Camajou (Bernard), 1929 [Lépissier].
Campagnolo (Henri), 1939 [Martinet].
Campserveux (Max), 1919 [Boutruche].
Camus (Marguerite), 1902 [Fleury, Mme Pronteau].
Canut (Françoise), 1940 [Mlle Vaudeville].
Capdeville (Gérard), 1944 [Bloch, Pflaum].
Capitant (Marie), 1936 [Frank].
Caprile (Jean-Pierre), 1942 [Martinet].
Cardona (Pierre), 1924 [Benveniste, Lejeune, Martinet].
Carneiro da Cunha (José), Brésil, 1926 [Bottéro, Guillaumont, Labat].
Cartier (Françoise), 1935 [Duval].
Cartier (Swan Nio), 1927 [Martinet].
Casevitz (Michel), 1937 [Rochefort].
Catroux (Jean-Baptiste), 1936 [Bareau, Renou].
Cazelles (Raymond), 1917 [Fleury, Mme Pronteau].
Cazenave (Annie), 1932 [H.-J. Martin].
Célestin (Nicole), 1937 [Tulard].
Cénival (Françoise de), 1930 [Malinine].
Chabachoff (Boris), 1910 [Labat].
Chabbouh (Brahim), Tunisie, 1937 [Mme Sourdel].
Chabrier (Jean-Claude), 1931 [Boratav].
Chademony (Rita), 1925 [Martinet].
Chadourne (Jean-Paul), 1946 [Marichal].
Chalfen (Mordehar), Roumanie, 1912 [Dupont-Sommer].
Chanier (Claude), 1931 [André, R. Martin].
Chapelot (Jean), 1944 [Higounet, Roblin].
Charbonnel (Joseph), 1915 [Boutruche].
Chatignion (Janine), 1940 [Mlle Corbin].
Chénerie (Daniel), 1916 [Lépissier, Vaillant].
Chollet (Pierre), 1943 [Courcelle].
Christol (Alain), 1939 [Chantraine].
Christophe (Jeannine), 1933 [Stern].
Cissoko (Abdoulaye), Côte d'Ivoire, 1942 [Henry, Morazé].
Clavaud (Antoine), 1923 [Irigoin, Rochefort].
Clergier (Isabelle), 1947 [Ville].
Cloarec (France), 1942 [Martinet].
Cluchague (Françoise), 1943 [Wagner].
Codet (Pierre), 1905 [Fleury, Mme Pronteau].
Codina Mir (Gabriel), Espagne, 1933 [Dainville].

Cohan (Fedora), Argentine, 1921 [Dibon].
Colbert de Beaulieu (Jean-Baptiste), 1905 [Duval].
Collard (Louis), 1929 [Fleury, Mme Pronteau].
Collin (Anne), 1943 [Révah].
Comas (Jean), 1934 [Martinet].
Combier (Jean), 1904 [Tulard].
Công (Thi Nghia), Vietnam, 1932 [Durand, Nguyên Trân Huân].
Conquere de Monbrison (Marc), 1941 [Ville].
Contrepois (Danielle), 1939 [Mme Sourdel].
Corbier (Paul), 1942 [Bloch].
Corfini (Delia), Italie, 1941 [Martinet].
Corsetti (Pierre), 1944 [Rochefort].
Corteggiani (Jean-Pierre), 1942 [Posener].
Coulhac (Luce de), 1938 [Aubin].
Coulombe (Mireille), 1939 [Renou].
Counot (Catherine), 1940 [Henry].
Courcol (Françoise), 1944 [Fleury].
Courtès (Jean), 1928 [Courcelle].
Courtois (Gabriella), 1940 [Chastel].
Crépin (André), 1928 [Bachellery].
Crössmann (Helga), Allemagne, 1947 [Martinet].
Cuevas Carrion (Juan), Cuba, 1945 [Chastel].
Cunningham (Caroline), États-Unis d'Amérique, 1925 [Mlle Corbin].

Dabirinegead (Badiollah), Iran, 1936 [Benveniste].
Dagens (Bruno), 1935 [Jacques].
Daglio (Angela), Argentine, 1938 [Chastel, Fleury].
Dagron (Gilbert), 1932 [Lemerle].
Dalbin (Michèle), 1944 [Posener].
Dalmon (Danièle), 1945 [Révah].
Damiens (Jacques), 1931 [Renou].
Dặng (Phuong), Vietnam, 1943 [Durand, Renou].
Darteyre (Henri), 1921 [Lépissier].
Daude (Cécile), 1938 [Robert].
Daum (Liliane), 1922 [Labat].
Daupias d'Alcochete (Nuno), Portugal, 1928 [Henry, Révah, Tulard].
Dautrey (Philippe), 1929 [Fleury].
Dauvillier (Christa), 1926 [Martinet].
Debard (Paule), 1929 [H.-J. Martin].
Debey (Marie-Françoise), 1944 [R. Martin, Robert].
Debi Prasanna (Pattanayak), Inde, 1931 [Mlle Vaudeville].
Deflandre (Raymonde), 1909 [Joffroy].
Defradas (Liliane), 1920 [Chastel].
Degioanni (Paul), 1927 [Henry].
Dehon (Gilbert), Belgique [Dainville].
Deinwallner (Horst), Allemagne, 1942 [Lecoy].
Delacour (Marie-Madeleine), 1925 [Renou].
Delannay (Anne-Marie), 1941 [Dainville].
Delannay (Gilbert), 1932 [Dainville].
Delarge (Agnès), 1946 [Renou].
Delavault (Bernard), 1927 [Dupont-Sommer, Février].
Delclos (Jean-Claude), 1941 [Lecoy].
Deléani-Nigoul (Simone), 1930 [Courcelle].

Delfosse (Isabelle), 1944 [Joffroy, Posener].
Delivorria (Maria), Grèce, 1939 [Lemerle].
Delloye (Marie-Odile), 1946 [Martinet, Wagner].
DELMAS (Bruno), 1941 [Beaujouan].
DELOCHE (Jean), 1929 [Filliozat].
Delopoulos (Georges), Grèce, 1935 [Lépissier, Vaillant].
Denjoy (Caroline), États-Unis d'Amérique, 1934 [Marichal].
Deodato Da Silva (Victor), Brésil [Courcelle, Lecoy, Marichal, Ouy, Pépin, Vernet].
DEPREUX (Josèphe), 1918 [Martinet].
Dérens (Isabelle), 1942 [Fleury, Mme Pronteau].
Dérens (Jean), 1943 [Lecoy].
DESGREY (Bertrand), 1914 [Tulard].
Dessigane, Inde, 1898 [Filliozat].
DÉTRÉ (Jean-Marie), 1923 [Mme Sourdel].
DEVAUVRE (Annie), 1943 [Toubert].
Dewachter (Michel), 1944 [Clère, Posener].
Deyhime (Guiti), Iran, 1935 [Martinet].
Dias Farinha (Antonio), Portugal, 1940 [Mlle de La Véronne].
Diaz Ortiz (Pedro), Pérou, 1934 [Révah].
Dibon (François), 1944 [Dibon].
Dietler (Marcel), Suisse, 1935 [Marichal, Schneider].
Diop (Mademba), Sénégal, 1921 [Mlle Homburger].
Diopoh (Bodjo), Côte-d'Ivoire, 1940 [Mlle Homburger].
Dippe (Detlef), Allemagne, 1945 [Vernet].
DI STEFANO (Giuseppe), Italie, 1936 [Lecoy].
Divakaran (Odile), 1939 [Filliozat].
Djoro (Maurice), Côte-d'Ivoire, 1937 [Mlle Homburger].
Djoungong (François), Cameroun, 1940 [Morazé].
DOLLFUS (Geneviève), 1938 [Labat].
Domenichini (Bakoly), 1936 [Haudricourt, Martinet].
Dorado Marquea (Alfonso), Espagne, 1943 [Mme Daniel].
Dornic (Cécile), 1933.
Douau (Françoise), 1944 [Ville].
Doucakis (Aspasie), Grèce, 1917 [Mlle Corbin, Rochefort].
Doulien (François), 1946 [Favier].
Dressler (Wolfgang), Autriche, 1939 [Bachellery, Benveniste, Lejeune, Masson].
DUBOSCQ (Ivan), 1892 [Roblin].
DUCHESNE (Denise), 1918 [Fleury, Mme Pronteau].
Duchez (Marie-Élisabeth), 1913 [Mlle Corbin].
DUCREY (Pierre), Suisse, 1938 [Le Rider, R. Martin, Robert].
Dufort (Marie), 1941 [Posener].
Dulias (Dieter), Allemagne, 1943 [Dibon].
Dumarçay (Jacques), 1926 [Filliozat].
Dumont (Jean-Christian), 1934 [André].
Duneau (Jean-François), 1937 [Lemerle].
Du Pasquier (Agnès), 1944 [Irigoin, Rochefort].
DUPLESSY (Jean), 1929 [Lafaurie].
Dupont (Marine), 1943 [Filliozat].
DU PORTAL (Marie-Thérèse), 1925 [Chastel].
Dupouy (Lise), 1939 [Dibon].
Dupré (Anne-Marie), 1944 [Mlle Vaudeville].

Durand (Jean-Marie), 1940 [Labat, Minard].
Durand (Marc), 1931 [Fleury].
Duran-Thevenard (Ignacio), Espagne, 1938 [Lafaurie].
Du Roy de Blicquy (Olivier), Belgique, 1933 [Pépin].
Duval (Alain), 1942 [Joffroy].
Duval (Yvane), 1916 [Dainville].
Duval (Yves), 1934 [Rochefort].
Duval-Valentin (Marianne), 1935 [Martinet].
Duverger (Anne), 1934 [Martinet].
Duyé (André), 1932 [Wagner].
Duyé (Nicolette), 1937 [Lemerle].

Ebellé (Charles), Cameroun, 1943 [Martinet].
Ehrmann (Jean), 1902 [Chastel].
Ekka (Cyprian), Inde, 1935 [Mlle Vaudeville].
El Hakim (Zaki), Égypte, 1929 [Wagner].
Elmaleh (Roger), 1924 [Guillaumont].
Eluerd (Roland), 1940 [Wagner].
Encrevé (Pierre), 1939 [Martinet].
Enguehard (François), 1934 [M. Rodinson].
Ermisse (Gérard), 1946 [Boutruche, Schneider].
Esanou (Joseph), 1920 [Posener].
Escudier (Denis), 1941 [Mlle Corbin, Ouy].
Eseverri (Domingo), Espagne, 1937 [André, Chantraine, Lecoy, Martinet].
Eskénazi (André), 1938 [Wagner].
Essayan (Eram), Arménie, 1906 [Chastel].
Étienne (Roland), 1944 [R. Martin, Robert].
Evangelinos (Nicolaos), Grèce, 1925 [Chantraine, Irigoin, Rochefort].
Évrard-Garbé (Georges), 1909 [R. Martin].

Fade (Muriel), 1944 [Blachère, Mme Sourdel].
Faivre (Antoine), 1934 [Dribon].
Fajardo (Héléna), Colombie, 1936 [Martinet].
Falcou (Hélène), 1946 [Bloch].
Farkas (Vilma), Yougoslavie, 1938 [Martinet].
Farzat (Harb), Syrie, 1932 [Dupont-Sommer, Février, Guillaumont, Labat].
Faugère (Marie-Magdeleine), 1936 [Beldiceanu].
Favarger (Dominique), Suisse, 1942 [Joüon des Longrais].
Favrelle (Geneviève), 1927 [Chantraine, Guillaumont, Malinine].
Fedry (Jacques), 1938 [Martinet].
Ferdière (Alain), 1943 [Bloch, Duval, Roblin].
Ferec (Michel), 1938 [Martinet].
Ferhat (Halima), Maroc, 1941 [Mme Sourdel].
Fernandes da Silva (José), Portugal, 1928 [Révah].
Ferre (André), 1933 [Blachère, Mme Sourdel-Thomine].
Ferry (Marie-Paule), 1938 [Martinet].
Feuillard (Gaston), 1935 [Martinet].
Filliozat (Jacqueline), 1942 [Mlle Vaudeville].
Finck (Marie-Odette), 1900 [Dupont-Sommer].
Fischer (Brigitte), 1941 [Duval].
Fisher (Sophie), Argentine, 1935 [Martinet].
Fleuriot (Jean-Léon), 1923 [Bachellery, Duval].

FOLLET (Simone), 1935 [Irigoin, Rochefort].
Fontinoy (Charles), Belgique, 1920 [Guillaumont].
Foucault (Françoise), 1940 [Bazin, Lemerle].
Foumane (Pascal), Cameroun, 1942 [Morazé].
Foundoulis (Serge), 1945 [Boutruche].
Fourgeau (Denis), 1945 [Favier].
Frechet (Catherine), 1938 [Lépissier].
Fredouille (Jean-Claude), 1934 [Pflaum].
Frémont (Georges), 1942 [Wagner].
Frétault (Gaston), 1901 [Lafaurie].
Fribourg (Jeanine), 1923 [Martinet].
Fricher (Ana), Argentine, 1937 [Fleury].
FYRILLAS (Andréas), Angleterre, 1930 [Malinine].

Gak (Vladimir), U.R.S.S., 1924 [Martinet].
Gambier de Laforterie (Marie-José), 1924 [H.-J. Martin].
Gandin (Jeanne), 1920 [Révah].
Gara-Acadjlou (Djanad), Iran, 1930 [Aubin].
Gardes (Joëlle), 1945 [Bloch].
Garnier (Jean-Pierre), 1945 [Lafaurie].
Garrigues (Marie-Odile), 1938 [Boutruche].
GASTALDELLI (Ferrucio), Italie, 1927 [Courcelle].
Gatto (Maria), Argentine, 1942 [Martinet].
Gauchet (Renée), 1927 [Filliozat, Renou].
Gaudeaux (Jean-Claude), 1943 [Lépissier].
Gaudin (Michel), 1940 [Boutruche, Schneider].
Gauthier (Claude), 1937 [Labat].
GAUTHIER (Philippe), 1935 [Le Rider, Robert].
Gauvin (Claude), 1933 [Martinet].
Gaye (Jacqueline), 1930 [Joffroy].
Geller (Yvonne), 1922 [Révah].
Georgeon (François), 1942 [Beldiceanu, Rochefort].
Gerwill (Joseph), 1940 [Mlle Corbin].
Ghazal (Handhil), Irak, 1938 [Aubin].
GIGNOUX (Philippe), 1931 [Benveniste].
GILL (Harjeet), Inde, 1935 [Martinet].
Gillard (Évelyne), 1936 [Posener].
Gille (Geneviève), 1921 [Fleury, Mme Pronteau, Tulard].
Gillet (Robert), 1913 [Courcelle].
Ginestet (Denise), 1943 [Grosdidier, Irigoin, Rochefort].
GIRAULT DE COURSAC (Pierrette), 1927 [Boutruche].
Gironde (Lucien), 1921 [Lecoy].
Giroud (Michel), 1940 [Lecoy, Wagner].
GLASSNER (Jean-Jacques), 1944 [Bottéro, Jestin, Labat].
GODARD (Jacques), 1900 [Bareau, Minard].
Godec (Jeanne), 1930 [Bachellery, Beaujouan, Boutruche, Favier, Fleury, Joüon des Longrais, Lépissier, H.-J. Martin, Schneider, Stern, Vaillant].
Godet (Éric), 1944 [Jestin, Labat].
Goeneutte (Norbert), 1941 [Hambis].
Goguel (Catherine), 1937 [Chastel].
GÖKBILGIN (Özalp), Turquie, 1935 [Bazin, Boratav].
Gökbilgin (Sophie), 1942 [Boratav].
Goldstein (Tamara), 1944 [Beaujouan].

Gonelle (Michel), 1941 [Labat].
Gonnet (Hatice), 1932 [Boratav].
Gonzalez Orosco (Flor), Espagne, 1944 [Grosdidier].
GOUILLARD (Jean), 1910 [Lemerle].
Goujard (Raoul), 1902 [André].
GOUKOWSKY (Paul), 1938 [Irigoin, Le Rider, Rochefort].
GOUREVITCH (Danielle), 1941 [André, Bloch, Duval].
Gouy (Odette), 1930 [Ville].
Grandguillaume (Gilbert), 1932 [Mme Galand].
GRANIER (Philippe), 1932 [Bareau].
Grauer (Philippe), 1937 [Wagner].
GRÉGOIRE (Jean-Pierre), Luxembourg, 1936 [Jestin].
Grelier (Ludmila), 1910 [Posener].
Grenier (Laurette), Canada, 1940 [Bachellery, Lecoy].
GRESLAND (Monique), 1914 [Guillaumont].
Grignon (Germaine), 1936 [Lépissier].
Grigoriadou (Hélène), Grèce, 1942 [Lemerle].
Grillo (Élisabeth), Italie, 1940 [Martinet].
Grillot (Françoise), 1933 [Labat].
Grinblat (Jacques), 1917 [Tulard].
Grnač (Hélène), 1941 [Lépissier].
Gronberg (Catherine), 1946 [Lépissier, Vaillant].
Gros (François), 1933 [Filliozat].
Grosset (Édith), 1944 [Bloch, Pflaum].
Grousseaud (Annette), 1939 [H.-J. Martin].
GRUNIG (Blanche), 1939 [Martinet].
GUARISMA (Gladys), Venezuela, 1938 [Martinet].
GUÉNOUN (Pierre), 1922 [Révah].
Guérin (Éric), Haïti, 1939 [R. Martin].
GUEROUT (Jean), 1928 [Fleury, Mme Pronteau].
Guerra (René), 1946 [Lépissier].
Guerreiro (Renée), Angleterre, 1910 [Courcelle, Pépin].
GUERROUF (Abdelaziz), Algérie, 1928 [Blachère].
Gueunier (Nicole), 1936 [Martinet].
GUILLAUMONT (Anne-Marie), 1916 [Irigoin, Rochefort].
Guilleux (Pierre), 1944 [Bachellery].
Guilliot (Anne), 1940 [Labat].
Guillot (Michel), 1923 [Fleury, Mme Pronteau].
Guillot (Robert), 1931 [Marichal].
Guillotel (Hubert), 1941 [Boussard].
Guines (Xavier), 1934 [Martinet].
Gut (Marie-Josèphe), 1928 [Boutruche, Schneider].
Gut (René), Suisse, 1927 [Mlle Corbin].
Gutman (Colette), 1940 [Martinet].

HADOT (Jean), 1912 [Dupont-Sommer].
Hajlblum (Serge), 1944 [Martinet].
Haloiny (Hoda), Liban, 1941 [Martinet].
HAMILTON (James), États-Unis d'Amérique, 1921 [Bazin, Boratav].
HANO (Michel), 1933 [Bloch].
Hardouin (Danielle), 1944 [Bloch, Dibon].
Hardy (Martine), 1938 [Wagner].
Hariri (Ali Asghar), 1906 [Aubin].

Hasenohr (Jean), 1942 [Chantraine].
Hassan (Piruz-dju), Iran, 1926 [Aubin].
HAUDRY (Jean), 1934 [Bachellery, Minard].
Headley (Stephen), États-Unis d'Amérique, 1943 [Bareau, Filliozat, Minard].
Hédouin (Marie-Claire), 1942 [Lépissier].
Heinrich (Serge), 1932 [Lecoy].
Helffer (Mireille), 1928 [Mme Macdonald].
Hellegouarc'h (Jacqueline), 1924 [Wagner].
HERRERO (Pablo), Espagne, 1925 [Bottéro, Jestin, Labat].
Heyning (Charlotte), 1919 [Chastel].
Hiriartborde (Anne-Marie), 1925 [Martinet].
Hoang Thi (Kim Loan), Viet-Nam, 1940 [Lecoy].
Hofmann (Helmut), Allemagne, 1942 [Dibon].
Housset (Marie-Suzanne), 1946 [Ville].
Huftier (Maurice), 1916 [Courcelle].
HUGONNARD-ROCHE (Henri), 1944 [Beaujouan, Lecoy].
Humbrecht (Georges), 1927 [Martinet].
Hummel (Helmut), Allemagne, 1939 [Renou].
Huynh Van Tong, Vietnam, 1942 [Durand, Nguyên Trân Huân].

Ifrah (Robert), 1919 [Guillaumont].
Ikonomou (Sophie), Grèce, 1937 [Chantraine, Irigoin, Rémondon, Robert].
Inokuma (Hideko), Japon, 1932 [Frank].
Iudraningsih (Soedjono), Indonésie, 1941 [Damais].

Jacob (André), 1921 [Martinet].
Jacobs (Max), États-Unis d'Amérique, 1908 [Martinet].
Jacquemont (Patrick), 1932 [Mme Daniel, Guillaumont, Rochefort].
Jacques (François), 1946 [Duval].
Jahncke (Isolde), Allemagne, 1942 [Révah].
James (Diana), Angleterre, 1940 [Wagner].
Janecek (Martin), Tchécoslovaquie, 1942 [Dibon, Fleury, Tulard, Wagner].
Janin (Pierre), 1943 [Courcelle, Favier, Lecoy, Ouy, Vernet].
Jaquier (Jean-François), 1937 [Au Chhieng].
Jeanson (Bernard), 1942 [Joffroy].
JERA-BEZARD (Robert), Autriche, 1927 [Hambis].
Joly (Bernard), 1942 [Wagner].
Joly (Denise), 1933 [Stern].
Joosten (Jan), Pays-Bas, 1940 [Dibon].
Jossilevitch (Bernard), 1932 [Bachellery].
JOUANNA (Jacques), 1935 [Irigoin, Rochefort].
JOURDAN (Denise), 1931 [Mlle Corbin, Grosdidier, Irigoin, Rochefort].
Juchault (Marie-Thérèse), 1945 [Robert].
Julia (Dominique), 1940 [Dainville].
Jullian (Martine), 1944 [Ville].
Jungblut (Jean-Baptiste), 1937 [Courcelle].
Justel-Calabozo (Braulio), Espagne, 1934 [Blachère, Mme Sourdel].

Kabundi (Célestin), Congo [Mlle Homburger].
Kalifa (Monique), 1942 [Chantraine].
Kamizawa (Eizo), Japon, 1930 [Lecoy].
Kampmann (Michel), 1937 [Lafaurie].

Kamradt (Hildegard), Allemagne, 1943 [Martinet].
Kanawaty (Monique), 1924 [Bottéro, Labat].
Kassai (Georges), Hongrie, 1922 [Martinet].
Katz (Michel), 1940 [Guillaumont].
Kats (Warren), États-Unis d'Amérique, 1935 [Martinet].
Kawamura (Masao), Japon, 1924 [Lecoy, Martinet, Wagner].
Kerlouégan (François), 1933 [Bachellery].
Kervran (Monique), 1942 [Boratav, Mme Sourdel].
Kieffer (Charles), 1923 [Benveniste].
Kimura (Minako), Japon, 1932 [Frank].
Kisch (Yves de), 1942 [Bloch, Courcelle, Pflaum].
Klein (Catherine), 1942 [Duval].
Kling (Anne-Marie), 1940 [Martinet].
Knees (Gilette) [Renou].
Kniakinsky (Vsevolod), U.R.S.S., 1931 [Tulard].
Knudsen (Richard), États-Unis d'Amérique, 1933 [Dupont-Sommer].
Koechlin (Bernard), 1928 [Haudricourt].
Kolvenbach (Peter), Hollande, 1928 [Benveniste].
Konopnicki (Danielle), 1945 [Lépissier].
Koti (Joseph), Hongrie, 1920 [Lejeune].
Koukoulès (Jean), Grèce, 1936 [Lemerle].
Koukoulès (Marie), Grèce, 1939 [Irigoin].
Kraffmuller (Marie-Claude), 1943 [Toubert].
Krahmer (Catherine), 1937 [Chastel].
Krocll (Anne), 1936 [Aubin, R. Martin, Robert].
Kroeber (Burkhart), Allemagne, 1940 [Clère, Malinine, Posener].
Kucharski (Paul), Pologne, 1899 [Irigoin, Rochefort].
Kujur (Britius), Inde, 1933 [Mlle Vaudeville].
Kunisz (Jan), Pologne, 1932 [Lafaurie, Le Rider].
Kurtevska-Nakeva (Margarita), Yougoslavie, 1943 [Martinet].
Kyritsos (Danièle), 1935 [Chantraine, Benveniste, Lejeune].

Labarre (Albert), 1927 [H.-J. Martin].
Lackenbacher (Sylvie), 1938 [Bottéro, Labat].
Lacroix (Maurice), 1893 [Lejeune, Minard].
Lacroix (Pierre), 1924 [Martinet].
Lagane (René), 1921 [Wagner].
Laisi (Jean-Marie), 1906 [André, Bloch].
Lalabouali (Fatima), Algérie, 1940 [Blachère].
Lamblin (Odette), 1919 [Clère, Posener].
Lamerat (Claude), 1936 [H.-J. Martin].
Lammers (Joseph), Allemagne, 1944 [H.-J. Martin].
Lamy (Marcel), 1886 [Lemerle].
Lamy (Marie), 1886 [Lemerle].
Lando (Simon), 1908 [Dupont-Sommer, Révah].
Langlois (Bernard), 1930 [Irigoin, Rochefort].
Langner (Barbara), Allemagne, 1938 [Blachère].
Lapointe (Christian), 1940 [Joffroy, Ville].
Larédo (Annick), 1941 [Aubin, Boratav, R. Martin, Posener].
Lascaux (Jean-Charles), 1920 [Marichal, Ouy].
La Soujeole (Claire de), 1944 [Lecoy].
Laspougeas (Jean), 1944 [Boutruche].

Lasry (Gabriel), Maroc, 1947 [Dibon].
Lavagne (Xavier), 1934 [H.-J. Martin].
Lavauzelle (Aliette), 1928 [Boratav].
La Véronne (Chantal DE), 1923 [Révah].
Lavigne Sainte-Suzanne (Clotilde DE), 1944 [Posener].
Lecco-Mandic (Danica), Yougoslave, 1932 [Chantraine, Lejeune, Masson].
Lechartier (Jean-Jacques), 1924 [Dupont-Sommer].
LE CLERC (Jacqueline), 1924 [Fleury, Mme Pronteau].
Leclerc (Odette), 1945 [Boutruche, Favier, Higounet, Schneider].
Leclerc (Yves), 1899 [Boutruche].
Le Clezio (Yves) [Martinet].
LE CORSU (France), 1915 [Clère].
Lefebvre (Louise), 1915 [Boratav, Clère, Dupont-Sommer, Lemerle, Pépin, Posener].
LEFÊVRE (Simone), 1920 [Higounet].
LEFORT (Jacques), 1939 [Lemerle].
Le Gal (Jean-Maurice), 1938 [Rodinson].
Legée (Georgette), 1914 [Huard].
Legendre (Claude), 1927 [Lépissier].
Le Goarnic (Garlonn), 1946 [Tulard].
Le Goff (Marguerite), 1929 [Bloch].
Le Goffic (Pierre), 1942 [Wagner].
Lehmann-Desclais (Danièle), 1937 [Bloch, R. Martin, Robert, Ville].
Leibovici (Sarah), 1921 [Révah].
LE LOUËT (Jean) [Chastel].
LEMAITRE (Jean-Loup), 1945 [Boutruche, Duval].
LEMÉE (Michèle), 1936 [Stern].
Lenain (Louis), 1887 [Le Rider].
Le Nestour (Patrick), 1937 [Frank].
LEOCMACH (Tu-Chuong), Vietnam, 1936 [Damais].
Leon (Ricardo), Espagne, 1931 [Ville].
Léona (Roger), 1940 [Chastel].
Léothaud (Gilles), 1944 [Mlle Corbin, M. Renou].
Lê Phuong (Cha), Vietnam, 1927 [Durand, Nguyên Trân Huân].
Leprêtre (Pierre), 1946 [D. Cohen].
Lerner (Henri), 1932 [Tulard].
Lerolle (France), 1944 [Lafaurie].
Leroux (André), 1939 [Chantraine, Lejeune].
Lesourd (Dominique), 1945 [Lecoy].
Lesure (Michel), 1920 [Beldiceanu].
Létard (Guy) [Bachellery].
LETELLIER (Bernadette), 1938 [Clère, Posener].
LÉVINE (Alexandre), 1912 [Guillaumont].
Lévine (Daniel), 1951 [Bottéro].
Lévy (Annick), 1937 [Haudricourt].
Lévy (Arlette), 1937 [Révah].
Lévy (Jean-Michel), 1902 [Henry].
LEWITZ (Saveros), Cambodge, 1929 [Bareau, Renou].
Lhez (Claude), 1943 [Boutruche].
Liesse (Françoise), 1938 [Boutruche].
Limayem (Abdelmajid), Tunisie, 1943 [Blachère].
Linder (Amnon), Israël [Schneider].

Linotte (Léon), Belgique, 1930 [Boutruche, Dainville, Higounet, Roblin, Schneider].
Lion (Dominique), 1947 [Renou].
Liou (Bernard), 1931 [Bloch, Lejeune].
Litsch (Frédéric), Autriche, 1937 [Frank, Hambis].
Llorente Asset (Carmen), Espagne, 1935 [Lecoy, Martinet, Wagner].
Lodge (Anthony), Angleterre, 1942 [Lecoy, Wagner].
Lorant (Marie), Hongrie, 1930 [Dainville].
Lorgues (Christiane), 1919 [Chastel].
Lorian (Françoise), 1936 [Hambis].
Loriot (Xavier), 1941 [Pflaum].
Lortic (Marie-France), 1945 [Martinet].
Losquin (Pierre), 1896 [Bachellery].
Loth (Anne-Marie), 1930 [Filliozat, Renou].
Loubeyre (Jean), 1895 [Boutruche, Duval, Schneider].
Loueslati (Taja), Tunis, 1937 [Dibon, Henry, Morazé].
Louis (Nicole), 1923 [Durand].
Loyer (Olivier) [Bachellery].
Luccioni (Antonia), 1943 [Chantraine].
Luciani (Évelyne), 1940 [Courcelle, Langlois].
Lupsa (Michèle), 1928 [Filliozat].

Macdonald (Alexander), 1923 [Mme Macdonald].
Macé (Suzanne), 1933 [Duval].
Macellari (Liliana), Italie, 1929 [Martinet].
Macquet (Jean), 1934 [Blachère].
Madanacalliany (Shanemonganandane), Inde, 1938 [Filliozat].
Madec (Goulven), [Courcelle].
Madjtubi (Mahmoud), Iran, 1933 [Martinet].
Madonia (Giovanna), Italie, 1927 [Martinet].
Mafamad (Sadri), Iran, 1936 [Benveniste].
Maffre (Jean-Jacques), 1942 [R. Martin, Robert].
Mahmoudian (Mortéza), Iran, 1932 [Martinet].
Maillard (Monique), 1939 [Hambis].
Mainjonet (Monique), 1926 [Le Rider].
Malamoud (Charles), 1929 [Filliozat, Minard, Renou, Mlle Vaudeville].
Malbran (Florence), [Bottéro, Labat].
Malinovitz (Moché), Israël [Bottéro, Dupont-Sommer, Février, Guillaumont].
Mallet (Joël), 1940 [Labat].
Mallmann (Marie-Thérèse de), 1909 [Filliozat].
Malochet (Annette), 1942 [Chastel].
Mancheron (Robert), 1900 [Roblin].
Mann (Colin), Angleterre, 1942 [Marichal, Ouy].
Manson (Michel), 1946 [Lafaurie].
Mantel (Adèle), 1939 [Wagner].
Marabuto (Madeleine), 1926 [Boutruche].
Marbeck (Georges), 1937 [Dibon].
Marcilio (Maria Luiza), Brésil, 1937 [Fleury, Henry].
Marcoux (Jacques), Canada, 1937 [Guillaumont, Malinine, Rochefort].
Marguerat (Philippe), Suisse, 1941 [Lecoy].
Marmoz (Catherine), 1941 [R. Martin].
Martin (Charles), 1945 [Duval].
Martin (René), 1932 [André].

Martin du Gard (Irène), 1934 [Filliozat, Mme Macdonald].
Martinet (Jeanne), 1920 [Martinet].
Martodihardjo (Boechari), Indonésie, 1927 [Damais].
Masnou (Pierre), 1900 [Blachère].
Mason (Valérie), Angleterre, 1943 [Bloch, Duval, Pflaum].
Masri (Samir), Liban, 1946 [Chastel].
Ma Thanh (Công), Vietnam, 1942 [Durant, Nguyên Trân Huân].
Mathe (Jean-Claude), 1947 [Fleury, Joffroy, R. Martin].
Matras (Jacqueline), 1942 [Haudricourt].
Maussier-Dandelot (Hedwige), 1936 [H.-J. Martin].
Mazlouman (Réza), Iran, 1936 [Benveniste].
Meeks (Dimitri), 1941 [Clère, Malinine, Posener].
Méjean (Suzanne), 1940 [Lecoy].
Mela (Charles), 1942 [Boutruche, Lecoy].
Melikian (Souren), 1936 [Blachère].
Menu (Bernadette), 1938 [Malinine].
Mercier (Alice), 1924 [Duval, Joffroy].
Mérigot (Lydia), 1943 [Fleury].
Merker (Élisabeth), Luxembourg, 1940 [Martinet].
Merrouche (Lemnaouar), Algérie, 1932 [Blachère].
Mesbah (Mohamed), Algérie, 1930 [Blachère].
Messeri (Wando), 1924 [Martinet, Wagner].
Mestier du Bourg (Hubert de), 1945 [Frank].
Métayer (Jean), 1935 (Irigoin, Robert, Rochefort].
Michaud (Jean-Pierre), 1933 [Le Ridier, Robert].
Miclau (Paul), Roumanie, 1931 [Martinet].
Micoud (Danièle), 1945 [Favier].
Milleville (Françoise de), 1944 [Toubert].
Milner (Jean-Claude), 1941 [Minard, Wagner].
Mimbimi (Annie), 1942 [Mlle Homburger].
Mimbimi-Esono (Parfait), Cameroun, 1941 [Mlle Homburger].
Mimoun (Maria), Espagne, 1948 [Chastel].
Minassian (Marie-José), 1946 [Lépissier].
Mioni (Alberto), Italie, 1942 [Mlle Homburger, Martinet].
Mokkapati (Nageswara), Inde, 1926 [Mlle Corbin].
Mokri (Mohammed), Iran, 1931 [Benveniste].
Molinier (Rose), 1936 [R. Martin].
Mombello (Giovanni), Italie, 1933 [Lecoy].
Monod (Aurore), 1942 [Martinet].
Monson (Claude), 1945 [Benveniste, Filliozat, Renou].
Montanez Comas (Maria Pilar), Espagne, 1938 [Lecoy, Martinet, Wagner].
Montel (Robert), 1942 [Toubert].
Monzat (Annie), 1945 [Lecoy, Révah].
Moreau (Jean-Claude), 1943 [Lejeune, Minard].
Moréchand (Guy), 1923 [Haudricourt].
Morikawa (Hajime), Japon, 1932 [Frank].
Morris (Marie-Louise), États-Unis d'Amérique, 1915 [Marichal. H.-J. Martin, Ouy].
Morrisson (Cécile), 1940 [Lafaurie, Lemerle].
Mottu-Weber (Liliane), Suisse, 1939 [Marichal].
Mouradian (Georges), 1944 [André, Favier].
Mouret (René), 1929 [Courcelle].

Mouton (Marie-Odile), 1944 [Pflaum].
Mulon (Marianne), 1927 [Lecoy, Roblin].
Mundardjito, Indonésie, 1936 [Damais].
Muzerelle (Denis), 1945 [Courcelle, Lecoy, Ouy, Vernet].
Myers (Elvis), États-Unis d'Amérique, 1930 [Renou].
Nabavi (Hassan), Iran, 1920 [Aubin].
Nahon (Gérard), 1931 [Révah].
Naïny (Mohamed), Maroc, 1936 [Rodinson].
Nakaï (Yoshiyuki), Japon, 1936 [Damais, Durand, Haudricourt, Frank, Nguyên Trân Huân].
Nakov (Andrei), Bulgare, 1941 [Chastel].
Nassoy (Marcelle), 1900 [Joffroy].
Naudou (Jean), 1921 [Filliozat].
Nazart (Luce-Marie), 1946 [Lecoy].
Neirinck (Danièle), 1945 [Favier, Lecoy].
Nethol de Chambouleyron (Ana Maria), Argentine, 1937 [Martinet].
Neveu (Bruno), 1936 [Dibon, H. J. Martin].
Nguyen Hung, Vietnam, 1934 [Martinet].
Nguyen (Minh-Ha), Vietnam, 1943 [Frank].
Nguyen (Van Tuong), 1929 [Mlle Corbin].
Nguyen (Van y), Vietnam, 1924 [Durand].
Nguyen Tran (Huan), Vietnam, 1921 [Huard].
Nicolas (Robert), 7905 [Dainville].
Nicolet (Claude), 1930 [Robert].
Nicolet (Hélène), 1930 [Le Rider].
Niikura (Shun'ichi), Japon, 1932 [Lecoy].
Novion (Hubert de), 1944 [Clère, Malinine, Posener].

Oettinger (Klaus), Allemagne, 1936 [Dibon].
Offord (Malcolm), Angleterre, 1943 [Martinet, Wagner].
Orange (Marc), 1937 [Hambis].
Orléans (Alix d'), 1941 [Duval].
Ornato (Ézio), Italie, 1936 [Marichal, Ouy].
Ortiz (Catherine), Belgique, 1942 [Bloch].
Ory (Jean-Marie), 1935 [Henry].
Otani (Chôjun), Japon, 1929 [Bareau].
Ouannès (Salim), Iran, 1939 [Blachère, Mme Sourdel].
Oudot de Dainville (Ségolène), 1945 [Dainville].
Ouellette (Gabriel), Canada, 1940 [Chantraine, Lejeune].
Ouindé (Antoine), Côte-d'Ivoire, 1934 [Martinet].

Pailler (Jean-Marie), 1943 [Bloch, Pflaum].
Pairault (Françoise), 1944 [Bloch].
Palau Marti (Ferran), Andorre, 1918 [Martinet].
Palluel-Guillard (André), 1940 [Tulard].
Pandey (Krishna), Inde [Mlle Vaudeville].
Pandey (Shyam), Inde [Mlle Vaudeville].
Papachryssanthou (Uranie), Grèce, 1919 [Lemerle].
Papathomopoulos (Emmanuel), Grèce, 1930 [Chantraine, Irigoin, Robert].
Paquette (Jean), Canada, 1937 [Courcelle, Pépin].
Paramelle (Joseph), 1925 [Chantraine, Grosdidier, Irigoin, Lemerle].
Paret (Roger), 1927 [Grosdidier, Lemerle, Rodinson].

Paris (Byeng Sen), Corée, 1934 [Bareau, Frank].
PARLEBAS (Jacques), 1933 [Clère].
Patier (Dominique), 1937 [Mlle Corbin].
Patillon (Michel), 1932 [Irigoin, Rochefort].
PATLAGEAN (Gabrielle), 1932 [Lemerle].
PATTABIRAMIN (Zéaram), Inde, 1907 [Filliozat].
Pattison (Deborah), États-Unis d'Amérique, 1943 [Mlle Homburger].
Pauchet (Louis), 1947 [Boussard, Tulard].
Paul-Cavallier (Catherine), 1944 [Duval].
Paulian (Christiane), 1939 [Martinet].
Pauly (Bernard), 1929 [Minard].
Pédraglio (Armelle), 1942 [Renou].
Pelisson (Pierrette), 1933 [H.-J. Martin].
Pellé (Maurice), 1895 [Stern].
PELLETIER (André), 1938 [Duval, Pflaum].
Pelletier (Gaston), 1915 [Renou].
PENCHOEN (Thomas), États-Unis d'Amérique, 1934 [Mme Galand, Martinet].
Pereira Comes Ortins De Bettencourt (Maria), Portugal, 1934 [Boutruche].
Perier de Feral (Géraud), 1937 [Favier].
Périer d'Hauterive (Catherine), 1941 [Boratav].
PÉRIN (Patrick), 1942 [Fleury].
PERPILLOU (J.-Louis), 1931 [Chantraine, Lejeune, Masson, Minard].
PERRET (Delphine), 1941 [Martinet].
Perrier (Antoinette), 1907 [Aubin].
Perrin (Jean), 1932 [Haudricourt].
Perrolet (Gérard), 1945 [Lépissier].
Perrot (Françoise), 1940 [Chastel].
PERROT (Serge), 1936 [Boussard, Joüon des Longrais, Vernet].
Petit (Madeleine), 1927 [Dupont-Sommer, Guillaumont].
PETIT (Nicole), 1944 [Boutruche, Fleury].
PETITMENGIN (Pierre), 1936 [Courcelle, Irigoin].
Pham (Van Ba), 1923 [Bareau, Durand].
Phung (Pham), Vietnam, 1942 [Durand, Nguyên Trân Huân].
Picard (Colette), 1913 [Février].
PICARD (Jean-Claude), 1943 [Dupont-Sommer].
Picot (Nicole), 1939 [H.-J. Martin].
Pilon (Nicole), 1943 [Chantraine, Irigoin, Robert, Rochefort].
Pinalie (Pierre), 1938 [Révah].
PINAULT (Georges), 1928 [Bachellery, Duval, Lejeune, Martinet].
Pinelli (Paule), 1932 [Ville].
Pinhas (Gérard), 1940 [Dipont-Sommer, Février, Guillaumont].
Pinowarski (Roman), Pologne, 1931 [Martinet].
PINSKY-MOORE (Alain), 1918 [Labat].
Piquemal (Odette), 1921 [Jestin].
Pitersky (Eugène), 1912 [Lépissier].
Pizon (Raymonde), 1933 [Martinet].
Plaete (Anne-Marie), 1945 [Ville].
Platiel (Suzanne), 1930 [Martinet].
Plisson (Bruno), 1941 [Martinet].
PLOUIN (Renée), 1913 [Chastel].
Poggioli (Françoise), 1938 [H.-J. Martin].
Poirier (Jean), Canada, 1931 [Roblin].

Pommer (Neuza), Brésil, 1938 [Mlle Homburger, Lecoy, Martinet, Révah, Wagner].
Poncet (Armelle), 1943 [Courcelle].
Poncet (Jean), 1912 [André].
Ponton (Lionel), Canada, 1931 [Ville].
Posdeeff (Xenia), Apatride, 1944 [Grosdidier, Lemerle, Rochefort].
Pouillon (Agnès), 1939 [Rochefort].
Poupée (Henri), 1923 [Fleury].
Pout (Samuel), Cameroun, 1940 [Morazé].
Pradelet (Marie-Françoise), 1941 [Chastel].
Préaud (Martine), 1945 [Beaujouan].
Preux (René), 1921 [Pflaum].
Prévost (Jacques), 1942 [Rochefort].
Prost (Aline), 1942 [Irigoin, Rochefort].
Pupier (Paul), 1943 [Martinet].

Rachet (Guy), 1930 [Joffroy, R. Martin, Robert].
Rachet (Marie-Françoise), 1944 [Pépin, Rodinson].
Raison (Alix), 1935 [Filliozat].
Raison (Jacques), 1923 [Lejeune, Masson].
Rakic (Lucie), Grèce, 1935 [Chantraine].
Rameliarison (Louis, H.-S.), République Malgache, 1931 [Martinet].
Rapoport (Michel), 1942 [Bloch, Pflaum].
Rassinoux (Marie-Ange), 1913 [Révah].
Regnauld de La Soudière (Bruno), 1942 [Aubin].
Regnault (Paulette), 1923 [Chastel].
Régnier (Henriette), 1927 [Damais, Filliozat].
Regnot (Viviane), 1937 [Chantraine].
Regnot (Viviane), 1915 [Benveniste, Bloch, Chantraine, Lejeune].
Reimen (Jean-René), Luxembourg, 1934 [Martinet].
Remili (Salah), Algérie, 1938 [Blachère].
Remy (Gesine), 1938 [Martinet].
Renauldon (Francis), 1928 [Damais].
Renault (Suzanne), 1946 [Le Rider, R. Martin, Robert].
Reut (Marguerite), Suisse, 1924 [Martinet].
Revailler (Georges), 1913 [Joffroy].
Reynaud (Nicole), 1927 [Marichal].
Reynes (Geneviève), 1946 [Lépissier].
Reynoud (Michèle), 1940 [Martinet].
Riahi (Zohra), Tunisie, 1939 [D. Cohen, Martinet].
Ribard (Jacques), 1926 [Lecoy, Wagner].
Richard (Marie-Thérèse), 1943 [Joffroy].
Rideau (Marie-Pierre), 1936 [Pflaum, Robert].
Ridet (Jacques), 1888 [Beaujouan, R. Martin].
Rittenberg (William), États-Unis d'Amérique, 1942 [Martinet].
Robilladd (Serge), 1933 [Martinet].
Robin (Christian), 1943 [D. Cohen].
Roccati (Alessandro), Italie, 1941 [Clère, Malinine, Posener].
Rochat (Daniel), 1938 [H.-J. Martin].
Rodrigues (Marie), Brésil, 1929 [Martinet, Wagner].
Rodriguez Torres (Maité), Espagne, 1943 [Grosdidier].
Roger (Jean-Marc), 1944 [Favier, Fleury].
Ronze (Françoise), 1928 [Martinet].

Ropars (Danielle), 1937 [Lépissier].
Roques (Gilles), 1944 [André, Courcelle].
Rosén (Hannah), Israël, 1931 [Bachellery, Benveniste, Chantraine, Lejeune, Martinet].
Rosen (Myriam), 1930 [Mme Sourdel].
ROSENGARTEN (Yvonne), 1910 [Jestin].
Rosu (Arion), Roumanie, 1924 [Filliozat, Renou].
ROSWAG (Françoise), 1926 [Lafaurie].
Roth (Arlette), Suisse, 1936 [D. Cohen].
Roth (William), États-Unis d'Amérique, 1942 [Martinet].
Roubert (Jacqueline), 1932 [Dibon, H.-J. Martin].
ROUDIL (Jean-Marie), 1930 [Martinet, Révah].
Roudil (Johanna), 1929 [Révah].
Rouffart (Chantal), Belgique, 1943 [Frank].
Roumanoff (Daniel), 1936 [Filliozat, Renou].
Rousseau (Jean-François), 1941 [Rochefort].
Roussel (Claude), 1927 [Lépissier].
Roustan (Michelle), 1932 [Roblin].
Rouvière (Daniel), 1941 [Martinet].
ROUX (Jean-Paul), 1925 [Bazin, Boratav].
Roux (Suzanne), 1920 [Hambis].
Roy (Suzanne), 1939 [Chantraine].
Ruaulx de la Tribonnière (Madeleine), 1940 [Martinet].
Ruben (Hélène), 1942 [Dupont-Sommer, Guillaumont].
Rupp (Liselodde), Autriche, 1939 [Lecoy, Martinet, Vaillant].

Sadan (Joseph), Israël, 1939 [Mme Sourdel].
Sadeghi (Ali), Iran, 1941 [Benveniste].
Saffroy (Geneviève), 1946 [Boutruche].
Saglamyurek (Ahmet), Turquie, 1937 [Martinet].
SAÏDI (Amor), Tunisie, 1939 [Mme Sourdel].
Salivet de Fouchécour (Charles de), 1925 [Benveniste].
Samy (Perianayagam), Inde, 1937 [Filliozat].
Sapin (Jean), 1930 [Guillaumont, Labat].
Sarfati (Mireille), 1909 [Filliozat].
Sargnon (Odette), 1902 [Lejeune].
SARIAN (Haiganuch), Brésil, 1938 [Irigoin, R. Martin, Rochefort].
Saulnier (Christiane), 1942 [Pflaum].
Sauvan (Yvette), 1940 [Blachère, Mme Sourdel].
Schaller (Waltraud), Allemagne, 1941 [Dupont-Sommer, Martinet].
Schaufelberger (Marthe), 1903 [Mme Mac-Donald].
Scheinowitz (Celina), Belgique, 1938 [Lecoy, Martinet].
Schib (Margrit), Suisse, 1940 [Lecoy, Marichal, Wagner].
Schiller (Joseph), 1900 [Huard].
SCHILLINGER (Philippe), 1941 [Schneider].
Schmidt (Francis), 1939 [Dupont-Sommer].
Schneider (Johanna), Allemagne, 1943 [Martinet].
SCHNEIDER (Sylvie), Suisse, 1902 [Rémondon].
Schön (Jacqueline), 1934 [Martinet].
Schönfeld (Simone), 1909 [Fleury].
SCHROEDER (Guy), 1940 [Chantraine, Mme Daniel, Février, Guillaumont].
Schulz (Peter), Allemagne, 1940 [Bazin, Blachère, D. Cohen, Mme Sourdel].
Schweitzer (Lucien), 1905 [Fleury, Mme Pronteau].

SCRIABINE (Marina), 1911 [Posener].
Scullion (John), Australie, 1925 [Guillaumont].
Segonds (Alain), 1942 [Pépin].
Sekik (Hichem), Tunisie, 1940 [D. Cohen, Martinet].
Sekine (Motoko), Japon, 1935 [H.-J. Martin].
Sellami (Saloua), Tunisie, 1945 [Pflaum].
Sénéchal (André), 1921 [Lecoy].
SEPHIHA (Vidal), Belgique, 1923 [Révah].
Sevegrand (Martine), 1942 [Boutruche].
Shimono (Yoshiro), Japon, 1934 [Boutruche, Higounet, Joüon des Longrais, Roblin, Schneider].
Shirato (Waka), Japon, 1919 [Bareau, Frank].
Shriyan (Ratna), Inde, 1926 [Mlle Vaudeville].
SHUKIA (Narayan), Inde, 1934 [Renou].
Sibony (Nessim), Maroc, 1937 [Guillaumont, Labat].
Sicard (Michel), 1925 [Mlle Corbin].
Silva (George), Mexique, 1934 [Labat].
Simbeck (Peter), Allemagne, 1941 [Lecoy, Martinet].
Simon (Isidore), 1906 [Huard].
Simonin (Louis), 1881 [Duval, R. Martin].
Simon-Jean (Maxime), 1917 [Renou].
Simonnet (François), 1940 [Courcelle, Mme Daniel].
Sinouvassin (Vengattaramayer), Inde, 1935 [Filliozat].
Sok (Khin), Cambodge, 1942 [Jacques].
Somville (Pierre), Belgique, 1942 [Pépin].
Sornay (Janine), 1924 [Higounet].
Sosamrith (Pech), Cambodge, 1942 [Au Chhieng, Martinet, Renou].
SOUCAZE (Andrée), 1927 [Dainville].
Soudry (Daniel), 1943 [Martinet, Wagner].
SOULÉ-SUSBIELLES (Nicole), 1930 [Martinet].
Soutille (Arlette), 1939 [Martinet].
Souza (Julien de), 1938 [Mlle Homburger].
Spencer (Eleanor), États-Unis d'Amérique.
Spyropoulou (Marie), Grèce, 1933 [Guillaumont].
STANITSAS (Stamatios), Grèce, 1921 [Irigoin, Lemerle, Rochefort].
Stein (Gabriele), Allemagne, 1941 [Benveniste, Martinet, Wagner].
Streiff (Roland), 1932 [Ville].
Stromberg (Léon), 1934 [Bloch].
Stroppini (Gianfranco), Italie, 1940 [Benveniste, Bloch, Lejeune, R. Martin].
Subvamanya (Mathuvanga), Inde, 1905 [Filliozat].
Sudre (Alain), 1940 [Renou].
Sulik (Bernard), 1944 [Damais, Haudricourt].
Suliman (Salem), Irak, 1941 [Bottéro, Labat].
Suquet (Gisèle), 1907 [Joffroy].
Süslü (Özden), Turquie, 1933 [Baratav, Mme Sourdel].
SZNYCER (Maurice), 1921 [Dupont-Sommer, Février].
SZYSZMAN (Simon), Pologne, 1909 [Bazin, Boratav, Dupont-Sommer].

TACCETTI (Jean-Marie), 1942 [Beaujouan, Vernet].
Tamura (Hajime), Japon, 1932 [H.-J. Martin, Martinet, Tulard, Wagner].
Tan Hong Gie, Indonésie, 1933 [Damais].
TARTRAT (Marcelle), 1908 (Guillaumont].
Tate (Georges), 1943 [Grosdidier, Rochefort].

TATEOSSIAN (Samag), 1920 [Posener].
Tchabroff, 1941 [Lépissier, Vaillant].
Teitgen (Hélène), 1921 [Joffroy].
Te Riele (Gérard), Hollande, 1922 [Le Rider, Masson, Robert].
Tersis (Nicole), 1943 [Martinet].
THÉLIER (Huguette), 1931 [Duval].
Théodoridès (Jean), 1926 [Huard].
Thiéry (Cécile), 1942 [H.-J. Martin].
Thierry (Nicole), 1925 [Lemerle].
Thillet (Pierre), 1918 [Irigoin, Pépin, Rochefort].
Thuillier (Jean-Paul), 1943 [Bloch, Pflaum].
Thuveny (Roberte), [Martinet].
Tiphaine (Paule), 1929 [Martinet].
Tiraspolsky (Anita), 1945 [Lépissier].
Todisco (Umberto), Italie, 1915 [Tulard].
Tominaga (Masayuki), Japon, 1937 [Boussard, Dibon, Tulard].
Tonyé (Momha), Cameroun, 1940 [Favier].
Toporkoff (Michel), 1945 [Rochefort].
Toscano (André), 1921 [Bachellery].
TOURNIER (Maurice), 1933 [Wagner].
To-Van (Minh), Vietnam, 1940 [Durand].
Travouillon (Dominique), 1944 [Duval, Fleury, Joffroy].
Treiber (Annemaria), Allemagne, 1943 [Wagner].
Treille (Jacqueline), 1939 [Martinet].
Tremblay (Laurent), 1941 [Renou].
TRETIAKOFF (Andrée), 1932 [Bazin].
TRIANTAFYLLIDOU (Yolande), Grèce, 1920 [Rémondon].
Trichon (Jean-René), 1939 [Robert].
Triquéra (Yvette), 1901 [Bloch, Joffroy].
Triquet (Francine), 1938 [Chastel, Tulard].
Troutot (Michelle), 1938 [Martinet].
TSOLAKIS (Eudoxos), Grèce, 1928 [Lemerle].
TÜRK (Egbert), Allemagne, 1936 [Vernet].

Ulrich (Elisabeth), 1942 [Lecoy].
URRUTIA (Louis), 1917 [Révah].
Uxsal (Sermet), Turquie [Bazin, Boratav].

Vacher-Desvernais (Raymonde), 1912 [Lemerle].
Vafopoulo (Jenny), Grèce, 1945 [Ville].
Vaillant (Anne-Marie), 1944 [Lépissier, Vaillant].
VAIVRE (Jean-Bernard DE), 1941 [Boutruche].
Valdivieso (Humberto), Chili [Lecoy, Martinet].
VALLAT (François), Suisse, 1939 [Labat].
Vandersleyen (Claude), Belgique, 1927 [Clère, Posener].
Van der Werf (Johanna), Hollande, 1943 [Frank].
Varasarin (Uraisi), Thaïlande, 1939 [Minard].
Varela (Nélida), Argentine, 1930 [Martinet, Wagner].
Vejarano (Juan), Colombie, 1946 [Chantraine].
Ver Eeche (Wilfried), Belgique, 1938 [Benveniste, Martinet].
Vermeulen (Petrus), Hollande, 1928 [Malinine].
VERNIÈRE (Yvonne), 1917 [Rochefort].

VESLOT (Jean-Louis), 1941 [Damais].
Vetter (Théodore), 1916 [Huard].
VIDAL-NAQUET (Pierre), 1930 [Le Rider, Robert].
Videlo (Bernard), 1933 [Lépissier].
Viennot (Jean-Pierre), 1941 [Blachère].
Viguier (Anne), 1941 [Jestin].
Vilez (Hervé), 1944 [Boutruche, Schneider].
Villaverde Garcia (Fernando), Cuba, 1938 [Chastel].
Vincenot (Agnès), 1947 [Dibon].
Vincenti (Jean-François), 1931 [Dibon].
Viola (Coloman), Espagne, 1928 [Marichal].
Visocekas (Léonas) [Dupont-Sommer].
Vogt (Kari), Norvège, 1939 [Guillaumont].
Vormus (Clara), Argentine, 1927 [Benveniste, Martinet, Wagner].
Vo Van (Aï), Vietnam, 1938 [Durand].

Wagner (Emmanuèle), 1932 [Wagner].
Wagneur (Christian), 1934 [Roblin].
Wagneur (Jean), 1923 [Roblin].
Wahjono (Martowikrido), Indonésie, 1942 [Damais].
Walter (Hans), Allemagne, 1939 [Martinet].
WARTELLE (André), 1930 [Irigoin].
Wasilewski (Tadeusz), Pologne, 1933 [Lemerle].
Watase (Yoshino), Japon, 1932 [Martinet, Wagner].
WEILL-GOUDCHAUX (Guy), 1931 [Bloch].
Welti (Beat), Suisse, 1939 [Martinet].
Wibisono (Minnie), Indonésie, 1929 [Damais].
Wilmotte (Christiane), 1941 [Bloch].
Winckler (Denis), 1941 [Toubert].
Wollert (Rolf), Suède, 1932 [Wagner].
Wong (Chu-Ming), Chine, 1926 [Huard].
Worontzoff-Weliaminoff (Anne), 1944 [Vaillant].

Zaganiaris (Nicolas), Grèce, 1935 [André, Bloch, Courcelle, Langlois, Marichal].
Zerner (Henri), [Chastel].
Zink (Michel), 1945 [Mlle Corbin].
Zokom (Pierre), Cameroun, 1947 [Mlle Homburger, Morazé].
Zurlino (Giacomo), Italie, 1939 [Dibon].

PROGRAMME DES CONFÉRENCES
POUR L'ANNÉE 1966-1967

La date d'ouverture de chaque conférence sera indiquée par des affiches placées à l'intérieur des locaux de la Section

---

ÉGYPTIEN

Directeur d'études : M. Jacques J. Clère

I. *Inscriptions des cultes populaires.* — II. *Inscriptions de l'époque gréco-romaine, grammaire, lexicographie et paléographie,* les jeudis de 14 à 16 heures.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES

Directeur d'études : M. Georges Posener

I. *Textes historiques.* — II. *Textes magiques,* les lundis de 16 à 18 heures.

DÉMOTIQUE ET COPTE

Directeur d'études : M. Michel MALININE

I. Démotique : *Textes littéraires démotiques : Le cycle de Petoubastis. L'emprise de la cuirasse* (*Pap. Krall*). — II. Copte : *Études de syntaxe; lecture de textes,* les samedis de 10 à 12 heures.

SUMÉRIEN

Directeur d'études : M. Raymond JESTIN

I. *Étude de textes historiques, religieux et littéraires.* — II. *Étude de textes économiques,* les lundis de 14 à 16 heures.

ASSYRIEN

Directeur d études : M. René LABAT

I. *Explication de textes littéraires,* les mardis, de 10 à 11 heures. — II. *Explication de textes techniques,* les mardis, de 11 à 12 heures.

Chargé de conférences : le Dr Pierre OFFERLÉ

I. *Grammaire akkadienne et écriture cunéiforme,* les samedis de 9 h 30 à 10 h 30. — II. *Exercices de lecture : textes divers,* les samedis de 11 à 12 heures.

ANTIQUITÉS ASSYRO-BABYLONIENNES

Directeur d'études : M. Jean Bottéro

I. *Lois et édits royaux de l'époque médio-assyrienne.* — II. *Textes mythologiques et divinatoires d'époque paléo-babylonienne,* les lundis de 16 à 18 heures.

HÉBREU ET ARAMÉEN

Directeur d'études : M. Antoine Guillaumont

I. *Explication du texte hébreu des Livres de Joël et d'Amos,* les mercredis de 15 à 16 h 30. — II. *Grammaire syriaque et explication de textes,* les vendredis de 15 à 16 heures.

ANTIQUITÉS SÉMITIQUES

Directeur d'études : M. James G. Février

Explication de textes épigraphiques phéniciens et puniques, les vendredis de 14 à 15 heures.

HISTOIRE ANCIENNE DE L'ORIENT

Directeur d'études : M. André Dupont-Sommer,
membre de l'Institut

I. *Recherches sur les apocalypses juives et leur milieu d'origine.* — II. *Recherches d'épigraphie nord-sémitique,* les mardis de 16 à 18 heures.

ÉTHIOPIEN ET SUDARABIQUE

Directeur d'études : M. Marcel Cohen

(*Le programme sera annoncé en cours d'année.*)

Directeur d'études : M. Maxime Rodinson

I. *Initiation à l'étude du guèze. Grammaire et explication de textes.* — II. *Explication d'inscriptions sudarabiques et proto-arabes,* les jeudis de 9 h 30 à 12 heures.

PHILOLOGIE ARABE

Directeur d'études : M. Régis Blachère

I. *Explication de textes du Coran; travaux sur la prosodie arabe classique.* — II. *Séminaires sur les sources arabes touchant la conquête de la Syrie; recherches sur l'emprunt aux langues européennes chez Tawfîq al-Hakîm,* les samedis de 9 à 11 heures.

Chargé de conférences : M. David Cohen,
chargé de recherche au C.N.R.S., *élève diplômé de la Section*

Le système verbal sémitique, les jeudis de 14 à 15 heures. — *La langue arabe et ses dialectes. Problèmes de dialectologie comparée,* les vendredis de 14 à 15 heures.

PALÉOGRAPHIE ET ÉPIGRAPHIE ARABES

Directeur d'études : Mme Janine Sourdel-Thomine

I. *Inscriptions de Bosra et de Damas* (*recherches préparatoires en vue de l'établissement du Corpus*). — II. *Le pèlerinage à la Mekke du* XIe *au* XIVe *siècle, d'après des documents inédits,* les vendredis de 9 h 30 à 12 heures.

Philologie et littérature berbères

Chargée de conférences : Mme Paulette Galand

I. A. *Introduction à la langue berbère sur la base des parlers chleuhs;* B. *Recherches sur la littérature orale : tradition et évolution dans la poésie chleuh.* — II. *Explication de textes chleuhs : les poèmes de Ḥažž Blʿid,* les mercredis de 9 à 10 h 30.

PHILOLOGIE GRECQUE

Directeur d'études : M. Pierre Chantraine,
membre de l'Institut

I. *Questions de vocabulaire grec.* — II. *Direction de travaux et exposés critiques,* les jeudis de 14 à 16 heures.

Directeur d'études : M. Jean Irigoin

I. *Les manuscrits byzantins, du* XIe *au* XIVe *siècle.* — II. *La technique de l'édition des textes anciens : œuvres lyriques et dramatiques,* les lundis de 15 à 17 heures.

Maître-assistant : M. Gabriel ROCHEFORT

I. A. *Travaux pratiques de paléographie grecque;* B. *Lectures paléographiques,* les lundis de 14 à 16 heures. — II. A. *Travaux pratiques de langue grecque;* B. *Initiation à la paléographie grecque;* C. *Recherches bibliographiques,* les jeudis de 9 à 12 heures.

Directeur d'études : M. Olivier MASSON

I. *Dialectologie grecque : étude du dialecte chypriote* (suite). — II. *Recherches sur la langue des anciens Macédoniens,* les mardis de 14 à 16 heures.

Chargé de conférences : Mme Suzanne DANIEL,
chargé d'enseignement
à la Faculté des lettres de l'Université de Lille

Recherches sur la Septante, les lundis de 18 à 19 heures.

ARCHÉOLOGIE GRECQUE

Directeur d'études : M. Roland MARTIN

I. *Les techniques et les procédés de construction en architecture grecque.* — II. *Étude des plans et des structures des temples suivant leur évolution fonctionnelle,* les vendredis de 14 à 16 heures.

PAPYROLOGIE ET HISTOIRE DE L'ÉGYPTE GRÉCO-ROMAINE

Directeur d'études : M. Roger Rémondon

I. *Recherches sur les développements de l'Église en Égypte d'après les documents papyrologiques* (suite). — II. *Étude de papyrus de l'époque hellénistique*, les lundis de 10 à 12 heures.

ÉPIGRAPHIE GRECQUE ET GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DU MONDE HELLÉNIQUE

Directeur d'études : M. Louis Robert,
membre de l'Institut

I. *Interprétation d'inscriptions grecques de l'époque hellénistique et de l'époque romaine.* — II. *Les sources de la géographie historique*, les mardis de 9 h 30 à 11 h 30.

NUMISMATIQUE GRECQUE

Directeur d'études : M. Georges Le Rider

I. *Monnaies grecques : principes et méthodes de classement*, — II. *Recherches sur la numismatique des Séleucides*, les lundis de 9 h 30 à 11 h 30.

Épigraphie romaine impériale

Chargé de conférences : M. H.-G. Pflaum,
directeur scientifique au C.N.R.S., *élève diplômé de la Section*

I. *Préparation d'un recueil d'inscriptions à la lumière de textes de Cuicul, en Numidie cirtéenne.* — II. *Carrières sénatoriales et équestres,* les mercredis de 9 à 11 heures.

ÉPIGRAPHIE LATINE ET ANTIQUITÉS ROMAINES

Directeur d'études : M. Raymond Bloch

I. *L'Énéide de Virgile et l'histoire des premiers siècles de l'Italie et de Rome.* — II. *Problèmes d'épigraphie et d'archéologie italiques et romaines*, les jeudis de 10 à 12 heures.

Protohistoire européenne

Chargé de conférences : M. René Joffroy,
conservateur en chef du Musée des Antiquités nationales

Aspects et faciès régionaux de La Tène I en Europe, les premiers vendredis de chaque mois, de 16 à 18 h 15.

Iconographie antique

Chargé de conférences : M. Georges Ville,
conservateur au Musée du Louvre

Aspects de la vie seigneuriale et des spectacles dans l'iconographie du IVe siècle, les samedis de 16 à 17 heures.

PHILOLOGIE LATINE

Directeur d'études : M. Jacques ANDRÉ

I. *Problèmes de lexicologie.* — II. *Critique de textes : Pline,* Hist. nat., *livre 21,* les mardis de 14 à 16 heures.

PHILOLOGIE CLASSIQUE (BIBLIOGRAPHIE)

Maître-assistant : M. Pierre LANGLOIS

I. *Les sources permanentes d'information,* les lundis de 9 à 10 heures. — II. *Recherches bibliographiques sur des sujets donnés,* les vendredis de 9 h 30 à 10 h 30.

LITTÉRATURE LATINE D'ÉPOQUE CHRÉTIENNE

Directeur d'études : M. Pierre COURCELLE,
membre de l'Institut

I. *Textes latins tardifs, païens et chrétiens.* — II. *Recherches sur des manuscrits latins,* les lundis de 10 à 12 heures.

TEXTES ET DOCTRINES DE LA FIN DE L'ANTIQUITÉ

Chargé de conférences : M. Jean PÉPIN,
maître de recherche au C.N.R.S., *élève diplômé de la Section*

Recherches sur l'histoire de l'exégèse allégorique du IIIe *au* V^e^ *siècle :* I. *Le* De antro nympharum, *de Porphyre.* — II. *Les commentaires de saint Augustin sur la* Genèse, les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois, de 14 à 16 heures.

ANTIQUITÉS DE LA GAULE ROMAINE

Directeur d'études : M. Paul-Marie Duval

I. *Les cités gallo-romaines : épigraphie, architecture, sculpture, numismatique.* — II. *Le calendrier de Coligny,* les mercredis de 14 à 16 h 30.

Histoire du peuplement et de l'habitat en France aux époques anciennes

Chargé de conférences : M. Michel Roblin,
docteur ès lettres, maître de recherche au C.N.R.S.

La région de Senlis et de Beauvais à l'époque gallo-romaine et franque, les deuxième et quatrième mardis de chaque mois, de 14 à 16 heures.

Histoire de la mosaïque

Chargé de conférences : M. Henri Stern,
directeur scientifique au C.N.R.S.

Mosaïques romaines, Occident, Grèce et Proche-Orient jusqu'à l'époque islamique, les vendredis de 15 à 17 heures.

NUMISMATIQUE ROMAINE ET MÉDIÉVALE

Directeur d'études : M. Jean Lafaurie

I. *Numismatique romaine : les monnaies romaines datées; le monnayage local en Gaule romaine,* les samedis de 17 à 18 heures. — II. *Numismatique médiévale : les noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes et carolingiennes,* les mardis de 17 à 18 heures.

HISTOIRE BYZANTINE

Directeur d'études : M. Paul LEMERLE, *membre de l'Institut*

I. *Recherches sur l'histoire et les institutions de Byzance.* — II. *Explication de textes relatifs à l'histoire et aux institutions de Byzance,* les mercredis de 16 à 18 heures.

L'ORIENT ENTRE BYZANCE ET LES ARABES DU Ve AU VIIIe SIÈCLE

Chargé de conférences : M. Roger PARET

I. *Textes relatifs à la vie sociale et culturelle : les « factions » et les groupes religieux.* — II. *Byzance et les pays de la mer Rouge : les* Actes d'Arethas *et la Légende des chrétiens de Nadjran.*

PHILOLOGIE GRECQUE CLASSIQUE ET BYZANTINE

Maître-assistant : M. José GROSDIDIER DE MATONS

I. *Études sur Romanos le Mélode.* — II. *Recherches de littérature byzantine,* les vendredis de 9 à 11 heures.

HISTOIRE ET PHILOLOGIE TURQUES

Directeur d'études : M. Louis BAZIN

I. *Questions de linguistique historique turque.* — II. *Étude de textes turkmènes contemporains,* les mardis de 10 à 12 heures.

Folklore et littérature populaire turcs

Chargé de conférences : M. Pertev Boratav,
maître de recherche au C.N.R.S.

Contes populaires turcs provenant de l'enquête faite en 1964, les lundis de 18 à 19 heures.

PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE

Directeur d'études : M. Robert Marichal

I. *Initiation à la paléographie latine et française.* — II. *Les écritures des XIVe et XVe siècles,* les jeudis de 16 à 18 h 30.

Maître-assistant : M. Jean Dufour

Travaux pratiques de paléographie : lecture de documents du XIIe au XVIIe siècle, les jeudis de 14 à 16 heures, les vendredis de 10 heures 30 à 12 heures et de 18 à 19 heures.

Codicologie latine médiévale

Chargé de conférences : M. Gilbert Ouy,
chargé de recherche au C.N.R.S.

I. *Le manuscrit médiéval : initiation à son étude et à sa description.* — II. *Recherche et étude des manuscrits des premiers humanistes français,* les vendredis de 10 à 12 heures. (Des séances hebdomadaires de *travaux pratiques* sont prévues.)

Géographie historique de l'Occident médiéval

Chargé de conférences : M. Charles Higounet,
professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux

I. *Géographie des défrichements et des villeneuves du Bassin parisien au Moyen Âge.* — II. *Recherches sur les vignobles cisterciens au Moyen Âge,* le troisième mercredi de chaque mois, de 14 à 16 heures.

PALÉOGRAPHIE MUSICALE DU MOYEN ÂGE

Directeur d'études : Mlle Solange Corbin

I. *Édition d'un office rythmique.* — II. *Étude de paléographie neumatique* (*manuscrits mozarabes,* Londres, Brit. Mus., *30.848* et *30.850*), les mercredis de 9 h 30 à 12 heures.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES DU MOYEN ÂGE

Directeur d'études : M. André Vernet

I. *Le* Liber Kalile et Dimne *de Raymond de Béziers.* — II. *Travaux récents et éditions nouvelles,* les vendredis de 14 h 15 à 16 h 15.

HISTOIRE DES SCIENCES AU MOYEN ÂGE

Directeur d'études : M. Guy BEAUJOUAN

I. *L'enseignement des sciences dans les universités médiévales.* — II. *Travaux pratiques sur des manuscrits scientifiques latins des* XIII*e*, XIV*e et* XV*e siècles,* les mercredis de 17 à 19 heures.

HISTOIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU MOYEN ÂGE OCCIDENTAL

Directeur d'études : M. Jean FAVIER

I. *L'histoire financière, état des questions et problématique.* — II. *Types de fiscalité : quotité et répartition,* les samedis de 14 h 30 à 16 h 30.

HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Directeur d'études : M. Robert BOUTRUCHE

I. A. *Les chartes de franchises;* B. *La méthode historique.* — II. *Les noblesses d'Occident du* XIII*e siècle à la fin du* XV*e*, les lundis de 10 à 12 heures.

Directeur d'études : M. Jean SCHNEIDER

I. *Recherches sur la société aux* X*e et* XI*e siècles, principalement en France, Lotharingie et Bourgogne.* — II. *Étude de textes relatifs à la vie rurale aux* IX*e et* X*e siècles,* les lundis de 14 à 16 heures.

HISTOIRE DE L'ANGLETERRE AU MOYEN ÂGE

Directeur d'études : M. Jacques Boussard

I. *Étude critique de textes diplomatiques et narratifs de la période anglo-saxonne.* — II. *Recherches sur les institutions et la société en Angleterre de 1066 à 1154,* les lundis de 14 à 16 heures.

PHILOLOGIE ROMANE

Directeur d'études : M. Félix Lecoy

I. *Explication du* Lai de l'ombre. — II. *Questions de philologie romane,* les lundis de 14 h 30 à 16 h 30.

LANGUES ET LITTÉRATURES DU MIDI DE LA FRANCE ET DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

Directeur d'études : M. I. S. Révah

I. *La vie et l'œuvre d'Antonio Enrīquez Gómez* (suite). — II. *Un ouvrage polémique de João Pinto Delgado,* les samedis de 14 à 16 heures.

LANGUES ET LITTÉRATURES SLAVES DU MOYEN ÂGE

Directeur d'études : M. Jacques Lépissier

I. *Grammaire du vieux slave et explication de textes vieux-slaves.* — II. *L'*Hexaemeron *de Jean l'Exarque,* les samedis de 9 à 11 heures.

HISTOIRE ÉTRANGÈRE

Directeur d'études : M. Frédéric Joüon des Longrais

Droit comparé : histoire du Droit commun anglais (Common Law) [*1066-1485*], les mardis de 17 à 18 heures.

HISTOIRE DE L'ITALIE MÉDIÉVALE

Directeur d'études : M. Pierre Toubert

I. *Problèmes d'histoire agraire.* — II. *Explication de textes,* les mercredis de 10 à 12 heures.

HISTOIRE DE LA RENAISSANCE

Directeur d'études : M. André CHASTEL

I. *Art et humanisme à Venise.* — II. *Textes sur l'art vénitien,* les mercredis de 14 h 30 à 16 h 30.

HISTOIRE DE PARIS

Directeur d'études : M. Michel FLEURY

Sous-directeur d'études : Mme Jeanne PRONTEAU

I. A. *Paris aux époques mérovingienne et carolingienne;* B. *Étude de fouilles récentes ou en cours.* — II. A. *Recherches sur l'extension de Paris à la fin du* XVIIIe *siècle;* B. *Le plan de Verniquet et le plan dit des Artistes,* les jeudis de 16 à 18 h 30.

HAGIOGRAPHIE HISTORIQUE

Chargé de conférences : Dom Jacques DUBOIS

I. *Problèmes de méthode, bibliographie.* — II. *Saints parisiens : saint Marcel, saint Merri, saint Yon, saint Nom,* les mardis de 9 à 10 h 30.

Démographie historique

Chargé de conférences : M. Louis Henry,
ancien élève de l'École polytechnique,
chef de service à l'Institut national d'études démographiques

I. *Initiation à l'analyse démographique. Sources et méthode d'exploitation.* — II. *Dépouillement de registres paroissiaux ou d'état civil et d'autres documents, en particulier des listes nominatives de recensement,* les mercredis de 10 h 30 à 12 heures.

CARTOGRAPHIE HISTORIQUE OCCIDENTALE

Directeur d'études : le P. François de Dainville

I. *Premiers développements de la cartographie française.* — II. *Élaboration d'un atlas culturel de la France du* XVe *au* XVIIIe *siècle,* les mercredis de 17 h 30 à 19 heures.

HISTOIRE DES IDÉES AU XVIIe SIÈCLE

Directeur d'études : M. Paul Dibon

I. *La Révolution cartésienne* (suite). — II. *Recherches bibliographiques sur la* Respublica litteraria, les samedis de 9 à 11 heures (à partir de janvier 1967).

Chargé de conférences : Mme Élisabeth Labrousse,
docteur ès lettres

Le Commentaire philosophique *de Bayle et la tolérance religieuse au* XVIIe *siècle,* les samedis de 11 heures à midi.

HISTOIRE ET CIVILISATION DU LIVRE

Directeur d'études : M. Henri-Jean MARTIN

I. *La condition d'auteur du XVIe au XVIIIe siècle.* — II. A. *Les centres d'édition provinciaux du XVIe au XVIIIe siècle.* B. *Recherches sur la constitution des fonds anciens des bibliothèques publiques,* les lundis de 16 à 18 heures.

Chargé de conférences : Mme Jeanne VEYRIN-FORRER, professeur à l'École nationale des bibliothécaires

Iinitiation à l'étude du livre ancien. Problèmes d'édition de textes, les lundis de 18 à 19 heures (1er semestre).

HISTOIRE DU PREMIER EMPIRE

Directeur d'études : M. Jean TULARD

I. *L'Europe napoléonienne : état des questions.* — II. *Recherches sur Paris pendant le Premier Empire,* les samedis de 16 h 30 à 18 h 30.

HISTOIRE FINANCIÈRE DU XIXe SIÈCLE

Chargé de conférences : M. Michel BRUGUIÈRE, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université

I. *Bibliographie et sources de l'histoire financière et bancaire en France depuis 1815.* — II. A. *Le budget de l'État sous la Restauration et la monarchie de Juillet;* B. *Le Comptoir d'escompte de Paris, de 1848 à 1889,* les lundis de 9 à 10 heures.

DÉVELOPPEMENT MODERNE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Directeur d'études : M. R.-Léon WAGNER

I. *Le français moderne vu par des grammairiens étrangers. Bibliographie critique d'ouvrages et d'études publiés entre 1953 et 1966.* — II. *Étude sur quelques aspects du vocabulaire politique entre 1815 et 1848,* les vendredis de 16 h 15 à 18 h 30.

LANGUES AFRICAINES

Chargé de conférences : M. Maurice HOUIS, maître de recherche au C.N.R.S.

I. *Introduction à la description des langues négro-africaines,* les mardis de 17 à 19 heures, à l'École. — II. *L'enquête linguistique dans son application au domaine négro-africain,* les vendredis, de 11 à 12 heures, à l'École nationale des langues orientales vivantes.

LINGUISTIQUE STRUCTURALE

Directeur d'études : M. André MARTINET

I. *Choix et définition de quelques termes fondamentaux.* — II. *Éléments de syntaxe fonctionnelle,* les jeudis de 16 à 18 heures. — III. *Travaux pratiques réservés aux étudiants de IIIe cycle : éléments de syntaxe* (Mme Henriette Walter), les mercredis de 15 à 16 heures.

Chargé de conférences : M. Jean-René REIMEN

I. *L'analyse phonologique.* — II. *Travaux dirigés* (conférences réservées aux étudiants de IIIe cycle), les mercredis de 14 à 16 heures, à l'Institut de linguistique.

GRAMMAIRE COMPARÉE

Directeur d'études : M. Émile BENVENISTE,
membre de l'Institut

Grammaire comparée des langues indo-européennes, les lundis de 10 h 30 à 11 h 30.

Directeur d'études : M. Michel LEJEUNE,
membre de l'Institut

I. *Philologie italique.* — II. *Philologie mycénienne,* les vendredis à 9 et 10 heures 30.

Directeur d'études : M. Armand MINARD

I. *Introduction au tokharien.* — II. *Explication de textes pâlis,* les samedis de 14 à 16 heures.

PHILOLOGIE CELTIQUE

Directeur d'études : M. Édouard BACHELLERY

I. *Irlandais ancien : Explication de la Vie tripartite de saint Patrice* (Bethu Patraic); *étude comparative du vocabulaire et de la grammaire.* — II. *Gallois ancien : Le* Mabinogi *de Branwen fille de Llŷr.* — III. *Explications de textes en différentes langues celtiques modernes,* les vendredis à 14, 16 et 17 heures.

---

66 0645 0 67 046 3

IRANIEN

Directeur d'études : M. Émile Benveniste,
membre de l'Institut

Explication de textes iraniens, les mardis de 10 h 30 à 11 h 30.

Initiation au pehlevi

Chargé de conférences : M. Philippe Gignoux,
attaché de recherche au C.N.R.S.

Initiation au pehlevi : éléments de grammaire, explication de textes faciles (Kârnâmag i Ardašir, *inscriptions de Šâhpuhr et de Kǎrtir*), les mercredis de 11 à 12 heures.

HISTOIRE DE L'IRAN MUSULMAN

Directeur d'études : M. Jean Aubin

I. *Recherches sur le règne de Shâh ʿAbbâs Ier, d'après les sources persanes,* un mercredi sur deux de 16 h 30 à 18 h 30. — II. *Textes portugais et français sur l'histoire du Moyen-Orient et de l'océan Indien, XVIe-XVIIe siècles,* un jeudi sur deux de 14 h 30 à 16 h 30.

Bibliographie et sources de l'histoire de l'Empire ottoman (XVe-XVIe s.)

Chargé de conférences : M. Nicoară Beldiceanu

Les sources d'archives de l'histoire de l'Empire ottoman, institutions et fiscalité, les mercredis de 14 à 15 heures.

Sources européennes de l'histoire du Maghreb

Chargée de conférences : Mlle Chantal de La Véronne, *directrice de la Section historique du Maroc*

I. *Suite de l'étude des documents du premier quart du XVIIIe siècle* (*relations franco-marocaines*). — II. *Documents espagnols de la fin du XVIe siècle* (*relations hispano-marocaines*) (l'horaire sera indiqué ultérieurement).

PHILOLOGIE INDIENNE

Directeur d'études : M. Jean Filliozat
membre de l'Institut

I. *Explication de textes bouddhiques de rituel,* les mercredis de 14 h 30 à 15 h 30. — II. *Explication du Prāsādamaṇḍana,* texte d'architecture, les jeudis de 17 à 18 h 30. — III. *Explication de textes tamouls* (École française d'Extrême-Orient, Pondichéry).

Chargé de conférences : M. Claude Jacques,
élève diplômé de la section

Explication de textes épigraphiques et techniques sanskrits (École française d'Extrême-Orient, Phnom Penh).

Histoire de la médecine orientale et occidentale

Chargé de conférences : le Dr Pierre Huard

Histoire des doctrines, des thérapeutiques, des biographies et des techniques médico-chirurgicales au XVIIIe siècle en Occident et en Orient, les mardis de 10 à 12 heures.

HISTOIRE ET PHILOLOGIE DE L'INDE MODERNE

Directeur d'études : Mlle Charlotte VAUDEVILLE

I. *Enquête sur les sources des littératures indo-aryennes modernes, Gorakh-bâni.* — II. *Textes de poésie religieuse en langues indo-aryennes : la* Padmāvat *de Muhammad Jayasi,* les mardis de 10 à 12 heures (conférences à Paris, à partir de février 1967).

LINGUISTIQUE INDOCHINOISE ET OCÉANIENNE

Chargé de conférences : M. André HAUDRICOURT,
directeur de recherche au C.N.R.S.

I. *Langues austro-asiatiques : du miao et du vietnamien au khasi.* — II. *Langues océaniennes : du polynésien au mélanésien,* les mardis de 15 à 17 heures.

PHILOLOGIE INDO-KHMÈRE

Chargé de conférences : M. AU CHHIENG

I. *Louis Finot et l'organisation des études indo-khmères.* — II. *Le sanskrit utilisé comme interprète du vieux khmer,* les lundis de 10 à 12 heures.

HISTOIRE ET PHILOLOGIE VIETNAMIENNES

Chargé de conférences : M. le docteur NGUYÊN TRÂN HUÂN

I. *Suite au cours d'initiation à la connaissance du sino-vietnamien :* a. *Livre III du* Sin Kouo Wen *de Lamasse;* b. *Livre I du* Sin Kouo Wen. — II. *Éléments de grammaire chinoise de la langue écrite,* les deux derniers samedis de chaque mois, de 14 à 16 heures.

PHILOLOGIE DES TEXTES BOUDDHIQUES

Directeur d'études : M. André Bareau

I. *Textes extraits de l'*Abhidharmapitaka *des* Sarvastivadin. — II. *Textes extraits des* Vinayapiṭaka, les vendredis de 14 h 15 à 16 h 15.

HISTOIRE ET PHILOLOGIE TIBÉTAINES

Directeur d'études : Mme Ariane Macdonald

I. *Les années d'apprentissage d'un homme d'État tibétain au XIVe siècle.* — II. *Journal de voyage d'un pandit indien au Tibet au XIe siècle,* les jeudis de 10 à 12 heures.

CIVILISATIONS ET LANGUES DE LA HAUTE ASIE

Directeur d'études : M. Louis Hambis

I. *Explication de textes mongols.* — II. *Recherches sur les civilisations sédentaires de la Haute Asie,* les mercredis de 16 à 18 h 15.

HISTOIRE ET PHILOLOGIE CHINOISES

Directeur d'études : M. Michel Soymié

I. *Textes apocryphes de l'époque des Song.* — II. *Introduction à l'étude des «pao-kiuan»*, les mardis de 15 à 17 heures.

HISTOIRE ET PHILOLOGIE JAPONAISES

Directeur d'études : M. Bernard Frank

I. *Les poèmes de printemps du* Kokinshū. — II. *Les cérémonies bouddhiques de l'année d'après le* Sambōe *de Minamoto no Tamenori,* les lundis de 17 à 19 heures.

HISTOIRE DES FAITS ET DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES

Directeur d'études : M. Charles Morazé

I. *Cartographie culturelle,* les lundis à 15 heures. — II. *Évolution sociale et évolution technologique,* les vendredis à 14 h 15 et 16 h 30.

INDEX

DES RAPPORTS SUR LES CONFÉRENCES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1965-1966 ET DES PROGRAMMES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1966-1967

(1) Rapport non parvenu.

(1) **Rapport non parvenu.**

(1) Rapport non parvenu.

66 0645 0 67 046 3 39 A



TABLE DES MATIÈRES

Rapports sur les conférences de l'année scolaire 1965-1966

Positions des thèses admises au cours de l'année scolaire 1965-1966

Positions d'une thèse admise pendant l'année scolaire 1964-1965

Positions de thèses de IIIe cycle ayant eu pour directeur de recherche un directeur d'études de la Section (*1965-1966*)



BIBLIOTHÈQUE

DE

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

IVe SECTION

SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES

DERNIERS FASCICULES PARUS

en vente à la Librairie H. Champion, 7, quai Malaquais, Paris (VIe)

Chèques postaux : Paris 2268-26

286. *Les Origines et la formation de la littérature courtoise en Occident (500-1200). Première partie : la tradition impériale de la fin de l'Antiquité au XIe siècle,* par Reto R. BEZZOLA. — 1944, XXII-396 p. [36 F].

287. *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine [Première partie],* par Ferdinand LOT. — 1945, XV-522 p. [épuisé].

288. *Le* Cyclope *d'Euripide, édition critique et commentée,* par Jacqueline DUCHEMIN. — 1945, XXVIII-197 p. [épuisé].

289. *Le français en 1700, d'après le témoignage de Gile Vaudelin,* par Marcel COHEN. — 1946, VIII-92 p., 6 pl. hors texte [16 F].

290. *Correspondance du cardinal François de Tournon (1521-1562), recueillie, publiée et annotée,* par Michel FRANÇOIS. — 1946, 468 p. [18 F].

291. *Essai comparatif sur le vocabulaire et la phonétique du chamito-sémitique,* par Marcel COHEN. — 1947, XI-248 p. [épuisé].

292. *Le Marbre de Thorigny,* par H.-G. PFLAUM. — 1948, 71 p. [8 F].

293. De Babione, *poème comique du XIIe siècle, publié avec une introduction, des notes et un glossaire,* par Edmond FARAL. — 1948, LXVIII-96 p. [18 F].

294. *La* Chronique de Damas, *d'al-Jarari (années 689-698 H.),* par Jean SAUVAGET. — 1949, 121 p. [16 F].

295. *Le Pape Benoît XII et les Cisterciens,* par Jean-Berthold MAHN. — 1949, 151 p. [12 F].

296. *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine [Deuxième partie],* par Ferdinand LOT. — 1950, 612 p. [épuisé].

297. *L'œuvre poétique de Gutun Owain, barde gallois de la deuxième moitié du XVe siècle. Édition critique avec traduction et notes,* par Édouard BACHELLERY. — 1950, 375 p. [24 F].

298. *Observations sur l'orthographe de la langue française. Transcriptions, commentaire et fac-similé du manuscrit de Mézeray (1673), et des critiques des commissaires de l'Académie, précédées d'une histoire de la gestation de la première édition du Dictionnaire de l'Académie française (1639-1694),* par Charles BEAULIEUX. — 1951, 269 p. et 102 pl. hors texte [16 F].

299. *La Politique bénéficiale du pape Benoît XII (1334-1342),* par Bernard GUILLEMAIN. — 1952, 160 p. [12 F].

300. *Choix de textes juridiques en hiératique « anormal » et en démotique,* par Michel MALININE. — 1953, XXVI-151 p. [24 F].

301. *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine* [*Troisième partie*], par Ferdinand LOT avec la collaboration d'Émile HOUTH, 1953, 368 p. [48 F].

302. *Répertoire métrique de la poésie des troubadours,* par István FRANK, tome I (introduction et répertoire). — 1953, LII-196 p. [épuisé].

303. *Recherches sur* XPH, XPHΣΘAI, *étude sémantique,* par Georges REDARD. — 1953, 123 p. [16 F].

304. *Nouvelles recherches sur l'impôt foncier et la capitation personnelle sous le Bas-Empire* (complément au fascicule 253 de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études), par Ferdinand LOT. — 1955, 196 p. [16 F].

305. *Le Cycle de la croisade,* par Suzanne DUPARC-QUIOC. — 1955, XXI-410 p. [18 F].

306. *Marguerite de Navarre.* — La Navire ou consolation du roi François I[er] à sa sœur Marguerite. *Édition critique,* par Robert MARICHAL. — 1956, III-348 p. [18 F].

307. *Littérature et politique dans l'Égypte de la XII[e] dynastie,* par Georges POSENER. — 1956, XI-172 p. [16 F].

308. *Répertoire métrique de la poésie et des troubadours,* par István FRANK, tome II (répertoire [*suite*] et index alphabétique). — 1957, 235 p. [épuisé].

309. *Le Prisme du Louvre AO 19.939,* par J.-M. AYMARD. — 1957, 96 p., 19 pl. hors texte [16 F].

310. *Les Scholies métriques de Pindare,* par Jean IRIGOIN. — 1958, 121 p., 1 pl. hors texte [24 F].

311. *Notes de lexicographie botanique grecque,* par Jacques ANDRÉ. — 1958, 77 p. [16 F].

312. *L'Expression des compléments de verbe et de nom et la place de l'adjectif épithète en guèze,* par R. SCHNEIDER. — 1959, XVI-77 p. [12 F].

313. *Les Origines et la formation de la littérature courtoise en Occident (500-1200). Deuxième partie : La société féodale et la transformation de la littérature de Cour,* par Reto R. BEZZOLA. — 1960, 2 vol., 209 et 666 p. [72 F].

314. Genio Populi romani *(295-316). Contribution à une histoire numismatique de la Tétrarchie,* par Jean-Pierre CALLU. — 1960, 134 p. [12 F].

315. *L'Infinitif sémitique. Contribution à l'étude des formes et des fonctions des noms d'action et des infinitifs sémitiques,* par J.-M. SOLÁ-SOLÉ. — 1961, XXVII-209 p. [20 F].

316. *Textes biographiques du Sérapéum de Memphis. Contribution à l'étude des stèles votives du Sérapéum,* par Jean VERCOUTTER. — 1962, XXIII-156 p., 5 fig., 19 pl. hors texte [20 F].

317. *Notes de graphie et de phonétique sumériennes,* par Raymond-Riec JESTIN. — 1965, XIV-197 p.

318. *Un constructeur d'instruments astronomiques au XV[e] siècle : Jean Fusoris,* par Emmanuel POULLE. — 1963, 208 p., 30 pl. hors-texte et 4 fig. [24 F].

319-320. *Les Origines et la formation de la littérature courtoise en Occident. Troisième* [et dernière] *partie,* par Reto R. BEZZOLA. — 1963, 2 vol., 634 p. [80 F].

321. *Un calendrier babylonien des travaux, des signes et des mois,* par René LABAT. — 1965, XVI-259 p., pl. hors-texte.

PUBLICATIONS

DU

CENTRE DE RECHERCHES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE DE LA IVe SECTION DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

en vente à la Librairie Droz, 11, rue Massot, Genève (Suisse)
et chez Minard, 73, rue du Cardinal-Lemoine, Paris (ve)

Hautes Études du monde gréco-romain

1. Isidore LÉVY, *Recherches esséniennes et pythagoriciennes,* 1965, in-8°, 85 p.
2. Louis ROBERT, *Documents de l'Asie Mineure méridionale. Inscriptions, monnaies, géographie,* 1966, in-8°, 125 p., 16 pl.

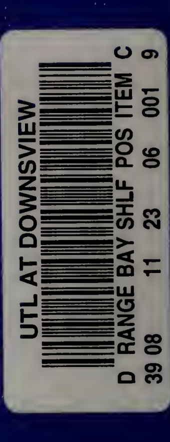
Hautes Études numismatiques

1. Louis ROBERT, *Monnaies antiques en Troade,* 1966, in-8°, 145 p., 4 pl.

Hautes Études médiévales et modernes

1. Bertrand GILLE, *Les Sources statistiques de l'histoire de France, des enquêtes du XVIIe siècle à 1870,* 1964, in-8°, 291 p.
2. Guy BEAUJOUAN, Yvonne POULLE-DRIEUX et Jeanne-Marie DUREAU-LAPEYSSONNIE, *Médecine humaine et vétérinaire à la fin du Moyen Âge,* 1966, in-8°, 474 p.

0


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 08 11 23 06 001 9